Bibliothèque numérique
medic@

Recueil de médecine vétérinaire.

XIe année. - Paris, 1834.

BIUM

Exemplaire de l'Ecole nationale vétérinaire de Maisons Alfort
Adresse permanente : http://www.bium.univ-paris5.fr/histmed/medica/cote?extalformvx1834x011

©ENVA

RECUEIL

DE

MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

PRATIQUE,

JOURNAL CONSACRÉ

A LA MÉDECINE ET A LA CHIRURGIE VÉTÉRINAIRES,
A L'HYGIÈNE, AU COMMERCE DES ANIMAUX DOMESTIQUES,
ET A L'ANALYSE DES OUVRAGES ET JOURNAUX
TRAITANT DE L'ART VÉTÉRINAIRE;

PUBLIÉ PAR

MM. BERNARD, Professeur à l'École vétérinaire de Toulouse;
BOULEY, Médecin-vétérinaire à Paris, membre de l'Académie royale de médecine;
GIRARD, ancien Directeur de l'École d'Alfort, etc.;
GROGNIER, Professeur à l'École de Lyon;
MOIROUD, Directeur de l'École de Toulouse;
RAINARD, Professeur à l'École de Lyon;
RENAULT, Professeur à l'École d'Alfort;
VATEL, Médecin-vétérinaire à Paris, ancien Professeur à l'École d'Alfort;
YVART, Directeur-Professeur à l'École d'Alfort.

ÉCOLE NATIONALE
BIBLIOTHÈQUE
VÉTÉRINAIRE D'ALFORT

XIe ANNÉE DE PUBLICATION.

ANNÉE 1834.

ANNONCE DE L'ÉDITEUR.

Depuis dix ans, une Société de médecins-vétérinaires s'est formée pour publier, non-seulemen ses observations isolées, ses travaux particuliers, mais tout ce qui peut être recueilli d'intéressant et d'instructif sur la médecine vétérinaire, par tous les

©ENVA

hommes de l'art qui veulent bien correspondre avec elle.

Si la pratique de la médecine et de la chirurgie vétérinaires a toujours tenu la place la plus importante dans ce journal, ce n'a jamais été un motif pour en exclure les Mémoires qui traitent des meilleures méthodes employées pour gouverner les bestiaux, en conserver la santé, et en améliorer les races. L'intention des Rédacteurs est même de donner plus d'extension à cette partie de leur Recueil; et d'exposer et de discuter, comme par le passé, tout ce qui se rattache à la législation observée dans le commerce des animaux domestiques. Sous ce dernier rapport, leur Journal devient un répertoire où peuvent s'éclairer à la fois les propriétaires qui commercent sur les bestiaux, les vétérinaires consultés par les tribunaux, et les juges eux-mêmes.

Un autre objet qui n'a pas été négligé, consiste dans la guerre qu'il faut perpétuellement faire au charlatanisme de tous les genres, qu'on ne parviendra jamais, sans doute, à détruire entièrement, mais qu'il ne faut pas se lasser de combattre, parce qu'il tend toujours à prendre de l'extension. L'on a pensé qu'il était de l'intérêt bien entendu des propriétaires et des vétérinaires de dévoiler l'ignorance et l'effronterie des charlatans, des empiriques, et de faire ressortir combien il importe d'accorder de confiance aux hommes qui, après avoir fait des études spéciales, exercent la médecine vétérinaire dans les campagnes et dans l'armée. Cela a déjà conduit à insérer plusieurs Mémoires qui se distinguent par des recherches historiques sur la po-

©ENVA

sition occupée à diverses époques par les vétérinaires militaires. Nous invitons nos lecteurs à continuer à nous adresser tous les faits ou documens qu'ils pourraient recueillir sur les hommes qui, sans titre, exercent la médecine vétérinaire dans le pays qu'ils habitent.

La promesse, déjà faite il y a plusieurs années, de donner l'analyse complète des ouvrages et des Journaux vétérinaires, a été scrupuleusement accomplie, sans que la discussion, qui doit toujours faire partie de l'analyse raisonnée, ait jamais cessé de porter exclusivement sur les opinions scientifiques et les faits sur lesquels elles doivent toujours se fonder.

La table des matières publiées en 1833, que nous publions ci-après, en donnant une idée exacte de notre Journal, prouvera mieux que toutes nos paroles si nous savons tenir nos engagemens.

Les Mémoires, Notices, Analyses et Extraits dont l'indication précède, ont été publiés en douze numéros mensuels, chacun de trois feuilles et demie d'impression au moins, d'un texte beaucoup plus serré que par le passé.

Quoique l'ouvrage soit ainsi beaucoup augmenté, l'éditeur continue de fixer le prix de l'abonnement à 13 fr. pour Paris, et 14 fr. 50 c., franc de port, pour les départemens. — Les personnes qui voudraient s'abonner, sont priées d'adresser cette somme, soit par la poste, soit de toute autre manière, à M. Béchet jeune, libraire de la Faculté de médecine, place de l'École de Médecine, nº 4, à Paris.

©ENVA

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME DIXIÈME (ANNÉE 1833) DU RECUEIL DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE.

PATHOLOGIE ET THERAPEUTIQUE.

Essai sur les *causes* des *tumeurs* dites *gangréneuses* qui se développent quelquefois à la suite des opérations, et notamment après l'application des sétons; par M. RENAULT. (3 articles.) Pages 1—121—123

Quelques faits et observations sur la rage dans les animaux domestiques; par M. PEYRONNIE. 25

Quelques réflexions sur les maladies les plus fréquentes dans l'espèce bovine; par M. GIRARD. 65

Boiteries occasionnées par des distensions musculaires ou articulaires (thérapeutique et anatomie pathologique); par M. LEVRAT. 177

Observations pratiques sur les plaies pénétrantes des articulations; par M. AUBOYER. 186

Vêlage rendu impossible par l'état squirrheux du col de l'utérus; — gastro-hysterotomie; — conservation du veau; par M. A. PRADAL. 194

Quelques cas d'une claudication remarquable, simulant la fracture du tibia, et occasionnée par la déchirure de la corde tendineuse du muscle tibio-prémétatarsien; par M. BOULEY jeune. 242

Observations sur la *pleuro-pneumonie chronique* qui affecte souvent les bœufs comtois dans l'arrondissement d'Avesne (Nord); par M. LECOQ. 255

Observations de métrite aiguë sur la vache; par le MÊME. 264

Vêlage rendu impossible par un *engorgement squirrheux du col de l'utérus; — renversement du vagin; — opération césarienne vaginale;* — conservation de la vache et du veau; par M. MIGNOT. 289

Observations sur les *coliques* déterminées par des *pelotes stercorales*, dans le cheval; par M. CLICHY. 345

Observations sur le *piétin;* par M. LECOQ. 364

Déchirure de la rate occasionnée par un coup de pied; par M. Millot. 372

©ENVA

Pommade efficace dans le traitement des eaux aux jambes des chevaux ; par M. Renault. 377

Observation sur l'angine croupale avec fausses membranes sur la pituitaire ; par M. Riss. 401

Observation d'inflammation générale des muscles (*myosite* générale) sur un cheval ; par M. Auboyer. 411

Observations sur les plaies synoviales ; par M. Lecoq. 416

Renversement du vagin et de l'utérus, compliqué d'indigestion méphitique avec surcharge d'alimens ; — ponction et incision du rumen ; — réduction de l'utérus ; — guérison ; par M. Pretot. 427

Note sur l'opération de la queue à l'anglaise par incision longitudinale ; par M. Delafond. 434

Expériences sur l'action de l'émétique dans les ruminans ; par M. Flourens. 442

Quelques mots sur un mode de traitement simple et très-avantageux dans le cas de mal de garrot ; par M. S***, médecin-vétérinaire. 457

Observations sur un cas de fièvre bilieuse rémittente (gastro-entérite) dans le cheval ; par M. Saussol. 464

Fistule sur-anale observée sur un cheval ; par le même. 467

Observation sur un mode de lésion organique du foie ; par M. Riss. 469

Observation sur une dégénérescence tuberculeuse de la rate ; par le même. 473

Extrait du compte rendu des travaux de l'École d'Alfort pendant l'année 1833 (chaire de clinique) :

Morve. 517

Morve aiguë. 518

Trombus. 519

Grippe. 520

Coliques. 523

Section du perforant. 524

Névrotomie plantaire. 225

Expériences sur la *castration par torsion.* 526

Hydrocèle vaginale avec fausses membranes, simulant une hernie inguinale ; par M. Renault. 527

Affection d'apparence rhumatismale, observée sur une jument ; par le même. 539

Farcin et *morve* (causes, contagion) ; — rapport à M. le colonel du 3e régiment de dragons ; par M. Bouley jeune. 543

©ENVA

Deux faits remarquables de *paraplégie* observés sur le cheval; par le même. 577
Deux faits semblables; par M. Renault. 586
Observations de *déchirure de la corde tendineuse* du muscle tibio-prémétatarsien, avec *engorgement considérable du* membre; par M. Renault. 597
Cornage particulier observé sur trois chevaux, et attribué à l'alimentation par la gesse-chiche; par M. Delafond. 608
Quelques recherches sur l'inflammation chronique des poches gutturales du cheval; par M. Delafond. 633
Observation sur une jument affectée d'une maladie verminеuse, déterminée par des vers *tœnias* trouvés dans l'intestin grêle; par M. Lemoine-Catel. 647

HYGIÈNE ET ÉDUCATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

Considérations sur les moutons de race fine, dite *électorale*; — mode d'éducation et de traitement auxquels ils sont soumis en Allemagne. 29
Observations sur les effets délétères de la *mercuriale annuelle*, et sur le danger de la donner comme aliment; par M. Charlot. 97
Des dispositions des Arrêts, Arrêtés, Ordonnances et Lois relatifs aux animaux morts de maladies contagieuses, et à leurs produits; par M. Vatel (2 articles) 81—133
Méthode employée dans le pays de Chollet pour *l'engraissement des bœufs*; — quelques mots sur leurs maladies les plus ordinaires; par M. Maillet. 299
Leçons sur la *zoologie* vétérinaire, *l'hygiène* et *l'élève* des animaux; par M. Grognier. (1er article). 110
Moyens employés pour contenir et dompter les taureaux et les bœufs (lithographie); par M. Berger (2 articles). 158—216
Hygiène de M. Grognier. — Analyse. (2e article). 670

JURISPRUDENCE COMMERCIALE.

1re Lettre sur la *jurisprudence vétérinaire;* par M. Bernard. 144
2e Lettre sur la *jurisprudence vétérinaire;* par le même. 211
Note sur un arrêt de la Cour de cassation, relatif au *délai dans lequel doit être intentée l'action* rédhibitoire; par M. Bouley. 200
L'impossibilité du part naturel, occasionnée par une induration squirrheuse du col de l'utérus, est-elle un cas rédhibitoire dans une vache; par M. Renault. 316

©ENVA

Encore un jugement du tribunal de commerce de Paris, basé sur l'usage des lieux. 379

Coup d'œil sur la législation actuelle dans ses rapports avec la garantie applicable au commerce des animaux domestiques; par M. Renault. 475

Tableau des usages et coutumes suivis dans la plupart des ci-devant provinces de France, à l'égard des cas rédhibitoires des animaux; par Gohier. 653

VARIÉTÉS.

Médecine vétérinaire militaire. — Documens sur les fonctions du capitaine instructeur et du vétérinaire, et sur l'exercice de la médecine vétérinaire dans l'armée; par M. Vogeli. 41

Médecine vétérinaire militaire. — Quelques idées sur l'éducation des capitaines-instructeurs, et sur leur emploi dans les régimens; par un Officier autrefois détaché à l'École d'Alfort. 102

Médecine vétérinaire militaire. — Pétitions adressées aux Chambres par les vétérinaires militaires. 161

Médecine vétérinaire militaire. — Documens historiques sur la position occupée à diverses époques par les vétérinaires dans l'armée; par M. Vogeli. 269

Médecine vétérinaire militaire. — Suite des documens par M. Vogeli. 318

Médecine vétérinaire militaire. — Suite des documens historiques. — Réfutation de quelques opinions émises aux tribunes législatives. 381

Médecine vétérinaire militaire. — Quelques notes en réponse aux objections opposées à l'avancement des vétérinaires militaires; par M. Vogeli. 551

Résultat du concours ouvert à l'école d'Alfort pour la place de professeur adjoint à la chaire d'anatomie. 60

Extrait de la séance publique annuelle de la Société royale d'agriculture, 29 avril 1823 (rapports vétérinaires) 219

Résultat de deux concours ouverts, l'un à Alfort pour une place de professeur; l'autre à Lyon, pour une place de professeur adjoint. 392

Distribution des prix et diplômes aux élèves de l'École vétérinaire d'Alfort. 449

Distribution des prix et diplômes aux élèves de l'École royale vétérinaire de Toulouse. 456

©ENVA

Programme de deux concours pour des places de *chefs de service* aux écoles d'Alfort et de Toulouse. 617
Programme d'un concours pour une place de *chef de service* à l'École royale vétérinaire de Lyon. 618

ANALYSES DU JOURNAL THÉORIQUE ET PRATIQUE.

Kyste renfermé dans le crâne d'un cheval. 112
Dégénérescence squirrheuse dans le cœcum d'un cheval. 113
Déchirure de la rate dans un cheval. 116
Prétendue névralgie dans un cheval. 117
Lettre sur un cas de responsabilité dans l'exercice de la médecine vétérinaire. 172
Fracture du tibia. 227
Tétanos général. 230
Ictère chez le cheval. 283
Fracture des os du bassin. 284
Paraplégie dans le bœuf. 287
Procès Rivière et Rouleau. 334
Recherches expérimentales sur le sang. 393
Lettre sur le même sujet. 394
Injection de l'air dans la jugulaire. 398
Empoisonnement par le colchique. 501
Morve héréditaire. 504
Fièvre intermittente du cheval. *id*
Lettre de M. Godine jeune. 506
Rupture ancienne du diaphragme. 507
Le curé empirique. 508
Fistules salivaires. 511
Sur les crampes dans les monodactyles. 573
Vertige abdominal. 574
Mémoire sur une pneumo-pleurite. 619
Toux causée par l'eau froide. 675
Lésion de la moelle et des nerfs sacrés. 676
Manière d'employer l'onguent populeum. 678

IMPRIMERIE DE FÉLIX LOCQUIN,
rue N.-D.-des-Victoires, n. 16.

©ENVA

PATHOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE.

Accidens généraux observés sur des animaux affectés de plaies suppurantes ;

Par M. Renault.

Depuis long-temps déjà on a observé dans la chirurgie humaine qu'après les grandes opérations, et notamment après les amputations des membres, certains malades, dont les plaies étaient belles d'abord et avaient commencé à donner une suppuration de bonne nature, ne tardaient pas à présenter une série de symptômes ayant la plus grande analogie avec ceux dont l'ensemble constitue le genre d'affections désignées par les pyrétologistes sous le nom de *fièvres putrides*. L'apparition de ces symptômes coïncide avec un changement notable dans le produit de la suppuration qui, de liée et crémeuse qu'elle était, devient tout à coup grise, grumeleuse, ou semblable à de la sérosité dénaturée.Sur certains sujets se font remarquer des signes plus ou moins prononcés de phlegmasies viscérales, mais plus spécialement de phlegmasies des organes respiratoires. Il n'est pas rare de voir le malade succomber. La mort a lieu dans ce cas du douzième au quarantième jour.

A l'ouverture, on trouve des lésions de diverses sortes, quoique susceptibles d'être toutes rapportées à une même cause : ce sont, le plus souvent, des

©ENVA

foyers multiples de suppuration dans le tissu propre des viscères ; ou bien des collections plus ou moins abondantes de sérosité grise, crémeuse, purulente, dans les cavités séreuses.

Le peu de sang qu'on trouve dans le système artériel est presque fluide. Celui qu'on trouve dans les veines est plus évidemment altéré ; les caillots qu'il présente çà et là sont mélangés de noir, de jaune, de blanc, de verdâtre, et parfois très-consistans. On a quelquefois rencontré dans l'épaisseur de ces caillots des globules de pus bien distincts, et même de véritables foyers purulens. C'est surtout au voisinage de la plaie que, dans ces cas, ce liquide se rencontre dans les veines.

Quant aux foyers multiples de suppuration, que j'ai dit s'observer souvent dans ces organes, c'est principalement dans le foie et le poumon qu'ils existent ; et leurs caractères y sont assez tranchés pour qu'on ne puisse les confondre avec les résultats d'une inflammation ordinaire. D'abord, il ne s'en développe presque jamais pour un seul ; et, le plus souvent, il en existe un grand nombre dans la même partie. La superficie des organes semble leur être plus propre que les couches profondes. Rarement ils acquièrent de grandes dimensions ; leur volume, quelquefois très-petit, n'excède jamais celui d'un petit œuf. Dans le poumon, où ils ont été vus le plus souvent, on peut les trouver à des époques plus ou moins avancées de leur dé-

©ENVA

veloppement : ici on ne distingue que de petites taches en forme d'ecchymoses ; plus loin, le centre de ces taches renferme déjà une gouttelette de pus ; ailleurs, l'ecchymose n'existe point ; et les grumeaux purulens se remarquent seuls. Dans un autre endroit, on ne découvre que des noyaux, soit concrets comme des tubercules caséeux, soit liquides à divers degrés comme ils sont presque toujours dans le foie. La substance de quelques-uns semble s'être confondue avec les tissus ambians, et les avoir pénétrés ; d'autres sont enkystés ; ce sont les plus anciens : alors les parois du kyste, d'un rouge lilas, sont très-minces, et le tissu pulmonaire qui les touche a tous les attributs de l'état normal.

Étiologie. Peu frappé d'abord de ces faits qui n'avaient été indiqués que par un petit nombre d'opérateurs, on s'était contenté de les constater, sans chercher à s'en rendre compte. Plus tard, on appliqua les théories de l'école physiologique à la formation de ces abcès ; on les regarda comme des conséquences d'inflammations idiopatiques, causées elles-mêmes par le *retentissement sympathique* de la partie blessée au sein des viscères : ou bien encore, on admettait qu'ils dépendaient de tubercules ou de lésions organiques préexistans à la plaie suppurée, et non reconnus jusque-là.

De semblables explications, qui pouvaient tout au plus suffire à des esprits spéculatifs, étaient trop loin de répondre aux exigences de la médecine

©ENVA

d'observation, pour être long-temps acceptées comme bonnes. Des dissections furent faites avec soin sur le cadavre de malades qui avaient succombé pendant la période de suppuration de plaies larges et profondes, et démontrèrent matériellement la présence du pus en mélange dans le sang. Alors commença à se produire cette opinion : que la mort, dans les cas dont il s'agit, devait être attribuée à l'infection du sang par le pus ; et que les nombreux dépôts purulens qui se formaient dans divers organes, devaient être rattachés à l'irritation produite dans leurs tissus par le passage ou le séjour du sang ainsi infecté.

On conçoit toute l'opposition que durent rencontrer des idées aussi essentiellement *humoristes*, quand, pour la première fois, elles furent développées et soutenues en 1821, époque où les doctrines du *solidisme* régnaient si exclusivement dans les écoles : aussi, furent-elles d'abord généralement mal accueillies. Mais elles reposaient sur des faits qu'on ne pouvait repousser avant d'avoir constaté leur exactitude et apprécié leur valeur. Il fallut les examiner; et force fut bien de se rendre, quand on ne put en contester l'évidence. Aujourd'hui donc, la plupart des chirurgiens sont d'accord sur ce point, que la mort, à la suite ou pendant le traitement des plaies qui suppurent abondamment, est souvent le résultat de l'infection du sang par le pus qui s'y trouve mélangé.

©ENVA

Cependant, unanimes sur le fait incontestable de l'infection du sang, les observateurs ne le sont pas sur l'étiologie de cette infection; ou, en d'autres termes, ils n'assignent pas la même source au pus trouvé en mélange avec le sang.

Suivant les uns, l'infection du sang serait *toujours* précédée de l'inflammation des veines qui s'élèvent de la plaie, et le pus qu'on trouve dans les voies circulatoires serait *toujours* le produit immédiat de la *phlébite*. Les autres, sans nier que quelquefois le pus ne provienne, en totalité ou en partie, des parois des veines enflammées, admettent aussi que ce liquide est le plus souvent pompé, absorbé en nature à la surface même de la plaie sur laquelle il est répandu, qu'il y ait *ou non* inflammation des veines par lesquelles il est absorbé. Ce qui est constant, c'est que des cadavres ont été ouverts par M. Velpeau, en présence de médecins partisans déclarés de la première opinion, et que du pus a été trouvé dans les veines qui s'élevaient de larges surfaces suppurées, sans qu'on ait pu reconnaître la plus légère trace d'inflammation sur les parois d'aucun de ces vaisseaux.

Un autre point de doctrine sur lequel se sont élevés des dissentimens, est le *mécanisme*, la cause première de la formation des abcès que nous avons dit se rencontrer après la mort dans divers organes ou dans diverses cavités. D'après quelques observateurs, le pus mélangé au sang, et traversant avec

©ENVA

lui les tissus, s'y déposerait en nature, et constituerait par sa seule présence un foyer d'autant plus considérable, qu'une quantité plus grande aurait été déposée dans le même point; ou bien encore, quelque minime qu'en soit la quantité déposée, elle suffirait pour irriter, à la manière d'un corps étranger, le tissu avec lequel elle se trouve en contact, et deviendrait ainsi le noyau d'un foyer phlegmasique et purulent. D'autres contestent que le pus puisse se déposer en nature dans le sein des organes; et voici comment ils expliquent la formation de ces abcès: Le sang, rendu plus fluide par l'action altérante du pus, s'épanche çà et là, sous forme de petites ecchymoses, dans le tissu des organes; et comme, par le fait même de son altération, il est devenu plus irritant, les globules agissent sur les points où se sont formées des ecchymoses, comme autant de petites épines qui deviennent sur-le-champ la cause d'autant de foyers de suppuration.

Tel est, en résumé, le point où est arrivée, en médecine humaine, la question de la *résorption purulente*; question importante, comme on le voit, sous le double rapport des indications chirurgicales qui en résultent, et des nouveaux et précieux élémens qu'elle peut fournir à l'étiologie des maladies.

Existe-t il en médecine vétérinaire des faits constatant cette résorption? L'examen de cette question fera l'objet d'un article dans un prochain numéro.

©ENVA

FRACTURE *transversale du* PREMIER PHALANGIEN *du membre antérieur droit ; fracture longitudinale du* SECOND PHALANGIEN *du membre antérieur gauche sur le même cheval.* — Guérison.

Par M. GAYOT fils.

On cite quelques exemples d'accidens semblables à celui dont je vais rendre compte : peut-être même en a-t-on rencontré de beaucoup plus graves ; mais je ne sache pas que l'on ait jamais tenté sur le même cheval la guérison de deux fractures affectant à la fois le bipède antérieur. Il fallait, pour chercher à obtenir cette cure, un concours de circonstances qui ne se présentent pas toujours dans la pratique.

Un cheval appartenant à l'administration des Messageries générales du Commerce, et destiné à faire le service des diligences au relais d'Aure à Sainte-Menehould, était, le 30 avril 1830, attelé en sixième ou *à la galère*, pour me servir d'un terme expressif en usage parmi les postillons. Au bas d'une petite côte, cet animal faillit et tomba, sans qu'il lui fût possible de se relever à temps, en raison de la rapidité avec laquelle la voiture était entraînée. La chute eut lieu sur le côté droit, et la petite roue de devant passa sur les membres antérieurs du cheval. C'était non loin de la poste

©ENVA

d'Orbéval, où l'on transporta le cheval, hissé sur une charrette.

Un vétérinaire appelé constata le fait, et reconnut l'existence de deux fractures, dont une intéressait l'os du paturon du membre antérieur droit, et l'autre l'os de la couronne appartenant à l'extrémité antérieure gauche. Il conseilla, en conséquence, de tuer le cheval, et dressa en même temps le procès-verbal qui devait être envoyé à l'administration. Il répugnait cependant à la personne de confiance, chargée de la surveillance de ces chevaux, de faire tuer un animal excellent, qui n'avait pas encore cinq ans, et qui avait été payé fort cher quelques jours auparavant. Je fus consulté. Toutes informations prises, considérant la jeunesse et la valeur du cheval, le peu de frais qu'occasioneraient la nourriture et le traitement, car il pouvait vivre sans dépens au milieu de trente chevaux qui nécessitaient aussi des soins de ma part, j'indiquai les précautions à prendre pour le faire transporter à Aure, où je le vis le 2 mai. Il ne s'était point levé depuis sa chute, et paraissait avoir peu souffert de sa translation : cependant toutes les parties saillantes du corps étaient assez fortement excoriées.

Les membres ayant été débarrassés de l'appareil provisoire que j'avais ordonné de poser avant qu'on ne ramenât le cheval, je pus explorer chacune des

©ENVA

extrémités antérieures, et il me fut assez facile de reconnaître les deux fractures dont j'ai parlé.

La solution de continuité était transversale, et avait partagé en deux parties à peu près égales le premier phalangien du membre droit, sans que, pourtant, il y eût ni déplacement, ni difformité, ni racourcissement. Mais la mobilité extrême des parties divisées, que l'on pouvait porter dans tous les sens, et une crépitation très-prononcée, ne me laissèrent aucun doute sur l'existence de cette fracture.

J'eus besoin d'un examen beaucoup plus approfondi pour découvrir le véritable siége de la fracture qui affectait le membre gauche. Le signe le plus certain, la crépitation, était bien appréciable autant que possible, quand, en saisissant le pied, je lui faisais exécuter des mouvemens de semi-rotation non ordinaires; il y avait bien une forte chaleur et une légère tuméfaction à la couronne; l'animal témoignait bien une vive souffrance, et je ne doutais pas qu'il n'y eût une solution de continuité; mais je ne savais réellement quel était l'os fracturé. Cependant, en livrant le pied à un aide qui lui faisait exécuter les mêmes mouvemens, et en plaçant mes mains de manière à juger mieux du déplacement des os dans ces mouvemens, je pus m'assurer que l'os de la couronne était divisé dans le sens longitudinal.

Ces fractures étaient simples. Le malade montra

©ENVA

beaucoup de docilité pendant cet examen. Les palefreniers me parurent bien disposés à le soigner convenablement. Je n'hésitai plus à tenter la guérison, et des appareils furent bientôt préparés et méthodiquement appliqués.

J'ordonnai les alimens les moins échauffans, et de préférence la luzerne fraîche ; on donna quelques lavemens émolliens ; des frictions légères d'eau-de-vie camphrée devaient amener la prompte cicatrisation des parties excoriées. Le cheval demeura couché. On avait soin de lui faire une abondante litière, et de la renouveler deux fois le jour.

Le 7, j'eus occasion de revoir mon malade : il avait beaucoup d'appétit, et demeurait fort tranquille ; il avait une rare intelligence. Lorsqu'il était fatigué, par exemple, il se dressait sur ses genoux, puis, en élevant le train de derrière, il se retournait et se couchait sur le côté opposé à celui sur lequel il était précédemment ; mais, auparavant, il urinait ou il fientait.

Les premiers tours de bande se trouvant un peu desserrés et dérangés, je les remis, après avoir fait pénétrer de l'eau-de-vie camphrée sous les appareils, et en avoir imbibé ceux-ci : on devait en faire autant une fois par jour.

Le 13, je renouvelai les appareils qui étaient un peu descendus. L'animal faisait des efforts pour se lever. J'établis un suspensoir au-dessus de la place

©ENVA

qu'il occupait, et je le fis soulever, pour étudier les effets que cela produirait sur le malade, autant que pour montrer aux palefreniers la manière dont ils devraient user de ce moyen.

Le cheval demeura suspendu pendant un quart d'heure, et ce temps suffit pour le couvrir d'une sueur écumeuse extrêmement abondante : il n'y serait pas même resté aussi long-temps, s'il n'avait eu de l'avoine dans la mangeoire. Dès qu'il fut debout, il fienta et urina abondamment, et se trouva bien soulagé quand il fut remis sur une paille fraîche. Il étendit alors, avec une sorte de plaisir, ses jambes et sa tête, et demeura ainsi pendant plusieurs heures. J'ordonnai qu'on l'aidât à se relever toutes les fois qu'il en manifesterait la volonté, qu'on ne le quittât pas alors, et qu'on l'aidât ensuite à se recoucher lorsqu'il paraîtrait fatigué.

Le 26, je le vis encore; mais je ne fis qu'arroser les appareils avec de l'eau-de-vie. Le 5 juin, j'en fis la levée totale, et déjà je pus m'apercevoir de la formation des cals : je reposai ensuite les mêmes appareils. Le 27, je les enlevai pour ne plus les remettre. A cette époque, il n'était plus besoin de suspensoir; l'animal se levait sans aide, restait quelquefois deux heures debout, puis se couchait seul, mais avec des précautions et des ménagemens admirables. J'ordonnai des frictions spiritueuses sur les boulets, et des onctions d'onguent de pied sur

©ENVA

les sabots, dont la corne était extrêmement durcie et agrandie. Je le changeai d'écurie ; mais je ne parvins à le faire marcher qu'en lui montrant de l'avoine, et en lui en laissant prendre à chaque nouveau pas. Il boitait très-fortement des deux membres ; cependant la locomotion était bien plus difficile par le gauche que par l'autre. Il existait à chaque extrémité un cal très-volumineux ; le membre gauche était extrêmement redressé, et j'avais à craindre une ankylose, en raison du mode de fracture de l'os de la couronne. Je fis entourer le pied de ce côté de cataplasmes émolliens pour amollir la corne. Le 30, le pied est paré, et l'on peut appliquer un fer à patin. La cautérisation transcurro-inhérente est mise en usage le même jour sur toute l'extrémité.—Continuation des frictions spiritueuses sur le boulet droit, et des onctions d'onguent de pied sur la corne des pieds antérieurs.

Le 15 juillet, les effets de la cautérisation sont déjà sensibles ; les mouvemens sont plus libres, il n'y a plus d'ankylose à craindre ; le fer à patin est enlevé, et remplacé par un fer à pince prolongée : la marche est plus facile. — Application du feu sur le boulet droit par le même procédé.

Des promenades aussi longues et fréquentes que possible sont recommandées. — Au 10 août, l'irrégularité de la marche a beaucoup diminué ; elle est toujours plus difficile pour le membre gauche, qui a pourtant repris son inclinaison ordinaire. —

©ENVA

Je conseillai le travail de la charrue pour les premiers jours de septembre. — L'administration ne voulant plus le garder, le cheval fut acheté trente francs vers la fin de juin, par l'aubergiste qui logeait les chevaux attachés au service des Messageries. Mais il le traita assez mal dès qu'il fut en état de lui rendre quelques services. Il le fatigua beaucoup, le mit au brancard, et lui fit rentrer ses moissons. Cependant les cals avaient beaucoup diminué de volume; le cheval ne boitait presque plus; enfin, la guérison pouvait être regardée comme entière. Mais son dernier propriétaire ne voulait pas le conserver. Il aurait fallu le nourrir pendant l'hiver : il chercha donc à s'en défaire, et en obtint une somme de 90 francs à la fin de décembre. Passé en d'autres mains, et mieux traité, ce cheval redevint bientôt en très-bon état, et il fut acheté par un cultivateur de Châlons, qui n'en a point d'autres, et qui l'emploie, depuis cette époque, à la culture de ses terres et à la rentrée de toutes ses récoltes. J'éprouve la satisfaction de le revoir souvent, bien portant, et marchant droit. On lui a donné nom : LA JAMBE CASSÉE.

Emploi de la GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE, *dans le cas de* VERTIGE;

Par M. HUVELLIER.

Dans le courant d'avril dernier, le sieur Montreuil,

©ENVA

marchand de chevaux à Alençon, me fit appeler pour voir une jument de cinq ans, destinée à la gendarmerie, arrivée nouvellement du Cotentin, qui refusait toute nourriture après avoir éprouvé un tremblement général. Voici ce que j'observai : la jument avait la tête appuyée au fond de l'auge, le front au mur, dans l'action de pousser, les quatre membres rapprochés, ou mieux, les antérieurs portés en arrière près des abdominaux, les reins raides et voûtés, les yeux injectés, le pouls irrégulier, vibrant ; les déjections étaient nulles, les urines rares et claires, le front et les oreilles brûlans, les extrémités froides. Je pratiquai une première saignée de 8 liv., sachet émollient sur les reins, lavemens, 6 ℥ miel, 6 ℥ sirop diacode et 2 ℥ gomme arabique. Des vésicatoires aux fesses sont aussitôt refusés que proposés, par la crainte de ne pouvoir vendre ensuite la jument.

Le soir, à peu près même état d'immobilité, même propension à pousser au mur, mais sans accès; les yeux sont moins rouges, mais vitrés, hagards; le pouls est moins vibrant; l'encolure est pliée de côté.

Le lendemain, même état à peu près. La bête salive et mâchonne beaucoup. La respiration laborieuse, la tête toujours appuyée dans l'auge, pliée tantôt d'un côté, et tantôt d'un autre ; les extrémités postérieures campées dans l'attitude d'un cheval qui tire avec force: dans cet état, parfois l'équilibre

©ENVA

se trouve rompu; les jambes antérieures fléchissent, et la bête fait un bond pour se rattraper et éviter une chute. Les lavemens sortent clairs, les reins sont toujours raides; mais les extrémités ont repris de la chaleur; les yeux clignotent continuellement; ils sont à moitié fermés et bouffis; la peau des orbites est tout écorchée, à cause de l'appui contre les murs et râteliers. Electuaire composé de 8 ℥ miel, 8 ℥ sel de Glauber, pour donner en trois fois, et aider aux déjections. Je passe à l'encolure, deux sétons animés, presque malgré le propriétaire. Le soir, la bête pousse plus fort; des sueurs partielles s'observent aux flancs; la respiration s'embarrasse et devient haletante; le pouls est petit, concentré, les mâchoires se choquent sans interruption, malgré des gargarismes acidules qui donnent lieu à la sortie d'une bave visqueuse abondante. Les sétons n'ont rien produit; le danger est imminent; le pouls est de plus en plus petit et accéléré. La bête refuse toute boisson.

Le 3eme jour, même position alarmante. Le pouls est quelque peu misérable, et je ne crois pas la saignée indiquée: c'est pourquoi depuis deux jours je me refuse aux sollicitations du marchand qui m'en presse. J'essaie de faire déplacer la jument; elle fait quelques pas en chancelant, prête à tomber; le derrière est comme paralysé. On la ramène, et elle reprend aussitôt sa position de pousser au mur, mais toujours sans violence; elle frappe souvent du pied.

©ENVA

Même électuaire, lavemens, gargarismes, frictions sèches souvent répétées.

4ème JOUR. — Sétons insensibles et sans engorgement; des sueurs partielles. La bête a dû avoir la nuit quelques accès, car les yeux sont tout bouffis, écorchés au vif, le flanc offre une corde bien visible et douloureuse. On ne peut faire changer la position qu'elle occupe ; elle semble toujours prête à tomber. Je m'avise d'employer la *graine de moutarde blanche* à la dose de 3 onces dans du miel, après avoir préalablement nétoyé la bouche par des gargarismes. Quelques heures après, il y a un mieux marqué; l'action de pousser est moindre, l'encolure n'est plus pliée, les selles s'épaississent, la corde du flanc et les sueurs qu'on apercevait ont disparu; le dos aussi est moins voûté; la chaleur revient à la périphérie. La bête voudrait boire, mais la salive visqueuse s'y oppose. Les sétons du cou, d'insensibles qu'ils étaient, commencent à devenir douloureux. Tout annonce une meilleure nuit.

5ème JOUR. — Le mieux continue. Parfois la bête change de place, et va appuyer sa tête dans un autre endroit: il y a bien tendance encore à pousser du front, mais c'est plutôt faiblesse et habitude que volonté. La salive est peu abondante, et un peu d'eau de son peut passer. Les sétons deviennent extraordinairement douloureux, et commencent à s'humecter. Les reins veulent plier; la marche est va-

©ENVA

cillante, mais enfin elle est possible. Toujours de la *moutarde blanche*, trois onces en deux reprises; frictions sèches répétées; lavemens.

6eme JOUR. — Les sétons suppurent. La bête veut se défendre quand on les presse. Reins plians, tête bien portée, marche presque ordinaire; un peu d'appétit. Les yeux, quoique encore gonflés, sont gais; la respiration est aisée, la peau est grasse et moite. Bouchonnemens, *moutarde*, miel, trois couvertures, lavemens chargés.

7eme JOUR. — Appétit. Foin et paille mêlés donnés en petite quantité; promenade de quelques minutes. Cessation de tout remède. La bête se couche; sa marche est assurée. Lavemens.

8eme et 9eme JOURS. — Convalescence. Suppuration abondante. Foin pur.

La bête en question sortait des gras pâturages des environs de Bayeux, où il est d'usage que les animaux hivernent dans les prairies; elle venait de faire 35 à 40 lieues assez promptement. Passant subitement d'un régime vert à la nourriture substantielle des marchands, elle mangeait avidement l'avoine. Nul doute que l'inflammation de la muqueuse intestinale n'ait donné lieu à des symptômes vertigineux. Après avoir tâché, par des lavemens et des sels neutres, de vider les intestins, j'ai administré le *sinapis alba*, sans connaître au juste sa manière d'agir. Les résultats ont été satisfaisans, puisqu'à peine administré, le mieux a été sensible, sans qu'on

©ENVA

puisse l'attribuer aux sétons, qui n'avaient pas encore répondu à l'excitation. Pourtant on ne peut conclure d'un fait isolé. Je me propose de le répéter, n'indiquant ce moyen qu'afin de donner aux autres l'éveil, et qu'on puisse, s'il y a moyen, triompher de cette terrible maladie, quand les accès ne sont pas assez violens pour empêcher d'administrer des secours.

Quelques effets thérapeutiques du CHLORURE DE CHAUX ;

Par le même.

Un cheval du roulage accéléré de M. Chaplain, d'Alençon, après avoir eu sur le cou plusieurs cors guéris imparfaitement, offrit un jour plusieurs fistules vers le milieu de l'encolure, donnant issue à des débris de ligament et à une suppuration des plus infectes. Je soudai, et je trouvai de vastes clapiers s'étendant sur les côtés à plus de huit pouces. Je mis une pointe de cautère chauffé à blanc dans chaque ouverture pour en empêcher la fermeture, et je fis panser quinze jours avec la teinture d'aloès. Ne voyant pas d'amélioration, j'eus recours deux fois par jour au *chlorure de chaux* étendu de moitié son poids d'eau ordinaire; et au bout de trois semaines, les bords des fistules qui étaient redevenus roses, s'étaient refermés, et le cou était dégorgé : l'animal le tournait facilement à droite et

©ENVA

à gauche. On put, quelques jours après, lui remettre un collier.

—J'ai employé toujours avec avantage le *chlorure de chaux* comme collyre étendu dans six parties d'eau dans les ophthalmies chroniques. Dans la huitaine, la conjonctive a repris sa couleur, et des nuages qui menaçaient de s'étendre et de s'épaissir, ont souvent disparu.

—Le *chlorure de chaux* pur a guéri dans dix jours un vaste ulcère farcineux qui avait envahi les lèvres et les naseaux, et s'étendait aux joues. L'animal ne pouvait plus manger, et les émolliens ne donnaient aucun résultat. Deux lotions chlorurées par jour firent tout disparaître avec une rapidité surprenante, et les glandes de l'auge qui s'engorgeaient disparurent également.

Hypertrophie du cœur, accompagnée de foyers purulens;

Par le même.

Le 29 août 1831, je fus nommé pour faire l'ouverture d'une vache achetée au Mans, et morte pendant la garantie, dans l'étable du sieur Roussel, cultivateur près Alençon. Cette bête, âgée de cinq ans, était d'un état moyen d'embonpoint. En la ramenant de foire, elle parut atteinte d'une toux fréquente, espèce de dyspnée qui lui rendait la respiration si battante, qu'elle était obligée de s'arrêter.

©ENVA

Elle vécut trois jours sans manger beaucoup; et, après un violent accès de toux, elle tomba morte subitement.

L'ouverture du cadavre démontra que les deux lobes du poumon étaient sains. Le cœur, d'un volume énorme, était entouré de membranes épaisses et dures qui paraissaient des replis du péricarde, tant ils semblaient peu s'en distinguer. En les incisant pour arriver à l'organe, on n'apercevait qu'une grosse masse informe, affaissée, presque sans pointe, très-molle, offrant au toucher, dans sa partie la plus renflée, quelques durillons de la grosseur d'un œuf, qui paraissaient contourner la partie qui tenait au poumon. La scissure coronaire, invisible, est recouverte de plis charnus, mollasses, semblant appartenir au cœur. En déroulant ces plis, on finit par reconnaître la forme des oreillettes, très-dilatées, et bosselées irrégulièrement; la couleur ressemble à celle du foie. Quelques-unes des bosselures sont très-dures, et crient sous la lame du bistouri; d'autres ont des parois très-épaisses, et au milieu est un foyer d'un pus tantôt jaune, tantôt d'un noir verdâtre; l'intérieur de ces espèces de kystes ressemble pour l'organisation à celui des vomiques pulmonaires. Toute l'oreillette droite, prodigieusement agrandie, est entourée de pareilles granulations; une seule, beaucoup plus grande, et à parois excessivement minces et comme lacérées intérieurement, paraît vidée, mais con-

©ENVA

tient encore un peu de pus et de sang : c'est dans le ventricule droit qu'on retrouve le sang et le pus qui étaient contenus dans cette poche, qu'un accès de toux aura sans doute fait crever, ce qui aura déterminé la suffocation immédiate.

L'autre oreillette, également dilatée, offre à sa base de semblables grappes, mais en général moins ramollies. Les ventricules, les artères et veines pulmonaires sont gorgés d'un sang très-noir. Dans plusieurs points, la portion de plèvre qui forme le péricarde par ses plis et son épaississement, paraît cartilagineuse, et crie sous l'instrument, comme le squirrhe.

Le ventricule droit, dont la pointe est très-large et très-mousse, est mince comme une feuille de papier, et paraît susceptible de pouvoir se percer au moindre effort.

Je regrette que quelques circonstances ne m'aient pas permis de conserver un organe offrant d'aussi graves altérations. Je n'ai aucun renseignement sur la nature de la cause qui avait pu occasionner de pareils désordres; je ne puis croire qu'ils aient été la conséquence d'un choc ni d'une violence extérieure quelconques. Je croirais plutôt avoir observé le véritable *cancer* du cœur.

Quoique nos usages n'admettent pour la rédhibition que l'affection chronique des lobes pulmonaires (improprement *vieille courbature*), je n'hé-

©ENVA

sitai pas néanmoins à conclure qu'il y avait lieu à résilier la vente, et le tribunal ne s'y opposa point.

HYGIÈNE.

EMPLOI DU PAIN A LA NOURRITURE DES CHEVAUX.

Recherches et considérations sur une alimentation panaire que l'on associe aujourd'hui à la nourriture ordinaire des chevaux dans quelques grands établissemens de Paris.

La récolte des fourrages et des grains de mars, particulièrement de l'avoine, ayant été peu abondante dans l'année qui vient de s'écouler, les alimens servant aux animaux domestiques ont éprouvé une hausse qui a fait naître l'idée aux propriétaires de chevaux de remplacer le tiers, la moitié, ou la totalité même de la ration d'avoine par une égale quantité de pain, dans un but économique. Quelques personnes, confiantes dans la bonté de la nourriture panaire, ont même remplacé toute la ration de foin et d'avoine par une ration de pain fabriqué chez quelques boulangers de Paris.

Les fabricans de ce pain, excités par le grand débit qu'ils en font, et sans doute aussi par le bénéfice qu'ils retirent sur sa fabrication, ont adressé des pétitions et des rapports à M. le maréchal ministre de la guerre, pour prouver les avantages immenses de l'alimentation panaire pour les chevaux de la cavalerie; avantages qui seraient la conservation de la santé et de la vigueur des chevaux, une très-grande économie sur la ration, la facilité du transport en temps de guerre ou de voyages de long cours, d'emmagasinemens pour les places fortes.

Désirant s'éclairer sur une question d'une si haute importance pour la cavalerie française, M. le ministre de la guerre a décidé qu'une commission serait chargée de délibérer

©ENVA

sur cette grave question, et de tenter des essais sur un certain nombre de chevaux de la cavalerie, s'il y a lieu.

Le remplacement d'une partie de la ration ordinaire des chevaux par une certaine quantité de pain, tel qu'on le propose maintenant, est une question hygiénique qui intéresse non-seulement le département de la guerre, mais encore tous les propriétaires de chevaux. Les résultats avantageux qu'on lui accorde aujourd'hui, ceux qu'on pense en obtenir encore, méritent donc que nous nous occupions sérieusement de la réforme alimentaire qui est à l'ordre du jour.

Il nous paraît utile, pour envisager cette question sous ses différens rapports, de faire connaître :

1°. Si des essais analogues à ceux que l'on fait maintenant ont déjà existé;

2°. Si les essais qui ont été faits cette année, depuis la récolte, dans plusieurs établissemens de la capitale, ont eu quelque résultat comme moyen économique et hygiénique;

3°. Enfin, si évidemment les chevaux attachés à différens services, et principalement à celui de la cavalerie, peuvent être soumis à cette nouvelle alimentation.

Dans le royaume de Suède, on fabrique un pain pour les chevaux, composé d'avoine et de seigle égrugé, parties égales (1). On fait une pâte avec ces substances; on y ajoute beaucoup de sel et un peu d'eau-de-vie : ce qui rend le pain meilleur et plus nourrissant. Pour éviter l'infidélité des palefreniers qui pourraient manger ce pain, on y met un peu de lie de vin ou du marc de graine de lin, afin de lui donner une odeur désagréable. Lorsque le pain est cuit, et desséché un peu à l'air, on le brise, on le mêle avec de la paille hachée en même proportion qu'on la mêle à l'avoine et on donne ce mélange aux chevaux.

(1) Mémoires de l'Académie de Stockolm, année 1772; et *Journal pratique de médecine vétérinaire*, 1827.

©ENVA

L'économie que donne cette nourriture en Suède est, en monnaie de France, de 33 fr. 75 centimes par an pour chaque cheval.

On se borne à énoncer dans le Mémoire que, cette nourriture, en remplaçant la ration d'avoine, rendait le poil du cheval plus court et plus brillant ; mais on oublie de dire si elle est mise en usage dans tout le royaume de Suède pour les chevaux de différens services, et si, surtout, elle entretient les chevaux suédois dans un état d'embonpoint et de vigueur.

En Hollande, en Belgique, les chevaux sont nourris avec du pain composé de diverses graines moulues, triturées, manipulées avec de l'eau, et cuites au four, comme pour le pain servant à la nourriture de l'homme. Certains Anglais donnent aussi du pain à leurs chevaux; quelques maîtres de poste, entre autres, en donneraient depuis long-temps avec avantage et économie.

En 1813, le chef du gouvernement d'alors, dit M. Darblay (1), qui avait éprouvé, dans la désastreuse campagne de 1812, tous les inconvéniens attachés au manque de nourriture pour les chevaux, recommanda des essais de composition d'un pain à leur usage.

Ce pain devait être presque biscuité, de manière à se conserver pendant deux mois sans altération : destiné à être consommé loin des lieux de sa fabrication et à des époques incertaines, cette condition était indispensable. Ces essais furent faits sous la direction de M. Girault, vétérinaire en chef de la maison impériale, et sous la surveillance de MM. le comte Daru et le duc de Vicence.

Ce pain était composé de deux parties de farine d'avoine et

(1) *Annales d'agriculture française*, année 1826, page 395.

©ENVA

d'une partie de farine d'orge réduites en pâte. Les pains, mis au four, étaient cuits et desséchés convenablement.

Les événemens graves qui se passèrent à cette époque ne permirent pas de faire des essais sur l'alimentation des chevaux avec ce pain.

En 1826, M. Darblay fixa l'attention de la Société d'agriculture sur une nouvelle nourriture des chevaux avec du pain composé de

1/3 de farine bise de froment,
1/3 de farine de féverolle,
1/3 de farine d'orge.

Deux chevaux de la poste de Berny, de mauvaise nature et en mauvais état, ont été nourris (sans doute en partie) pendant deux mois avec 4 kilog. et demi de ce pain, par jour. Ils ont conservé la même vigueur, et ont résisté au travail le plus rude de la poste et des messageries.

Le boisseau d'avoine revenait alors au prix de 1 f. 16 c.

Les 4 kilog. et demi de pain, frais et cuisson compris, à celui de 0 72

La substitution du pain à l'avoine donnait donc, pour chaque boisseau, une économie, de 0 44 c.

M. Darblay n'a point fait entrer de farine d'avoine dans ce pain. C'est, dit-il, parce que l'avoine est, de tous les grains, le plus pauvre en produit farineux. L'orge ne fournit pas davantage de farine ; mais les issues de l'orge sont beaucoup plus nutritives que celles de l'avoine, qui ne fournit qu'une paille inerte et sans aucun suc.

M. Darblay insiste sur la féverolle, qui doit former la base de toutes les compositions panaires, bien que le prix de sa farine soit plus élevé que celui de l'avoine et de l'orge.

Nous n'avons pu nous assurer nulle part que de nouveaux essais aient été faits avec cette nourriture depuis cette époque. Nous ne saurions donc, quant à présent, en discuter la valeur hygiénique et économique.

©ENVA

En 1829, il a été fait à l'École d'Alfort des essais de nourriture sur trois chevaux de troupes, mis, dans ce but, à la disposition du directeur de l'École.

On a fait manger à ces chevaux, en remplacement d'avoine, du pain composé de parties égales de farine de féverolles, de seigle et de froment de quatrième qualité, pesant ensemble 4 kilogrammes, qu'on donnait en deux fois : moitié le matin, moitié le soir. Il a été reconnu que ce pain, fabriqué par le sieur Vicard, boulanger à Charenton-le-Pont, avait rendu les chevaux qui en avaient mangé pendant plusieurs semaines, plus mous et plus aptes à suer pendant le travail ou l'exercice : faits qui sont constatés dans le rapport signé par tous les professeurs de l'Ecole d'Alfort, et adressé à M. le ministre de la guerre.

Voici maintenant les recherches et observations que nous avons faites sur le pain qui est donné aujourd'hui aux chevaux de la capitale.

M. Feulard, boulanger, rue Monsigny, qui fournit du pain pour les chevaux à presque tous les propriétaires qui en font aujourd'hui usage, compose ses pains ou *tourteaux* avec beaucoup de farine d'avoine, un peu de farine d'orge, un peu de farine de féveroles, de la farine de froment de bonne qualité, et un peu de sel.

Les grains de l'orge, de l'avoine et de la féverolle qui entrent dans cette composition sont moulus, à l'aide d'un instrument particulier que M. Feulard, son inventeur, désigne sous le nom de *pantriteur*.

Ces farines, non blutées, sont mouillées, manipulées pour former une pâte fermentée, qui est cuite au four sous la forme de pains convenablement desséchés.

Ces pains ou tourteaux, ainsi que les appelle M. Feulard, pèsent 4 kilogrammes : La croûte en est épaisse; la mie répand une bonne odeur; elle est assez blanche, peu humide; elle ne s'attache cependant pas aux doigts, et ne se réduit pas faci-

©ENVA

lement en grain par la pression. On aperçoit çà et là les écorces d'avoine et d'orge qui n'ont été qu'incomplétement triturées. Ils peuvent se conserver pendant huit jours sans se détériorer ni se moisir, s'ils sont placés dans un lieu sec.

D'autres tourteaux, de l'épaisseur d'une galette, et approchant de la forme d'une tuile, sont desséchés, durs, biscuités, et peuvent se conserver, d'après le rapport de l'inventeur, pendant quarante jours, s'ils sont convenablement placés dans un lieu sec.

Pour se servir de ces tourteaux, il faut les couper avec un couteau, ou les rompre avec les doigts, pour en former des morceaux de la grosseur d'une noix à peu près, et les donner aux chevaux, soit isolément, soit avec l'avoine. Quelques chevaux les refusent d'abord les premiers jours; mais, plus tard, ils les mangent avec plaisir et avidité; quelques-uns, et notamment les vieux chevaux, les préfèrent à l'avoine en grains.

Les tourteaux biscuités doivent être humectés avec de l'eau, qu'ils absorbent promptement, et ensuite brisés et donnés dans la mangeoire ou la musette.

Un tourteau non biscuité du poids de 4 kilogrammes peut remplacer la ration de 12 livres d'avoine de première qualité, ou un boisseau.

L'économie que le propriétaire obtient de cette alimentation en remplacement de l'avoine, est évidente :

Le boisseau d'avoine est vendu aujourd'hui	1 f. 20 c.
Les 4 kil. de tourteaux qui le remplacent coûtent	0 72
L'économie est donc, en supposant la ration d'un boisseau d'avoine par jour pour un cheval, de	0 48 c.

Voici maintenant les renseignemens que nous avons pris ou qui nous ont été fournis dans les divers grands établissemens et chez plusieurs particuliers, où on a ajouté à la nourriture des chevaux une certaine quantité de pain différemment fabriqué. Désirant avoir des renseignemens positifs, nous nous sommes

©ENVA

adressés tout à la fois aux administrateurs, aux inspecteurs des chevaux, et aux cochers.

1°. *Chevaux de poste.*

M. Dailly, maître de poste à Paris, et possesseur de 292 chevaux, donnait auparavant comme ration ordinaire une botte de foin, une botte de paille, et un boisseau d'avoine de 11 à 12 livres. Depuis plus de trois mois, il a remplacé une partie de la ration d'avoine par des pains ou tourteaux qui se fabriquent chez lui, à la campagne, et qui sont composés de farine, quatrième qualité, de résidu de pommes de terre ayant servi à faire de la fécule, dans diverses proportions. La composition qu'il paraît avoir adoptée de préférence est celle-ci :

1/3 de résidu de marc de pommes de terre,
2/3 farine 4e qualité, avec un mélange de balles de blé ou de paille hachée, et un peu de sel.

Deux livres de ce pain coupé en morceaux, remplacent un quart de la ration d'avoine. A un autre quart de cette même ration d'avoine est substitué du seigle en grain crevé, c'est-à-dire trempé dans l'eau pendant plusieurs heures; ce qui produit une augmentation considérable de volume. Ce seigle, ainsi gonflé, est distribué à la mesure d'un quart de boisseau pour chaque cheval.

Voyons maintenant l'économie que retire M. le maître de poste de Paris d'une semblable alimentation pour des chevaux de poste en aussi grand nombre.

Le setier d'avoine de première qualité, du poids de 140 à 145 kilog., coûte, depuis la récolte dernière, 27 fr.; ce qui fait

©ENVA

ressortir celui du boisseau à 1 fr. 20 c., ci. 1 20

Cette ration, réduite à moitié, soit 0 60

Le pain fabriqué chez M. Dailly ne lui revient qu'à 6 c. la livre (en calculant la valeur des marcs ou résidus à 1 fr. 50 c. le tonneau de 300 kilog.) ci pour deux livres. 0 12

Le setier de seigle de 12 boisseaux, et du poids de 112 kilog., coûte 13 fr.; soit à 1 fr. 10 c. le boisseau; mais, comme le volume de ce grain est presque doublé par la macération qu'on lui fait subir avant la mise en distribution, ce boisseau ne revient donc qu'à 60 c., dont le quart est 0 15

On porte pour les menus frais et dépenses imprévues, fabrication du pain, transport, etc. 0 3

90 90

L'économie par cheval, et par jour, est donc de. 0 30

Par année, et par cheval, elle est de 109 50

Pour les 292 chevaux, et par an, elle est de. . . 31,974 »

M. Dailly affirme que depuis qu'il a remplacé la moitié de l'avoine par le pain et le seigle macéré, il n'a remarqué aucun changement dans l'état de ses chevaux, bien que tous aient été mis au même régime, tant ceux de la poste que ceux affectés spécialement au service des diligences.

Cependant M. Girault, vétérinaire de l'établissement, a eu à traiter quelques indigestions. Lorsque l'on commença à donner cette nourriture, les postillons se sont plaints de la facilité avec laquelle leurs chevaux transpiraient; mais depuis trois mois (dit le vétérinaire), je n'ai eu aucune plainte des postillons, ni aucune réclamation à adresser à M. Dailly sur l'état de ses chevaux.

©ENVA

2°. *Etablissement des voitures dites* les Tricycles.

On compte dans cet établissement 180 chevaux âgés de cinq à neuf ans, et de race percheronne et bretonne. Ces chevaux travaillent tous les jours, et font un service pénible dans des rues étroites, tortueuses et sales de divers quartiers de Paris.

Pendant le mois de septembre, un attelage fut nourri, à titre d'essai, avec

1 botte 1/2 de paille,
1 botte de foin,
3/4 d'avoine,
et 3 kilog. de pain vendu par M. Feulard. Les chevaux ne dépérirent point par l'usage de cette nourriture; ils conservèrent toute leur vigueur. Cependant il est bon d'observer ici que le mois de septembre est celui de l'année peut-être le plus favorable à la santé des chevaux, et que c'est aussi à cette époque, qui est celle des vacances, que ces voitures publiques sont moins chargées et le tirage moins fort. A compter du 6 décembre, tous les chevaux furent mis à la nourriture ci-dessus indiquée; mais on changea le pain de M. Feulard. Ce fut un grainetier de Berci, nommé Picot, qui se chargea de la fourniture. M. Picot ne se sert point du *pantriteur* pour faire sa farine. Son pain est composé de 4e farine, de farine d'orge, et de beaucoup de farine d'avoine, dont les proportions ne m'ont point été indiquées, à mon grand regret. Ce pain, pesant 3 kilogrammes, est vendu, hors barrière, au prix de 55 centimes. 3 kilog. de ce pain sont distribués aux chevaux, et à l'écurie, en deux rations : l'une le matin, l'autre le soir, et alternées avec deux rations d'avoine et de foin. Depuis cette époque (6 décembre), les chevaux ont conservé à peu près le même embonpoint; mais ils sont devenus plus faibles; ils suent davantage pendant le travail, bien que par suite d'une modification apportée dans la construction de ces voitures, le tirage soit aujourd'hui beaucoup moindre.

©ENVA

Le 25 janvier, les inspecteurs étaient décidés à faire un rapport à MM. les administrateurs, pour faire cesser cette nourriture, qui leur paraissait nuisible à la force des chevaux. Ce que nous pouvons affirmer, c'est que, aujourd'hui 1er février, les chevaux sont maigres, très-mous, et qu'ils ne pourraient soutenir plus long-temps le service. Aussi MM. les administrateurs, à compter du 1er février, font-ils diminuer les rations de pain, et augmenter celles d'avoine, afin d'avoir supprimé insensiblement la ration de pain au commencement de mars.

3°. *Etablissement des omnibus dites voitures des* Dames-Blanches.

Les chevaux des établissemens des *Dames-Blanches* mangent journellement chacun

1 boisseau 1/2 d'avoine,

12 livres de paille,

8 livres de foin; plus, un supplément d'une à deux livres de pain Feulard, qui sont données aux chevaux qui parcourent les lignes les plus éloignées. Tous les chevaux se portent bien avec ce supplément qui leur est donné ainsi en sus d'une bonne ration : mais nous pensons qu'il est impossible de tenir compte de cette nourriture qui est celle ordinaire de tous les chevaux qui travaillent, à part la ration de pain qu'ils n'ont pas.

Il est un renseignement qui nous été fourni par un inspecteur d'écurie, et qu'il est bon de faire connaître.

Comme essai, quatre chevaux, formant deux attelages, ont été nourris ainsi qu'il suit : On retrancha de la ration journalière un quart d'avoine qui fut remplacé par quatre livres de pain Feulard. Quinze jours furent à peine écoulés, qu'on remarqua que les quatre chevaux étaient plus paresseux, qu'ils suaient davantage pendant la course, comparativement aux chevaux laissés à la ration ordinaire. Cet essai détourna de supprimer le quart

©ENVA

d'avoine, et engagea à donner la ration de pain au poids ci-dessus indiqué, comme ration supplémentaire seulement.

4°. *Établissement des voitures omnibus dites Écossaises.*

Depuis le 1er septembre jusqu'au 15 janvier 1834 (quatre mois et demi), 50 chevaux appartenant aux voitures *Écossaises*, sont entretenus avec une alimentation composée pour chaque cheval, et par jour,

d'une botte de paille,
d'une botte de foin,
de huit livres d'avoine,
et de quatre livres de pain Feulard.

Le pain est donné en deux rations : moitié le matin, et moitié le soir. Un administrateur auquel nous nous sommes adressés pour avoir ces renseignemens, nous a assuré que les chevaux se portaient bien, et qu'ils étaient aussi vigoureux qu'auparavant. Il faut dire cependant que cet administrateur persiste à croire qu'il en est ainsi, bien que les cochers et l'inspecteur d'écuries lui aient fait des plaintes contre cette alimentation, qu'ils prétendent rendre les chevaux plus faibles pendant le travail.

Economie. Le 1/3 du boisseau d'avoine coûte	40 c.	
ce 1/3 est remplacé par 2 kil. de pain à	36	
Economie par jour		4
Par année, et par cheval,		14 60
Pour les 50 chevaux, et par an,		730 00

5°. *Chevaux de louage et de manége.*

Un loueur de chevaux pour la monte et pour le cabriolet, nourrit ses chevaux avec le pain Feulard depuis cinq mois, dans la proportion suivante :

Paille 12 livres,
Foin 5

©ENVA

Avoine	3 livres.
Pain	6

Le pain est concassé grossièrement, et donné dans l'auge.

Les chevaux font un service très-irrégulier, et sont exposés aux exigences des personnes qui les louent quelquefois pour plusieurs jours. Ils ont pris de l'embonpoint et conservent leur vigueur.

— Les chevaux du manége Lœtry, aux Champs-Élysées, font usage depuis six mois du pain de M. Feulard, en remplacement de la ration d'avoine. On leur donne, avec une ration de 6 kilog. de pain, une botte de paille et deux tiers d'une botte de foin. Ces chevaux se portent bien ; ils ne paraissent pas avoir perdu de leur énergie jusqu'à ce jour.

6°. *Chevaux de trait.*

L'administration des eaux clarifiées a soumis à la nourriture des tourteaux Feulard 130 gros chevaux de trait depuis deux mois. Pendant le premier mois (décembre 1833), ces chevaux ont été soumis d'abord à une nourriture composée comme ci-après :

Paille	25 livres.
Foin	5
Avoine	8
Pain	3

Les trois premiers jours qui ont suivi cette nouvelle alimentation, les chevaux refusèrent ce pain; mais ensuite ils parurent le manger avec plaisir.

Depuis le 1er janvier, la ration de chaque cheval est de

20 livres de paille,
5 de foin,
5 d'avoine,
6 de pain Feulard, ou de pain de la fabrique de M. Picot.

©ENVA

Cette ration est distribuée par moitié, matin et soir. Les chevaux travaillent tous les jours pendant dix heures à traîner des tonneaux d'eau, pesant de deux à trois mille livres, sur le pavé de Paris. Au rapport de M. Bouley jeune, vétérinaire, et de M. l'inspecteur de l'établissement, les chevaux se portent bien, quoiqu'ils aient maigri un peu. Ils ne suent pas davantage pendant le travail.

L'économie que les administrateurs trouvent sur cette ration composée de pains Feulard et Picot, est de 16 c. par cheval et par jour.

Par an, pour chaque cheval,	36 50
Par an, pour 130 chevaux,	4,745 50

Il faut déduire néanmoins de cette économie le salaire des hommes qui, dans cet établissement, sont employés à couper le pain à l'aide d'un hachoir particulier, qui le divise en petits cubes de la grosseur et de la forme d'un dé à jouer.

7°. *Vieux chevaux.*

Les vieux chevaux de la poste de Paris qui se trouvent dans l'impossibilité de soutenir le service actif de la poste et de la diligence, sont envoyés par M. Dailly à l'entreprise des voitures publiques dites *Diligentes*. Ces chevaux font six lieues par jour sur le pavé des rues de la capitale, et sont nourris avec le pain dont nous avons parlé plus haut à l'occasion des chevaux de poste, et qui leur est distribué dans la proportion suivante pour chaque cheval, et par jour :

3/4 de botte de paille,
1/2 botte de foin,
un quart 1/2 d'avoine,
un quart 1/2 de seigle.
4 livres de pain.

Ces chevaux, d'après les renseignemens qui nous ont été donnés par M. Girault, vétérinaire, dans la plupart desquels la mastication de l'avoine était incomplète, le ventre paresseux, et qui rendaient avec les excrémens beaucoup de grains d'avoine non

©ENVA

digérés, prennent maintenant de l'embonpoint, et deviennent plus vigoureux et plus forts.

M. Feulard nous a fait voir un vieux cheval réformé de la poste aux chevaux de Paris, et qu'il a payé 60 francs. Depuis trois mois et demi, ce cheval est nourri journellement avec

15 livres de paille
et 12 livres de pain.

Il fait un service assez pénible; il a pris de l'embonpoint, et une nouvelle vigueur.

8°. *Chevaux convalescens.*

M. Legris, vétérinaire à Paris, a donné du pain à des chevaux convalescens de maladies de poitrine et de maladies des intestins. Ces chevaux ont eu une convalescence très-courte, tout en prenant promptement de l'embonpoint.

— M. Dandre, vétérinaire à Paris, nous a communiqué l'observation suivante :

« M. le comte de... avait depuis long-temps dans ses écuries un cheval anglais propre à la selle, dont la mauvaise santé, et la maigreur étaient telles, qu'un jour (courant d'août), il me fit appeler pour, à tout événement, en tirer le moins mauvais parti possible. Préoccupé à cette époque de l'avantage promis par le pain dont il est ici question, j'en proposai l'usage. M. le comte y consentit, et, à partir de ce jour, son cheval fut soumis au régime suivant :

1/2 botte de bon foin,
2/4 d'avoine,
4 livres de pain,
et 1 botte de paille.

Le pain, divisé en deux rations, devait être humecté avec de l'eau salée. — Recommandation sévère du pansement de la main. — Exercice léger.

Huit jours après, état général meilleur; plus de gaîté, plus d'appétit; les excrémens, jusque-là presque liquides, et entrai-

©ENVA

nant avec eux de nombreux grains d'avoine non triturés, ont acquis une consistance notable. — Continuation.

Quinze jours après, mieux complet. Enfin, après trois semaines, on ajoute à la ration ci-dessus :

1/4 de botte de foin.	Total.	3/4.
2 livres de pain.	—	6 livres.
1/2 botte de paille.	—	1 botte 1/2.

On supprime 1/4 d'avoine. Réduction à 1/4.

Le mieux continue. L'engraissement a été rapide; et aujourd'hui, 9 janvier 1834, je sais que ce cheval, parti à la campagne, plein d'embonpoint et de vigueur, fournit un service des plus agréables. »

D'après ce qui précède, il est facile de voir, d'un côté :

1°. Que, jusqu'alors, dans tous les établissemens dont nous avons parlé, et où les chevaux ont été nourris avec du pain depuis trois mois, les propriétaires de ces chevaux ont fait des économies notables ;

2°. Que la santé, l'ardeur, l'énergie des 292 chevaux de la poste de Paris, n'ont point été sensiblement altérés par la nature d'un pain dans lequel il n'entre pas de farine d'avoine, bien que ces chevaux fassent un service actif, souvent pénible, et toujours très irrégulier;

3°. Que les 50 chevaux de l'établissement des *Écossaises*, les chevaux du manége Lætry, les 130 gros chevaux de trait de l'établissement des eaux clarifiées, ont été entretenus en santé, et à peu près dans le même embonpoint, tout en conservant aussi à peu près la même vigueur, avec les tourteaux fabriqués par M. Feulard;

4°. Qu'il faut passer sous silence l'établissement des *Dames-Blanches*, qui ne donne du pain Feulard que comme ration supplémentaire;

5°. Que les vieux chevaux des voitures dites *Diligentes*, ceux de quelques particuliers, ont pris de l'embonpoint et une nouvelle vigueur avec le pain de M. Dailly.

©ENVA

6°. Que des chevaux convalescens ont été promptement rétablis avec le pain Feulard.

Mais, d'un autre côté :

1°. Que les chevaux des *Tricycles*, nourris depuis trois mois avec une ration de pain de 3 kilogrammes ajoutée à un quart d'avoine, une botte et demie de paille et une botte de foin, ont maigri sensiblement, qu'ils sont maintenant faibles, suent beaucoup pendant le travail, et que ce pain va leur être entièrement supprimé ;

2°. Que les 12 chevaux des voitures dites *Dames-Blanches*, nourris avec le pain Feulard, donné au poids de 2 kilogrammes et 8 livres d'avoine pendant quinze jours, sont devenus si faibles et si paresseux, que l'on a été obligé de les remettre à la ration ordinaire des autres chevaux. (Observation de MM. les inspecteurs de l'administration, et de M. Granet, vétérinaire.)

3°. Que les chevaux de troupes mis en expérience à l'École d'Alfort, et nourris, en remplacement de l'avoine, avec une ration de pain composé de farine de féverolles, de seigle et de froment, au poids de 4 kilogrammes, sont devenus plus mous.

Cependant, il est bon de faire observer que le pain Picot qui a été donné aux chevaux des *Tricycles* n'est peut-être pas confectionné dans les mêmes proportions que le pain Feulard, et que cette différence dans l'état actuel des chevaux des *Tricycles* tient peut-être à sa fabrication et aux élémens qui entrent dans sa composition?

En résumé, jusqu'à ce jour, il faut conclure que la nourriture panaire, ajoutée à la paille, au foin, à l'avoine, offre une véritable économie à Paris pour nourrir les chevaux ;

Que cette économie serait encore plus considérable à la campagne, puisque la fabrication de ce pain entraînerait moins de dépenses, et que le propriétaire profiterait encore du bénéfice du fabricant spéculateur de Paris.

Mais peut-on être convaincu dès-à-présent, par ces essais de trois mois, et au plus six mois, que cette alimentation panaire

©ENVA

n'est point nuisible à la santé, et surtout à l'ardeur et à la force des chevaux ?

Est-il possible de nourrir, d'entretenir en santé et en vigueur les chevaux de la cavalerie, de l'artillerie et du train des équipages, en remplaçant la ration d'avoine par une ration de pain?

Ces deux questions, et surtout la dernière, qui nous paraissent d'un très-grand intérêt, nous chercherons à les discuter sous tous les rapports dans un prochain article. M. O. D.

VARIÉTÉS.

INFIRMERIE VÉTÉRINAIRE DE BETZ.

Établissement d'une infirmerie vétérinaire pour le traitement des chevaux morveux et farcineux *des régimens de la première division militaire.*

Il y a peu de vétérinaires qui n'aient entendu parler des expériences faites à Pomponne pour la guérison de la morve, et de leur résultat qui a confirmé tout ce que l'on savait de l'incurabilité de la très-grande majorité des chevaux morveux.

L'administration de la guerre ne paraît pas abandonner cependant l'espoir de voir un remède ou un traitement méthodique triompher de cette funeste maladie qui détruit en grande partie la cavalerie, et accroît de beaucoup la dépense du chapitre des remontes.

Une infirmerie vient d'être formée à Betz, dans l'arrondissement de Senlis, pour recevoir tous les chevaux morveux des régimens de la première division militaire, qui devront y être conduits et

©ENVA

traités dès l'apparition des premiers symptômes. Le but qu'on se propose est d'éloigner des animaux qui peuvent communiquer la morve à d'autres chevaux, et de rendre plus complètes les expériences faites à Pomponne, auxquelles on reproche de n'avoir généralement porté que sur des sujets dans lesquels la maladie avait déjà fait de grands ravages.

Une autre cause est encore indiquée comme ayant principalement influé sur le peu de succès des expériences de Pomponne : il s'agit des abus qui s'étaient introduits dans cet établissement.

En formant une infirmerie vétérinaire à Betz, on part de cette idée, que la morve est une maladie contagieuse, et que, pour faire des expériences plus complètes sur sa curabilité, il ne faut envoyer à Betz que des chevaux appelés *douteux* dans les régimens, c'est-à-dire dans lesquels on doute de l'existence de la morve.

Certes, si l'on admet comme prouvée la contagion de la morve, il est d'une bonne administration d'éloigner des régimens les chevaux qui deviennent morveux ; cette mesure est même tellement indiquée qu'on doit s'étonner de ne la voir adoptée que pour la première division militaire. Mais un grand mal existe relativement à la contagion ; c'est que la question de la contagion de la morve est depuis bien long-temps résolue différemment, et qu'on ne paraît pas vouloir promptement

©ENVA

en finir sur ce point essentiel par des expériences faciles et peu coûteuses.

Il résulte de cet état d'incertitude qui gagne de plus en plus, à mesure que les maladies des animaux sont mieux étudiées, non-seulement que beaucoup de vétérinaires et d'autres militaires exécutent les ordonnances et les réglemens sans être bien convaincus de leur utilité, mais encore que ces ordonnances ont subi des modifications qui sont peut-être fâcheuses si la morve est contagieuse. On brûlait autrefois les harnais qui avaient servi à des chevaux morveux; on allait jusqu'à taillader les peaux des animaux morts de cette maladie; on donnait aux hommes chargés de panser les chevaux morveux des vêtemens particuliers qu'ils laissaient dans l'écurie; on était, en un mot, beaucoup plus rigoureux et plus prudent. Et maintenant que par esprit d'économie, ces mesures ont été abandonnées, nous ignorons si ces modifications ne sont pas, en définitive, plus onéreuses que profitables.

Toutes les fois donc qu'à propos de la contagion de la morve on adoptera de nouvelles mesures, ou qu'on en modifiera d'anciennes, il faudra toujours redire que la première de toutes les choses serait de s'assurer si la morve est contagieuse.

Aux essais qui sont proposés, quelques personnes objectent que plusieurs maladies sont confondues entre elles sous le nom de morve, et

©ENVA

que les unes ayant la funeste propriété de se communiquer, les autres ne l'ayant pas, les expériences deviendraient compliquées ; d'autres personnes disent encore que la morve est *parfois* contagieuse.

Mais, à notre tour, nous dirons que le but à se proposer est de faire généralement distinguer des maladies que beaucoup de vétérinaires savent déjà très-bien reconnaître et séparer; et ensuite que la morve qui règne ordinairement dans les régimens est malheureusement assez commune pour que les gens de l'art puissent bien la connaître, apprendre les formes qu'elle revêt, et savoir sûrement si elle est contagieuse; et dans l'affirmative, quand et comment elle se communique.

Au total, si on veut bien diriger les essais, si on veut les faire authentiques, devant un grand jury qui demanderait toutes les preuves désirables, et avec qui serait discutée la valeur de ces preuves, on arriverait à faire des expériences à la fois suffisamment probantes et peu coûteuses ; car les seules preuves coûteuses seraient celles par lesquelles on démontrerait que la maladie que l'on essaie se transmet d'un animal affecté à un autre qui ne le serait pas : or, il faut peu de preuves de ce genre pour convaincre; tandis que pour les preuves opposées, qu'il faut accumuler en grand nombre, il faut bien convenir que les animaux sains, mis en expérience continuant à se bien porter, les dépenses ne peuvent être très-élevées.

Outre l'espoir de voir diminuer le nombre des

©ENVA

chevaux morveux, en évitant les ravages de la contagion, celui d'arriver à guérir la morve paraît avoir servi de motif à l'établissement d'une infirmerie vétérinaire à Betz.

Et, nous l'avouerons, quand des officiers de cavalerie voient des escadrons diminuer de force en pleine paix aussi rapidement que pendant les fatigues de la guerre, principalement par l'action d'une funeste maladie, il doit leur être bien naturel d'accuser l'impuissance de la médecine, et de croire que des recherches faites sur un très-grand nombre de malades hâteront ses progrès. Cela est d'autant plus facile à admettre, que beaucoup d'hommes ignorans en médecine, et très-instruits d'ailleurs, partagent cette heureuse illusion, que chaque maladie doit nécessairement avoir son remède dans la nature; tandis que des médecins, pessimistes peut-être, après avoir considéré les ravages organiques de certaines maladies, n'hésitent pas à croire qu'on les guérira, lorsqu'on guérira de la vieillesse et de la caducité.

Sans être aussi absolus dans nos opinions sur la morve, nous ne pouvons cependant pas nous dispenser de faire remarquer que les désordres qu'entraîne cette affection expliquent parfaitement les résultats de toutes les expériences faites jusqu'à présent avec les médicamens de tous les genres, simples et composés, qu'a fournis la pharmacie, et

©ENVA

qui ne laissent pas que d'être en grand nombre. Nous ajouterons même encore que toutes les fois qu'une substance nouvellement découverte a été employée en médecine, elle n'a pas tardé à être essayée aussi sur des chevaux morveux ; qu'il en a été ainsi de l'iode et de ses préparations, du chlorure de chaux, du chlorure de soude, et d'autres médicamens : d'où il suit que, tout en continuant ce genre de recherches, il faut se garder d'espérer beaucoup ; quoique, dans les livres, il soit facile de trouver plus de vingt spécifiques excellens pour guérir la morve.

Le désir de tout homme de bonne foi doit être de ne pas voir augmenter cette liste de prétendus remèdes dignes de figurer avec tous ceux qui sont offerts pour pâture à la crédulité publique. Le seul moyen est de faire des expériences authentiques et complètes. Remarquons ici que les expériences ne peuvent avoir ces caractères, si elles portent *exclusivement* sur des chevaux douteux, comme on le prescrit pour l'établissement de Betz, et si surtout, comme le veut l'administrateur de Betz, on ne doit mettre en expérience que les chevaux présentant les symptômes les plus incertains, les plus vagues ; si, pour mieux préciser, les chevaux qui commencent à être ce que l'on appelle *glandés* ne doivent pas lui être envoyés. M. Delandine de Saint-Esprit dit, ou bien laisse dire dans une sorte de prospectus, que des chevaux

©ENVA

glandés ne doivent pas être appelés des chevaux *douteux*, et ne doivent plus lui être envoyés. Nous demandons la permission de prouver que le *glandage* constitue cependant le plus souvent le premier symptôme qui puisse faire connaître le développement de la morve. Aucun vétérinaire n'ignore que les symptômes caractéristiques de cette maladie ne se développent pas tous à la fois, ni ne se succèdent pas toujours dans le même ordre, et qu'il faut craindre, lorsque l'un d'eux se montre, que les autres n'apparaissent dans un temps plus ou moins éloigné, et ne constituent le signe indubitable de la maladie. C'est donc sur l'apparition d'un de ces symptômes que les chevaux, après avoir reçu la singulière désignation de *douteux*, sont sortis des rangs et placés dans l'infirmerie. Personne n'ignore non plus que ces séparations se font surtout après une opération qu'on appelle *la revue des ganaches*, dans laquelle le vétérinaire s'assure principalement si les chevaux sont *glandés*, sachant très-bien que le *jetage* peut exister dans un moment, et ne plus exister dans un autre instant. Les chevaux simplement *glandés* ne doivent pas être encore abattus; les réglemens militaires l'ordonnent sagement: ils ne doivent plus être gardés dans les régimens de la première division militaire; une nouvelle disposition le prescrit. Mais si, de son côté, l'administrateur de Betz, qui ne doit recevoir que des chevaux *douteux*,

©ENVA

pense qu'il ne faut pas attendre que les chevaux soient *glandés* pour les lui envoyer, parce qu'alors il n'y a plus de *doute*, il faut bien que l'on demande ce qu'il faut faire de ces chevaux que l'on ne peut plus garder dans les régimens, et qu'on ne doit pas recevoir dans l'infirmerie de Betz : il faut se hâter d'autant plus de le déterminer, que si l'on s'entend aussi peu, M. Delandine de Saint-Esprit, l'administrateur de Betz, doit souvent croire que beaucoup de chevaux sont envoyés *trop tard* à son infirmerie, lorsqu'il est impossible de les envoyer *plus tôt*.

Faire des expériences sur la morve, vouloir les faire complètes, et les faire porter *exclusivement* sur des chevaux douteux, c'est déjà une mauvaise condition qui peut avoir pour résultat de faire classer parmi les chevaux guéris de la morve des animaux qui n'avaient pas cette maladie; d'enfler ainsi le nombre des guérisons, de faire croire mal à propos à l'efficacité de certains remèdes, et de faire dépenser de l'argent en pure perte à l'État, et, par imitation, à des particuliers.

Mais l'infirmerie de Betz n'est pas destinée à recevoir des chevaux morveux seulement; elle doit aussi recevoir les chevaux farcineux; comme si, la morve étant supposée contagieuse, l'existence du farcin garantissait de la contagion de la première maladie!

Supposez la morve contagieuse, et dites si, parce

©ENVA

que des chevaux auront un bouton de farcin sur les côtes ou sur les fesses, ils ne seront pas exposés à contracter la morve, lorsqu'ils seront en contact plus ou moins immédiat avec un grand nombre de chevaux morveux. Qu'on admette, en un mot, toutes les hypothèses ; il ne serait pas impossible de prouver que, dans le cas où l'on persisterait à créer des infirmeries vétérinaires, les chances d'avantages seront toujours pour des infirmeries séparées ; les unes où seraient traités les chevaux morveux ; les autres destinées au traitement des chevaux farcineux, et où probablement ils guériraient en assez grand nombre ; car les vétérinaires guérissant beaucoup de chevaux farcineux, on aurait tort de confondre le farcin avec la morve, quant à leur degré de curabilité.

Des abus se sont introduits à Pomponne ; c'est une vérité officielle, on peut la répéter. Betz promet davantage ; bon régime salubre et substantiel, travail réglé, soit à la charrue, soit à la herse ; cet établissement promet tout : et il a paru sans doute aux administrateurs qu'il leur serait facile de tenir leurs promesses, à cause de la vaste exploitation qu'ils possèdent. Mais comme, d'un autre côté, l'engagement existe de recevoir tous les chevaux morveux et farcineux, en quelque nombre que ce soit, il peut se faire aussi que quelque encombrement ait lieu dans les écuries, et que, particulièrement, il devienne impossible de procurer à chaque

©ENVA

malade qui en aurait besoin, l'exercice et le travail réglés promis dans le prospectus ; qu'au résumé, les chevaux soient moins bien traités à Betz que dans les régimens, et que, ne pouvant travailler à beaucoup près tous, ils ne soient réellement utiles que par la production du fumier, dont tous les cultivateurs connaissent la valeur. Ce sont de ces choses qui ne se réaliseront pas, il faut l'espérer, et qu'il n'est pas d'ailleurs de notre objet d'examiner à fond.

L'établissement de Betz doit, dans un journal vétérinaire, être examiné comme destiné à prévenir les ravages de la contagion, et comme établissement expérimental. Sous ces rapports, il est facile de résumer en peu de lignes ce qui vient d'être dit.

On a formé une première fois une infirmerie vétérinaire à Pomponne pour le traitement des chevaux morveux. Il est bien démontré maintenant que cet établissement a donné naissance à des abus, et que la guérison de la morve a été laissée au point où elle était auparavant, ou, pour parler plus clairement, qu'on n'a guéri à Pomponne qu'une très-petite quantité de malades, relativement au nombre de ceux qui ont été traités, et qu'ainsi se trouve confirmé le résultat des observations de beaucoup de vétérinaires.

L'établissement de Betz a succédé à celui de Pomponne dans le but, 1° d'éloigner des régimens

©ENVA

les chevaux morveux et farcineux ; 2° de rendre plus complètes les expériences sur la guérison de ces maladies.

Or, il semble raisonnable d'admettre, 1° que si l'administration doit être louée des soins qu'elle prend d'éloigner des régimens les animaux qu'elle croit atteints de maladies contagieuses, il est à désirer qu'elle s'empresse, d'un autre côté, de faire cesser toute espèce de doute sur le caractère contagieux de ces maladies, sous peine de modifier aveuglément les réglemens militaires ; 2° que, dans l'état d'incertitude où l'on est encore, il ne faudrait pas accumuler dans un même lieu des animaux atteints de maladies différentes, parmi lesquels se trouvent beaucoup de chevaux farcineux, qui guérissent pour la plupart lorsqu'on les laisse dans les infirmeries des régimens ; 3° enfin, que, considéré comme établissement d'expériences sur la guérison de la morve, Betz est dans une position telle qu'on peut facilement y commettre des erreurs qui auraient pour résultat d'engager le Gouvernement et des propriétaires à faire des dépenses inutiles pour le traitement des chevaux morveux.

Sur l'existence de la SOLANINE *dans les germes des tubercules de la pomme de terre, et les effets nuisibles des germes de pommes de terre sur l'économie animale.*

Quand Parmentier, d'illustre mémoire, cherchait

©ENVA

à propager en France la culture et l'emploi de la pomme de terre par tous les moyens que lui offrait son active philanthropie, il aurait été très-fâcheux qu'on eût observé le moindre accident après l'usage alimentaire de cette précieuse ressource. Tout aussitôt, les détracteurs de toute innovation, et même les personnes qui nous croient dans le meilleur des mondes possibles, auraient fait remarquer que la pomme de terre appartient à la famille des solanées, famille généralement vénéneuse; et le bien que voulait Parmentier eût été retardé. On peut dire maintenant beaucoup de mal de la pomme de terre, sans nuire aux progrès de sa culture; et il est facile, d'ailleurs, d'éviter le peu de mal qu'elle peut occasionner.

Dans une lettre que Ch. Whitlaw adressait, il y a peu d'années, à T. Gill, l'auteur pose en fait que l'usage de la pomme de terre est une des principales causes des fièvres putrides, de la fièvre jaune et du typhus (*Techn. reposit.*, 1826). Bien peu de personnes, sans doute, ont ajouté foi à de semblables contes. Les observations suivantes méritent une autre attention, surtout de la part des vétérinaires qui peuvent avoir occasion de les vérifier. Elles ont été recueillies par le docteur Jul. Otto, et sont extraites du dernier numéro des *Annales de chimie et de physique*.

« Depuis que Desfosses a trouvé un alcaloïde dans quelques espèces de solanées, on a beaucoup

©ENVA

écrit pour affirmer ou nier sa présence dans la pomme de terre. Quoique j'aie fait un grand nombre d'expériences, je n'ai pu jusqu'à présent trouver de *solanine* dans les pommes de terre; et ce résultat est d'accord avec l'observation que les pommes de terre entièrement mûres ne produisent aucun effet nuisible. *Mais les accidens qu'on a remarqués à Brunswick en donnant au gros bétail des résidus d'eau-de-vie de pommes de terre* GERMÉES, ont attiré l'attention sur les germes de ces tubercules. En traitant ces germes avec de l'eau mêlée d'acide sulfurique, puis en précipitant l'acide sulfurique avec l'acétate de plomb; en saturant ensuite le liquide presque incolore avec du lait de chaux, et en faisant bouillir enfin le précipité avec de l'esprit-de-vin à 80° centésimaux, j'ai obtenu la solanine qu'il contenait, et je l'ai purifiée, en la dissolvant à plusieurs reprises dans l'alcool.

» Les expériences que j'ai entreprises sur l'action de la solanine sur l'économie animale, en en donnant à deux lapins, m'ont appris qu'elle doit être comptée au nombre des poisons narcotiques puissans. Une dose d'un grain de sulfate de solanine a donné la mort à un des lapins en six heures. Le second, qui était plus gros, est mort en neuf heures, après en avoir pris trois grains. Son effet paralysant sur les extrémités postérieures, est remarquable; et comme en donnant à du bétail des résidus provenant de pommes de terre germées, les

©ENVA

pieds de derrière ont été paralysés, il reste indubitable que les germes de pommes de terre doivent leurs propriétés nuisibles à la *solanine.* »

JOURNAL DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE THÉORIQUE ET PRATIQUE.

La note suivante termine le numéro de décembre 1833 du *Journal théorique et pratique.*

UN DERNIER MOT A MM. DU RECUEIL DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE PRATIQUE.

» La *dispute* engagée par un ou deux champions de l'Ecole » d'Alfort, par l'un notamment, par l'*athlète* de cette École, » contre des vétérinaires qui ont eu l'audace de n'être pas tou- » jours de l'avis de ces messieurs, et qui se sont permis, sans » autorisation préalable, de rédiger un journal de médecine » vétérinaire; cette *dispute*, dis-je, doit cesser par respect » pour la science. Pour mon compte, je laisse le champ entiè- » rement libre à ces messieurs. J'ai contrarié mes habitudes et » mon caractère en continuant aussi long-temps à guerroyer » contre des adversaires, je pourrais même dire des *ennemis*, » *à la bonne foi* desquels *je ne crois plus du tout.* Pour ce der- » nier motif, qui est péremptoire, je me dispenserai de ré- » pondre aux attaques *injurieuses* qu'ils dirigeront désormais » contre moi. Je ne me désiste pas pour cela de mon droit de » critique; mais je me bornerai à une discussion scientifique (1).

» Si cette résolution de ma part *est imitée par mes collègues*

---

(1) Donc, M. Leblanc ne s'était pas borné jusque-là à des discussions scientifiques! Nous prenons acte de cet aveu qui est, ici, d'une assez piquante naïveté. (*Note du Rédacteur.*)

©ENVA

» du *Journal théorique et pratique*, la lecture de notre journal » *ne sera peut-être plus interdite aux élèves d'*UNE MANIÈRE » AUSSI ABSOLUE QUE CELA A EU LIEU DEPUIS LONG-TEMPS. Le » croirait-on ? les élèves qui veulent lire ce journal *sont obligés* » *de le faire adresser chez leurs connaissances*, pour le par- » courir *avec sécurité* quand ils ont passé la porte de l'École. » Je n'accuserai pas les élèves de pusillanimité, parce que le » courroux d'un athlète était à redouter, et je ne les blâmerai » pas de ne pas avoir affronté le danger d'un abonnement avoué. » Cependant il est fâcheux pour les élèves, pour ceux avancés » dans leurs études surtout, d'être privés de lire un recueil pé- » riodique qui renferme des faits pratiques qu'ils peuvent ren- » contrer dans l'exercice de leur profession, dès qu'ils sortiront » de l'École (1). Si nous n'avions pas craint le sort de l'holocauste » pour notre livre, nous l'eussions adressé aux élèves des troi- » sième et quatrième années d'études. Nous allons tenter un » essai : nous enverrons le journal à deux élèves, que nous » prendrons au hasard sur la liste de ceux qui ont obtenu des » avantages dans le dernier concours, et nous les prierons de » le communiquer à leurs condisciples, *si cela est possible.* » *Nous faisons, du reste, des vœux pour que cette démarche* » *de notre part ne leur porte aucun préjudice.* Ils peuvent » être convaincus d'avance de la pureté de nos intentions. »

Cette note est signée *Leblanc.*

Il y a dans ce peu de lignes tant d'assertions inexactes ou

---

(1) En supposant même que la *défense* dont parle M. Leblanc fût vraie, les élèves n'auraient point été aussi privés qu'il le dit; car beaucoup d'entre eux sont abonnés à notre journal dans lequel sont analysés, avec beaucoup de détails, tous les articles que renferme le *Journal théorique et pratique*. Ils n'auraient donc été privés, en réalité, que de la lecture de quelques petites diatribes plus ou moins injurieuses pour leurs professeurs. Nous croyons que c'est précisément cette dernière circonstance qui fâcherait le plus M. Leblanc.

(*Note du Rédacteur.*)

©ENVA

mensongères ; il y a un tel cynisme de mauvaise foi, les imputations dont nous sommes l'objet sont si grossièrement calomnieuses, que nos lecteurs nous pardonneront, sans doute, de sortir, *pour cette fois*, des limites toutes scientifiques dans lesquelles nous avons maintenu jusqu'à présent nos discussions, pour repousser bien loin de nous les étranges inculpations dont M. Leblanc n'a pas rougi de se faire l'organe et le signataire.

C'est avec regret, nous le disons sincèrement, que nous nous voyons réduits à un genre aussi déplorable de polémique. Vingt fois déjà, dans le courant de cette année, nous avons laissé sans réponse des *personnalités* souvent *injurieuses*, imprimées contre nous dans le *Journal théorique et pratique*. Nous avions pensé que le dédain devait seul faire justice de pamphlets que leurs auteurs même avaient eu la pudeur de ne pas signer. Nous espérions que l'intérêt bien entendu de la science et des vétérinaires, que devraient servir nos communs efforts, finiraient par l'emporter auprès de MM. les rédacteurs du *Journal théorique et pratique* sur de misérables intérêts de coterie : depuis un an, nous l'espérons en vain. Notre silence a été pris pour de la faiblesse, et notre longanimité nous a valu le petit chef-d'œuvre d'honnête polémique que nous venons de transcrire.

Comme on le voit, ce ne sont point quelques passages de notre Journal que nous avons à défendre ici. En ne spécifiant aucun article, on les attaque tous. C'est donc l'œuvre tout entière, c'est sa marche, c'est l'esprit qui préside à sa direction, c'est presque la moralité de ses rédacteurs qu'on traduit à la barre des lecteurs du *Journal théorique et pratique*. Certes, l'accusation est grave cette fois. Elle valait bien la peine que M. Leblanc, qui s'en est fait l'organe, se mit en frais de raison pour la soutenir. « Vous êtes gens de *mauvaise foi*, nous dit-il; » vous êtes mes *ennemis personnels ;* votre journal est contre » moi un répertoire *d'injures ;* on n'y discute pas, on y *dis-* » *pute*, » etc. Et puis, après ce bel exorde, tout est terminé !

©ENVA

pas la moindre citation, pas même l'indication des passages de notre Journal qui ont pu causer tant d'émoi à notre confrère, et sur lesquels il a échafaudé son petit essai de réquisitoire. Il nous accuse, comme aurait dit *le père Sournois*, PARCE QUE!!!

M. Leblanc n'imagine pas, sans doute, que nous en soyons réduits à devoir nous justifier contre des allégations qui n'ont pour garantie que son affirmation personnelle. Responsables de nos écrits et de nos actes, c'est sur eux seuls que, le cas échéant, nous pourrions avoir à nous expliquer, et non sur les creuses doléances imprimées dans un journal, dans le but probable d'en rendre le rédacteur quelque peu intéressant. Que M. Leblanc produise, *s'il le peut*, des *faits* qui prouvent notre *mauvaise foi!* qu'il cite, *s'il en connaît* (mais qu'il les cite *sans les tronquer* ni les *altérer*), des phrases de notre Jouurnal qui soient *injurieuses* pour lui ou pour les siens! Et si les faits qu'il produira sont vrais, si les citations sont exactes, nous nous empresserons de confesser tous nos torts. Car, dans notre opinion, un journal scientifique s'est écarté du seul but vers lequel il doive tendre, il a manqué à ses lecteurs et à lui-même, il a cessé de répondre à l'objet de sa création, du jour où la bonne foi n'a plus été la règle de ses rédacteurs; du jour où, dans leurs discussions, ceux-ci ont substitué des questions personnelles à des questions de science; du jour où, dans leur polémique, les raisonnemens ont fait place à l'injure. Nous avons toujours pensé que l'avancement de la science étant le but principal d'un journal vétérinaire, il ne devait y être question des personnes qu'à propos de leurs travaux scientifiques, et *seulement dans leurs rapports avec ces travaux.*

Voilà comme nous avons pensé que devait être rédigé un journal; et, quelque vive qu'ait été parfois notre polémique avec le *Journal théorique et pratique*, nous défions M. Leblanc d'y trouver un seul passage, un seul mot qui

©ENVA

s'écarte le moins du monde des règles que nous nous étions imposées (1).

Puis donc qu'en s'abstenant de la motiver, M. Leblanc a déjà laissé entrevoir le peu de fondement de son accusation, il ne nous reste plus, pour démontrer combien peu elle mérite d'attention, qu'à faire connaître, par leurs œuvres de journalistes, les hommes qui l'ont porté contre nous. C'est ce que le défaut d'espace nous force à remettre au prochain numéro. Nos lecteurs verront auquel, du *Recueil* ou du *Journal théorique et pratique*, on peut avec raison reprocher de n'être pas de bonne foi, de traiter souvent de questions personnelles, et d'avoir recours à l'injure comme moyen de polémique.

Il est cependant un fait sur lequel nous voulons nous expliquer aujourd'hui. M. Leblanc a dit que la lecture de son journal avait été proscrite aux élèves de l'École d'Alfort d'une manière absolue. Bien que ce reproche s'adresse à *l'École* et non au *Recueil*, nous pouvons assurer de la manière la plus positive que cette assertion de M. Leblanc *est entièrement controuvée.*

Quant à ce qu'assure ce vétérinaire, que nous serions ses

---

(1) Un jour pourtant, M. Leblanc, tourmenté sans doute du besoin de nous convaincre de *mauvaise foi*, nous adressa, sous forme de réclamation, une lettre commençant par ces mots solennels : « AU NOM DE LA JUSTICE ! ! ! » C'était assurément un début qui promettait. Or, veut-on savoir les accusations si graves qui suivaient cette invocation : M Leblanc nous reprochait,

1°. D'avoir désigné son journal sous le nom de *Journal théorique et pratique ;* tandis qu'il avait pour titre : *Journal de médecine vétérinaire théorique et pratique ;*

2°. De lui avoir fait dire dans une de nos analyses, qu'un cheval avait mangé *vingt bottes par jour d'escourgeons en vert*, tandis que la phrase dont il s'était servi était celle-ci : « *Le cheval mangea vingt bottes d'escourgeons en vert par jour.* » (Voir le n° d'avril 1832 de notre Journal, où cette réclamation a été textuellement imprimée.)

©ENVA

ennemis personnels, nous pouvons lui assurer qu'il n'a d'ennemi parmi nous que dans son imagination. Il a commencé une polémique irritante, nous la soutenons vivement, et voilà tout. Qu'il cesse de s'attaquer aux personnes ; qu'il travaille aussi sincèrement que nous aux intérêts véritables de la science et des vétérinaires, et il verra se rétablir des relations que lui-même nous a forcés d'interrompre, à notre grand regret.

ANNONCE.

Quelques articles épars sur l'exercice de la médecine vétérinaire à l'armée, favorablement accueillis par les lecteurs des journaux consacrés à cette science, ont donné à M. Vogeli l'idée de publier un ouvrage complet sur cette portion essentielle des intérêts vétérinaires. Cet ouvrage sera publié par souscription, et ne sera mis sous presse que si l'auteur réunit un nombre suffisant de souscripteurs pour couvrir les frais d'impression.

L'ouvrage formera un volume in-8° de 300 pages environ, imprimé sur beau papier, caractères et justification du *Recueil*. Le prix des souscriptions sera reçu jusqu'au 15 mai 1834, chez M. Ancelin, libraire, rue Dauphine, n° 36, où il devra être adressé franc de port, en un bon sur la poste, de l'importance de huit francs.

©ENVA

PATHOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE.

Observations sur une MALADIE APHTEUSE *qui s'est déclarée sur les chevaux du dépôt de remontes d'Alençon.*

Vers la fin du mois d'octobre, et pendant les premiers jours du mois de novembre 1831, plusieurs jeunes chevaux du dépôt de remontes d'Alençon ont été affectés d'une maladie aphteuse, dont les symptômes ont été plus ou moins graves, et qui n'a cependant causé la perte d'aucun d'eux.

Causes. — Les foins distribués au dépôt d'Alençon sont tous récoltés sur les bords de la Sarthe; les fonds qui les produisent, quoique bas et humides, n'en fournissent pas moins une herbe de bonne qualité; mais le débordement de cette rivière, dans certaines années, et peu de temps avant la fauchaison, détériore beaucoup la nature de l'herbe par le limon vaseux que les eaux laissent après elles, quand surtout elles séjournent longtemps. Les foins qui ont été ainsi submergés portent le nom de *foins vasés*. On les reconnaît assez aisément, après la fenaison, à leur couleur jaunâtre et à la poussière colorée qu'ils laissent échapper en les secouant. Consommés dans cet état, et surtout nouvellement récoltés, ils sont dangereux, et doivent être rejetés; mais les fournisseurs adroits

©ENVA

savent opérer un mélange que l'œil le plus exercé ne peut souvent reconnaître. Dans cet état, ces foins sont sans doute moins pernicieux que s'ils étaient purs ; cependant ils occasionnent à la longue des inflammations sur les organes digestifs qui peuvent avoir des suites très-dangereuses. C'est surtout chez les jeunes chevaux qui sortent des herbages où ils ont été élevés, que l'usage en est plus nuisible : la poussière irritante qui les recouvre corrode, pour ainsi dire, la muqueuse de la bouche, du pharynx et de l'estomac, et occasionne des accidens plus ou moins graves.

Symptômes. — Salivation abondante, bouche baveuse, rougeur et chaleur prononcées de la membrane buccale, gonflement de la langue, apparition d'ulcères nombreux sur la surface de cet organe et dans l'intérieur de la bouche, lesquels ulcères envahissaient bientôt la totalité de la muqueuse buccale, détruisaient l'épiderme, et rendaient la langue saignante : impossibilité de manger, douleur excessive lorque l'animal prenait le foin ou la paille ; déglutition pénible des boissons. Chez quelques malades, la langue était violacée, noirâtre en quelques points, et offrait l'aspect du charbon.

Traitement curatif.—Saignée de quatre livres à la jugulaire, rarement renouvelée ; diète sévère, boissons d'eau d'orge tiède, miellée et gommée, lavemens émolliens de temps à autre, gargarismes fré-

©ENVA

quens, avec infusion de roses de Provins ; gomme arabique et miel blanc ; excision des portions épidermiques détachées. Chez les malades dont la langue présentait un aspect charbonneux, il a fallu pratiquer quelques scarifications, et panser les plaies avec une décoction de quinquina et de vin, jusqu'à ce qu'elles aient repris une couleur vive ; ce qui n'a eu lieu chez quelques malades qu'après la chute des escarres ou à la suite de l'amputation de parties gangrénées qui ont rendu la langue un peu difforme. Les malades restaient sans manger pendant la durée du traitement, qui se terminait du huitième au dixième jour : on rendait alors la boisson plus nourrissante par l'addition de la farine d'orge ; on permettait l'usage de la paille, mais en petite quantité.

Traitement préservatif.—L'un des repas d'avoine a été remplacé par un barbottage avec le son et la farine d'orge. A tous les repas, le foin était secoué fortement, de manière à le débarrasser le plus possible de la poussière vaseuse qui le recouvrait. Ce même foin était aspergé d'eau salée, et mêlé ensuite avec moitié de paille brisée d'avance avec les mains. La surveillance la plus active eut lieu chez le fournisseur des fourrages, qui cessa bientôt d'opérer son mélange, pour ne donner que du foin d'assez bonne qualité.

En résumé, la maladie n'a pas eu une longue durée ; mais la convalescence a été longue, et les

©ENVA

malades n'ont repris leur embonpoint primitif qu'après un laps de temps assez long.

Lorsque les dépôts de remontes seront autorisés à ne recevoir que des fourrages de première qualité, qui conviendraient beaucoup mieux aux jeunes chevaux, ou, mieux encore, quand ils devront pourvoir eux-mêmes à l'approvisionnement des magasins en achetant les foins et avoines, on verra cesser les abus qui se commettent journellement chez les fournisseurs, et qui sont plus ou moins pernicieux à la santé des chevaux.

Observations sur les eaux aux jambes des chevaux. — *Moyens curatifs employés dans les derniers degrés de cette maladie.*

Par M. Pradal, vétérinaire à Castres.

(Extrait d'un mémoire adressé à la Société royale et centrale d'agriculture.)

Quoique les eaux aux jambes des chevaux soient des maladies communes, et qu'elles aient été bien décrites, une longue pratique a donné à M. Pradal l'occasion de citer deux faits remarquables par leur rareté; elle lui a permis aussi d'insister sur la possibilité de guérir les animaux qu'on laisse perdre trop souvent, parce que leur maladie, parvenue à son dernier degré, semble incurable.

Les eaux aux jambes, comme l'indique leur

©ENVA

nom, se font voir généralement d'une manière exclusive aux membres, et, on le sait, aux extrémités des membres. La maladie présente dans cette peau épaisse des caractères qui la font facilement distinguer. M. Pradal cite deux exemples où cette affection a envahi toute l'étendue de la peau. La première fois il a vu le malade; la seconde fois le fait lui a été transmis par M. Saussol, vétérinaire aussi instruit que laborieux, que nous avons eu le malheur de perdre.

J'ai vu (c'est M. Pradal qui parle) un cheval dont toute la surface du corps était couverte des ulcères qu'on voit dans les eaux aux jambes, ulcères donnant écoulement à une humeur fétide; ils étaient plus gros à l'encolure et à la queue qui étaient dégarnies de crins. Les parties qui s'en trouvaient ensuite les plus affectées étaient les oreilles, les joues, les épaules, les reins, la croupe, les cotés du ventre, le tour des naseaux; et, comme on le pense bien, ce cheval qui n'avait cependant que cinq ans, et qui aurait été propre à la selle, avait un aspect hideux.

Curieux de connaître l'origine et la cause de cette maladie, je sus du propriétaire que deux ans et demi auparavant, étant encore poulain, cet animal s'était échappé dans un moment où il avait la gourme, qu'il s'était jeté tout en sueur dans la rivière, avait été fort malade, et n'avait paru mieux que lorsqu'on remarqua sur tout son corps une éruption boutonneuse qui, par son ancienneté, avait acquis

©ENVA

les caractères que je lui reconnaissais maintenant.

Le traitement devant être long et peut-être infructueux, le propriétaire ne voulut pas me le laisser entreprendre. Son cheval dépérit peu à peu, tomba dans le marasme et mourut.

Dans le fait observé par M. Saussol, la maladie commença dans le pli du paturon, s'étendit au-dessus de cette région, mais ne devint générale qu'à la suite d'une chute que fit l'animal dans un précipice. La peau avait été meurtrie, et même excoriée dans certaines parties. Quinze jours après, elle devint le siége d'une éruption générale de petits boutons qui sécrétèrent bientôt une matière claire; les poils devinrent hérissés. Un maréchal mit en usage un onguent irritant qui fit tomber tout le poil, et qui, loin de guérir la maladie, la rendit au contraire plus intense. L'amaigrissement devint extrême, la peau sèche et dénudée de poils dans quelques parties, ulcérée, et rendant une odeur infecte dans d'autres.

M. Saussol ne vit le cheval dont il s'agit que plus de deux ans après l'invasion de la maladie. Les excroissances, désignées sous le nom de *grappes*, existaient alors sur tous les membres, à partir des genoux et des jarrets, et sur tout le reste de la peau se faisaient aussi voir les altérations qu'on trouve dans les eaux aux jambes, lorsqu'elles sont moins anciennes. Ce vétérinaire acheta l'animal comme sujet d'expérience, lui administra des décoctions de

©ENVA

bardane et de gentiane, alternées avec des opiats de soufre sublimé, d'éthiops martial et de kermès minéral; il avait déjà obtenu de cette médication un peu d'amélioration, lorsqu'après huit jours de traitement l'animal perdit tout-à-fait l'appétit, et mourut un jour après. Ainsi, et bien que la connaissance de ces deux faits soit curieuse sous le rapport de la pathologie, elle n'ajoute rien à ce que nous savons sur la thérapeutique.

M. Pradal expose dans son mémoire le traitement méthodique auquel il soumet les animaux affectés d'eaux aux jambes; il insiste sur celui qu'il met en pratique quand la maladie est très-ancienne, et par cela même plus difficile à guérir. « Lorsqu'il existe un amas d'excroissances charnues, que la fluxion est continuelle, l'odeur infecte, il faut commencer par appliquer des sétons aux fesses, si les extrémités postérieures sont malades, et aux mollets du poitrail, si les *eaux* existent aux membres de devant; il faut faire l'amputation des grappes, soit avec le cautère à couteau chauffé à blanc, soit avec le bistouri. Je donne la préférence à ce dernier moyen, parce qu'il accélère l'opération, et parce qu'il est moins douloureux. Si l'opération se fait avec le cautère, il faut avoir le soin de placer une plaque de tôle sur les parties saines dont on veut éviter la carbonisation. Si, au contraire, on se sert du bistouri, on doit, immédiatement après l'amputation, arrêter l'hémorrhagie par l'application du cautère, et saupou-

©ENVA

drer ensuite avec la poussière de charbon pour pomper l'humeur collante qui s'écoule des parties. On renouvelle tous les jours la cautérisation, mais seulement par approximation, après avoir délayé les surfaces avec une éponge imbibée d'une infusion de plantes aromatiques, et immédiatement après on renouvelle l'emploi de la poudre de charbon. On administre de temps en temps les sudorifiques, comme la décoction de racine de galenga, de buis ou de bois de gaïac, à forte dose. On donne des purgatifs environ tous les sept ou huit jours, et on en fait précéder l'emploi par une saignée faite au moins deux jours à l'avance.

La promenade, l'exercice même, ne doivent pas être négligés, ni le pansement, ni la plus grande propreté. Lorsque les parties affectées tendent à se sécher, on favorise cette amélioration au moyen d'une solution d'une once de sulfate de cuivre par litre d'eau. Enfin, ensuite de la cessation complète de tout écoulement aux jambes, on purge l'animal, et on supprime les sétons l'un après l'autre à quelques jours d'intervalle.

C'est par ce traitement que je suis parvenu à guérir les eaux aux jambes les plus anciennes, les plus invétérées; et j'en ai des exemples nombreux, parmi lesquels je citerai seulement le suivant :

Une jument avait cette maladie depuis dix ans au moins; un membre en particulier en était affecté d'une manière effrayante; il était recouvert d'ex-

©ENVA

croissances charnues du poids de cinq livres, situées autour de la couronne, dans le pli du pâturon, sur le boulet et le tendon; et cependant, dans l'espace de cinq semaines, j'ai pu guérir cette ancienne maladie. Il y a neuf ans que j'ai fait cette cure, et, depuis cette époque, la jambe opérée est restée dans le même état que les autres, à l'exception qu'elle est moins garnie de poils. Cette bête est maintenant dans sa vingt-sixième année, et continue à faire un fort bon service.

De la CASTRATION *sur la vache, et de son influence sur la sécrétion du lait.*

M. Winn, propriétaire dans l'Amérique septentrionale, a, le premier, rapporté avoir châtré des vaches, et leur avoir conservé pendant plusieurs années la quantité de lait qu'elles donnaient au moment où l'opération était faite. L'orgasme dont l'utérus est le siége pendant le temps des chaleurs, et la fonction de la gestation ne nuisant plus à l'action des mamelles, on conçoit que la sécrétion du lait puisse se continuer. Beaucoup de propriétaires, surtout ceux qui sont placés près des grandes villes, où le haut prix du lait rend peu profitable l'élève des veaux, ont conçu combien il serait avantageux d'entretenir des vaches dont le lait ne tarirait pas.

Mais, d'une part, les observations de M. Winn

©ENVA

étaient peu nombreuses, et de l'autre, M. Winn n'avait pas indiqué par quelle méthode la castration avait été pratiquée sur ces animaux. Nous avions besoin de nouvelles observations et de détails plus précis. M. Levrat, vétérinaire distingué de Lausanne, dont plusieurs Mémoires ont été insérés dans le *Recueil de médecine vétérinaire*, vient de faire connaître la manière d'opérer la castration dans la vache, et les résultats physiologiques qu'il a remarqués après avoir coupé deux de ces femelles. Le nombre des faits a besoin d'être augmenté encore; ils doivent aussi être suivis pendant plus long-temps pour qu'une opinion soit arrêtée sur les dangers de l'opération et ses conséquences. Et cependant la notice que M. Levrat a insérée dans le *Journal des connaissances utiles* intéressera sans doute nos lecteurs. Nous la reproduisons textuellement.

« En mai 1832, je fus chargé par le gouvernement du canton de Vaud de la direction du cours de castration pour les hongreurs du pays. L'occasion de pouvoir répéter les expériences faites en Amérique sur la castration de la vache était trop favorable pour ne pas en profiter. Je pratiquai l'extraction des ovaires sur une vache destinée à être sacrifiée pour le cours de castration. Cette vache ne donnant point de lait, mon but ne pouvait être rempli : néanmoins c'était déjà beaucoup pour moi d'avoir étudié la partie manuelle de cette opération, et de m'être assuré de son effet pathologique, afin

©ENVA

de pouvoir, d'une part, pratiquer cette opération avec assurance, et de l'autre, inspirer plus de confiance aux propriétaires qui voudraient en faire l'essai. Mon attente ne fut pas trompée. La vache opérée n'en parut pas malade : pendant les deux jours qui suivirent l'opération, elle fut un peu triste; mais le troisième jour, elle avait repris toutes ses habitudes ordinaires et sa gaîté.

» Il s'agissait donc encore de pratiquer l'opération sur des vaches qui fussent dans les conditions indiquées par M. Winn, c'est-à-dire, un mois après leur seconde ou troisième parturition (vélage).

M. Francillon-Michaud, à qui je fis part de cette découverte, s'empressa de soumettre l'une de ses vaches à mon expérimentation. Cette vache, âgée de six ans, était à son troisième veau; les années précédentes, elle avait donné immédiatement après son vélage, huit pots de lait et six pots les mois suivans. Le 28 juin 1833, trente-huit jours après le vélage, cette vache fut opérée : elle en parut peu malade; seulement on observa que pendant les deux jours qui suivirent l'opération, elle eut moins d'appétit; son lait diminua de quatre pots; mais le troisième jour elle reprit sa gaîté et son appétit, et remit tout son lait. Pendant tout l'été elle a continué de donner environ neuf pots de lait; et depuis qu'elle a cessé le vert pour être nourrie au fourrage sec, elle s'est soutenue à sept

©ENVA

pots, tandis que les années précédentes elle n'en donnait, comme je l'ai dit, que six pots.

» Encouragé par ce premier succès, M. Francillon me pria de lui en opérer une seconde; il choisit à cet effet une vache vieille, très-abondante en lait, afin de pouvoir juger de cette opération sur les vaches âgées. La vache dont il s'agit avait douze ans; elle fit deux veaux le 17 octobre qui la firent souffrir dans la parturition : elle donnait les années précédentes, en moyenne, huit pots de lait. Elle fut opérée le 18 novembre, trente-trois jours après le vélage : elle donnait dans ce moment douze pots. Après l'opération elle perdit trois pots de lait; mais il est juste de dire que cette vache a un écoulement purulent par la vulve, qu'elle ne mange et ne digère pas comme de coutume, et il en sera autrement lorsqu'elle sera rétablie.

» Les auteurs de l'article sur la castration de la vache, n'ont pas indiqué la partie manuelle de cette opération; cependant il est d'autant plus important de la connaître que les ovaires varient de situation suivant les espèces : je ne sache pas qu'aucun auteur l'ait indiqué. Daubenton a bien parlé de la manière de castrer les brebis, et après lui Fromage de Feugré; mais ce qui se pratique sur la brebis n'est pas applicable à la vache : c'est pourquoi je vais faire connaître le mode opératoire que j'ai employé, et qui m'a réussi.

L'opération doit se faire trente ou trente-huit

©ENVA

jours après le vélage, sur une vache qui ait fait son second ou troisième veau, parce que c'est l'époque de la vie où la vache donne le plus de lait, et qu'on en jouit plus long-temps. Il n'y a nulle précaution à prendre, sauf celle de ne pas donner le repas du soir qui précède le jour de l'opération, aussi copieux que de coutume, et de pratiquer la castration le matin, avant que l'animal ait mangé. Les objets nécessaires pour pouvoir pratiquer l'opération convenablement, sont des cordes, une planche ou barre de bois, deux bistouris, l'un convexe sur-tranchant, l'autre boutonné et droit, deux aiguilles courbes à sutures, enfilées de gros fil retors bien ciré, deux chevilles en bois sec, de huit pouces de longueur sur un diamètre d'environ trois à quatre lignes.

Manière de fixer la vache. — Pour pouvoir opérer en toute sécurité, il faut fixer la vache convenablement. A cet effet, on la place contre un mur, le côté gauche tourné vers l'opérateur. Ce mur doit avoir trois boucles fixées à des anneaux solides : l'une pour la corde de la tête ; les deux autres doivent être placées plus bas : l'une au niveau de la partie inférieure de l'épaule droite ; l'autre à la pointe du grasset ; on passe la corde devant le poitrail, on la dirige sur le côté gauche du corps de la vache, elle passe derrière les fesses et on la fixe à la boucle qui est au niveau du grasset, ou bien un aide en tient le bout passé avec un simple tour

©ENVA

à la corde; on fixe la tête par un tour de corde, ou on la fait tenir par un aide vigoureux; puis on place une planche ou barre de bois obliquement sous les mamelles, en avant des membres postérieurs; on la fait tenir à un aide afin que l'opérateur soit à l'abri des coups de pieds; enfin, on tient la queue, ou on peut l'attacher à la corde qui ceint l'animal, pour éviter les coups qu'il pourrait donner pendant qu'il introduit le bras dans l'abdomen.

A défaut d'un mur pourvu de boucles, on peut utiliser d'après le même principe une forte palissade, une barrière solide, des arbres convenablement espacés, auxquels on fixe une grosse barre de bois.

L'animal étant fixé, l'opérateur, armé d'un bistouri convexe qu'il tient de la main droite, se place près de l'épaule gauche de la vache, la main gauche appliquée sur le dos de l'animal : cette main lui offre un point d'appui pour se retirer au besoin, si les mouvemens désordonnés de la vache l'exigent, et d'un autre côté ce point d'appui donne plus d'assurance à la main droite; il porte le tranchant du bistouri au milieu et à peu près à la partie supérieure du flanc gauche, et d'un seul trait de bistouri il incise à la fois la peau et les muscles de cette partie verticalement.

Le flanc ayant été ouvert ainsi que le péritoine, l'opérateur agrandit l'ouverture avec le bistouri à bouton, de manière à pouvoir y passer le bras; il

©ENVA

introduit la main dans l'abdomen, en la dirigeant contre le bassin, derrière le cul-de-sac de la panse où se trouvent les cornes de l'utérus. Dès qu'il a reconnu cet organe, il porte la main un peu au-dessus de sa bifurcation, où sont situés les ovaires, entre les lames des ligamens suspenseurs de l'utérus, il saisit l'un des ovaires qu'il détache à sa partie postérieure avec le pouce et l'index, il passe celui-ci sur la convexité de l'ovaire pour le séparer complétement du ligament péritonéal qui le soutient: alors il saisit l'ovaire dans sa main, le tire légèrement, et au moyen de l'ongle du pouce, il ratisse les vaisseaux et la trompe de Fallope sur l'index, qui lui offre un point d'appui sous ces vaisseaux ; enfin il rompt le cordon dont il s'agit par de légères tractions qu'il lui fait subir en le ratissant avec l'ongle, et il sort l'ovaire; il introduit de nouveau la main dans l'abdomen, et procède de même à l'extraction de l'autre ; puis il fait à la plaie une suture enchevillée, ayant soin de pas la serrer à sa partie inférieure, afin de ne pas empêcher la sortie du pus, qui, sans cette précaution, fuserait entre la peau et les muscles, et dans l'abdomen, et pourrait déterminer des accidens qu'on évite en favorisant son écoulement. On peut aussi amener les ovaires à l'ouverture faite aux flancs, et les détacher avec les bouts des doigts, mais cette manœuvre peut avoir des inconvéniens : d'ailleurs, elle n'est pas plus expéditive que celle que j'ai indiquée,

©ENVA

parce qu'il arrive souvent que l'ovaire échappe et qu'on est obligé de réintroduire le bras pour aller le chercher.

Deux ou trois jours après l'opération, on fait le pansement de la plaie. Ce pansement consiste à fomenter deux fois par jour tout le tour de la plaie avec de l'eau de mauve tiède, à la tenir propre, et dans les temps de chaleur, injecter dans la plaie de l'eau de Labarraque. Chaque fois qu'on fait le pansement on remet sur la plaie une petite mêche d'étoupes entre les chevilles, pour empêcher la malpropreté de s'y introduire, et on lie les bouts de fil par-dessus. La plaie étant pansée proprement deux fois par jour, se guérit d'elle-même au bout de quinze jours ou trois semaines au plus.

On voit par ce qui précède que l'effet de la castration n'est pas, comme on l'a dit, de maintenir les facultés lactifères au degré où elles se trouvent au moment de l'opération, mais bien de les maintenir *au-dessus du degré de ces facultés*, ce qui est sans-contredit un avantage réel, surtout s'il est vrai que cette faculté se maintient pendant plusieurs années (1).

---

(1) En publiant, dans le *Recueil de médecine vétérinaire*, les détails fort curieux donnés par M. Levrat, nous avons dit que tout n'était pas encore, à beaucoup près, résolu par ces expériences. Nous pouvons cependant être assurés que la castration ne peut, comme on l'a avancé, maintenir toujours la même quantité de lait, quelle que soit la nourriture des animaux. Il est incontestable que cette cause et beaucoup d'autres continueront à avoir de l'influence sur la lactation. Il reste seu-

©ENVA

Les vaches que j'ai opérées chez M. Francillon ont été pansées par le fermier ; et cela doit se faire ainsi pour éviter les frais qu'entraîneraient les pansemens faits par un vétérinaire : car si cette opération se répand, il faut, pour qu'elle remplisse complétement son but économique, qu'elle occasionne le moins de frais possible aux propriétaires, qui, je l'espère, en retireront de grands avantages.

HYGIÈNE.

CONSEIL DE SALUBRITÉ.

RAPPORT A M. LE PRÉFET DE POLICE SUR LA POMMELIÈRE *ou phthisie pulmonaire des Vaches laitières de Paris et des environs ; par M.* HUZARD fils(1).

26 octobre 1833.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous adresser les renseignemens que vous avez demandés sur les maladies qui

lement à bien connaître l'effet produit par la castration sur la quantité du lait et sur *sa qualité*. Il reste aussi à savoir le degré de gravité de cette opération, que l'on ne peut guère juger que par comparaison par la castration de la truie, et par l'ouverture de la cavité abdominale dans la vache dans le cas d'incision du rumen. Quant au manuel de l'opération, il n'offre pas beaucoup de difficulté : M. Yvart a facilement arraché, à l'École d'Alfort, les ovaires d'une vache destinée aux dissections. Il recommande de vider d'abord le *rectum*, pour rendre l'opération plus facile, et aussi de se tenir prêt à lier ou à tordre la branche antérieure de l'artère circonflexe de l'*ilium*, que l'on peut couper en descendant l'incision du flanc. (*Note du Rédacteur.*)

(1) *Annales de l'agriculture française.*

©ENVA

attaquent dans ce moment les vaches des nourrisseurs de Paris et des environs, et que la lettre de M. le maire d'Asnières a provoqués. Ces maladies, qui sont des affections de poitrine, font le désespoir des nourrisseurs dans ce département, et jusqu'à présent ont excité infructueusement la sollicitude de l'administration. Vous me pardonnerez donc quelques détails nécessaires pour bien faire comprendre quelles sont ces maladies, et quelles causes les rendent si fréquentes à Paris.

De toutes les espèces d'animaux domestiques, l'espèce bovine est celle qui est le plus exposée aux affections de poitrine.

La principale cause de ces affections est, sans contredit, le régime de sécrétion continuelle du lait, auquel nous soumettons en particulier cette espèce d'animaux. Les médecins physiologistes savent combien la sécrétion du lait, développée par l'enfantement, influe sur l'organe pulmonaire; ils savent quelles relations s'établissent presque subitement alors entre les poumons et les mamelles, et quelles précautions les femmes nourrices doivent prendre à cette époque. Les vétérinaires, de leur côté, ont remarqué cette même relation dans les animaux de l'espèce bovine; et il n'en est pas, parmi ceux habitués à voir ces animaux, qui n'aient été à même de reconnaître qu'une affection primitive qui venait déranger le rhythme habituel de la sécrétion du lait, était souvent suivie d'une affection de poitrine, sans

©ENVA

le moindre rapport avec l'affection primitive. Si l'on considère maintenant que la plupart de nos races domestiques de l'espèce bovine sont soumises depuis une suite incalculable de générations à ce régime, on ne sera pas étonné que les organes de la respiration soient, dans cette espèce, plus sujets aux maladies.

L'expérience a prouvé que les animaux venus de père et mère dont un système d'organes était faiblement constitué, étaient plus disposés aux affections de ces organes, et que cette disposition était d'autant plus grande qu'elle remontait à une longue suite d'aïeux.

Il est encore une cause générale, je crois, de cette affection : c'est une structure particulière de l'organe pulmonaire. En effet, si les races soumises au régime d'une sécrétion continuelle de lait étaient seules affectées de maladies de poitrine, on pourrait croire que ce régime en est l'unique cause générale, et qu'il n'y a plus que des causes accidentelles, locales, sporadiques, qui les développent momentanément chez un plus ou moins grand nombre d'animaux ; mais il n'en est pas ainsi, et nous voyons des maladies épizootiques ou enzootiques de poitrine se développer chez les races demi-sauvages de la Russie, de la Pologne et de la Hongrie, races qui ne donnent que momentanément du lait dans le court espace de temps où elles doivent nourrir leurs petits. Chez ces races constamment en plein air, il est

©ENVA

donc une autre cause de ces maladies, et je ne puis la voir que dans une structure particulière des poumons (1).

Telles sont les deux causes puissantes, générales, selon moi, qui *prédisposent* les races du gros bétail en France aux maladies de poitrine.

Il me reste à faire comprendre pourquoi les animaux qui sont à Paris y sont plus exposés.

On connaît l'hygiène mauvaise à laquelle, en général, les animaux sont soumis dans les campagnes; on sait qu'ils passent subitement du régime de l'étable à celui du régime des pâturages, qui retire les animaux de l'atmosphère chaude, humide et souvent suffocante de l'étable, pour les exposer tout à coup aux variations continuelles de l'air du dehors, tantôt chaud, tantôt froid, tantôt sec, tantôt humide, et ensuite qu'ils repassent de ce même régime à celui de l'étable. Si ces causes bien connues, *déterminantes*, comme on dit en langage médical, d'affections pulmonaires, n'influaient pas sur les pertes qu'on éprouve à Paris, je n'en parlerais pas; mais comme nous allons y trouver une autre raison de la fréquence de ces maladies, force m'a été de les rappeler ici.

En effet, si ces causes développaient toujours des

---

(1) *Ueber die haufig herrsehende Lungenseuche des Rindviches nubs beweisen fur die nichtaustectbarkeit dieser Krank, etc.*; von J.-F.-C. Dieterichs. Berlin, 1821, in-8°, fig.

©ENVA

inflammations aiguës, violentes, de poitrine, il arriverait que les vaches ou mourraient, ou ne se rétabliraient que difficilement; il n'y aurait plus d'espérance bien fondée d'en faire par la suite de bonnes laitières, et que le cultivateur aurait plus d'avantage, au moment où la santé paraît revenir, à les engraisser pour la boucherie; et jamais ces vaches malades ne viendraient à Paris.

Mais il n'en est pas ainsi; il se passe un tout autre ordre de choses.

L'organe pulmonaire ne s'affecte pas d'abord tout à coup d'une manière si violente; l'irritation est légère, et les animaux sont à peine malades. Bientôt tous les symptômes de l'affection disparaissent, et tout paraît être rentré dans l'ordre habituel; mais un nouveau régime, un changement dans l'atmosphère, ou toute autre cause, reproduit l'affection. Ces renouvellemens ont lieu plusieurs fois dans une période de temps plus ou moins longue; la maladie devient habituelle, elle devient chronique. La vache donne cependant toujours du lait; seulement avec de l'attention on s'aperçoit que la sécrétion varie, et que cette sécrétion diminue momentanément toutes les fois que la poitrine est suraffectée : une petite toux habituelle, sans rappel, annonce cet état aux personnes les moins connaisseuses.

Quand la maladie est parvenue à un certain degré, une partie du poumon est malade, engorgée, plus dure que dans l'état normal; elle est hépatisée plus

©ENVA

ou moins, pour me servir de l'expression médicale; bientôt enfin des tubercules s'y développent; la plèvre participe plus ou moins à cette phthisie pulmonaire, et dans cet état la vache est affectée de ce qu'on appelle la *pommelière*.

C'est alors, sans même que la maladie soit portée à un si haut degré, qu'il arrive qu'une cause quelconque développe tout à coup une nouvelle inflammation aiguë, violente, dans les poumons affectés de la maladie chronique, et que cette nouvelle inflammation ou tue promptement l'animal, ou le met dans un état de dépérissement tel, qu'il est très-difficile de le rétablir, et qu'il perd alors toute valeur.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'avant ce dernier accident, la vache, quoique souvent à un degré de phthisie très-avancé, donne encore du lait, et en donne même beaucoup (1).

Quelques cultivateurs connaissent bien cette maladie : ceux même qui ne la connaissent qu'imparfaitement, quand ils ont une vache qui a éprouvé quelques-uns de ces accès intermittens de sécrétion

(1) Comment se fait-il que la sécrétion du lait ait encore lieu dans ce cas dans la vache, tandis que dans les autres femelles elle est généralement tout-à-fait supprimée ? C'est un de ces faits auxquels on peut assigner plusieurs causes plus ou moins hypothétiques : la plus vraisemblable peut-être est une structure intime, particulière de l'organe pulmonaire, structure qui permet à l'organe d'être affecté jusqu'à un certain point sans réaction sensible sur les autres systèmes organiques.

©ENVA

de lait diminuée et revenue, quand la toux s'est déclarée, et surtout quand ils sont en relation avec un vétérinaire ; ces cultivateurs, dis-je, savent qu'il est temps de se défaire de leur vache : ils se hâtent alors de la faire saillir, pour la vendre quand elle est prête à vêler. Or, dans un rayon de trente lieues de la capitale, ces vaches sont achetées par les marchands qui approvisionnent Paris. Cette capitale et ses environs sont donc, en général, le débouché de toutes les mauvaises vaches pour plusieurs cantons; et un certain nombre de celles qui y sont amenées ont déjà le germe de la pommelière.

Maintenant, si nous examinons le régime des animaux chez les nourrisseurs, nous allons trouver des causes qui vont produire une augmentation rapide d'intensité dans la maladie, et qui vont donner l'explication de ces mortalités si fréquentes dans les étables, ou au moins de la nécessité de les renouveler si souvent.

Les nourrisseurs achètent les vaches fraîche-vêlées, ou sur le point de vêler. Si c'est dans l'été que se fait l'achat, les animaux placés immédiatement dans les étables ouvertes, soumis à un régime assez bon, très-abondant en nourriture, à un repos presque continuel, ne tardent pas à se refaire du vêlage et des fatigues de la route, et tout va assez bien dans les commencemens.

Mais bientôt l'automne arrive, et la température, devenue trop froide pour que la sécrétion du lait

©ENVA

reste abondante, force les nourrisseurs à fermer leurs étables : alors des causes puissantes d'affection de poitrine viennent sévir sur des animaux dont le plus grand nombre a déjà les organes pulmonaires malades, ou au moins fortement disposés à le devenir.

Les étables sont petites en raison du nombre des animaux; elles sont étroites, peu élevées, et quand on vient à calculer la quantité d'air qu'il faut à une vache pour respirer convenablement, on voit que, la nuit, chaque vache manque des trois quarts de la quantité dont elle a besoin. L'air est chargé lui-même de l'eau de l'exhalation pulmonaire et cutanée. Cette eau *coule* (c'est l'expression propre) le long des murs des étables, sur les poutres, sur les râteliers; les vaches sont couvertes de sueur par l'effet de la chaleur où elles sont plongées et de l'air chargé d'eau qu'elles respirent ; et le matin, quand on ouvre la porte, une buée épaisse sort de l'étable : l'air repousse même quelquefois, par sa qualité presque irrespirable, la personne qui veut entrer.

Est-il possible que les animaux prédisposés aux maladies de poitrine résistent long-temps à ces causes déterminantes ? Ce qu'on devrait trouver d'étonnant, c'est qu'il en est qui y résistent pendant plusieurs années consécutives.

Ce n'est pas tout cependant : deux autres causes aussi puissantes sont encore à ajouter à ces premières.

Ainsi, en premier lieu, la nourriture de ces va-

©ENVA

ches est toujours très abondante, parce qu'elles donnent du lait en raison de la quantité des alimens qu'elles mangent en plus de ce qu'il est nécessaire pour leur nutrition ; enfin, en second lieu, une autre cause se trouve dans les changemens de température auxquels elles sont exposées pendant cette mauvaise saison, à chaque ouverture des portes, soit pour l'apport de la nourriture, soit pour l'enlèvement des excrémens, soit pour la traite.

L'effet que produit alors sur la peau et dans les poumons l'air qui arrive du dehors dans l'étable, est assez pernicieux pour qu'on voie le poil des vaches se hérisser subitement, et des frissons courir sur les diverses parties du corps.

Je pense, d'après ces faits et ces considérations, qu'on ne doit plus être étonné de la fréquence de la phthisie pulmonaire sur les vaches des nourrisseurs de Paris.

Cependant les bizarreries apparentes dans la manière dont elle sévit sur les individus et dans les étables, lui donnent parmi les nourrisseurs et le vulgaire un vernis de merveilleux qui laisse dans l'incertitude sur la nature de cette enzootie, les personnes même versées dans les connaissances médicales, qui ne sont point à même d'apprécier les causes de sa fréquence. Je crois cependant qu'un examen sérieux de ces faits si singuliers en apparence, en explique aisément le plus grand nombre, et résout presque toutes les questions qu'ils soulèvent.

©ENVA

Pourquoi quelques vaches ne sont-elles pas attaquées de la maladie?

Pourquoi telles vaches y résistent-elles plus longtemps que d'autres?

On sait que, dans toutes les espèces d'animaux, il y en a qui résistent aux causes les plus intenses de maladies, même aux contagions, et cela par une organisation propre que la science ne peut saisir. Je ne sais pas, au reste, si, en anatomisant avec soin toutes les vaches qui sortent des étables de Paris pour aller à la boucherie, on en trouverait qui eussent l'organe pulmonaire parfaitement sain.

Pourquoi dans telles étables la maladie paraît-elle exercer plus de ravages que dans telles autres?

Pourquoi la maladie sévit-elle plus chez tels nourrisseurs que chez tels autres, abstraction faite des étables?

La manière dont les étables sont disposées, le plus ou le moins de précautions que le nourrisseur prend dans la manière dont il renouvelle l'air, le régime diététique plus ou moins avantageux, mais plus que tout cela, le soin qu'il met à acheter les meilleures vaches, expliqueraient bien de ces anomalies prétendues, cette dernière cause surtout. Est-il en effet étonnant que le nourrisseur riche qui, par cela seul qu'il est riche et qu'il paie mieux, choisit les meilleures vaches amenées à Paris, ou qui envoie un homme exprès les acheter sur les meil-

©ENVA

leurs marchés, éprouve moins de pertes que les autres?

Est-il étonnant que ce même nourrisseur riche, qui entend une de ses vaches tousser, aime mieux l'engraisser pour la boucherie, que de la garder comme laitière, au risque de la voir dépérir plus tard par suite de la phthisie pulmonaire; ce qui arrive presque toujours au nourrisseur moins riche, qui, n'ayant pas le moyen de nourrir momentanément cette vache à produire peu, et encore moins le moyen de la suppléer par une vache plus productive, continue à lui faire donner du lait, jusqu'à ce qu'une attaque violente de la maladie de poitrine vienne le forcer à s'en défaire à vil prix.

Pourquoi, dans certaines années, la maladie est-elle plus violente?

Pourquoi la maladie sévit-elle aussi en été comme en hiver, quoique les étables soient bien aérées dans la belle saison?

S'il est des années où les variations dans les intempéries de l'atmosphère sont bien plus brusques, bien plus fortes, et où elles viennent donner l'explication du plus d'intensité de la maladie, il est d'autres années où ce plus d'intensité existe sans qu'on puisse en deviner la cause; mais on est d'accord qu'il est des changemens particuliers dans l'atmosphère qui ont échappé jusqu'à présent à toutes les recherches des savans. C'est à des changemens de cette nature qu'il est le plus raisonnable d'attri-

©ENVA

buer l'intensité de certaines maladies, et même le développement de quelques-unes.

Par rapport à la dernière des deux questions, on sait cependant qu'un état électrique de l'atmosphère continué pendant quelques jours, exerce une fâcheuse influence sur les animaux attaqués du commencement de la phthisie; et comme il est des étés où cet état électrique prédomine, et comme le nourrisseur ne change cependant en rien le régime de ses animaux, il n'est pas étonnant que les surinflammations aiguës de la poitrine deviennent communes dans ces étés, et presque aussi communes que dans les autres saisons.

Enfin, par rapport à cette autre question :

Pourquoi la maladie sévit-elle en général plus fortement au printemps?

On sait qu'au printemps une turgescence générale se manifeste dans tous les corps organisés, et qu'à cette époque les sujets affectés de maladies chroniques ont à craindre des rechutes.

Il n'est donc pas étonnant que les vaches phthisiques exposées à ces influences, sortant d'un régime qui a dû augmenter la maladie ou du moins la disposition à devenir plus malades, soumises souvent encore, à cette époque, à une nourriture beaucoup plus succulente, tombent malades en grand nombre.

D'après ce qui précède, il est facile de voir que la police de la ville de Paris n'a que peu de moyens

©ENVA

efficaces de remédier à un état de choses qui tient à des causes tout-à-fait hors de sa puissance.

La seule mesure que l'administration ait en son pouvoir pour diminuer le mal est de prescrire aux nourrisseurs de renfermer leurs vaches dans des étables extrêmement larges et extrêmement élevées, parce qu'alors la masse d'air nécessaire à la respiration des animaux pendant un long espace de temps, s'y trouve nécessairement contenue, et parce que son renouvellement s'y fait d'une manière moins nuisible aux animaux. Mais l'administration a reculé jusqu'à présent devant cette mesure qui rendrait ce genre d'industrie plus difficile, en nécessitant un capital primitif plus considérable pour faire bâtir les locaux convenables, ou en augmentant le loyer annuel du nourrisseur locataire.

J'arrive, monsieur le Préfet, à la question la plus importante peut-être, soulevée par la lettre de M. le Maire d'Asnières, celle de l'emploi de la viande des animaux attaqués de la pommelière. Elle exigera aussi quelques détails sans lesquels il me serait difficile de baser suffisamment une opinion qui blessera des préjugés et soulevera des répugnances.

Je vais rappeler d'abord des faits : les conséquences à en tirer en découleront naturellement.

Chez les animaux de l'espèce bovine attaqués du commencement de la phthisie pulmonaire chronique chez lesquels il n'y a encore qu'un engorgement du poumon, qu'une légère hépatisation, il y a certaines

©ENVA

périodes où la sécrétion du lait diminue, ai-je dit: Eh bien! dans ces périodes, l'animal a généralement de la propension à prendre graisse : aussi les nourrisseurs intelligens profitent-ils de l'un de ces momens pour engraisser leurs vaches, et pour, aussitôt l'engrais suffisamment avancé, livrer ces vaches au boucher.

De temps immémorial, à Paris, on consomme donc la viande des vaches attaquées de la phthisie pulmonaire à un faible degré, comme viande de vaches grasses en bon état, comme bonne viande de vaches.

Mais ce n'est pas tout : chez les vaches phthisiques chez lesquelles les nourrisseurs ont laissé passer ces premiers momens favorables à l'engrais, et chez lesquelles la maladie a fait des progrès, des inflammations pulmonaires aiguës, ai-je dit, s'ajoutent instantanément à l'inflammation chronique; et en quelques jours alors la bête périrait souvent, si le nourrisseur ne la livrait pas de suite au boucher à un prix très-bas. Cette vache, affectée d'une vieille phthisie pulmonaire, est donc aussi livrée à la boucherie ; ses poumons sont remplis de tubercules ; les plèvres elles-mêmes sont tuberculeuses; leurs faces libres sont accolées ensemble par des fibres charnues; elles sont recouvertes de fausses membranes jaunâtres, plus ou moins consistantes ; elles sont humectées d'un liquide sanguinolent de couleur lie de vin : les tubercules de la substance pul-

©ENVA

monaire sont même quelquefois déjà abcédés, et donnent de la mauvaise odeur; enfin, une grande partie du restant du poumon moins malade est hépatisée. Dans cet état de choses, le boucher jette les poumons, le péricarde et le médiastin; il jette les parties des côtes et du diaphragme sur lesquelles la plèvre était recouverte de fausses membranes, et il vend tout le reste comme viande de seconde qualité. Ce commerce a toujours eu lieu dans les environs de Paris, et à Paris même avant l'organisation des abattoirs; et quoiqu'on ne puisse assurer que cette viande n'est pas mauvaise, il n'y a pas eu d'exemples qu'elle ait donné lieu à des accidens (1).

Maintenant, si l'on recherche d'autres faits analogues, on en trouve une foule qui paraissent confirmer cette innocuité des viandes de qualité inférieure, même des viandes d'animaux malades et morts par suite de leurs maladies.

Dans la malheureuse épizootie qui a fait périr tant d'animaux de la race bovine de 1814 à 1816, il est constant que la ville de Paris a été alimentée, riches et pauvres sans exception, pendant des mois entiers, de la viande des animaux atteints par le typhus épizootique contagieux, et souvent morts avant d'être livrés à la boucherie: cependant, à cette époque,

---

(1) *Mémoire sur la péripneumonie chronique ou phthisie pulmonaire qui affecte les vaches laitières de Paris et des environs*; par J.-B. Huzard. An VIII, in-8°.

©ENVA

aucune maladie grave qu'on pût attribuer à cette cause, ne s'est montrée dans Paris (1).

Chez la plupart des peuples pasteurs nomades et pauvres, on ne tue, pour les manger, que les animaux malades, étiques, souvent sur le point de périr, et qu'on rejeterait avec dégoût chez les peuples plus riches.

Enfin, on cite des exemples où des animaux morts du charbon donnaient le charbon aux bouchers qui les dépeçaient, et aux soldats qui préparaient la viande, et où cependant cette même viande servait, sans aucun inconvénient, d'aliment à leurs camarades.

Il paraît que, dans ce cas, la cuisson dénaturait le virus et rendait la chair des animaux sans influence nuisible marquée pour la santé (2).

Heureusement les maladies charbonneuses, dans le gros bétail, sont excessivement rares à Paris, et il n'est peut-être pas d'exemple, chez des bouchers ou chez des cuisinières, de pustules malignes développées par suite du maniement de la chair d'animaux charbonneux.

Vous ne tirerez pas cependant de ces faits la conclusion que je pense qu'il ne faille pas surveiller le débit de la viande de la boucherie.

---

(1) *Rapports et Observations sur l'épizootie contagieuse régnant sur les bêtes à cornes, etc.* 3e édit., 1815, in-8°.

(2) *Mémoire sur la maladie qui affecte les vaches laitières,* déjà cité.

©ENVA

Je crois, au contraire, monsieur le Préfet, que cette surveillance doit être aussi active que possible, afin que le bas prix de cette viande ne permette pas à des familles pauvres d'en faire leur principale nourriture, leur nourriture habituelle: on sait qu'un mauvais aliment, qui est sans inconvénient quand on on en fait un usage momentané, peut devenir, par un emploi continu, une source de maladies; on sait aussi que les chairs des animaux qui ont subi un commencement de putréfaction, peuvent, dans quelques cas, développer, sur les personnes qui les touchent, les accidens les plus graves.

Je pense donc, dans le cas dont il s'agit, qu'il y a lieu de répondre à M. le maire d'Asnières qu'il doit faire surveiller avec le plus grand soin le débit de la viande chez les bouchers et les marcandiers; qu'il doit faire détruire toutes les viandes qui, chez ces marchands, seraient reconnues de mauvaise qualité, et qu'il doit leur interdire de débiter la viande de tout animal malade, à plus forte raison de tout animal mort, à moins qu'un vétérinaire et un médecin requis par l'autorité n'aient décidé que cette viande pouvait être mangée sans inconvénient.

Ces prescriptions font déjà le sujet d'anciennes ordonnances de police: il y a donc lieu, par l'autorité locale compétente, à les faire exécuter là où le besoin se fait sentir.

La prescription aux bouchers de ne débiter aucun animal malade, et surtout aucun animal mort, sans

©ENVA

que la permission de le faire n'ait été accordée d'après une visite d'un médecin et d'un vétérinaire, rend le débit de ces sortes de viandes très-difficile, si l'autorité locale exerce quelque surveillance. A Paris, l'organisation des abattoirs rend presque impossible toute fraude à cet égard. Dans les communes rurales, un peu de surveillance de la part de MM. les maires rendra les tentatives très-rares et souvent infructueuses.

Je pense donc que, dans la circonstance dont parle M. le maire d'Asnières et en élaguant tout ce qu'il y a d'exagéré dans les faits rapportés par lui, il n'y a rien de nouveau, rien d'extraordinaire, et que la salubrité publique n'est pas plus compromise que dans les circonstances ordinaires.

Signé Huzard fils.

JURISPRUDENCE VÉTÉRINAIRE.

Deux chevaux sont loués à Paris, le 6 juin 1833, et emmenés à la campagne. Le 29 août suivant, l'un des deux a la jambe cassée par son camarade. Un vétérinaire, sur la réquisition du maire, constate l'accident, et l'animal est abattu en l'absence de son propriétaire. Par suite, une contestation s'élève entre les parties; elle est portée devant le tribunal de première instance du département de la Seine, qui, avant faire droit, nomme un expert vétérinaire, et le charge de lui indiquer :

©ENVA

Quel a été le mode de location;

Si le locataire doit être passible de l'accident;

Et, dans ce cas, quelle valeur pouvait avoir le cheval sacrifié.

Rapport fait à cette occasion par BOULEY jeune.

Paris, le 24 janvier 1834.

A MM. LES PRÉSIDENT ET JUGES DE LA 5e CHAMBRE DU TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Messieurs,

Par votre jugement du 7 décembre dernier, rendu contradictoirement dans la contestation qui divise le sieur Daga, loueur de voitures, demeurant à Paris, rue Neuve-des-Mathurins, n. 36, *reconventionnellement* demandeur, d'une part; et le sieur Peteau, propriétaire, demeurant aussi à Paris, boulevart des Italiens, n. 18, défendeur, d'autre part: il vous a paru utile à l'éclaircissement des faits de la cause, avant de faire droit, de me nommer arbitre-rapporteur dans cette affaire, et vous m'avez chargé, en cette qualité, d'entendre les parties, de prendre auprès d'elles et autres personnes, tant à Paris qu'à Mormaire, tous les renseignemens que je jugerais convenables, et de vous faire connaître mon avis sur trois questions que vous m'avez soumises, et que j'aurai l'occasion de rappeler dans le cours de ce rapport.

7.

©ENVA

Au désir de votre jugement, j'ai entendu les parties plusieurs fois, séparément et contradictoirement, ainsi que plusieurs témoins qu'elles ont fait appeler; j'ai aussi visité un cheval que le sieur Daga m'a présenté. Je vais avoir l'avantage de vous exposer, Messieurs, le plus succinctement possible, les principaux faits de la cause et les renseignemens que j'ai obtenus. J'aurai ensuite l'honneur de vous soumettre mon avis sur les questions que vous m'avez adressées.

POINT DE FAIT.

Le 6 juin dernier, le sieur Peteau a loué pour son usage, au sieur Daga, deux chevaux de voiture, qu'il a emmenés, le lendemain 7, à sa campagne. Dans la nuit du 28 au 29 août suivant, l'un de ces chevaux a eu la jambe cassée par son camarade. Le sieur Peteau, après avoir fait constater l'accident par le maire de sa commune, a fait sacrifier cet animal en l'absence de son propriétaire, qu'il s'est contenté de prévenir. Le 18 septembre suivant, le cheval qui restait a été ramené au sieur Daga, qui l'a reçu sans difficulté. Quelques jours après, des contestations se sont élevées entre les parties, non-seulement sur le prix du cheval mort, mais encore au sujet de la location, que le sieur Daga prétend avoir été faite à raison de 600 fr. pour six mois, tandis que le sieur Peteau soutient, au contraire, qu'elle a été convenue à raison de 2 fr. 50 c. par jour et par cheval. Ne pouvant tomber d'accord, le

©ENVA

sieur Peteau fit alors offrir, le 23 octobre, au sieur Daga, par le ministère de Me Carret, huissier, 1° 300 fr. à titre d'indemnité pour la perte du cheval; 2° 210 fr. pour la location dudit animal, depuis le 6 juin jusqu'au 29 août, jour de sa mort; 3° enfin 260 fr. pour le loyer du deuxième cheval, depuis le 6 juin jusqu'au 18 septembre, jour où il a été rendu au sieur Daga: au total, 770 fr. Ces offres réelles ayant été refusées, comme insuffisantes sous tous les rapports, par le demandeur, le sieur Peteau fit déposer la somme offerte à la caisse des consignations, le 25 octobre dernier, et, le 28 du mois, il fit assigner le sieur Daga à comparaître devant le tribunal, pour voir déclarer bonnes et valables les offres qui lui avaient été faites. Cette cause ayant été portée à l'audience du 23 novembre, le sieur Daga a demandé, par le ministère de son avocat, qu'il plût au tribunal de déclarer insuffisantes et nulles les offres qui lui avaient été faites, de le recevoir, lui Daga, reconventionnellement demandeur, et de condamner le sieur Peteau à lui payer 2,100 f., savoir: 600 f. pour la location des deux chevaux, et 1,500 f. pour indemnité, à raison de la perte de l'un de ces chevaux et des conséquences que cette perte a entraînées. Le sieur Peteau a répondu par une requête signifiée le 4 décembre suivant, et a supplié le tribunal de trouver bonnes et valables ses offres réelles, et, au moyen d'icelles, de le déclarer libéré envers le sieur Daga.

©ENVA

Tel était, en peu de mots, Messieurs, l'état de cette cause, lorsque vous avez jugé convenable de la soumettre à mon arbitrage, en m'invitant à vous faire connaître mon avis sur les trois questions suivantes, savoir: 1° si le prix du loyer des chevaux dont il s'agit a été fait à tant par jour ou pour quatre mois, à raison d'un prix déterminé; 2° si Peteau était responsable de l'accident arrivé au cheval dont le prix est réclamé; 3° enfin, quelle était la valeur de ce cheval.

Pour faciliter la solution de ces questions, vous m'avez autorisé, 1° à constater quel est l'usage relativement au mode de fixation du loyer des chevaux; 2° à visiter celui des deux chevaux qui existe encore; 3° enfin, à prendre tous renseignemens auprès des parties et autres personnes, tant à Paris qu'à la campagne du sieur Peteau, où l'accident est arrivé. J'aurai bientôt l'honneur de vous faire connaître les documens que j'ai recueillis à ce sujet.

POINT DE DROIT.

Le sieur Peteau doit-il être tenu de payer la location des chevaux à raison de 600 fr. pour quatre mois, ou à la journée, à raison de 2 fr. 50 c. par cheval?

La perte du cheval doit-elle être supportée par le loueur ou par le locataire?

Quelle était la valeur de cet animal.

©ENVA

RENSEIGNEMENS.

Le sieur Daga, que j'ai entendu le premier, a dit qu'il n'avait pu recevoir les offres que le sieur Peteau lui avait fait faire, attendu que leur quotité était fort éloignée de ce qui lui était légitimement dû; que d'abord il avait loué ses chevaux, non pas à la *journée*, mais bien *au mois*, à raison de 150 f. pour les deux, à charge par le sieur Peteau de les nourrir et de les faire soigner par son cocher et à la condition expresse qu'il les garderait pendant la *morte-saison*, c'est-à-dire au moins jusqu'au 1er octobre, époque à laquelle les loueurs placent facilement leurs chevaux à Paris, et que, sans cette dernière promesse, il ne les aurait jamais donnés à un prix si minime. Il a ajouté que lorsqu'on rendait un cheval loué, dans le courant d'un mois, et surtout après le 15, l'usage voulait que le locataire payât le mois entier, ou, s'il le préférait, les journées expirées depuis le 1er, à raison de 6 fr. par jour, et non pas au taux de la location mensuelle; que, d'après ce principe, consacré dans le commerce, le sieur Peteau lui devait, sinon la location des deux chevaux, au moins celle du cheval qui existe, durant tout le mois de septembre, puisqu'il le lui avait rendu le 18 seulement. Le sieur Daga a dit, en outre, que, quant à l'indemnité de 300 fr. qu'on lui avait proposée pour le dédommager de la perte du cheval qui avait eu la jambe cassée, elle

©ENVA

était si peu en rapport avec la valeur de cet animal, qu'il avait dû la rejeter ; que ce cheval était assurément le meilleur des deux, et que quelques jours avant de les louer au sieur Peteau, il avait refusé de la paire 2,200 fr.; que, par conséquent, celui qui est mort valait au moins 1,100 fr.; mais que, voulant bien supporter une partie de la perte, il réduisait ses prétentions à 800 fr., et qu'il ne pensait pas qu'on pût lui allouer une somme inférieure à cette demande. A l'appui de ces dernières assertions, touchant la valeur de son cheval, le sieur Daga a demandé à faire entendre deux témoins.

1°. Le sieur Meslier, loueur de voitures, demeurant rue du Faubourg-St-Honoré, n. 37, qui a déclaré reconnaître le cheval que le sieur Peteau a rendu, comme ayant fait partie d'une paire de chevaux appartenant au sieur Daga, qu'il avait marchandée dans les derniers jours de mai dernier, et qui alors était placée rue de la Paix. Il a ajouté qu'après avoir essayé ces animaux, il en avait offert 2,200 fr.; mais que le sieur Daga avait refusé cette somme, et les lui avait laissés à 2,400 fr. seulement.

2°. Le sieur Giraud, vétérinaire, demeurant rue du Faubourg-St-Honoré, n. 30, a déposé que son client, le sieur Meslier, l'avait consulté, dans les derniers jours de mai, sur l'acquisition de deux chevaux que le sieur Daga voulait lui vendre ; qu'après les avoir examinés, il en avait conseillé l'achat ;

©ENVA

que seulement il avait engagé le sieur Meslier à ne pas dépasser les 2,200 fr. qu'il avait offerts, cette somme lui paraissant *plus que suffisante*. Ayant alors présenté au sieur Giraud le cheval que le sieur Peteau a renvoyé, ce vétérinaire a déclaré qu'il le reconnaissait parfaitement pour l'un des deux chevaux qu'il avait visités. Interpellé, ainsi que le sieur Meslier, sur la valeur différentielle qui pouvait exister entre les deux chevaux, ils ont dit, l'un et l'autre, que ces deux animaux étaient bons, mais que leur mémoire ne les servait pas assez bien pour indiquer aujourd'hui quel était le meilleur.

Le sieur Peteau a répondu qu'effectivement il avait loué les deux chevaux à raison de 150 fr. par mois; mais qu'il n'avait jamais pris l'engagement de les garder au moins quatre mois, ainsi que le prétendait Daga; qu'au contraire, il lui était toujours facultatif de les rendre quand bon lui semblerait. Il a dit, en outre, qu'il ne concevrait pas qu'on pût le forcer à payer la location, pendant tout le mois de septembre, d'un cheval qui lui était devenu inutile, à compter du 29 août, jour où son camarade avait eu la jambe cassée, et qu'il croyait être juste en payant le loyer au prix convenu jusqu'au jour où il avait rendu cet animal. Enfin, il avait ajouté, en terminant, qu'il lui paraissait bien surprenant que le sieur Daga demandât 800 fr. d'indemnité pour un vieux cheval *ruiné* et *galeux*, que le vétérinaire de Montfort-l'Amaury a estimé 200 f.,

©ENVA

ainsi que le prouve le certificat qu'il a délivré ; que d'ailleurs, au pis-aller, le sieur Daga ne pouvait consciencieusement prétendre obtenir aujourd'hui plus qu'il n'avait demandé quelques jours après l'accident, et qu'alors il bornait ses prétentions à 500 f.; ce qu'il s'est offert de prouver, en faisant entendre le sieur Lefebvre, propriétaire, demeurant rue de Provence, n. 14, qui a déclaré qu'effectivement, quelques jours après l'accident survenu à l'un des chevaux, il avait été chargé par le sieur Peteau, son parent, d'offrir au sieur Daga 300 fr. d'indemnité, et qu'à cette époque ce dernier lui en avait demandé 500 fr. seulement pour terminer toute contestation.

Le sieur Daga a répliqué que, malgré les assertions du sieur Peteau, il persistait dans sa première déposition ; que le certificat du vétérinaire de Montfort-l'Amaury ne signifiait rien à ses yeux, attendu qu'il n'avait été délivré que le 27 novembre, bien qu'il constatât des faits passés en juin ; qu'au surplus, il ignorait si, faute de soins, son cheval était devenu galeux chez le sieur Peteau, mais qu'il affirmait qu'à son départ de Paris, il n'avait aucune démangeaison; ce qu'au besoin le sieur Giraud pourrait certifier. Enfin, il a dit que le sieur Lefebvre se trompait en attestant que lui, Daga, n'avait demandé primitivement que 500 fr.; qu'au contraire, il avait dit que quand bien même on lui offrirait cette somme il la refuserait.

©ENVA

Le sieur Lefebvre, malgré cette dénégation, a persisté dans son dire; et le sieur Giraud, encore présent, a dit qu'à l'époque où il avait visité les deux chevaux, il n'avait remarqué aucune trace de maladie cutanée, et que s'il en avait observé, il se serait opposé à l'acquisition qu'il avait au contraire conseillée.

Ces renseignemens recueillis, j'ai procédé à la visite *d'un cheval sous poil bai, légèrement doré, à courte queue, anglaisé, liste prolongée, ladre aux lèvres et entre les naseaux, fortement rubican à la crinière et sur le dos; trois balzanes, dont une antérieure droite, hors d'âge* (12 *ans environ*), *taille d'un mètre cinquante-huit centimètres*, que le sieur Daga m'a présenté, et que le sieur Peteau a reconnu être celui qu'il avait renvoyé le 18 septembre dernier. Après avoir examiné cet animal, j'ai reconnu que, bien qu'il fût un peu fatigué sur ses membres, et qu'il eût des *éparvins secs*, il était encore susceptible de rendre de très-bons services, et pouvait valoir environ *six cents francs*.

Voulant remplir complétement la mission que vous m'avez confiée, j'ai pris ensuite quelques informations touchant les usages suivis pour la fixation du loyer des chevaux. Il résulte des renseignemens qui m'ont été donnés que dans le commerce, on suit généralement la marche que le sieur Daga a indiquée dans sa déposition; c'est-à-dire, que quand un cheval est en location au mois, on ne peut le

©ENVA

rendre au loueur, surtout après le 15, qu'en payant le mois entier ou les journées expirées depuis le 1er, à raison de 6 francs par jour. Il paraît cependant qu'on déroge quelquefois à cet usage, surtout avec des personnes qu'on sert habituellement et que, dans ce cas, on compte les journées supplémentaires au prix de l'abonnement mensuel.

Enfin, Messieurs, j'ai terminé mes opérations par l'examen des registres du sieur Daga, afin de m'assurer quels avaient été ses arrangemens avec le sieur Peteau. De l'inspection de ces livres, il appert que ce dernier a loué, le 6 juin dernier, 2 chevaux, à raison de 150 francs par mois et que rien n'indique qu'il ait pris l'engagement de les conserver 4 ou 5 mois, comme le prétend le demandeur. Toutefois, il est juste de dire que tous les cliens de Daga sont inscrits de même *au mois*, bien qu'il y en ait, à n'en pas douter, d'abonnés *pour l'année*.

ÉCLAIRCISSEMENS.

Considérant, d'une part, 1° qu'il résulte de la déposition des parties et de l'examen des registres du demandeur, que, le 6 juin dernier, le sieur Peteau a loué au sieur Daga deux chevaux de voiture, à raison de 150 fr. par mois;

2°. Que rien n'indique, comme le prétend Daga, que le sieur Peteau se soit engagé à les conserver quatre mois au moins;

3°. Enfin que lorsqu'on rend, dans le milieu d'un mois, des chevaux qui sont en location, il est

©ENVA

d'usage que le locataire paie le mois entier, ou, s'il le préfère, les jours expirés depuis le premier, au taux du loyer à la journée;

Considérant, d'autre part, que le sieur Peteau, en louant deux chevaux au sieur Daga, s'est engagé à les nourrir et à les faire soigner par son cocher; que le loueur n'avait, par conséquent, près de ses animaux, personne qui le représentât, et qui pût défendre ses intérêts;

Considérant enfin 1° que, d'un côté, il résulte d'un certificat délivré par le sieur Jacquinot, vétérinaire à Montfort-l'Amaury, que le cheval qui a eu la jambe cassée valait 200 fr. seulement;

2°. Que, d'un autre côté, le sieur Giraud, vétérinaire, a déclaré que cet animal faisait partie d'une paire de chevaux dont un de ses cliens avait offert 2,200 fr.;

3° Que des dépositions aussi opposées ne peuvent nullement éclairer la religion de l'arbitre, et que, dans cet état de choses, l'examen du cheval qui existe peut seul conduire à l'estimation approximative de celui qui a été sacrifié.

CONCLUSIONS.

J'estime 1° que la location des deux chevaux a été faite au mois, à raison de 150 fr., et non pas à la journée, et qu'en se conformant à l'usage, le sieur Peteau doit être tenu de payer le loyer des deux chevaux jusqu'au 30 août, et celui du cheval qui reste jusqu'au 30 septembre;

©ENVA

2°. Que la perte du cheval, qui a eu la jambe cassée, doit être entièrement supportée par le sieur Peteau, attendu que l'accident est survenu entre ses mains;

3°. Enfin, que cet animal, en le supposant semblable à celui qui existe, pouvait valoir environ *six cents francs*.

Je crois devoir faire observer, en terminant, que des chevaux *appareillés* se donnent une valeur réciproque (d'un cinquième environ), qu'on ne retrouve point lorsqu'on les estime *séparément*. Peut-être serait-il juste, d'après cette considération, d'allouer au sieur Daga une somme supérieure à celle de six cents francs.

Tel est, au surplus, Messieurs, l'avis que j'ai l'honneur de soumettre à la sagesse de vos délibérations ultérieures.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

BOULEY.

EXTRAITS ANALYTIQUES.

JOURNAL THÉORIQUE ET PRATIQUE.

(N° d'avril 1833.)

TABLE DES MATIÈRES. — 1° Histoire d'une *pneumo-pleurite*, par M. Vogeli. — 2° Quelques réflexions sur l'art vétérinaire, par M. Dupuy. — 3° Analyse du *Recueil de médecine vétérinaire* (mai 1832). — 4° Jurisprudence vétérinaire (Cour de cassation).

Le Mémoire de M. Vogeli sur la *pneumo-pleurite* a été analysé dans un de nos précédens numéros. L'arrêt de la Cour de

©ENVA

cassation, rapporté dans le *Journal théorique et pratique*, et relatif à la durée de la garantie, est aussi depuis long-temps connu de nos lecteurs. (Voir un article de M. Bouley sur cet arrêt.)

Les *Réflexions sur l'art vétérinaire*, par M. Dupuy, constituent ce qui nous reste à analyser.

M. Dupuy a déjà plusieurs fois donné cours à ses idées, sous le titre de *Réflexions sur l'art vétérinaire*, ou sous des titres semblables. Cela devait en effet lui convenir de laisser errer son imagination à l'aventure dans ces travaux légers, où rien n'est si facile, avec un peu d'art, que de passer d'un sujet à un autre en les effleurant tous. Mais M. Dupuy n'abuse-t-il pas de cette facilité lorsque, sans lier entre eux les faits qui reviennent par prédilection à sa mémoire, il les donne et les redonne souvent? —Tels sont, par exemple, l'histoire ou le conte qu'on rapporte de Bakewel, qui, chaque année, donnait la pourriture à ses béliers, les vendait, et ne s'acquérait pas moins, chose étonnante, la réputation la plus honorable! La pourriture des moutons, qui est due à des émanations des marais (observation qu'avant M. Dupuy M. de Gasparin a bien développée dans son Traité sur les maladies des bêtes à laine); les expériences sur la section du pneumo-gastrique; le tournis du mouton, que M. Dupuy classe maintenant parmi les hémorrhagies, avec *le sang de rate* qui était, il y a quelque temps, rapproché de la pourriture (la pourriture des moutons et le sang de rate ayant été considérés par M. Dupuy comme des variétés d'une même maladie); enfin, les coliques rouges et les maladies charbonneuses qui sont, avec le tournis, des hémorrhagies.

On pouvait s'attendre à lire autre chose sous le titre de *Réflexions sur l'art vétérinaire*; mais, pour être vrai, il faut dire aussi que cette partie du travail est précédée d'une dissertation sur l'avantage de la propagation des animaux domestiques, et l'influence que l'homme exerce sur les animaux. L'auteur prétend que si l'on avait considéré les animaux comme des machines propres à convertir en combinai-

©ENVA

sons utiles à l'homme, l'air et l'eau qui ne coûtent rien, sous l'influence de la lumière et du calorique qui ne coûtent pas davantage, nous aurions maintenant beaucoup plus de bestiaux. Pour prouver que l'homme exerce beaucoup d'influence sur les animaux, M. Dupuy rapporte avec détail les expériences de plusieurs physiologistes sur la section des nerfs pneumo-gastriques; section qui détermine nécessairement la mort des animaux. Et c'est à la suite de ces citations que M. Dupuy demande si ces expériences ne prouvent pas l'influence que l'homme exerce sur l'économie des animaux.

Les Réflexions sur l'art vétérinaire ont un air de singularité qui frappera sans doute. Nous prions nos lecteurs qui auraient le *Journal théorique et pratique* de les revoir, de les étudier et de les avoir sous les yeux en lisant la lettre suivante, qu'on pourra intituler : *Réflexions sur les Réflexions de M. Dupuy.*

Pezenas, le 1833.

« Monsieur,

« Retiré à la campagne, où je me livre à d'innocens travaux, après avoir étudié en amateur la médecine, l'économie rurale et l'équitation, j'assiste avec intérêt à vos débats, et je vois avec plaisir les progrès d'un art que j'aime, et qui a tant de rapport avec les occupations de mon choix.

» J'ai lu dans un de vos journaux un article extrêmement remarquable. L'auteur jette un coup d'œil rapide, plein de vues philosophiques, sur l'art vétérinaire.

» Sous cette plume savante, l'art prend tout à coup l'essor qui lui appartient : ses moyens, ses procédés sont ceux de la médecine ; mais il s'en écarte par son but. Il ne doit pas seulement conserver et guérir les animaux; il doit fournir à la science économique les moyens de tirer le parti le plus avantageux des forces de ces machines vivantes, et d'augmenter la production de ces matières que l'homme emploie si utilement pour son industrie et sa nourriture. C'est pour remplir cette

©ENVA

mission élevée que l'auteur veut diriger l'art vers ces applications pour la plus grande prospérité de l'économie rurale.

» J'aime, il faut l'avouer, ces hommes passionnés pour leur art, ces hardis novateurs qui, remuant l'héritage de nos pères, reprennent l'édifice par la base pour le reconstituer sur de larges et nouveaux fondemens : c'est vous dire que je suis un des admirateurs de M. Dupuy ; je crois même qu'il n'appartient qu'à ces hommes supérieurs de nous donner ces grandes et utiles leçons.

» Mais plus la gloire de M. Dupuy est belle et pure, plus je tiens à voir ce feu sacré entretenu, propagé, pour porter partout la lumière et la vie. Cependant je vois en lui naître le découragement : il se plaint de ne pas être entendu; il se croit poursuivi par un fatal génie. Qu'il se console. Sa récompense n'est pas ici. L'ingratitude des hommes est ancienne : Homère mendiait le pain du génie.

» Mais n'y aurait-il pas un peu de sa faute ? Il n'enseigne pas, il commande, il dicte des arrêts. Entraîné par la fougue de son esprit, il plonge dans la profondeur des choses (*in naturâ rerum*); il saisit la vérité à ses yeux toute brillante, et il la jette sur la terre, sans craindre que nos faibles yeux soient éblouis de ses rayons, sans prendre le soin de la vêtir et de la parer pour la mettre à notre portée. On pourrait lui appliquer ces deux vers d'un de nos poètes :

« Le génie est un aigle, et ton vol nous l'atteste....
.....
« L'aigle, roi des déserts, dédaigne ainsi la plaine.... »

Cependant nous sommes de grands enfans, partant curieux. Nous voudrions savoir comment toutes ces idées lui sont venues ; comment il a été conduit à ces grandes conséquences qui étonnent par leur nouveauté : c'est bien naturel. Lui, point ne se soucie de cela ; il dit : *Dixi*, comme autrefois le maître. Il va même quelquefois jusqu'à dédaigner ces vains ornemens qui

©ENVA

plaisent à la foule : la clarté, la logique, l'élégance. C'est un tort.

» Pour moi, comprendre M. Dupuy, c'est chose facile : je saute en croupe, et je traverse avec lui les espaces. Mais j'entends là-bas la foule qui crie : Arrêtez ! n'allez pas si vite ; de grâce, jetez la planche entre ces grands aphorismes, ou nous vous laissons aller tout seul.

» Voilà à peu près ce que me disait l'autre jour un de ces hommes qui n'ont pas une haute portée de vues, mais qui font assez bien leur chemin en tâtonnant, de peur de rester dans l'ornière, ou de tomber dans le fossé. Nous lisions ensemble un soir l'article de M. Dupuy, et nous faisions les réflexions que je vous adresse. Cet ami, élève de l'école de Lyon, ne connaît pas plus que moi personnellement M. Dupuy; cependant vous verrez dans ses réflexions, tant soit peu taquines, un reste de rancune dont vous saurez plus tard la cause. Quant à moi, si jamais ma voix amie parvient jusqu'à lui, il connaîtra mes sentimens. »

Nous commençons.—L'auteur croit que Bourgelat, dans l'institution des écoles, a eu tort de négliger la partie économique. Nous sommes tous d'accord sur ce point. Mais il ajoute : « *Dans ma manière de voir, les animaux acquièrent une grande importance.* » — Vous voyez, c'est ainsi qu'il commence toujours : *moi*, *ma manière*. Ne dirait-on pas que lui seul a vu de cette manière ? C'était cependant la pensée qui a dominé dans l'institution d'un cours d'économie rurale à l'École de médecine vétérinaire. M. Dupuy était-il un fondateur ou un démolisseur de ce cours ? — Je ne saurais vous dire. Quoi qu'il en soit, il suffit, pour adopter la manière de voir de M. Dupuy, « *de se rappeler que les animaux sont doués de la faculté de convertir des agens libres en combinaisons utiles à la société : la nature fournit abondamment et gratuitement l'air, l'eau, le calorique et la lumière pour réparer les pertes de ces machines vivantes.* » Malheureusement il faut encore de la terre et des fourrages qui

©ENVA

coûtent quelque chose. C'est pourquoi nous sommes obligés d'acheter des animaux pour plus de 40 millions, comme l'ont dit Chaptal et autres : d'où M. Dupuy conclut, avec raison, que nous avons beaucoup d'intérêt à conserver et à guérir les animaux domestiques.

—Nous sommes encore tous d'accord là-dessus; nous pensions ainsi depuis long-temps, même avant que d'autres, et je crois M. Grognier, exprimassent la même idée, en termes peut-être mieux choisis. Mais voici venir les forgerons, les meiges, les empiriques et les vétérinaires militaires, qui certainement font tout ce qu'ils peuvent pour conserver et guérir les animaux, et qui ne sont pas cause si la nature ne nous fournit pas assez de viande, de suif et de laine, ayant à sa disposition des agens libres qu'elle pourrait donner au prix de fabrique, *vel pro Deo.*—Mon partner, qui aime à chicaner, s'arrête là, et me dit : Vous, qui êtes toujours de l'avis de tout le monde, vous allez sans doute me dire que ces meiges ne font pas mal ici, ou que cette digression est tombée là par hasard; que c'est un *lapsus*. Mais j'y vois une malice : notre homme veut se ménager des partisans parmi les vétérinaires militaires. Il combattra, dit-il, victorieusement les objections qu'on oppose toujours quand on demande pour eux moins de dépendance et plus de considération. Qu'il s'en garde ! il gâterait tout : c'est une question *délicate*, il le reconnaît, et il veut la traiter *sans ménagement*. « Rien n'est plus dangereux qu'un imprudent ami; mieux vaudrait un sage ennemi. » Heureusement nous en sommes quittes pour la peur, et il veut bien aujourd'hui continuer son sujet.

« *S'il est vrai que la masse du globe ne peut augmenter ni diminuer; qu'il n'y a que changement de forme; qu'il n'y a pas création de nouvelle matière, etc., etc.* » — Bel exorde, ma foi ! manière piquante et originale de dire ce dicton vieux comme le monde : Rien de nouveau sous le soleil. — Mon cher, dis-je à l'ami, s'il vous faut de ces génies inventifs qui disent ce que jamais personne n'a dit, vous en trouverez peu. M. D...

©ENVA

n'a rien inventé (si ce n'est cependant la cause de la fluxion périodique); mais comme il travaille les matériaux des autres! comme il sait se les rendre propres! Voyez les tubercules de Bayle, il les prend en sous-œuvre, les manie, les retourne, il les multiplie; quelle fécondité! Il aurait fait des volumes de tubercules. Et la physiologie expérimentale! le pneumo-gastrique, il l'a coupé, coupé, coupé. Et la pharmacologie, que d'animaux il a empoisonnés pour apprendre à les guérir! A ces fortes raisons, mon homme ne répliqua rien, tant il a d'empressement de continuer sa lecture.

Ici, nous voyons revenir les machines vivantes, les agens libres, les combinaisons utiles. On tient à cette phrase: « *Pour bien établir l'influence de l'homme sur les animaux, il ne faut voir que des forces qu'il s'agit de bien employer.* » Oh! dit mon vétérinaire, ce langage semble bien plus celui d'un mécanicien que d'un physiologiste. Qu'avez-vous besoin, répondis-je, de votre physiologie, où l'on ne voit goutte? Je suis pour les forces, moi; on les mesure, on les pèse, ça s'estime: c'est bien plus commode. Tenez, un mètre cube d'air, de calorique et d'eau, avec quelques pouces de lumière et d'électricité, auxquels vous ajouterez, si vous voulez, un peu de paille et de foin, parce que ce ne sont pas des agens libres, vous donnent tant de livres de viande, de suif ou de laine, ou une force de tant de chevaux; vous établissez la balance, et je dis avec M. Dupuy: « *Si l'on avait voulu voir cela, que de préjugés ne seraient pas nés! que de romans n'auraient pas vu le jour! Nous aurions des méthodes, et l'art vétérinaire ne serait pas envahi par des vues qui ne lui appartiennent pas, des vues qui grimacent horriblement, quoique*, dit-il (un autre aurait dit *parce que*), *on les a défigurées, tourmentées de mille manières: d'où il résulte que l'art est occupé par des décombres qu'il importe de déblayer le plus tôt possible.* »

J'aurais été beaucoup plus loin, toujours avec les idées de M. D...., si l'ami ne m'eût arrêté tout court en s'écriant:

©ENVA

Quoi ! vous voulez que je me laisse prendre à cela ! je croirais que l'art serait dans un état prospère, si les vétérinaires eussent été d'assez habiles agriculteurs, chimistes ou mécaniciens, ou je ne sais quoi encore, pour savoir que les animaux vivent de matériaux qu'ils puisent dans la terre, sous l'influence des agens physiques; qu'en définitive, ils travaillent, et nous donnent des produits pour la nourriture et l'industrie de l'homme ! Mais qui donc ignore cela, je ne dis pas des vétérinaires, mais du dernier cultivateur ? A-t-il attendu que M. D.... trouvât les mots de machines vivantes, de forces et d'agens libres, pour savoir que plus il retourne la terre, plus elle produit; que plus ou mieux il nourrit ses animaux, plus ils ont de force, plus ils travaillent, et plus ils donnent de produit ? Vous me faites rire. Écoutez donc cet homme qui n'ose pas dire, quoiqu'il en brûle d'envie, que tous les vétérinaires sont des ignorans. Il s'en prend à la science et aux ouvrages qui ne contiennent rien : à l'entendre, les connaissances sont individuelles; les hommes morts, adieu la science, adieu l'art. Rassurez-vous, mon cher M. Dupuy....

Arrêtez ! dis-je à mon ami; c'est vous qu'on accusera d'être un esprit chagrin. On se doit de l'indulgence. Songez que vous êtes tous enfans d'une même famille, tous frères en Bourgelat, votre très-cher père. Cet mots produisirent leur effet magique; car il est bon, et il n'a pas de raison pour en vouloir à M. D...., si ce n'est cette petite rancune dont j'ai promis d'avouer la cause. Il convint donc qu'il avait eu tort; mais il ne put s'empêcher d'ajouter : Cependant, on nous prend pour des enfans. Tout à l'heure, l'art vétérinaire était l'étable d'*Augias ;* avec trois mots et trois coups de balai, notre nouvel *Hercule* vient de la débarrasser de ses immondices. Écoutez : « *Maintenant que nous sommes débarrassés d'un certain nombre de préjugés et d'hypothèses, l'on reconnaîtra peut-être mieux l'influence de l'homme sur les animaux : il les pétrit et les modifie à son gré.* » (Expression de M. Grognier, qui paraît aussi avoir connu l'in-

©ENVA

fluence de l'homme.) Puis vient Bakewel, puis Magendie, puis lui avec sa pourriture des moutons. Tout à l'heure, il n'avait pas le temps de développer ses grands principes, et cela se conçoit facilement; maintenant il le gaspille à décrire des faits qu'on trouve partout : mais où veut-il en venir? Vous ne comprenez pas trop quel rapport on peut trouver entre le fameux engraisseur, le célèbre physiologiste et M. Dupuy : il le sait, ne vous y trompez pas; c'est tout simplement pour en revenir à ses moutons. M. Josse est toujours orfèvre de père en fils : c'est pour nous dire que, d'après lui, cette mortalité est due à la soustraction des principes nutritifs et à des exhalaisons malfaisantes. Nous dire comment des prairies humides ne contiennent plus de matériaux nutritifs, plus d'azote, pour rapprocher ce fait des expériences de Magendie sur les effets des alimens non azotés, ce n'est pas son affaire : donner cela comme une hypothèse probable, il s'en gardera; ce sont des hommes vulgaires qui admettent des hypothèses; M. D.... rend des oracles : « *Il est évident pour nous que c'est la cause de la pourriture.* » Puis il termine, comme toujours, par une de ses conclusions nouvelles et inattendues : « *Il ne faut pas mettre des moutons dans cette condition.* » — Qu'en sort-il? Souvent du vent. — Je suis obligé de sauter beaucoup pour suivre les pas du géant : il ne manque ici que l'épizootie de 1765 que nous croyons toujours voir apparaître, et nous aurions le catalogue complet des idées que M. Dupuy répète depuis je ne sais combien de temps à satiété. Mais continuons. « *Si nos principes étaient adoptés, on verrait bientôt la face de l'agriculture du Midi changer; on s'arrangerait de manière à nourrir les animaux à l'étable. On ne sortira pas de cet état en publiant des instructions populaires : c'est par l'enseignement des sciences agricoles et des connaissances pratiques qu'on pourra y remédier.* »

Encore *nos principes* (c'est toujours mon ami qui parle); c'est parce que l'on ne veut pas l'entendre que nous sommes dans cet état déplorable et si inférieurs aux Anglais sous ce rapport. Eh bien! tous les hommes de sens ont dit : Les instructions, les sociétés d'agriculture, produisent peu d'effet sur le système général de culture; elles ne pénètrent que dans la classe des propriétaires riches et instruits, qui inspirent généralement de la défiance aux habitans des campagnes, parce qu'ils ne pratiquent pas eux-mêmes. Il faut suivre la manière des Anglais, prêcher d'exemple. Mais ils ont en même temps recherché les causes qui s'opposent à ces améliorations, et ils les ont trouvées dans un système différent d'économie politique, dans la grande division des propriétés, dans l'éloignement des occupations agricoles où se tiennent ordinairement les hommes instruits, etc.

©ENVA

Ils ont compris que, pour répandre l'enseignement agricole, il ne fallait pas arracher le paysan à ses cultures pour le jeter dans une école ; il faut apporter autour de lui des améliorations réelles, lui montrer une augmentation de produits palpable. Ils ne se sont pas contentés de dire, comme M. D.... : Ne mettez pas vos moutons sur un terrain humide ; mais assainissez vos prairies, ou changez leur destination. On le sait; mais tout cela ne se fait pas en un jour. — A en croire M. Dupuy, si les choses en sont là, c'est qu'on ne veut pas adopter ses principes, c'est-à-dire les principes généralement connus, les bons principes qu'il gâte dès qu'il y touche. Ecoutez M. D...., et vous aurez un art vétérinaire et une agriculture florissans.

Nous venons de voir M. Dupuy agriculteur : nous voudrions bien le suivre dans la physiologie et la médecine ; mais mon ami (et vous sans doute) est brisé, moulu, fourbu de tant de bonds et de sauts dans un chemin caillouteux, cahoteux, tortueux.

Nous aurions vu comme quoi, si l'on coupe le fameux pneumo-gastrique, l'animal meurt. *Et c'est ce qui atteste la puissance de l'homme sur les animaux.* Mais, avant de mourir, il a donné des signes de vertige, d'asphyxie et d'affection charbonneuse.

Et, comme l'auteur, nous aurions sauté de là à une autre classe de maladies, les hémorrhagies, qu'il ne faut pas confondre avec les inflammations, parce que ce sont des irritations. Nous aurions trouvé dans cette classe l'apoplexie, le tournis, la colique, la pneumonite, le sang de rate, le charbon (qui tout-à-l'heure appartenait aux lésions du pneumo-gastrique).

Nous pourrions bien aussi réclamer le vertige, puisque dans tout cela il n'y a qu'*addition* de sang ou de sérosité, avec disposition à contracter un nouvel arrangement. La preuve était facile à donner : il s'agissait de faire la *soustraction*, et nous eussions été mathématiquement convaincus que ce tournis et la colique se ressemblent comme deux gouttes d'eau. Voyez plutôt : deux moutons meurent ; on trouve dans le premier un cœnure, deux cœnures, trois cœnures, quatre cœnures ; dans l'autre, on trouve aussi un cœnure, deux cœnures, trois cœnures, quatre cœnures. Or, « *ces vers présentent des phénomènes importans à considérer; ils se composent d'une membrane mince, un kyste recouvert d'une centaine de cœnures, et renfermant un liquide semblable à de l'eau.* » — Il est donc bien évident que le tournis n'est qu'une hydropisie ; non, je veux dire une apoplexie, une hémorrhagie, une colite ; car dans tout ceci il y a addition, avec ou sans épanchement de sang ou de sérosité.

Bénédiction!!! M. D.... a fini sa tâche, et la nôtre s'avance.

©ENVA

Tout joyeux, il s'écrie : « *Nous pensons avoir réduit le sujet à sa plus simple expression; si simplifier, c'est perfectionner, nous avons atteint notre but.* » Le nombre des maladies, que M. D.... trouve encore très-grand, va diminuer. La médecine physiologique nous avait fait une semblable promesse. Au reste, l'irritation hémorrhagique de M. D...., qu'est-ce autre chose que de la médecine physiologique? *Grosso modo.*

Jusqu'ici, il n'est question que d'opinions médicales, dit mon vétérinaire, et à mes yeux, c'est sacré. Qu'importe une hypothèse bizarre de plus en médecine, si elle n'entraîne aucune conséquence fâcheuse pour la pratique. Or, les opinions de M. tel ou tel sont fort innocentes; car je ne me rappelle pas qu'aucun vétérinaire ait dit : J'ai fait ceci en mémoire de lui. Il n'en est pas de même des opinions de notre auteur. Mon ami, sur la foi du *Traité de la fluxion périodique*, arracha la dent de l'œil d'un beau poulain qui était menacé de cette maladie. Un mois après, le poulain était borgne. Telle est l'origine de cette dent qu'il garde contre M. D....

De même que l'Évangile dit à l'homme : La parole t'a été donnée, mais tu ne médiras point; de même aussi la liberté scientifique doit dire à chaque auteur : Imprime tout ce que tu voudras; mais si l'on remarque dans tes écrits une tendance à changer l'état de nos connaissances, avant d'avoir des preuves suffisantes, tu trouveras des opposans qui te traduiront devant le jury médical, où tu seras fustigé, ou bien acquitté.

Nous reverrons donc M. D... Le voilà qui s'avance, armé d'une thérapeutique simple qui a jailli de sa théorie lumineuse, et mon ami ne lui en veut plus, malgré sa dent, car il espère que M. D.... le mettra bientôt en lumière pour diminuer le nombre des victimes qui attestent chaque jour le grand principe de l'influence de l'homme sur les animaux.

Agréez, etc. R....

©ENVA

PATHOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE.

Maladie contagieuse observée sur les organes génitaux du cheval mâle et femelle.

PAR M. LAUTOUR.

En avril 1830, je fus requis pour donner des soins à une jument âgée de six ans, et de la taille de quatre pieds huit pouces environ. Je trouvai la bête dans l'état suivant :

L'orifice de la vulve livrait passage à un écoulement de couleur jaunâtre ; la membrane muqueuse du vagin était plus colorée que dans l'état naturel; la mamelle droite était le siége d'un engorgement phlegmoneux très-sensible, qui s'étendait jusqu'à l'aine et la cuisse du même côté. L'appétit était bon ; les fonctions digestives s'exerçaient sans trouble. L'écoulement durait depuis huit à dix jours, et inquiétait peu le propriétaire, dont toute l'attention était fixée sur l'engorgement de la mamelle, qui déterminait une boiterie assez intense pour empêcher l'animal de se livrer à ses travaux habituels.

Saignée de six livres à la veine jugulaire ; application de ventouses scarifiées sur la tuméfaction de la mamelle ; lotions émollientes ; injections d'eau légèrement vinaigrée dans le canal du vagin ; eau blanche, diète d'avoine : tels furent les soins que je mis en usage pour combattre cette maladie.

©ENVA

Ces soins suffirent pour opérer une guérison radicale dans l'espace d'une quinzaine de jours. Je crus avoir traité une simple phlogose qui n'offrait rien de particulier.

Pendant que ce traitement opérait les heureux résultats que je viens de faire connaître, je fus mandé pour une maladie de même nature : le cas se manifestant à deux lieues de l'endroit où j'avais observé le premier, je ne pensai à établir d'autre analogie que dans l'usage des moyens thérapeutiques, qui effectivement produisirent les mêmes effets.

Au commencement de mai, j'étais réclamé à chaque instant pour de nouveaux cas, avec cette différence, que plus le temps s'avançait, plus les complications étaient graves. Ce fut seulement alors que je m'étonnai de voir une affection semblable se manifester sur autant de sujets, et ma surprise était d'autant plus fondée, que jusque-là aucune épizootie ou enzootie revêtue de ces caractères, ne s'est présentée à mon observation, ni aux recherches que j'en fis dans les ouvrages de médecine vétérinaire.

Informé que toutes ces jumens avaient été saillies par le même étalon, je cherchai les moyens de constater l'état pathologique de cet animal; mais il me fut impossible d'y parvenir : le propriétaire l'ayant vendu clandestinement, je ne pus apprendre de quel côté il avait été dirigé. Cette disparition subite fut pour moi un trait de lumière d'autant plus vif, que

©ENVA

chaque jour j'avais occasion d'observer de nouveaux malades.

Voici le tableau synoptique de cette maladie, autant que je puis me le rappeler actuellement (février 1833) : écoulement anormal par l'orifice de la vulve; le produit de cette sécrétion morbide était jaunâtre ou blanchâtre, et susceptible de varier sous le rapport de sa quantité, suivant les individus : il était en général peu abondant chez les sujets maigres et débiles.

J'eus peu d'ulcérations à traiter sur les malades pour qui je fus appelé dès le principe, probablement parce que la maladie n'était pas encore parvenue à la période où cette complication devait se manifester. Lorsque la maladie avait fait des progrès, les chancres existaient constamment, soit sur la peau de la face interne des cuisses, soit au pourtour de la vulve, soit enfin sur la muqueuse vaginale; il arrivait même très-souvent que ces trois parties en offraient une quantité plus ou moins considérable.

J'ai toujours eu occasion de remarquer l'inflammation sympathique des mamelles, dont la terminaison la plus ordinaire était la suppuration, surtout lorsqu'aucune émission sanguine n'avait été pratiquée. Chez quelques sujets, j'ai vu la plaie par où le pus s'était frayé passage, devenir ulcéreuse, mais toujours quand l'ouverture avait été le résultat du travail de la nature.

Environ douze de ces jumens furent affectées de

©ENVA

morve chronique. S'il ne s'en était trouvé que deux ou trois d'atteintes de cette complication, j'aurais été loin d'en attribuer la cause à la maladie dont il est ici question ; mais je trouve ce nombre assez considérable pour qu'il me soit permis de présumer que l'inflammation des parties génitales y avait puissamment contribué.

Comme toutes ces jumens avaient été saillies à peu près dans le même temps, il en est généralement résulté que chez les premières pour lesquelles je fus appelé, la maladie, ne faisant que commencer, céda facilement à l'usage du traitement antiphlogistique, à l'emploi de la saignée générale, des ventouses scarifiées sur la tuméfaction des mamelles, et des injections émollientes ou accidulées dans le vagin. Quant à celles que j'eus occasion de voir plus tard, les guérisons furent beaucoup plus difficiles à obtenir, et celles qui eurent lieu ne se manifestèrent qu'après un traitement de six semaines à deux mois. Alors je cessais d'employer les débilitans généraux, en rendant le traitement local plus actif par des injections amères (gentiane) ou styptiques (alun), plus ou moins concentrées. Les ulcérations résultant de l'ouverture des abcès survenus aux mamelles, furent saupoudrées avec le quinquina.

Lorsqu'au bout de six semaines ou deux mois mes soins n'étaient point couronnés de succès, les propriétaires, ennuyés de la lenteur de ces mêmes soins à obtenir une terminaison favorable, aban-

©ENVA

donnaient leurs animaux à l'ignorance des empyriques qui superpurgeaient sans raison, et déterminaient en peu de temps le marasme et la mort. Cela ne doit pas surprendre, si l'on réfléchit que, dans beaucoup de cas, la texture des voies digestives de ces animaux souffrait considérablement des suites de l'affection : d'où résulte évidemment que l'abus des purgatifs ne pouvait que hâter la terminaison funeste.

La plupart des jumens qui ne furent soumises à aucun traitement, se guérirent spontanément, après avoir éprouvé les symptômes indiqués, durant l'espace de six mois, huit mois et même un an. Il est bon de noter que chez toutes les bêtes qui ne furent pas saignées, il y eut des réactions fébriles plus ou moins intenses qui ne se déclarèrent que vers le troisième ou quatrième mois, et de plus, les phlegmons des mamelles furent interminables : quand un se cicatrisait, il en survenait deux ou trois. Toutes celles qui furent affectées de morve ayant été sacrifiées, l'autopsie m'offrit les lésions suivantes :

Parties extérieures de la génération infiltrées, présentant des traces de phlegmon; ulcération de la peau qui recouvre la face interne des cuisses; muqueuse du vagin épaissie, rouge ou livide, et parsemée d'ulcérations plus ou moins prononcées; utérus ordinairement squirrheux dans la région du col. J'ai eu constamment lieu d'observer que les ovaires avaient éprouvé des dégénérescences portées à un haut

©ENVA

degré d'intensité; leur tissu était devenu lardacé ou tombé en fonte purulente. Le péritoine présentait des traces de phlogose dans sa région pelvienne. La muqueuse olfactive était chancrée, tuméfiée, recouverte de végétations; en un mot, la morve chronique existait et avait annoncé son apparition, durant la vie de l'animal, par tous les symptômes qui la caractérisent.

Je ne me permettrai aucune conclusion tranchante relativement aux faits que je viens de rapporter; je me bornerai à avouer que je n'ai pu me défendre d'y trouver de l'analogie avec l'affection vénérienne de l'espèce humaine.

1°. Le cheval qui paraît avoir communiqué la maladie, avait, à n'en pas douter, quelque chose de particulier, puisque son propriétaire le fit disparaître avec tant de soin dès qu'il fut connu publiquement que les jumens saillies par lui avaient contracté une affection des parties génitales.

2°. Toutes les jumens que j'ai su avoir été affectées, avaient exercé l'acte du coït avec cet animal : donc la maladie qu'il éprouvait jouissait de la fatale propriété de se transmettre. Je ne prétends pas dire que toutes celles qui ont eu habitation avec lui aient contracté l'affection; mais, je le répète encore, toutes celles qui ont eu la maladie avaient été soumises à son influence prolifique.

3°. Les symptômes et les lésions observés aux au-

©ENVA

topsies, me paraissent également déposer en faveur de l'opinion que j'énonce plus haut.

4° La morve que j'ai vue se développer me semble encore appuyer l'analogie, puisque la carie, non-seulement de la membrane pituitaire, mais aussi celle des os de la face et du crâne, vient compliquer fréquemment les maladies vénériennes de l'homme.

Après avoir sailli une jument en très-bonne santé, un étalon de quatre ans offrit, le 26 mars 1832, une vingtaine de petites tumeurs pustuleuses sur le pénis, notamment sur le côté droit et à la face postérieure de cet organe.

Après avoir acquis dans l'espace de quatre à cinq jours, le volume et la force des pustules varioleuses, ces tumeurs se ramollirent, et donnèrent issue à un liquide blanchâtre qui produisit l'ulcération des diverses parties de la muqueuse sur laquelle il se répandit. La période de suppuration étant passée, les pustules dégénérèrent aussi en ulcères, de telle sorte que, le 2 avril, la verge du cheval présentait postérieurement et à droite un très-grand nombre de surfaces ulcérées plus larges que le pouce.

Les jumens saillies depuis la rupture des pustules en suppuration eurent également des ulcérations, mais uniquement sur le bord de la vulve et dans les seuls points qui avaient été en contact avec les pustules ou ulcérations de la verge; ce qui paraît me prouver qu'il y avait eu une véritable inoculation du mâle à la femelle. Le vagin exploré ne m'offrit rien

©ENVA

de notable ; les fonctions de la muqueuse qui le tapisse n'éprouvèrent aucune altération.

Deux autres étalons de la même écurie furent atteints de la même maladie, mais à un moindre degré.

La saignée et des lotions de décoction légère de gentiane, fréquemment répétées, furent les seuls moyens employés pour obtenir une guérison, qui eut lieu après une huitaine de jours.

Pour faire les lotions, il fallait provoquer l'érection du pénis, afin de mettre les parties malades à découvert.

Les jumens ne furent point saignées ; chez toutes, la maladie céda facilement aux lotions fréquemment répétées.

Mémoire sur le Typhus charbonneux *des porcs, dans le département de l'Aveyron.*

Par Roche-Lubin, vétérinaire à Saint-Affrique (Aveyron), membre de la Société d'Agriculture du département.

Les maladies du porc, tant sporadiques qu'épizootiques, sont si peu étudiées et si peu connues des vétérinaires, car rarement ils sont appelés pour les traiter, et plus rarement encore consultés pour les prévenir, que je crois utile de leur communiquer quelques détails sur une maladie épizootique et con-

©ENVA

tagieuse qui, depuis longues années, ravage les porcheries du pays que j'habite, persuadé par avance qu'ils les liront avec indulgence.

Définition de la maladie ; endroits où elle règne.

Dans tout le département de l'Aveyron, et principalement dans l'arrondissement de Saint-Affrique, on connaît par les noms de *rouget*, *rougeole*, *mal rouge*, *vilain*, etc., une maladie que je décrirai sous le nom de *typhus charbonneux des porcs*, n'osant pas hasarder la définition de *gastro-entérite épizootique et charbonneuse*, quoiqu'elle me paraisse plus en rapport avec les symptômes observés pendant la vie des animaux qui en sont atteints, et avec les altérations pathologiques que l'on constate après leur mort.

L'arrondissement de Saint-Affrique est celui de tous les arrondissemens de l'Aveyron où le typhus charbonneux des porcs sévit avec constance et intensité : c'est l'endroit où je l'ai observé, étudié et combattu dans tous ses symptômes, dans sa marche, et dans sa terminaison presque toujours funeste, d'après l'ordre des autorités locales, qui m'ont réclamé un rapport et une instruction à la portée des cultivateurs.

Il est des communes où le typhus charbonneux est enzootique : cela se voit plus particulièrement sur toute la rive gauche du Tarn, depuis les confins de l'arrondissement de Milhau jusqu'au point où cette rivière quitte le département de l'Aveyron ; mais les

©ENVA

cantons qui en ont le plus souffert et qui en souffrent encore, sont les cantons de Saint-Romé-de-Tarn et de Saint-Servin. Des vétérinaires l'ont aussi observé dans les départemens du Tarn et de la Lozère, où il paraît régner avec des symptômes fort semblables à ceux que je transcrirai bientôt, mais bien moins alarmans.

Caractères généraux de la maladie ; divisions.

Le typhus charbonneux des porcs ne se montre pas toujours avec les mêmes caractères. Le plus souvent il attaque les porcs, et ordinairement les plus vigoureux, les mieux portans, et sans distinction d'âge, avec une force, une promptitude étonnantes; car, dans l'espace de quelques heures, on voit toute une porcherie succomber à son attaque. D'autres fois, il est beaucoup plus lent; ses symptômes sont moins intenses, moins alarmans; et le vétérinaire, appelé dès l'invasion de la maladie, peut encore se promettre quelque succès: aussi, pour la bien étudier, faut-il diviser en deux classes bien distinctes les porcs qui en sont atteints, tant sous le rapport de la connaissance de la maladie que sous celui de son traitement.

PREMIÈRE CLASSE. *Symptômes.*

Les porcs rangés dans cette classe meurent le plus souvent sans que l'on ait aperçu le moindre symptôme précurseur. Je n'ai pu recueillir que les symptômes suivans : perte subite de l'appétit, prostration

©ENVA

générale, petitesse et fréquence du pouls, oreilles pendantes, rembrunies, douloureuses; yeux saillans et hagards, conjonctives d'un rouge foncé, bouche entr'ouverte, rougeâtre, le plus souvent écumeuse; grouin porté en avant, caché dans la litière, et prenant sensiblement une teinte plombée; respiration fréquente et laborieuse, anxiété, cris plaintifs, convulsions continuelles, précédant toujours l'apparition de taches rougeâtres, devenant de plus en plus foncées, aux oreilles, au ventre et à la face interne des cuisses : paralysie du train postérieur, défécation involontaire et fétide. La mort arrivait au bout d'une petite heure, terme moyen.

Autopsie.

Le porc qui vient de succomber à la maladie, et qui est ouvert sur-le-champ, offre extérieurement le ventre ballonné; sa bouche est presque béante et violacée, sa langue épaisse, noirâtre et pendante hors de la cavité buccale; des taches noires, qui varient d'un pouce d'étendue jusqu'à quatre, existent le plus souvent sous le ventre, aux aines, et sur différentes parties du corps; elles se réunissent quelquefois de manière à former de larges plaques. De ces taches, qui ne peuvent être que le résultat de l'agglomération et de la décomposition du sang dans les mailles du tissu cellulo-adipeux du porc, et même jusque dans les interstices musculaires, dé-

©ENVA

coule une sérosité jaunâtre ou brune. Dans la porcherie de M. Vérutret, négociant à Roquefort, j'ai observé sur quelques porcs que, lors de l'apparition de ces taches, les soies s'arrachaient à la plus légère traction aux endroits malades.

Les poumons sont gros, brunâtres, remplis de sang, les ventricules du cœur gorgés de sang coagulé; son enveloppe présente de larges ecchymoses, les plèvres en offrent aussi; les bronches et la trachée-artère sont remplies d'une humeur jaunâtre; les méninges sont épaissies, couvertes d'un sang noir et coagulé; la substance cérébrale présente des points enflammés et abreuvés de sérosité; la gaîne rachidienne est aussi très-épaissie; j'ai constaté plusieurs fois le ramollissement de toute la moelle épinière, mais le plus souvent à la région lombaire: alors j'avais vu la paralysie du train postérieur.

Les viscères abdominaux ont offert de nombreux désordres dans soixante ouvertures que j'ai faites. Le foie et la rate se sont montrés très-volumineux et gorgés de sang; la vésicule biliaire très-resserrée, contenant une bile épaisse, noire et fétide; l'épiploon, la muqueuse stomacale et intestinale tachetés de points noirs; ces mêmes membranes épaissies, d'un rouge foncé, infiltrées de sang ou de sérosité, désorganisées ou décomposés; le mésentère, les ganglions de l'aine et de l'aisselle avaient des points infiltrés, noirs et charbonnés. La vessie était toujours d'une teinte rougeâtre; elle était épaissie,

©ENVA

et contenait une urine huileuse et rouge. Quatre fois j'ai trouvé les reins ramollis, et une flaccidité générale dans tous les tissus, et surtout dans les organes glanduleux. Jamais je n'ai trouvé d'épanchemens, ni dans la poitrine, ni dans l'abdomen: mais plusieurs fois j'ai vu dans les ventricules cérébraux des épanchemens sanguins.

Deuxième classe. *Symptômes.*

Dans cette classe, je range les porcs dans lesquels le typhus charbonneux suit une marche moins rapide, et offre des périodes assez distinctes. Les symptômes que l'on remarque alors sont moins alarmans, et la maladie est moins rebelle: l'animal est abattu; il est toujours couché, et ne se relève qu'avec beaucoup de peine; l'oreille est chaude, douloureuse; le pouls est vite, mais assez régulier; la conjonctive est rouge; le regard est fixe; la respiration est un peu agitée; le flanc est tendu et douloureux; la queue est pendante; l'animal boit difficilement, mange sans appétit les alimens, même les plus savoureux; il est constipé. Cet état dure quelquefois deux jours sans changement notable; mais du troisième au quatrième jour au plus, si le traitement qu'on aura employé a été sans effet, les symptômes redoublent d'intensité; le porc grince des dents; bientôt survient un tremblement général et des convulsions; le pouls devient intermittent, s'efface peu à peu; la pupille se dilate; les taches rouges, devenant

©ENVA

de plus en plus foncées, apparaissent, et la mort ne tarde pas.

Autopsie.

Les lésions pathologiques que l'on trouve à l'ouverture des porcs rangés dans cette deuxième classe, sont à peu près les mêmes que celles décrites plus haut; seulement les altérations des tissus sont plus profondes. Quelquefois j'ai trouvé la muqueuse nasale et buccale décomposée; l'arrière-bouche présentait des points noirs et charbonneux, comme dans la maladie connue sous le nom de *soie*.

Une remarque que je ne crois pas devoir passer sous silence, c'est que les truies pleines ont toujours résisté aux attaques de la maladie; mais que sitôt qu'elles avaient mis bas, la mortalité ne les épargnait pas plus que les porcs, et que les petits cochonets mouraient tous quelques heures après, présentant tous les symptômes énoncés précédemment.

J'ai remarqué, en outre, que sur tant d'ouvertures que j'ai faites, je n'ai jamais rencontré dans aucun tissu ni organe des vésicules ladriques, sans que l'on admette que les porcs ladres soient exempts de la maladie.

Causes de la maladie.

Les mauvais alimens et la malpropreté des étables où on loge les porcs, sont, d'après moi, les seules

©ENVA

causes du typhus dont il est question. En effet, les alimens que les porcs rencontrent et dévorent, tels que les restes de mauvais pain moisi, les débris des fruits ou légumes gâtés ou pourris, la fermentation et la décomposition qu'ont subies les substances farineuses, et surtout le son qu'on leur donne trop souvent, sont des causes dont l'action prolongée doit contribuer à déterminer de graves désordres dans l'économie. D'un autre côté, le séjour continuel dans des toits où reste un fumier d'où s'exhalent des gaz délétères; les trop longs parcours sur des terrains fangeux ou arides, où ils restent la journée exposés aux rigueurs des saisons, sont autant de causes qui impriment un dérangement fonctionnel, lequel ne tarde pas à devenir nuisible, surtout lorsque, rentrés dans la ferme, les porcs sont exposés à l'humidité, se couchant et se vautrant dans un fumier âcre et dégoûtant; ce qui arrive, et ce que j'ai observé moi-même dans les endroits où la maladie fait le plus de ravages. Je pourrais citer des fermes et des hameaux entiers qui laissent séjourner pendant six mois de l'année le fumier dans les étables des porcs; mais aussi j'y vois le typhus charbonneux n'épargner aucun porc, encore qu'on donne à ces animaux une nourriture saine et réglée.

Époques de l'année où la maladie fait le plus de ravages.

Quoique, dans tout le courant de l'année, cette

©ENVA

maladie typhoïde ne suspende jamais ses ravages, cependant il est des époques pendant lesquelles elle sévit avec plus d'intensité. D'après mes observations, et les dires de plusieurs *prétendus guérisseurs du rouget* qui surgissent à chaque pas, elle se montre le plus ordinairement avec force et malignité dans le courant de l'été et au commencement de l'automne. Il est des communes et des fermes où elle est enzootique.

De la contagion de la maladie.

En ce qui concerne la contagion de la maladie, je n'hésite pas à prononcer qu'elle est contagieuse. Aujourd'hui j'ai des faits sûrs et irrévocables, et je pourrais citer ici des expériences attestées; mais il serait trop long de les rapporter. Qu'il me suffise de dire que l'inoculation, en différentes parties du corps, de la matière ichoreuse contenue sous les taches qui apparaissent à la superficie du corps, et la cohabitation des porcs bien portans avec d'autres infectés, ont fait naître la maladie dans quelques heures.

Quant à la transmission de la maladie à des animaux d'espèce différente par les moyens ordinaires, je ne puis me prononcer là-dessus. La vian de des porcs infectés a été livrée à des chiens: il n'en est rien résulté, et l'inoculation du sang et de la matière ichoreuse n'ont encore occasionné aucun trouble morbide sur ces derniers animaux. Mais il n'en a pas été de même à l'égard de quelques brebis qui, sou-

©ENVA

mises aux mêmes expériences, ont succombé deux jours après l'opération, offrant tous les symptômes et toutes les lésions pathologiques d'une fièvre charbonneuse.

Traitement préservatif. — La nature étant le plus souvent impuissante, aussi bien que les secours de l'art vétérinaire, surtout eu égard aux porcs rangés dans la première classe, il faut employer tous les moyens possibles pour prévenir les causes de la maladie par des moyens raisonnés, ou bien les attaquer dans leurs effets. L'expérience de tous les jours nous prouve qu'il est plus facile de prévenir une maladie que de la guérir ou de la combattre. Par conséquent, j'ai toujours dit aux cultivateurs qui éprouvent les funestes effets de la maladie typhoïde, qu'ils ne pourront jamais la détourner de leurs porcheries, tant qu'ils persisteront dans leur système d'insouciance et d'ignorance touchant l'éducation du porc, branche importante de leurs revenus; je leur ai toujours dit que, malgré tous les remèdes imaginables, le fléau ne disparaîtra que quand ils tiendront les porcs dans des étables propres, non humides, bien aérées; qu'ils renouvelleront souvent leur litière; qu'ils leur procureront une nourriture saine, réglée et suffisante; une eau pure et limpide pour s'y désaltérer, et s'y baigner dans les temps des grandes chaleurs, et surtout quand ils viennent de se vautrer dans les bourbiers et le fumier des autres animaux. Il faut, en outre, que les porcs restent dans leur logis

©ENVA

dans les temps froids et pluvieux. Dans le courant de l'été, il est de toute nécessité de leur donner de temps à autre quelques boissons légèrement nitrées, salées et acidulées. Le petit-lait qui se trouve sur nos causses, lors de la fabrication du fromage de Roquefort, remplit fort bien cette indication pour ceux qui sont faibles ou languissans. L'administration de quelque décoction amère produira un bon résultat. Lors des grands ravages de l'épizootie, j'ai obtenu quelques succès du camphre, du sel de nitre, administrés à petite dose dans une décoction d'oseille. Ce remède, donné à titre de préservatif, et aidé des moyens sus-énoncés, procure une grande salivation, surtout quand on y ajoute quelques grammes de mercure doux: la membrane nasale sécrète alors abondamment; les urines sont claires et fréquentes; et l'éjection des matières fécales est facile et abondante. Cette médication doit être suivie pendant huit jours. Si un porc est atteint, il faut le séparer des autres, que l'on change aussi de loge, et faire une fumigation guytonienne tous les trois jours, et suivre le traitement curatif suivant.

C'est avec de semblables moyens préservatifs que j'ai la consolation de voir que les cultivateurs qui les ont suivis sont arrivés à détourner l'épizootie régnante qu'ont propagée tous les procédés, toutes les poudres, tous les liquides mélangés que débitent et administrent certaines personnes qui se disent possesseurs de tel ou tel remède infaillible pour la guérir

©ENVA

et l'éloigner, tout en faisant payer cher au paysan qui les emploie sa sotte crédulité.

Traitement curatif. Quoique j'aie dit plus haut que tout traitement curatif, même le mieux appliqué, devient inutile, surtout à l'égard des porcs rangés dans la première classe, vu l'inefficacité de tous les remèdes inventés et employés, et le peu de valeur des porcs qui ont été traités, car presque toujours, s'ils échappent à la mort, ils tombent dans le marasme, deviennent perclus des membres, et finissent par succomber tôt ou tard, je dois néanmoins transcrire ici le traitement que j'ai mis en usage. Du reste, j'ai eu quelques succès bien faibles, il est vrai; mais mon travail serait incomplet, si je le taisais.

Aussitôt qu'un porc est reconnu atteint de la maladie, il faut le séparer des autres, le mettre dans une loge propre et assez chaude, et lui placer un trochisque un peu au-dessus du poitrail, avec l'ellébore ou l'arsenic, en même temps qu'on lui administre une verrée de décoction d'oseille, dans laquelle on aura fait dissoudre quelques grammes des substances médicamenteuses sus-énoncées. On fera des frictions avec du vinaigre tiède le long de l'épine dorsale et lombaire. Des lavemens émolliens, légèrement nitrés ou acidulés; des fumigations aromatiques sous le ventre, doivent être mis en usage. Si, après cette médication, l'on voit que les symptômes sont moins intenses, ce qu'on constate par la régu-

©ENVA

larité du pouls, par l'absence des cris plaintifs, par une respiration moins laborieuse, par le manque de convulsions, par la non-apparition de taches sur la superficie du corps, et par le léger engorgement qu'a produit le trochisque, l'animal offre beaucoup de chances de guérison. Dans cet instant il faut se contenter d'administrer toutes les deux heures les breuvages et les lavemens prescrits plus haut, et mettre le porc à l'eau blanchie avec de la farine d'orge ou de seigle. Mais lorsqu'au lieu d'avoir des résultats si heureux, les symptômes redoublent d'intensité, mieux vaut abandonner l'animal : rarement on obtient quelques succès d'une médication plus active. La saignée pratiquée aux oreilles ou à la queue est toujours dangereuse; pratiquée même à titre de préservatif, je la crois inutile; car il est fort difficile de tirer du porc une quantité suffisante de sang, malgré tous les procédés possibles; et l'expérience m'a prouvé que les porcs que j'ai soumis à mon traitement préservatif, sans avoir appliqué la saignée, ont été aussi bien exempts de l'épizootie que ceux que j'avais saignés à la queue ou aux oreilles.

Je dis que dans le traitement curatif la saignée est toujours dangereuse; car dans une maladie qui, comme celle que je décris, consiste dans une altération du sang, la saignée protège ce phénomène morbide; ou bien en la pratiquant, on affaiblit les forces du malade, on augmente la diathèse putride, et on hâte la mort de l'animal : ce qui m'est toujours arrivé.

©ENVA

En repoussant la saignée même dès le début de la maladie, je dois, à la vérité, dire que de larges mouchetures faites le long de l'épine, et dans lesquelles je plongeais un fer chaud, après une légère effusion de sang, m'ont aidé dans la guérison de quelques porcs; mais à cette opération je joignais l'excision de toutes les taches qui apparaissaient, suivies d'une cautérisation profonde. A l'intérieur, j'administrais quelques cuillerées d'acétate d'ammoniaque, suivant l'âge et la force des animaux malades. Des lavemens, émolliens, légèrement acidulés, étaient administrés toutes les fois que la diarrhée existait; des frictions excitantes étaient faites aux membres; et sitôt que je voyais une diminution marquée dans l'intensité des symptômes, je reprenais ma première médication, que j'abandonnais au moindre paroxisme. Les breuvages stimulans, tels que le vin et la thériaque, la teinture d'assa fœtida, les purgatifs, etc., n'ont jamais produit de bons résultats, quoique administrés à une période de maladie qui semblait les exiger. Beaucoup de propriétaires les ont abandonnés, et se sont bien trouvés au contraire de ma méthode curative.

J'apprends, en effet, qu'elle a conduit à de nouveaux succès, et surtout que, par les moyens d'hygiène, beaucoup de cultivateurs parviennent à éviter le fléau qui, avant ces soins très-simples, portait le plus grand préjudice à leur industrie.

©ENVA

HYGIÈNE.

EMPLOI DU PAIN A LA NOURRITURE DES CHEVAUX.

Recherches et considérations sur l'alimentation panaire que l'on associe aujourd'hui à la nourriture des chevaux dans quelques grands établissemens de Paris.

DEUXIÈME ARTICLE.

Pour bien examiner les deux questions que nous nous sommes posées dans notre dernier article, disons d'abord comment se nourrit et digère le cheval dans l'état de domesticité auquel il est soumis, pour comparer les phénomènes digestifs suscités par l'alimentation dont on nourrit ordinairement les chevaux, et particulièrement de l'avoine, avec ceux déterminés par l'alimentation panaire, afin de bien faire saisir les avantages et les inconvéniens de l'une et de l'autre.

Confectionné d'une manière admirable, l'appareil masticateur du cheval est composé de dents molaires à couronnes plates, frottant les unes sur les autres dans une direction latérale à la position de la mâchoire. Les alimens et notamment les graines introduits dans cet appareil, sont promptement broyés, triturés, et réduits en farine grossière, de la même manière qu'ils pourraient l'être par le mouvement de la meule du moulin ou par le cylindre ciselé du pantriteur. Pendant cette opération préliminaire à une bonne digestion, la matière alimentaire est imprégnée de la salive et de l'humeur muqueuse de la bouche; et ainsi associée à ces fluides alcalins et dissolvans, d'autant plus nombreux que la matière a été broyée plus longtemps, elle arrive déjà fluidifiée et animalisée dans l'estomac.

Dans ce viscère très-différent de celui de l'homme et de tous les autres animaux domestiques, très-petit comparativement au volume du cheval, et relativement à la quantité d'alimens que cet

©ENVA

animal ingère pendant un repas ordinaire, les matières alimentaires séjournent peu de temps, s'en échappent par le pylore qui est toujours ouvert, avant d'être entièrement transformées en une pâte homogène ou en matière chymeuse, ainsi que cela existe dans l'estomac de l'homme et des autres animaux domestiques.

De l'estomac, les alimens, ainsi incomplétement digérés, passent dans l'intestin grêle, pour arriver dans le gros intestin et y subir une nouvelle digestion dite intestinale. Dans ce gros intestin, dilaté dans certains endroits, et rétréci dans d'autres, bosselé, valvuleux, plusieurs fois replié sur lui-même, et toujours rempli d'une masse considérable de substances alimentaires qui le parcourent lentement, en lui donnant un lest convenable à l'exercice régulier de ses fonctions; les nouvelles matières alimentaires, incomplétement digérées dans l'estomac, subissent une nouvelle digestion, donnent de nouveaux produits nutritifs, qui parviennent ainsi, long-temps après la digestion stomacale, dans le système circulatoire.

Quels sont maintenant les alimens qui jusqu'à ce jour ont servi convenablement à la digestion du cheval, en l'entretenant dans une santé et une vigueur convenables? Dans beaucoup de circonstances, ce sont évidemment, quant aux plus ordinaires, la paille, le foin et particulièrement l'avoine, substances alimentaires, qui paraissent convenir spécialement pour faire opérer une digestion stomacale et intestinale, capable de fournir en quantité suffisante, et *pendant long-temps*, des matériaux nutritifs et réparateurs pour le cheval qui, par exemple, pendant ou après la digestion, sera appelé à soutenir un travail actif et fatigant. Examinons maintenant si, tout en conservant une partie ou la totalité de la ration de paille et de foin, et en substituant une ration de pain à la ration d'avoine, on peut obtenir les mêmes avantages.

On prétend, 1° que n'étant jamais tous complétement broyés par les dents du cheval, les grains d'avoine passant dans le canal intestinal sans être digérés, sont entièrement perdus pour la di-

©ENVA

gestion; inconvénient qui se retrouve particulièrement dans les jeunes chevaux dont la dentition est douloureuse, les vieux chevaux qui ne broyent qu'incomplétement l'avoine, et ceux dits goulus, qui avalent le grain sans le broyer au moins complétement.

2° Que le broyement de l'avoine étant plus complet par le frottement de la meule du moulin ou par les ciselures du pantriteur, que par les dents du cheval, la substance alimentaire, transformée en farine, est plus divisée, plus attaquable par les forces digestives; que plus tard, cette farine formant une pâte subissant la fermentation dite panaire, pendant laquelle l'eau s'unit au gluten, à l'amidon, au mucilage, pour convertir ces parties insolubles en parties solubles; cette espèce de digestion artificielle doit rendre la digestion naturelle plus facile, plus complète, et par conséquent plus abondante en matériaux chyleux et nourrissans.

3° Que, prenant ces derniers avantages en considération, le pain, ainsi qu'il est fabriqué par M. Feulard, par exemple, doit renfermer dans un poids donné plus de matières nutritives que dans le même poids d'avoine en grain, et que dès-lors aussi, il est plus profitable pour le cheval, de lui donner une ration de huit livres de pain que douze livres d'avoine ou un boisseau.

4° Que ce pain donné au cheval avec la ration ordinaire de paille et de foin, fournit tout à la fois un lest aux viscères digestifs et des matières nutritives et excitantes à toute l'économie, puisqu'il existe dans ce pain tous les élémens nutritifs et excitans que renfermait l'avoine; qu'en sus, le sel que l'on mêle à la pâte donne un condiment très-bon pour les bestiaux.

Tels sont les principaux avantages que l'on accorde au pain. Voyons maintenant si ces avantages sont incontestables, et si on ne se serait pas abusé sur leur existence plus probable que réelle pour la plupart des chevaux attachés à différens services.

Il est vrai que pendant la mastication de l'avoine, quelques

©ENVA

grains échappent toujours à l'action des mâchoires; il est aussi exact de dire que les chevaux goulus qui avalent l'avoine après l'avoir incomplétement broyée, que les jeunes chevaux dont la mastication est douloureuse pendant la dentition, que les vieux chevaux dont les dents sont usées ou trop longues, qui ont le ventre paresseux, perdent peut-être un cinquième ou un quart de la ration d'avoine qui leur est distribuée. Aussi admettons-nous que pour de semblables chevaux le pain peut ou doit être préféré à l'avoine. Les vieux chevaux des voitures dites les diligentes, le cheval de M. Feulard, les chevaux convalescens de maladies du tube digestif, auxquels M. Legris a donné du pain, qui ont tous pris de l'embonpoint et de la vigueur, en offrent des exemples. Mais ces faits pour nous sont purement exceptionnels; on ne peut s'en étayer pour soutenir que le pain doit être préférable à l'avoine pour les chevaux qui peuvent bien broyer cet aliment : autrement c'est vouloir pousser les avantages du pain jusqu'à l'exagération.

On ne saurait douter que le broyement de l'avoine opéré par la meule du moulin ou par le pantriteur, soit mieux fait que par les dents de certains chevaux; on ne peut nier que beaucoup de particules nutritives soient mises à nu et rendues plus faciles à digérer après la panification; mais ces avantages que quelques personnes trouvent dans ces opérations, sont précisément pour nous des inconvéniens que nous reprochons au pain qui est donné au cheval jeune et robuste, pourvu de mâchoires capables de bien broyer l'avoine, et destiné à soutenir un travail actif et fatigant. En effet, la ration de pain remplaçant l'avoine, donnée sous un petit volume, digérée rapidement, séjournant peu de temps dans l'estomac et les intestins, ne saurait lester assez longtemps les organes digestifs pendant le travail auquel le cheval est soumis quelquefois pendant quatre à cinq heures. Or, quels seront les inconvéniens qui surviendront pour le cheval qui travaille et digère très-vite? que, d'un côté, les viscères digestifs, et l'estomac particulièrement, n'étant plus lesté; que

©ENVA

de l'autre, l'absorption de la matière nutritive ayant été rapide, le besoin de la faim se fera sentir peu de temps après le repas, et si le cheval est obligé de continuer son service avec le besoin de prendre de nouveaux alimens; on concevra alors qu'il perdra de sa force musculaire, et qu'il suera davantage pendant le travail. N'est-ce point cet inconvénient qui est arrivé pour les chevaux des voitures publiques dites *les Tricycles*, et les chevaux mis en expérience à l'école d'Alfort. Au reste, ne sait-on pas que les chevaux qui traînent les voitures publiques sur les routes de la Belgique, de la Hollande, de la Suisse, auxquels on donne du pain, ne peuvent courir plus de quelques lieues, sans recevoir une nouvelle ration de pain. A Paris même, dans plusieurs établissemens où l'on donne du pain aux chevaux qui travaillent tous les deux jours, on se garde bien de donner la ration de pain le jour de travail, parce qu'on a remarqué que les chevaux étaient moins forts. Et d'ailleurs, pour nous servir de quelques exemples plus connus, et qui frapperont davantage, ne voit-on pas l'homme qui travaille péniblement préférer une soupe faite avec du pain de ménage, à une autre soupe faite avec du pain de première qualité, bien que cependant, ce dernier pain soit plus facile à digérer, et qu'il renferme plus de matière nutritives. Pourquoi cette préférence? Parce que l'estomac de l'homme qui travaille, digérant plus facilement et plus promptement le pain blanc que le pain bis, le besoin de la faim se fera promptement sentir, et que chez lui ce sentiment pénible sera une véritable cause de faiblesse réelle qui le forcera impérieusement à prendre de nouveaux alimens. Mais le cheval, animal herbivore débilité par la faim, peut-il se plaindre, ou refusera-t-il un service qu'il ne peut plus soutenir? des châtimens peut-être viendront encore l'accabler, susciter une nouvelle vigueur, qu'il ne saurait trouver que dans la ration d'alimens dont il a besoin?

Mais, dira-t-on, on ne peut nier que l'estomac et les intestins du cheval soient lestés, puisque la ration de paille et de foin

©ENVA

est conservée; et ce lest n'est-il pas suffisant pour éloigner la faim? Mais encore, puisqu'il est indispensable pour un cheval qui travaille de lui donner de l'avoine, parce que cet aliment sera digéré lentement pendant le travail, comment est-il possible qu'une ration de pain du poids de huit livres, digérée plus rapidement, puisse remplacer une ration d'avoine de douze livres, en donnant les mêmes avantages?

D'un autre côté, qui a prouvé que le pain renferme plus de matières solubles que l'avoine? L'analyse chimique du pain, comme nous le verrons plus loin, démontre le contraire? Qui a prouvé que le pain renferme tous les élémens excitans de l'avoine? quand on sait que toutes les fermentations, même la fermentation panaire, ont pour résultat d'amener des combinaisons nouvelles dans les principes fermentescibles, on peut douter que les principes existans de l'avoine, comme le principe résineux, amère et tonique, qui se trouvent dans son écorce, puissent être altérés? Croit-on aussi que le sel qu'on lui substitue soit un condiment semblable à ces principes?

Désirant examiner la question qui nous occupe sous toutes ses faces, nous avons cherché à nous assurer de la valeur alimentaire du pain, en le soumettant à l'analyse chimique, et en comparant les résultats de cette analyse avec ceux qui ont déjà été constatés pour la farine d'avoine, d'orge, et de féverole. En effet, les proportions dans les matières élémentaires du pain ne peuvent-elles pas varier beaucoup en quantité et en qualité? Le fabricant spéculateur ne peut-il pas changer les quantités de ces matières, pour obtenir un bénéfice plus considérable sur la fabrication du pain? Eh bien! nous le demandons, l'acheteur pourra-t-il constater la fraude du fabricant par l'analyse physique ou chimique du pain? Nous pensons bien qu'il n'est pas dans l'intérêt du fabricant de Paris d'augmenter la proportion de farine d'orge et de féverole, qui sont d'un prix plus élevé que les farines d'avoine; mais avec la farine dite quatrième qualité, qui coûte maintenant sept centimes la livre, tandis que celle

©ENVA

de l'avoine en vaut dix, le fabricant, dis-je, ne peut-il pas tromper l'acheteur, d'autant mieux que le pain sera plus blanc et beaucoup mieux levé?

L'eau, les matières solubles et insolubles contenues dans les différentes espèces de pain qui sont données aux chevaux, ont aussi fixé notre attention. Il devenait de la plus haute importance de constater par l'analyse quelle était la quantité d'eau, de matières solubles, de matières insolubles contenues dans le pain; afin de comparer ces proportions avec les élémens semblables, existant dans l'avoine, l'orge et la féverole, d'après les analyses faites de ces graines alimentaires par sir Humphry-Davy (1) et Einhoff (2). M. Lassaigne, professeur de chimie à l'école d'Alfort, a bien voulu se charger d'analyser les espèces de pains que nous lui avons remises; et on peut voir dans le tableau comparatif suivant, les résultats qui ont été obtenus par les différentes analyses qui ont été faites des substances alimentaires dont nous nous occupons.

---

(1) *Elémens de chimie agricole.* Paris, 1819, tome I, p. 183.

(2) Thaer, *Elémens d'agriculture.*

TABLEAU COMPARATIF

des quantités d'eau, de matières solubles et insolubles fournies par 100 parties de différentes substances alimentaires.

ÉLÉMENS.	FARINE d'avoine.	FARINE d'orge.	FARINE de féveroles.	PAIN de M. Feulard	PAIN de M. Picot.	PAIN de M. Dailly.	PAIN de M. Darblay.	OBSERVATIONS.
Eau.....	11	13 1/2	14	41 5	46	52	52 25	
Résidu insoluble.....	14 7	8	29	35 8	37 5	41	36	
Matières solubles dans l'eau froide et dans l'eau chaude au-dessus de 60° + 0 ...	74 3	78 1/2	57	22 7	16 5	7	11 75	Ces matières sont celles que la Chimie démontre être nourrissantes ou nutritives.
Total égal.....	100 0	100 0	100	100 0	100 0	100	100 00	

©ENVA

©ENVA

En calculant d'après ces résultats analytiques, il est aisé de prouver, 1° qu'en donnant à un cheval six livres de pain, MM. Dailly et Darblay, maîtres de poste, ont donné avec ce pain trois livres d'eau combinée à sa substance; 2° que les propriétaires qui donnent à leurs chevaux le pain de M. Picot, au même poids, donnent deux livres et quatorze onces d'eau; 3° que ceux qui donnent six livres de pain Feulard, donnent deux livres et demie d'eau; 4° que ceux qui, au contraire, donnent une ration de six livres d'avoine en grain, ne donnent qu'une demi-livre et trois onces d'eau.

Pour nous, il est donc démontré que toutes les espèces de pains fabriqués jusqu'à ce jour dans Paris, et particulièrement les pains de MM. Dailly et Darblay, sont, comparativement à la quantité d'eau contenue dans leur substance et dans la farine de l'avoine, des alimens aqueux. Or, l'expérience prouve qu'en nourrissant le cheval avec des alimens aqueux, bien que nutritifs, on peut les engraisser, leur rendre le poil plus fin, plus lustré, mais qu'on leur donne aussi, un embonpoint purement factice, qui masque le peu de courage, et la faiblesse de ces animaux.

Nous n'hésitons donc point à conclure dès à présent que les pains qui ont été analysés, et dans lesquels il a été trouvé *quatre fois plus d'eau que dans l'avoine*, sont des alimens qui débiliteront tôt ou tard le canal intestinal, et enfin toute l'économie du cheval. D'ailleurs, l'expérience n'a-t-elle pas déjà prouvé cette débilitation sur les chevaux des Tricycles, des Dames-Blanches, et de cavalerie mis en expérience à l'école d'Alfort en 1829?

On observera sans doute que les chevaux de poste de M. Dailly, les gros chevaux de trait des eaux clarifiées, ceux des voitures dites Ecossaises, qui sont nourris depuis quatre mois avec du pain, ont conservé jusqu'à ce jour leur embonpoint et leur vigueur. Soit; mais ces faits ne nous paraissent pas assez concluans: nous attendons, pour être bien convaincus que cette

©ENVA

alimentation économique est convenable sous tous les rapports au cheval qui fatigue, que le printemps, l'été et l'automne soient écoulés.

Quelques personnes pourront être frappées aussi, en lisant le tableau ci-dessus, de la petite quantité de matières solubles et nutritives que l'analyse démontre exister dans le pain, comparativement à la quantité de celles qui ont été rencontrées dans l'avoine analysée par Davy et Einhoff; et elles en pourraient conclure que le pain est beaucoup moins nourrissant que l'avoine. Bien que ce soit notre manière de voir, nous devons cependant faire observer que l'analyse chimique des substances alimentaires n'apprend rien de positif sur leur valeur nutritive, et qu'elle ne peut tout au plus fournir que des renseignemens approximatifs. En effet, l'expérience journalière apprend que de deux substances alimentaires, dont l'une donne à l'analyse beaucoup de matières solubles, et l'autre beaucoup de matières insolubles, ces deux substances étant digérées peuvent donner également l'une et l'autre la même quantité de matières nutritives assimilables à l'économie. Ainsi, par exemple, la farine de féverolle qui à l'analyse produit moins de principes solubles que celle de l'avoine, pour le même poids, donne cependant à la digestion beaucoup plus de matière nutritive, comme le prouvent le rapide embonpoint et la pléthore sanguine qui se manifeste rapidement sur les chevaux auxquels on donne cet aliment. Ainsi donc, bien que l'analyse chimique tende à prouver que le pain contient moins de matières nutritives solubles que l'avoine, l'orge et la féverole qui entrent dans sa composition, il est possible que ce pain, soumis à l'action digestive, donne des produits solubles et nutritifs en même quantité que l'orge et l'avoine prises séparément.

Mais où se trouve la grande différence entre le pain et l'avoine, c'est dans la proportion d'eau qui entre dans ces deux substances alimentaires; et il suffit de regarder le tableau ci-

©ENVA

dessus pour être convaincu de l'énorme différence qui existe sous ce rapport.

Enfin, en envisageant la question sous un dernier point de vue, nous répéterons avec M. Dombasle que parmi les substances alimentaires, il en est qui favorisent particulièrement le développement des forces musculaires; que d'autres portent leur action sur la formation de la graisse, d'autres sur la sécrétion du lait (1).

Or, quel est l'aliment qui jusqu'à ce jour est reconnu comme favorisant le développement des forces musculaires du cheval? C'est évidemment l'avoine. Et puisqu'il en est ainsi, peut-on admettre que la substance panaire aqueuse que l'on propose aujourd'hui pour remplacer l'avoine, soit aussi capable d'entretenir et de donner de la force musculaire au cheval? Quoi qu'il en soit, nous pensons que le pain de M. Feulard peut fort bien convenir pour le cheval de trait, de labour, ou pour celui qui fait un service léger et régulier, en conservant son embonpoint; mais pour le cheval attaché à un service actif et pénible, le temps et l'expérience pourront seuls nous convaincre que le pain est bon, et qu'il peut remplacer la totalité, la moitié ou le tiers de la ration d'avoine.

On se demande aussi, si l'estomac du cheval habitué à digérer du pain, se trouvant dans la nécessité de digérer de l'avoine, cette transition ne pourrait pas occasionner des indigestions? On peut répondre que très-probablement le cheval pourra contracter ces maladies, puisqu'elles sont souvent dans les animaux herbivores le résultat de changemens brusques d'alimens divers plus ou moins difficiles à digérer. Néanmoins, bien qu'il ne soit point encore parvenu à notre connaissance que l'avoine substituée au pain ait

---

(1) Les observations du savant agronome de Roville viennent d'être confirmées par des expériences faites par MM. Sérullas et Julia-Fontenelle, desquelles il a été rendu compte à l'Académie des sciences, en sa séance du 27 janvier dernier.

©ENVA

déterminé des troubles dans les fonctions digestives, il est bon dès à présent que les propriétaires soient prévenus de l'inconvénient que nous présumons, et que nous venons de signaler.

Il est un funeste résultat que nous prévoyons, et que nous redoutons dans l'usage prolongé de l'alimentation panaire, telle qu'on la donne aujourd'hui aux chevaux: nous voulons parler de la modification profonde imprimée à toute l'économie par un aliment aqueux et moins fortifiant que l'avoine. Nous prévoyons que la constitution du cheval peut éprouver des modifications qui la prédisposent à contracter des maladies graves. Nous redoutons que les maladies qui consistent dans une altération des liquides qui circulent dans toute l'économie, comme quelques maladies putrides, n'en soient la fâcheuse conséquence. Que d'autres maladies encore peu connues dans leur nature et leurs causes occultes, comme la morve, le farcin, les affections cutanées, les épanchemens séreux, etc., ne soient la suite funeste d'une alimentation peu substantielle dont les élémens ne sont que peu ou pas assimilables à l'économie. Les effets dont il s'agit seront d'autant plus redoutables, qu'ils ne se manifesteront peut-être que six mois, une année après l'usage du pain; époque alors où il sera peut-être très-difficile de remédier à l'altération générale de la constitution.

En résumant les considérations dans lesquelles nous sommes entrés sur l'usage du pain que l'on donne aujourd'hui aux chevaux, ainsi que les recherches que nous avons faites sur cet aliment, nous pensons pouvoir en tirer, pour le moment, les conclusions suivantes :

1° Les organes digestifs du cheval, indépendamment de la ration ordinaire de paille et de foin, ne peuvent être convenablement lestés par quatre kilogrammes de pain en remplacement de six kilogrammes d'avoine, ou un boisseau.

2° Cette quantité de pain étant digérée plus facilement et plus rapidement que l'avoine, ne saurait soutenir la force et l'ardeur

©ENVA

des chevaux qui font un service actif, pénible et irrégulier, pendant toutes les saisons de l'année.

3° Le pain ne peut tout au plus être convenable que pour les chevaux qui sont employés au travail des champs ou à des services peu pénibles.

4° L'analyse chimique ayant démontré que le pain, même celui qui paraît être le meilleur (*pain Feulard*), renfermant encore quatre fois plus d'eau que l'avoine, est un aliment qui doit être regardé comme aqueux et débilitant pour le cheval.

5° Déjà plusieurs faits prouvent cet effet débilitant par la faiblesse et les sueurs que le cheval éprouve pendant le travail.

6° Tout en admettant que les animaux qui font un service peu pénible puissent prendre de l'embonpoint, cet état ne peut que masquer davantage une faiblesse réelle.

7° Enfin, il est à redouter que la constitution des chevaux, par l'usage prolongé du pain pendant six mois ou une année, ne soit altérée et prédisposée à contracter des maladies très-graves et très-difficiles à guérir.

Dans un prochain article nous entretiendrons nos lecteurs des avantages et des nombreux inconvéniens de cette nourriture sur le cheval de troupes. M. O. D.

EXTRAITS ANALYTIQUES.

JOURNAL THÉORIQUE ET PRATIQUE.

(N° de Mai 1833.)

Table des Matières. — 1° Maladie de l'encéphale et du bulbe du prolongement rachidien; par M. Leblanc. — 2° Arrachement du sabot sur un âne; par M. Delaguette. — 3° Nouvelles réflexions sur l'art vétérinaire; par M. Dupuy. 4° Nouvel exemple de jugement rendu par le tribunal de

©ENVA

commerce de Paris, basé sur les usages et coutumes. — 5° Lettre à un vétérinaire de province.

Maladie de l'encéphale et du bulbe du prolongement rachidien. — A deux époques différentes, l'animal qui fait le sujet de cette observation avait été traité par M. Leblanc : une première fois pour une congestion sanguine dans les conjonctives ; une autre fois pour une congestion sanguine dans les muqueuses des narines et du palais : dans l'un et l'autre cas, le malade guérit facilement. — Le traitement fut long dans la maladie, dont, d'après M. Leblanc, voici la marche et les symptômes :

Le 19 janvier, une jument ardente de neuf ans, qui la veille avait bien mangé sa ration, et refusait alors toute nourriture, se trouva dans l'état suivant : elle tremblait, et cependant ni ses oreilles ni ses membres n'étaient très-froids. L'extrémité inférieure de la tête était portée en avant, et la totalité de la tête et de l'encolure était inclinée à gauche ; les yeux étaient fixes et recouverts par les paupières ; la pupille était dilatée, surtout du côté droit ; les conjonctives étaient injectées et d'une nuance foncée ; des larmes coulaient sur le chanfrein, de la salive hors de la bouche. Les naseaux étaient immobiles, les mouvemens du flanc peu sensibles. Le pouls était très-petit, serré, convulsif, très-inégal. La jument était d'une irritabilité extrême ; *le moindre attouchement brusque la faisait tressaillir.* Les mouvemens étaient difficiles : la bête restait à peu près dans la position où on la mettait ; elle se servait mieux des membres gauches que des membres droits, tournait à gauche, frappait avec sa tête tous les objets qu'elle rencontrait, lorsqu'on la forçait à marcher en l'excitant avec la langue. — Comme la tête était lourde, penchée à gauche, et que les muscles étaient dans une convulsion continuelle, on eut de la peine à pratiquer une saignée (de quatre litres). Le sang était noir et peu fluide. — Application de glace sur la nuque, lavemens d'eau de son avec 8 onces de sulfate de soude, frictions sur les pâturons avec du vinaigre, dans lequel on avait délayé de la farine de moutarde.

©ENVA

M. L... suit son malade les 20, 21, 22, 23 et 24 janvier. Il continue le même traitement, pratique deux saignées les 20 et 21. — Le 20, ce vétérinaire essaie et parvient à administrer par la bouche six onces de sulfate de soude dans du miel; le 21, huit onces du même purgatif. — Quoique, pendant ces cinq jours, on remarqua une légère amélioration dans les symptômes, la crise la plus heureuse ne se fit cependant voir que le 24, époque d'une abondante évacuation alvine : *au milieu d'une masse de la consistance d'une bouse de vache, il y avait des crottins très-petits et très-durs. Les excrémens avaient une odeur infecte.* — Avant cette crise, la jument n'avait rendu que quelques parcelles d'excrémens avec les lavemens, et elle avait très-peu uriné. — Depuis, M. L... ne parle plus d'aucune médication. La jument alla de mieux en mieux, jusqu'au 4 février, qu'il y eut une rechute.

M. Leblanc commença par une saignée de quatre litres.

Le 5, son état n'était pas pire; elle n'avait pas évacué depuis la veille. — Huit onces de sulfate de soude, *lavemens mucilagineux.*

Le 6, la jument avait la tête appuyée dans la mangeoire, contre une encoignure; point d'évacuation. — Lavemens émolliens, glace sur la tête.

Lors du premier accès, M. L... avait proposé au propriétaire de passer des sétons à l'encolure de sa jument. *Il insista de nouveau d'une manière pressante.* M. L... eut la permission de passer un séton du côté gauche de l'encolure. L'opération fut extrêmement douloureuse : on ne mit pas de substance excitante sur le ruban. — Glace sur la tête, lavemens émolliens. Dans la nuit, la jument eut un accès de vertige, cassa sa longe, et tourna un grand nombre de fois autour de l'écurie.

Le 8, cet état continuant, une saignée fut faite par l'amputation de la queue. Le cocher parvint, mais avec beaucoup de peine, tant les mouvemens étaient désordonnés, à placer et maintenir un sachet de glace sur la tête. Pendant dix-neuf jours,

©ENVA

les accès de vertige furent presque continuels. Le vétérinaire avait cependant fait préparer un électuaire avec quatre onces d'aloès (un peu tard peut-être); il avait recommandé au domestique de saisir un moment de calme pour le donner en tout ou en partie. Enfin, entre le 13 et le 14 février, le domestique fit prendre le purgatif en six à sept fois. Le vertige continua : la bête n'évacua que le 1er mars; elle n'urina non plus, d'après le rapport du domestique, que le même jour. — Nous devons regretter que M. L.... n'ait pu lui-même constater la vérité de ces dires du domestique. — Quoi qu'il en soit, la convalescence data, pour la seconde fois, du moment où la jument rendit des *crottins gros comme des marrons, durs comme des pierres, recouverts de mucus desséché, de la nuance et presque de la consistance de l'écaille.*

M. L... a rappelé, immédiatement après le titre de son observation, que la maladie de l'encéphale et du prolongement rachidien n'était pas certaine, mais seulement extrêmement probable. C'est un point sur lequel il est donc inutile d'insister, bien que nous ne puissions nous empêcher de faire remarquer que beaucoup de praticiens auraient rapporté ce cas maladif à la maladie qu'on appelle *vertige abdominal*, comme pour rappeler les relations si étroites qui existent dans les monogastriques herbivores, entre les fonctions du canal alimentaire et celles du cerveau. Les dénominations des maladies, quand elles rappellent des idées médicales, ne sont pas sans importance. Il est probablement à regretter, 1° que le vétérinaire n'ait pas suivi dans un animal si excitable, que le moindre attouchement le faisait tressaillir, la première idée du propriétaire qui s'était opposé à l'emploi des sétons; 2° surtout que, d'abord, et encore plus au second accès, après avoir été enseigné par une première expérience, il n'ait pas mis en usage des purgatifs plus forts que le sulfate de soude, et particulièrement des lavemens fortement excitans, au lieu des lavemens émolliens. — Il semble enfin que c'est changer bien brusquement, que de donner quatre

©ENVA

onces d'aloès, après avoir donné huit onces d'un purgatif minoratif, le sulfate de soude. Mais, au résumé, ce qui est à noter particulièrement, c'est le nouvel exemple de l'heureuse influence bien connue des purgatifs dans les vertiges accompagnés d'une opiniâtre constipation, et, par suite, de la nécessité de les employer, même avec persévérance et beaucoup plus tôt et plus énergiques, que cela n'a eu lieu dans le fait rapporté par M. Leblanc. Il est rare que, lorsque le ventre devient libre, comme on le dit vulgairement, la cure de l'affection vertigineuse ne soit pas très-avancée.

Arrachement du sabot sur un âne, par M. Delaguette. — Au mois de novembre 1830, la roue d'un cabriolet passa sur le pied d'un âne. Le sabot fut arraché; le propriétaire employa des cataplasmes émolliens, sans appliquer aucun bandage. M. Delaguette vit cet animal un mois après l'accident, fit un pansement médiocrement serré avec des plumasseaux enduits de digestif simple. M. D. leva l'appareil trois jours après. Le troisième pansement se fit également après un intervalle de trois jours; un point noirâtre qui existait en pince, avait alors augmenté; et correspondait à une esquille de l'os du pied, qu'on enleva facilement. Plus tard, l'eau-de-vie étendue d'eau, puis la teinture d'aloës furent substituées à l'onguent digestif simple. Le vétérinaire eut soin d'enduire fréquemment d'onguent de pied la corne naissante, qui était très-épaisse, et dont plusieurs fois il fut obligé de diminuer l'épaisseur. Il se conduisit comme aurait fait à sa place tout autre vétérinaire instruit. Ainsi jusqu'ici rien que de fort ordinaire. L'animal guérit, c'est-à-dire que sa corne repoussa et repoussa bien; rien de nouveau, de remarquable encore.

Nous notons seulement que, d'après M. Delaguette, le tissu podophylleux (tissu feuilleté de l'os du pied) ayant été arraché, il attribue à cette circonstance qu'il ne se forma pas de fausse paroi, *comme cela a lieu à la suite des opérations qui nécessitent l'arrachement d'une portion de la paroi, cas dans lequel le tissu podophylleux est ménagé.*

©ENVA

La conclusion à déduire de ce fait, M. Delaguette n'y a sans doute pas pensé, serait que, dans les opérations où l'on enlève quelque partie de corne, il y aurait de l'avantage à arracher le tissu podophylleux. Or, comme il en est tout autrement, comme c'est un axiome reconnu en chirurgie qu'il est nécessaire de ménager autant qu'on le peut le tissu feuilleté, il est à croire, ou que l'auteur n'a pas bien vu, ou qu'il cite ce qu'il a vu comme exceptionnel aux observations des meilleurs vétérinaires, n'entendant infirmer en rien les principes reconnus. Une considération, du reste, vient à l'appui de cette dernière supposition, c'est l'éloge absolu, entier, sans restriction, du traité du javart, de M. Renault, aussi nécessaire, dit M. Delaguette, aux élèves qu'à beaucoup de vétérinaires, et où se retrouvent toutes les pensées du respectable Chabert, notre grand maître sur une maladie qu'il connaissait si bien. L'on sait que l'auteur du traité du javart n'a pas manqué de dire et de répéter combien il est utile de ménager le tissu podophylleux.

Petite revue servant d'introduction à la grande revue annoncée par M. Dupuy.

(Deuxième et dernier article de M. R. de Pézénas.)

Monsieur le rédacteur, depuis que nous avons eu l'honneur de vous adresser notre article du .... 1833, nous vivions, mon ami et moi, dans une douce quiétude; mais voilà que M.D., fidèle à ses principes de démolition, nous menace de porter partout la hache révolutionnaire. Pour cela, il va passer une *grande revue* de tous les auteurs, où il nous traitera Dieu sait comme. Je dis nous, c'est-à-dire vous, les auteurs; car, Dieu merci, nous ne le serons jamais, pauvres auteurs! Donc il nous a paru piquant de faire aussi *notre petite revue.*

A ce mot de revue, je vous vois frissonner; vous tremblez pour vos abonnés. Rassurez-vous, ce n'est presque rien: il s'agit tout

©ENVA

simplement de dire où M. D. a ramassé telle idée qu'il donne pour sienne, et de la voir, comme un feu follet, monter, tomber, se croiser, paraître et disparaître à toutes les pages et dans tous les livres et articles qui sont sortis de la plume du plus fécond de nos écrivains.

Vous voilà rassuré, et nous à la besogne. Par où commencerons-nous? Qu'importe! nous sommes bien sûrs de retrouver partout notre homme: ses ouvrages et sa tête, pleins d'excellentes choses, ne ressemblent-ils pas un peu à la boutique de ce libraire du palais après la fameuse bataille du Lutrin? Nous n'avons pas besoin de plan, dit notre ami; pénétrés que nous sommes de notre auteur, nous le suivrons à la piste; et d'ailleurs ne nous a-t-il pas lui-même épargné beaucoup de sueurs? car il est bien le plus grand infanticide que je connaisse. Il aime tant ses enfans, qu'il les étouffe en les embrassant. Voyez: ses tubercules morts-nés, sa pourriture tombée en déliquium; son pneumo-gastrique, il est obligé de le ressusciter lui-même; son endosmose, il l'a oubliée, etc., etc.

Du train dont vous y allez, dis-je à mon ami, nous aurons en effet bientôt fini; mais vous deviez être plus juste envers M. D., puisqu'il a promis de diminuer les maladies. — C'est vrai, je n'y pensais plus. Mais je vous vois venir, vous espérez, en vous faisant le *courtisan du malheur*, comme dit un homme d'esprit, que M. D. retranchera des maladies cette maudite goutte qui vous tourmente fort. Au fait, cela doit lui être bien égal quand il sera en train de retrancher. A cette considération, je veux bien ménager un peu votre héros. Mais avant tout, laissez-moi demander à mon confrère, à M. X. du *Journal pratique*, en vertu de quoi il a décrété M. Prince homme de génie? Est-ce parce qu'il a signé les articles Dupuy et Prince? Mais M. D. va réclamer, et en conscience c'est trop de deux génies à la fois, l'un portant l'autre. — Je vous en passe un, M. X.; lequel voulez-vous?

Si nous attachons un peu la *Réflexion de notre odorat* (*Pré-*

©ENVA

cieuses ridicules. Molière), sur ce décret, nous trouvons qu'il sent furieusement son M. D. Ne s'accroche-t-il pas à tous ceux qui entreprennent le voyage de la postérité ? Il s'est caché entre les jambes de Bekewel, il saute sur les épaules de Magendie, donne des poignées de main à Dupuytren et à tous les académiciens ; et le voilà qui se hisse au pan de l'habit de M. Prince. Passe encore pour celui-là, ce génie en herbe peut grandir; il peut trouver sur la terre d'Égypte des nouveaux mystères d'Isis et des hiéroglyphes vétérinaires: mais pour Dieu, M. D. paix à la tombe! ne remuez pas la cendre des morts.

Il me semble voir l'ombre de ce bon, de cet excellent Gilbert, de notre Gilbert enfin, seconant la poussière du tombeau, apparaître par une nuit sombre, couvert de son linceul blanc, et reconnaissable seulement à sa toison d'or en laine superfine. Il frappe sur l'épaule de M. D., et lui dit :

Que me veux-tu? viens-tu me demander le certificat que tu as laissé périmer ? Oui, quand je portais ma dépouille mortelle, soumis aux considérations humaines comme ces êtres fragiles, j'ai pu te dire : le monde attend de toi une *matière médicale nouvelle.* Mais comment as-tu suivi la route que je t'ai tracée? Tes moutons ne ressemblent pas plus aux miens que la salamandre fossile à l'homme du déluge (*homo diluvii testis*). Ai-je rêvé, rabaché les tubercules, la dent fluxionnaire et l'épizootie de 1785, ou je ne sais plus laquelle (car il y a longtemps que je ne m'occupe plus des choses de ton monde périssable). — Quoi! depuis trente ans, tu n'as pas accompli ma prédiction! tu n'as pas seulement trouvé un onguent pour la brûlure! Et tu viens me demander une nouvelle attestation de ton génie! Tu ne connais donc pas les morts et leur inflexible impartialité? Garde-toi que je dise toute la vérité; ne m'interroge plus. — Sur ce, l'ombre disparaît avec un grand fracas et M. D. se réveille, pétrifié d'avoir perdu son plus beau titre à l'immortalité.

Mais notre Jason revient, et ajoute comme par *post-scriptum :*

©ENVA

Mon ami (car ne crois pas qu'à la mort tous les liens soient brisés), tu as dit que, *fort de mon autorité, tu as travaillé dans une utile direction*, et que *tu en es mal récompensé.* Eh bien ! rédige une requête où tu exposeras que c'est pour moi que tes malheurs te sont arrivés, et je la présenterai à qui de droit; j'ai du crédit là-bas parmi les marchands de moutons. Il dit et disparaît.

Arrêtez, dis-je à mon vétérinaire, voulez-vous ou non faire l'article ? — Oui, ouvrons au hasard. Eh ! voici le réglement de Bourgelat, commenté par M. D. Nous lisons, et voici que notre tâche est finie précisément au moment où nous allions la commencer ; M. D. a pris ce soin, car nous remarquons à la fin cette réflexion : — « *Malgré nos efforts, nous n'avons pu restreindre davantage les principes de cet excellent ouvrage*; » *nous nous sommes borné à les coordonner, afin d'éviter* » *l'obscurité, à les mettre en ordre, à les enchaîner pour les* » *faire ressortir davantage; aurons-nous réussi?* » Oui, certes, M. D., personne plus que vous n'est capable de mettre de l'ordre quelque part. Votre esprit d'ordre et d'analyse est connu.

Maintenant, dit mon ami, vous êtes content; j'ai bien parlé dans votre sens, vous ne m'accuserez plus d'en vouloir à M. D. : Mais comment diable voulez-vous que je puisse le suivre ? Il nous avait promis une thérapeutique; mais la pourriture, le tournis et le charbon sont au diable, et nous voici au réglement de Bourgelat qui est excellent, mais que je n'ai pas le temps de relire. — Puis nous tombons sur Bacon, qu'on ne s'attendait guère à voir paraître en cette affaire, et qui n'a rien de commun avec M. D. — Puis vient un *plan de défense* contre notre plus mortelle ennemie, l'épizootie, que M. D. s'apprête à recevoir *unguibus et rostro*, si elle s'avise de venir nous visiter. Ce plan, on ne le dit pas, on le laisse à deviner. — En vérité, je serais tenté d'appliquer à M. D. ce mot de Napoléon sur un compatriote qu'il est si profond, qu'à force de creuser les choses, il passe au

©ENVA

travers, n'était que M. D. au lieu de passer au milieu, passe toujours à côté.

Mais à propos, avez-vous lu la préface de la fluxion périodique? Lisez la préface de la fluxion périodique! Je ne connais rien de plus neuf, de plus original. L'ouvrage est sans doute excellent; mais rien ne peut être comparé à la préface de la fluxion périodique. L'auteur voulait d'abord traiter de la classification vétérinaire, ou bien des épizooties; ou bien des méthodes thérapeutiques, ou bien de l'art sous le point de vue économique, anatomique, pathologique, etc. etc. Mais comme il était difficile de traiter de tout cela dans une préface, quoiqu'il ait fait des choses aussi difficiles, il va nous donner, en attendant, de la fluxion périodique, du cornage et de la pousse. Hem! que dites-vous de cette petite espiéglerie qui est familière à M. D.? n'a-t-il pas un peu l'air de ces hommes qui vous disent sur la place : Vous allez voir des choses surprenantes; mais en attendant, voici un petit paquet, prenez mon petit paquet, ou prenez mon ours, comme dit le fameux Lajenjolle dans l'*Ours et le Pacha*.

Si donc, après cela, vous lisez cette fameuse préface de la fluxion périodique, vous remarquerez, j'en suis sûr, ce moyen ingénieux de rattacher tant de choses étonnées de se trouver ensemble sur ce terrain étroit; c'est un *ou bien* qui revient à la fin de la page où il fait très bien. Comment le trouvez-vous? Pour moi, je pense qu'il en dit plus qu'il n'est gros, et que si mademoiselle Aramynte l'avait connu comme le... *Oh! voleur* des *Précieuses ridicules*, elle aurait mieux aimé avoir fait ce *ou bien* qu'un poème épique.

Mon cher ami, je me verrai forcé de me séparer de vous; au lieu de notre revue, vous ne faites que des épigrammes. — Mais que voulez-vous que je fasse? Que fait M. D... lui-même? Ne dirait-on pas qu'à l'exemple du marquis de Jodelet il travaille à mettre en charades ou en logogriphes toute la médecine vétérinaire? Nous n'avons pas le choix des armes; il faut bien suivre

©ENVA

notre adversaire sur son terrain : Achille est là qui balance et les dieux et l'armée, et il n'a qu'un point vulnérable.

Nous passons à l'hygiène par une de ces enjambées qui ne nous appartiennent pas. Vous avez cru jusqu'ici que l'hygiène qui conserve et améliore nos animaux devait comprendre l'étude des agens et celle des modifications qu'ils impriment à l'économie; que l'air est un de ces agens, comme la paille et le fer que l'on applique sous le pied, puisque, selon la manière dont ils agissent, ils peuvent conserver l'animal, ou faire naître en lui des maladies. Détrompez-vous, bonnes gens que vous êtes! L'hygiène, c'est l'étude du tissu *cellulaire, scléreux, sarceux, moteur-pulpeux*, des *monohisses* ou des *polyhisses*, de *l'isomorphie* et de *l'isomérie*, des *hêmes* et des *exhêmes*. Moi qui ne suis pas un grand grec, j'ai été, je vous l'avoue, un peu effrayé à l'apparition de ces nouveaux matériaux de l'hygiène; mais, les ayant fait expliquer, il se trouva heureusement que je faisais depuis longtemps, sans le savoir, des hêmes et des monohisses, des exhêmes et des polyhisses, comme le bon M. Jourdain de la prose. Enfin, pour bien connaître l'hygiène, il faut distinguer les élémens qui sont vivans, des produits qui sont morts; il faut séparer le repos du mouvement, l'état dynanique de l'état statique, la composition de la décomposition, etc. etc.

Quand vous savez tout cela, voici la manière de s'en servir : vous décomposez ou vous recomposez toutes ces forces; vous tirez une ligne et vous avez une *résultante* qui vous explique la *pathogénie*, mot à peine connu dans la science. Et voilà précisément pourquoi votre cheval est malade ou votre fille est muette. Sganarelle ou Diaphorus auraient-ils mieux dit? je vous le demande.

Sur ce, nous faisons un nouveau saut, et nous tombons perpendiculairement sur la thérapeutique. Ici nous pourrions user d'une formule très-commode que l'auteur emploie dans son analyse de l'hygiène de Grognier, où il dit à l'article *Prairies artificielles*: nous *renvoyons à l'ouvrage de Gilbert*. A propos de

©ENVA

thérapeutique, nous pourrions aussi renvoyer aux bons ouvrages sur cette matière; mais cela ne ferait pas notre compte. M. D... nous a promis une thérapeutique, et nous y tenons; mais, empêtré qu'il est dans ses plans de démolitions et de fortifications, il pourrait mourir avant d'en venir là. Heureusement il nous en a donné les bases, et nous pouvons la construire de nos mains indignes. Nous la traduisons en aphorismes dupuycratiques.

I. Le *nombre des maladies est trop grand ;* pour diminuer ces fléaux, il faut les *réunir sous un seul chef*, les *simplifier*. Somme toute, nous tirons cette moyenne arithmétique: Prenez telle maladie qui vous plaira, la colique dite *miserere*, on la forme, et vous ne trouverez partout qu'une *addition* de *principes qui tendent à des combinaisons nouvelles. Corollaire :* Faites la *soustraction*, et tout est fini, car il ne s'agit ici que de bien employer vos forces.

II. Autre principe pathogénique découlant du premier par une raison perpendiculaire. *L'attraction tend à rapprocher, condenser les* molécules matérielles des corps bruts comme celles des êtres organisés. D'un autre côté, la *force expansive du calorique et autres agens* libres *produit l'écartement des molécules* : d'où résulte la force de *composition et de décomposition*, *l'équilibre ou phénomène du repos*, ou sa *rupture qui nous donne l'idée du mouvement.* Le moyen le plus simple de balancer ces deux principaux chefs de la coalition!

Ce corollaire, ce moyen simple, vous ne le devinez pas... C'est cependant un instrument à la portée de toutes les intelligences et de toutes les bourses; on le trouve partout, dans tous les ménages, dans le château comme dans la chaumière: c'est... Que serait-ce, sinon la pompe foulante et aspirante qui a le nom vulgaire de seringue, mais que nous remplaçons par le nom plus pompeux de *cliso-pompe* pour l'élever à la hauteur de ses destinées futures.

Nous ne ferons pas à nos lecteurs l'injure de leur apprendre la manière de s'en servir pour opérer à volonté la *compression* ou

©ENVA

la *dilatation*, *l'addition* ou la *soustraction*; ils sentiront qu'armés de ce redoutable instrument, ils peuvent défier toutes les influences, tous ces superbes modificateurs que ce bon Haller rangeait avec tant de peine dans cinq ou six classes: ce qui importe peu. Il s'*agit seulement de bien employer ses forces*, de bien établir sa balance, car s'il reste un atome en plus ou en moins, ces insolens modificateurs vous en feront une *combinaison nouvelle*, ne fût-ce que pour vous faire enrager.

Enchantés d'avoir retrouvé la thérapeutique lumineuse par le même procédé que Zadig, pour reconnaître, sans l'avoir vu, le cheval de la princesse de Babylone; plus fiers que celui qui a expliqué le zodiaque de Denderah, nous nous écriâmes: Viennent maintenant ces fléaux qu'on appelle maladies, ces épizooties, ces cœnures, ces coliques! qu'ils viennent! nous les attendons l'arme au bras.

Ainsi, la Providence se lave du reproche d'avoir placé le quinquina sur un continent et la fièvre dans l'autre. — Elle nous a donné la morve et le farcin, la pourriture et la colique, mais aussi M. D... et sa thérapeutique lumineuse. — Dieu seul est grand!

Bon Dieu, mon cher ami, dis-je au vétérinaire, quel usage faites-vous donc de vos *agens libres*? Il paraît, selon le langage du maître dont nous sommes nourris, que vous prenez par trop d'hydrogène: quoi de plus propre, en effet, que ce principe si subtile à former la plus subtile et la plus inflammable de nos facultés, l'imagination, que le bon Montaigne appelait la *folle de la maison*; et vous, mon cher, si vous aviez un peu de sens commun, je crois que vous devriez en demander raison au carbonne, principe fixe et lourd comme le gros sens.

Ne voyez-vous pas que c'est la thérapeutique de M. D., le plus grand émeutier qui soit? il ne sait pas que le rôle de celui qui ne fabrique pas de systèmes, doit être de les suivre à la piste, de leur tendre des embûches; en un mot, de leur faire une guerre de partisans; il veut à toute force passer pour un nova-

©ENVA

teur, et il se traine sur les derrières de tout le monde. Par exemple, il oublie la plus visible, la plus fréquente et la mieux connue de nos maladies. L'inflammation n'a pas même un système positif; à plus forte raison les autres maladies pour lesquelles la médecine physiologique, anatomo-pathologique, etc., ont fait tant de bruit, elles qui n'ont pas su guérir seulement les cors aux pieds. Il ne voit pas que toutes ces médecines sont vieilles, que l'homéopathie les pousse du pied dans la fosse; ou plutôt, il le sait : mais le moyen d'abandonner des idées avec lesquelles on a vécu toute sa longue vie, qu'on a toujours caressées! et d'ailleurs, Hanneman n'est pas de l'Institut. En vérité, en lisant les potpourris de M. D., on se croirait revenu aux beaux jours des médecins mécaniciens-chimistes; il n'y a que le langage de changé; et quel langage! J'aimerais autant les matières *peccantes dans les ventricules de l'omoplate*, comme disaient les médecins de Molière.

Mais enfin, où voulez-vous en venir? Quelle réputation vous allez vous faire dans votre petit monde vétérinaire! — *Des réputations*, dit-il, *on ne sait pas pourquoi*; je n'en ai pas et ne suis pas même jaloux de celle de M. D. S'il est un homme de génie, il faut nous enrôler tous sous sa bannière et la suivre enseigne déployée; s'il est autre chose... (le nom ne me revient pas), eh bien! on verra. — Mais comment voulez-vous qu'on le suive quand personne ne le comprend? Je travaille donc dans l'intérêt de la science; c'est même un service que nous rendons à M. D. en le traduisant: car l'autre jour j'entendais quelqu'un répéter sans malice les propres paroles de M. D. (Analyse de l'hygiène de M. Grognier): « *Il se peut qu'il y ait dans les ou-*
« *vrages de M. D. d'excellentes choses; si cela est, nous le dirons*
« *avec douleur, dans l'intérêt de la vérité, elles nous ont totale-*
« *ment échappé; nous en accusons notre insuffisance; c'est peut-*
« *être notre faute.* »

Vous voyez bien que je n'en veux pas à M. D. D'ailleurs, nous sommes tous Français, et cela peut s'arranger. Il y a quelques

©ENVA

années, nous aurions proposé un congrès; aujourd'hui nous pourrons nous en tenir à un protocole, dont les bases seraient à peu près celles-ci :

ART. 1er. M. D. renoncera à la souveraineté du génie; il ne dira plus: tous les vétérinaires sont des ignorans; la science, c'est moi!

ART. 2. Il travaillera comme tout le monde à l'édification, sans dire toujours la même chose; il laissera reposer les moutons et les hêmes, les tubercules et les monohisses, l'épizootie et l'isomorphie, la laine et les polyhisses, le suif et les exhêmes, le pneumo-gastrique et l'isomérie, etc., etc.

ART. 3. Quand M. D. aura ramassé une idée ou un mot à l'Académie ou dans les ouvrages (ce qui peut lui arriver comme à tout le monde), il la suivra et tâchera de la prouver; il la proposera avec candeur et franchise, et ne nous la jettera plus à la tête de la même manière que ces comestibles qu'on avait imaginé de jeter au peuple comme à des animaux. Le peuple ne veut plus de ces humiliantes aumônes; il veut ce qui lui appartient, comme on pourrait revendiquer bon nombre d'idées de M. D. qui courent les rues du monde médical.

ART. 4. Ayant beaucoup de plaisir à lire M. Dupuy, nous aimerions à ne pas le rencontrer tout entier dans le moindre article avec sa trinité d'idées (il en est jusqu'à trois que nous pourrions citer), comme dans le fameux article des agens libres, qui est M. D. incarné comme le pouvoir dans Napoléon, le verbe dans la chair, etc., etc.

ART. 5. Ces conditions remplies, personne ne disputera à M. D. ses qualités; tout le monde concédera qu'il est le vétérinaire le plus savant et le plus érudit, la tête la mieux meublée, l'esprit le plus original, le plus révolutionaire qui soit; et tout le monde y gagnera, car les hypothèses ne sont pas inutiles en médecine: elles ouvrent de nouvelles voies à l'observation et à l'expérience; mais il faut qu'elles soient présentées avec réserve et comme hypothèses. Pour citer un exemple, supposons que la

©ENVA

dent fluxionnaire soit tombée entre les mains d'un de nos bons et consciencieux vétérinaires. Oh! aurait-il dit, confrères, voici un fait singulier qui mérite toute votre attention; cherchons; et aussitôt tous les vétérinaires de ramasser en même temps toutes les mâchoires de la France, d'examiner toutes les dents et tous les yeux. La question serait bientôt vidée, et peut-être à l'avantage de son auteur; que si, au contraire, à la manière de M. D. on vient vous bâtir tout un système sur un seul fait, les vétérinaires diront *Pst*, etc.; tout cela tombera en eau claire: qui veut la fin, veut les moyens.

Ainsi la science aura gagné une grande capacité qui emploie mal ses forces, tandis qu'elles peuvent être tournées vers des combinaisons utiles. Ainsi, nous serons tous d'accord, et nous aurons ouvert cette ère d'association universelle vers laquelle nous tendons, au dire du grand philosophe Ballanche et des Saints-Simoniens. Voyez l'Europe se regardant, prête à déposer les armes, pour se donner une poignée de main. Déposons donc aussi la plume, pour ne plus la reprendre, et donnons l'accolade fraternelle à tous les vétérinaires!

25 janvier 1834.

Vos très humbles et obéissans serviteurs.

X. et Z. de Pézénas.

VARIÉTÉS.

Annonce d'un nouvel instrument destiné à servir dans l'extirpation des cornets.

Lorsque, dans un premier article publié dans le numéro de janvier, l'infirmerie de Betz a été examinée sous plusieurs points de vue qu'il est inutile de rappeler, nous étions loin d'espérer qu'en aussi peu de temps on aurait trouvé à Betz un mode de traitement meilleur que tous ceux qui ont été employés jusqu'à

©ENVA

present, même en y comprenant l'emploi du chlore et de l'hydriodate de potasse de nouveau vanté par M. Leblanc.

Une annonce répétée par plusieurs journaux, dit en effet que le *betzilien* (c'est le nom que M. Delandine de Saint-Esprit donne à un instrument destiné à servir dans l'extirpation des cornets) est jusqu'à ce jour *ce qu'on a trouvé de mieux* pour guérir la morve. Nous mettons à la fois sous les yeux de nos lecteurs l'annonce qui a pour titre *le betzilien*, ainsi qu'une lettre adressée au *Jornal des Haras* par M. Gally, se disant pharmacien *hippiatre*, directeur des anciennes expériences faites à Pomponne. Aucune réflexion n'est nécessaire ni sur l'annonce ni sur sa réfutation. Il ne faut pas insister sur ce qu'avant M. Delandine on n'avait jamais vu rentrer de chevaux morveux dans les corps: tout le monde sait qu'on guérit quelques chevaux morveux, en petit nombre, il est vrai. Personne n'ignore notamment que le traitement du farcin réussit très souvent. M. Delandine de Saint-Esprit et M. Gally nous sont également inconnus, nous n'avons particulièrement aucune connaissance des primes qu'aurait obtenues M. Delandine de Saint-Esprit.

L'administrateur de Betz, et le directeur des expériences de Pomponne ne semblent pas en être à leurs premières relations. On pourrait croire, au ton de la lettre de M. Gally, qu'à Pomponne aussi on aurait cherché à extirper les cornets, et qu'on ne se serait pas bien trouvé de cette opération; ce qui ne peut surprendre aucun vétérinaire. Mais il est fort possible que le même procédé opératoire ou que le même traitement soit bien plus efficace à Betz qu'ailleurs, et qu'il ne réussisse même qu'à Betz : on a tous les jours des exemples de pareilles particularités.

L'envie nous prend de citer l'extirpation de la parotide, qui a été faite exclusivement par M. Leblanc, pour guérir les fistules salivaires, la découverte d'un vaisseau sanguin, la veine palato-labiale, qu'il a fait figurer, et que nul autre après lui n'a pu voir, et bien d'autres choses encore; mais comme il ne faut pas divaguer, nous laissons parler M. Delandine et M. Gally.

©ENVA

Annonce publiée daus le Cabinet de lecture, *le* Constitutionnel, *le* Journal des haras, *etc.*

LE BETZILIEN.

Le *betzilien* a été commandé par le directeur de l'infirmerie vétérinaire de la première division, qui avait lui-même fait établir un instrument analogue, mais beaucoup moins facile pour cette opération.

Au moyen de l'enlèvement des cornets, le jetage ne s'arrête plus dans les parties nasales, et ne les chancre plus. C'est déjà une découverte immense que de conjurer en partie le fléau des maladies contagieuses qui déciment la cavalerie.

Des millions de primes ont été votés par l'État et par les gouvernemens étrangers pour le meilleur spécifique contre la morve. Personne n'a atteint cette palme. L'invention du *betzilien* est un faible point d'amélioration; mais elle mérite néanmoins des encouragemens. L'opération de l'extirpation des cornets facilite l'art médical, lui donne plus de chance, et *jusqu'à ce jour on n'a rien trouvé de mieux.*

Déjà l'infirmerie vétérinaire de Betz, l'une des créations du duc de Dalmatie, les plus utiles comme les moins coûteuses, inspire le zèle, et ouvre une lice aux expériences.

Un Anglais a dépensé cent cinquante mille francs dans de nouveaux essais. Il a été au-dessous des guérisons ordinaires de l'infirmerie de Betz. *Jamais on n'avait vu rentrer de chevaux atteints dans les corps :* une vingtaine viennent d'être désignés à Betz pour être renvoyés dans leurs casernes, après une dernière épreuve de travail.

Ainsi, par une simple mesure administrative qui ne concède que le paiement d'une modeste ration, on a trouvé le moyen de former un établissement qui aurait coûté au moins dix millions à l'État; on a détourné le foyer d'infection qui s'attachait à toutes

©ENVA

les casernes, foyer contagieux qui épuisait nos dépôts de remonte.

Il est constant que, dans certains cas, la morve est contagieuse ; on ne peut nier ce fait.

Un accident affreux vient de révélér que cette question n'est plus hypothétique. Un malheureux équarisseur de Montfaucon se coupe en faisant l'ouverture d'un cheval farcineux et atteint de la morve aiguë : la gangrène se met aux doigts ; elle gagne le bras, le cœur : il est mort dans les vingt-quatre heures.

M. Germain, en essayant le *betzilien* dont il est l'inventeur, s'est aussi coupé ; mais une injection de térébenthine, soutenue par la cautérisation, a prévenu le danger.

Le traitement des chevaux frappés des premiers symptômes de la morve et du farcin peut réussir : aussi un ordre du jour commande-t-il les envois des chevaux à l'infirmerie vétérinaire dès le début de la maladie. Les chefs de corps ne pourraient apporter trop de prévoyance ; ils doivent être jaloux de seconder une mesure d'un intérêt aussi général pour l'armée.

RÉCLAMATION DE M. GALLY.

A MM. les éditeurs du *Journal des haras*.

J'ai l'honneur de vous adresser la réclamation ci-jointe, en vous priant de l'insérer dans votre journal.

Dans plusieurs journaux, M. Delandine de Saint-Esprit, entrepreneur de l'infirmerie vétérinaire de Betz, dans un article intitulé *le betzilien*, nom qu'il a donné à un instrument inventé par M. Germain, a commis plusieurs erreurs graves qu'il est essentiel de relever dans l'intérêt de la science et du gouvernement.

Sans ôter au *betzilien* tout le mérite qu'il peut avoir par son emploi dans une opération inutile et désastreuse, dans la cure de la morve, il me sera permis d'observer à M. l'en-

©ENVA

trepreneur qu'il peut être très-habile dans toute autre partie, et notamment pour obtenir des primes du gouvernement, mais qu'il ne prouve pas, par son article, qu'il est fort en hippiatrique, et surtout sur la maladie qu'il a entrepris de soigner.

Il dit « qu'au moyen de l'enlèvement des cornets, le jetage ne s'arrête plus dans les fosses nasales et ne les chancre plus. » Les cornets ne retiennent jamais le flux : cette sécrétion, formée avec abondance par toute la pituitaire dans la maladie de la morve peut s'arrêter dans ces cavités. Le flux n'est pas non plus la cause des chancres; il est au contraire produit par eux et par toute la membrane malade.

Ce fait démontré, il est facile de voir que l'opération est inutile. Maintenant je conteste l'enlèvement des cornets sans une hémorragie, et chance presque certaine de mort; puis je réclame pour l'utilité des cornets dans l'animal guéri : ils exercent une fonction trop essentielle dans l'acte de la respiration, pour que le cheval morveux, guéri par l'enlèvement des cornets (ce qui est impossible), soit propre à une fatigue quelconque, surtout à la course. Sans trop m'arrêter sur leurs fonctions dans l'acte de la respiration, je signalerai la division de l'air qu'ils opèrent, et le changement de température qu'ils lui font subir avant d'arriver aux poumons, pour réclamer contre leur enlèvement; mais la douleur de l'opération, les excroissances sans cesse renaissantes de la membrane pituitaire après cette opération chez le cheval morveux, excroissances qui obstruent complétement et dans peu de temps la fosse nasale qu'on a voulu débarrasser, devraient faire renoncer à l'enlèvement de ces organes.

Il est donc évident que M. Delandine de Saint-Esprit fait son école; qu'il n'a pas encore assez observé; sans cela, il reconnaîtrait l'inutilité de l'extraction des cornets; d'autant plus qu'en les enlevant, non-seulement il ne guérit pas la maladie, il n'enlève même pas un des symptômes, puisque les autres organes des

©ENVA

fosses nasales n'en restent pas moins sous l'influence des principes de l'affection ; mais encore il l'aggrave par cette terrible opération.

M. l'entrepreneur commet encore une erreur grave en parlant de l'équarisseur et de la contagion : il prend une maladie gangréneuse, accompagnée d'une fièvre adynamique, toujours contagieuse, surtout par inoculation, pour la morve elle-même. Cette affection, qu'on pourrait nommer aussi *typhoïde*, termine ordinairement la vie d'un cheval morveux : aussi M. l'entrepreneur n'aurait-il pas commis une semblable erreur, s'il avait lu les observations de M. Vitry François et autres auteurs sur cette affection-là ; il aurait vu qu'on ne la qualifie pas de morve, mais que ceux qui n'ont pas observé la confondent avec elle.

Une remarque plus singulière, c'est que M. l'entrepreneur, qui croit à la contagion, n'a pas hésité à porter le siége d'un établissement de plus de deux cents chevaux morveux au centre de la ville de Betz, que ces chevaux traversent journellement pour aller labourer les terres de la ferme qui dépend de l'établissement : il est donc essentiel de signaler ce danger aux habitans de Betz.

Agréez, etc.

GALLY,

Pharmacien hippiatre, dirigeant les anciennes expériences faites à Pomponne sur la morve.

Avantages des feuilles des arbres résineux pour combattre la pourriture (cachexie aqueuse) *des bêtes à laine.*

Le *Recueil de médecine vétérinaire* a publié, l'année dernière, une notice sur la possibilité et l'avantage de faire entrer, dans certaines circonstances, les feuilles des arbres résineux dans la nourriture des bêtes à laine. Un de ses rédacteurs a su

©ENVA

que beaucoup d'avortemens s'étaient fait remarquer dans des brebis dont l'alimentation se composait en grande partie de branchages de pins; effet qui s'explique par la propriété qu'ont les substances résineuses de déterminer une surexcitation dans les organes génitaux et urinaires. — Mais ces résultats fâcheux et instructifs ne doivent pas empêcher d'essayer un remède facile à employer. — M. Vermeil Honoré, maire de la commune de Théniaux, département du Cher, vient, par ce moyen simple, de mettre fin à une dysenterie causée, dans plusieurs troupeaux, par des pluies abondantes. Le procédé auquel il a recours consiste à donner aux bêtes malades quelques branches de sapin, tous les jours matin et soir, avant la rentrée des bergeries, jusqu'à parfaite guérison.

Résultat du concours pour l'obtention de trois places de chefs de service à l'école d'Alfort.

Le 10 février 1834, le concours annoncé par plusieurs journaux a été ouvert à l'Ecole d'Alfort. Trois candidats se sont présentés; aucun d'eux n'a été nommé par le jury spécial d'examen pour occuper les places, qui sont ainsi demeurées vacantes. — Un autre concours se fera, très-probablement, avant peu de temps. Nous aurons soin d'informer nos lecteurs de son époque précise.

Castration des vaches. — Nouveaux exemples de cette opération.

M. Rigère, vétérinaire à Bordeaux, nous écrit qu'il a chatré deux vaches d'après le procédé de M. Levrat, de Lausanne. — L'opération n'a eu aucune suite fâcheuse; les animaux sont guéris. — M. Rigère nous promet de nous tenir au courant de

©ENVA

l'influence que la castration déterminera dans la sécrétion du lait. — Nous saisissons l'occasion de le remercier, et de prier les vétérinaires de nous communiquer les autres faits qu'ils pourraient recueillir sur cette opération.

©ENVA

PATHOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE.

Accidens généraux observés sur des animaux affectés de plaies suppurantes (2e article).

Par M. Renault.

Dans un premier article publié dans le numéro de janvier dernier de ce journal, j'ai fait connaître le point où était arrivée, en médecine humaine, l'importante question de la résorption purulente. J'ai dit les points matériels de cette question sur lesquels la plupart des médecins et chirurgiens modernes étaient d'accord; et j'ai brièvement rappelé les discussions, toutes de doctrine, qui divisaient encore quelques-uns d'entre eux. J'ai surtout insisté sur les lésions anatomiques qui décelaient à l'ouverture des cadavres, que du pus avait été absorbé et mélangé avec le sang; et après avoir rappelé que le poumon et le foie étaient les deux organes dans le tissu desquels ce pus était le plus souvent déposé en parcourant les voies circulatoires, j'ai décrit avec précision les caractères qui distinguaient, dans le premier de ces organes, les dépôts purulens métastatiques, du pus résultant de l'inflammation pulmonaire. J'ai aussi indiqué la couleur et la consistance bien remarquablement différentes, que présentait le sang, après l'absorption du pus, suivant

©ENVA

qu'on l'observait dans le ventricule gauche ou dans le ventricule droit du cœur

Aujourd'hui je vais essayer, par la citation de quelques observations qui me paraissent établir le fait de l'absorption du pus dans les animaux domestiques, d'appeler l'attention de mes confrères sur une question jusque-là à peu près négligée en médecine vétérinaire, et qui, pourtant, me paraît devoir y acquérir une grande importance. Et par exemple, quelle lumière ne serait-ce pas pour l'étiologie de certaines maladies fréquentes et très-graves, s'il était démontré qu'elles sont souvent produites par la résorption du pus? Et, en même temps, quelles indications en découleraient pour le traitement des plaies qui suppurent ?

Je me borne à indiquer, dès à présent, le point de vue pratique sous lequel la question peut être envisagée. Dans un autre ouvrage, j'entrerai à cet égard dans de plus grands développemens.

Dans les faits que je vais publier, le pus, comme on pourra le voir, n'a pas été rencontré directement dans le sang; mais les circonstances dans lesquelles les animaux se sont trouvés, la parfaite similitude des lésions et altérations observées sur les cadavres, avec celles regardées dans l'homme comme conséquences des résorptions purulentes, me paraissent devoir laisser peu de doutes à cet égard.

1re Observation. — Cheval entier, de trait, âgé de quatre ans, appartenant à M. Finot, propriétaire à

©ENVA

Tigeray, entré aux hôpitaux de l'école le 20 juillet 1832, pour y être traité d'un mal de garrot.

Renseignemens. — Il y a près de trois mois que ce mal existe : il a commencé par une grosse tumeur qui s'est ouverte spontanément, et de laquelle beaucoup de pus s'est écoulé pendant une quinzaine de jours. Au bout de ce temps, l'ouverture qui donnait issue au pus s'étant presque entièrement cicatrisée, la tumeur se reforma de nouveau, et s'étendit au point d'effrayer le propriétaire, qui, pour la première fois, consulta un vétérinaire. Celui-ci pratiqua sur la partie latérale droite de l'engorgement deux larges incisions, pour vider l'abcès et faciliter par la suite l'écoulement des produits de la suppuration. Quelques jours après cette opération, le cheval *commença à tousser de temps en temps* : depuis lors, *la toux est devenue de plus en plus fréquente*, le cheval a maigri, et le pus a continué à couler avec la même abondance des plaies du garrot.

Etat de l'animal à son entrée aux hôpitaux. — Le garrot est engorgé depuis sa partie postérieure jusqu'à la naissance de l'encolure. De la plus antérieure des deux plaies, s'écoule quand on presse la tumeur, un liquide séro-purulent, grumeleux, exhalant l'odeur de carie. La sonde pénètre à plus de huit pouces de profondeur à travers une fistule sinueuse. — On décide que le cheval sera opéré le lendemain. (Détersion des plaies avec de l'eau chlo-

©ENVA

rurée, demi-diète). — Confié à la surveillance de l'élève CHARLES.

Le 21. — Depuis la veille, le cheval *a toussé* plusieurs fois. *La toux était sèche.* — L'animal est abattu et opéré. Les désordres sont effrayans. Deux apophyses épineuses et près d'un demi-pied de la corde postérieure du ligament cervical sont cariés. On excise avec l'instrument tranchant, puis on cautérise profondément avec le fer chaud les parties attaquées par la carie.

Pronostic fâcheux.

22. — Fièvre très-forte, engorgement emphysémateux considérable tout autour du garrot, descendant jusqu'au bas de l'encolure; odeur de gangrène dans les plaies. (Scarifications profondes, lotions avec le chlorure de chaux.)

23. — Mort à neuf heures du soir.

Ouverture, treize heures après la mort. — Outre les altérations produites dans le garrot et l'encolure par la gangrène et la longue suppuration, on trouva :

Le tissu du *poumon* droit *parsemé d'un très-grand nombre d'ecchymoses*, variant d'étendue depuis celle d'un gros pois jusqu'à celle d'une tête d'épingle. D'autres *ecchymoses plus considérables que celles dont il vient d'être question, entouraient de petites masses de pus concret* (1), *déposées çà et*

(1) Depuis que j'ai fixé mon attention et appelé celle des élèves sur la fréquence de ces dépôts purulens de consistance

©ENVA

là dans le parenchyme pulmonaire. Quelques-unes de ces masses avaient jusqu'au volume d'une noisette. Nulle part cette matière caséeuse n'était enkystée. — Les mêmes altérations se représentaient, mais beaucoup moins nombreuses, dans le poumon gauche.

Cœur. Le tissu en est pâle et flasque. *L'intérieur des cavités gauches contient peu de sang.* Celui que renferment les cavités droites forme un gros coagulum noir et peu consistant. *La veine-cave postérieure, depuis son entrée dans l'oreillette droite jusqu'au*

---

caséeuse, dans les poumons des chevaux qui succombent après d'abondantes suppurations, j'ai recueilli plusieurs fois de la matière qui les constitue, pour la faire analyser, et reconnaître si réellement ces petites masses étaient formées par du pus ou de la matière tuberculeuse.

Il est résulté de l'analyse qu'en a faite M. le professeur Lassaigne, qu'elle est formée : 1° d'albumine concrétée et délayée dans une petite quantité de sérosité alcaline ; 2° d'une petite quantité de matière grasse ; 3° de chlorure de sodium et de soude à l'état de liberté ; 4° de *traces* de phosphate et de carbonate de chaux.

Or, observe M. Lassaigne, cette matière diffère de la matière tuberculeuse en ce qu'elle est essentiellement *albumineuse*, et qu'elle renferme seulement des *traces* de phosphate et de carbonate, tandis que ces deux sels calcaires se trouvent en *assez grande quantité* dans la substance *tuberculeuse* du cheval.

La grande proportion d'albumine donne, au contraire, à ces produits morbides, une frappante analogie avec le *pus*.

©ENVA

point où elle reçoit les troncs cruraux, est remplie par un long caillot blanc très-consistant, et dans lequel on ne trouve aucun mélange de caillot rouge.

Les autres organes sont sains.

2me Observation. — Cheval de trait hongre, âgé de 14 à 15 ans, entré aux hôpitaux de l'école le 27 août 1833, pour y être traité d'une pneumonie, et confié à la surveillance de l'élève Maillard.

Renseignemens. — Il y a cinq à six mois, à la suite d'une légère contusion, un abcès s'est développé sur le milieu environ des quatre dernières côtes asternales droites, s'est ouvert spontanément, a laissé écouler peu de pus, puis s'est refermé et a semblé guéri. Un mois après, il a apparu de nouveau et est resté quelque temps sans s'ouvrir : cependant le pus a fini par se frayer une issue, après quoi la plaie qui en était résultée n'a pas tardé à se cicatriser, mais incomplétement : il est toujours resté une petite fistule par laquelle un peu de pus s'échappait de temps à autre. L'animal n'en paraissant pas sensiblement affecté, le propriétaire n'y a fait aucune attention, et a continué à le faire travailler. — Il y a dix à douze jours, la partie siége de l'ancien abcès s'est encore tuméfiée ; et, pour la troisième fois, la fluctuation a annoncé la présence du pus. Ainsi qu'il l'avait fait auparavant, le propriétaire a laissé ce foyer purulent s'ouvrir de lui-même ; mais, cette fois, une large portion de peau est tombée en gan-

©ENVA

grène : il en est résulté une plaie de la largeur de la main. — Cependant il n'y a guère que trois jours que la maladie actuelle a commencé à se manifester ; et comme elle a fait des progrès, on a conduit l'animal aux hôpitaux de l'école.

Etat de l'animal à son arrivée à l'école. — Faiblesse très-grande, anxiété profonde, appétit nul, naseaux dilatés, flancs saccadés, respiration accélérée et irrégulière, air expiré d'une fétidité pénétrante, écoulement par les naseaux d'un peu de liquide roussâtre et d'une odeur de gangrène bien caractérisée. — L'auscultation ne laisse entendre qu'un murmure respiratoire très-faible dans le poumon gauche, beaucoup plus faible dans le droit, et nul dans plusieurs parties des deux poumons, notamment dans le droit : cependant les deux côtés de la poitrine résonnent fortement à la *percussion*.

Diagnostic. Inflammation gangréneuse du poumon droit et de quelques parties du poumon gauche.

Pronostic. Mort prochaine.

Il est important de faire remarquer que deux jours avant l'apparition de la maladie du poumon, le propriétaire avait remarqué d'abord une diminution, puis une suppression complète de la suppuration de la plaie des côtes. C'est le jour même de cette suppression qu'il a été frappé de l'état maladif de son cheval. Quand cet animal fut conduit à l'école, la plaie d'un rouge livide à sa circonférence, avait une teinte plombée à son centre, où aboutissait une fis-

©ENVA

tule qui se prolongeait de trois pouces en avant sous le muscle sous-cutané.

Traitement. — Application d'une légère couche d'onguent, vésicatoire sur la plaie. — Fumigations chlorurées, électuaire avec deux onces de quinquina, deux gros de camphre. — Boissons blanches nitrées.

Mort dans la nuit du 30 au 31.

Ouverture. — (Quatre heures après la mort.) — Face interne de la poitrine *parsemée de nombreuses ecchymoses.* — Le lobe gauche du poumon également *ecchymosé* à quelques points de sa surface, présente dans son intérieur *dix* à *douze points gangrénés, variant de volume, de celui d'une petite noix à celui d'un œuf de poule. Chacune de ces petites masses est constituée à son centre par une matière purulente, d'un blanc grisâtre, mélangée avec le détritus gangréneux. Ces produits morbides n'ont pas d'enveloppe déterminée; leurs limites sont celles du tissu mortifié*; seulement, entre elles et le tissu pulmonaire sain, se trouve une portion de ce dernier tissu tellement pénétrée par le sang, qu'il ressemble à un caillot sanguin de une à deux lignes d'épaisseur. Ce caillot est à son tour entouré par du tissu cellulaire crépitant sous les doigts. Toutes ces portions gangrénées communiquent avec les canaux bronchiques.

Le *lobe droit* est entièrement converti en un déliquium de couleur lie de vin, d'une odeur

©ENVA

infecte, et au milieu duquel il est impossible de distinguer aucune trace d'organisation.

Cœur. — Le ventricule gauche est rempli d'un sang noir, non coagulé, ressemblant à de la poix fondue. *Le ventricule droit est occupé par un coagulum albumineux, jaunâtre, qui en remplit toute la capacité.*

Il n'y avait aucune communication directe entre la plaie des côtes et l'intérieur de la poitrine.

A ces deux observations recueillies sur des chevaux, j'en pourrais joindre cinq autres à peu près semblables, dont trois ont eu pour sujets des animaux sacrifiés pour maux d'encolure ou de garrot jugés incurables; le quatrième recueilli sur un cheval mort des suites d'un trombus qui avait suppuré pendant près de trois mois; le cinquième sur un cheval opéré d'un sarcocèle, et mort après vingt-deux jours d'abondante suppuration.

Je me bornerai à dire qu'à l'ouverture de tous ces animaux, le sang a été trouvé *peu abondant et non coagulé* dans les cavités *gauches* du cœur, formant des masses *consistantes* de *coagulum blanc distinctement accolé à du coagulum noir beaucoup moins abondant*, et reflétant une *teinte verdâtre* au point de jonction de ces deux caillots qui, sur plusieurs de ces sujets, se prolongeaient plus ou moins loin, ainsi réunis et distincts, dans les grosses veines aboutissant à l'oreillette droite.

Dans les poumons de ces cinq chevaux, j'ai trouvé

©ENVA

et fait remarquer aux élèves de petites ecchymoses disséminées en plus ou moins grand nombre dans le tissu pulmonaire; de petites masses de pus concret, de consistance caséeuse, variant de volume depuis celui d'une tête d'épingle jusqu'à celui d'une grosse aveline, les unes entourées d'une auréole rougeâtre, sorte d'ecchymose de couleur peu foncée; les autres circonscrites par du tissu pulmonaire encore crépitant, mais évidemment déjà infiltré de matière semblable à celle qui constituait le dépôt, sans la plus légère trace d'ecchymose.

J'ajouterai, d'un autre côté, que parmi les chevaux atteints de maux de garrot et surtout d'encolure qui ont été traités aux hôpitaux d'Alfort depuis deux ans, M. Delafond et moi avons remarqué que la plupart toussaient pendant les premiers temps de la suppuration, et jusqu'à ce que le pus fût devenu plus épais et de bonne nature. Sur quelques-uns de ces animaux, la toux a été assez violente pour nécessiter l'emploi des saignées, fumigations et électuaires adoucissans.

Les observations suivantes ont été recueillies sur des chiens.

3e Observation. — Dogue de forte race, âgé de deux ans, appartenant à M. Gérard, marchand de charbon à Alfort.

Le 2 février 1831, cet animal fut conduit aux hôpitaux d'Alfort pour y être traité d'une grosse tumeur très-douloureuse, s'étendant depuis la

©ENVA

partie inférieure de l'auge qu'elle occupait tout entière, jusqu'au milieu de la joue droite.

D'après le rapport du propriétaire, cette tumeur s'était immédiatement développée à la suite d'un coup de bâton que le chien avait reçu sur la joue, le 31 janvier au soir. Avant cette époque, cet animal n'avait jamais été affecté que de la maladie des jeunes chiens, dix-huit mois avant ce dernier accident; et depuis lors, il avait toujours paru jouir d'une santé parfaite.

Examen du malade à son arrivée à l'école. — Il est gai et a bon appétit; mais il est gêné dans les mouvemens de sa tête et surtout de sa mâchoire, par la tumeur qu'il porte à la joue et sous l'auge. Celle-ci est très-sensible au toucher, peu circonscrite, œdémateuse à sa circonférence et légèrement fluctuante à sa partie qui répond au contour de la branche maxillaire droite. Une bave visqueuse s'écoule par la bouche; il y a un peu d'embarras dans la respiration. (Application d'onguent populéum sur la tumeur, fumigations adoucissantes, demi-diète.) Ce chien est confié à la surveillance de l'élève Sotias.

Le 3, la fluctuation est très-sensible. On ouvre la tumeur, et il s'en écoule près d'un demi-litre de pus clair, un peu sanguinolent, et d'une grande fétidité. Les parois internes du foyer sont lisses et d'un rouge livide. (Détersion du foyer par des injections de chlorure de soude étendu d'eau; cautérisa-

©ENVA

tion légère des bords de la plaie, onction d'onguent populéum à la surface externe de la tumeur: même régime.) Le soir l'animal paraît triste, sa respiration est plus difficile : il cherche cependant encore à manger.

Le 4, la tuméfaction est considérablement diminuée : mais la plaie est pâle et suppure peu. Le malade est abattu, morne, sans appétit; la respiration est accélérée, irrégulière, et de temps à autre accompagnée de plaintes; il y a un léger flux nasal; la bave est toujours visqueuse et abondante; les battemens du cœur sont forts et précipités, le pouls faible. (Injections dans la plaie avec du chlorure de soude, pansement avec le digestif animé, fumigations émollientes, lait miellé gommé en boissons.)

Le 5, la plaie est terne et bleuâtre; à peine est-elle humectée par un peu de pus séreux. Les symptômes généraux ont augmenté d'intensité. Les battemens du cœur sont très-forts, le pouls très-accéléré et à peine sensible, la respiration plus embarrassée que la veille, le jetage par le nez très-abondant. L'animal qui, le 2, avait beaucoup d'embonpoint, est dans un état de marasme effrayant. — Mort dans la soirée.

Ouverture le 6 au matin. — La dissection de la tumeur et de la poche qu'elle formait, n'offrit rien qu'on n'ait reconnu du vivant de l'animal. Elle permit seulement de constater avec plus de certitude que

©ENVA

le foyer n'avait de communication qu'au dehors par l'incision faite trois jours auparavant.

Appareil respiratoire. — Les deux *cavités pleurales* contiennent une *grande quantité de matière séro-purulente*, exhalant une odeur qui, bien que moins forte, rappelle tout-à-fait celle qui s'est écoulée du foyer qu'on a ouvert à la joue. Il n'y a pas de fausses membranes; les *plèvres sont aussi minces, lisses et transparentes que dans l'état normal* : seulement, le système capillaire sous-séreux offre çà et là des injections arborisées peu apparentes.

Les *deux poumons* ont leur surface parsemée *d'ecchymoses* assez régulièrement distancées et dont la plus étendue n'excède pas la largeur d'une lentille. — Outre ces ecchymoses, on remarque de nombreuses perforations ayant le diamètre d'une tête d'épingle, faisant communiquer l'intérieur du tissu pulmonaire avec les plèvres, et par lesquelles a probablement pénétré dans les cavités pleurales le pus qu'on y a trouvé.

La substance pulmonaire a perdu sa spongiosité; elle ne surnage plus, et contient une *grande quantité de pus clair infiltré* dans son tissu, et qui s'en échappe à l'incision et à la pression. *Ce pus est entièrement semblable à celui contenu dans les plèvres.* Beaucoup de *petites ecchymoses se remarquent dans l'épaisseur du tissu pulmonaire.*

Organes digestifs. — La muqueuse du *pharynx* était fortement injectée; et dans la cavité qu'elle

©ENVA

tapisse, se trouvait une notable quantité de pus aussi odorant, et ayant les mêmes caractères que celui de l'abcès de la joue. — Un peu de pus se trouvait sensiblement mélangé aux mucosités gastriques, et leur avait communiqué son odeur. C'était probablement à sa présence qu'était due la rougeur vive de la muqueuse de l'estomac, notamment dans la portion pylorique de ce viscère.

Les appareils nerveux et circulatoires n'ont point été ouverts, à mon grand regret.

4e Observation. — Chienne épagneule, âgée de neuf à dix ans, appartenant à M. Bourgeois, propriétaire à Paris, entrée aux hôpitaux de l'école le 26 avril 1832, pour y être traitée d'une plaie ulcéreuse existant à la partie inférieure de la poitrine. — Confiée à la surveillance de l'élève Debaune.

Renseignemens. — Il y a deux mois que la plaie existe : on en ignore la cause. Avant son apparition, la bête jouissait d'une santé parfaite. Le premier mois, malgré que la plaie devenue ulcéreuse, s'étendît tous les jours un peu, et suppurât abondamment, la chienne n'en paraissait aucunement affectée : elle mangeait, buvait, courait comme par le passé, et conservait son embonpoint. Après cette époque, bien que la bête conservât son appétit, elle commença à maigrir un peu. A cela près, son état ne changea aucunement. Mais il y a trois jours, on s'est aperçu d'une diminution notable dans les produits de la suppuration; la malade mangea moins

©ENVA

bien que la veille. Le lendemain, on a fait la même remarque; on a observé de plus quelques quintes de toux. La maigreur devenant plus sensible, on se décida à conduire la chienne à Alfort.

Examen à son arrivée à l'école. — Elle porte à la partie inférieure et latérale gauche de la poitrine, en arrière du coude, un ulcère ayant près de quatre pouces de longueur, sur trois de largeur. La peau est détruite dans toute son étendue. Le linge qui recouvre cette plaie est recouvert d'une assez grande quantité d'un pus clair, peu odorant, de teinte grisâtre; les bourgeons sont peu apparens; la surface est pâle et livide. — Pâleur des muqueuses apparentes, respiration difficile, faiblesse, peu d'appétit. (On déterge la plaie avec une infusion de plantes aromatiques; pansement avec des plumasseaux imprégnés de teinture de quinquina; fumigations adoucissantes; bouillon de tête de mouton en boisson.)

— Les 27, 28, 29 et 30 avril, l'amaigrissement fait des progrès rapides; la bête s'affaiblit de jour en jour, et la toux devient de plus en plus fréquente et faible; la suppuration est encore assez abondante, mais le pus est toujours clair et grisâtre. (Pansement avec le digestif animé, deux fois le jour; administration à l'intérieur de vin de quinquina étendu d'eau; fumigations.)

Le 31, la malade refuse de manger. Du reste, l'état est le même. (Même traitement.)

©ENVA

Le 1er mai, la plaie est tout-à-fait sèche et recouverte d'escarres noirâtres et molles ; la toux est faible à se faire à peine entendre ; la marche est chancelante ; il y a commencement de diarrhée. (Pansement de la plaie avec le chlorure de soude; boissons amylacées; lavemens avec une décoction de têtes de pavot.)

Les 2, 3, 4 et 5, la malade s'éteint graduellement : la diarrhée est devenue presque continuelle et fétide. (Morte le 6 au matin.)

Ouverture. — Le poumon gauche est adhérent au thorax dans toute l'étendue correspondant à l'ulcère ; les fausses membranes au moyen desquelles a lieu cette adhérence, ne paraissent pas dater de plus de douze à quinze jours. — *Deux foyers de pus épais*, ayant assez de ressemblance avec de la matière tuberculeuse existent, à peu de distance l'un de l'autre, vers le bord dorsal du même poumon. *La substance pulmonaire qui entoure ces foyers n'est pas sensiblement altérée. — Des dépôts de semblable matière, mais très-petits et beaucoup plus nombreux, se trouvent disséminés dans le poumon droit : les uns entourés d'une petite ecchymose ; les autres en contact avec des tissus sains. Le sang contenu dans les cavités gauches est très-fluide et en petite quantité.* — Celui des cavités droites, beaucoup plus abondant, *est réuni en un caillot très-consistant, exactement moulé sur la face interne du ventricule et de l'oreillette dont il occupe toute*

©ENVA

la cavité. Un quart à peu près de ce caillot est formé par le coagulum cruorique ; le reste est une masse très-consistante de coagulum blanc-jaunâtre.

Aucune altération de la muqueuse du tube digestif, pas même des dernières voies intestinales : et cependant la diarrhée avait duré cinq jours.

Tout le *lobe gauche du foie* (1) *est ramolli, presque diffluent.* On trouve dans son épaisseur *quatre à cinq foyers non circonscrits, renfermant de la matière sanieuse, en tout semblable à celle qui s'était écoulée de l'ulcère* pendant les premiers jours de l'arrivée de la chienne à l'école.

5e Observation. — Chien bull-dog âgé de quatre ans, appartenant à M. Ginard, propriétaire à Paris, entré aux hôpitaux de l'Ecole le 23 mai 1834, pour y être traité d'une plaie suppurante existant depuis long-temps au scrotum.

Renseignemens. — Il y a environ deux ans, ce chien a reçu sur les organes génitaux une violente

---

(1) Il ne faut pas oublier que le foie est un des viscères dans lesquels se forment quelquefois, dans l'homme, les dépôts du pus après son absorption.

Ces collections hépatiques, très-rares sans doute dans le cheval où je ne les ai point encore observées, paraissent être plus fréquentes dans le chien, où l'appareil biliaire joue un rôle beaucoup plus important.

©ENVA

contusion, à la suite de laquelle s'est développé un engorgement considérable des testicules et de leurs enveloppes. Cet engorgement, qui pendant quelque temps eut tous les caractères d'un abcès, ne s'ouvrit point, et ne fut point ouvert. Fluctuant d'abord sur quelques points, il finit par s'indurer, et la tumeur resta stationnaire. Il y a environ un mois, le propriétaire, s'apercevant que le scrotum était le siége d'une suppuration superficielle, et remarquant que son chien s'affaiblissait depuis quelque temps, lui fit prendre des bains de rivière, qui ne produisirent aucun bien. Bientôt l'animal perdit l'appétit, refusant tous les alimens et boissons qu'on lui présentait, et restant constamment couché. Ce fut alors qu'il le fit conduire à l'École, où il fut confié à la surveillance de l'élève Louis.

Le même jour, la castration fut pratiquée par ligature des cordons et excision des parties malades au-dessous de la ligature. Une légère hémorrhagie eut lieu, et se continua pendant près d'une heure et demie; elle fut arrêtée par des injections d'eau de goulard.

Prostration très-grande après l'opération, refus d'alimens et de boissons.

Jusqu'au 16, la plaie exhalant une mauvaise odeur et ne suppurant pas, est pansée avec le chlorure de chaux en lotions et en application. Ce jour

©ENVA

et le lendemain, l'animal mange un peu de viande cuite.

Le 28, la plaie, d'un rouge pâle, est légèrement bourgeonneuse. (Administration de deux grains d'émétique ; trois lavemens dans la journée.) — Au bout d'une heure, vomissement de mucosités ; matières fécales molles, très fétides et d'un brun foncé : refus de boire et de manger ; faiblesse extrême.

Jusqu'au 30, même état. — Mort le 31.

Ouverture, demi-heure après la mort. — Le péritoine est très-injecté, parsemé d'un assez grand nombre d'ecchymoses. — Le *foie*, dont le volume est sensiblement plus considérable que dans l'état normal, *est rempli de petits foyers comme tuberculeux*, dont le contenu, non enkysté, est formé par une matière blanc-jaunâtre, ferme à la circonférence, et qui, par la pression, laisse échapper un liquide purulent, blanchâtre, et sans odeur. Ces masses purulentes *sont très-nombreuses, et le volume des plus grosses n'excède pas celui d'un pois.*

Les autres viscères n'offrent rien de remarquable.

Je laisse aux lecteurs du *Recueil* à apprécier la valeur de ces diverses observations dans leur rapport avec le fait de physiologie pathologique qu'elles tendent à établir. Si elles ne sont pas rigoureuse-

©ENVA

ment démonstratives, et c'est assurément mon opinion, au moins m'accordera-t-on qu'elles commandent le doute; et, dès-lors, elles auront déjà produit un grand bien, en appelant la discussion sur un point de pathogénie qui, jusqu'à présent, a si peu occupé les vétérinaires.

Dans un prochain article, en faisant l'application de ces données générales à une maladie en particulier, j'essaierai de faire ressortir l'influence remarquable qu'exerce quelquefois l'absorption du pus sur le développement du *farcin*.

Résultats d'une CLAVELISATION *pratiquée sur un troupeau de* 881 *bêtes ovines de différens âges. — Nouveau procédé pour puiser et inoculer le virus.*

Par M. BEUGNOT, M. V. à Acy.

Le 14 février 1834, M. d'Huicque, cultivateur à Maquelines, me fit prier de venir visiter son troupeau, atteint tout récemment d'une maladie à lui inconnue, et qui menaçait d'y exercer de grands ravages. M'étant rendu à cette invitation, M. d'Huicque me montra plusieurs moutons à l'engrais qui m'offrirent généralement l'état suivant : peau recouverte d'une foule de boutons enflammés, à bords distincts,

©ENVA

de diverses grandeurs, de forme circulaire ou elliptique, isolés ou réunis les uns à la suite des autres, en forme de chapelets, et disséminés çà et là sur la surface du corps, mais principalement à la tête, autour du nez, aux ars, en dedans des cuisses et à la partie inférieure du ventre. Deux ou trois bêtes, plus attaquées que les autres, avaient la tête gonflée, les yeux chassieux, l'haleine très-fétide, le nez ulcéré et donnant issue à un flux abondant et sanieux, etc. A ces différens caractères, il ne me fut pas possible de me méprendre sur la nature de la maladie. Je déclarai donc à M. d'Huicque que son troupeau était atteint de la *clavelée*, et je lui conseillai de faire inoculer toutes les bêtes encore saines. Il y consentit; mais comme les bêtes qui étaient attaquées l'étaient ou trop gravement ou à une période trop avancée, nous nous contentâmes d'inoculer, le jour même, sept moutons sains, que nous fîmes mettre à part, et sur lesquels ne tardèrent pas à se développer des boutons qui, huit jours plus tard, nous servirent à inoculer le reste du troupeau.

A l'époque à laquelle cette affection pénétra dans le troupeau, il était composé de 157 moutons à l'engrais : 86 agneaux d'un an, 100 antenais, 328 brebis qui commençaient à agneler, et d'un nombre d'agneaux de lait qui augmentait tous les jours. Depuis cette époque jusqu'au 22 février, jour où nous commençâmes notre opération, M. d'Huicque avait

©ENVA

déjà perdu sept moutons, deux agneaux d'un an et une brebis. Le troupeau se trouvait donc alors composé de 150 moutons à l'engrais.

84 agneaux d'un an.

100 antenais.

327 brebis qui, pour la plupart, avaient récemment agnelé.

et enfin 220 agneaux de lait âgés d'un jour à 2 mois.

Total... 881

Chacun de ces lots était séparé des autres, à l'exception des agneaux de lait qui étaient avec leurs mères et divisés dans trois bergeries, suivant l'époque de leur naissance.

La maladie s'était d'abord déclarée sur les moutons à l'engrais, où elle avait été apportée, ainsi que nous l'apprîmes plus tard, par des moutons que M. d'Huiques avait achetés quelques semaines auparavant à un propriétaire d'un troupeau infecté.

Le 22 février, nous commençâmes à claveliser le troupeau : cette opération ne put être terminée que le lendemain. Quatre jours après, les boutons commencèrent à se développer sur quelques bêtes ; mais la masse du troupeau ne fut entreprise que vers le huitième jour.

Les pertes furent d'abord peu considérables, et tout nous faisait présager un résultat des plus heureux, lorsqu'une effrayante mortalité vint, contre

©ENVA

nos prévisions, enlever en peu de jours la presque totalité des agneaux de lait.

Pendant les onze premiers jours qui suivirent la clavelisation, nous n'avions perdu que six agneaux de lait

ci.....	6	D'autre part.....	6
Le 12e jour nous en perdîmes	4	Le 20e jour	8
Le 13e	8	Le 21e	9
Le 14e	12	Le 22e	6
Le 15e	13	Le 23e	4
Le 16e	13	Le 24e	4
Le 17e	9	Le 25e	2
Le 18e	14	Du 26e au 34e jour inclusivement.	11
Le 19e	17		
	96	Total général.....	140

C'est donc du treizième au dix-huitième jour que la perte a été le plus considérable, bien qu'à cette époque la température ait été généralement douce et regulière.

Ces jeunes animaux étaient divisés en trois lots. Le premier, comprenant les agneaux âgés de six semaines à deux mois, était composé de 65 bêtes : sur ce nombre, 35 périrent.

Le deuxième lot, composé de 100 agneaux, comprenait tous ceux qui, au moment de l'inoculation, étaient âgés de trois semaines à un mois et demi : nous en perdîmes 70.

Enfin, dans le troisième lot, composé de 55 bêtes âgées de moins de trois semaines, la perte fut de 35. La proportion des pertes aux guérisons est donc : dans le premier lot des $\frac{54}{100}$, dans le deuxième des $\frac{70}{100}$, et dans le troisième des $\frac{63}{100}$.

Après les agneaux de lait, ce fut sur les moutons

©ENVA

à l'engrais que les pertes furent le plus nombreuses : sur 150 il y en eut 11 qui moururent du *treizième au dix-huitième jour*.

La perte fut également assez grande sur les brebis : on n'oubliera pas que la plupart d'entre elles venaient de mettre bas. Sur 327 de ces animaux, 14 périrent, et *toujours du treizième au dix-huitième jour*, à l'exception d'une seule qui mourut fort long-temps après les autres. Ce furent les mères des agneaux du deuxième lot qui souffrirent le plus. La perte fut nulle chez les brebis qui n'avaient pas été présentées au bélier à la lutte précédente, et presque nulle chez celles qui avaient mis bas depuis moins de trois semaines et plus de six semaines. Ce fait, pour lequel je ne trouve aucune explication possible, et qui dépend peut-être du hasard, est pourtant remarquable, en ce sens qu'il coïncide avec ce que j'avais remarqué sur les agneaux de lait. En effet, les pertes furent bien plus nombreuses chez ceux qui étaient âgés de plus de trois semaines et de moins de six semaines ; que chez ceux qui étaient plus rapprochés ou plus éloignés de l'époque de leur naissance.

La perte fut nulle sur les antenais ; quant aux agneaux d'un an, nous n'en perdîmes que 2 sur 84.

Tout le troupeau avait été inoculé avec la plus grande précaution ; le virus avait été déposé sous la queue au moyen d'une ou deux piqûres très-superficielles ; la nourriture et les différentes circonstances

©ENVA

hygiéniques étaient les mêmes pour toutes les bêtes. Comment donc se rendre compte de la diversité des résultats obtenus? C'est, je crois, chose facile.

Les agneaux de lait n'avaient pas encore acquis toute la force qui leur était nécessaire pour résister à la maladie. En outre, la peau de ces jeunes animaux était d'une finesse telle que, malgré mes précautions, il ne m'a pas toujours été possible de ne pas la percer d'outre en outre, et de ne pas déposer le virus sous le derme, au lieu de l'insérer à sa superficie. Cette circonstance n'a pas peu contribué, je crois, à donner lieu à des clavelées confluentes qui entraînaient bientôt la perte de ceux qui en étaient atteints. La clavelisation des agneaux de lait aurait-elle un résultat plus favorable, si l'on déposait le virus sur une excoriation pratiquée au moyen d'une petite râpe, au lieu de l'insérer dans une plaie faite avec la lancette? Je l'ignore; mais je suis porté à le croire, et je me propose d'en faire l'essai aussitôt que l'occasion s'en présentera.

Les brebis qui venaient d'agneler étaient nécessairement plus faibles que les autres bêtes du troupeau : il n'est donc pas étonnant que la perte ait été assez forte dans leur lot.

Quant aux moutons à l'engrais, on doit se rappeler que c'est dans leur bergerie que la clavelée avait été apportée du dehors. Un grand nombre d'entre eux devaient donc être sous l'influence de la contagion

©ENVA

lorsque je les ai inoculés. En ajoutant ainsi du claveau étranger à celui qui couvait déjà chez eux, je n'ai fait que provoquer un développement plus prochain de l'affection, sans contribuer en rien à la rendre plus bénigne. Peut-être même la clavelisation a-t-elle, chez ces animaux, contrarié la marche naturelle de la maladie, et les a-t-elle exposés aux accidens dont j'ai déploré les effets? Mais comme rien ne pouvait me faire connaître les animaux déjà contagiés, et qu'il était urgent de préserver promptement tout le troupeau de la clavelée, j'ai dû inoculer toutes les bêtes qui n'offraient aucun symptôme apparent, en me bornant à prévenir M. d'Huicque des accidens à craindre.

— Je dois faire connaître ici un fait qui m'a paru assez singulier. Tout le monde sait que dans presque tous les troupeaux, les bergers ont leur agneau favori, leur *Martin*, pour me servir de l'expression employée dans le Mulcien. Les chiens ne tourmentent jamais ces animaux qu'ils ne tardent pas à connaître, et qui profitent de leur privilége pour s'écarter du reste du troupeau dans les pâtures, et pour aller choisir à leur aise la meilleure nourriture. Dans les bergeries, ils sont également l'objet de soins particuliers : aussi deviennent-ils beaucoup plus robustes que les autres agneaux. Le *Martin* du troupeau dont il est question, était nourri au lait de vache; je l'ai inoculé comme les autres; et à mon grand étonnement, je n'ai pu lui communiquer la

©ENVA

clavelée. L'opération a été renouvelée une deuxième, puis une troisième et enfin une quatrième fois sans être suivie de plus de succès. Ce fait isolé peut-il servir à éclairer l'étiologie de la clavelée? Doit-on en conclure que si les bêtes ovines étaient nourries plus convenablement, elles deviendraient moins capables de contracter cette affection? On me permettra de ne pas résoudre ces questions et d'abandonner ce fait pour ce qu'il vaut.

C'est ici le lieu de faire connaître le procédé opératoire que j'ai mis en usage pour claveliser la masse du troupeau. Ce procédé diffère de tous ceux qui ont été décrits jusqu'à ce jour, et est, je crois, préférable à eux; parce que, tout en donnant lieu à des résultats aussi heureux lorsque le troupeau est favorablement disposé, il est beaucoup plus expéditif, moins fatigant pour l'opérateur et l'aide principal, et ne nécessite que l'emploi de trois aides. On en jugera par la description que je vais en faire.

— Chaque bergerie fut successivement divisée en deux parties égales au moyen d'une cloison que nous improvisâmes avec les auges et les râteliers qui pouvaient être changés de place. Une des extrémités de cette cloison provisoire fut adossée à un mur; l'autre extrémité resta libre et éloignée de quelques pieds du mur opposé. Je fis placer là une forte botte de paille bien liée avec des cordes : la

©ENVA

bête qui devait fournir le virus y fut maintenue par un aide. Puis, toutes les bêtes étant refoulées dans un des compartimens de la bergerie, un autre aide les amena les unes après les autres au premier berger qui plaçait leur tête entre ses jambes; les saisissait par la toison du dos, et me présentait leur croupe que j'appuyais aussitôt contre ma jambe gauche portée un peu en avant. Il est bien entendu que la bête restait debout. Tout étant disposé de cette manière, je me courbais un peu, je saisissais la queue de l'animal avec la main gauche, et je la relevais en la couchant sur la croupe: puis, après avoir imbibé ma lancette de virus puisé sur le mouton claveleux placé bien à ma portée, je le déposais rapidement, au moye n d'une ou deux petites piqûres, sous l'épiderme de la peau recouvrant la face inférieure de la queue. J'avais soin de faire ces piqûres aussi superficielles que cela m'était possible, et j'y parvenais facilement en plaçant ma lancette parallèlement à l'axe même de la queue, la pointe dirigée en bas, et en prenant un point d'appui sur cette partie au moyen de l'annulaire et du petit doigt de la main qui tenait l'instrument. Une lancette chargée me servait toujours pour deux piqûres au moins. Aussitôt qu'une bête était inoculée, le premier berger la lâchait, en la poussant vers le deuxième compartiment de la bergerie, et en saisissait une autre qui était là toute prête. Pendant le peu de temps qu'il mettait à changer de bête, je chargeais ma lancette

©ENVA

d'une nouvelle quantité de virus, et je recommençais.

Tout cela se passait plus rapidement que je ne puis le dire. Je n'exagère pas en assurant qu'au moyen du procédé que je viens de décrire, nous avons pu inoculer jusqu'à deux cent cinquante bêtes dans une heure. Ce n'est qu'après plusieurs essais que j'ai été amené à l'employer. En commençant mon opération, je faisais coucher les animaux sur une seconde botte de paille, et j'insérais le virus tantôt à la face interne des avant-bras, tantôt en avant des organes de la génération ou des mamelles, puis enfin sous la queue. J'ai trouvé que les deux premières places étaient très-incommodes pour cette insertion : 1° parce que la peau n'y était pas assez adhérente aux tissus sous-jacens et fuyait devant ma lancette, au lieu de se laisser pénétrer par elle; 2° parce que les saillies qui se trouvent autour de ces parties m'empêchaient de placer mon instrument parallèlement à la peau; ce qui me faisait courir le risque de la percer d'outre en outre, et me forçait à redoubler d'attention, et par conséquent à perdre du temps. Aucun de ces inconvéniens ne se rencontre lorsqu'on inocule sous la queue; cette partie est sans contredit la place la plus commode pour cette opération. Après avoir clavelisé de cette manière environ trois cents bêtes *renversées*, je m'aperçus que le premier berger, homme vigoureux, était très-fatigué des efforts qu'il faisait pour coucher

©ENVA

les bêtes sur la botte de paille : c'est alors que je m'imaginai de les laisser *debout* pour les opérer, et je m'en trouvai bien.

J'ai encore une remarque à faire : les personnes qui ont écrit sur la clavelisation disent, et tout le monde répète après elles, que lorsqu'on veut puiser la matière claveleuse, il faut choisir un bouton dont l'épiderme soit un peu blanchi, soulever cet épiderme, et attendre que le virus suinte à la surface du bouton ainsi mis à nu. Eh bien! si l'on voulait s'astreindre à suivre exactement ce précepte, on pourrait s'exposer à laisser passer la période de sécrétion du claveau. Du moins, je puis assurer que malgré mon attention à saisir le moment convenable, il m'a été presque toujours impossible de détacher cette couche épidermique; ou bien, lorsque j'y parvenais, je ne trouvais que du *pus* blanchâtre tout-à-fait incapable de servir à l'inoculation. Sur un seul bouton ainsi découvert, j'ai pu me procurer du véritable claveau, mais en si petite quantité, et suintant si lentement, qu'il n'a pu me servir que pour l'inoculation d'une douzaine de bêtes, et qu'il m'a fallu quelquefois près de deux minutes pour une seule opération. J'ai donc dû chercher un autre moyen. Voici celui auquel je me suis arrêté. Après avoir choisi un bouton convenable, je l'ai incisé dans toute sa longueur en ayant soin que mon incision n'intéressât que la portion exubérante du bouton; j'ai pratiqué de cette manière sur la partie

©ENVA

médiane de ce bouton une petite rigole qui a donné aussitôt écoulement à du sang que je me suis empressé d'étancher avec une petite éponge fine et légèrement humide. Au bout de dix minutes environ, l'hémorrhagie s'est arrêtée d'elle-même, et la petite plaie n'a plus fourni qu'une sérosité roussâtre, limpide et ayant tous les caractères du claveau de bonne nature. Pour charger ma lancette de cette matière, je n'avais qu'à la plonger dans la petite incision, et les deux faces de la partie plongée étaient aussitôt imbibées de la sérosité. Lorsqu'un bouton était épuisé, j'en incisais un autre, et j'obtenais le même résultat.

Au reste, je ne donne pas comme mien ce moyen de puiser le claveau; je le tiens de mon confrère, M. Vilpelle, médecin-vétérinaire à Meaux, et je me plais à lui en témoigner ma reconnaissance. M. Huvellier, vétérinaire à Alençon, s'est également servi de ce procédé (1).

Une chose qui m'a étonné dans le cours de mon opération, c'est la quantité de virus que pouvait fournir un bouton incisé : plus on en puisait, plus le bouton en sécrétait. Au bout d'une demi-heure, le virus suintait avec tant d'abondance, qu'il dépassait les bords de la petite plaie, et s'écoulait à sa circonférence. Un seul bouton m'a servi pour plus de

(1) *Recueil de médecine vétérinaire*, tome VII, page 452.

©ENVA

trois cents bêtes ; et il aurait encore pu me fournir du virus pour un grand nombre de clavelisations, si la nuit ne m'avait pas obligé de les suspendre. Ce fait, qui n'a encore été indiqué par personne, semblerait prouver que les boutons claveleux sont de véritables glandes morbides dont les fonctions peuvent recevoir un surcroît d'activité sous l'influence de certains excitans. Dans le cas dont il s'agit, ces excitans étaient l'action de l'air et le contact répété de la lancette.

En résumé, l'observation qu'on vient de lire m'a paru intéressante par les raisons suivantes :

1° Elle vient contredire l'opinion d'un auteur qui assure que l'on peut claveliser à tous les âges, mais que le *jeune âge est le plus favorable* (1).

2° Elle peut contribuer à empêcher les praticiens de claveliser les *agneaux trop jeunes et les brebis qui viennent de mettre bas*, toutes les fois qu'ils n'y seront pas *forcés*, comme je l'ai été moi-même, par la présence de la maladie dans le troupeau.

3° Elle prouve que dans un hiver doux, la mortalité qui peut suivre la clavelisation, sévit principalement du treizième au dix-huitième jour ; ce qui n'avait pas encore été remarqué.

4° Enfin, elle m'a servi à faire connaître un moyen

---

(3) *Dictionnaire de médecine et de chirurgie vétérinaires*, tome 1er, page 283.

©ENVA

facile de puiser le claveau, et un procédé commode et expéditif pour l'insérer sur les bêtes à inoculer.

Abcès de la région sulombaire dans une jument. — Passage du pus dans le canal vertébral. — Paraplégie.

Par M. Decoste.

Deux circonstances m'ont paru dignes d'intérêt dans l'observation que je soumets au jugement des vétérinaires : d'abord, la conservation de la sensibilité dans les membres paralysés, coïncidant avec une lésion bornée au cordon supérieur de la moelle lombaire; ensuite, la cause première de cette paralysie, qui m'a paru être la présence du pus autour de la moelle dorso-lombaire, fait sans exemple que je connaisse jusque aujourd'hui.

— *Adorée*, jument normande, forte taille, âgée de huit ans, tempérament nerveux, caractère très-irritable.

Cette bête lançait souvent des ruades, soit à l'écurie, soit à l'exercice sous le cavalier. Depuis quelque temps, il lui est arrivé plusieurs fois de cesser tout à coup ces mouvemens violens, d'éprouver de la gêne dans le port en avant des extrémités postérieures; la région des lombes semblait être le siége de la maladie.

©ENVA

Le 2 novembre 1826, elle reçoit un coup très-fort vers la région dorso-lombaire ; il y survient une tumeur phlegmoneuse du volume d'un gros œuf. (Onction d'onguent populéum.) — Le 4, il y a fluctuation, et l'incision donne écoulement à une petite quantité de sang coagulé.

Je dois dire que, quelques jours avant cette lésion, on avait observé que les mouvemens de l'arrière-main étaient moins libres, peu assurés : une légère pression exercée sur les reins faisait éprouver de la souffrance à l'animal ; ce qu'il témoignait par des plaintes.

Le 5 novembre, la malade se coucha sur le côté gauche, fit de violens et inutiles efforts pour se relever ; ce ne fut qu'avec une barre et plusieurs aides qu'on parvint à la mettre debout : mais, alors, les membres antérieurs seuls servirent à l'appui du corps, les membres postérieurs restèrent fléchis et sans mouvemens. On la laissa couchée sur une bonne litière. Depuis ce moment, les membres de devant furent continuellement en action pour se relever ; ceux de derrière restèrent dans l'inaction, conservant la position qu'on voulait leur donner. — Des sueurs abondantes, surtout à la base des oreilles, aux épaules et aux flancs, se firent remarquer ; respiration accélérée, plaintive ; naseaux dilatés, rougeur vive des membranes apparentes. Diminution de la température des parties postérieures du

©ENVA

tronc, comparée à celle des parties antérieures; pouls plein, dur. La tumeur qui existait la veille sur les reins, n'offrait plus qu'une petite ouverture sans engorgement. Deux sétons animés ayant été posés aux fesses, la malade témoigna beaucoup de douleur pendant cette opération : elle relevait continuellement l'avant-main. Cette sensibilité me paraissant extraordinaire, je piquai avec une lancette les deux membres paralysés jusqu'aux couronnes : la sensibilité me parut partout très-grande. (Saignée de 10 livres à la jugulaire; frictions irritantes sur les reins, boissons calmantes, lavemens mucilagineux.)

Le 6, même état; sensibilité aussi grande que la veille à l'approche de la lancette. Conservation de l'appétit, plaintes fréquentes, agitations continuelles des membres antérieurs; sueurs générales, chaleur de la totalité du corps diminuée; affaiblissement du sujet. (Administration de six gros de noix vomique.)

Le 8, pouls très-faible, sueurs froides, conservation de la sensibilité des parties paralysées. (Noix vomique 8 gros.) — Légère agitation des membres, pouls plus développé, inflammation très-forte des conjonctives.

Le 9 au matin, corps mouillé de sueurs froides, respiration difficile, pouls inexplorable, sensibilité des membres à l'approche de la lancette. — Mort à cinq heures du soir.

©ENVA

L'autopsie fut faite en présence de MM. Thuillier, docteur en médecine et préparateur d'anatomie à l'Hôtel-Dieu d'Amiens, et Nocq fils, médecin-vétérinaire de la même ville. Nous y trouvâmes :

La portion flottante du colon et quelques portions de l'intestin grêle légèrement phlogosées ;

La plèvre costale droite injectée, noirâtre ; le poumon du même côté noir et gorgé de sang (1). Son tissu, ramolli à la suite de l'inflammation, se déchirait facilement. Les cavités droites du cœur étaient rouges ; le tissu de cet organe était pâle et flasque.

Les lésions remarquées au siége de la tumeur dont il a été parlé plus haut, se bornaient à la peau et au tissu sous-cutané. Mais, en enlevant le muscle ilio-spinal gauche vers la dernière vertèbre dorsale et la première lombaire, nous trouvâmes sous ce muscle un foyer purulent qui pénétrait dans le canal rachidien par les trous inter-vertébraux. Ce foyer s'étendait depuis la seizième vertèbre dorsale jusqu'à la deuxième lombaire ; le pus qu'il contenait était fluide, généralement noirâtre, verdâtre dans quelques points ; il avait une odeur de carie. Plusieurs vertèbres avaient des points de leur surface creusés par la carie. Le pus qui avait fusé dans le canal

(1) C'est sur ce côté que l'animal est resté couché pendant sa maladie.

©ENVA

rachidien n'avait point pénétré dans la gaîne rachidienne. Nous enlevâmes la portion de moelle épinière correspondant aux points occupés par la matière puriforme. Son cordon supérieur était ramolli sur une étendue de 15 à 20 centimètres; et vers le trou par lequel le pus pénétrait dans le canal rachidien, cette couche de la moelle épinière était plus fluide et de couleur jaunâtre. La couche inférieure avait la même nuance et plus de consistance que la couche supérieure. Le tissu cellulaire environnant était fortement injecté.

HYGIÈNE.

EMPLOI DU PAIN A LA NOURRITURE DES CHEVAUX.

Recherches et considérations sur l'alimentation panaire que l'on associe aujourd'hui à la nourriture des chevaux dans quelques grands établissemens de Paris.

TROISIÈME ARTICLE.

Dans ce dernier article il nous reste à rechercher s'il est possible de nourrir et d'entretenir en santé et en vigueur les chevaux de la cavalerie, de l'artillerie et du train des équipages militaires, en substituant à la ration d'avoine une ration de pain.

Pour arriver à la solution de cette question, il est indispensable d'examiner et de discuter les propositions suivantes :

1° L'alimentation panaire donnera-t-elle de véritables économies, en remplaçant la ration d'avoine que l'on donne actuellement au cheval de guerre?

©ENVA

2° Le ministère de la guerre chargera-t-il des entrepreneurs de la fourniture du pain; ou bien les agens administrateurs des subsistances militaires seront-ils chargés de pourvoir à la fabrication de ce nouvel aliment, ainsi qu'ils en sont chargés pour les militaires?

3° Dans l'un ou dans l'autre de ces cas; le ministère trouvera-t-il une véritable économie?

4° Enfin, le régime panaire est-il admissible pour le cheval de troupe, soit en temps de guerre, soit en temps de paix?

A. *Question d'économie.* — La ration d'avoine du cheval de troupe, en prenant la moyenne pour les chevaux de toute arme, est du poids de sept à huit livres. Cette ration coûte, cette année, au gouvernement, à Paris et aux environs. . . . . » 75 c.

En supposant que les tourteaux d'avoine soient fournis dans tous les régimens au même prix que ceux qui sont débités à Paris par M. Feulard, le tourteau du poids de trois kilogrammes, qui remplacerait la ration d'avoine, coûterait. . . . . » 54

Ainsi donc l'économie par cheval et par jour serait de . . . . . » 21

Par année et par cheval, elle serait de. 76 fr. 65

Or, en calculant aujourd'hui sur l'effectif des chevaux de troupe, qui s'élève, d'après le dernier budget du ministère de la guerre, à 78,000 l'économie, par an serait en total de. . . . . 5,978,700 »

Le gouvernement, comme on le voit, ferait donc une économie réelle en argent sur la nourriture des chevaux de troupe attachés aux différens services militaires, en supposant, comme nous le faisons ici, que la fourniture du pain fût faite par des entrepreneurs.

©ENVA

En admettant maintenant que la fabrication du pain fût faite au compte du département de la guerre, l'économie serait encore plus considérable, puisqu'il profiterait du bénéfice du fournisseur-fabricant. Ainsi, en calculant au plus bas, que le fournisseur ait cinq centimes de bénéfice sur les trois kilog. de pain (ration du cheval), ces cinq centimes donneraient par an au gouvernement une économie de. . . . . 35,000 fr.

Économie qui, ajoutée à celle de:. 5,978,700

donnerait au total. 6,013,700

Néanmoins il faut défalquer de cette somme, les dépenses à faire pour la construction des fours et l'achat d'objets propres à la manutention du pain. Ces dépenses, il est vrai, ne seraient élevées que pour la première année; les années suivantes, tous ces objets ne réclameraient que des frais d'entretien.

En admettant que ces dépenses, pour la première année, s'élèvent à. 1,000,000

le ministère de la guerre compterait encore un bénéfice de. 5,013,700

et les années suivantes, en portant les frais d'entretien des fours et des machines propres à la fabrication du pain, à 500,000

en définitive, l'économie annuelle serait de. . . 5,513,700

Faisons remarquer toutefois, que cette économie n'est si considérable cette année, qu'en la calculant sur le prix actuel de l'avoine, qui, aujourd'hui, dépasse d'un quart la moyenne de son prix ordinaire, établie sur celui des dix années précédentes. Tandis qu'en calculant sur l'avenir, elle pourrait être réduite d'un quart ou même d'un tiers; ce qui constituerait encore une économie qui, pour être ainsi réduite, n'en serait pas moins digne de fixer l'attention du gouvernement.

©ENVA

Sous le rapport de l'économie, les avantages de l'alimentation panaire sont donc démontrés par des chiffres.

Voyons maintenant si ces économies peuvent être réalisées sans inconvénient pour les chevaux de troupe.

B. *Le ministère chargera-t-il des entrepreneurs de fournir la ration de pain en remplacement de la ration d'avoine?*

Admettant que le ministère confie la fabrication du pain à des entrepreneurs, il faut admettre aussi que toutes les livraisons de ce pain seront inspectées par un agent du gouvernement? Eh bien! nous le demandons, comment cet agent reconnaîtra-t-il que le pain renferme les diverses espèces de farines qui doivent entrer dans sa confection? car les fournisseurs pourront le falsifier avec d'autres alimens plus ou moins nuisibles à la santé des chevaux. Par exemple, le seigle, le sarrasin, la féverolle, les gesses, les vesces, les pois, les lentilles, la fécule de pomme de terre ne sont-elles pas des denrées qui peuvent entrer dans la confection du pain?

On répondra sans doute à ces suppositions que l'analyse du pain pourra faire reconnaître les mélanges ou les substitutions dont il s'agit. Ainsi, pour la farine de seigle, parce que le pain sera plus humide, plus pâteux lorsqu'il sera tendre; plus dur et plus facile à réduire en miettes lorsqu'il sera dur; pour le sarrasin, parce qu'il aura une couleur brune rougeâtre plus ou moins foncée. Sans doute aussi on dira qu'à Paris et dans les environs les fournisseurs se garderont bien de substituer à la farine d'avoine, la farine de vesce, de gesse, de haricot, de lentille, ou des fécules, parce que toutes ces farines y sont beaucoup plus chères que l'avoine et l'orge. Soit pour ces raisons, qui peuvent être de quelque poids quant à la fourniture du pain donné aux chevaux des divisions militaires de la capitale et des environs; mais pour les fournisseurs du midi, du nord, de l'est, de l'ouest de la France, où les denrées qui nous occupent sont peut-être moins chères que l'avoine, cette

©ENVA

substitution, si elle pouvait avoir lieu, n'offrirait-elle pas aux fournisseurs de faciles bénéfices dont ils pourraient chercher à profiter.

L'analyse physique et même l'analyse chimique pourront-elles, dans ces circonstances, faire reconnaître la falsification du pain?.... Nous ne le pensons pas. D'un autre côté, l'orge et l'avoine ne peuvent-elles pas varier beaucoup en qualité? et alors quels moyens aura l'inspecteur pour reconnaître et constater que le pain renferme des farines de graines avariées, peu nutritives ou débilitantes?.... Comment reconnaîtra-t-il aussi que la farine dite de quatrième qualité, bien moins chère que la farine d'orge, a remplacé celle-ci en partie ou en totalité?... Et encore, en écartant toute idée de substitution, la qualité du pain ne peut-elle pas varier beaucoup d'après sa confection? Enfin, comment pourvoirait-on au remplacement du pain, s'il arrivait qu'une fourniture entière fût refusée par l'agent inspecteur?

En supposant maintenant, ce que nous regardons comme très-probable, qu'il ne soit pas possible de constater les divers genres de falsification du pain, nous ne craignons pas d'avancer que les accidens qui en résulteraient peuvent être extrêmement graves.

En effet, l'expérience a démontré que les féverolles, les gesses et les pois étaient pour les chevaux une alimentation excitante et très-nutritive; qu'elle les prédisposait aux congestions pulmonaires et intestinales, à la fourbure, etc., maladies toujours très-dangereuses.

Si la farine de quatrième qualité remplace la farine d'orge ou d'avoine, ou bien si celles-ci ont été faites avec des graines avariées, des effets maladifs opposés aux premiers devront se manifester; les digestions, peu riches en produits chyleux, ne pourront fournir aux organes que des matériaux peu réparateurs, s'ils ne sont point débilitans. Dès-lors aussi la nutrition

©ENVA

pourra être pervertie, l'organisation modifiée, et de ce changement dans la constitution organique de l'animal, naîtront les prédispositions à contracter la morve, le farcin, les pleuro-pneumonies gangréneuses avec épanchement, les affections cutanées; maladies déjà si graves et si fréquentes dans les régimens.

Qu'on juge, alors, combien seraient désastreuses les conséquences d'une alimentation ainsi falsifiée, quand elles se développeraient sur les chevaux de toute une garnison, de toute une division militaire, puisque tous seraient soumis aux mêmes influences.

Et ces inconvéniens déjà très-graves, combien ne le seraient-ils pas plus encore dans les garnisons où les écuries froides, humides ou mal aérées, sont déjà cause par elles-mêmes de la prédisposition du cheval à contracter les maladies dont nous avons parlé? Quels seraient surtout les effets d'une alimentation panaire falsifiée, dans ces garnisons où indépendamment des habitations malsaines, les chevaux ont encore à souffrir des mauvais fourrages qu'on leur donne, parce que ces fourrages sont naturellement de mauvaise qualité, ou ont été mal récoltés dans les campagnes environnantes?

Si donc ces inconvéniens de l'alimentation panaire, et que peut-être nous n'avons pas encore tous prévus, peuvent exister, le département de la guerre, en supposant qu'il l'adopte pour l'armée, doit rejeter complètement la fourniture du pain faite par les entrepreneurs des subsistances militaires.

C. *Les agens administrateurs des subsistances militaires seront-ils chargés de pourvoir à la fabrication du pain pour les chevaux, comme ils en sont chargés pour les hommes?*

Il est bon d'examiner dans cette deuxième hypothèse si les inconvéniens ne vont point au-delà des avantages.

Pour arriver à la confection convenable du pain, l'agent administrateur devra, 1° inspecter et constater la qualité de l'a-

©ENVA

voine, de l'orge, des féverolles qui doivent entrer dans la confection du pain, avant que ces graines soient converties en farine, parce que ces farines sont beaucoup plus difficiles à inspecter que le grain; 2° ces graines reçues, il devra les faire convertir toutes en farine et séparément; 3° il aura à surveiller le mélange de ces farines dans les proportions déterminées pour confectionner la pâte; et à s'assurer enfin de la bonne qualité du pain avant sa distribution aux chevaux.

Voyons donc si dans l'inspection de l'aliment qui va remplacer l'avoine, l'agent administrateur n'éprouvera pas plus de difficulté, par cela même qu'elle deviendra plus minutieuse et plus compliquée.

Il est vrai que l'avoine, l'orge et la féverolle livrées au poids, comme cela a lieu maintenant pour l'avoine, il n'entrera point dans les intérêts des fournisseurs de choisir ces denrées prises parmi celles regardées comme de seconde qualité; mais le moulage de ces graines réclamera beaucoup plus de surveillance. Des hommes de planton seront indispensables au moulin pour empêcher tout échange, toute soustraction. Le mélange de ces farines devra être effectué sous les yeux du militaire surveillant, parce que de ce mélange, mal exécuté, découleront des inconvéniens graves dépendant de l'inégale proportion de farine d'orge, d'avoine ou de féverolles.

Quant à la fabrication du pain; elle réclamera les mêmes soins, la même surveillance. Ne sait-on pas que la fermentation panaire, bien ou mal dirigée, peut donner des qualités extrêmement variables au pain; l'opinion des boulangers est positive sur ce point; et ils assurent qu'avec les meilleures farines on peut faire de mauvais pain, si on néglige les conditions qu'exige une bonne fermentation panaire.

En supposant pourtant que toutes les difficultés que nous venons d'indiquer n'existent réellement pas, le pain, bien pré-

©ENVA

paré, devra être conservé dans des magasins destinés à cet effet.

Ces magasins nécessiteront une surveillance active pour éviter la soustraction d'un aliment qui peut être donné à tous les animaux domestiques, et notamment au porc, au chien et à la volaille, ce qui veut dire que les colonels, qui redoutent déjà la soustraction de l'avoine, auront encore à redouter la soustraction du pain.

Quant aux magasins, ils devront être à l'abri de toute humidité, les pains devront être convenablement entassés; autrement cet aliment ne tarderait pas à se moisir, et on sait aujourd'hui que la moisissure du pain formée par des espèces de champignons très-âcres, est un véritable poison pour les chevaux comme pour les hommes (1).

En résumé, la confection convenable du pain par les agens du gouvernement nécessitera l'inspection minutieuse et incessante de l'avoine, de l'orge, de la féverolle, de la farine de quatrième qualité, de la réduction des graines en farine, des proportions et du mélange de ces farines pour la confection de la pâte, de la cuisson du pain, de sa qualité après la cuisson, de son emmagasinement, et enfin de la distribution aux animaux. On peut voir par ce simple aperçu combien l'inspection du nouvel aliment que l'on veut substituer à l'avoine, deviendra multipliée et rigoureuse, tandis qu'avec l'avoine il suffit de s'assurer de son poids.

Néanmoins, et malgré toutes nos prévisions, il serait possible, dans les grandes villes de garnison où le gouvernement possède de vastes magasins et des agens sûrs, de faire opérer facilement, sans interruption et sans inconvénient, la fabrication du pain.

---

(1) Voyez *Observations et expériences de Gohier sur le pain moisi. Correspondance de Fromage de Feugré*, tome IV, page 102.

©ENVA

Mais dans les petites villes où les magasins sont peu considérables, où les farines ne pourront peut être pas être conservées en grande quantité, la fabrication du pain ne pourra-t-elle pas rester entravée, arrêtée même par l'impossibilité de moudre les graines dans les débordemens de rivière, les glaces, etc. Si on ajoute encore, pour ces petites garnisons, la difficulté de faire constater la fraude par les capitaines de distribution, on conviendra avec nous que l'alimentation panaire est entièrement à rejeter au moins pour les petites villes de garnison.

D. *Le régime panaire est-il possible en temps de guerre?*

Nous pensons que mille obstacles rendraient ce régime alimentaire impraticable, soit pendant le transport de l'armée sur le territoire ou hors du territoire français, soit au bivouac, soit dans les marches ou contre-marches nécessitées par les circonstances variées ou imprévues de la guerre. Le pain transporté par les cavaliers ou dans les fourgons militaires, ne pourra-t-il pas être mouillé ou imprégné d'humidité, se moisir ensuite, et dès-lors devenir tout-à-fait impropre à la nourriture du cheval; et d'ailleurs, pendant les campagnes, sera-t-il possible de confectionner convenablement assez de pain dans les endroits où se trouvera le théâtre de la guerre? Et ne sait-on pas que dans ces circonstances toujours difficiles, les chevaux vivent aux dépens de l'ennemi et de ce que peuvent leur procurer les cavaliers.

Cependant on pourrait adopter cette nourriture pour les troupes en marche, dans les cas où il serait difficile de transporter au loin de grands approvisionnemens de foin et d'avoine. Alors il serait très-facile de faire entrer dans les approvisionnemens de l'armée une certaine quantité de tourteaux biscuités, dont le transport serait plus facile que celui du foin et de l'avoine; mais ce ne pourrait être qu'une ressource fort bornée.

Nous concevons aussi que les tourteaux biscuités pourraient être fort utiles dans l'approvisionnement d'une ville de guerre

©ENVA

pourvue de magasins propres à renfermer convenablement une grande quantité de rations qui ne seraient pas aussi exposées à l'incendie, et deviendraient d'un grand secours pendant un siége. Il pourrait en être de même pour les transports militaires au-delà des mers; et s'il était prouvé que les tourteaux biscuités résistassent à l'action corrosive de la mer, ils seraient d'une grande ressource dans les premiers jours d'un débarquement.

En somme, le système panaire ne saurait être utile en temps de guerre que dans quelques circonstances seulement et temporairement; tandis que dans l'immense majorité des circonstances, il est totalement à rejeter comme impossible à mettre en pratique.

E. *Le régime panaire est-il admissible en temps de paix?*

Un précepte aussi juste que sage dans son application, dit que *c'est en temps de paix qu'il faut se préparer à la guerre.* En vérité, en ce qui regarde le cheval de guerre, ce précepte ne doit jamais être oublié. En effet, le cheval de troupe, appelé en temps de guerre à éprouver les privations d'alimens de toute espèce, les écarts de régime plus ou moins prolongés, soumis à des allures irrégulières, souvent à des charges vigoureuses ou à des tirages très-pénibles; exposé à l'intempérie des saisons, devant quelquefois se porter rapidement d'un climat tempéré dans un climat chaud, doit avoir entre autres qualités, une santé robuste, et une grande énergie musculaire? Or, nous le demandons, est-il possible de donner au cheval de guerre ces précieuses qualités en le nourrissant en temps de paix avec une alimentation qui ne peut que le rendre faible, même sous un embonpoint factice s'il arrivait que le pain lui en donnât? N'est-il pas à redouter alors que par cette nouvelle alimentation, la constitution du cheval ne soit modifiée profondément, ainsi que nous l'avons déjà dit, et que cet animal ne puisse soutenir long-temps les fatigues de la guerre? N'est-il pas à craindre encore que, passant subitement d'une nourriture d'une facile digestion et dé-

©ENVA

bilitante à une nourriture composée de grains et excitante, cette transition subite n'occasionne beaucoup de maladies inflammatoires. Le cheval de guerre exposé d'autre part aux intempéries de l'atmosphère, aux arrêts de transpiration, à ne vivre que d'une petite quantité d'alimens qui peuvent encore être avariés, ne sera-t-il pas plus en danger de contracter les maladies redoutables auxquelles l'alimentation panaire l'a prédisposé. Or, si de pareils résultats se manifestaient en temps de guerre, ce ne serait plus, comme en temps de paix, un escadron, un régiment, une division, qui en seraient atteints; ce serait toute la cavalerie; l'armée tout entière pourrait être privée de ses chevaux par une épizootie : l'idée d'un pareil désastre n'est-elle pas effrayante pour le pays?

En Prusse, en Autriche, en Hongrie, et surtout en Angleterre, où la cavalerie est si belle et si redoutable, on se garde bien de faire des économies pour le cheval de guerre : au contraire, ainsi qu'on nous l'a assuré, on lui donne une plus forte ration d'avoine qu'aux chevaux de service public.

En Hollande, en Belgique, en Suisse, on trouve seulement quelques traces de l'alimentation panaire pour les chevaux de guerre; mais la cavalerie de ces nations est-elle estimée? Leurs chevaux ne sont-ils pas connus par une faiblesse réelle cachée sous un embonpoint factice.

Pour nous, nous le dirons hautement en terminant, le régime alimentaire panaire donné en temps de paix au cheval de guerre, est tout-à-fait à rejeter comme nuisible à la santé et à la vigueur des chevaux, et évidemment dangereux pour toute la cavalerie.

En définitive, prenant en considération, d'un côté, l'économie des 5,513,700 fr. par an donnée sur les rations du cheval de guerre, économie qui flatte beaucoup le département de la guerre; mais, considérant d'un autre côté : 1° les nombreux

©ENVA

inconvéniens qui s'y rattachent en ce qui touche seulement la fabrication du pain par des entrepreneurs ou par le gouvernement ;

2° Les difficultés qui pourront survenir accidentellement dans cette fabrication, et les fraudes qui peuvent l'accompagner ;

3° Les dangers auxquels on pourrait exposer les chevaux, si on leur donnait du pain falsifié avec des farines provenant de grains avariés ou peu nutritifs;

4° La difficulté d'éviter toujours la moisissure du pain dans les magasins, soit des casernes, soit des places fortes ou des vaisseaux ; les maladies que peut occasionner le pain ainsi altéré;

5° L'extrême difficulté, sinon l'impossibilité, en temps de guerre, de faire usage du pain pour l'armée active;

6° Les faibles avantages, non encore prouvés, que le pain fait espérer pour l'approvisionnement des places fortes ou des longs voyages sur mer, et le débarquement de la cavalerie dans le pays ennemi;

7° Les accidens redoutables qui pourraient frapper les chevaux faisant le service de la cavalerie, de l'artillerie, des équipages durant la guerre;

8° Enfin les désastres qu'une mortalité générale pourrait entraîner pendant ou après la perte d'un très-grand nombre de chevaux dans un temps de guerre pour toute la cavalerie et pour la France entière :

Nous sommes d'avis que l'alimentation par le pain ne saurait être adoptée pour les chevaux de l'armée.

Nota. Nous avons dit dans notre premier article qu'une commission avait été nommée par M. le maréchal, ministre de la

©ENVA

guerre, pour examiner la question que nous venons d'essayer de traiter.

Cette commission, composée de Messieurs :

Le comte Colbert, pair de France, lieutenant-général, président;

Le baron Wolf, maréchal-de-camp, inspecteur général des remontes;

Le lieutenant-colonel Marmion, du 3e régiment de dragons;

Le chef d'escadron Amable de Girardin, du 8e régiment de cuirassiers;

Le lieutenant-colonel de Bourgely;

Petiet, directeur des subsistances militaires de la première division;

Victor Joinville, sous-intendant militaire, employé à Paris, secrétaire de la commission;

Et Delafond, professeur à l'école d'Alfort;

A déclaré, dans un rapport adressé à M. le maréchal ministre de la guerre, que des essais faits sur les chevaux de troupe étaient indispensables, et pourraient seuls démontrer les avantages de l'alimentation panaire en remplacement de l'avoine. — En conséquence,

Elle a demandé, avant de se prononcer sur cette importante question, que des essais, sauf à les étendre plus tard à d'autres corps de cavalerie et à d'autres localités, fussent faits à Paris sous ses yeux avec les tourteaux *Feulard*, sur :

1° Une demi-compagnie du train des équipages en garnison à Bercy;

2° Un escadron d'un régiment de cuirassiers;

3° Un escadron d'un régiment de lanciers;

4° Et quinze chevaux d'une batterie d'artillerie, sous le commandement d'un officier, qui seront placés à l'école d'Alfort, tout

©ENVA

en restant soumis au même service que les autres chevaux de la batterie.

Dans l'hypothèse où serait accordée cette demande, elle a arrêté :

1° Que sur ces chevaux on supprimerait progressivement la ration ordinaire d'avoine, et qu'on la remplacerait par une ration de six livres de pain;

2° Que ces essais dureraient au moins six mois, sauf à les arrêter ou à les prolonger selon les cas;

3° Que deux vétérinaires civils choisis par M. le directeur de l'école d'Alfort seraient nommés pour suivre les essais; et en rendre compte à la commission lorsqu'elle le désirerait.

4° Que les quinze chevaux placés à l'école d'Alfort seraient examinés par les directeur et professeurs de cette école.

M. O. D.

Si nous sommes bien informés, M. le maréchal ministre de la guerre viendrait d'arrêter qu'aucune suite ne serait donnée aux propositions de la commission.

EXTRAITS ANALYTIQUES.

JOURNAL THÉORIQUE ET PRATIQUE.

(N° de Juin 1833.)

Table des Matières. — 1° Aperçu sur les calculs et les plaies salivaires; par M. Sise. — 2° Expériences sur les plaies du canal salivaire parotidien du cheval; par M. Leblanc. — 3° Apoplexie pulmonaire compliquée d'une maladie de cœur; par M. Jacob. — *Variétés.* 4° Des vétérinaires militaires (2e et 3e articles); par M. Vogeli. — 5° Contre-critique; par M. Chardon.

— 1er Article. (Aperçu sur les calculs et les plaies salivaires.)

©ENVA

« Je ne traiterai ici que des calculs qui ont leur siége dans » le canal parotidien ; j'exposerai les signes auxquels on les re- » connaît, le procédé pour les extraire, et, par une suite toute » naturelle, je parlerai des plaies de ce canal. »

Nous nous attendions, après avoir lu le titre si général de l'article de M. Sise, et l'espèce de sommaire que nous venons de transcrire textuellement, à une histoire quelque peu détaillée des calculs salivaires, à une bonne et complète description du manuel opératoire de leur extraction, à d'intéressantes observations sur les plaies du canal parotidien, etc.... Nous nous étions trompés. M. Sise se borne à raconter très-brièvement un fait « tendant à prouver que les plaies du canal parotidien ne se » cicatrisent que lorsqu'elles ne sont plus abreuvées par la sa- » live ! » Voici ce fait :

Appelé pour donner des soins à un cheval qui depuis trois ou quatre mois maigrissait sensiblement, M. Sise reconnaît sur la joue gauche, au-dessus de la tubérosité maxillaire, une tumeur dure, sans douleur ni chaleur, formée par la présence d'un seul calcul dans le canal de stenon. La parotide du même côté est œdémateuse. La mastication est difficile ; et pendant qu'elle s'opère, l'animal laisse tomber une partie des alimens. — Incision parallèle à la tumeur ; ouverture du canal ; extraction d'un calcul très-dur, légèrement raboteux, ayant la forme et le volume d'un œuf de poule, et pesant deux onces six gros. Réunion des bords de la plaie par une suture simple ; alimentation avec de l'eau fortement chargée de farine de blé. — Pas une seule goutte de salive ne s'est écoulée pendant et immédiatement après l'opération.

Le lendemain, les points de suture sont relâchés et humectés par la salive ; les bords de la plaie sont écartés, et laissent échapper de la salive trouble, dont la quantité augmente quand l'animal remue les mâchoires. La parotide est moins engorgée. — Plaie blafarde et boursouffiée. (Pansement avec étoupe imbi-

©ENVA

bée de teinture d'aloès.) Le troisième jour, même état. (Mêmes soins.) — Le quatrième jour, écoulement salivaire moins abondant; la plaie se rétrécit; la parotide est moins grosse que celle du côté opposé. (Mêmes soins et régime.) — Le cinquième jour, atrophie évidente de la parotide; plus d'écoulement de salive, même pendant que l'animal mange deux livres de foin; plaie moins grande. (Même pansement. Nourriture avec des alimens solides.) — Le neuvième jour, la guérison est complète.

M. Sise possède encore deux observations sur le même sujet; mais elles ont tant de rapports avec celle-ci, qu'il croit inutile de les faire connaître autrement. Ce seul fait lui paraît suffisant pour prouver que les plaies du canal parotidien ne se guérissent que lorsqu'elles ne sont plus abreuvées de salive.

S'il est, dans la pratique médicale ou chirurgicale, des vérités qui peuvent être établies *a priori*, assurément, celle que M. Sise pose ici, comme une conséquence des faits qu'il a observés, se trouve de ce nombre: et c'est, suivant nous, une grande naïveté que d'employer des moyens d'argumentation, que d'invoquer l'observation des faits, pour arriver à dire, ce que très-certainement aucun praticien ne contestera, que les plaies du canal parotidien ne se guérissent que lorsqu'elles ne sont plus abreuvées de salive. N'en est-il pas de même des plaies du canal urinaire et en général de tous les canaux excréteurs? N'est-ce pas seulement lorsqu'elles cessent d'être baignées par les liquides que ces canaux transportent, que ces plaies peuvent se cicatriser?

Nous n'en finirons pas avec M. Sise, sans relever deux assertions de ce vétérinaire qui nous ont paru bien peu orthodoxes en elles-mêmes, et qui empruntent un nouvel air d'étrangeté à leur publication dans un journal qui s'intitule *théorique* et pratique. La première, qui ne tendrait à rien moins qu'à nier que la chimie, la physique et autres sciences accessoires puissent jamais être à la médecine de la moindre utilité, se trouve

©ENVA

écrite dans ce passage : « Je rapporterais ici le résultat des *ana-*
» *lyses chimiques* déjà tentées sur les calculs, si je n'étais con-
» vaincu que ces analyses ne peuvent fournir aucune lumière
» sur les maladies qui produisent ces concrétions. La médecine
» est une science essentiellement libre et indépendante, *et elle*
» *ne sera jamais féconde lorsqu'elle s'unira à une science*
» ÉTRANGÈRE. »

Voici, sinon le texte même, du moins le sens très-précis de la seconde : « Quand il existe dans le canal d'une des pa-
» rotides un calcul qui intercepte le passage de la salive, la
» quantité de cette liqueur qui abonde dans la bouche n'en
» est pas diminuée pour cela ; car, dans ce cas, la parotide
» opposée augmente de vitalité, et par suite de sécrétion. L'un
» des poumons respire davantage lorsque l'autre a été hépatisé
» par l'inflammation, ou que des tubercules, des cavernes, des
» *granulations* ont détruit son parenchyme. Un rein suffit seul
» à la sécrétion de l'urine, lorsque l'autre ne peut plus agir, etc. »

Tout en convenant que la suppression fonctionnelle d'une des parotides, d'un rein ou d'un poumon ne sont point des causes de mort, nous ne pensons point que la nature puisse suppléer leur action autant que le croit M. Sise, en *doublant* celle de l'organe correspondant. Il en résulte toujours un grave préjudice pour l'animal ; et, sous ce rapport, rien n'est moins comparable, quant aux conséquences physiologiques et pathologiques, que l'hépatisation d'un poumon, et l'atrophie d'une des parotides.

—2e ARTICLE. (Expériences sur les plaies du canal parotidien.) Deux chevaux en faisaient le sujet. Sur le premier, vieux cheval maigre et ruiné de ses membres, mais conservant encore assez d'appétit et de vigueur, M. Leblanc découvrit le canal parotidien droit près de la tubérosité maxillaire, et excisa la moitié externe du canal dans une longueur de trois lignes à peu près.

©ENVA

Sur le même cheval et du côté gauche, il excisa environ un pouce de la totalité du canal.

Sur le second cheval, très-vieux et peu vigoureux, M. Leblanc se borna à ouvrir le canal parotidien droit, à son contour sur l'os maxillaire, par une incision d'un pouce, et parallèle à sa longueur. L'incision pratiquée sur le canal gauche fut faite obliquement, et n'eut qu'un demi-pouce d'étendue.

Trois semaines s'écoulèrent, pendant lesquelles ces deux animaux, suffisamment nourris, perdirent par ces plaies une grande quantité de salive. Pendant tout ce temps, on eut soin de ne point laver le bord des plaies. Les animaux maigrissaient sensiblement. Au bout de trois semaines, le second cheval tomba de faiblesse : on fut obligé de le faire tuer. L'autre aurait pu vivre encore quelque temps; et, assurément, l'expérience aurait été beaucoup plus concluante : mais M. Leblanc jugea à propos de le faire assommer le même jour, et cela pour une raison qu'on trouvera au moins fort singulière : « pour » éviter à l'équarrisseur la peine de revenir deux fois. »

Félicitons d'abord l'équarrisseur des délicates attentions qu'a pour lui M. Leblanc. Disons ensuite que rien n'est moins surprenant que le résultat de pareilles plaies sur de si vieux chevaux, après aussi peu de temps; puisqu'il faut quelquefois attendre beaucoup plus long-temps la cicatrisation de blessures moins graves des mêmes canaux sur des animaux plus jeunes et pleins de santé et de vigueur. Nous pensons donc qu'un praticien ne peut rien conclure de ces expériences, et nous ne nous expliquons pas le grand bruit qu'en faisait leur auteur depuis déjà bien long-temps.

—3e Article. (Apoplexie pulmonaire.—Maladie du cœur.) Un fort cheval de carabinier présente, le 17 avril, tous les symptômes d'une apoplexie pulmonaire : tête basse, yeux hagards, respiration très-difficile, écoulement de sang par les naseaux, bouche béante, pouls plein, artère tendue et rou-

©ENVA

lante, 98 pulsations par minute, suffocation immédiate. — Dix-huit livres de sang lui sont tirées en deux fois dans le courant de la journée. Lors de la seconde saignée, le sang, très-noir et à demi-coagulé, a de la peine à sortir du vaisseau. Le soir, il y a du mieux. (Diète et lavemens.)

Le 18, continuation du mieux. (Saignée de quatre livres le matin. Le soir, ventouses scarifiées sur les côtés de la poitrine.) — Le 19, à une heure de l'après-midi, la respiration devient très-difficile, l'anxiété augmente, la muqueuse buccale est violacée. (Vésicatoires sur les côtés de la poitrine.) — Mort à quatre heures du soir.

Ouverture (demi-heure après la mort). — *Plèvres* injectées; *poumons* rouges, remplissant la cavité thoracique. Le sang qui gorge le poumon ne s'écoule pas à l'incision; il est coagulé dans les vésicules, ainsi que dans les vaisseaux pulmonaires. Dans certains points du poumon, on trouve cette substance noire, semblable à du sang cuit. — Un peu de sérosité sanguinolente dans le *péricarde*; *cœur* très-volumineux, distendu par des caillots fibrineux, comme cornifiés. Les caillots enlevés, on reconnaît manifestement que les cavités des oreillettes sont agrandies, qu'il y a épaississement des parois du ventricule droit et que la capacité du ventricule gauche est presque doublée. Le tissu du cœur est très-rouge et un peu mou.

— 4e Article. (Phlébite dans un cheval.) Le 5 mai 1826, M. Jacob saigne un cheval qui toussait, ne mangeait pas, était abattu et sans appétit. — Le 6, un engorgement se déclare à l'endroit de la saignée. Jusqu'au 8, la tumeur s'étend jusqu'à la tête, malgré tous les soins mis en usage; la partie malade est très-douloureuse. — Le 10, prostration, langue rouge et sèche. — Le 11, augmentation d'engorgement; débridement de la plaie faite par la flamme, écoulement d'un peu de pus. — Le 12, diminution de l'engorgement, toux très-forte. — Le 14, engorgement presque effacé; symptômes généraux plus alarmans.

©ENVA

— Le 15, même état, faiblesse extrême. — Jusqu'au 19, un peu de mieux. — Le 20, la toux reprend; 106 pulsations par minute, agitation. — Le 21, mort, précédée de sueurs générales et de peu de mouvemens.

Ouverture (une heure après la mort). — Les parois de la jugulaire sur laquelle la saignée a été pratiquée ont près de deux lignes d'épaisseur : ce vaisseau, presque entièrement oblitéré, contient beaucoup de pus. Ce produit morbide se retrouve, blanc et bien lié, dans toutes les veines affluentes de la jugulaire, sans que leurs parois soient malades. L'altération de la jugulaire s'étend à peu près à un pied et demi de l'ouverture faite par la saignée. — Tous les autres viscères sont sains.

M. Jacob, tout en reconnaissant comme un fait incontestable l'altération morbide de la jugulaire, ne regarde pas la phlébite comme la cause immédiate de la mort. Il attribue cette fâcheuse terminaison au passage du pus dans le sang et à sa dispersion dans toute l'économie. Nous partageons entièrement l'opinion de ce vétérinaire.

— 5e Article. (Des vétérinaires militaires.) Ce travail de M. Vogeli a été publié textuellement dans notre Journal, aux pages 41, 269, 318 et 381 du tome X.

— 6e Article. (Contre-critique.) Nous respectons trop nos lecteurs, nous nous respectons trop nous-mêmes, pour répondre au long factum que, sous le titre de *Contre-critique*, M. Chardon a publié contre nous dans le *Journal théorique et pratique*, dont il occupe *seize* grandes pages. Il est déjà assez fâcheux pour la considération des vétérinaires que de pareils articles trouvent un journal pour les imprimer, sans que nous concourions nous-mêmes à les répandre davantage par une imprudente analyse.

Nota. Nos mesures sont prises pour faire paraître le n° de mai le 15, et le n° de juin le 30 juillet, qui se sont trouvés retardés par circonstances plus fortes que notre volonté.

©ENVA

PATHOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE.

Extraction d'une fourchette de l'abdomen d'un chien;

Par M. Nomrr, vétérinaire en 2me au 14me régiment de chasseurs.

Le 18 octobre 1833, un beau chien de chasse, âgé de 4 ans, d'un tempérament robuste, appartenant à M. Terris, professeur au collége de Libourne, avala un os qui s'arrêta dans la partie supérieure de l'œsophage, en arrière du pharynx, et provoquait de sa part des efforts violens pour le rejeter. M. Terris essaya vainement de le faire descendre dans l'estomac, en pressant avec la main, et de haut en bas, sur la tumeur qu'il formait extérieurement. Il fut obligé, en dernier ressort, d'ouvrir la gueule du chien et de pousser l'os dans l'estomac, avec la poignée d'une fourchette. A peine délivré de la gêne horrible qu'il éprouvait, le chien se livra à des mouvemens tellement vifs, que la fourchette, encore engagée dans l'arrière-bouche, échappa des mains de M. Terris et suivit l'os dans l'estomac.

Pendant la journée il n'en parut pas incommodé. Le lendemain, il était triste, abattu, écartant les membres du centre de gravité; la locomotion était difficile. En explorant l'abdomen, M. Terris reconnut la fourchette, dont la direction était à peu près

©ENVA

transversale à la longueur du corps, c'est-à-dire parallèle à la grande courbure de l'estomac. Ces symptômes durèrent toute la journée, ainsi que le lendemain.

Le 21 octobre, le chien avait repris sa gaîté et son appétit ordinaires, qu'il conserva pendant environ deux mois. Alors, la fourchette, au lieu d'être transversale, était parallèle à la longueur du corps : elle avait pris cette direction dès le quatrième jour après l'accident.

Un jour, M. Terris voulut accélérer mécaniquement le trajet qu'elle devait parcourir dans les intestins. Dans cette intention, il chercha avec les mains à la pousser en arrière. Lorsqu'elle fut arrivée le plus postérieurement possible, il introduisit deux doigts dans l'anus, et parvint à la saisir par sa poignée qu'il tira à un pouce en dehors de l'anus : mais, pour la faire sortir par cette ouverture, il eût fallu inciser le rectum, et la dégager de tout ce qui aurait pu la retenir. L'opération parut trop grave à M. Terris; et comme il aimait beaucoup son chien, il n'osa l'exposer à ses conséquences. Il fit donc rentrer la fourchette dans sa position première. Le même jour, le chien, plus triste qu'habituellement, vomit environ trois décilitres de sang; mais ces symptômes disparurent encore une fois, pour devenir plus graves environ un mois et demi après.

Ce fut dans les premiers jours de février, par conséquent après trois mois et demi de séjour dans

©ENVA

l'abdomen, que la fourchette dénota extérieurement les désordres qu'elle avait occasionnés. On ne remarqua d'abord que tristesse, inappétence, douleur vive lorsqu'on pressait l'abdomen. Peu à peu ces symptômes augmentèrent d'intensité, sans perdre de leur permanence, et au bout d'une douzaine de jours, le chien était dans un état de faiblesse, de maigreur, de souffrance, qui paraissait devoir se terminer prochainement par la mort. M. Terris consulta plusieurs vétérinaires. Tous prédirent une mort plus ou moins éloignée ; et tous se refusèrent à tenter l'extraction de la fourchette, persuadés qu'une opération de ce genre serait aussi dangereuse qu'inefficace. Enfin, M. Terris s'adressa à M. Nicolas, vétérinaire au dépôt d'étalons de Libourne. M. Nicolas vit le chien, et nous pria, M. Bettinger, vétérinaire à la 2e compagnie du train des équipages militaires, et moi, de nous réunir chez lui pour examiner cet animal. C'est là que M. Terris donna tous les renseignemens qui précèdent, et nous fit voir son chien que nous trouvâmes dans l'état suivant :

Il était abattu, très-maigre, presque toujours couché en long pour éviter la douleur qu'aurait produite la flexion de l'abdomen, et ne répondait qu'avec hésitation et lenteur à l'appel de son maître. En pressant l'abdomen aux points correspondant à la place qu'occupait la fourchette, on provoquait des douleurs très-vives. Il avait toujours très-bien digéré

©ENVA

sa nourriture. Depuis quelques jours, on ne lui donnait qu'un peu de lait et de bouillon ; le pouls était petit, accéléré, les muqueuses pâles.

La fourchette occupait depuis long-temps le centre à peu près de l'abdomen, et avait une direction parallèle à la longueur du corps. Nous pensions, au premier abord, qu'elle était contenue dans quelque portion des intestins ; mais notre opinion n'était pas là-dessus bien établie, parce que nous avions peine à concevoir qu'elle eût pu passer par l'ouverture pylorique, et, en admettant la possibilité de ce passage, qu'elle eût séjourné cent quatorze jours dans les intestins, sans en produire l'inflammation, la perforation, tomber dans le sac péritonéal, et troubler gravement les fonctions digestives. D'un autre côté, il nous paraissait difficile à croire qu'elle eût percé l'estomac ou l'un des intestins, et qu'elle eût séjourné dans le sac péritonéal, sans déterminer des désordres plus graves et une mort plus rapprochée. Nous concevions bien le passage d'une épingle, d'une aiguille à tricoter, à travers les viscères abdominaux, sans suites mortelles : mais qu'une fourchette en fer, longue de sept pouces deux lignes, ayant quatre dents bien pointues, eût pu percer l'estomac d'un chien, sans que les substances alimentaires se fussent épanchées par cette voie dans l'abdomen ; qu'elle eût séjourné près de quatre mois dans cette cavité sans y produire des lésions mortelles, sans les manifester plustôt au dehors ; que l'ouverture

©ENVA

de l'estomac eût pu se cicatriser, après le passage de la fourchette, malgré sa distension fréquente par les alimens qui devaient tendre à la franchir, et empêcher ses bords de se réunir ; tout cela nous paraissait bien extraordinaire, et était bien de nature à justifier notre scepticisme. Puis, nous ne pouvions nous éclairer de l'expérience d'autres praticiens ; car c'est, je crois, le premier fait publié sur un pareil accident. Il est vrai que Galy, d'après M. Hurtrel d'Arboval, aurait extrait par le flanc droit d'un chien de chasse une broche en fer de six pouces, ayant un anneau de même métal à l'une de ses extrémités. Mais quelque curieux que soit ce fait, il n'ôte rien à la nouveauté de celui-ci, et ne pouvait tenir lieu d'antécédent pour éclaircir nos doutes et fixer nos idées.

Quoi qu'il en soit, si nous ne nous rendions pas un compte exact des phénomènes survenus après l'introduction de la fourchette dans l'estomac, nous ne différions pas sur le mode opératoire à pratiquer pour l'extraire de l'abdomen ; et, sans donner plus d'espoir au propriétaire que nous n'en avions nous-mêmes, nous décidâmes avec lui que l'opération serait immédiatement pratiquée.

Le chien n'avait pris qu'un peu de bouillon dans la matinée. Lorsque les instrumens et objets nécessaires furent préparés, il fut couché sur le côté gauche. Je procédai à l'opération, sur l'invitation de mes collègues, MM. Nicolas et Bettinger. Je coupai d'abord les poils de la partie sur laquelle je

©ENVA

devais opérer, et avec un bistouri bien tranchant je fis à la peau du flanc droit une incision d'environ trois pouces, dirigée de haut en bas et d'avant en arrière. J'incisai également avec précaution la couche musculeuse sous-jacente. Arrivé au péritoine, je fis une petite incision, par laquelle j'introduisis deux doigts de la main gauche, tandis qu'avec le bistouri que je tenais à ma main droite, j'agrandis l'ouverture. Alors, quittant le bistouri, je retirai de l'abdomen une partie de la portion flottante des gros intestins, qui m'aurait gêné dans la suite de l'opération, et j'introduisis les doigts dans cette cavité. Je saisis la poignée de la fourchette qui était libre jusqu'à sa partie moyenne au milieu des viscères, et la ramenai avec précaution à l'ouverture que j'avais pratiquée au flanc. L'autre moitié de la fourchette était enveloppée et étroitement serrée par l'origine du mésocolon qui était rouge, dur et engorgé. J'essayai vainement, en tirant légèrement, d'en débarrasser la fourchette : force me fut d'avoir recours à l'instrument tranchant. Je glissai le dos d'un bistouri bien effilé le long de la fourchette, jusqu'à la base de ses dents, et le retirai en incisant les tissus qui la retenaient enveloppée. Ce débridement me permit de l'enlever avec facilité. Le chien, pendant l'opération, vomit ce qu'il avait pris le matin ; il se livra à des mouvemens violens qui faisaient sortir chaque fois une plus grande étendue de la partie flottante du gros intestin, et facilitaient l'en-

©ENVA

trée et la sortie de l'air de l'abdomen. L'hémorrhagie fut presque nulle. Les intestins furent remis en place, et la peau réunie par la suture des pelletiers.

L'examen de la fourchette présenta un fait assez remarquable. La moitié qui était libre était recouverte, partie par une couche brunâtre, peu épaisse et lisse, partie par de l'oxide de fer, irrégulièrement distribué. L'autre moitié, qu'entortillait le mésocolon, était oxidée dans toute son étendue, rongée en plusieurs endroits assez profondément, et présentait une assez grande quantité de rainures plus ou moins prononcées et parallèles à la direction de la fourchette (1).

Nous recommandâmes au propriétaire de soumettre toute la journée son chien à une diète sévère, de bien le couvrir, de lui donner de temps en temps

(1) Il est probable qu'après un séjour de plusieurs années dans les voies digestives, le fer finirait par passer entièrement à l'état d'oxide, ou de composés solubles, par se dissoudre ensuite, et être absorbé comme les préparations ferrugineuses qu'on emploie en médicamens. C'est ce que tend à prouver le fait suivant : MM. Bablington et Currie ont traité à Londres un matelot qui avait fait descendre dans son estomac jusqu'à dix-sept couteaux. Il succomba quelques années après cette folle imprudence. On trouva dans les voies intestinales les dix-sept lames, ainsi que leurs ressorts, corrodés et presque dissous. Les manches avaient disparu. Les intestins étaient colorés en noir et perforés sur plusieurs points. (*Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*, article *Corps étrangers.*)

©ENVA

quelques lavemens émolliens. M. Nicolas se chargea particulièrement d'observer les suites de l'opération et de nous en faire connaître les résultats.

13 février. — Tristesse, abattement, fièvre de réaction, engorgement des bords de la plaie. Le malade prend le lait et la décoction de mauve qu'on lui présente. (Continuation des lavemens.)

14 février. — Engorgement chaud et douloureux des organes génitaux; du reste, à peu près même état que la veille. (Même régime, même traitement.)

15 février. — Le pénis et les testicules sont encore plus engorgés; mais le chien est moins triste, moins abattu, et prend avec appétit son lait et sa décoction de mauve. Les bords de la plaie sont tuméfiés, et laissent passer un peu de pus séreux.

16 et 17 février. — Les fils qui réunissaient les bords de la plaie sont arrachés. Au-dessous, existe en assez grande quantité du pus ramassé en foyer, mais qui ne communique pas avec la cavité abdominale, l'ouverture faite aux muscles, lors de l'opération, étant tout-à-fait cicatrisée. Après avoir nétoyé la plaie, M. Nicolas fit une deuxième suture, qui eut, deux jours après, les résultats de la première. Il abandonna alors la plaie aux soins de la nature et du chien qui se léchait continuellement et la tenait dans un état constant de propreté. L'engorgement des organes génitaux diminuait sensiblement, et se dissipa les deux jours suivans, ainsi que la fièvre, la tristesse, l'abattement et tout le cortége des symp-

©ENVA

tômes qu'avait provoqués le séjour de la fourchette dans l'abdomen.

Le 18 février, M. Terris donna à son chien un peu de bouillon et de soupe qu'il digéra parfaitement. Depuis cette époque, il rendit de jour en jour sa nourriture plus abondante et plus substantielle.

Vingt jours après l'opération, le chien était non-seulement guéri de la plaie et de sa maladie générale, mais encore avait repris de l'embonpoint. Aucune douleur ne se faisait remarquer lorsqu'on pressait avec les doigts sur les points de l'abdomen qu'avait occupés la fourchette. Il était devenu plus caressant que jamais. La plaie du flanc était entièrement cicatrisée. M. Terris s'en est servi depuis à la chasse, et n'a pas remarqué que l'accident dont nous venons de rendre compte ait altéré ses précieuses qualités.

D'après ce qui vient d'être dit, on voit que la fourchette, lors de l'opération, n'était plus contenue dans le canal intestinal. Il est probable que sa sortie par l'estomac, et son changement de direction, coïncidèrent avec l'amélioration qui survint le troisième jour après l'accident, et qu'elle s'engagea ensuite dans les lames du mésocolon, où elle resta enveloppée jusqu'au moment de l'opération, toujours dirigée d'avant en arrière. L'essai que voulut tenter M. Terris pour lui faire parcourir plus rapidement la longueur du canal, produisit vraisemblablement des tiraillemens intérieurs, qui eurent pour résultat le malaise du lendemain et le vomissement

©ENVA

de sang. Enfin, il est évident que, sans l'opération, la fourchette ne serait pas sortie de l'abdomen par suite des efforts de la nature, comme dans le fait rapporté par M. Galy, mais aurait amené inévitablement la mort du chien.

BLENNORRHÉE *du chien.* — *Bons effets de la* LIQUEUR DE VAN-SWIETEN;

Par M. RENAULT.

Depuis six mois environ, il s'est présenté aux infirmeries de l'école d'Alfort plusieurs chiens affectés d'un écoulement purulent du prépuce, tout-à-fait semblable à la *blennorrhée* de l'homme. L'état général de l'animal n'en paraît pas affecté; la maladie est tout-à-fait locale. Elle consiste dans la sécrétion plus ou moins abondante à la face interne du fourreau, et quelquefois, mais plus rarement, à la face externe du gland, d'une matière muco-purulente, de couleur blanc-jaunâtre ou blanc-verdâtre, adhérente aux poils qui revêtent l'ouverture du prépuce, et s'échappant en certaine quantité par la pression dirigée d'arrière en avant. Sur un seul chien, elle s'est présentée avec quelques caractères d'inflammation aiguë de la muqueuse préputiale qui était rouge et assez fortement injectée. Sur le plus grand nombre elle s'est présentée sous la forme d'un écoulement chronique, sans injection ni gonflement des surfaces,

©ENVA

remarquables plutôt par leur aspect d'un pâle livide : la pression sur ces parties n'y paraît produire aucune douleur.

Bien que je n'aie jamais obtenu que des renseignemens très-vagues sur les causes qui ont pu produire cette blennorrhée, j'ai tout lieu de croire qu'elle dépend de la fréquence du coït, lors surtout qu'il a lieu avec de petites femelles.

Quoi qu'il en soit, M. Delafond et moi avons fait quelques essais dans le but de déterminer si la matière de l'écoulement avait des propriétés virulentes. A cet effet, nous en avons recueilli et déposé en frottant légèrement sur la muqueuse du prépuce et du gland de plusieurs autres chiens. Il n'en est rien résulté qui pût nous fonder à supposer le moindre effet contagieux. Dans une de ces expériences, la matière fut inoculée sur le prépuce sans plus de résultat. Nous n'avons point eu occasion de faire ces essais sur des chiennes.

De tous les moyens de traitement que nous avons essayés contre cette affection, les injections de *liqueur de Van-Swieten* (1), à la face interne du prépuce, est celui qui a été couronné de plus de succès. Je me

(1) La proportion de deuto-chlorure de mercure qu'on fait entrer dans cette liqueur à la pharmacie de l'École, est double de celle qui est prescrite dans les formules ordinaires de la véritable eau de Van-Swieten. (Voyez Moiroud. — *Pharmacologie vétérinaire.*)

©ENVA

bornerai à citer les trois faits suivans, pour en démontrer les bons résultats.

1er Fait.—Chien griffon de huit mois, bien constitué, conduit à l'école le 5 février 1834, pour y être traité d'un écoulement purulent qui avait lieu depuis un mois par l'ouverture du fourreau.

État de l'animal. —Lors de son entrée aux infirmeries, la sécrétion de la muqueuse qui tapisse la face interne du fourreau et l'extérieur du pénis, est augmentée et a changé de nature; la matière sécrétée est épaisse, ressemble à du pus jaune-verdâtre, et, en s'écoulant au dehors, s'attache aux poils du bout du fourreau. L'animal ne semble pas souffrir lorsqu'on exprime cette matière par la pression sur le fourreau, ni lorsqu'on retire cette gaîne en arrière pour faire sortir le pénis. Quelques capillaires injectés se dessinent sur le fond pâle de la muqueuse. Du reste, l'animal est gai, vif, et paraît jouir d'une excellente santé. —Confié à la surveillance de l'élève Desplas.

Du 6 au 18 mars, le traitement se compose d'injections fortement mucilagineuses répétées avec précaution trois ou quatre fois par jour. Elles sont sans aucun succès.

Du 18 au 24, les injections d'acétate de plomb liquide sont substituées aux injections émollientes. Sous leur influence, la muqueuse devient très-pâle; mais l'écoulement est toujours aussi abondant. Dans cet intervalle de temps, l'animal a pris à l'intérieur

©ENVA

quatre gros de copahu en deux doses, et une décoction de deux gros de salsepareille. La difficulté qu'on éprouve à les lui faire avaler force d'y renoncer.

Le 25, on commence les lotions sur la muqueuse du fourreau et du prépuce avec la liqueur de Van-Swieten, étendue dans huit fois son poids d'eau. Tous les jours on diminue la proportion de ce dernier liquide.

Le 2 mars, l'écoulement n'a plus lieu. Le 4, le chien est rendu à son propriétaire.

2e Fait. — Chien mâtin, âgé d'un an, fortement constitué, amené aux hôpitaux le 19 mars 1834, pour y être traité d'une fistule au genou. Le lendemain de son arrivée, on reconnut qu'il avait une *blennorrhée* dont le propriétaire n'avait pas parlé en l'envoyant à l'école. La pâleur et le peu de sensibilité de la muqueuse préputiale, la couleur jaune-verdâtre du pus, et sa consistance, font présumer que cet écoulement date déjà de quelque temps. — Confié à la surveillance de l'élève Teveux.

Du 19 au 28, injection de liqueur de Van-Swieten dans l'intérieur du fourreau. — Le 29, attendu la paleur extrême de la muqueuse, on injecte du vinaigre, dans lequel on a délayé un peu d'onguent égyptiac. — Le 30, le prépuce est plus rouge : même injection affaiblie par son poids d'eau.

Du 31 mars au 5 avril, on reprend les injections de liqueur de Van-Swieten ; le mieux est sensible tous les jours.

©ENVA

Le 6, l'animal est retiré de l'école. Il ne s'écoule plus de pus, même par l'expression.

3e Fait. — Chien d'arrêt, âgé d'un an, bien constitué, amené à l'école le 8 mai 1834, pour y être traité d'une *blennorrhée* existant depuis six mois, et contre laquelle on avait inutilement mis en usage les pilules de copahu et les purgatifs. — Sur cet animal, l'écoulement a lieu et par la surface prépuliale et par le canal de l'urètre. Depuis qu'il s'est déclaré, des dartres ont apparu à la base des oreilles et autour des paupières. A cela près, le chien paraît jouir d'une bonne santé. — Confié à la surveillance de l'élève Moutonnet.

Du 8 au 15, le traitement consiste en injections, à la face interne du prépuce et dans le canal urétral, de liqueur de Van-Swieten étendue dans trois fois son poids d'eau. Les dartres sont frictionnées avec de la pommade mercurielle soufrée.

Le 16, les dartres ont disparu; la sécrétion morbide a cessé sur la muqueuse du prépuce et du gland; mais elle continue encore, quoique moins abondante, par le canal de l'urètre. Injection d'acétate de plomb liquide pur dans ce canal.

Le 18, l'écoulement a complétement cessé. — Le 19, le chien a été retiré des infirmeries. Douze jours de traitement ont suffi pour le guérir.

©ENVA

AVORTEMENT.— FOETUS MONSTRUEUX.— *Conservation de la vache*;

Par M. MAILLET.

En avril 1829, mon père fut appelé à huit heures du soir par M. Maurat, métayer aux Plasses, commune de Trémentines (Maine-et-Loire), pour donner ses soins à une vache qui faisait des efforts pour mettre bas. Cette bête, d'une forte constitution, âgée de sept ou huit ans, et d'un embonpoint ordinaire, n'était qu'au huitième mois de la gestation. Il y avait huit jours qu'elle avait été maltraitée par des taureaux d'une ferme voisine qui étaient passés dans le champ où elle avait été mise à la pâture. Le lendemain de cet accident, on avait remarqué en elle un peu de tristesse et une diminution d'appétit; mais ce qui avait surtout fixé l'attention du propriétaire, était la sortie par la vulve d'une humeur filante analogue à celle que rendent les femelles lors du part, et qui avait été suivie de celle *d'une assez grande longueur d'intestin*. Cependant, comme la bête parut mieux le lendemain, et qu'il ne se manifesta aucun effort expulsif, on crut peu fondées les craintes de l'avortement que l'on avait eues la veille, et l'on reconduisit l'animal au pâturage.

Les sept premiers jours s'écoulèrent ainsi sans qu'il se manifestât de nouveaux signes d'avortement; mais le huitième on reconnut, en ramenant l'animal à

©ENVA

l'étable, qu'il s'écoulait de nouveau par la vulve des liqueurs filantes, et que de temps à autre il sortait à la suite d'efforts expulsifs, des débris membraneux. Les efforts s'étant multipliés, sans cependant être très-énergiques, lorsque la bête fut arrivée à l'étable, avaient fait considérer l'avortement comme certain, et avaient déterminé M. Maurat à demander les secours de mon père.

Je l'accompagnai chez ce propriétaire. Nous trouvâmes l'animal un peu agité, faisant de temps en temps quelques efforts expulsifs; sa physionomie était celle d'une bête en bonne santé, sur le point de mettre bas; son pouls fort et dur, ses conjonctives injectées; les efforts qu'elle faisait, et l'écoulement précité par la vulve, annonçaient un part prochain. Cependant, en explorant l'utérus au travers des parois du flanc droit, on ne sentait aucun mouvement du fœtus. Mon père ayant introduit le bras dans le vagin, trouva le col de la matrice suffisamment dilaté; mais il fut bien surpris lorsqu'en cherchant à s'assurer de la position du petit sujet, il rencontra un corps mou qu'il tira sans peine au dehors, et que nous reconnûmes être le poumon d'un fœtus presqu'à terme. En cherchant de nouveau, il trouva des débris membraneux attachés à une partie d'un foie dont le volume paraissait proportionné à celui du poumon : ces parties n'avaient aucune odeur infecte. Ne pouvant s'expliquer ce phénomène, le propriétaire manifesta les plus grandes inquiétudes à l'égard

©ENVA

de sa vache. Mon père, qui ne pouvait non plus s'en rendre compte, voyant que l'état de l'animal était rassurant, fouilla de nouveau, et sentit une masse dure très-considérable, à laquelle il ne pouvait distinguer ni tête, ni extrémités. Afin de mieux l'explorer, il fit placer une planche sous la région prépubienne de la vache, et ordonna à deux hommes qui maintenaient les bouts de cette planche de soulever légèrement. Cette manœuvre et les contractions de la matrice ayant amené le corps contenu dans cet organe près de son col, permirent de l'explorer avec plus de facilité. Ce fut alors que mon père reconnut que cette masse était formée par un fœtus sans mouvement, et dont il ne distinguait que des côtes et un rachis. Toutefois, après avoir reconnu que cette masse était comme repliée, il passa sa main au-delà, l'attira plus près du col utérin, et passa avec beaucoup de peine autour de ce torse de fœtus une corde de la grosseur du doigt, dont il me confia les extrémités. Alors, aidés des contractions de la mère, et en faisant de nouveau soulever légèrement le ventre au moyen de la planche, nous parvînmes, non sans peine, à engager cette masse dans le bassin, et à lui en faire franchir le détroit. Lorsqu'elle fut sortie pour la plus grande partie, quelque chose accroché au-delà du pubis semblait s'opposer à sa sortie complète: c'était un membre postérieur: on le détacha doucement, et l'opération fut terminée.

Tout aussitôt la vache, se sentant soulagée, se mit

©ENVA

à manger du foin qui était dans son râtelier, et parut bien portante; ce qui rassura le propriétaire. Alors nous examinâmes le corps retiré de la matrice.

Son volume indiquait assez celui d'un fœtus au huitième mois de la gestation; à l'extérieur, on n'apercevait point de peau, mais une colonne vertébrale presqu'à nu, à laquelle étaient attachées des côtes comme tordues et recourbées du côté du dos. Nous reconnûmes que la surface *convexe* qui s'offrait à nos yeux était la face costale de la poitrine. Du côté de la surface concave, qui était celle du dos, se trouvaient la tête et les quatre membres repliés. La tête, recouverte de peau, de même que le dos et les membres, ne présentait aucune particularité; les membres étaient d'une raideur extrême; les tendons fléchisseurs des pieds postérieurs étaient tellement rétractés, que les paturons et les autres rayons inférieurs au métatarse, recourbés sur celui-ci, formaient un crochet tellement résistant, qu'il nous fut possible d'accrocher par cette partie la masse fœtale à un manche de fourche implanté horizontalement dans un des murs de l'étable. L'encolure était, comme les autres parties, d'une raideur extrême; en un mot, toute la masse semblait formée d'une seule pièce.

Que l'on se représente le corps d'un fœtus dont les viscères thoraciques et abdominaux ont été arrachés, dont la colonne vertébrale est renfoncée de manière qu'il y ait gibbosité du côté de la poitrine, et que la tête et les extrémités soient réunies du côté de la

©ENVA

région dorso-lombaire, dont les côtes, détachées du sternum, se sont tordues et dirigées également du côté du dos, et l'on se fera une idée de celui dont il est ici question. Si en même temps on suppose toutes les articulations soudées, on pourra concevoir sa raideur.

Malgré la diminution de volume opérée par la soustraction des organes pectoraux et abdominaux, celui de cette masse était encore assez considérable, et sa forme assez irrégulière, pour qu'il parut étonnant que dans cet état de raideur elle ait pu franchir le détroit du bassin; mais, à la vérité, la cavité pelvienne de la mère était très-spacieuse.

A la suite de cette opération, la vache ne parut pas incommodée. Une portion des enveloppes fœtales restées dans la matrice furent expulsées dans le courant de la nuit; et pendant plusieurs mois que je pus encore l'observer, elle ne manifesta aucun signe de maladie. Il survint des chaleurs au bout de quelques semaines, et elle reçut le taureau comme les années précédentes.

Sans hasarder de longues réflexions sur ce fait qui me paraît fort extraordinaire, je crois qu'on peut regarder la difformité du fœtus comme préexistant à l'accident survenu huit jours avant le part. — Quant à la sortie des viscères abdominaux et thoraciques, on pourrait la concevoir comme le résultat d'une éventration produite sur le petit sujet par les coups qu'avait reçus la mère sur la région correspondant

©ENVA

à la matrice. Mais ce qu'il est difficile de s'expliquer, c'est qu'un fœtus mort, *et dont quelques parties avaient déjà été expulsées*, soit resté pendant *huit* jours dans la matrice sans se putréfier, et, ce qui est encore plus surprenant, sans provoquer des contractions plus violentes de l'utérus et un état maladif plus prononcé.

JURISPRUDENCE.

Un symptôme intermittent, dont la cause est une maladie permanente *très-visible*, doit-il donner lieu à la rédhibition ?

Il faudrait croire à l'absurde le privilége d'une durée indéfinie, pour supposer que la législation qui régit actuellement la garantie des vices rédhibitoires des animaux domestiques, puisse n'être pas bientôt complètement abolie. Quelque part que soient les obstacles à cette révolution législative, elle s'accomplira, j'en suis convaincu, parce qu'elle est nécessaire et parce qu'elle est juste. Elle s'accomplira, parce qu'elle se lie d'une manière intime à l'agriculture et au commerce, dont le développement et la prospérité sont aujourd'hui l'objet de tous les vœux, de toute la sollicitude des hommes éclairés, véritablement amis de leur pays. Mais plus elle est inévitable et prochaine, plus nous devons nous hâter de préparer les matériaux qui serviront de base à une législation meilleure.

©ENVA

C'est donc un devoir pour les vétérinaires, de bien s'entendre à l'avance sur les vices, défauts ou maladies qui leur paraissent devoir jouir ou être exclus du bénéfice de la rédhibition ; afin que, lorsqu'ils seront consultés sur ces matières par les législateurs, ils puissent fournir à leurs travaux des bases jugées équitables par le plus grand nombre.

Si j'insiste sur cette nécessité de s'entendre, c'est qu'il est des points sur lesquels les vétérinaires eux-mêmes sont loin d'être d'accord ; et la preuve en est dans les discussions, qu'à différentes époques, quelques-uns de nos collaborateurs ont soulevées dans ce journal. Ces discussions, comme toutes celles qui s'engagent avec franchise et bonne foi, je les ai vues s'élever avec d'autant plus de plaisir, que je sais pertinemment qu'elles ont éclairé plus d'une erreur, rallié plus d'un dissentiment.

C'est sans doute parce qu'il est convaincu de cette vérité, que M. Leblanc vient de publier, dans le journal à la rédaction duquel il coopère, deux articles ayant trait à la jurisprudence vétérinaire, et dans lesquels il déclare professer, sur certains cas jugés rédhibitoires, une opinion différente de celle de plusieurs de ses confrères. Outre que l'opinion de M. Leblanc est appuyée sur des raisonnemens qui pourraient paraître fondés, elle acquiert sous sa plume une importance d'autant plus grande que, de même que plusieurs vétérinaires de Paris, il est souvent

©ENVA

appelé à éclairer de ses avis les magistrats consulaires du département de la Seine.

Des deux questions médico-légales soulevées par ce vétérinaire, et que j'examinerai successivement, la première est ainsi conçue et résolue par lui. Je transcris l'article tout entier, afin de ne rien affaiblir de ses argumens :

QUESTION MÉDICO-LÉGALE.

« *Un symptôme intermittent, dont la cause est une* » *maladie permanente* très-visible, *doit-il donner* » *lieu à la rédhibition* ?

» Je ne le pense pas, parce que ce symptôme in- » termittent peut toujours être présumé par l'ache- » teur d'un animal qui offre la lésion visible, qui, » elle, d'après l'article 1642 du Code civil, ne doit » point être suivie de la résiliation de la vente.

» Il en est tout autrement quand une maladie ne » se décèle à nos yeux que par un ou plusieurs symp- » tômes qui ne sont que passagers. Alors, la lésion » elle-même doit être considérée comme ayant pu » être cachée au moment de la vente. Dans cette cir- » constance, il y a lieu à rédhibition.

» Je vais rendre ces principes généraux plus » sensibles en les appliquant à des faits particu- » liers.

» Un cheval a un jarret déformé, son volume est » double, sur plusieurs points de son étendue il » existe des éminences anormales, irrégulières, dures,

©ENVA

» insensibles au toucher, sans chaleur. Ce cheval
» porte au jarret une masse considérable de périos-
» toses ; il a un éparvin osseux, une courbe, un jar-
» don très-apparens pour les yeux le moins exercés.
» Ce cheval boite du membre dont le jarret offre la
» maladie qui a été indiquée plus haut. La claudica-
» tion est intermittente. Le membre duquel le che-
» val boite, exploré dans toute son étendue, ne laisse
» apercevoir aucune autre lésion qui puisse produire
» une claudication. Enfin, il paraît constant que
» c'est la périostose étendue autour des articulations
» du jarret qui est la cause de la claudication. La
» personne qui a acheté un tel cheval a-t-elle le droit
» de le faire reprendre à son vendeur? Je ne le pense
» pas. En effet, la claudication, dans cette circons-
» tance, n'est-elle pas qu'un des symptômes de la
» lésion du jarret? Cette lésion n'est-elle pas aussi
» apparente que possible par d'autres signes non
» équivoques? Le vendeur n'a-t-il pas le droit bien
» légitime de dire qu'en vendant son cheval avec un
» jarret aussi malade, il ne pouvait pas s'obliger à
» garantir un symptôme qui n'est que la suite né-
» cessaire de la maladie apparente et non rédhibi-
» toire dont son cheval était atteint au moment de la
» vente?

» Il me semble que, dans cette circonstance, il ne
» suffit pas de dire qu'il y a *une boiterie de vieux mal*
» pour qu'il y ait lieu à rédhibition. Plusieurs vété-
» rinaires sont cependant d'un avis contraire; ils

©ENVA

» prétendent qu'il y a vice rédhibitoire dès qu'un
» animal est atteint de claudication de vieux mal,
» lorsque cette claudication est intermittente, que la
» cause de la boiterie soit apparente ou non; parce
» qu'ils disent, ou du moins je l'ai entendu expliquer
» ainsi par quelques-uns, que le cheval qui a des
» périostoses au jarret ne boite pas nécessairement;
» que l'acheteur, qui n'a pas vu boiter le cheval au
» moment de la vente, a bien entendu acheter un
» cheval avec un éparvin, une courbe, etc.; mais
» qu'il n'a pas cru acheter un cheval qui a une
» claudication intermittente, et qu'il a été lésé par
» son vendeur. Ce raisonnement n'est que spécieux,
» il ne pourrait pas supporter un examen approfondi.
» Il n'est pas admissible de soutenir que, lorsqu'on
» achète avec connaissance de cause (et on peut tou-
» jours le supposer) un cheval qui a une maladie
» aussi apparente qu'un éparvin, ou une courbe, ou
» un jardon, on ne soit pas passible de toutes les
» conséquences de cette maladie.

» Si je voulais défendre une opinion opposée à la
» mienne, je tiendrais ce langage : Je demanderais
» à celui qui me dirait que la claudication intermit-
» tente du cheval provient de la périostose visible,
» si cette claudication ne pourrait pas être le symp-
» tôme d'une autre lésion qui ne serait pas apparente.
» Certainement, il serait impossible d'affirmer le
» contraire. Il y aurait dans ce raisonnement une
» lueur de vérité, parce qu'en médecine, il n'y a

©ENVA

» jamais de certitude, absolument parlant, si ce
» n'est que dans quelques circonstances, lorsqu'on
» a à apprécier les propriétés physiques des lésions,
» par exemple. Mais, je le demande, quel est le
» vétérinaire à qui l'on dira de constater l'état d'un
» cheval boiteux, et d'indiquer la cause de la clau-
» dication, qui, dans son procès-verbal, ne conclura
» pas que la claudication est causée par les périos-
» toses, lorsque le cheval qu'il sera chargé d'exami-
» ner présentera les lésions que j'ai supposées exister
» chez le cheval dont il a été question plus haut?
» Il ne serait pas plus raisonnable de conclure autre-
» ment que de ne pas reconnaître pour cause de boi-
» terie une piqûre profonde faite par un clou, chez
» un cheval qui, avant la blessure, n'aurait jamais
» boité. Pour moi, je prononcerais sans hésiter qu'un
» cheval boiteux qui a le jarret entouré de tumeurs
» osseuses volumineuses, boite par suite de ces tu-
» meurs, et je voudrais être assuré de ne jamais me
» tromper davantage que dans cette circonstance.
» Est-ce qu'il n'est pas arrivé souvent qu'on n'ait
» pas demandé des preuves plus grandes à des mé-
» decins experts, pour condamner à mort ou
» aux galères des prévenus qui devenaient coupables
» aux yeux de la loi, par suite de la décision des
» médecins ou des chimistes? Ne sait-on pas qu'une
» seule tache de sang peut faire mener un homme
» à la mort, quand l'expert a déclaré que, par cer-
» tains moyens, que lui fournit sa science, ce sang

©ENVA

» a appartenu à un homme, etc., etc. ? L'impor-
» tance de la décision, là, est bien autrement grave
» que lorsqu'il s'agit de la dépréciation d'un animal,
» par suite d'une claudication qui diminue d'autant
» moins la valeur de l'animal que déjà il existait une
» cause de moins value, due à la lésion apparente. »

Avec quelque habileté que M. Leblanc ait soutenu, dans cet article, l'opinion qu'il professe, je ne pense pas qu'il ait pu lui faire beaucoup de prosélytes parmi les vétérinaires. Pour ma part, du moins, je n'ai point été convaincu ; et je persiste à croire, avec M. Huzard fils et avec les vétérinaires, dont M. Leblanc ne partage pas les idées, *qu'une boiterie ancienne et intermittente est un cas rédhibitoire, que la cause présumée de cette boiterie soit apparente ou non.*

Cette manière de voir me paraît, en effet, la plus juste et la plus équitable ; et ce n'est qu'en poussant dans ses conséquences les plus outrées le principe sur lequel elle repose, que M. Leblanc a pu trouver, pour la combattre, des raisons dont il me sera facile de démontrer le peu de fondement.

Mais, avant de m'engager dans cette courte discussion, je dois rappeler, pour la rendre plus simple, les principes de raison et d'équité qui dominent toutes les questions de ce genre, et dont l'oubli, dans cette circonstance, me paraît avoir conduit

©ENVA

M. Leblanc aux fausses doctrines qu'il cherche à propager.

Il est équitable qu'un vice soit rédhibitoire, lorsqu'il est *antérieur* à la vente, *caché* au moment de la vente, et assez *grave* pour empêcher l'usage de l'animal qui en est atteint, ou du moins pour diminuer tellement la valeur de cet animal, que l'acheteur ne l'eût pas acheté ou n'en eût donné qu'un moindre prix, s'il l'eût connu.

Ici la loi est d'accord avec l'équité, puisque tels sont les termes mêmes de l'article 1641.

Une boiterie *intermittente* est-elle dans le cas prévu par l'article 1641 ? Oui, car elle est *antérieure* à la vente, lorsque l'action a été intentée dans un bref délai ; elle est *cachée*, car le vendeur n'a pas manqué de mettre l'animal dans les circonstances où la boiterie n'a pas lieu ; elle est *grave*, car si elle n'empêche pas, dans toute la rigueur du mot, que l'animal ne rende des services, elle préjudicie singulièrement à ces services, et elle les abrège. Elle y préjudicie surtout dans les chevaux de selle, de cabriolet et d'attelage. Et je ferai remarquer ici, comme un point fort important dans la question qui s'agite, que ce n'est très-souvent, sinon toujours, que sur des chevaux de luxe, propres à ces genres de service, que ces cas de médecine légale se présentent. — Il est donc juste et équitable qu'une boiterie *intermittente* mette l'animal qui en est atteint dans le

©ENVA

cas de la rédhibition, quand l'action a été intentée dans le délai légal.

Ces points une fois bien fixés, j'arrive à l'objection sur laquelle repose toute l'argumentation de M. Leblanc, et qui consiste à supposer *permanente* et *visible* la maladie qui occasionne cette boiterie.

C'est ici que ne pouvant raisonner dans la sphère des cas ordinaires, M. Leblanc est obligé de se jeter dans l'exagération pour étayer ses idées par des faits invraisemblables. — Il suppose un cheval ayant un *jarret déformé, doublé de volume, portant sur plusieurs points de son étendue des éminences anormales irrégulières, dures, insensibles au toucher, sans chaleur, recouvert d'une masse considérable de périostoses, ayant un éparvin osseux, une courbe, un jardon,* etc. Il suppose cet animal affecté du même membre d'une boiterie *intermittente*, et il demande s'il serait juste d'admettre les droits de l'acheteur à la rédhibition en pareille circonstance.

En admettant (ce qui doit être bien rare, si cela peut arriver) qu'un cheval ayant un pareil jarret ne boite pas continuellement, je ne pense pas que jamais cas semblable se présente devant un tribunal ou à l'expertise d'un vétérinaire. Un animal aussi ostensiblement, aussi monstrueusement taré, ne fût-il pas boiteux au moment de la vente, ne pourrait être acheté que comme tel, et payé très-bas prix par un acheteur, quelque ignorant en hippiatrique qu'on veuille le supposer. Que si le vendeur avait

©ENVA

l'effronterie de soutenir que le cheval ne boitera pas plus au travail qu'il ne boite lors de l'achat, ce fait paraîtrait si extraordinaire à l'acquéreur, qu'assurément, pour peu que cette affirmation le décidât à payer plus cher, il ne manquerait pas d'en demander garantie écrite à son vendeur ; ce qui préviendrait tout procès. D'un autre côté, les maquignons qui vendraient de *tels* chevaux ont trop d'expérience des affaires, ils sauraient trop bien que leur cheval a une boiterie intermittente, et que la boiterie intermittente est un cas rédhibitoire, pour ne pas stipuler dans un billet de vente qu'ils n'entendent pas être garans des effets possibles d'une maladie *aussi* apparente, et à cause de laquelle ils ont consenti à une diminution sur le prix du cheval, que, sans cette circonstance, ils auraient vendu plus cher. — Encore une fois, le cas supposé par M. Leblanc, s'il n'est pas entièrement impossible, est tout au moins très-improbable. Je me dispenserai donc de répondre à la question qu'en a tirée ce vétérinaire ; la règle ne peut pas être établie sur des faits qui seraient très-exceptionnels s'ils pouvaient exister : je passe à l'examen des circonstances qui peuvent se présenter tous les jours.

Un cheval affecté d'une boiterie intermittente au membre postérieur gauche, est porteur d'un éparvin osseux au même membre. *La cause de sa boiterie étant apparente*, dira M. Leblanc, *il n'y a pas lieu à prononcer la rédhibition.*

©ENVA

Je suis loin de partager l'avis de mon confrère sur ce point; et je lui opposerai les raisonnemens qu'il n'a trouvés que spécieux, qu'il n'a pas détruits, et que je trouve, moi, très-fondés: c'est que ce n'est pas pour l'éparvin qu'on intente l'action rédhibitoire; c'est pour la boiterie. Vous me dites que la boiterie étant la conséquence de l'éparvin, il n'est pas juste que le vendeur soit garant de l'effet nécessaire d'un mal que l'acheteur a pu et dû apercevoir. Et qui donc vous autorise à affirmer que la boiterie est occasionnée par cet éparvin? Serait-ce parce que vous ne trouvez à l'examen du pied et du membre que cette seule cause qui puisse expliquer la boiterie? En vérité, la raison est au moins singulière: car, n'arrive-t-il pas *très-souvent* que, malgré l'exploration la plus minutieuse d'un membre affecté d'une boiterie intermittente, il soit impossible de découvrir la plus petite lésion à laquelle on puisse attribuer la claudication? N'arrive-t-il pas *très-souvent* encore que des chevaux portant un éparvin à un membre n'en ont jamais boité, et quelquefois n'en boiteront jamais? D'un autre côté, les boiteries qu'occasionnent les éparvins ne sont-elles pas *très-souvent* continues? Et vous, vétérinaire, qui savez tout cela, vous ne craindriez pas de charger votre conscience d'expert, en affirmant que l'éparvin que vous avez découvert est la cause de la boiterie intermittente pour laquelle le tribunal vous a consulté!

©ENVA

Que vous indiquiez dans votre procès-verbal que vous êtes fondé à *croire*, que vous *présumez* que la boiterie *peut* dépendre de la tumeur osseuse existant au jarret, vous aurez satisfait à vos scrupules, si vous pouviez en avoir; et en ne tranchant point une question douteuse, vous aurez rempli votre devoir. Mais, aller plus loin, comme vous le conseillez, ce serait aller au-delà des enseignemens de l'observation et de l'expérience: ce serait une bien grande légèreté de la part d'un vétérinaire; ce serait un oubli de ses obligations les plus sacrées de la part d'un expert.

Un fait est constant dans la cause; c'est l'*intermittence* de la boiterie. Dans ce fait évident que vous ne contestez pas vous-même, les droits de l'acheteur sont écrits. Et voilà que vous, expert, vous viendriez opposer votre *croyance* à une vérité, vos *présomptions* à un fait! Quel rôle joueraient donc ici les vétérinaires!

Et voyez un peu où vous conduiraient de pareils principes!

Il est peu de chevaux de cinq ou six ans qui n'aient, soit de légères mollettes ou vessigons, soit de petits suros sur un des points de l'étendue du canon, soit des traces d'éparvin, de jarde ou de courbe, soit de légers capelets, soit les talons un peu serrés ou des formes naissantes, etc., etc..... En un mot, il est peu de chevaux qui aient les membres entièrement sains. Il vous faudrait donc conclure, si un de ces chevaux atteint d'une boiterie *intermit-*

©ENVA

tente était soumis à votre expertise, qu'il n'a pas un vice rédhibitoire, attendu qu'il a une mollette, un vessigon, un capelet, etc., etc., qui occasionnent cette boiterie, et que l'acheteur a pu et dû apercevoir? Vous iriez loin en matière de boiterie, et en bien d'autres encore, avec un semblable système.

M. Leblanc termine par deux comparaisons qui ne sont pas mieux fondées que ses autres raisonnemens. « Il ne serait pas plus raisonnable, dit-il, » de conclure autrement (que la boiterie ne dépend » pas des périostoses), que de ne pas reconnaître pour » cause de boiterie une piqûre profonde faite par » un clou chez un cheval qui, avant la blessure, » n'aurait jamais boité. »

M. Leblanc se trompe; car, encore une fois, il y a beaucoup de chevaux qui ont une courbe, une jarde ou un éparvin, et qui ne boitent pas; tandis qu'il n'en est pas un qui ne boite à la suite d'une piqûre profonde faite dans le pied par un clou.

Quant à l'argument que trouve M. Leblanc dans les preuves fournies aux Cours d'assises par les médecins ou les chimistes, il sait bien lui-même que ces preuves, si elles ne reposaient pas sur des faits mieux établis que ceux qui forment le fond de son article, seraient écartées par le jury; et que, lors même qu'elles ont le caractère de l'évidence, elles ne forment qu'un des élémens souvent fort nombreux dans lesquels les jurés puisent leur conviction. Dans les procès pour des cas de boiteries intermittentes,

©ENVA

le tribunal n'a pour baser sa décision que les conclusions de l'expert.

Je dirai en terminant, que, dans toutes les contestations commerciales, les experts ne doivent point oublier que leurs conclusions, eu égard à leur spécialité, étant généralement celles adoptées par les tribunaux, ils ne doivent en formuler de décisives, que lorsqu'il y a pour eux certitude acquise, et qu'elles reposent sur des vérités incontestables, autant du moins que peut l'être une vérité médicale.

En serait-il ainsi, je le demande, si les vétérinaires adoptaient l'opinion de M. Leblanc, dans les cas de boiteries intermittentes?

Eug. Renault.

VARIÉTÉS.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

De la séance publique annuelle de la Société royale et centrale d'agriculture.

CONCOURS DE 1834.

Mémoires de médecine vétérinaire.

« La Société royale et centrale d'agriculture a reçu pour le concours de cette année quarante-deux mémoires et observations sur différens points de médecine vétérinaire. Ces productions manuscrites prouvent que la médecine des animaux ne reste pas stationnaire, et qu'elle marche de plus en plus vers

©ENVA

sa perfection. Nous ne donnerons ici qu'une simple indication de ces écrits plus ou moins intéressans, et il en sera publié un extrait particulier.

» M. Fauvet, vétérinaire à Rome, et correspondant de la Société, a payé son tribut annuel en un petit recueil des observations les plus intéressantes qu'il a eu occasion de rencontrer dans le cours de sa pratique. Ces observations, au nombre de sept, sont accompagnées d'une lettre, imprimée en italien, et adressée à M. Lapi de Mateis, professeur de médecine.

» M. Courbebaisse, vétérinaire établi à Aurillac, a transmis la copie d'une instruction qu'il a été chargé de rédiger, et dans laquelle il indique aux cultivateurs les précautions à prendre contre une épizootie qui régnait sur le gros bétail. M. Courbebaisse a consigné à la suite de cette copie divers réflexions et renseignemens concernant la maladie qui a fait le sujet de son instruction.

» Dans une lettre datée du Meuil-St-Denis (Seine-et-Oise), le berger Sanson a communiqué quelques remarques qu'il a eu lieu de faire sur la nature contagieuse de l'affection des bêtes à laine, connue sous le nom de *piétin*.

» M. Jacob, vétérinaire en premier au 11e régiment de dragons, a rédigé un mémoire spécialement consacré aux maladies du cœur dans le cheval. Cet opuscule, l'un des premiers en son genre,

©ENVA

renferme d'abord des considérations générales sur les altérations organiques de ce viscère, et il se termine par le récit de dix-sept faits pratiques, que l'auteur produit à l'appui de ses premiers développemens.

» M. Mangin, vétérinaire de l'arrondissement de Verdun, membre de la Société d'agriculture des arrondissemens de Verdun et de Montmédy, a mis sous les yeux de la Société un manuscrit intitulé : *Guide du cultivateur, ou marche à suivre pour améliorer les races de chevaux dans le département de la Meuse.* Cet écrit, rédigé en forme d'instruction, dénote beaucoup de zèle de la part de son auteur ; mais il ne renferme rien de neuf, rien que l'on ne retrouve dans les ouvrages imprimés.

» M. Dehan, ancien vétérinaire militaire, actuellement établi à Luneville, et secrétaire adjoint de la Société d'agriculture de la même ville, a donné l'histoire de plusieurs maladies épizootiques qu'il a eu occasion de combattre, et il a ajouté à la fin de son mémoire le récit d'une gestation inguinale observée sur une chienne de race braque.

» M. Riss, vétérinaire en chef au 1er régiment de hussards, a fait deux envois, dont le premier se compose de cinq mémoires sur différentes maladies, et le second comprend un rapport sanitaire sur les chevaux de son régiment. Ce rapport, précédé de

©ENVA

cinq tableaux, parfaitement bien rédigés, est un travail important, qui a exigé de la peine, des soins, et indique un esprit de méthode et de persévérance. Parmi les cinq premiers mémoires, vos commissaires ont lu avec beaucoup d'intérêt celui relatif à la fracture simulée du tibia dans le cheval, accident très-remarquable, sur lequel M. Bouley jeune, vétérinaire distingué à Paris, a le mérite d'avoir, le premier, appelé l'attention dans un mémoire inséré dans le *Recueil de médecine vétérinaire.*

Enfin, M. Bernard, professeur à l'Ecole vétérinaire de Toulouse, a rassemblé sept observations pratiques, et a montré, dans la rédaction de ce recueil, un esprit d'analyse et de méthode qui peut être présenté comme un bon modèle à suivre.

D'après le rapport de ses commissaires, la Société royale et centrale d'agriculture arrête qu'il sera décerné,

1°. Une médaille d'or à l'effigie d'Olivier de Serres, à chacun de MM. Bernard, professeur, et Riss, vétérinaire militaire;

2°. Une médaille d'argent et le Cours d'agriculture, en seize volumes, à M. Dehan;

Et elle mentionne honorablement les travaux de MM. Jacob et Mangin.

©ENVA

OGRAMME

D'un concours qui sera ouvert, le 1er septembre 1834, à l'Ecole royale vétérinaire de Lyon, pour la chaire d'anatomie vacante à cette école.

EXERCICES THÉORIQUES.

1er *exercice.* Sur l'anatomie générale et descriptive.

2e — Sur la physiologie et le choix des animaux domestiques.

3e — Sur la physique, la chimie et la botanique appliquées; sur la pharmacie et l'hygiène vétérinaires.

4e — Sur la pathologie, la matière médicale et la thérapeutique.

EXERCICES PRATIQUES.

5e *exercice.* Rédaction d'un procès-verbal sur une question de jurisprudence vétérinaire.

6e — Sur la dissection.

7e — Sur la chimie et la pharmacie.

8e — Sur la ferrure et les opérations chirurgicales.

9e — Argumentations sur l'anatomie générale et descriptive.

©ENVA

PROGRAMME

De deux concours qui seront ouverts, savoir :

L'un, le 1er octobre 1834, à l'école royale vétérinaire de Toulouse, pour une place de chef de service vacante à cette école ;

L'autre, le 15 du même mois, à l'école royale vétérinaire d'Alfort, pour trois places de chef de service vacantes à cette dernière école.

EXERCICES THÉORIQUES.

1er *exercice.* Sur l'anatomie, la physiologie et le choix des animaux domestiques.

2e — Sur la pathologie, la thérapeutique et la maréchalerie.

3e — Sur la physique et la chimie appliquées ; sur la pharmacologie vétérinaire.

EXERCICES PRATIQUES.

4e *exercice.* Sur la dissection.

5e — Sur la pharmacie, la chirurgie et la maréchalerie.

6e — Rédaction d'un mémoire sur une question de jurisprudence vétérinaire.

Les concurrens seront tenus de se faire inscrire, avant le jour d'ouverture du concours auquel ils se présenteront, à la direction de l'école où ce concours aura lieu ; de justifier qu'ils sont Français ou natura-

©ENVA

lisés français, et de produire le titre de capacité qu'ils auront obtenu dans l'une des écoles vétérinaires d'Alfort, de Lyon ou de Toulouse.

Les concours auront lieu devant un jury spécial composé de professeurs et employés des écoles vétérinaires, en exercice ou en retraite.

Le jury spécial de chaque concours en déterminera les règles particulières.

Programme de la Chaire d'anatomie.

C'est un fait dont la cause échappe, parce qu'elle ne saurait raisonnablement s'expliquer, que le retard apporté par l'administration des écoles à la publication des programmes que nous venons de faire connaître.

Lorsqu'il s'agit, comme ici, de concours scientifiques, l'objet d'un programme, quand on le fait avec discernement et bonne foi, n'est pas seulement de stipuler les conditions du concours; il est aussi, et d'abord, de prévenir les candidats qu'un concours sera ouvert à telle époque, pour telle place: mais, afin que cet avertissement soit sincère et produise d'utiles résultats, il est nécessaire qu'il soit publié assez à l'avance pour que les candidats aient le temps de se mettre en état de paraître, sinon avec succès (tous ne le peuvent), du moins avec honneur dans le concours.

C'est ce qui se pratique dans toutes les branches de l'enseignement public, *lorsqu'on porte un intérêt véritable* à ce qu'il soit fait un bon choix.

Telle n'a point été, à ce qu'il paraît, la pensée de nos administrateurs dans cette circonstance. Depuis long-temps déjà la chaire d'anatomie est vacante à Lyon, et c'est aujourd'hui seulement que les candidats qui n'appartiennent pas déjà aux écoles, vont en être informés; ce n'est que *deux mois* avant le concours qu'ils apprennent qu'il doit avoir lieu; tandis que leurs compétiteurs des écoles (les chefs de service ou professeurs-adjoints),

©ENVA

qui ont sur eux tant d'autres avantages, travaillent depuis bien long-temps déjà à s'y préparer.

Nous le demandons, les chances sont-elles égales? Est-ce là de la justice? Est-ce là de l'impartialité?

Et puis, *deux mois* à peine pour se mettre à même de satisfaire aux conditions d'un programme ridicule à force d'être exigeant? Est-ce là de la raison?

Nous ne voulons pas dire, cependant, qu'on eût dû reculer l'époque du concours. A Lyon, comme à Alfort, les cours recommencent au 1er octobre; et nous ne savons que trop ici, grâce à l'insouciance de nos adminstrateurs, combien est grand le vide que laisse dans le personnel, déjà si restreint, de l'enseignement vétérinaire, l'absence d'un professeur. Ce que nous regrettons, c'est que le programme n'ait pas été publié au moins cinq mois à l'avance. On le devait, car c'est, suivant nous, une moquerie de ne laisser que deux mois à *certains* candidats pour les travaux immenses que leur imposent les exigences du programme. On le pouvait, car, de toutes les formalités à remplir pour annoncer un concours dont la nécessité ne pouvait être mise en question, la composition du programme était assurément la plus longue; et celui que nous avons sous les yeux n'a pas dû coûter un bien grand travail à son auteur. Pourquoi donc, quand on devait et quand on pouvait faire ce qui est juste et raisonnable, ne l'a-t-on pas fait?... Il y aurait malheureusement bien des questions de ce genre à adresser sur l'administration des écoles vétérinaires.

Nous ferons encore une observation sur l'époque à laquelle est fixé le concours. Le 1er septembre est l'ouverture des vacances; et, sous un double rapport, ce jour nous paraît mal choisi. D'abord, il prive de leurs vacances les professeurs de Lyon qui feront nécessairement partie du jury; et, pourtant, ce temps de repos est bien nécessaire, quand on a rempli pendant onze mois les fonctions de professeur *dans une école vétérinaire.* D'un autre côté, presque tous les élèves ont quitté l'école au 1er sep-

©ENVA

tembre; et comme ils sont ordinairement les seuls témoins de nos concours, celui-ci, se passant en quelque sorte à huis-clos, manquera véritablement de cette publicité qui en est une condition, et lui donne quelque chose de solennel.

Après ces réflexions sur l'époque à laquelle a été fixé le concours pour la chaire de professeur d'anatomie, il en est d'autres non moins graves que nous suggèrent la composition même du programme, et les termes dans lesquels il est conçu.

Lorsque nous avons annoncé, il y a deux ans (numéro de septembre 1832), les concours qui devaient avoir lieu pour les places de professeur de pathologie et de professeur-adjoint d'anatomie vacantes à Alfort, nous nous sommes élevés avec force contre ces programmes encyclopédiques d'autrefois, où l'on exigeait des candidats, pour les chaires vacantes dans nos écoles, des leçons improvisées sur *toutes* les sciences dont se compose l'enseignement si complexe de la médecine vétérinaire. Alors, nous constations avec plaisir qu'une partie de cet absurde rigorisme avait disparu dans les nouveaux programmes (ceux de 1832); et, bien que nous eussions désiré un plus complet abandon des anciens erremens, nous nous félicitions de voir l'administration, mieux inspirée, entrer, sous ce rapport, dans une voie de progrès.

Il est vrai qu'on continuait à exiger *neuf* à *dix* séances de chaque concurrent; il est vrai qu'il fallait toujours que chacun d'eux fît, tant bien que mal, une leçon sur chacune des branches de la médecine vétérinaire; il est vrai qu'après avoir disserté successivement et séparément sur l'anatomie, la physiologie, l'hygiène, l'élève des animaux domestiques, la jurisprudence commerciale, la physique, la chimie, la botanique, la pharmacie, la maréchalerie, la pathologie externe et interne, la chirurgie, la matière médicale, la thérapeutique et la police médicale; chaque candidat devait encore prouver qu'il était habile dans la pratique de la plupart des sciences dont il venait de développer la théorie... Mais du moins il y avait cela de bon, qu'il n'était plus tenu d'improviser des leçons que sur les sciences faisant partie de

©ENVA

la chaire mise au concours. Pour toutes les autres séances du concours, au lieu d'une heure, il avait vingt-quatre heures pour se préparer. Là était l'amélioration que nous nous plaisions à signaler, parce que nous la regardions comme un premier pas vers une plus complète réforme: et voici par quels faciles et simples raisonnemens nous l'avions justifiée. Nous répétons ici les principaux, et pour cause.

« . . . Et d'abord, » disions-nous, « dans le cas qui nous occupe, » quel doit être le but d'un concours? N'est-ce pas de permettre à » un jury, composé à cet effet, de choisir parmi tous les candidats » qu'il pourra avoir à juger, celui qui, avec une manière de dire » plus facile, plus méthodique et plus claire, fera preuve des connaissances les plus complètes sur les diverses parties de la médecine vétérinaire qu'il sera chargé d'enseigner? C'est donc sur chacune de ces parties qu'il importe que les conditions du concours » soient les plus rigoureuses; et en même temps, comme il est » utile, quoique *beaucoup moins important*, que le professeur » de quel que cours que ce soit, possède des notions exactes » sur les autres branches de l'enseignement vétérinaire, il aura » dû répondre aussi à des questions sur chacune de ces branches. Mais, raisonnablement, nous ne croyons pas qu'on doive » mettre la même rigueur dans ces dernières épreuves. Tout cela » est trop clair pour nécessiter un argumentation à l'appui.

» Que font autre chose les nouveaux programmes, que de » mettre les candidats dans les conditions que nous venons d'établir, comme suffisantes pour les bien faire juger? Ne sont-ils » pas d'une exigence certes bien rigoureuse encore pour les » séances où seront agitées les questions principales? Pourquoi » donc seraient-ils aussi difficiles pour celles où il ne sera traité » que de questions qui n'ont plus, comparativement, qu'une importance secondaire? où est la nécessité que le professeur » chargé, par exemple, de la pathologie ou de la chirurgie, possède des connaissances en chimie *aussi* étendues et *aussi* profondes que s'il était destiné à l'enseignement de cette dernière » science: *et vice versâ?*

©ENVA

» Les *égales* conditions des anciens programmes étant sans » motifs, n'étaient donc pas nécessaires; elles étaient par consé» quent superflues : mais nous allons plus loin, et nous disons » qu'elles etaient *nuisibles*. En effet, il est à peu près incontes» table que dans les sciences qui, comme la médecine humaine ou » vétérinaire, se composent d'un grand nombre d'autres sciences » plus ou moins étendues et complexes elles-mêmes, il n'est pas » donné à ceux qui les étudient d'avoir des connaissances égale» ment étendues sur chacune d'elles. Il est telles d'entre elles que, » par goût, par avantage ou besoin de position, etc., etc., ils » ont plus spécialement étudiées et approfondies; ce qu'ils n'ont » pu faire sans négliger un peu les autres. Eh bien! vienne à va» quer une chaire ayant pour objet ce que nous appellerons leur » science de prédilection! croyez-vous qu'ils oseront se présenter » à un concours où un échec les attendrait, parce qu'ils ne pour» raient *improviser* des leçons sur des matières dont (le cas » échéant de leur nomination) ils n'auront plus à s'occuper, ou » que très-accessoirement? Dans l'intérêt même de la réputation » qu'ils ont pu acquérir, et qu'aux yeux du monde un échec, » quelle qu'en soit la cause, ne pourrait que compromettre, ils ne » voudront pas courir les chances d'un pareil concours; et la » palme demeurera peut-être à un candidat sans aucune expé» rience pratique, mais fort de sa mémoire toute fraîche encore » de ses souvenirs d'école.

» Avec les conditions des nouveaux programmes (1), il n'en » est point ainsi. Les vingt-quatre heures de préparation accor» dées pour les séances secondaires, suffiront aux candidats pour » se bien pénétrer des sujets qu'ils auront à traiter; et au jury » (qui composera les questions en conséquence) pour être bien » convaincu que celui qui fera l'objet de son choix est assez versé » dans l'étude des sciences accessoires à la chaire qu'il devra oc» cuper; car nous posons en fait qu'il serait impossible au can-

(1) Nous parlions des programmes publiés en 1832.

©ENVA

« didat qui ne serait que peu instruit dans ces sciences, d'en faire » l'objet d'une bonne dissertation orale, avec vingt-quatre heures » seulement pour s'y préparer..... »

Voilà ce que nous disions en 1832; mais, comme on peut le voir par le programme que nous venons de publier, les bonnes vieilles idées ont repris faveur dans les bureaux du ministère; et comme si on se repentait d'avoir osé tenter quelque chose dans l'intérêt bien entendu des écoles, on s'est hâté bien vite d'en revenir aux anciens *us* qu'on n'avait abandonnés qu'à regret. Voilà donc de nouveau les hommes spéciaux en vétérinaire écartés, ou du moins courant grand risque de l'être, lors même qu'il s'agira de concourir pour une chaire ayant pour objet leur spécialité: et quand nous disons hommes *spéciaux*, nous entendons dire ceux qui, bien qu'instruits sur toute les branches de la médecine vétérinaire, n'ont cependant étudié de chacune d'elles que tout ce qui était utile à la connaissance raisonnée et appliquée de celles de ces branches qu'ils ont approfondies.

Par exemple, la chaire d'anatomie et de physiologie est vacante; le programme est celui que nous venons de publier : supposons que deux candidats se présentent au concours.

L'un d'eux obtient comme notes : *très-bon* à la première séance (1), *très-bon* à la seconde, *faible* à la troisième, *bon* à la quatrième, *bon* à la cinquième, *très-bon* à la sixième, *faible* à la septième, *faible* à la huitième, *très-bon* à la dernière.

Somme toute : 4 *très-bon*,
2 *bon*,
3 *faible*.

L'autre est ainsi noté : *faible* à la première séance, *bon* à la seconde, *très-bon* à la troisième, *très-bon* à la quatrième, *très-bon* à la cinquième, *bon* à la sixième, *très-bon* à la septième, *très-bon* à la huitième, *faible* à la dernière.

(1) Voyez le programme pour la chaire d'anatomie et de physiologie.

©ENVA

Somme toute : 5 *très-bon*,
2 *bon*,
2 *faible*.

Évidemment, la place appartenant de toute justice à qui a obtenu la majorité des bonnes notes, ce dernier est nommé : et, ainsi, vous arrivez à ce singulier résultat, que vous repoussez de la chaire d'anatomie et de physiologie un vétérinaire fort dans la théorie et la pratique de ces deux sciences, mais faible ou moins remarquable dans les autres ; tandis que vous y placez un homme faible ou peu remarquable dans la théorie et la pratique de ces sciences qu'il aura à enseigner aux élèves, mais fort sur celles qui ne font pas partie de sa chaire, et dont, par conséquent, il n'aura jamais à s'occuper dans ses cours !

Prenons un autre exemple. Supposons le concours ouvert pour une chaire de professeur de *clinique* et de *chirurgie*. Ce ne sont plus là de savantes théories, ce ne sont plus des doctrines brillamment développées qu'il faut demander aux candidats : ce sont, surtout, des connaissances pratiques aussi étendues que possible, c'est de l'expérience éclairée, c'est du tact médical ; toutes qualités que les hommes les plus instruits n'acquièrent qu'avec le temps et l'observation. Eh bien ! dites-moi, en admettant qu'il se trouve des praticiens assez amis de la science, et assez désintéressés pour ne tenir pas compte des lourdes charges de cette chaire ou de vos appointemens si mesquins, dites-moi si ces hommes oseront aborder vos concours, inhabiles qu'ils se sentiront à pérorer, pendant une heure entière et sans préparation suffisante, sur la botanique, la chimie, la physique, l'éducation des bestiaux, etc. ? Ce n'est pas qu'ils dédaignent ces sciences ou qu'ils doutent de leur utilité ; mais c'est que le peu de temps que la pratique vétérinaire leur a permis de consacrer aux travaux de cabinet, a été employé par eux à l'étude approfondie de celles des sciences qui sont le plus immédiatement nécessaires au praticien. Les autres, ils ne les connaissent que précisément à leur point de contact avec l'étude ou le traitement des maladies : de là leur inaptitude à en faire

©ENVA

l'objet d'une leçon de concours, s'ils n'ont pas un temps suffisant pour s'y préparer: de là leur éloignement des écoles, où leur expérience serait si profitable aux élèves et si avantageuse à l'instruction.

Certes, les chaires des facultés de médecine ont bien autant d'importance que les chaires des écoles vétérinaires; elles ont bien autrement d'attrait pour les concurrens : réputation et fortune, il y a tout à acquérir en les obtenant. Voyez les programmes: les séances, toutes sur la spécialité mise au concours, ne sont qu'au nombre de *quatre* : 1° une thèse à développer et à soutenir, et dont le sujet est donné au moins quinze jours à l'avance; 2° une leçon dont le sujet est donné la veille au moins; 3° une leçon dont le sujet n'est connu du candidat qu'une heure avant la séance; 4° une séance d'application, si la chaire la comporte.

C'est que ceux qui déterminent les règles de ces concours sont des gens du métier; c'est qu'ils savent très-bien qu'il faudrait être un esprit universel pour répondre catégoriquement sur toutes les branches de l'enseignement médical; et que, parmi les médecins pas plus qu'ailleurs, on ne trouve de ces esprits-là; c'est qu'ils sont convaincus de cette grande vérité dont ne se doutent pas nos faiseurs de programmes, que le progrès dans toutes les sciences résulte de la division, de la spécialisation (qu'on nous passe le mot) de l'étude, comme, dans l'industrie, il résulte de la division du travail.

Nous devons ici prévoir une réponse qu'on pourrait faire à celles de nos réflexions qui ont trait au temps accordé à chaque candidat pour préparer ses leçons. « Le programme, nous objectera-t-on, n'a rien dit qui puisse motiver vos reproches. Il » ne spécifie rien sur le temps de préparation à accorder aux concurrens, puisqu'il abandonne au jury la détermination des » règles particulières du concours. »

Eh bien! voyons si nous avons eu tort.

Vous avez laissé le jury, dites-vous, libre d'accorder aux candidats tel temps de préparation qu'il jugera convenable : donc le

©ENVA

jury pourra n'accorder qu'une heure ou en accorder d'avantage; donc il y a incertitude sous ce rapport, pour les hommes spéciaux ou les praticiens que nous avons dit avoir généralement besoin d'un certain temps de préparation pour les séances accessoires à la chaire mise au concours; et, dans le doute, il feront comme le sage, ils s'abstiendront. Mais nous allons plus loin, et nous disons que, d'après les précédens, seule base raisonnable de toute conjecture, ils devront croire qu'il ne sera accordé qu'*une heure* de préparation pour toutes les séances; car toutes les fois que cette détermination n'a pas été spécifiée par le programme, et qu'elle a été abandonnée à la discrétion du jury, il a constamment suivi cette règle.

Après tout, que ce soit le programme, ou que ce soit le jury qui établisse ces bases, nous les croyons mauvaises, nous les croyons très-préjudiciables à l'intérêt des écoles vétérinaires. Nous en avons dit les raisons; et jusqu'à démonstration d'erreur, nous persisterons dans notre opinion.

Dans le prochain numéro, nous nous livrerons à quelques réflexions non moins importantes sur le concours pour les places de chefs de service, dont nous venons aussi d'annoncer le programme.

E. R.

EXTRAITS ANALYTIQUES.

JOURNAL THÉORIQUE ET PRATIQUE.

(N° de Juillet 1833.)

Table des Matières. — 1° Note sur les accidens survenus à la suite de la castration de 2,000 chevaux de remonte en 1830 et 1831; par Texier. — 2°. Expériences sur l'avoine concassée. — 3° Pétitions adressées aux Chambres législatives. — 4° Lettre au Rédacteur. — 5° Mémoire d'un maréchal.

— 1er ARTICLE. (Accidens à la suite de castration.) — De

©ENVA

décembre 1830 à avril 1831, 2,000 chevaux de remonte, de cinq à sept ans, furent émasculés à Évreux par un châtreur de profession. Tous furent châtrés *à testicules couverts*, par un temps qui fut presque toujours froid et humide, et placés ensuite dans des écuries basses, peu aérées, ayant autrefois servi de caves à un couvent. Les cassots étaient ordinairement enlevés quarante-huit heures après l'opération.

Sur les 2,000 chevaux, 200 éprouvèrent des accidens fort graves, dont les symptômes avaient entre eux beaucoup d'analogie. A peu d'exceptions près, la suppuration commença sur tous les chevaux, du troisième au quatrième jour; à peu d'exceptions près aussi, c'était du quatrième au sixième jour qu'apparaissaient les premiers symptômes : chez quelques-uns seulement, ils ne se manifestèrent que plus tard. En général, ils se succédaient dans l'ordre suivant :

1er *Jour.* L'animal au bout de sa longe, tête basse, peu d'appétit, appui alterné sur l'un et l'autre membre postérieurs, flancs retroussés, paupières un peu fermées, conjonctives rouges, pouls serré et fréquent, crottins petits et coiffés, cessation de la suppuration, engorgement s'étendant en avant et en arrière, chaud et douloureux.

2e *Jour.* Même état général; augmentation de l'étendue et de la sensibilité de l'engorgement.

3e *Jour.* Appétit nul; l'engorgement est étendu jusqu'au passage des sangles en avant; et en arrière, il descend le long des cuisses, quelquefois à gauche, le plus souvent à droite; moins chaud et moins douloureux, il conserve l'impression du doigt : douleur à la pression de l'abdomen; pouls moins fort, mais aussi fréquent.

4e *Jour.* Aggravation de tous les symptômes; la tuméfaction s'étend depuis le poitrail jusqu'aux jarrets; elle est plus molle, moins chaude, et le liquide qu'elle contient est moins coloré que les premiers jours; pouls plus faible.

Du 5e au 6e *jour.* Faiblesse plus grande, marche chancelante,

©ENVA

membres postérieurs écartés, engorgement des cuisses énorme, pouls intermittent, filiforme; accélération de la respiration; naseaux dilatés; chute et mort.

Sur quelques chevaux, chez lesquels l'engorgement fut moins étendu, les symptômes de *péritonite* furent plus marqués, et plusieurs furent affectés de *pleurite* et de *pleuro-péricardite*.

Autopsie. Beaucoup de sérosité dans le siége de l'engorgement; tissu cellulaire de ces régions tantôt jaunâtre, tantôt d'un pâle livide. L'infiltration de certaines régions du tissu cellulaire intermusculaire lui donne l'aspect de la gelée de groseilles rouges. Le cordon est sec, facile à écraser, et d'un brun noirâtre à la partie inférieure : un peu plus haut, la nuance est moins foncée; à la région sous-lombaire, il est entouré d'infiltration jaunâtre, entremêlée d'ecchymoses. — Abdomen contenant de la sérosité trouble, fortement sanguinolente, et en quantité d'autant plus grande, que l'engorgement des régions inguinales avait été moindre pendant la vie. Injection très-prononcée du tissu cellulaire sous-péritonéal aux environs du bassin et des anneaux. Aucune apparence de fausses membranes. — Dans les cavités des *plèvres* et du *péricarde* se trouvait presque toujours une certaine quantité de sérosité moins colorée que celle de l'abdomen. — Chairs généralement décolorées et flasques; sang fluide et d'une nuance très-foncée.

Traitement. Les vingt premiers malades furent traités par la méthode antiphlogistique. Saignées répétées plusieurs fois le premier et le deuxième jour; scarifications dans les parties engorgées; lotions, fumigations et onctions émollientes, etc., etc. Diète sévère. Tous moururent.

Effrayé de ce résultat, M. Texier essaya d'une autre méthode. Dès l'apparition des premiers symptômes, saignée de six à sept livres; pointes de feu dans l'engorgement qu'il frictionnait avec parties égales d'huile et d'ammoniaque. Plusieurs fois par jour il répétait les frictions avec ce liniment, dont il lotionnait aussi l'extrémité des cordons.

©ENVA

Douze heures de ce traitement suffisaient pour en faire apprécier les effets. La tumeur était moins circonscrite, plus chaude, le bout du cordon humide. Un liquide plus consistant s'échappait des scarifications; le cheval portait mieux sa tête, ne piétinait plus, et cherchait à manger. Les trois ou quatre jours suivans, les mêmes moyens étaient continués, moins la saignée; seulement, on diminuait graduellement le nombre des frictions.

Un indice qui a toujours paru d'un bon augure à M. Texier, était la présence, sur les petits tampons d'étoupes introduits dans les scarifications et les plaies, d'une substance ayant les caractères du bon pus. La suppuration une fois établie, l'engorgement diminuait rapidement; on promenait l'animal, et on le remettait progressivement à son régime habituel. On conçoit que l'épiderme et les poils tombaient, à la suite de ce traitement, sur les parties frictionnées; mais ils ne tardaient pas à se régénérer.

Sur 180 chevaux soumis à ce dernier traitement, vingt seulement sont morts. L'autopsie n'a laissé voir que sur un très-petit nombre les épanchemens pleuraux et péricardiens observés sur tous les chevaux soumis à la méthode antiphlogistique.

M. Texier observe, en terminant, que, quelque rapide qu'ait été la disparition des symptômes sur les animaux guéris, les chevaux maigrissaient beaucoup pendant la maladie, et étaient long-temps à se remettre complétement. Ce vétérinaire ne pense pas que cette longueur de convalescence doive être attribuée au traitement qu'il a employé : il la regarde comme pouvant dépendre de l'encombrement.

Nous regrettons, pour cette observation pleine d'intérêt pratique, que M. Texier ne l'ait pas fait précéder de quelques détails sur le lieu d'où provenaient les chevaux de remonte, sur leur constitution, leur état de santé, le régime qu'ils avaient suivi quelque temps avant la castration. Toutes ces circonstances, jointes à ce qu'il nous a dit de l'état de l'atmosphère et des localités habitées par les chevaux, nous eussent éclairés sur les causes des accidens survenus après la castration,

©ENVA

et auraient pu nous expliquer la marche suivie par la maladie, et le succès du dernier traitement mis en usage.

— 2e ARTICLE. (Avantages de l'avoine concassée).—Parmi les vérités hygiéniques les moins contestables et, je crois, les moins contestées, est assurément celle-ci : que l'avoine est mieux digérée par les chevaux, et par conséquent plus nourrissante sous le même poids, lorsqu'elle est donnée concassée, que lorsqu'elle est donnée en grains. A l'appui de cette proposition que personne ne met en doute, M. Leblanc a cru devoir cependant apporter de nouvelles preuves. Il rapporte, dans ce but, les expériences qui suivent :

1er *Fait.* Un cheval, qui faisait un service pénible, mangeait dans l'espace de vingt-quatre heures : avoine entière 10 livres.

foin 15

paille 2

Total 27

Dans le même espace de temps, ce cheval a rendu 57 livres de crottins qui, par leur dessiccation à l'air, furent réduits à 14 livres. Dans cette masse d'excrémens, on compta 15,404 grains d'avoine non altérés par la digestion. Or, comme une livre de l'avoine dont ce cheval était nourri contenait 15,472 grains, il en résulte qu'un dixième environ de l'avoine qu'il mangeait était perdu pour sa nourriture.

2e *Fait.* Un cheval, ne faisant aucun service depuis quelque temps, mangeait dans l'espace de vingt-quatre heures :

avoine 11 livres.

foin 12

paille 6

Total 29

Il rendait pendant le même temps, terme moyen, 23 livres de crottins frais, contenant 9,016 grains d'avoine non altérés par la digestion. Or, la livre de cette avoine contenait 16,416 gr. :

©ENVA

ce cheval perdait donc le vingt-deuxième de la quantité d'avoine qui lui était donnée. La perte est évidemment beaucoup moindre sur ce cheval que sur le précédent. M. Leblanc en trouve la raison dans la puissance digestive plus grande, attendu que ce cheval, qui mangeait davantage, rendait cependant moins de crottins.

3e *Fait.* Sur ce dernier cheval, on varia l'expérience ; on substitua 12 livres d'orge en grains aux 11 livres d'avoine. Les crottins rendus dans l'espace de vingt-quatre heures pesaient 25 livres, et contenaient 19,500 grains d'orge non altérés. La livre d'orge en contenait 10,880 : c'est presque le sixième que le cheval perdait.

4e *Fait.* Sur trois chevaux nourris avec :

avoine	10 livres.
foin	15
paille	2
Total	27

l'un rendit 29 livres de crottins, l'autre 59, et le troisième 35. Les grains d'avoine ne furent pas comptés ; mais il est probable qu'ils durent être en rapport avec la quantité d'excrémens rendus ; car, en thèse générale, on peut dire que de deux animaux nourris avec des alimens de même nature et en même quantité, celui qui rend le plus d'excrémens est celui qui digère le moins bien.

De ce qui précède, M. Leblanc conclut qu'il est préférable, en général, de donner l'avoine concassée, et que cela est d'autant plus avantageux, que le grain de cette céréale est plus dur, que les animaux sont plus vieux, ou que, par d'autres circonstances, ils mâchent moins bien. Et, attribuant à la dureté plus grande de l'orge le résultat de la troisième expérience, il pense que c'est surtout cet aliment qu'on devrait concasser, comme dans les pays où il remplace l'avoine pour les chevaux.

— 3e ARTICLE. (Pétitions adressées, à diverses époques, à la Chambre des députés et à la Chambre des pairs, extraites du *Moniteur*, par M. Vogeli.)—Bien que la plupart de ces pétitions aient déjà été publiées dans notre Journal, nous en rappellerons ici l'objet et le résultat, en indiquant le numéro du *Moniteur* où ont été imprimés les rapports et discussions auxquels elles ont donné lieu.

1°. — Chambre des députés. — Pétition adressée par des vétérinaires de Marvejols (Lozère), ayant pour objet la demande d'une loi propre à empêcher les empiriques d'exercer la médecine vétérinaire. — M. de Berbis, rapporteur, conclut à *l'ordre du jour.* — Adopté. — (N° 136 du *Moniteur* du samedi 16 mai

©ENVA

1829, 2e supplément, page 759, 3e colonne, lignes 46 et suivantes.)

2°. — Chambre des députés. — Pétition adressée par des vétérinaires du département du Tarn, tendante à ce qu'il soit défendu d'exercer la profession de vétérinaire, sans en avoir préalablement obtenu le diplôme. — M. de Cursay, rapporteur, conclut à *l'ordre du jour* qui est appuyé par M. de Tracy, et combattu par MM. Charles Dupin et de Puymaurin. La pétition est *renvoyée à M. le ministre de l'intérieur.* (N° 137 du *Moniteur* du dimanche 17 mai 1829, 1er supplément, page 768, colonnes 1re et 2e, lignes 22 et suivantes.)

3°. — Chambre des pairs. — Pétition adressée par M. Potelle, médecin-vétérinaire à Beauvais (Oise), tendante à obtenir pour les vétérinaires militaires le rang d'officier. — M. le comte de Germiny, rapporteur, propose le *renvoi au ministre de la guerre.* — Adopté. — (*Moniteur* du lundi 4 octobre 1830, n° 277, 2e colonne, 3 dernières lignes et suivantes.)

4°. — Chambre des députés. — Même pétition que la précédente. — M. de Tracy, rapporteur, propose le *renvoi au ministre de la guerre.* — Adopté. — (*Moniteur* du lundi 17 avril 1831, page 834, colonne 2e, lignes 3 et suivantes.)

5°. — Chambre des pairs. — Pétition de six vétérinaires attachés à la garnison de Douai, tendante à ce qu'il soit introduit dans le projet de loi sur l'avancement de l'armée une disposition qui accorderait aux vétérinaires militaires le rang et le titre d'officier. — M. le baron Mousnier, rapporteur, propose le *renvoi à la commission chargée du projet de loi sur l'avancement.* — Adopté. — (*Moniteur* du mercredi 30 novembre 1831, n° 334, page 2259, colonne 3e, lignes 99 et suivantes.)

6°. — Chambre des députés. — M. Tardieu, médecin-vétérinaire au 15e régimens de chasseurs, adresse à la Chambre un mémoire tendant à établir le besoin d'une nouvelle et meilleure organisation des vétérinaires de l'armée. Il en propose les bases. Il demande aussi qu'il soit avisé aux moyens d'empêcher les empiriques d'exercer dans les campagnes, et d'y améliorer la position des vétérinaires. — M. Chasle, rapporteur, conclut à *l'ordre du jour* sur cette dernière partie de la pétition, et propose le *renvoi au ministre de la guerre* en ce qui concerne les vétérinaires militaires. — Adopté. — (*Moniteur* du lundi 26 décembre 1831, n° 360, page 2492, 2e colonne, lignes 66 et suivantes.)

7°. — Chambre des députés. — Pétition de la Société vétérinaire du Calvados et de la Manche, tendante à obtenir une meilleure législation sur l'exercice de la médecine vétérinaire. — M. Hector d'Aulnay, rapporteur, conclut à *l'ordre du*

©ENVA

jour. — Adopté. — (*Moniteur* du 1er janvier 1832, n° 1, 1e supplément, page 5, colonne 1re, lignes 50 et suivantes.)

8°. — Chambre des députés. — Pétition de M. Vogeli, tendante à ce que les vétérinaires de l'armée puissent obtenir le rang et le titre d'officier. — M. Hector d'Aulnay, rapporteur, propose *l'ordre du jour.* — Adopté. — (..... Séance de la Chambre des députés, du 7 janvier 1832.)

9°. — Chambre des pairs. — Pétition de six vétérinaires de la garnison de Douai, tendante à obtenir pour les vétérinaires militaires le rang et le titre d'officier. — M. le comte de la Roche-Aymon, rapporteur, conclut à ce qu'elle ne soit pas prise en considération. — Adopté. — (*Moniteur* du 14 janvier 1832, page 123, colonne 3e, lignes 17 et suivantes.)

10°. — Chambre des pairs. — Pétition de la Société vétérinaire du Calvados et de la Manche, tendante à la révision de la législation sur la médecine vétérinaire. — M. le duc de Brissac, rapporteur, propose le *dépôt au bureau des renseignemens*, ainsi que le *renvoi à M. le ministre du commerce et des travaux publics.* — Adopté. (*Moniteur* du mardi 20 mars 1832, n° 80, page 793, colonne 3e, lignes 10 et suivantes.)

11°. — Chambre des députés. — Pétition de soixante-quinze vétérinaires militaires réclamant contre le rang qui leur est assigné dans l'armée, et demandant à être classés parmi les officiers. — M. de Lariboissière, rapporteur, propose le *renvoi au ministre de la guerre.* — Observations de M. de Ludre contre la prétention de ces vétérinaires. — Le renvoi au ministre est adopté. — (Séance du 22 décembre 1832, *Moniteur* du 23 ou 24 décembre.)

12°. — Chambre des pairs. — Pétition de M. Vogeli, tendante à obtenir pour les vétérinaires militaires le grade d'officier. — M. le duc de Praslin, rapporteur, propose le *renvoi à M. le ministre de la guerre.* — Cette proposition, appuyée par M. le marquis de Laplace et M. le général Lallemand, est combattue par MM. les comtes d'Ambrugeac et Dejean. L'*ordre du jour* est adopté. — (Séance de la Chambre des pairs, du 1er mars 1833.)

A la suite de ces extraits du *Moniteur*, M. Vogeli publie dans son entier une nouvelle pétition qu'il adresse à la Chambre des députés, dans le but de provoquer une loi sur l'exercice civil de la médecine vétérinaire. Nous ne sachions pas que, dans la dernière session, il ait été fait de rapport sur cette nouvelle pétition de notre laborieux et infatigable confrère.

— 4e ARTICLE. (Lettre au Rédacteur.)—Moins triviale, moins grossière sans doute que la fameuse *contre-critique* de M. Chardon, que, par pudeur, nous n'avons pas analysée dans notre

©ENVA

dernier numéro, cette nouvelle épître, sans signature, datée d'Yvetot, et dirigée à la fois contre l'École en masse, et en particulier contre le principal rédacteur du *Recueil;* cette épître, disons-nous, est, sous le rapport du dévergondage et de l'inintelligibilité, l'un des plus curieux morceaux qu'ait produits son auteur, pourtant si remarquable en ce genre. Bien qu'elle soit trop longue pour que nous nous laissions aller au plaisir d'une petite vengeance en la publiant dans son entier, nous ne nous sentons pas la force de résister à la tentation d'en publier au moins le commencement; ne serait-ce que pour justifier notre jugement sur cette œuvre de déraison vraiment extraordinaire. Or, écoutez donc, et, si vous le pouvez, comprenez :

A monsieur le Rédacteur du Journal théorique et pratique,

« Votre journal indépendant me plaît sous plus d'un rapport. Cette condition est indispensable pour faire sortir l'art vétérinaire de la routine. C'est avec son aide que l'on parviendra à briser le mur d'airain élevé entre lui et la médecine de l'homme. Pour nous, qui exerçons cet art dans une petite ville devenue célèbre par les plaisanteries pleines de justesse et de sel d'un illustre chansonnier, nous avouerons sans détour que nous avons été obligés, après être sorti, il y a trois ans, de l'École d'Alfort, de refaire entièrement notre instruction sous le point de vue de la guérison des bestiaux, preuve que les romans qu'on nous avait débités pendant nos études étaient insuffisans pour nous diriger dans la pratique. Vous en jugerez vous-même lorsque nous dirons que l'enseignement consiste à grouper avec beaucoup d'adresse des symptômes pour en former des êtres ordinairement malfaisans, qui ne seraient sans cesse occupés qu'à déranger les fonctions de l'économie animale.

» Voyons si les explications sont meilleures qu'autrefois.

» On faisait du corps humain un théâtre sur lequel les différens effets de la chimie, les chocs, les effervescences, la paix, la destruction, les alcalis, les acides, ont été représentés chacun à leur tour. On fit de l'estomac une cornue dans laquelle l'acreté assoupie du ferment faisait fermenter les alimens. Le chyle devient acide, il en sort tout bouillant, rencontre en son chemin la bile alcaline. Là, il se livre un combat singulier que le suc pancréatique vient encore augmenter en s'y mêlant. Une partie s'insinue dans les orifices des veines lactées. Le reste, à travers tous les détours de ces vaisseaux, arrive à la masse du sang où le combat recommence; les ennemis qui restaient cachés leur font volte-face, tombent sur les nouveaux venus, ils leur font essuyer un nouvel assaut, tandis que ceux qui étaient à la suite des fuyards, arrêtés dans leur course, arrivant dans le sang, y donnent de nouvelles attaques, et, l'échec essuyé, ils se dispersent dans un endroit vaste, tombent dans la première cavité du

©ENVA

cœur qu'ils rencontrent, où, tout furieux d'un nouveau feu qui les pénètre, ils s'envolent dans les isthmes des poumons, en parcourent tous les coins et recoins. Mais ce n'est pas encore là la fin; chaque globule dispersé se trouve réuni avec les autres à cause du concours des routes par lesquelles ils s'étaient échappés; ils tombent dans une autre cavité du cœur, où ils acquièrent de nouvelles forces qui les font parcourir tout le corps, et revenir au cœur pour s'y ranimer. Ne croirait-on pas, d'après ce récit emprunté à Boerhaave, que nous tombons dans des rêveries, qu'on se livre à de vaines illusions, qu'on présente les fantômes de l'imagination? C'est cependant là comme des médecins ont pensé que s'exécutaient les actions naturelles de la vie. N'avaient-ils pas aussi imaginé que l'antimoine avait la propriété de guérir toutes les maladies, par la raison que, fondu avec l'or, il détruit, dans ce bain royal, toutes les impuretés, et chasse tous les métaux grossiers avec lesquels il est mêlé. Quoi de plus absurde que ces vertus qu'attribuait Paracelse à son remède secret, par le secours duquel il promettait hardiment une vie aussi longue que celle de Mathusalem, et que, parvenu à ce terme, on pourrait délibérer si on souhaite vivre plus long-temps!

» Quoi de plus insensé que la liqueur proposée par Van-Helmont, et préparée, à ce qu'il dit, avec le cèdre immortel du Liban, laquelle enrichit tellement les humeurs vitales par ses vertus salutaires, qu'en purgeant toutes les impuretés, et suppléant aux besoins du corps par une nouvelle recrue d'esprits, elle le conserve pendant long-temps dans toute la vigueur de la jeunesse! Qu'est-il besoin de parler ici de la pierre de Rutler qu'il suffisait de toucher du bout de la langue pour être guéri des maladies les plus obstinées? Nous ne finirions pas si nous voulions passer en revue les rêveries de cette espèce répandues dans les ouvrages en vogue de nos jours. Ne vient-on pas de nous reporter à 1654, époque où l'on publiait le grand Maréchal expert et français. Cet ouvrage eut beaucoup de vogue; le titre en imposa, dit Vitet; à peine sur trois cents formules très-composées, s'en trouve-t-il une d'une efficacité bien reconnue. Que gagnera la science à la publication de ces ouvrages métaphysiques? Disons-le, on pourra lui appliquer ce que nous rapportions, il n'y a qu'un instant, de la théorie chimique. ».....

Et l'œuvre se continue jusqu'au bout avec le même ordre et la même lucidité!

Nous l'avons dit, l'auteur n'a pas signé : mais, en vérité, c'était bien inutile. Cette lettre est un portrait; et il faudrait n'avoir jamais lu les productions de M. D...., pour ne pas le reconnaître à cette singulière macédoine. Il n'y a pas deux vétérinaires en France qui écrivent de la sorte.

©ENVA

PATHOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE.

Nécrose de l'os du pied, enlèvement de cet organe.

Par M. Gargin, *vétérinaire à Hières.*

On ne connaît pas en médecine vétérinaire d'exemple d'une opération dans laquelle, après l'enlèvement de l'os du pied d'un animal monodactyle, la guérison a été assez complète pour que la marche pût se faire, l'animal travailler et rendre encore des services. Il peut être intéressant aussi, sous le rapport de la physiologie, de voir que l'ongle tenant exclusivement à la peau du bourrelet, et privé de tout rapport avec le tissu podophylleux, n'en a pas seulement persisté, mais encore a continué de s'accroître : c'est donc sous ce double point de vue, qu'il devient utile de conserver la mémoire du fait que je vais rapporter.

Je fus appelé le premier mai 1827 par M. Etienne, propriétaire à Pierre-feu, pour donner mes soins à un mulet de sept à huit ans, boiteux du membre droit de devant. Trois jours auparavant, le propriétaire avait retiré du pied un clou de deux pouces enfoncé vers la pointe de la fourchette, et depuis, malgré une boiterie, n'en avait pas moins fait travailler son mulet. La claudication était alors

©ENVA

très intense, une matière grisâtre et fœtide s'échappait de la piqûre, qui était dirigée de bas en haut et d'avant en arrière, sans pénétrer profondément. De l'essence de térébenthine et quelques plumasseaux furent les seuls moyens employés.

Le 4 à ma seconde visite, la plaie, d'une couleur livide, donnait passage à un liquide de même couleur, et d'une odeur infecte; une fistule se propageait jusque dans le paturon, en passant à la face supérieure du coussinet plantaire. J'enlevai une nouvelle portion de la sole et de la fourchette, et découvris l'expansion du tendon perforant, dont la couleur était livide. Le pansement se fit avec du digestif animé et de la teinture d'aloès.

L'engorgement s'était de beaucoup augmenté le 7 mai, époque de ma troisième visite, il s'étendait depuis le genou jusqu'à la couronne; une humeur séreuse de mauvaise odeur suintait de cette dernière partie. Le mulet souffrait beaucoup, et n'appuyait plus sur son membre malade. J'ajoutai à l'ancien pansement, des plumasseaux imbibés d'eau de Goulard, placés autour de la couronne dans l'intention d'en prévenir le décolement.

Malgré tout, le 11 mai, le biseau de la corne était séparé de la couronne jusqu'à la base de la fourchette, au point qu'en comprimant le sabot par la partie inférieure, on voyait l'ongle détaché du bourrelet, et même du tissu feuilleté de l'os du pied. Le peu de sole de corne qui était resté intacte, était

©ENVA

également détaché des tissus sous-jacens. Enfin le sabot ne tenait à la peau que par la base de la fourchette.

J'enlevai toute la partie de la sole qui était détachée, en respectant seulement les arcs-boutans et la base de la fourchette, qui était encore unie à la peau, afin d'éviter la chute du sabot. J'employai le même pansement que précédemment, et je fus dans l'obligation de le faire renouveler tous les jours par le propriétaire.

Le 15, à ma cinquième visite, je sus de lui que le mulet avait beaucoup souffert, était resté couché la plus grande partie du temps, et ne mangeait que fort peu. Je reconnus l'existence de différentes tumeurs, survenues depuis deux jours sur l'engorgement du membre, et notamment une plus volumineuse que toutes les autres, située sur la partie antérieure de la couronne. Je les traitai toutes par des onctions de basilicum, et je tirai de la jugulaire quatre livres de sang, opération que j'aurais faite plus tôt si j'avais eu le malade chez moi.

Toutes les tumeurs reconnues précédemment étaient ouvertes le 19, et laissaient écouler une matière purulo-sanguinolente; l'humeur morbide sécrétée par la tumeur du bourrelet, s'était infiltrée entre la corne de pince et les tissus sous-jacens, de sorte que pour lui donner issue, et en même temps pour donner passage aux exfoliations du ligament antérieur de l'articulation du pied, je fus obligé d'enle-

©ENVA

ver cette portion de corne. C'est alors que je reconnus la nécrose de l'os du pied, la carie complète de l'aponévrose plantaire, et de plus encore, pour surcroit de complication, l'ouverture de l'articulation de l'os du pied avec la deuxième phalange, d'où résultait un écoulement continuel de synovie.

Le 26 mai (époque de ma sixième visite), le pus est plus blanc et plus homogène, la tuméfaction générale est diminuée, l'animal semble moins souffrir; mais l'abcès du bourrelet reste stationnaire, le pus en est toujours séreux, et entraîne des débris ligamenteux, la surface apparente de l'os du pied est noire; enfin un tissu induré prend la place de la sole, et présente à l'extérieur des bourgeons saillans.

Le tissu feuilleté de l'os du pied était entièrement détruit le 2 juin; l'os lui-même ne tenait plus dans la boite cornée que par une très-petite partie de ligament; si bien qu'en introduisant mes doigts par la solution de continuité faite à la partie antérieure du sabot, je parvins à le retirer entier sans aucune difficulté.

On peut bien se figurer l'aspect que présentait le pied ainsi privé de l'os qui en forme la base. Il faut se rappeler encore, que la sole avait été presqu'entièrement enlevée, que la partie antérieure de la muraille l'avait été aussi. Néanmoins, une substance blanche, fibreuse, se forma peu à peu dans ce vide, durcit, et finit par se couvrir d'une corne

©ENVA

qui la fortifia davantage. Ce nouveau pied, on peut lui donner ce nom, se trouva masqué par les restes de l'ancien sabot, desquels il était séparé par un intervalle de quelques lignes.

Au mois de juillet je mis un fer étampé en talons, et dont les éponges étaient un peu longues, je le recouvris d'un feutre, pour préserver le nouveau pied du choc des corps extérieurs, et dès ce moment le mulet put labourer. Au mois de septembre, il put être remis à la voiture, et continuer pendant deux ans ce service, bien que boiteux on peut le deviner.

Cet animal étant mort d'une maladie de poitrine, loin de mon domicile, il me reste à regretter de n'avoir pu examiner par la dissection, la nouvelle production ou l'espèce de moignon qui se forma à l'extrémité du membre. Toujours est-il, qu'après un accident des plus graves, le mulet a pu suffire à un travail de plus de deux ans.

Note sur L'HÉMATURIE *dans les bêtes bovines.*

Par M. TAICHE, vétérinaire à Decises.

Le pissement de sang dont je vais parler est plutôt un symptôme qu'une maladie, et pourtant il me paraît difficile de qualifier autrement cet accident, dont la cause occasionnelle ne m'est pas encore connue complètement, parce que les animaux sur lesquels je l'ai observé ayant tous guéri, je n'ai pu savoir pré-

©ENVA

cisément quel était l'organe essentiellement affecté.

Cette affection ne se montre ordinairement que depuis le milieu de mai jusqu'au commencement d'août; elle affecte en plus grand nombre les vaches laitières, puis les veaux ainsi que les génisses et les châtrons, enfin quelques bœufs de travail, mais jamais les bestiaux soumis à l'engraissement.

J'ai observé cette affection pendant quatre années de suite, dans diverses exploitations, et j'ai acquis la certitude que traitée à temps et convenablement, elle se termine toujours favorablement et en peu de jours, tandis qu'abandonnée à elle-même, elle produit la mort du sixième au dixième jour, ainsi qu'on me l'a rapporté.

Symptômes : Tristesse, diminution de l'appétit, lenteur et rareté de la rumination, frissons irréguliers, fréquence du pouls, température variable des oreilles, des cornes et du muffle, sensibilité excessive de la colonne rachidienne, l'animal est souvent couché. Chez les vaches le lait diminue. Ces symptômes durent un ou deux jours, puis ils se compliquent de la voussure du dos, de la constipation, de la paleur de la peau et des muqueuses apparentes; enfin on voit que l'urine qui d'abord avait paru d'un jaune foncé, se colore de plus en plus, devient rougeâtre, puis tout-à-fait sanguinolente du troisième au quatrième jour. A cette époque la sécrétion du lait est presque totalement interrompue; ce liquide est jaune,

©ENVA

épais, et exhale une odeur pénétrante, les mamelles deviennent flasques et diminuent considérablement ; les malades urinent fréquemment ; ils ne mangent ni ne ruminent, ils sont presque constamment couchés ; la paleur de la peau et des muqueuses est excessive ; enfin la mort survient comme je l'ai dit, à moins d'un traitement convenable.

En m'occupant à rechercher les causes de cette affection, j'ai vu que les alimens seuls pouvaient la produire ; et cela encore par un effet de l'insouciance ou de l'ignorance des cultivateurs de nos contrées qui, n'ayant pas de prairies artificielles, habitués à envoyer dès le mois d'avril leurs bestiaux, dans les prés où ils mangent la *pointe d'herbe*, sont ensuite obligés pour avoir du foin, de faire sortir les bestiaux des prés, du premier au 15 mai, et de les envoyer dans des pâtures, où ne trouvant que peu d'herbe, ils sont fréquemment réduits à brouter les feuilles et les jeunes pousses des haies, composées trop souvent de hêtre, de chêne et de charme. Cette alimentation funeste dure jusqu'au commencement d'août ; alors les prés sont fauchés et on y fait rentrer les bestiaux, et si quelques pluies viennent modérer l'effet de la sécheresse, la végétation prend une nouvelle vigueur, les animaux mangent une herbe abondante, et ne vont plus aux haies.

Voyant que la maladie ne se déclarait que sur les bestiaux ainsi nourris, tandis qu'on ne l'observait

©ENVA

jamais sur les bœufs à l'engrais, qui vivent dans des prés que l'on ne fauche pas, et d'où ils ne sortent que quand ils sont gras, je n'ai pas hésité à assurer, qu'il était très facile d'empêcher la maladie de se développer, en évitant de faire paître les bestiaux dans les lieux où ils pouvaient manger la pousse des arbres dont j'ai parlé. En voici un exemple recueilli dans une propriété que j'ai fait valoir pendant un an seulement. Au commencement de juillet 1828, un de mes domestiques vint me dire qu'un des veaux était triste et pissait le sang; la vachère me déclara en outre, que telle vache avait moins de lait que de coutume; persuadé que la cause n'était pas difficile à découvrir, j'envoyai les bestiaux au paturage et j'allai les y observer : je vis que l'herbe étant devenue rare, plusieurs des animaux attaquaient la haie; durant mon examen, je vis uriner plusieurs fois la vache qu'on m'avait signalée; son urine était tout-à-fait sanguinolente; il en était de même d'un veau autre que le premier malade que j'avais fait laisser à l'étable, où on lui administrait de temps à autre, la décoction de graine de lin. J'ai changé la nourriture de mes bestiaux, et en quatre jours tous les accidens ont disparu.

Quant au traitement que j'ai mis en usage sur les malades qui m'ont été confiés, il n'a consisté qu'en une ou deux petites saignées dans le principe, et seulement quand les symptômes inflammatoires avaient une certaine intensité, puis en breuvages mucilagi-

©ENVA

neux et très légèrement nitrés, en lavemens émolliens, en applications chaudes sur le corps, et particulièrement sur les reins; les animaux étaient de plus tenus chaudement, et on leur donnait de l'eau blanche avec une très petite quantité de bon foin quand ils allaient mieux. Ce traitement n'a jamais duré plus de huit jours, et les animaux ont toujours été guéris.

Cachexie *vermineuse sur le Bœuf.*

Dans le Bœuf.

PAR M. TAICHE.

La cachexie vermineuse, que je nomme ainsi à cause de sa ressemblance avec la *pourriture* du mouton, est une affection qu'on observe fréquemment sur les animaux de l'espèce bovine, dans plusieurs parties du département de la Nièvre, où elle exerce annuellement de grands ravages.

Comme la diarrhée existe toujours quand la cachexie a fait quelques progrès, les propriétaires de bestiaux considèrent le dévoiement comme maladie essentielle, et comme cause de tous les accidens. Jusqu'à ces derniers temps, j'ai partagé cette opinion, ainsi qu'on le verra par la description des faits que j'ai observés.

Cette maladie, qui se montre ordinairement à la fin de l'hiver ou au commencement du printemps,

©ENVA

est d'autant plus fréquente et plus meurtrière, que l'automne a été plus humide et l'hiver plus long et plus rigoureux. N'ayant été à même de l'observer qu'un petit nombre de fois, je n'ai pu recueillir que peu de faits; mais je me propose de l'étudier, et d'en faire l'objet spécial d'un mémoire.

Premier fait. 10 mars 1829. Bœuf destiné à l'engraissement, âge de 9 à 10 ans.

Renseignemens. Durant la plus grande partie de l'hiver, ce bœuf (ainsi qu'on le pratique dans presque toutes les fermes) a été nourri de paille à laquelle on a mélangé quelquefois une très-petite quantité de foin. Depuis environ trois semaines, on l'a mis à l'usage du foin, car, à cette époque, l'animal a paru souffrant et le dévoiement s'est déclaré. On pense que cette affection est due à un excès de travail, le métayer qui l'a vendu étant connu comme ne ménageant pas ses animaux.

Symptômes. L'animal est excessivement maigre, a le cuir très-adhérent; et quoiqu'une partie de son poil soit tombée, celui qui reste tient beaucoup; ce qui annonce l'imperfection de la *mue*, qui, à cette époque de l'année, est très-marquée sur les bœufs en santé; la place est inondée de matières stercorales verdâtres et liquides; il a peu d'appétit, mange lentement, et toujours en choisissant le foin; la rumination est rare et incomplète; le pouls est serré et vite; le malade est affaibli.

©ENVA

Diagnostic. Je considère cette affection comme une entérite chronique, et pense devoir la combattre par des breuvages mucilagineux, une nourriture substantielle donnée en petite quantité, et enfin par les soins de propreté.

Traitement. Décoction mucilagineuse, douze litres par jour en trois fois; farine de seigle dans l'eau, bon foin donné seul et par petites portions, frictions sèches sur toutes les parties du corps.

Le 19 (neuvième jour du traitement), j'apprends que le bœuf a un peu plus d'appétit, mais que l'on vient de voir sous la mâchoire inférieure une tumeur semblable à celle que portent les moutons affectés de la pourriture. Je vois de nouveau l'animal, et constate l'existence de la tumeur. Le propriétaire veut absolument que j'en fasse la ponction, quoique je lui objecte l'inutilité de cette opération : je traverse la tumeur par un séton ; l'animal n'a pas la force de se défendre. On continuera l'emploi des mêmes moyens.

Le 25 (quinzième jour), l'animal tombe à la porte de l'étable, et il est impossible de le faire tenir debout. Je conseille de le faire tuer, ce qui est accepté et exécuté sur-le-champ.

Autopsie cavadérique faite une heure après la mort. Les vaisseaux sous-cutanés ne contiennent qu'une petite quantité de sang ; ce liquide est aqueux, et ne rougit que faiblement les corps avec lesquels on le met en contact ; les muscles sont comme ceux

©ENVA

d'un animal tué par effusion de sang ; et, dans plusieurs régions du corps, à la partie supérieure des membres, le long du cou et vers la tête, ils sont entourés d'une infiltration séreuse et jaunâtre.

Abdomen. Quelques litres de liquide très-limpide se trouvent dans cette cavité ; la membrane muqueuse des intestins grêles est un peu épaissie dans plusieurs points ; le foie est marbré de quelques cicatrices superficielles ; la bile de la vésicule est très-fluide : les autres viscères n'offrent rien de particulier, si ce n'est la pâleur des tissus en général, la rareté et l'état séreux du sang.

Thorax. Léger épanchement de sérosité semblable à celle de l'abdomen. Le cœur et les principaux vaisseaux sont à peu près vides.

Deuxième fait. Le 17 janvier 1831, je suis appelé chez M. Anceau à Code, pour y traiter une maladie qui attaque les bestiaux de son domaine, et qui en a déjà fait périr trois, dont un bœuf de quatre ans, un veau de l'année et une vache.

Le premier malade qui m'est présenté est un bœuf de trois ans et demi, qu'on a connu malade il y a onze jours, et qui, depuis trois jours, est affecté d'une diarrhée colliquative exhalant une odeur remarquable de putridité.

Symptômes. Appétit faible, rumination lente, imparfaite et rare ; sensibilité excessive du dos, suivie de plaintes, mais sans dérangement sensible de la respiration ; toux sèche et rare ; la poitrine ré-

©ENVA

sonne bien, muqueuses apparentes pâles, mufle peu humecté et de température moyenne; pouls petit, faible et fréquent, mais non concentré: il n'y a nulle apparence de météorisation: l'animal se couche rarement.

Le second est un châtron de deux ans et demi, qu'on a connu malade hier, parce qu'on s'est aperçu de la diarrhée commençante, et d'une infiltration séreuse sous la ganache. Je pense que sous peu de jours il sera comme le premier.

Le troisième animal est une génisse de dix-huit mois, qui n'offre d'autres symptômes qu'une toux sèche et pénible.

Le quatrième est un veau de dix-huit mois, malade depuis onze jours, ayant la diarrhée depuis huit: celui-ci mange presque continuellement, a toujours soif, et urine fréquemment; il est beaucoup plus triste que les autres, a un commencement d'infiltration sous la ganache; les plaintes sont continues, le mufle est presque froid et constamment mouillé partout; le ventre est volumineux, sans être dur: j'ai beau le presser en différens sens, je ne puis entendre de gargouillement. La toux est sèche, fréquente et pénible; le son rendu par la percussion de la poitrine me paraît un peu mat du côté droit: depuis quelques jours, l'animal est dans l'impossibilité de se lever seul.

La réunion des symptômes observés sur ce dernier animal, me fait diagnostiquer une *ascite* consé-

©ENVA

cutive à une *entéro-péritonite*, compliquée probablement d'une lésion ancienne du poumon droit et d'un léger hydrothorax, je déclare l'affection incurable: et propose le sacrifice de l'animal.

Traitement. Pour les trois premiers animaux, je prescris le traitement suivant: Séton au fanon, breuvages mucilagineux et diurétiques par la graine de lin et la crême de tartre (deux onces de cette dernière pour chaque animal par jour).

Quant au veau de dix-huit mois, on consent à le faire tuer. On lui coupe la moelle épinière: le sang qui s'écoule de la plaie faite au-dessous de la nuque, est d'un rouge faible et excessivement séreux; le tissu cellulaire sous-cutané et intermusculaire est partout infiltré; les ganglions lymphatiques qui se trouvent dans le pli antérieur de chaque épaule, sont très-volumineux et imprégnés de sérosité.

Abdomen. Le mésentère et l'épiploon sont infiltrés et nullement graisseux; la panse est pleine d'alimens mi-liquides; il en est de même du tube intestinal; l'épanchement séreux que je croyais rencontrer est en très-faible quantité; nulle part il n'y a de trace d'inflammation récente; au contraire, le sang est partout en quantité minime, séreux et à peine coloré. Les reins ont leur fermeté naturelle; mais à l'intérieur ils sont jaunâtres comme un haricot en partie putréfié; le foie est volumineux, rougeâtre, et offre quelques portions de ces espèces de cicatrices sur ses bords; ses conduits renferment une

©ENVA

multitude de *dystômes fascioles* tous vivans ; il s'en trouve aussi quelques-unes au fond de la vésicule biliaire, dont le contenu est abondant et très-liquide.

Thorax. En ouvrant les deux cavités pleurales, je vois que les poumons s'affaissent bien, et ne présentent extérieurement aucune altération ; il en est de même de l'intérieur. Il y a une hydro-péricardite légère ; le ventricule droit contient un caillot médiocre de sang rouge, dont la nuance n'a pas l'intensité du sang artériel d'un animal sain.

En rapprochant ces lésions cadavériques des symptômes observés sur les animaux malades, je crois être en droit de conclure qu'au lieu d'une *ascite péritonéale*, c'est d'une *cachexie vermineuse du foie* que sont affectés les bestiaux dont il s'agit, maladie ancienne, qui tient à des causes générales, à l'influence desquelles il est souvent impossible de soustraire les animaux : telles sont l'humidité presque constante de l'atmosphère au printemps qui suit un hiver rigoureux (1829 à 1830), durant lequel les animaux ont été mal nourris, mal pansés, et surtout logés dans des étables dont on n'enlève les fumiers qu'une fois par semaine, tandis qu'on a la funeste précaution de clore, autant que possible, toutes les ouvertures, non-seulement pendant la nuit, mais encore durant la presque totalité du jour, puisque ce n'est que pendant le pansage du matin et l'affourage du soir, qu'on ouvre la porte

©ENVA

d'entrée de ces espèces d'étuves, où les animaux réunis en grand nombre (eu égard à l'espèce) respirent un air constamment chaud et humide, et de plus chargé des exhalations qui s'échappent de leurs corps, et surtout des fumiers dont ils sont entourés. Il est facile de concevoir que plus le séjour des animaux à l'étable sera prolongé, plus ces mêmes animaux seront faibles et disposés à la maladie; car si, comme cela arrive fréquemment, on les fait sortir de ces étables peu de temps après les avoir ouvertes, c'est-à-dire avant que les bestiaux aient pu s'habituer un peu à la température souvent très-basse de l'air extérieur, pour les envoyer à l'abreuvoir, il doit nécessairement y avoir crispation des pores de la peau, quelquefois une irritation première des organes de la respiration, ou bien un dérangement des fonctions digestives; et ces dérangemens ou irritations partielles répétées produisent de véritables maladies qui sont d'autant plus difficiles à combattre, qu'elles dépendent de causes qui, n'ayant agi qu'à la longue, ont en quelque sorte généralisé l'affection dans toute la machine animale, et ont ainsi détruit la presque totalité des ressources que la nature peut offrir.

La maladie étant bien connue, les moyens à employer pour en borner les progrès et la guérir s'il est possible, doivent varier suivant l'existence ou la non-existence d'une irritation aiguë, entée sur une inflammation chronique. Comme il est possible que la réunion des deux états inflammatoires se rencon-

©ENVA

tre fréquemment, je crois utile (ainsi que je l'ai indiqué en partie) de commencer par un mélange de substances mucilagineuses et diurétiques associées à de légers toniques (graine de lin et crême de tartre avec addition de sel de cuisine); ce traitement sera mis en usage durant deux jours, puis on emploiera l'eau première d'orge, avec addition de sel marin à la dose de quatre onces par jour pour chaque animal; on entretiendra des sétons; les fourrages seront bien secoués et aspergés d'eau salée. (Cette dernière prescription s'applique à tous les bestiaux du domaine.)

Le 21 (cinquième jour du traitement), j'apprends que le bœuf et le châtron sont dans l'impossibilité de se lever seuls, mais que la génisse va bien. On a fait usage de bouillon de fève pour le bœuf, la diarrhée a cessé. (Décoction de gentiane avec addition de sulfate de fer à la dose de six à huit gros par jour pour le bœuf, moitié pour la génisse; on continuera, s'il est possible, l'usage du bouillon de féves.)

Vers les premiers jours de fevrier, j'ai appris que le bœuf et le châtron avaient fini par succomber à la cachexie vermineuse; qu'à l'ouverture des cadavres on avait observé les mêmes lésions que j'avais remarquées sur le veau que j'avais ouvert; enfin, que la génisse semblait jouir d'une bonne santé, ainsi que les autres bestiaux du domaine.

La cachexie vermineuse étant une affection qui se développe lentement, difficile à caractériser quand

©ENVA

elle commence, et qui, quand on la connaît bien, a déjà beaucoup altéré l'organisation, mérite une attention particulière de la part des propriétaires de bestiaux et des vétérinaires qu'ils consultent quelquefois. Mais comme ces derniers ne sont guère appelés qu'après la mort de plusieurs animaux (et seulement quand plusieurs charlatans ont donné leurs ridicules avis), conséquemment lorsque la maladie existe à divers degrés sur la plupart des bestiaux de l'étable, je pense qu'il est essentiel de chercher d'abord à prévenir cette affection en modérant l'influence des causes auxquelles on ne peut soustraire les animaux, et en se servant d'agens médicamenteux capables de maintenir l'équilibre de toutes les fonctions : en tête de ces moyens, je place la propreté des étables, la précaution d'y renouveler l'air fréquemment, de manière à ce que la température de celui-ci soit peu différente de celle de l'air extérieur; la fréquence et la perfectibilité du pansement de la main, le mélange des fourrages (paille et foin), la promenade des animaux en troupe quand le temps le permet; dans les saisons humides, l'aspersion des fourrages avec l'eau salée que l'on peut même donner en breuvage aux animaux dont les digestions paraissent lentes et imparfaites; enfin l'emploi des substances amères et astringentes à petites doses. (Décoction de gentiane avec sulfate de fer, trois à six gros chaque matin.) C'est par l'emploi de ces moyens réunis, qu'un propriétaire de ce pays, qui m'avait consulté,

©ENVA

est parvenu à arrêter la marche de cette affection qu'on lui avait assuré être le résultat d'un sort jeté sur ses bestiaux, tandis que la véritable cause était en grande partie l'inertie et l'ignorance de son métayer et de ses domestiques.

HYGIÈNE.

Notice sur la perte considérable de chevaux qu'éprouvent quelques régimens ;

Par Dehan, ancien vétérinaire de cavalerie, à Lunéville, membre et secrétaire adjoint de la Société d'agriculture de l'arrondissement.

Mémoire adressé à la Société royale et centrale d'agriculture.

En économie vétérinaire, les précautions hygiéniques au moyen desquelles on empêche les maladies de se déclarer sont de la plus haute importance ; on ne peut trop rechercher les causes morbifiques qui amènent la destruction dans une grande réunion de chevaux : les éviter ou les faire disparaître est le but vers lequel doivent tendre tous les efforts de ceux qui sont préposés à la conservation de ces précieux animaux.

En considérant le nombre de chevaux abattus pour morve dans quelques régimens, l'homme,

©ENVA

imbu de la persuasion que cette affection est contagieuse, ne voit la cause déterminante dans le second malade que sa cohabitation avec celui qui a été atteint avant lui; et cette opinion, en faveur de la contagion, a cela d'avantageux pour celui qui la professe, qu'elle le dispense de rechercher de véritables causes, quelquefois fort difficiles à découvrir, en même temps qu'elle l'empêche de heurter un préjugé trop généralement établi et qu'on n'essayerait pas toujours de détruire, sans un grand danger pour sa réputation, et même sans courir le risque de perdre un emploi dans lequel on est souvent abreuvé de mille dégoûts, mais que l'on conserve parce qu'il procure une existence.

Sorti de l'école d'Alfort en 1810, et ma carrière vétérinaire ayant été partagée en onze années d'exercice militaire et onze années d'exercice civil, j'ai été frappé de la grande disproportion qui existe dans la perte des chevaux dans les régimens et chez les particuliers, disproportion toute au détriment des corps.

Long-temps, à l'instar de beaucoup de mes confrères, j'ai attribué le développement de la morve à la contagion, et quand m'armant d'une juste sévérité de raisonnement, il m'était physiquement démontré que tout contact avait été impossible, je m'en prenais aux alimens, bien qu'ils n'eussent déterminé aucune altération des fonctions digestives et assimilatrices.

©ENVA

J'ai ensuite comparé, observé, réfléchi, et c'est du résultat de cette réflexion que s'est fortifiée en moi l'opinion que la morve chronique, la plus fréquente et la plus générale dans les régimens, n'est pas contagieuse, opinion proclamée depuis longtemps par messieurs les professeurs Dupuy et Godine, qui n'ont pas peu contribué à l'illustration des écoles vétérinaires françaises.

On sait que cette affection est purement locale, qu'elle n'est pas due à une infection générale de l'économie, que les cavités nazales (pituitaire, cornets, sinus) sont seules le siège de la maladie, qui est une phlegmasie de la membrane muqueuse, se propageant bien quelquefois, et à la longue, au pharynx, aux poches gutturales, à la trachée-artère et aux bronches ; mais ces parties ne sont jamais affectées primitivement dans la morve chronique.

Rappeler les faits qui prouvent la non contagion de la morve serait faire une longue énumération, qui ne dissuaderait pas ceux qui ont une opinion contraire, laquelle émise de bonne foi est puisée dans l'observation; mais cette observation était-elle dégagée de tout préjugé, de toute idée préconçue?

Tenait-on assez compte des causes générales qui avaient agi sur les derniers atteints comme sur les premiers? C'est ce qu'il faut que viennent démontrer des expériences exactes et suivies par des hommes impartiaux, qui n'aient aucun intérêt moral à ce qu'une opinion prévaille sur une autre.

©ENVA

Un régiment où règne la morve a peu de chevaux sains qui n'aient cohabité avec des morveux; il est rare qu'on s'aperçoive du jet de mucus, (jetage) au premier moment qu'il a lieu; les deux voisins de celui en qui il existe ont un temps plus que suffisant pour se mettre en contact avec ce mucus. Cependant tous les chevaux, ni même le plus grand nombre des chevaux de ce régiment ne deviennent morveux; cette affection change souvent quand le régiment change les conditions dans lesquelles il a vécu, soit sous le rapport des logemens ou sous celui des viscissitudes de l'atmosphère.

C'est ainsi que le 17e chasseurs, qui en 1816, 1817 et 1818 a tenu garnison à Lyon, pendant vingt-sept mois et a constamment perdu un très grand nombre de chevaux, par la morve et par les hydropisies de poitrine sans type inflammatoire apparent, et qui avait été condamné par tous les contagionistes à ne pas voir un seul cheval échapper à cette calamité, c'est ainsi, dis-je, que ce régiment n'a eu que quelques chevaux morveux pendant son séjour de six mois à Besançon, et n'en a compté que quatre, pendant les deux années 1819 et 1820 qu'il a passé à Lunéville.

Je dois noter une chose fort remarquable dans ce régiment, qui ne doit pas passer inaperçue dans les autres, c'est que sur soixante-dix à quatre-vingts chevaux abattus pour morve, il ne s'en est pas trouvé d'affecté un seul d'officier, bien que les

©ENVA

alimens fussent, pour les uns comme pour les autres, pris au magasin militaire.

Sans contester l'influence des alimens sur le développement d'un très-grand nombre de maladies, je nie que cette influence soit aussi générale qu'on l'établit pour la morve; cette affection a, je pense, des causes plus puissantes dans les dérangemens des fonctions de la peau; on sait que quand l'excitation de cette enveloppe du corps n'est pas assez considérable pour appeler à sa surface les fluides de la transpiration, c'est plus fréquemment vers les voies de la respiration, de préférence à tous autres organes, que le sang se porte; dans ce cas, l'équilibre se rompt au profit de la pituitaire ou de la membrane pulmonaire, soit pleurique ou bronchique. Qui n'a remarqué que dans le cas d'existence de la morve, dans une grande réunion de chevaux, on voit marcher avec elle les affections graves de poitrine, sans que les gastrites et gastro-entérites soient fréquentes? Cependant les alimens avariés devraient agir bien plus directement sur les organes de la digestion, qui ont la première part à l'irritation et doivent en offrir les premiers symptômes.

Les trois régimens, qui sont à Lunéville, ont perdu, par la morve, pendant la seule année 1831, cent quarante-trois chevaux, sans parler des autres maladies, qui en ont enlevé peut-être pareil nombre.

Ces régimens sont parfaitement tenus, la discipline la plus exemplaire y est observée; des vété-

©ENVA

rinaires instruits y sont attachés, et les alimens en paille et avoine ont constamment été de première qualité. Le foin récolté en 1830 et 1831 s'est généralement ressenti de l'abondance des eaux pluviales et des débordemens des nombreuses rivières qui arrosent l'arrondissement; sa qualité laisse beaucoup à désirer, mais elle est la même pour les chevaux de la ville, des campagnes et ceux de la garnison; on peut même dire, en faveur des derniers, que le foin éprouve, dans la manutention, un travail salutaire, qui le dépouille d'une partie de sa poussière, opération qui n'a pas lieu chez la plupart des particuliers, qui jettent directement les fourrages du fenil au ratelier. Ce foin forme, chez eux, la majeure partie de la nourriture des chevaux, on le donne habituellement à des animaux de moyenne taille, dans la proportion de vingt à trente livres par jour, sans addition de paille, avec une très-petite ration d'avoine, et pourtant les chevaux des particuliers ne deviennent pas morveux. On ne dira pas que périssant par d'autres maladies, ils sont mis ainsi à l'abri de la morve, puisque dans le nombre de quatre cent quarante à quatre cent quatre-vingts chevaux que renferme Lunéville, la mortalité, en 1831, par maladies ou par abattage pour morve ou pour vieillesse, n'a pas dépassé dix. Cependant beaucoup de ces chevaux, provenant de toute extraction, sont mal logés, mal pensés; plusieurs sont excédés de travail et souvent abreuvés d'eaux de puits, qui sont ici

©ENVA

généralement très-séléniteuses (ou chargées de sulfate de chaux). Ce que je dis des chevaux de la ville est en partie applicable à ceux des campagnes, où le pansement de la main est encore plus négligé, où, pendant l'hiver, les animaux sont entassés dans des écuries sans lumière et sans air respirable, remplies de fumier qu'on n'extrait qu'une fois par semaine : il règne dans ces écuries une température douce et même élevée, et la morve est à peine connue dans les campagnes de l'arrondissement, qui contient, d'après le recensement de 1825, seize mille chevaux.

Les maladies les plus fréquentes sont des inflammations de l'estomac et des intestins, qui sont rarement mortelles; on y remarque ausssi et en très-grand nombre, des chevaux et des poulains aveugles, par les ophtalmies périodiques, qui s'observent surtout dans le mois de mars, c'est-à-dire après que ces animaux ont séjourné long-temps dans l'obscurité et dans des vapeurs irritantes.

Nous venons de voir que logemens, nourriture, travail, absence de frictions à la peau, devraient concourir au développement de nombreuses maladies à la ville et à la campagne, tandis que dans les régimens, le travail est modéré, l'avoine et la paille sont bonnes, le foin devient moins mauvais par la manipulation du bottelage; les écuries sont tenues dans la plus grande propreté; elles sont éclairées et aérées par de nombreuses ouvertures; les repas ont lieu à des heures

©ENVA

fixes et régulières; deux *pansages* sont faits avec soin et exactitude; les eaux sont de source, de bonne qualité, dépourvues de substances hétérogènes : et pourtant toutes ces conditions ne suffisent pas pour entretenir la santé de ces chevaux.

Il faut rechercher d'ailleurs les causes de leurs maladies; je ne puis les attribuer qu'à l'absence ou à la suppression d'une transpiration modérée, mais suffisante, et je vois, dans les régimens, plusieurs causes qui nuisent aux fonctions de la peau.

Je place en première ligne les long pansages hors des écuries, par une température froide, après que les animaux ont séjourné dans des locaux offrant une température élevée; on voit en effet que les chevaux d'officier, qui sont plus habituellement pansés dans les écuries, et qui sont pourvus de couvertures, quoique vivant d'ailleurs dans toutes les circonstances des chevaux de troupe, contractent moins de maladies que ceux-ci. Si on objecte que les chevaux d'officiers, étant d'un meilleur choix, sont moins prédisposés aux maladies, on répondra que cette observation pourrait être fondée, si l'on ne perdait que les chevaux de troupe d'une mauvaise conformation et d'une constitution débile; mais il n'en est pas ainsi, on voit conduire à la voirie des chevaux d'une conformation annonçant une grande solidité et beaucoup de vigueur.

On tient à renouveler trop complètement, pendant l'hiver, l'air des écuries, ce qui ne peut se

©ENVA

faire que par une très-grande perte de chaleur. Ce qui se passe dans les écuries des campagnes démontre que la chaleur concourt plus à la conservation de la santé, que les gaz ammonical et acide carbonique ne contribuent à l'altérer, quoiqu'avec la construction des écuries militaires, on pourrait profiter de ce qui est avantageux, en évitant ce qui est nuisible.

Le travail des chevaux de troupe n'entretient pas une transpiration soutenue comme celui des chevaux de particuliers. Chez ceux-ci, il dure ordinairement la plus grande partie de la journée, et est réglé de manière que l'action de la peau ait lieu progressivement et se ralentisse de même, tandis que les chevaux de troupe, hors les cas de voyage, ne travaillent guère que trois ou quatre heures sur quarante-huit, et ordinairement à des allures rapides. On les laisse sellés fort long-temps après être rentrés, et cette mesure vaut mieux sans doute que d'exposer à l'air froid leur dos couvert de sueur, mais un moyen plus convenable serait le bouchonnement immédiatement après la rentrée, et aussitôt cette opération terminée, l'application d'une couverture de laine, sans s'inquiéter des cors qui pourront survenir par cette pratique, comme beaucoup de cavaliers le prétendent.

Je regarde les deux repas d'avoine comme trop copieux, par cette raison d'une digestion difficile et favorisant peu l'assimilation; les chevaux de

©ENVA

particuliers qui éprouvent de grandes fatigues n'ont guère plus d'avoine que les chevaux de troupe, mais elle est donnée en un plus grand nombre de fois et par conséquent à des quantités moindres par chaque repas.

L'estomac des chevaux de troupe n'est pas suffisamment *lesté*, il conviendrait d'augmenter la ration des fourrages fibreux; j'attribue à l'exiguité de cette ration ces maladies de langueur, ces affections chroniques, qui ne se manifestent pas par un caractère aigu bien tranché, et qui peuplent les infirmeries régimentaires. On rencontre rarement, dans la pratique civile, de ces affections où l'état du pouls et la couleur des membranes apparentes révèlent un défaut de sanguification et trop peu d'excitation dans la circulation; elles occasionneraient des dépenses de nourriture qui dépasseraient de beaucoup la valeur des animaux.

De tout ce qui précède, il résulte que, dans le doute où l'on est si la morve est contagieuse, le gouvernement devrait ordonner des expériences exactes et décisives, pour trancher la question et fixer enfin, à cet égard, la législation, qui est encore aujourd'hui ce qu'elle était dans la plus tendre enfance de la science vétérinaire : faire des essais comparatifs dans les régimens qui perdent beaucoup de chevaux, pour s'assurer si en ménageant davantage la susceptibilité de la peau, par l'emploi des couvertures, et en cessant d'exposer ces animaux au froid,

©ENVA

quand ils sortent d'un lieu échauffé, on ne parviendrait pas à les préserver d'une infinité de maladies, et surtout de la morve, du farcin et des hydropisies de poitrine (1), faire aussi des essais sur la manière de distribuer l'avoine, et examiner si en la donnant en trois ou quatre repas, les chevaux ne seraient pas plus vigoureux : augmenter la quantité de foin ou de paille; porter le premier, quand il est bon, à douze livres pour la cavalerie légère et à quinze livres pour la grosse cavalerie; ou laissant la ration de foin telle qu'elle est établie, donner aux chevaux de dragons et chasseurs quinze livres de paille, et vingt livres à ceux de cuirassiers.

Au reste, mon seul but a été d'appeler l'attention sur un mal existant; j'ai voulu raconter et non instruire; j'ai exposé des faits patens, sans me jeter dans des hypothèses. L'administration est à même de lever tous les doutes; elle y parviendra en employant des hommes capables, exempts de préjugés et de préventions.

---

(1) Les nombreux exemples de la guérison de la morve par une transpiration soutenue, au moyen d'un travail réglé, après que tous les traitemens ont échoué, prouvent la connexité de cette maladie avec le trouble des fonctions de la peau.

©ENVA

VARIÉTÉS.

De la morve sur le cheval, de la cause qui la produit, et des moyens de la prévenir;

Par LARDIT, médecin-vétérinaire. — (*Journal des haras*, août 1834.)

S'il est un titre qui doive attirer l'attention et faire espérer une de ces découvertes utiles méritant à leur auteur la reconnaissance publique, c'est sans doute celui qu'a choisi M. Lardit pour son dernier article inséré dans le *Journal des haras*. Nous serions tous fort heureux, propriétaires et vétérinaires, d'arriver enfin à la connaissance exacte de la cause qui produit une des maladies les plus désastreuses, sous la condition qu'elle pourrait être évitée.

La cause qui détermine la morve, selon M. Lardit, est unique; et de plus, il est facile de l'écarter : voilà donc un grand service rendu.

« Jusqu'à ce jour, dit-il, on lui a assigné (à la » morve) collectivement toutes les causes connues : » l'air, les alimens, l'eau, etc., tandis qu'une suffit. » Pour arriver à elle, il a fallu les examiner une à » une, observer surtout les rapports qui existent » entre l'air et l'eau, suivant les saisons; c'est en

©ENVA

» procédant ainsi que je crois l'avoir trouvée. »

Or, cette cause unique de la morve, M. Lardit a bien reconnu « qu'elle existait exclusivement dans la *frigidité* de l'eau : vérité attestée, 1° par l'époque d'invasion de la morve ; 2° par son retour périodique à des époques plus ou moins éloignées, selon l'influence des saisons ; 3° enfin, par ses préludes.»

« C'est ainsi que *toutes les fois* qu'un cheval boit de l'eau froide, il commence par tousser, puis jeter une mucosité blanchâtre, et que, si la cause persiste, ou plutôt se renouvelle, les glandes maxillaires s'engorgent, le jetage devient plus abondant, ichoreux et adhérent ; d'où résultent les ulcérations sur la muqueuse du nez. »

C'est ainsi encore que les chevaux s'abreuvant d'eau de mare, contractent la morve (d'après M. Lardit) dans les années froides, au moment des froids ; et que ceux, au contraire, qui boivent des eaux de puits, de pompe ou de fontaine, la contractent en général dans les temps chauds ; d'où l'on voit, *pour tous les cas*, la morve résulter de l'ingestion d'une eau trop froide, et d'où suit secondairement l'indication d'employer une certaine quantité d'eau chaude pour tempérer l'eau froide.

M. Lardit poursuit son idée ; et le mode d'action de l'eau froide, il l'explique par des principes *physico-physiologiques ;* de sorte que rien ne man-

©ENVA

que à cette démonstration, si ce n'est la base sur laquelle elle s'appuie.

Il est, en effet, bien reconnu que si l'eau froide peut devenir une cause de maladie lorsque la température est élevée, que les animaux ont chaud, que la digestion s'opère, et dans beaucoup d'autres circonstances, l'eau froide ne détermine pas toujours des catarrhes ni la morve, si les chevaux en boivent souvent.

D'un autre côté, si M. Lardit vu la morve naître plus fréquemment en hiver dans les chevaux abreuvés d'eau de mare, et plus fréquemment en été dans ceux qui reçoivent de l'eau de puits, beaucoup de faits pourraient être opposés à ceux que cet auteur ne cite même pas. On sait que, l'eau n'étant pas trop froide, la morve n'en a pas moins fait beaucoup de ravage dans des régimens, des postes, etc.

Il faut bien en conclure que la fraîcheur de l'eau n'est pas la cause principale, et à plus forte raison, l'unique cause de la maladie qui détruit tant de chevaux.

Rien n'est malheureusement si commun que de voir certains auteurs se laisser entraîner à une idée de prédilection, et croire inutile toute démonstration tant soit peu rigoureuse, regardant leur conviction comme devant être facilement partagée. Notre confrère M. Lardit paraît quelquefois être

©ENVA

dans cette disposition d'esprit ; il s'occupe beaucoup de la température de l'eau ; il a déjà publié un mémoire sur les effets fâcheux de l'eau froide dans la production d'une maladie qu'il a traitée avec succès dans les étalons du dépôt de Braisne. Et maintenant la fraîcheur de l'eau est, à l'exclusion de tous autres, le seul agent pathogénique de la morve. M. Lardit, sans aucun doute, est allé beaucoup trop loin.

Nouvelles remarques faites en 1834 *sur l'assainissement des étables, par les mèges et les charlatans ;*

Lettre adressée à M. le Rédacteur du Patriote *du Cantal.*

» Monsieur,

» Votre estimable journal n'étant pas seulement consacré à la défense des droits politiques du peuple, mais ayant encore pour but le développement de ses facultés intellectuelles et son intérêt matériel, j'ose espérer que vous ne refuserez pas de donner une place dans vos colonnes aux observations que je crois utile de publier, dans l'intérêt spécial de nos cultivateurs.

» L'année dernière, une épizootie terrible décima nos bestiaux : la saison où ce fléau se déclare est revenue, et déjà les journaux nous ont fait connaître qu'il fait de grands ravages dans diverses contrées de la France. Le Cantal étant peut-être le département le plus riche en bestiaux, est particulièrement intéressé à se préserver des épizooties ; et cependant nous ne voyons pas que l'autorité prenne la moindre mesure pour éclairer le peuple des campagnes sur les dangers dont nos bestiaux sont menacés, et sur les moyens les plus propres à les prévenir.

©ENVA

» On sent bien que ce n'est pas un traité que j'ai la prétention de faire dans une simple lettre. Dans ma modeste position, je ne puis donner que quelques conseils garantis par l'expérience.

» Je me bornerai donc à recommander aux propriétaires de bestiaux d'avoir soin de tenir leurs écuries bien propres, et d'en renouveler souvent l'air en ouvrant toutes les portes, et même, au besoin, en y faisant de temps à autre des fumigations de chlorure de chaux; ce qui serait fort peu coûteux.

» Je désirerais surtout leur faire comprendre qu'il est pour eux de la plus haute importance d'envoyer chercher un vétérinaire dès les premiers symptômes de maladie charbonneuse dans leurs écuries : d'abord, parce que dans certains cas de maladies charbonneuses, tout retard peut rendre le traitement inefficace; et en second lieu, parce que, dans le cas où ils auraient eu le malheur de perdre quelques bestiaux, ils ne pourraient prétendre à aucun secours ni indemnités du gouvernement, s'ils se trouvaient dans l'impossibilité de constater qu'ils ont fait appeler un homme de l'art.

» Qu'ils se gardent bien d'accorder la moindre confiance à ces empiriques ou prétendus sorciers, qui se donnent effrontément comme capables de guérir toutes sortes de maladies, et qui parcourent les campagnes pour y faire des dupes.

» Si l'autorité locale ferme les yeux sur les nombreuses filouteries de ces prétendus guérisseurs; si plusieurs maires, que je pourrais nommer, semblent même les favoriser, que le bon sens public en fasse justice, en leur ôtant l'occasion d'exercer leur infame trafic.

» Honte aux ignorans et aux hommes superstitieux, fussent-ils maires, adjoints ou juges de paix, qui ont la faiblesse de croire que quelques paroles mystérieuses et quelques simagrées guérissent plus sûrement que des remèdes appliqués avec discernement. Que la publicité de leurs actes les livre à la risée du public.

» A cette occasion, je veux raconter une aventure arrivée il y a quelques mois dans cette commune :

©ENVA

» Une épizootie charbonneuse s'étant déclarée dans les écuries d'un grave magistrat, peut-être le doyen des magistrats du département : qui le croirait? ce personnage ne rougit pas de s'adresser à un de ces prétendus sorciers, contre lesquels je voudrais prémunir mes concitoyens. Malgré ses exorcismes, la maladie n'en fit pas moins des progrès effrayans; si bien qu'elle moissonnait journellement quelque bœuf ou quelque vache.

» Une aussi malheureuse expérience aurait dû ouvrir les yeux à notre magistrat : loin de là, il eut recours à deux Esculapes d'une nouvelle façon. Il fit placer dans son écurie, au milieu de ses bestiaux malades, l'âne du moulin voisin et un bouc.

» N'allez pas croire, je vous prie, monsieur le Rédacteur, que ceci soit une mauvaise plaisanterie : tout incroyable que paraît un pareil fait, il n'en est pas moins positif, et je vous en garantis l'authenticité.

» Voici le raisonnement que fit notre savant magistrat : « L'âne » et le bouc attireront à eux tous les miasmes pestilentiels, ou » les chasseront de l'écurie par l'odeur forte qu'ils exhalent. » Dans tous les cas, cette odeur pourra tenir lieu de fumiga- » tion. »

» Que résulta-t-il de tout cela? est-il besoin de le dire? Les bestiaux continuèrent à périr, et l'âne lui-même, sur lequel avait reposé tant d'espérance, mourut peu de temps après son retour au moulin.

» *Un observateur agricole de la rivière d'Outre.* »

ORDONNANCE DU ROI

Portant établissement d'un registre-matricule pour l'inscription des chevaux de race pure existant en France (stud-book français), *et institution d'une Commission spéciale pour la tenue de ce registre.*

Au palais des Tuileries, le 3 mars 1833.

LOUIS-PHILIPPE, Roi des Français, à tous présens et à venir, salut.

©ENVA

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département du commerce et des travaux publics,

NOUS AVONS ORDONNÉ et ORDONNONS ce qui suit :

Art. 1er. Il sera établi, au ministère du commerce et des travaux publics, un registre-matricule pour l'inscrirption des chevaux de race pure existant en France.

Art. 2. Tout propriétaire d'un cheval de race pure pourra obtenir l'inscription de ce cheval au registre-matricule en fournissant les justifications que déterminera la commission créée par l'article suivant.

Art. 3. Une commission, composée de neuf membres et nommée par nous, sera chargée de l'examen des titres produits à l'appui des demandes. Les inscriptions n'auront lieu que sur la proposition qui en sera faite, à notre ministre du commerce et des travaux publics, par cette commission.

Les fonctions de membres de la commission seront gratuites.

Art. 4. Les inspecteurs-généraux des haras et les agens-généraux des remontes pourront, hors le temps de leurs tournées, assister aux séances de la commission; ils y auront voix consultative.

Art. 5. Notre ministre secrétaire d'État du commerce et des travaux publics est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Signé LOUIS-PHILIPPE.

Par le Roi :

Le Ministre secrétaire d'État
au département du commerce et des travaux publics :

Signé THIERS.

DISPOSITIONS ARRÊTÉES PAR LE MINISTRE DU COMMERCE,

Sur la proposition de la commission du registre-matricule, pour l'exécution de l'ordonnance du 3 mars 1833.

Chevaux de race pure.

Seront seuls reconnus comme de *race pure*, et admis comme

©ENVA

tels à l'inscription, les chevaux de pur sang anglais et les chevaux de pur sang arabes, barbes, turcs et persans, dont la généalogie et la qualité de race pure auront été dûment constatées.

Pour établir les droits à l'inscription, il sera fourni à l'appui des demandes, savoir :

Justifications exigées pour constater l'origine et la généalogie des chevaux présentés.

Pour les chevaux anglais précédemment importés, et pour ceux qui seraient importés ultérieurement, un certificat du dernier possesseur anglais, accompagné, autant que possible, des certificats des possesseurs précédens et de l'éleveur; lesdits certificats attestant la généalogie du cheval et sa qualité de race pure, avec son signalement exact, et aussi détaillé qu'il sera possible de l'obtenir. Le certificat du dernier possesseur anglais devra, en outre, être attesté par le *rédacteur du registre des généalogies des chevaux* (publisher of the racing calandar, and general stud-book);

Pour les chevaux arabes, barbes, turcs, persans actuellement importés, un certificat de l'agent des haras qui aura acheté le cheval, ou qui aura eu connaissance positive de son origine, constatant non-seulement son origine, quant au pays d'où il provient, mais encore que le cheval est d'une famille noble, reconnue telle dans le pays. Il sera fait, en outre, un choix sévère entre les chevaux pour lesquels ces jnstifications pourront être fournies, et l'inscription ne sera définitivement accordée que pour ceux dont la noblesse et la pureté d'origine auront été, en outre, constatées par la beauté et les qualités de leurs productions.

Indépendamment du certificat de l'agent des haras, tel qu'il vient d'être spécifié, il sera fourni, *pour les chevaux arabes, barbes, turcs, persans, qui seront importés ultérieurement*, une déclaration du consul de France, attestant la pureté de race,

©ENVA

la filiation et la noblesse d'origine du cheval, d'après une enquête faite par le consul; plus, les titres de généalogie qu'il serait possible de se procurer dans le pays. — Quelles que soient, en apparence, la régularité et l'authenticité des pièces produites, non-seulement la commission mettra la plus grande sévérité dans l'examen de ces justifications, mais encore elle ne se prononcera que d'après sa conviction intime.

Pour les chevaux de race pure, nés en France, il sera fourni, savoir :

Si le cheval est né d'un étalon royal, un certificat délivré, d'après les formes prescrites par l'article 48 du réglement du 15 décembre 1833 (1), par le directeur de l'établissement auquel l'étalon appartenait lors de la saillie de la mère du produit; ledit certificat constatant la saillie de l'animal par ledit étalon, avec le signalement exact de l'un et de l'autre, la date et le lieu de la naissance de la production et son signalement (*Voyez ci-après le modèle de ce certificat* A);

Si le cheval provient d'un étalon appartenant à un particulier, un certificat du propriétaire de l'étalon, qui constatera la

---

(1) Article 48 du réglement du 15 décembre 1833 :

« Tout particulier qui aura fait saillir une jument par un étalon royal sera tenu de faire connaître au chef de la station où » la jument aura été saillie, le sexe de la production qu'il » aura obtenue. Il consignera, en outre, sur la carte de saillie » qui lui aura été délivrée, une déclaration constatant cette naissance avec l'indication de la robe du poulain ou de la pouliche.

» Cette déclaration, signée de lui, devra être attestée par le » maire de la commune, qui la transmettra, par l'intermédiaire » du préfet ou du sous-préfet, au directeur du haras ou dépôt, » lequel, après vérification de la carte de saillie, adressera, en » échange et par la même voie, au propriétaire de la jument » un certificat constatant les faits y énoncés. »

©ENVA

saillie de la jument mère du produit par cet étalon, à la suite duquel certificat sera la déclaration signée du propriétaire de la jument, attestée par le maire de la commune, constatant la naissance de la production pour laquelle l'inscription est réclamée, et attestant en outre que cette production est bien celle dont il s'agit dans la déclaration du propriétaire de la jument, le tout avec les signalemens exacts du père, de la mère et du produit. (*Voyez ci-après le modèle* B.)

Dans le cas où la filiation, soit du père, soit de la mère, ou de l'un et de l'autre, n'aurait pas été constatée par une inscription au *stud-book*, soit en Angleterre, soit en France, cette filiation devrait, en outre, être prouvée dans les formes qui ont été déterminées ci-dessus pour chacune des deux races.

Vérification de l'identité des chevaux présentés.

La vérification de l'identité des chevaux présentés sera faite par la commission elle-même pour les chevaux qui se trouveront à Paris.

A l'égard des autres, cette vérification sera faite par les inspecteurs-généraux des haras et dépôts; et, dans certains cas, par des commissions spéciales prises parmi les personnes notables du lieu même où la vérification devrait se faire, et dont MM. les officiers des haras font partie. Les rapports faits par suite de ces vérifications seront remis à la commission, avec les autres pièces justificatives.

Dispositions particulières relatives à la tenue du registre-matricule.

Le registre-matricule des chevaux de race pure sera divisé en deux chapitres : l'un pour les chevaux anglais, et l'autre pour les chevaux arabes et leurs dérivés.

Les produits des croisemens d'une race avec l'autre suivront, pour l'inscription, l'état de la mère; la race du père y sera fidèlement indiquée.

©ENVA

Les chevaux de race pure, livrés à la monte comme tels par le gouvernement, seront inscrits les premiers au *stud-book*, après vérification de leurs titres.

Un second registre-matricule pourra être établi, à l'avenir, pour l'inscription des chevaux provenant du croisement des races pures avec d'autres races, lorsque ce croisement sera parvenu à un degré qui sera ultérieurement déterminé.

(A) *Modèle de certificat de naissance de produit de l'étalon royal.*

Je soussigné, directeur du...

HARAS..... } .....
DÉPÔT..... }

certifie qu'il résulte des certificats de saillie et déclaration en forme qui ont été déposés entre mes mains, que la jument (*nom de la jument*), de race (*indiquer la race de la jument*), née en (*année de la naissance*), à (*nom du pays où la jument est née*), taille d'un mètre centimètres, robe tête jambes appartenant à (*nom du propriétaire de la jument*), domicilié à (*lieu et département du domicile du propriétaire*), a été saillie en (*année de la saillie*), par l'étalon royal nommé (*n° du registre-matricule général des haras*), de race (*indiquer la race de l'étalon*), né en (*année de la naissance de l'étalon*), à (*nom du pays où l'étalon est né*), taille d'un mètre centimètres, robe tête jambes appartenant au (*haras* ou *dépôt*) d et qu'il en a résulté l poul dont le signalement est ci-contre, l quel poul est né à (*lieu de la naissance du poulain* ou *de la pouliche*), le (*date de la naissance*).

En foi de quoi j'ai signé et délivré le présent certificat.

A le

©ENVA

Signalement du produit.

Robe tête jambes
Marques particulières :

(B) *Modèle de certificat d'origine de produit issu d'un étalon appartenant à un particulier.*

Je soussigné (*nom du signataire*), demeurant à (*lieu et département du domicile du signataire*), certifie que la jument nommée et dont le signalement est ci-contre, née à (*nom du pays où la jument est née*), appartenant au sieur (*nom du propriétaire de la jument*), domicilié à (*lieu du domicile du propriétaire de la jument*), a été saillie à (*lieu où la monte s'est faite*), la première fois le (*époque de la première saillie*), la dernière fois le (*époque de la dernière saillie*), sous le n° (*n° du registre de la monte*), par l'étalon ci-après désigné et dont je suis propriétaire (1).

Signalement de la jument mère du produit

Taille d'un mètre centimètres, robe tête
jambes Marques particulières :

SIGNALEMENT DE L'ÉTALON.

(*Nom de l'étalon*), de race (*race de l'étalon*), né à (*année de la naissance*), à (*nom du pays où l'étalon est né*), taille d'un mètre centimètres, robe tête
jambes

En foi de quoi j'ai signé le présent certificat.

A le

N. B. Si c'est un étalon approuvé, on ajoutera :

« Lequel étalon a été approuvé le suivant le certificat » délivré par le ministre du commerce, sous le n° . »

(1) Si l'étalon qui a fait la dernière saillie n'est pas le même que celui qui a fait la première, on désignera l'un et l'autre.

©ENVA

Je soussigné, propriétaire de la jument signalée ci-contre, certifie que le (*date de la naissance du poulain* ou *de la pouliche*), est né de cette jument et de l'étalon signalé au certificat ci-dessus, un poul de poil tête jambes (*ajouter aussi les marques particulieres*).

A le

Vu par le maire de la commune d (*commune du propriétaire de la jument*), pour légalisation de la signature de M. et attestation des faits énoncés dans la déclaration ci-dessus.

A le

Vu pour légalisation de la signature de M. maire de la commune d

A le

Le sous-préfet de l'arrondissement.

Nota. Les demandes à fin d'inscription devront être adressées au ministre du commerce, avec tous les renseignemens et pièces justificatives à l'appui.

EXTRAITS ANALYTIQUES.

JOURNAL THÉORIQUE ET PRATIQUE.

(N° d'Août 1833.)

TABLE DES MATIÈRES. — 1° Altération remarquable du sang et de la lymphe, observée sur le cheval; par M. LEBLANC. — 2°. Pneumonites aiguës observées sur le bœuf et le porc; par M. JOUANAUD. — 3° Succès obtenu contre un effort de boulet chez un poulain de trois ans; par M. LARDIT. — 4° Note sur la préparation de l'onguent populéum; par M. LELOUP. — 5° Notes sur le crapaud du cheval; par MM. DUPUY et CRÉPIN. — 6° *Variétés :* Procès Rivière et Rouleau.

1er ARTICLE. (*Altération des liquides.*) — Depuis plus de

©ENVA

deux ans, l'un de nous, M. Renault, a appelé l'attention des vétérinaires sur les maladies dont les liquides peuvent être affectés. M. Leblanc vient, à son tour, apporter une preuve nouvelle à l'appui de celles déjà publiées sur cette matière. Nous enregistrons avec d'autant plus de plaisir l'observation de ce vétérinaire, qu'en même temps qu'elle constate la vérité des importantes théories développées dans ce Journal, elle démontre que, dans notre science aussi, on a cessé de subir le joug *exclusif* des doctrines dites *physiologiques*.

Le 15 mai 1832, un cheval hongre, hollandais, de neuf ans, peu irritable, et jouissant d'une bonne santé, est mis au vert, où il reste deux mois. Au bout de ce temps, il est retiré par son propriétaire. Il est alors moins gras ; son poil est terne et piqué, il a peu d'appétit ; un liquide rougeâtre s'écoule par les narines. Le 15 juillet, la pituitaire droite est violacée, marbrée ; la gauche est d'un rouge très-foncé. Injection des sinus veineux et tuméfaction douloureuse du naseau droit, rougeur foncée des conjonctives. (Diète blanche, saignée de cinq livres.) Le sang, d'un rouge foncé, sort très-fluide de la veine. (Fumigations émollientes.)

Le 18, petites plaies nombreuses sur la muqueuse nasale du côté droit, qui se tuméfie ; jetage d'un liquide ichoreux, rougeâtre, infect ; engorgement des ailes du nez et de la lèvre supérieure. (Fumigations et injections émollientes.)

Le 22, des lambeaux de pituitaire tombent avec la matière du jetage. L'engorgement des ailes du nez a gagné la lèvre inférieure et les deux joues. De petites tumeurs apparaissent à la surface de cet engorgement.

Du 22 au 28, ces petites tumeurs s'ouvrent, et il s'en échappe un liquide un peu trouble et sans odeur. Une goutte de ce liquide reçue sur la lame d'un bistouri, se séparait en deux parties : l'une, roussâtre et séreuse à la base ; l'autre, au sommet, était d'un blanc sale, et ressemblait à du pus mal élaboré. —

©ENVA

Engorgement douloureux et inégal du bipède diagonal droit; respiration difficile, grande faiblesse; hémorrhagies nasales, battemens du cœur faibles, flanc cordé. Pendant ces six jours, l'animal n'a ni bu ni mangé. On a cautérisé les tumeurs au fur et à mesure de leur développement.

Du 28 au 29, développement, sur presque toute la surface du corps, de petites tumeurs analogues à celles déjà décrites. Elles renferment aussi un liquide séro-purulent. (Nouvelle saignée pour étudier le sang; puis on sacrifie l'animal.)

Le sang tiré de la veine et recueilli dans plusieurs éprouvettes, entre autres caractères, a présenté les suivans : Il s'est d'abord séparé en deux parties : l'une, supérieure, de 0,003 d'épaisseur, et qui est restée liquide pendant trois heures; l'autre, qui s'est solidifiée une demi-heure après la saignée, et qui était composée de caillots couenneux et cruoriques. La partie liquide, supérieure, avait beaucoup d'analogie avec la substance puriforme des tumeurs de la surface du corps. Le caillot couenneux, d'aspect nuagé, avait quelque ressemblance avec des œufs pourris. A la surface du caillot cruorique qui était violette, irisée, se remarquait un grand nombre de petits points blancs. Le sérum, qui n'a paru que trois heures après la saignée, était trouble, d'un jaune verdâtre, et se trouvait placé sur un côté de la colonne du caillot dont la partie supérieure était alors occupée par la couche puriforme solidifiée et adhérente aux bords de l'éprouvette.

Des phénomènes exactement semblables s'observaient sur des gouttes de sang, qui, lors de la saignée, s'étaient déposées sur une planche voisine. On voyait au sommet de chaque goutte une très-petite masse de matière puriforme; tandis que la partie rouge de la goutte, qui était très-foncée lors de la sortie du sang de la veine, devenait plus vermeille lorsque cette séparation était effectuée.

L'examen des deux caillots dans l'hématomètre donna lieu aux

©ENVA

observations suivantes : La couenne avait $0^m,049$ de hauteur ; le cruor, $0^m,051$; et la sérosité, vingt-quatre heures après la saignée, $0^m,035$. — Le caillot couenneux était moins consistant qu'il ne l'est dans les mêmes circonstances de coagulation sur un animal sain : il avait une nuance marbrée. — Le caillot cruorique se composait de deux parties : l'une, violet très-foncé ; l'autre, en plus petite proportion, d'un blanc sale, et disséminée très-irrégulièrement dans l'épaisseur du caillot.

Autopsie (quatre heures après la mort). — Destruction des deux tiers inférieurs de la muqueuse nasale. — Abcès en grand nombre dans l'épaisseur des ailes du nez et des lèvres : la matière de ces abcès consistant dans un liquide sanieux, mélangé avec de la matière jaune assez dure. Autour de cette matière, le tissu cellulaire était ou induré, ou ecchymosé. — Les mêmes remarques furent faites partout où avaient existé des abcès. — Ganglions lymphatiques de l'auge, des ars, des bronches, des aines, très-engorgés, rougeâtres ou blafards. — Principaux lymphatiques des membres postérieurs contenant un liquide blanc opaque dans la plupart, rosé dans les autres. — Sang contenu dans le cœur et les gros vaisseaux fluide et très-noir. — Pas de lésions apparentes dans le cœur et les gros vaisseaux.

Les caractères morbides que présentait le sang pendant la vie de l'animal, son altération que l'ouverture permit de constater après la mort, l'absence de lésion appréciable sur les principaux viscères, la formation si prompte du pus dans les petites tumeurs subitement développées à la surface du corps, mettent hors de doute la maladie des liquides dans le sujet de cette observation. M. Leblanc pense, et nous croyons qu'il a raison, que cette maladie a pu être déterminée par l'influence long-temps prolongée de la nourriture verte, combinée avec l'action de l'air froid et humide qui entourait l'animal la nuit et le jour. Ce qui confirmerait cette étiologie, c'est que plusieurs chevaux qui

©ENVA

avaient été dans le même pâturage et dans les mêmes circonstances, ont aussi été malades. De là, cette recommandation tant de fois faite par les vétérinaires instruits, si souvent oubliée par les propriétaires et surtout par les chefs de corps, de ne pas envoyer au vert et exposer à l'intempérie des jours et des nuits les chevaux qui sont atteints de maladies anciennes de poitrine ou des voies digestives, ou qui sont affaiblis par d'autres circonstances débilitantes. Mettre ces animaux dans de pareilles conditions, c'est les exposer à contracter la morve et le farcin aigus. Les exemples ne manqueraient pas pour en fournir la preuve.

2e ARTICLE. (*Pneumonites aiguës dans le bœuf et le porc.*)—S'il est des maladies qui aient été bien décrites en médecine vétérinaire, sous le rapport de leurs symptômes, de leur traitement et des lésions pathologiques qui les constituent, ce sont, assurément, les inflammations aiguës du poumon dans le bœuf et le cheval. Publier des observations sur ces maladies, et n'y donner pour élémens du diagnostic que des symptômes déjà bien connus, sans même dire un seul mot de l'auscultation ni de la percussion, n'y indiquer comme moyens de traitement que la saignée, les boissons et fumigations émollientes, et, plus tard, les sétons; c'est publier des observations à peu près inutiles aujourd'hui; c'est ce qu'a fait M. Jouanaud dans les cinq faits qu'il a insérés dans le *Journal théorique et pratique* sur la *pneumonie aiguë* du BŒUF. Nous nous abstiendrons, pour cette raison, d'en entretenir plus long-temps nos lecteurs.

La *pneumonie aiguë* dans le PORC est l'objet de cinq autres observations. Nous n'y avons rien vu non plus qui n'ait été à peu près dit par Viborg (1). Les animaux qui en étaient atteints étaient ordinairement couchés, avaient les yeux tristes, les

(1) *Mémoire sur l'éducation et les maladies du porc.*

©ENVA

oreilles tombantes, la queue constamment entre les jambes, les soies ternes et piquées, la respiration convulsive et plaintive, une toux grasse et quinteuse, un grognement plaintif et de l'inappétence. La plupart se relevaient, changeaient souvent de place, et avaient la marche chancelante. Quelques-uns avaient la poitrine douloureuse à la pression. Le pouls ne fut exploré que sur deux des cinq animaux dont parle M. Jouanaud. Sur l'un, il était fort et fréquent; l'issue de la maladie fut heureuse; sur l'autre, qui succomba probablement à une pneumonie gangréneuse, et dont on ne fit pas l'ouverture, il était petit et vite : l'haleine était alors très-fétide.

Un séton sous la poitrine ; des boissons adoucissantes, des frictions irritantes sur les membres, une saignée à la queue, des cataplasmes émolliens sur les parois de la poitrine, sont les moyens qui ont été mis en usage avec succès sur quatre de ces animaux, qui ont été guéris du cinquième au huitième jour.

3e ARTICLE. (*Fer à bec renversé contre un effort de boulet.*) — A la suite d'un effort de boulet déjà ancien, un cheval avait eu les ligamens et les tendons tellement distendus, qu'aussitôt qu'il prenait un point d'appui sur le pied du membre malade, la partie antérieure du boulet touchait à terre.

Pour remédier à cet accident, M. Lardit fit appliquer sous le pied du cheval un fer *à bec* ainsi confectionné : De la pince du fer à laquelle elle était rivée, s'échappait une tige de même métal qui remontait parallèlement à la partie antérieure du sabot, de la couronne et du paturon, jusqu'au boulet où elle se terminait par une plaque dont la concavité du côté du boulet s'adaptait assez exactement sur la convexité de cette région. Un coussin rempli de crin garnissait la concavité de cette plaque, pour rendre moins dur son contact avec le boulet. La tige du bec, aussi bien que la plaque, avait une force suffisante pour ne pas céder sous la pression du boulet lorsqu'il tendait à se porter

©ENVA

en avant. Trop d'épaisseur à ces prolongemens aurait l'inconvénient d'augmenter inutilement leur poids.

Dès le lendemain de l'application de cet appareil, le cheval marchait franchement au pas, et même au trot. Quinze jours après, il fut rendu à son propriétaire et remis à ses travaux.

4e ARTICLE. (*Sur la préparation de l'onguent populéum.*)— Avant de parler à nos lecteurs du procédé que conseille M. Leloup pour préparer *l'onguent populéum*, nous croyons utile de leur rappeler brièvement, pour les mettre à même de comparer, le mode ordinairement suivi pour la fabrication de cette pommade, et qui se trouve indiqué dans la *Matière médicale* de M. Moiroud.

Prenez : Bourgeons secs de peuplier noir		2 parties
Feuilles fraîches de pavot	aa	1 partie
— — — de belladone		
— — — de jusquiame noire		
— — — de morelle noire		
Axonge préparée		12 parties

On coupe et l'on contuse les feuilles; on les introduit avec l'axonge dans un bassin de cuivre étamé; on fait bouillir le mélange à un feu modéré, en remuant de temps en temps, afin d'empêcher les plantes de s'attacher au fond de la bassine, et favoriser l'évaporation de leur eau de végétation. Lorsque les deux tiers environ de celle-ci sont dissipés, on ajoute les bourgeons, après les avoir contusés; on laisse infuser pendant deux à trois heures : on coule alors avec expression; et lorsque le produit est refroidi, on l'enlève par couche avec une spatule, afin de le séparer du dépôt qu'il a formé. Si l'on tient à l'avoir bien pur et d'une bonne garde, il faut le fondre de nouveau à une douce chaleur, le maintenir pendant quelque temps en fusion tranquille, afin de chasser toute l'humidité qu'il contient encore, et le filtrer ensuite dans des pots à travers une toile serrée.

©ENVA

D'après M. Leloup, il serait impossible de livrer l'onguent ainsi préparé, au prix pour lequel beaucoup de marchands de drogues le vendent dans le commerce; aussi, la plupart en sophistiquent plus ou moins la fabrication. Forcé, pour soutenir la concurrence, de livrer l'onguent populéum au même prix que ces droguistes, M. Leloup est parvenu, en le composant d'après un procédé et dans des rapports nouveaux, à allier dans sa préparation la bonne qualité et le bas prix. Voici la méthode qu'il conseille :

Prenez : Axonge préparée 50 livres

Suc exprimé des feuilles récentes de jusquiame noire, — de belladone, — de pavot, — de mandragore } ãã 2 livres

— de morelle noire 30 livres

Après avoir nettoyé et mondé les plantes, on les pile dans un mortier de marbre, et on les soumet à la presse. Le suc obtenu et non filtré est mis dans un bassin de cuivre, où l'on a fait fondre l'axonge; on fait bouillir à feu doux, en agitant sans cesse, jusqu'à ce que la plus grande partie de l'humidité ait disparu; on ajoute alors :

Bourgeons de peuplier secs et concassés 12 livres; on laisse infuser pendant douze heures sur les cendres chaudes; au bout de ce temps, on passe avec expression, et on sépare l'onguent de son dépôt par décantation.

Par ce procédé, dit M. Leloup, les feuilles des plantes narcotiques ne bouillant pas dans l'axonge, il y a déjà économie de près d'un huitième de la graisse que ces feuilles absorbaient. On peut le rendre plus économique encore, en remplaçant deux tiers des bourgeons de peuplier, qui absorbent aussi beaucoup de graisse, par une quantité égale de sucs narcotiques. Reste à savoir si cette diminution dans la quantité des bourgeons de

©ENVA

peuplier laisse à l'onguent toutes ses propriétés? MM. Leloup et Leblanc le pensent : l'expérience seule pourra le démontrer.

On livre quelquefois dans le commerce, pour de l'onguent populéum, de la graisse colorée avec un mélange de curcuma et d'indigo; ou encore, ce qui est plus coupable, avec un mélange de vert-de-gris et de curcuma. La première de ces préparations peut se reconnaître, suivant M. Leloup, en ce que la couleur factice disparaît au bout de quelque temps; la seconde, en agitant dans un mortier deux gouttes d'ammoniaque liquide ou de solution de prussiate ferruré de potasse avec une petite quantité de ce faux onguent; celui-ci prend à l'instant une couleur rouge fauve.

En terminant sa note, M. Leloup examine les questions de savoir : 1° s'il est préférable d'employer des bourgeons de peuplier verts ou secs, pour la fabrication de l'onguent populéum? 2° si l'onguent populéum doit avoir l'aspect lisse ou grenu? — Les bourgeons secs lui paraissent préférables, parce qu'ils cèdent à l'axonge autant d'odeur et de principes balsamiques que les verts, sans lui donner autant d'humidité; et, d'un autre côté, parce qu'ils permettent de fabriquer de l'onguent populéum toutes les fois qu'on peut se procurer des plantes solanées fraîches. — Quant à la seconde question, attribuant l'aspect grenu à l'humidité que contient l'onguent; mais considérant que, pour le faire disparaître, il faudrait chauffer long-temps, et risquer d'altérer la composition par l'action trop prolongée du feu; considérant aussi que quand il n'est pas par trop grenu, il se conserve généralement bien, il pense que l'onguent populéum doit être plutôt grenu que lisse, s'il jouit d'ailleurs de toutes les propriétés requises.

5e ARTICLE. (*Du crapaud du cheval.*)—C'est vraiment une singulière maladie que le *crapaud* du cheval! Tandis que le plus grand nombre des vétérinaires la regarde comme toujours très-grave et rarement curable quand elle a acquis un certain

©ENVA

développement, quelques autres s'étonnent de la gravité qu'on s'est plu à lui prêter, et assurent qu'il est peu de *crapauds* dont ils n'aient obtenu une prompte et facile guérison : pour les plus invétérés, deux mois leur suffisent. Et il y a déjà long-temps que les choses en sont à ce point, sans que les lumières ou le bonheur de quelques-uns aient pu se communiquer ou s'étendre au plus grand nombre. La raison en est simple : c'est que, jusqu'à présent, aucun de ces heureux guérisseurs n'a *publié* la méthode de traitement à laquelle il doit d'avoir opéré tant de merveilles. Quant à la cause de ce silence, nous l'avons comprise jusqu'à un certain point, avant la publication des journaux vétérinaires; aujourd'hui, nous ne saurions nous l'expliquer d'une manière satisfaisante. Il faut bien nous résigner.

Mais voici venir un indiscret : c'est M. Dupuy. Confident de M. *Janné*, M. Dupuy en a reçu copie d'un mémoire manuscrit sur le *crapaud* du cheval; et il va nous en donner une analyse. Or, écoutons-le bien; car, parmi les guérisseurs du *crapaud*, M. Janné occupe sans contredit le premier rang : car M. Janné ne reconnaît pas de crapaud incurable; pas même lorsque cette maladie est compliquée de l'altération des tendons, des capsules synoviales, des cartilages articulaires, des os! Seulement, il avoue que, dans ce dernier cas, le traitement est plus long. Honneur donc à M. Janné! et, puisqu'il n'a pas jugé à propos de publier son mémoire qui aurait eu tant de succès parmi les vétérinaires, remercions M. Dupuy qui veut bien, après *trente ans* (il possède ce mémoire depuis 1805), rompre aujourd'hui le silence.

Et, pourtant, nous venons de lire l'analyse de M. Dupuy; nous venons de la relire encore; et, à notre grand désappointement, nous ne concevons rien aux cures prodigieuses opérées par M. Janné. Sans doute, les idées de ce praticien sur le crapaud sont généralement justes; sans doute, sa méthode de traitement est rationnelle : mais ces idées, il y a long-temps déjà

©ENVA

qu'elles sont connues; cette méthode, nous l'avons vu mettre en usage par plus d'un vétérinaire; et, il faut bien le dire, plus d'une fois sans succès. M. Janné n'a-t-il donc pas dit tout son secret; ou bien, M. Dupuy n'a-t-il fait qu'une incomplète révélation? Que penser autre chose? Comment admettre que le même moyen qui réussit entre les mains de l'un, échoue dans les mêmes cas, et même dans des cas moins graves, entre les mains de l'autre?

Abattre du sabot jusqu'à la rosée; enlever toute la sole et la paroi détachées par la matière du crapaud, jusqu'un peu au-delà des parties affectées; amincir la sole qui reste pour lui donner beaucoup de souplesse; mettre un fer à dessolure; panser avec des plumasseaux imprégnés d'une liqueur spiritueuse; faire une compression ferme, sans être trop forte, et bien égale : aux pansemens suivans, enlever avec précaution, et sans faire saigner, autant qu'on le peut, la matière cornée molle ou non adhérente; employer l'onguent égyptiac sur les parties altérées, les plumasseaux secs sur les plaies vermeilles; tenir toujours la sole mince, tant que la nouvelle qui se secrète n'est pas adhérente; faire des pansemens fréquens, quand la sérosité qui se secrète est abondante, et, dans ce cas, saupoudrer les plumasseaux avec du sulfate de cuivre; continuer ces soins jusqu'à ce que les plaies soient partout recouvertes de bonne corne bien adhérente; éviter surtout que les pieds de l'animal ne séjournent dans l'humidité, en renouvelant sa litière, et n'y laissant pas d'excrémens; enfin, quand la corne a assez de consistance, faire travailler l'animal au labour jusqu'à parfaite consolidation : voilà tout ce que recommande M. Janné, dans l'analyse de M. Dupuy. — N'est-ce pas, en tout point, ce que prescrit M. Girard dans la troisième édition de son *Traité du pied?* n'est-ce pas, à peu de chose près, ce que, bien long-temps avant M. Janné, recommandait Solleysel? n'est-ce pas le traitement qu'emploient aujourd'hui le plus grand nombre des vétérinaires

©ENVA

qui n'opèrent pas le crapaud ? Et, cependant, nous le répétons, ils sont loin d'être constamment heureux.

Nous étions arrivés presqu'à la fin de l'analyse de M. Dupuy, et nous admirions, pour la première fois, qu'il eût pu se résigner à ne parler que du *crapaud*, dans un article intitulé : *Note sur le crapaud.* Nous nous demandions avec un mélange d'étonnement et de satisfaction, quel nouveau Popilius avait eu la puissance de contenir dans le cercle de la logique et de la raison cette imagination ordinairement si capricieuse et si vagabonde ? et nous nous réjouissions déjà de tout le bien qui pourrait en résulter pour la médecine vétérinaire; quand, en reprenant notre lecture que la surprise nous avait fait suspendre quelques instans, nous retrouvons M. Dupuy transporté par la pensée à la Convention nationale, en 1793, et écoutant, *arrectis auribus*, le ministre Roland qui s'exprimait ainsi :

« On n'a jamais donné aux élèves des écoles vétérinaires au-
» cune instruction sur les maladies épizootiques ; aussi, les cul-
» tivateurs deviennent victimes de leur aveuglement..... etc., etc.»
— Et puis, après ce mémorable discours de Roland, arrivent les dix millions de bêtes bovines qu'ont perdues, dans l'espace d'un siècle, la France et la Belgique ; et puis les écoles qui ne peuvent sortir de l'ornière de la routine où elles sont engagées ; et puis les professeurs de l'École d'Alfort, qui admettent et proclament des méthodes curatives très-différentes de celles mises en usage dans le traitement des bœufs par M. Valleix, vétérinaire à Toulouse, etc.... — Oh ! Condillac ! ! !

6e ARTICLE. (*Note sur le crapaud.*) — M. Crépin vient, à son tour, payer un tribut d'éloges à la *méthode Janné*. Ce vétérinaire a *souvent* traité le crapaud parvenu *à un haut degré de gravité*, et a obtenu en ce genre *autant de succès qu'il a fait de tentatives*. Une seule fois, M. Crépin a échoué : c'est de ce cas rare et tout exceptionnel qu'il est ici question.

Depuis trois mois, le traitement de M. Janné restait sans suc-

©ENVA

cès sur un cheval affecté d'un crapaud, et M. Crépin commençait à croire que cette maladie pouvait bien être quelquefois incurable ; quand, d'après le conseil de M. Delaguette, il substitua au mode de traitement qu'il avait suivi jusqu'à présent, celui que décrit M. d'Arboval à l'article *Crapaud* de son dictionnaire (voyez cet ouvrage, tome Ier, page 367). *Moins d'un mois* après, le cheval avait repris le service de M. le marquis de ***, son propriétaire. Il a été si parfaitement guéri, qu'on n'aurait pu distinguer quel pied avait été malade.

Dans deux autres cas; également *très-graves*, M. Crépin a vu le même traitement suivi de succès aussi décisifs.

Puisque des crapauds qui sont *plus* que *graves* guérissent presque *infailliblement* par la méthode de M. Janné; puisque l'infiniment petit nombre qui résiste à cette méthode est *facilement* et *promptement* guéri par le traitement conseillé par M. d'Arboval, nous pouvons assurément prêter à MM. Dupuy et Crépin cette proposition *«que, de toutes les maladies du pied, le* CRAPAUD *est une de celles que l'on guérit le plus facilement.* » Nous n'avons pas besoin de dire combien nous sommes loin d'accepter, quant à présent, la solidarité d'une assertion aussi hardie.

7e ARTICLE. (*Procès Rivière et Roulcau.*) — Les quelques réflexions que nous avons faites sur les instigateurs de ce singulier procès (1) avaient sans doute frappé bien juste, puisque elles ont eu tant de retentissement dans le *Journal théorique et pratique ;* puisqu'on n'a pas cru que ce fût trop de cinq ou six longs articles pour les combattre. Mais comment les a-t-on combattues ? Comme on ne le fait que trop souvent dans le *Journal théorique et pratique :* par des injures. On a convoqué contre

(1) Voir le n° de septembre 1832, page 488 ; et celui de juin 1833, page 334 de notre Journal.

©ENVA

nous le ban et l'arrière-ban des rédacteurs et principaux collaborateurs ; et chacun a apporté sa part *d'esprit* et de *talent* à cette noble et honorable tâche. Cette fois, comme toujours, nous laisserons sans réponse des personnalités qui ne peuvent nous être offensantes, et nous renverrons nos lecteurs, pour ce qui regarde les élémeus de ce procès et les points de droit qu'il a soulevés, aux articles que nous avons publiés à l'époque où il se plaidait.

Mais, suivant notre habitude de ne jamais qualifier sévèrement un article, sans mettre nos lecteurs à même d'apprécier l'exactitude de nos jugemens, nous extrairons de cet article le passage suivant, reppelant à nos lecteurs qui pourraient bien ne pas s'en apercevoir, que c'est du procès Rouleau et Rivière qu'il est question.

« C'est à M. Bouley qu'étaient adressées nos objections, et il » n'y avait nulle apparence qu'il pût s'en offenser, comme il ne » l'a point fait ; mais quelqu'un s'est officieusement *fâché* pour » lui, et la critique *sale* et *grossière* (1) du *Recueil* est le résul- » tat d'une *colère servile* et de complaisance. L'auteur de cette » critique garde *l'anonyme* (2); mais à son style *saccadé*, *em-* » *phatique*, et plus encore à l'empressement avec lequel, nou- » veau don Quichotte, il se constitue bénévolement le redres- » seur de torts *imaginaires*, il n'est pas difficile de reconnaître » l'auteur de certaine *pauvre lettre* oubliée, le médecin-vétéri- » naire de l'École d'Alfort, où il n'y en a plus ; *l'athlète* n° I, » entré en lice au mois de mai 1832 pour une lutte scientifique,

---

(1) Nous prions nos lecteurs, pour leur édification, de se reporter à nos articles ainsi qualifiés, volume de 1832, page 488 — volume de 1833, page 334.

(2) Nous rappelons une fois pour toutes, que les rédacteurs du Recueil acceptent *tous* la responsabilité des articles qui ne sont pas signés, quel qu'en soit l'auteur.

» et auquel la voix publique décerna d'avance la palme du con-
» cours, non que ledit ex-médecin-vétérinaire, athlète en pre-
» mier, fût plus habile que son rival, mais parce qu'il avait na-
» turellement une élocution plus facile et un raisonnement plus
» entraînant, *ainsi qu'il s'en vante!!!*.....
. . . . . .
» — Partout chez lui *l'étrange* perce : on l'a vu citer Montai-
» gne, Malherbe et *ses pères*, à lui rédacteur, les Gaulois, à
» propos de pathologie vétérinaire. Aujourd'hui, il fait mieux
» que cela; il parle de Voltaire à l'occasion de son cheval,
» équitablement entier : *probablement qu'il regarde ces grands*
» *écrivains comme des confrères en littérature*, et qu'il ne cite
» leurs noms que pour *démontrer victorieusement, par des*
» *preuves incontestables, qu'il y a du Voltaire dans son*
» *style*..... Bon! m'y voilà... C'est qu'ayant su que Voltaire
» écrivait à Bourgelat, *peut-être a-t-il supposé que cet homme*
» *célèbre n'était autre chose qu'un médecin-vétérinaire de l'É-*
» *cole d'Alfort, et par conséquent son collègue en cette qua-*
» *lité!!!* »

Voilà comme on raisonne, voilà comme on *discute* dans le *Journal théorique et pratique!* Pour la vingtième fois, nos lecteurs en seront juges; ils diront quelle opinion les gens de goût doivent avoir des vétérinaires, quand par hasard il leur tombe sous les yeux d'aussi *spirituelles* plaisanteries écrites par ceux qui se font tous les jours leurs organes.

©ENVA

PATHOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE.

Calcul vésical *observé sur une jument. — Débridement du col de la vessie. — Extraction du calcul. — Guérison ;*

Par M. Renault.

— Jument propre au service du bât, de petite taille, de l'âge de 14 ans, de constitution ordinaire, appartenant à M. Graindorge, de Belleville.

Renseignemens. — Il y a environ quatorze ou quinze mois que le propriétaire s'est aperçu que sa jument n'urinait pas comme à l'ordinaire; elle paraissait éprouver quelque gêne. Depuis le commencement de l'hiver dernier, cette gêne a sensiblement et progressivement augmenté. La bête se campe souvent, urine peu à la fois, quelquefois n'urine pas du tout ; et, dans tous ces cas, fait de violens et fréquens efforts qui paraissent la faire souffrir beaucoup. Quand l'urine s'échappe avec moins de difficultés, elle est d'un jaune foncé, trouble, épaisse, et dépose sur le pavé sur lequel elle est épanchée. Quand elle est expulsée après de longues et douloureuses contractions, outre les caractères précédens, elle est quelquefois chargée de mucosités sanguinolentes.

Effrayé par ces dernières circonstances qu'il a plusieurs fois remarquées dans le courant du mois

©ENVA

dernier, et bien que sa jument n'eût pas perdu l'appétit et continuât de travailler, le propriétaire se décida à la conduire à la visite des hôpitaux d'Alfort, pour consulter sur son état.

— Ces renseignemens étaient trop précis pour ne pas me faire soupçonner l'existence d'un *calcul vésical;* et j'allais m'en assurer plus positivement par l'exploration directe, lorsque je vis se renouveler devant moi les symptômes dont m'avait parlé le propriétaire. La jument se campa; et pendant les efforts vraiment extraordinaires qu'elle fit à plusieurs reprises pour uriner, je vis les lèvres de la vulve s'écarter largement, et l'orifice vaginal de l'urètre, poussé par chaque effort jusqu'à l'entrée du vagin, apparaître demi-béant au milieu d'une grosse saillie recouverte par la muqueuse. Un peu d'urine filante et fortement sédimenteuse, fut rejetée au dehors pendant cette succession de contractions expulsives, et quelques gouttes de sang furent remarquées à l'angle inférieur de la vulve. Je n'hésitai pas, dès-lors, à diagnostiquer, en présence des élèves, l'existence d'un calcul vésical, et à émettre l'opinion qu'il devait être à surface rugueuse; me fondant sur l'écoulement de la petite quantité de sang dont chaque contraction violente était suivie. Cet écoulement ne pouvait, en effet, provenir que de légères déchirures de la muqueuse vésicale ou urétrale; et ces déchirures n'auraient pu être produites aussi souvent par un calcul à face polie. Quoi

©ENVA

qu'il en soit des motifs dont j'appuyai mes présomptions, l'événement prouva qu'elles étaient fondées.

Je me coupai les ongles, je me trempai la main dans de l'huile d'olive, et, lorsque la jument fut un peu calmée, je cherchai, en introduisant le bras dans le vagin, à reconnaitre par le toucher la présence et le volume du calcul. D'abord, je ne sentis rien de bien distinct : ce corps étranger ne reposait pas dans la portion pelvienne de la vessie ; il en occupait le fond qu'il entraînait au-delà du bord abdominal du pubis ; de telle sorte, qu'aussitôt que je pressais légèrement avec les doigts pour embrasser les contours ou juger approximativement du volume de cette masse, dont je n'avais qu'une vague sensation à travers les parois du vagin et de la vessie, elle fuyait dans l'abdomen, et je ne pouvais la suivre. Mais, bientôt, provoqués par l'excitation que ma main produisait sur la muqueuse vaginale, de nouveaux efforts se manifestèrent, pendant lesquels le calcul fut poussé violemment vers le col de la vessie ; et alors, il me fut facile d'en apprécier la forme et la grosseur. Il était ovoïde, et son volume égalait à peu près celui d'un œuf d'oie.

J'ai dit, plus haut, que pendant les efforts expulsifs auxquels la jument s'était déjà livrée devant moi, l'orifice vaginal de l'urètre était poussé jusqu'à l'ouverture de la vulve, où il apparaissait demi-béant. Cette circonstance s'étant renouvelée pendant

©ENVA

ces dernières contractions, j'en profitai pour introduire mon doigt dans l'urètre, à l'ouverture duquel je touchai un corps dur, dont la surface était recouverte d'aspérités tellement anguleuses, que mon doigt s'y étant frotté un peu fort pendant un mouvement que fit la jument, en fut légèrement excorié.

Cet état de la surface, et surtout le volume considérable du calcul, m'empêchèrent d'en tenter l'extraction avec les doigts, comme on peut le faire sans difficultés sur les jumens quand ces corps sont moins gros. Je me décidai donc à débrider le col de la vessie, pour, ensuite, retirer le calcul avec des *tenettes*.

M'étant pourvu de tous les instrumens nécessaires, je fis pénétrer une sonde cannelée, par le méat urinaire, jusqu'au col de la vessie; je glissai sur la cannelure de cette sonde un long bistouri droit boutonné, et j'essayai de débrider, sans pouvoir y parvenir : d'un côté, parce que les mouvemens de *va-et-vient* du calcul, à chaque instant poussé par des contractions vers le col de la vessie, repoussait ma sonde et mon bistouri; de l'autre, à cause de la mollesse et de la laxité extrêmes du sphincter qui fuyait sous le tranchant de l'instrument, et que, par conséquent, je ne pouvais inciser. Je regrettai de n'avoir point à ma disposition un *cystotome caché*, semblable à ceux employés dans la chirurgie humaine pour opérer la *taille* unilatérale ou

©ENVA

bilatérale (1). Obligé de m'en passer, je retirai la sonde cannelée que je remplaçai, dans le méat urinaire, par l'index et le médius de la main gauche, appuyant par l'extrémité de leur face dorsale sur la partie gauche du col, et faisant ainsi un contre-appui au bistouri que je dirigeais avec l'autre main, et dont le tranchant agissait sur la partie droite. De cette manière, le col de la vessie se trouvant retenu par les deux doigts de la main gauche, je parvins, mais non sans peine, à pratiquer sur ce point une incision de près de deux pouces. Il ne s'écoula que très-peu de sang.

Alors, j'introduisis les tenettes, après les avoir préalablement trempées dans l'huile; et, à peine entrées dans la vessie, elles se heurtèrent contre le calcul avec un tintement sec, assez fort pour faire croire à sa grande densité. Je le saisis aussitôt et le chargeai sur son petit diamètre avec assez de facilité. Mais au moment où je faisais franchir le col de la vessie à la portion de l'instrument qui embrassait le calcul, celui-ci se trouvant pressé un peu plus fortement par les cuillères, se brisa, et fut réduit en

(1) L'utilité de cet instrument m'a paru si bien démontrée dans cette circonstance, que, de concert avec mon collègue, M. Rigot, qui avait depuis quelque temps la même idée, j'ai donné au coutellier de l'École le modèle d'un *cystotome bilatéral* approprié à l'opération de la taille sur les chevaux. Si cet instrument répond à ce que nous en attendons, je m'empresserai d'en faire lithographier un dessin dans ce journal.

©ENVA

un magma graveleux, au milieu duquel ne restèrent que trois ou quatre fragmens du volume tout au plus d'une petite noisette. Je retirai successivement ces derniers avec les tenettes. Avec le même instrument, dont les cuillères étaient assez larges, je retirai encore une certaine quantité de l'espèce de gravier qui résultait du broiement instantané de la masse calculeuse. Mais, ce procédé n'étant point assez expéditif, et m'exposant à pincer dans le mors des tenettes les replis de la muqueuse vésicale, je me servis d'une *curette* à rectum, avec laquelle j'enlevai assez promptement, et sans douleur, la plus grande partie de ce qui restait des débris du calcul. Pour nettoyer entièrement la vessie, j'y injectai à plusieurs reprises une certaine quantité d'eau tiède; et comme l'irritation dont la muqueuse vésicale était le siége provoquait à chaque instant de nouveaux efforts, l'eau injectée était rejetée, entraînant chaque fois avec elle une plus ou moins grande quantité de ces graviers. Je ne cessai ces injections que quand je m'aperçus que l'eau expulsée n'était plus chargée de parcelles calculeuses.

Après l'opération, la jument ne paraissait que très-peu affectée. Cependant le pouls était plein, mais non accéléré; l'artère un peu tendue, les conjonctives légèrement injectées. (Diète, barbottage. — Injections mucilagineuses rendues plus calmantes par l'addition d'une décoction laudanisée de têtes de pavot. Ces injections seront faites dans le vagin,

©ENVA

dirigées principalement du côté du méat urinaire, et répétées pendant la journée, toutes les demi-heures. Sachet émollient sur les reins, lavemens de même nature.)

Le propriétaire ne pouvant emmener la jument, la laisse en pension aux hôpitaux de l'École. — Elle est confiée à la surveillance de l'élève Daire.

Dans le courant de la journée, la malade se campa plusieurs fois, fit pour uriner des efforts beaucoup moins violens qu'avant l'opération, et rejeta chaque fois un peu d'urine légèrement rosée, mais non chargée de graviers. Elle but bien son eau blanche et tira ses deux bottes de paille.

Le lendemain 2, rien de notable. Le pouls est normal, les conjonctives sont rosées, la bête cherche à manger. Ses efforts pour uriner ne se manifestent plus qu'à de longs intervalles. (Même traitement. — Deux bottes de paille, un quart d'avoine cuite, trois quarts de farine d'orge.)

Le 3, le mieux se soutient. (Suppression du sachet; du reste, mêmes traitement et régime. — Légère promenade.)

Le 4, mieux sensible. La jument n'a uriné qu'une seule fois dans le courant de la journée, et l'expulsion de l'urine a eu lieu sans efforts. (Cessation du traitement. — Deux bottes de paille, demi-botte de foin, deux quarts de farine d'orge, un quart d'avoine.)

Le 10 du même mois, la jument est rendue à

©ENVA

son propriétaire. Depuis quatre jours, elle était à ration entière. Toutes ses fonctions paraissent s'exécuter régulièrement.

L'examen des différentes portions du calcul fit reconnaître qu'il résultait, avant d'avoir été brisé, de l'agglomération d'un très-grand nombre de petites parcelles très-dures, mais réunies entre elles par un magma terreux très-peu consistant. Ces parcelles avaient une configuration généralement très-anguleuse; ce qui explique l'aspérité de la surface externe du calcul. Comme tous les calculs vésicaux du cheval, il était composé presque exclusivement de carbonate de chaux.

Décollement de la moitié du sabot, sans boiterie.

A M. Renault, rédacteur principal du *Recueil de médecine vétérinaire.*

Monsieur,

Connaissant la série d'expériences que vous avez tentées sur la physiologie des différens tissus du pied du cheval, vos recherches sur leurs maladies et sur les meilleurs moyens de les traiter; sachant tout l'intérêt que vous y portez, je me décide à vous adresser une observation qui, sans rien vous apprendre de neuf, pourra néanmoins vous paraître curieuse, en ce qu'elle constate un cas des plus graves par l'étendue des désordres, et dans lequel,

©ENVA

cependant, il y a constamment eu absence de toute douleur. Vous avez dit, je m'en souviens, que vous aviez opéré des chevaux affectés de javart cartilagineux, et qui ne boitaient pas, ou que très-peu, surtout s'ils étaient peu impressionnables, comme ceux des grandes races du Nord, notamment quand la carie existait sur l'un des membres postérieurs. Aussi n'aurais-je pas noté mon observation à cause de cette simple particularité (l'absence de boiterie), si elle ne m'eût paru intéressante sous d'autres rapports. Comme vous le verrez, il ne s'agissait pas de javart.

Le même sujet qui me l'a fournie a, en outre, donné à observer (pas à moi, et je le regrette) un fait accidentel, indépendant de son affection primitive : je veux parler d'une tuméfaction développée, dans l'espace d'une heure, sur la région dorso-lombaire, de chaque côté de la raie médiane qui, à peine sensible sur certains gros chevaux gras et celluleux, était devenue un profond sillon où le bras d'un homme aurait pu se loger; tuméfaction survenue immédiatement après que l'animal abattu eût été relevé, et qui simulait, jusqu'à un certain point, deux tumeurs charbonneuses. Je vous dirai deux mots de cet accident, après vous avoir donné quelques détails sur la maladie du sabot.

Le 9 mars 1834, M. Lefèvre-Thiébaut, cultivateur à Moucetz, près de Châlons, soumit à mon examen une forte jument de trait, faisant le service

©ENVA

d'une huilerie, bête très-ardente, jeune (sept ans), offrant tous les caractères d'un tempérament sanguin, qu'il croyait atteinte d'un javart. (J'insiste sur ses qualités, et pour cause.) Son pied postérieur gauche offrait, du côté externe, une tuméfaction légère du boulet, avec décollement du biseau de la paroi. En bas de cette tuméfaction s'ouvrait une fistule se prolongeant sous le quartier, et donnant écoulement supérieurement à un pus séreux, sans odeur bien sensible, qui sortait avec une sorte de bouillonnement pendant l'appui du pied sur le sol. *L'appui se faisait aussi bien que sur le pied opposé; la bête ne boitait nullement, et n'offrait aucune sensibilité au toucher, pas même à l'action de sonder la fistule.* Depuis huit jours que son propriétaire s'était aperçu de l'accident, la jument n'avait pas cessé de tourner la meule. Le maréchal présent à la visite m'assura « qu'elle n'avait pas *compté* les clous pen- » dant qu'il l'avait ferrée la veille, d'où il avait con- » clu qu'elle ne sentait rien; que, cependant, » voyant que la matière *soufflait au poil*, il avait » conseillé à M. Lefèvre de consulter un vétéri- » naire, parce qu'il était d'avis qu'on mît le mal *à* » *découvert.* » Craignant, de mon côté, les fâcheux résultats que pourrait faire naître la présence du pus sous le quartier, ce liquide n'ayant d'autre issue qu'une ouverture sous le biseau, au voisinage d'un organe qu'il pourrait carier (le cartilage latéral), je fus aussi d'avis qu'on mît le mal *à découvert.* —

©ENVA

Nous convînmes de pratiquer cette opération le lendemain.

Le propriétaire ne s'était aperçu de rien qui pût être la cause du mal ; seulement, il pensait que sa jument, en tournant la meule de son huilerie, avait pu se heurter le pied contre l'arête d'une des presses faisant saillie près de la piste du manége, auquel elle travaillait les yeux bandés.

Je me rendis chez lui le 10 au matin, ne sachant trop en quoi consisterait l'opération que j'allais pratiquer; car l'ouverture de la fistule était tellement étroite, que je n'avais pu m'assurer, en la sondant, de l'étendue des désordres. Je fis part de mes doutes, et pris mes précautions pour le cas le plus grave, quelque rassuré que je fusse par l'absence de douleur, ordinairement si grande quand les tissus enfermés dans la muraille sont malades. La jument fut abattue *sur un épais fumier*, après qu'on eut déferré et paré le pied.

N'ayant pu, comme je l'ai dit, apprécier toute l'étendue du décollement, et ne voulant pas enlever plus de corne que le cas ne l'exigeait ; désirant aussi, s'il était possible, n'extraire que la partie supérieure de la paroi, afin de pouvoir brocher des clous en quartier et en talon, je n'enlevai d'abord qu'un lambeau de corne en forme de V, comme dans l'opération de la seime en *sifflet*. Cela fait, et sans peine, il me fut possible de suivre avec une petite sonde élastique le trajet de la fistule, et de m'assu-

©ENVA

rer que toute la muraille de la mamelle, du quartier et du talon, ne tenait plus au tissu podophylleux qu'au voisinage de la cutidure ; de plus, que la sole, dans la moitié de son étendue, était séparée du tissu velouté ; de sorte que je me trouvais dans la nécessité, *pour mettre le mal à découvert*, d'enlever, à peu de chose près, la moitié de l'enveloppe cornée du pied. Ce fut alors que j'eus peine à m'expliquer l'absence de toute boiterie. Nul doute qu'avec le temps, le pus aurait fini par isoler entièrement le sabot des tissus vivans, sans occasionner plus de claudication : d'où il suivrait que le pied d'un cheval peut se *déchausser*, sans que la douleur appelle l'attention sur ce point. Je craignais que les suites de l'opération ne fissent regretter au propriétaire d'avoir consenti à ce qu'on déformât le pied d'un animal qui ne boitait même pas : la confiance qu'il me témoigna m'engagea à continuer. J'enlevai donc successivement la paroi et la sole soulevées, presque sans douleur de la part de l'animal ; et si le décollement de la première eût été aussi parfait que celui de la seconde, j'aurais opéré sans voir de sang.

Le tissu podophylleux, sain du reste, offrait, dans les points où il avait été recouvert de pus, un grand développement de ses lames qui semblaient macérées et hypertrophiées tout à la fois. Il n'y avait aucune altération du côté du cartilage. Quant à la surface solaire, elle était déjà recouverte d'une pellicule jaunâtre, produit de sécrétion destiné à rem-

©ENVA

placer la sole détachée. Celle-ci, bien qu'elle ait été parée, à ce que je croyais, profondément, était encore très-épaisse.

Le vieux fer fut tronqué et replacé; je fis ensuite un pansement ordinaire que je serrai peu. La jument désentravée se releva; elle ne boitait pas plus après l'opération qu'avant : l'appui n'était dérangé dans la marche que par la déformation du sabot; de sorte que je me dispensai de prescrire un régime particulier; seulement, je conseillai de retrancher l'avoine pendant quelque temps.

Le 15, je levai l'appareil. Toute la plaie était recouverte de corne jaune : rien de particulier, pas de complication. La bête n'avait nullement paru souffrir; elle allait comme les autres chevaux boire à l'auge, et gambadait aussi bien qu'eux.

Le 19, la couche de nouvelle corne paraissait se durcir en s'affaissant. Je crus inutile dès-lors d'y toucher, et je ne pansai plus que le 25. Le propriétaire, ce jour-là, désirant faire travailler sa jument à son huilerie, me consulta à ce sujet. J'appliquai un fer à planche avec une large branche du côté correspondant à la plaie, ayant eu soin de lever sur cette branche un large pinçon que je perçai de trous pour y attacher une plaque de gros cuir. Celle-ci fut maintenue appliquée sur la nouvelle corne encore bien faible, au moyen de courroies bouclées, dans le paturon. A cette époque, on voyait déjà la bonne corne descendre du bourrelet. Je recommandai d'en-

©ENVA

tretenir les parties grasses avec de l'onguent de pied, et permis de faire travailler la bête. Je l'ai revue depuis, et j'ai pu m'assurer qu'il n'y aura aucune déformation à l'extérieur du sabot. Quant à la sole, elle était entièrement régénérée.

Il résulte de ce que je viens de dire, 1° que du pus produit par une contusion du bourrelet a fusé sous la corne, et séparé plus d'un tiers de la muraille et la moitié de la sole d'avec les tissus sous-jacens, sans occasionner assez de douleur pour faire boiter l'animal; 2° que toute cette portion de l'enveloppe cornée du pied a été enlevée, et que, quinze jours après, le sujet a repris son travail; ce qu'il aurait pu faire plus tôt, puisque jamais il n'a cessé de bien s'appuyer sur son pied et de s'en servir. Il faut se rappeler aussi que le fait a été recueilli sur une jeune bête vigoureuse, et offrant tous les caractères d'un tempérament irritable.

— Deux mots maintenant sur la tuméfaction de la région dorso-lombaire.

Le 15, lorsque je suis allé lever l'appareil, j'appris que le jour de l'opération, dans l'après-midi, une énorme tuméfaction s'était développée, dans l'espace d'une heure, sur la région dorso-lombaire de cette jument. « En allant la voir, me dit le pro-» priétaire, je lui passai la main sur le dos, qu'elle » abaissa vivement; j'insistai, elle témoigna beau-» coup de douleur, en agitant la tête et couchant » ses oreilles. Il n'y avait encore aucun engorge-

©ENVA

» ment sensible; mais, une heure après, il était tel » que j'aurais pu cacher mon bras sur l'échine, » comme dans un fossé. Il y avait de chaque côté » de la raie une enflure chaude et on ne peut plus » sensible : elle s'étendait depuis la dixième ou on- » zième côte jusqu'au milieu du flanc. J'en fus ef- » frayé, pensant que ce pouvait être le charbon; » mais comme la bête avait été tenue abattue assez » long-temps, j'ai réfléchi que ce n'était peut-être » que l'effet d'un effort. Je me bornai à lui faire, » pour le moment, des lotions avec une infusion de » fleur de sureau; et, le lendemain matin, elle » n'avait plus rien. »

Je regrette de n'avoir pu moi-même constater l'état de la tuméfaction. Suivant toute probabilité, elle a été occasionnée par les contractions des muscles de la partie; ce qui m'étonne d'autant plus, que la bête, ayant peu souffert, n'avait fait que très-peu d'efforts.

Quelle était la nature de cette tuméfaction? Etait-ce du sang épanché, dont la résorption s'est opérée aussitôt? ou bien n'était-ce que de la sérosité? C'est la première fois que j'entends parler d'un accident semblable; c'est pourquoi j'ai cru utile de vous le communiquer. Il est bon de savoir qu'il peut arriver, mais qu'il n'a rien de dangereux, puisque des lotions légèrement excitantes peuvent le faire disparaître (1).

CHOPIN,
Vétérinaire à Châlons-sur-Marne.

(1) J'ai eu quelquefois occasion d'observer l'accident remar-

©ENVA

Extrait d'un rapport fait à l'Académie royale de médecine, dans sa séance du 28 janvier 1834, sur la CACHEXIE AQUEUSE *comparée dans l'homme et le mouton;*

PAR M. GIRARD.

MM. *Hamont*, directeur de l'école vétérinaire d'Abou-Zabel, en Égypte (1), et Sébastien *Fischer*, docteur, professeur d'anatomie et de physiologie à l'école du même lieu, ont fait parvenir à l'Académie un mémoire sur la cachexie aqueuse, considérée dans l'homme et dans les bêtes à laine. Vous avez chargé M. Reveillé-

---

qué par M. Chopin. C'est ordinairement sur les chevaux qui sont restés long-temps abattus qu'il se manifeste, et notamment sur ceux dont un membre postérieur a été pendant toute la durée de l'opération fixé très-haut, dans une position forcée par conséquent, sur l'avant-bras ou l'épaule d'un des membres antérieurs. Sur un des chevaux qui m'en ont offert des exemples, l'engorgement occupait toute l'étendue de la région croupienne correspondante au membre postérieur qui avait été opéré. Sur les autres, il existait, comme dans le cas noté par M. Chopin, de chaque côté de la ligne médiane dorso-lombaire. Durs, légèrement élastiques, très-sensibles, mais sans augmentation de la chaleur normale, ces engorgemens apparaissent quelques heures après que l'animal a été relevé, et atteignent en quelques minutes leur maximum de développement. Ils sont sans aucune gravité, durent peu de temps, et disparaissent à la suite de quelques frictions spiritueuses. L'état général du cheval n'en est pas sensiblement affecté.

J'ai toujours attribué ces accidens à de violentes contractions des muscles de la masse commune; et je crois, comme M. Chopin, que la tuméfaction résulte d'un épanchement sous-aponévrotique promptement résorbé. E. R.

(1) Abou-Zabel est un petit village situé près du Caire.

©ENVA

Paris et moi de vous rendre un compte verbal de ce travail, et nous venons aujourd'hui nous acquitter de cette mission.

Le mémoire dont il s'agit, se compose de deux parties séparées; la première renferme l'histoire de la cachexie aqueuse, à laquelle le peuple d'Égypte est très-sujet, et la deuxième est consacrée à la même affection dans le mouton. Les auteurs ont placé en tête de leur travail une introduction, où ils font la peinture la plus affligeante de l'état d'abjection et de misère dans lequel reste plongé le bas peuple en Égypte; soumis à la condition la plus dure, le cultivateur arabe ensemence le champ, élève des bestiaux; mais les produits ne sont pas pour lui: tout le fruit de ses labeurs appartient au gouvernement, dont les agens cruels et despotes exercent envers les producteurs, de continuelles vexations qu'ils accompagnent souvent des plus mauvais traitemens.

Le bas peuple d'Égypte, aussi utile que dédaigné, n'a qu'une nourriture très-grossière et bien insuffisante à ses besoins; étant en général fort mal vêtu, il manque souvent de tout habillement, et il ne prend aucun soin de propreté; pendant une partie de l'année, il travaille aux champs, ayant les pieds dans l'eau ou dans la boue; il passe les nuits dans de mauvaises cabanes, humides, chargées de vapeurs putrides; et ces habitations, sortes de cloaques, ne sont jamais bien closes. Ajoutons que ce peuple si digne de pitié est toujours tourmenté, vexé, battu et traité comme des animaux domestiques: n'ayant pas même l'espoir d'améliorer son sort et de se soustraire au despotisme qui l'accable, il est forcé de faire abnégation de lui-même et de s'abandonner au fatalisme qui est sa croyance. Tant de circonstances réunies ne peuvent manquer d'influer d'une manière fâcheuse sur son organisation, et de la disposer aux maladies asthéniques. Aussi, l'arabe indigène, dont la constitution paraît robuste, ne tarde pas à vieillir; un grand nombre de ces malheureux africains deviennent pâles, languissans et meurent de la cachexie aqueuse. MM. Hamont et Fischer ont observé que cette affection est une

©ENVA

des plus fréquentes et des plus désastreuses; elle est aussi celle qui devrait exciter plus particulièrement l'attention du gouvernement, puisque lui seul peut faire cesser le fléau, en faisant cesser l'état actuel des choses.

Les auteurs du mémoire assurent qu'en Égypte la maladie est endémique parmi les laboureurs, les ouvriers et les soldats; ils ont remarqué qu'elle est moins commune et plus bénigne dans les mois de mai, juin, juillet et août, époque de l'année où les causes déterminantes sont moins nombreuses; elle commence à sévir après l'inondation, se développe lentement et sans éclat; mais conduit d'un pas sûr ses victimes au tombeau. Si les débordemens du Nil portent en Égypte la fécondité des terres, ils y causent aussi des maux incalculables. A mesure que les eaux opèrent leur retraite, l'atmosphère se charge de vapeurs putrides et fait éclore plusieurs maladies graves; on voit alors des hommes guéris en apparence d'un mal ordinaire, tomber dans un état d'affaissement particulier, les fonctions nutritives se font difficilement, incomplètement, et la cachexie aqueuse finit par se déclarer.

Nous ne suivrons pas les auteurs dans l'énumération des symptômes, nous dirons seulement que si cette partie du mémoire ne renferme rien de neuf, elle intéresse par la clarté et par la méthode.

Selon MM. Hamont et Fischer, le nombre des victimes que la cachexie aqueuse occasionne annuellement en Égypte, peut être évalué à un cinquième des mortalités; mais ils ne donnent pas le chiffre de ces mortalités, ils ne disent pas non plus si le nombre des victimes varie suivant que les inondations sont plus hautes ou plus basses.

La dysenterie complique souvent la maladie, elle la précède même quelquefois et y dispose les misérables Égyptiens. Les désordres produits dans ces cas se font remarquer plus particulièrement sur la membrane muqueuse des gros intestins, qui présente alors des excroissances, disposées par plaques et dépen-

©ENVA

dantes de la tunique villeuse; cette même membrane porte aussi des ulcérations plus ou moins étendues et profondes, dont le siége primitif existe dans les follicules muqueux.

Les affections tétaniques sont rares en Égypte, et les auteurs attribuent cela à la constitution vicieuse, débile et peu irritable des habitans. Il n'en est pas de même des fièvres adynamiques, qui se manifestent en grand nombre, depuis mars jusqu'en juin, époque où règnent des vents du sud, impétueux et excessivement chauds; c'est aussi à cette époque, que la peste éclate et exerce ses ravages.

MM. Hamont et Fischer considèrent la cachexie aqueuse comme une maladie du système circulatoire, résultant de la prédominance du sérum, de la diminution de la fibrine et de l'albumine dans le sang; ils lui trouvent beaucoup d'analogie, avec l'hydropisie, le scorbut, la chlorose, le scrophule et l'éléphantiasis.

Nous passons maintenant à la deuxième partie du travail, qui comprend la cachexie aqueuse des bêtes à laine. Ici les auteurs ont suivi à peu près la même marche que pour la cachexie de l'homme, et ils se sont longuement apesantis sur les circonstances qui font naître la maladie, la propagent et l'entretiennent.

La cachexie aqueuse et plus communément la pourriture des moutons, sur laquelle nous possédons un grand nombre d'écrits, est un véritable fléau pour les cultivateurs français. Lorsqu'elle se manifeste sur un troupeau et qu'elle envahit la majeure partie des animaux, elle cause de nombreuses mortalités, et les individus qui échappent à la maladie, après en avoir ressenti des atteintes, ne reprennent que rarement et très-difficilement leur vigueur première. La plupart restent languissans et finissent par être onéreux à leurs propriétaires. Dans les années pluvieuses et humides, comme celle de 1816, l'affection devient presque générale et fait la désolation des campagnes; parfois elle se déclare sans causes bien connues, elle envahit successivement les trou-

©ENVA

peaux d'une contrée, que l'on avait considérée jusqu'alors comme très-saine et parfaitement convenable aux bêtes à laine. Elle est enzootique et pour ainsi dire permanente dans les lieux bas, marécageux et naturellement humides. Aussi, ces localités ne permettent pas de troupeaux d'élèves, l'on peut seulement y entretenir des moutons de boucherie; souvent même l'on est obligé, pour éviter des pertes, de faire de fréquens rechanges et de ne garder que peu de temps les mêmes animaux.

Nos cultivateurs redoutent avec raison la pourriture, et ils prennent en général beaucoup de précautions pour l'éviter, surtout lorsqu'ils sont possesseurs d'un troupeau précieux, qui a une certaine valeur, et qui constitue une grande partie de leur avoir. Malheureusement ils ont à lutter contre les saisons, contre les mauvaises récoltes, contre l'insouciance ou l'incurie des bergers, et leur surveillance ne suffit pas dans tous les cas pour écarter le fléau. Non-seulement l'affection est réputée incurable, lorsqu'elle est parvenue à un certain degré, mais il est très-difficile pour ne pas dire impossible de se débarrasser des animaux qui manifestent quelques signes extérieurs de maladie, et ces signes se décèlent toujours à la seule inspection de la face (1).

Les Égyptiens attribuent la cachexie à l'usage d'un jonc très-tendre, qui couvre les champs après la retraite des eaux, et que les moutons broutent avec d'autant plus d'avidité, qu'ils ont pâti pendant tout le temps de l'inondation. Cette plante dont les auteurs n'indiquent ni le nom, ni les caractères botaniques, est con-

(1) Les bêtes reconnues pour avoir un principe de pourriture sont généralement rebutées par les acheteurs, lorsqu'elles sont exposées sur un champ de foire ou sur un marché. Elles ne peuvent pas plus convenir aux bouchers qu'aux marchands de moutons et aux éleveurs ou nourrisseurs. Étant abattues, les bêtes affectées de cachexie donnent une viande qui n'a pas de qualité, et dont le débit ne peut pas même avoir lieu sans quelques inconvéniens. Cette denrée, dépécée et arrangée pour la vente, ne tarde pas à se décolorer; elle devient flasque, layée; et ces changemens s'opèrent d'autant plus vite,

©ENVA

nue dans le pays sous le nom de *bisse*, et les habitans désignent la maladie qu'elle occasionne aux bêtes à laine par la dénomination de *bissa*. Il en est de même dans quelques parties de nos campagnes, où la pourriture est appelée *la douve*, du nom vulgaire d'une espèce de renoncule qui pousse dans les lieux marécageux, et que l'on croit être la cause de la maladie.

La cachexie aqueuse apparaît chaque année en Egypte; elle se développe à la suite des inondations, et se déclare successivement dans les lieux les premiers abandonnés par les eaux. « Dans » la partie supérieure de la Haute-Egypte, elle commence vers » la fin de juillet; plus près du Caire en août; dans les environs » de la capitale elle paraît en octobre et en novembre; et se » montre pendant les mois de décembre, janvier et février, dans » le Delta. La maladie, continuent les auteurs du mémoire, est » plus tenace, plus longue dans les lieux voisins du confluent; » aussi dans la Basse-Egypte dure-t-elle cent vingt, cent trente » jours; elle disparaît plus tôt, et tue moins quand la crue du Nil » a été faible. »

Au rapport des Arabes, la cachexie aqueuse enlève annuellement à l'Egypte 16,000 têtes de moutons; sa marche est uniforme, les malades succombent du 20e au 40e jour, suivant celui de l'invasion. Cette dernière remarque prouverait, si toutefois elle est exacte, que les circonstances qui font naître annuellement la pourriture en Egypte, sont non-seulement de même nature, mais qu'elles exercent une influence presque toujours égale; car il est d'observation pratique que la durée de la maladie dépend beau-

---

qu'il y a plus d'humidité dans l'air : mais l'altération devient moins prompte et bien moins forte, lorsque le temps est froid, sec et à la gelée. Aussi les mauvais bouchers, vulgairement dits *tuent tout*, profitent-ils de cette basse température pour débiter des moutons cachectiques qu'ils achètent à vil prix. — La viande dont il s'agit constitue un aliment coriace, entièrement dépourvu de suc et de goût, étant difficile à avaler, à digérer, et qui a même l'inconvénient d'être laxatif.

©ENVA

coup de l'intensité de la cause occasionnelle. Ainsi, lorsque les causes susceptibles de produire la pourriture n'agissent que d'une manière lente et graduée, les animaux sont long-temps malades, ils dépérissent insensiblement et ne meurent qu'au bout de plusieurs mois. Nous avons constaté des cas où les bêtes cachectiques ont résisté pendant près de dix-huit mois (1). Il est au contraire des circonstances où l'affection parcourt rapidement ses périodes, les animaux traînent peu de temps et succombent après quelques jours de maladie. Ces cas se font particulièrement remarquer, lorsque des moutons promptement engraissés dans des pâturages abondans et humides, ne sont pas abattus en temps

(1) La cachexie qui a lieu par suite d'une saison humide et pluvieuse, tient une marche d'autant plus lente, que les causes occasionelles ont agi d'une manière insensible et graduée : toutes les fois, au contraire, que ces intempéries frappent subitement et fortement les animaux, l'affection se présente avec des caractères plus intenses ; ses progrès sont rapides, et les malades résistent bien moins de temps que dans le premier cas. Lorsque la pourriture éclate dans une contrée, elle commence toujours par envahir les troupeaux les plus mal entretenus, ceux dont les bêtes ont pâti et sont en mauvais état. Les animaux vigoureux et soutenus par une bonne nourriture, lui résistent long-temps ; mais ils finissent par ressentir ses funestes atteintes, s'ils restent sous l'influence des causes morbifiques. Le fait suivant, que nous avons été à même de constater, prouve ce que nous venons d'avancer. M. B., cultivateur dans les environs de Rambouillet, et propriétaire de quatre troupeaux très-bien soignés, croyait ses bêtes exemptes de cachexie, parce qu'elles s'étaient maintenues en parfaite santé pendant que les troupeaux environnans se trouvaient en proie à la pourriture, et éprouvaient de grandes mortalités. L'année suivante, les quatre troupeaux de M. B. manifestèrent des signes non équivoques de pourriture : les mortalités commencèrent bientôt, devinrent nombreuses parmi eux, et se continuèrent ; tandis que les troupeaux voisins, qui avaient été remontés de nouvelles têtes, se soutinrent sains, et ne reçurent pas de nouvelles attaques de pourriture.

©ENVA

opportun; la même chose arrive toutes les fois que des bêtes habituées à pâturer sur des terrains secs et élevés, s'échappent ou sont conduites subitement dans des lieux où l'herbe est tendre et aqueuse; ou bien, lorsque ces bêtes vont aux champs pendant des rosées abondantes du soir et du matin.

Les signes qui décèlent la cachexie aqueuse paraissent être les mêmes en Egypte qu'en France; MM. Hamont et Fischer assurent avoir observé tout ce qui a été indiqué par les auteurs français, principalement par le célèbre M. Chabert; seulement ils n'ont pas vu l'affection se compliquer du tournis. Les symptômes dont ils font l'énumération appartiennent bien à la pourriture, mais ils ne peuvent s'appliquer qu'à la maladie déjà avancée et devenue à peu près incurable (1).

---

(1) Il n'est pas toujours aisé de distinguer les premiers signes de pourriture, non-seulement parce que ces signes varient, mais parce qu'ils sont quelquefois insidieux, et qu'ils peuvent en imposer.

La maladie s'annonce ordinairement par la pâleur des membranes muqueuses, par la mollesse et la blancheur de la peau. Les acheteurs exercés au commerce des moutons, savent parfaitement apprécier ces apparences de cachexie. En approchant d'une troupe de bêtes parmi lesquelles ils désirent faire des acquisitions, ils commencent toujours par jeter un coup d'œil sur la masse des animaux, et voyent si la généralité de ces animaux *annonce du sang*, ou bien si elle présente quelques signes de cachexie; et l'inspection simple de la face des bêtes leur suffit pour établir un premier jugement : des yeux vifs, le bout du nez et les oreilles roses, dénotent *du sang*, c'est-à-dire de l'énergie vitale et de la santé; tandis que la pâleur de ces parties indique un commencement de pourriture ou bien une disposition à la maladie. Dans le premier cas, ils approchent les animaux, les touchent, les retournent, et les jugent à fond. Mais ils dédaignent constamment le troupeau dont les bêtes leur auront laissé apercevoir peu de sang. Il est des cas où la pourriture débute sans apparence de dérangement; seulement les animaux, tourmentés par la soif, boivent beaucoup. Nous nous bornons à indiquer les premiers signes maladifs : notre intention n'est pas de présenter ici le

©ENVA

Aussi bien que les cultivateurs français, les Arabes égyptiens connaissent toute la gravité de la cachexie aqueuse, et ils considèrent la maladie comme incurable lorsqu'il s'est formé une tumeur sous la gorge des moutons. Cette opinion est à peu près la même chez nous; mais elle n'est pas sans exception, et beaucoup de bêtes récupèrent la santé la plus parfaite, après avoir porté la *bouteille*.

MM. Hamont et Fischer assurent que la bissa est plus maligne, et qu'elle cause plus de mortalités dans la Basse que dans la Haute-Égypte. Ils font ensuite remarquer que les vers à soie cultivés aux environs de la capitale et dans le Delta, ne sont pas à l'abri de la cachexie aqueuse qui fait périr un grand nombre de ces insectes, et porte par là beaucoup de préjudice aux établissemens consacrés à ce genre d'industrie. Le ver, disent-ils, prend un accroissement prématuré, se gonfle et devient mou, il s'affaise ensuite, s'infiltre de nouveau, se gorge de liquide et meurt bientôt. Ils attribuent la cause de la maladie aux feuilles trop tendres et trop aqueuses, avec lesquelles on nourrit ces insectes, et que l'on donne le matin avant qu'elles aient été frappées et déséchées par le soleil. Les feuilles de mauve, substituées à celles du mûrier, leur semblent aussi être un aliment nuisible et de nature à déterminer la cachexie. Ce genre d'altération des vers à soie, est décrit en détail dans l'ouvrage de M. *Dandolo*, traduit de l'italien par M. *F. Philibert Fontanelle*.

Avant de passer en revue les diverses influences sous lesquelles se développe la cachexie aqueuse chez les bêtes ovines, les auteurs cherchent à démontrer qu'il existe dans le mouton une disposition constitutionnelle aux affections asthéniques, et ils déclarent, en s'appuyant de l'autorité de M. Gasparin, que l'une des

---

tableau des symptômes qui se font remarquer à mesure que l'affection fait des progrès : nous ne pourrions, d'ailleurs, que reproduire ce que l'on trouve dans les écrits sur cette matière.

©ENVA

causes de cette tendance naturelle doit être attribuée à la petite quantité de sang qui existe dans ce ruminant. Il est bien constant que le sang du mouton cachectique perd de ses propriétés vitales; il devient plus aqueux, moins rouge, moins moléculeux, et il semble diminuer en quantité; mais il n'est pas exact de poser en principe que la bête à laine bien portante, contient moins de sang que le cheval et autres quadrupèdes domestiques. Des recherches faites par l'un de vos commissaires, prouvent que les moutons abattus dans les boucheries, fournissent une quantité de sang, qui, calculée comparativement au poids de l'animal vivant, se trouve être, à très-peu de chose près, dans les mêmes rapports que la masse du sang obtenue des chevaux sacrifiés pour divers travaux anatomiques (1).

Dans l'article consacré au développement des causes de la cachexie aqueuse, les auteurs passent en revue toutes les circonstances susceptibles d'altérer la santé des animaux, et ils accusent fortement l'administration despotique du pays, qui contient les cultivateurs dans la condition la plus servile, éteint

---

(1) Ainsi que nous l'avons expliqué dans l'*anatomie vétérinaire*, la masse du sang varie dans chaque genre de quadrupèdes domestiques; elle varie aussi suivant la stature des animaux, selon leur état d'embonpoint ou de maigreur, de santé ou de maladie. Les recherches auxquelles nous nous sommes livrés pour fixer nos idées sur ce point de physiologie, n'ont pu nous conduire qu'à des bases approximatives, d'après lesquelles nous avons rédigé la table insérée dans le premier volume de la troisième édition de l'*Anatomie*, page 137. Tous les animaux soumis à nos investigations ont été préalablement pesés vivans et sur pied. Si l'on jette un coup d'œil sur cette table, l'on verra que le poids moyen des moutons indigènes abattus dans les boucheries est de 40 à 65 kilogrammes, et celui du sang obtenu, tant avant qu'après la mort, est établi de 2 à 3 kilog. — Pour les chevaux sacrifiés pour divers travaux, le poids moyen sur pied est de 350 à 400 kilogrammes, et la quantité de sang est estimée de 18 à 21 kilog.

©ENVA

en eux toute idée d'améliorations et d'industrie quelconque. les moutons, conduits sur des champs couverts de bisses, commencent par prendre un certain embonpoint, et ils donnent, lorsqu'ils sont sacrifiés à cet état d'engraissement, une viande succulente et tendre. Continuent-ils à vivre sur les mêmes paturages, l'embonpoint qui s'était manifesté en premier lieu, ne tarde pas à dégénérer en cachexie; et l'affection est d'autant moins de temps à se manifester, que les animaux se trouvent sous l'influence de deux agens également pernicieux, 1° l'ingestion dans les estomacs d'une nourriture essentiellement aqueuse; 2° les vapeurs putrides qui s'élèvent en quantité d'un terrain limoneux, encore détrempé par les eaux. Ajoutons aussi que ces animaux, pressés par la soif, et se trouvant à même d'apaiser ce sentiment, boivent une quantité d'eau qui ne contribue pas peu à hâter les progrès de la maladie. Ce qui a lieu en Égypte se fait remarquer en France, toutes les fois que des bêtes affamées ou qui ont éprouvé de longues privations, sont mises sur des pâturages humides, abondans, et dont les plantes contiennent beaucoup d'eau.

En prenant certaines précautions, les cultivateurs arabes pourraient sûrement diminuer les pertes que leur cause annuellement la pourriture; les Bédouins, leurs voisins, en donnent même l'exemple. Tant que ces peuples nomades tiennent leurs troupeaux dans les sables, où les moutons trouvent des plantes succulentes qui contiennent de la soude, la cachexie aqueuse ne se montre pas; si les circonstances les forcent à camper auprès des lacs, sur les bords des canaux, la maladie se manifeste; mais s'ils ont la précaution de ramener leurs animaux au désert, dès qu'ils s'aperçoivent du développement de l'affection, le mal cesse et les malades recouvrent la santé.

Pour expliquer la manière d'agir des différens agens sur l'organisation de la bête ovine, MM. Hamont et Fischer se sont livrés à des considérations physiologiques et critiques fort étendues; nous ne les suivrons pas dans ces discussions polémiques,

©ENVA

nous ne pouvons cependant pas admettre avec eux que la cachexie aqueuse, quoique essentiellement asthénique, ne débute jamais par un mouvement inflammatoire. Nous avons eu plusieurs occasions de constater ce mouvement précurseur de la maladie, et nous avons observé qu'il est plus fréquent, plus marqué chez les agneaux que chez les individus adultes. On l'observe parfois sur les moutons engraissés pour la boucherie, et que l'on conserve trop long-temps. Dans ces circonstances, les animaux paraissent avoir beaucoup de sang, les yeux et les gencives sont plus rouges que dans l'état habituel; les vaisseaux des oreilles semblent même injectés; les bêtes mangent comme à l'ordinaire, seulement elles boivent beaucoup plus que de coutume (1).

---

(1) Il est pour nous hors de tout doute qu'un mouvement inflammatoire précède quelquefois le développement de la cachexie aqueuse, affection véritablement asténique, dont les signes bien caractéristiques consistent dans la débilité des parties, et s'annoncent par la pâleur des membranes muqueuses, etc., etc. Nous avons constaté plusieurs fois le mouvement dont il s'agit. Un nouvel exemple bien frappant et presque récent nous a été fourni, il y a peu d'années, par un cultivateur, M. R., qui prit une nouvelle ferme à une époque où la pourriture régnait sur plusieurs troupeaux des environs. Au bout de quelques mois de séjour dans sa nouvelle exploitation, ce cultivateur fut prévenu par son berger que ses moutons buvaient plus que de coutume, et paraissaient être continuellement altérés. J'avais occasion de voir souvent ce fermier; il me fit part de l'avis de son berger, et je visitai fréquemment son troupeau, qui pouvait être composé de 250 têtes. La rougeur des yeux et du bout du nez, dans la majeure partie des bêtes, annonçait évidemment un état inflammatoire, et cette rougeur était plus vive, plus prononcée chez les agneaux. J'enfourchai plusieurs individus, afin d'examiner plus particulièrement les yeux et la bouche : la conjonctive était rouge dans tous ses points, le sang paraissait également étalé; néanmoins les naseaux n'étaient pas distendus par le fluide qu'ils contenaient. Je trouvai les oreilles

©ENVA

La diarrhée et les tubercules sont les complications les plus ordinaires de la cachexie des bêtes ovines. Les auteurs du mémoire s'efforcent de démontrer que ces affections concomitantes doivent être attribuées, moins à une irritation spéciale, qu'à une débilité particulière des tissus. « Les productions tu» berculeuses, disent-ils, se rencontrent chez des fœtus; elles » naissent, croissent sans donner aucun indice de leur présence » dans des organes essentiels à la vie: elles se forment dans les » poumons sans qu'il y ait aucun signe d'irritation, de phleg» masie dans les tissus environnans. » Après avoir indiqué quelques unes des circonstances qui peuvent contribuer au développement des tubercules: ils établissent les inductions suivantes : 1° Que ce genre d'altération survient dans les pays chauds, aussi bien que dans les pays froids ou humides; 2° que l'irritation n'est pas la seule cause de la production des tubercules; 3° enfin, que la nourriture joue un grand rôle dans leur formation.

Le pronostic à porter dans le cours de la cachexie est presque toujours fâcheux; l'on ne peut espérer de guérison, qu'autant que la maladie est peu avancée et que l'on prend les moyens convenables pour faire cesser la cause occasionnelle et rétablir les forces affaiblies. Les auteurs du mémoire ont raison de dire qu'en général les agneaux résistent moins que les individus d'un âge plus avancé, et que les vieilles bêtes succombent aussi promptement que les sujets de l'année (1).

MM. Hamont et Fischer ont terminé leur travail par un ar-

---

et le bout du nez bien plus chauds que dans l'état normal. Les gencives et la bouche, rouges, me parurent évidemment enflammés. Au bout de quelques jours, tous les symptômes inflammatoires disparurent, et le nouvel état des parties ne laissa aucun doute sur l'existence de la pourriture, qui fit périr la presque totalité des animaux, et amena la ruine du malheureux propriétaire.

(1) Toutes les fois qu'une maladie est de nature à envahir toutes les bêtes d'un troupeau, la médication doit être générale, et établie

©ENVA

ticle, qui porte le titre de *conclusions*, et renferme différens corollaires dont les principaux sont : 1° Que la cachexie aqueuse qui, en Egypte, frappe l'homme aussi bien que le mouton, offre mêmes symptômes, causes identiques et lésions pathologiques de même nature ;

2° Que l'affection moissonne chaque année un grand nombre d'hommes et de bêtes ovines, parce que l'Arabe et ses moutons se trouvent sous l'influence de causes morbifiques semblables.

3° Enfin, que la cachexie aqueuse n'est pas l'effet d'une gastro-entérite, comme quelques auteurs l'ont avancé, mais bien le résultat d'une asthénie déterminée par des végétaux nuisibles.

Le mémoire dont nous venons de présenter l'analyse, renferme des rapprochemens intéressans entre la cachexie du mouton et la même maladie considérée chez l'homme; l'on y trouve aussi des détails utiles pour la science en général, et pour la pratique en particulier. On peut dire que les auteurs ont développé leurs idées avec une grande franchise; d'autres peut-être l'eussent fait avec plus de ménagemens; leur travail mérite sûrement des éloges; nous ne devons cependant pas dissimuler qu'il renferme plusieurs répétitions; certaines discus-

---

de manière à ce qu'elle puisse embrasser un grand nombre, même la totalité des animaux; et une telle médication ne peut être basée que sur des moyens principalement hygiéniques. Le traitement de chaque malade en particulier devient très-difficile, presque impossible à appliquer : ce traitement serait d'ailleurs très-dispendieux, et le plus souvent sans résultat positif. Tous les écrits sur la pourriture renferment cependant des prescriptions pour chaque individu ; presque tous indiquent des remèdes chers, plus ou moins composés, et qui doivent être administrés à chaque bête, et une ou deux fois par jour. Si les auteurs de ces belles prescriptions avaient été à même de faire par eux-mêmes et à leurs propres frais l'application de leurs moyens curatifs sur deux à trois cents moutons malades en

©ENVA

sions polémiques nous ont paru aussi des hors-d'œuvre. Nonobstant ces remarques, ce travail ne peut qu'enrichir le domaine de la science, surtout de la médecine vétérinaire.

Vos commissaires ont l'honneur de vous proposer d'écrire une lettre de remercimens à MM. Hamont et Fischer, et de déposer leur mémoire dans les archives de l'Académie.

JURISPRUDENCE.

Parmi les vétérinaires qui se sont occupés avec le plus de talent et de persévérance à préparer le changement de notre législation en matière de vices rédhibitoires, se trouve, au premier rang, notre collaborateur et ami M. Bernard, professeur à l'école de Toulouse.

Nos lecteurs se rappellent, sans doute, les articles si remarquables qu'à différentes époques ce professeur a publiés dans notre Journal sur la jurisprudence vétérinaire. Ils n'ont point oublié non plus

même temps, ils auraient su apprécier tous les inconvéniens d'un pareil traitement, et ils se seraient abstenus de le conseiller. Aux embarras et aux dépenses qu'entraîne l'administration des médicamens à chaque individu en particulier, il faut ajouter le grave inconvénient de tourmenter des animaux naturellement débiles et déjà affaiblis par la maladie; car il est impossible de leur faire avaler soit breuvages, soit pillules, sans les contenir de force et les fatiguer plus ou moins. Les seules substances médicamenteuses que l'on puisse, dans ce cas, faire prendre aux moutons, doivent pouvoir être mélangées avec les alimens ou avec les boissons; et il est nécessaire alors de bien calculer les quantités, de manière à ce que les bêtes ne rebutent pas l'aliment ou la boisson, qui sert de véhicule au médicament.

©ENVA

que, pendant son séjour à l'école de Lyon, il avait tenté d'heureux efforts auprès de la Société d'agriculture et du barreau de cette ville, dans l'intérêt de la réforme que nous sollicitons.

M. Bernard n'en est pas resté là. Depuis son arrivée à Toulouse, où la législation des usages est dans toute sa vigueur, notamment en ce qui regarde la durée de garantie qui est de *quarante* jours, il a rédigé un nouveau Mémoire qu'il se propose d'adresser au tribunal de commerce de cette ville. Dans ce Mémoire, après avoir fait connaître au tribunal les nombreux et graves inconvéniens de l'application des usages aux vices rédhibitoires des animaux domestiques, il demande s'il ne serait pas possible, comme il le croit, de trouver dans nos lois actuelles la base d'une jurisprudence plus équitable, et il essaie de le démontrer.

Cependant, avant de faire parvenir ce Mémoire, et pour lui préparer toutes les chances possibles de succès, M. Bernard a pensé, avec raison, qu'il convenait de le soumettre à quelques jurisconsultes, pour s'éclairer de leurs conseils et s'appuyer de leur autorité.

Nous croyons être utiles à nos lecteurs et à la cause que nous défendons, en publiant les observations faites sur le Mémoire de M. Bernard par l'un des membres les plus distingués et les plus influens du barreau de Toulouse, et en imprimant, à la

©ENVA

suite de ces observations, la réponse adressée par M. Bernard à ce jurisconsulte.

Quant au Mémoire objet de cette controverse, il serait entièrement superflu de le reproduire ici, puisqu'il n'est, à peu de choses près, que le résumé des articles publiés par son auteur dans notre Journal.

---

14 Février 1834.

A M. BERNARD, *professeur à l'école royale vétérinaire de Toulouse.*

Monsieur,

J'ai lu avec un vif intérêt le mémoire que vous avez adressé à MM. les président et juges du tribunal de commerce, et dont copie accompagnait la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 6 de ce mois.

Vous me permettrez quelques observations sur certaines erreurs de droit qui pourraient égarer le tribunal de commerce, si les lumières de ses membres n'offraient pas une bien rassurante garantie.

Le principal objet de votre mémoire est de prouver combien il est fâcheux qu'il n'existe pas une règle uniforme dans tout le royaume touchant le délai à observer dans les actions pour vices rédhibitoires.

Sans doute, si cette règle uniforme est possible ; si la différence des climats, dans un pays aussi étendu que la France, n'explique pas suffisamment pourquoi ces délais varient suivant les localités; si l'ignorance de ces siècles, où cependant nous n'avons pas ouï dire que les races d'animaux utiles à l'homme fussent moins nombreuses et moins belles qu'aujourd'hui, occasionna seule cette bigarrure, cette diversité dans les usages locaux que vous déplorez (toutes choses qu'il ne m'est pas

©ENVA

donné d'apprécier), nous devrions tous concourir pour obtenir du législateur qu'il en fût des actions pour les vices rédhibitoires comme de toutes les actions en général, que le délai pour les intenter fût certain, le même partout et pour tous.

Mais, d'abord, est-ce sans autre motif que le désir d'abréger leur tâche que les savans et laborieux rédacteurs du Code civil écrivaient cet article 1648 qui renvoie à l'usage des lieux? Ne pensaient-ils pas que la même raison qui avait produit ces usages et leur diversité, devait les faire maintenir comme ils le pensèrent pour les baux à loyer (art. 1736, 1748, 1762)?

Ce qui me porte à le croire ainsi, c'est qu'indépendamment du besoin de règles uniformes et d'abrogation des coutumes, qui dominait nos législateurs et leurs œuvres; c'est qu'indépendamment de leur zèle opiniâtre pour faire tout ce qu'ils croyaient bon et utile, ils furent provoqués par la plupart des cours d'appel, notamment par celle de Colmar, à fixer un délai uniforme, au lieu de s'en rapporter aux usages. Quoi qu'il en soit, tant que ce vœu ne sera pas satisfait, l'article 1648 subsiste dans toute sa force, il doit être exécuté : en d'autres termes, il faut que les tribunaux se conforment à l'usage des lieux où les ventes attaquées ont été faites.

Cependant, Monsieur, vous paraissez enseigner, ou du moins infirmer le contraire au tribunal de commerce. Là est l'erreur, et je dois la relever.

Vous vous appuyez de la jurisprudence du tribunal de commerce de Lyon et de Paris, qui, suivant vous, substitueraient journellement de nouveaux usages aux usages anciens. S'il en est ainsi, on n'obtiendrait pas mieux, on obtiendrait beaucoup moins cette uniformité que vous réclamez; et l'on verrait la plus déplorable des choses, l'arbitraire à la place de la règle. Du reste, je ne trouve dans nos recueils de jurisprudence aucune décision qu'auraient rendue, suivant vous, ces deux tribunaux; et si elles existent, comme je n'en doute pas, puisque vous l'affirmez, je suis sûr qu'elles sont relatives à l'admission

©ENVA

d'un vice comme rédhibitoire, et non au délai pour exercer l'action de la rédhibition.

Or, la différence est grande; car si je ne crois pas qu'en présence de l'article 1648 il dépende de nous et des tribunaux de substituer un délai arbitraire au délai fixé par l'usage local pour l'exercice de cette action, je crois qu'il dépend d'eux d'admettre comme cas rédhibitoire ce qui, dans l'usage, n'était pas réputé tel.

Je me fonde sur le texte de l'article 1648 : grammaticalement; il ne renvoie pas à l'usage des lieux pour la nature des vices rédhibitoires, mais seulement pour le délai. M. Pardessus, dans *son Cours de droit commercial*, tome 1er, page 295, et M. Merlin, dans son *Répertoire de jurisprudence*, art. *Cheval*, enseignent, il est vrai, qu'on doit se conformer aux usages locaux, tant sur le défaut de qualité que sur le délai; mais ces deux auteurs se contentent d'une simple énonciation; ils ne paraissent pas avoir prévu la difficulté. Toujours serait-il exact de dire, d'après la contexture de l'article, que s'il y a contravention à s'écarter de l'usage des lieux pour le délai, il n'y a pas une contravention formelle à s'en écarter pour le nombre, le classement des cas rédhibitoires.

C'est d'après cette distinction que le tribunal de commerce de Toulouse crut pouvoir, le 10 octobre 1825 (voyez *Journal des arrêts de la cour royale de Toulouse*, tome XI, page 237), décider, contrairement aux usages du lieu et à de précédentes décisions, que le *sifflage* ou *cornage* formait un cas rédhibitoire; mais jamais, du moins je le crois ainsi, ce tribunal n'a jugé que, nonobstant l'art. 1648 du Code civil, on pouvait exercer l'action rédhibitoire dans un délai autre que celui fixé par les usages du lieu de la vente.

Cette distinction est aussi consacrée, mais plus sagement encore, par un arrêt de la cour royale de Metz, 12 novembre 1826. On lit dans les motifs de cet arrêt recueilli par Sirey, tome XXVII, 2e partie, page 223, que, « si rigoureusement

©ENVA

» parlant, on ne doit pas conclure de l'art. 1648 que le législa-
» lateur ait entendu s'en référer d'une manière absolue à l'usage
» sur le classement des vices rédhibitoires, au moins doit-on
» voir dans cet article une preuve de la grande autorité qu'il a
» désiré lui accorder en cette matière : car en voulant que
» l'on prenne, ainsi qu'il l'a prescrit, l'usage du lieu pour ré-
» gulateur du délai, il a manifesté l'intention que ce même
» usage ne fût pas étranger à l'appréciation de ce qui constitue
» les vices rédhibitoires, puisque le temps donné pour s'en
» plaindre doit nécessairement être mesuré sur les caractères
» particuliers à chacun d'eux, et sur le plus ou moins de diffi-
» culté à les apercevoir. Qu'en pareil cas, il est en effet de l'in-
» térêt public de ne pas sortir, sans de puissantes raisons, du
» cercle tracé par les usages établis, parce que, en général, on
» doit les regarder comme l'expression fidèle des besoins de la
» contrée dans laquelle ils se sont introduits, et parce que, en
» ne les suivant pas, on exposerait à des procès sans nombre,
» surchargés à chaque instant d'expertises et autres actes d'ins-
» truction, la classe simple et laborieuse des cultivateurs, que
» l'on ne saurait mettre trop d'importance à ne pas laisser dis-
» traire, sous de vagues prétextes, de ses occupations. »

Vous voyez, Monsieur, que la cour royale de Metz ne partage pas votre opinion sur la prétendue insuffisance, même le danger de l'article 1648.

Cependant il vous paraît si vicieux, que, pour montrer qu'on peut substituer l'usage d'aujourd'hui, un usage tel quel, à l'usage consacré par le temps; pour montrer qu'un tribunal peut réduire ou étendre le délai fixé par l'usage, ce qui serait arbitraire, s'il ne le faisait que pour une espèce, ce qui serait illégal et attentatoire, s'il le faisait par voie de réglement (art. 5 du Code civil), vous argumentez d'un premier passage où Demod enseigne : « qu'il faut que les faits par lesquels la coutume
» s'établit soient justes et raisonnables; qu'ils n'aient rien de
» contraire au droit naturel et divin, aux bonnes mœurs, à la

©ENVA

» discipline et au droit public ; en un mot, qu'ils aient été au-
» torisés par une loi juste. » Et d'un autre passage où le même auteur dit : « Qu'il n'y a pas de loi positive, humaine, qui ne
» puisse être changée ; qu'il est même expédient qu'elle le soit,
» parce qu'une loi juste dans son principe et dans les vues du
» législateur peut devenir injuste et onéreuse par le changement
» du temps, des mœurs et des circonstances. » — Cette dernière vérité est incontestable ; mais il ne s'ensuit pas qu'un autre que le législateur puisse changer la loi actuelle.

Il est vrai aussi que nulle coutume contraire au droit naturel et divin, aux bonnes mœurs, à la discipline et au droit public, ne peut devenir, par un laps de temps quelconque, légale et obligatoire : *quæ rerum naturâ prohibentur, nullâ lege confirmata sunt ;* et on retrouve littéralement, dans le *Traité de l'interprétation des lois*, page 243, par Mailher de Chessat, le principe posé par Demod. Mais vous ne prétendez pas sans doute, Monsieur, qu'il soit contraire au droit naturel et divin, aux bonnes mœurs, à la discipline, au droit public, que, pour exercer l'action rédhibitoire, l'acheteur qui jouit à Orléans et en Normandie d'un délai de quarante jours, n'ait que neuf et huit jours à Paris et dans le Bourbonnais.

C'est précisément cette diversité que le législateur a maintenue, a voulu maintenir par l'art. 1648 ; et il n'appartient qu'à lui de changer à cet égard le système de la législation : *ejus est tollere legem, cujus est fondere.*

Ce serait donc violer la loi, que de ne pas se conformer à l'usage dont elle fait aussi une loi ; ce serait usurper la puissance législative que substituer à cet usage, qui est une loi, un usage qui ne serait que le produit de la volonté récente du juge ; ce ne serait même pas un usage, car l'usage, la coutume, ne se forment pas ainsi.

« La coutume, dit Demod, au lieu même que vous avez cité,
» est un droit formé par plusieurs actes semblables approu-
» vés, autorisés par le souverain ; elle oblige comme la loi

©ENVA

» même, non pas par des paroles, mais par des faits : et comme » il faut que ces faits soient agréés et adoptés, pour ainsi dire, » par la multitude, qui marque en ne les contredisant pas et » en ne faisant rien de contraire, qu'elle en userait de même » en pareille occasion, ils doivent être uniformes. » Et d'Argentie, sur la coutume de Bretagne, définit l'usage, *le résultat du consentement tacite de tout le peuple.*

Je pense, Monsieur, qu'en voilà assez pour prouver que tant que l'article 1648 subsistera, les tribunaux devront consulter l'usage du lieu de la vente pour décider si une action a été intentée en temps utile; et que, si vous voulez obtenir un meilleur système, c'est au pouvoir législatif, et non au tribunal de commerce, que vous devez vous adresser.

Je pense, qu'à plus forte raison, on ne doit pas induire de la prétendue imperfection de notre législation, qu'en fait d'expertise pour les cas rédhibitoires, on ne doit recourir qu'aux inspecteurs et aux membres des écoles vétérinaires. Ce serait établir une classe privilégiée et des experts obligés, là où la loi laisse aux tribunaux et aux parties la plus grande latitude. Je ne révoque pas en doute les lumières supérieures des hommes spéciaux attachés à nos écoles. Je crois qu'en général il est préférable de les consulter; mais, outre que le vrai mérite attend et ne sollicite pas la confiance, n'est-il pas permis de croire que nos artistes vétérinaires, et ceux-là surtout que vous aurez formés, méritent de partager cette confiance? Peut-on en faire une loi aux parties qui peuvent réclamer le droit de s'accorder elles-mêmes sur le choix des experts, celui de les prendre où elles le voudront? Les inconvéniens seraient bien plus graves, si, par le privilège que vous réclamez, vous aspiriez à confier l'œuvre de législateur à de simples experts, et à faire prévaloir par eux les vœux et les projets que vous avez soumis à une société d'agriculture; projets que je crois, qui me paraissent même très-bien conçus, mais qui, encore un coup, ne peuvent

©ENVA

être substitués à des usages contraires qui ont force de loi, que par la puissance législative.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le P.-G. R.

A Monsieur le P.-G. de la Cour royale de Toulouse.

Monsieur,

J'ai reçu, dans votre lettre du 14 de ce mois, les éclaircissemens que vous avez eu la bonté de me donner sur le mémoire que je désire présenter à MM. les membres des tribunaux de Toulouse; veuillez, je vous prie, en agréer mes sincères remercîmens.

J'attache un grand prix à votre opinion sur cette question délicate et importante, et pour cette raison, j'ai différé la communication de mon Mémoire. Je comprends qu'en effet, s'il s'agit de changer la loi, tout tribunal est incompétent : c'est aux législateurs que nous devons nous adresser, et nous nous proposons de le faire.

Abandonnant la question de droit qui est entièrement de votre haute compétence, je viens cependant vous présenter quelques observations nouvelles, vous priant de ne voir en cela que le désir de vous faire mieux apprécier les motifs qui m'ont guidé dans cette circonstance.

J'ai toujours pensé qu'il ne s'agissait point de changer la loi, mais seulement d'en donner une autre interprétation pour appliquer une jurisprudence meilleure. En effet, l'article 1648 du Code civil propose pour le délai de la garantie deux conditions : la nature du vice et l'usage du lieu, sans dire laquelle sera obligatoire. Pourquoi donc invoquer toujours et seulement celle qui dans la loi n'est placée qu'en seconde ligne? Que si, dans l'application, on veut tenir compte de chacune, alors, je le

©ENVA

répète, et personne ne prouvera le contraire, ces deux conditions s'excluent l'une l'autre en ce qui concerne les cas rédhibitoires de nos animaux. La nature des vices varie selon l'espèce de maladies, mais indépendamment de la localité ; le délai, au contraire, varie selon l'usage des lieux ; et, dans la même localité, il ne varie plus, quoiqu'il s'applique à des vices de nature différente. Dans tous les cas, quand elles existent, ces variations ne sont pas fondées sur la nature réelle des vices.

Je m'arrête à ces seules observations. Si je me trompe en pensant qu'obligé de choisir pour régler le délai entre deux conditions opposées, on doit préférer celle qui est en rapport avec la nature des choses, cette erreur est partagée par de savans jurisconsultes, entre autres, par M. Guerre, bâtonnier de l'ordre des avocats et président de la commission qui fut choisie au sein de la Société d'agriculture de Lyon pour examiner la question proposée dans le Mémoire.

Mais, je dois en convenir avec vous, la plupart des jurisconsultes, préoccupés de l'idée que tous les usages représentent fidèlement les intérêts de toutes les parties, s'accordent à appuyer cette règle de toute leur autorité : cette tendance est naturelle, ils sont les défenseurs, les gardiens sévères des lois. Cependant, je remarque qu'ils appuient leur opinion bien moins sur les termes consacrés de la loi qui peuvent être invoqués pour ou contre, que sur l'exposé des motifs qui ont dû guider les législateurs.

Or, c'est une circonstance heureuse en notre faveur, que ces motifs, vrais dans leur généralité, ne sont point applicables aux usages qui régissent les cas rédhibitoires des animaux. Bien plus, on les dirait choisis tout exprès pour battre en brèche la jurisprudence des usages. Ainsi, par exemple, nous emparant des motifs et du texte même de l'arrêt de la cour royale de Metz, nous pourrions dire aux auteurs de cet arrêt : Mais ce sont des raisons puissantes que nous alléguons pour sortir du cercle tracé par les usages ; c'est un motif puissant, que le même individu ne

©ENVA

soit pas condamné deux fois sur le même fait, commme vendeur et comme acheteur; c'est une raison puissante, que le vendeur ne porte pas, comme cela arrive journellement à Toulouse, la responsabilité d'un fait qui ne lui appartient pas; c'est un motif plus puissant encore, que la fraude ne soit point protégée et encouragée par la loi des usages, qui n'est point en cette matière l'expression la plus fidèle des besoins de la contrée, et qui expose la classe simple et laborieuse des cultivateurs à des procès injustes et sans nombre.

Ainsi encore, nous pouvons retourner contre la loi des usages les motifs donnés par GRENIER pour la conserver (*Discours sur la vente*). Les différences qu'ils présentent ne reposent point sur des raisons de localités, mais sur les idées plus ou moins exactes que l'on s'est formées à leur origine sur la nature des maladies des bestiaux.

Les opinions de beaucoup d'autres auteurs que ma position me faisait un devoir de consulter, m'ont paru souvent diverses et toujours fondées sur des renseignemens incomplets ou inexacts, ou sur des raisons de droit, vraies dans la généralité, mais fausses dans leur application à l'espèce qui nous occupe.

Ainsi, M. FAVARD DE LANGLADE (*Répertoire*, etc.), regrette qu'on n'ait pas établi l'uniformité sur cette matière : on aurait, dit-il, prévenu beaucoup de contestations. FAURE, dans l'exposé des motifs (*Discours au tribunat*), dit que la loi ne pouvant établir un délai commun, l'usage des lieux et *la prudence des juges* y suppléeront. PAILLET, dans ses *Commentaires sur le Code civil*, attache beaucoup d'importance à ces mots : *suivant la nature du vice*, etc. M. LEGAT, avocat à la Cour royale de Paris, dit qu'ils ne présentent qu'un sens vague. Le même auteur, dans son *Manuel à l'usage des marchands de chevaux et de bestiaux*, dit que la jurisprudence des usages peut changer (l'usage des baux à loyer a changé à Paris); mais, ajoute-t-il, les tribunaux ne doivent pas d'eux-mêmes opérer ces changemens; ils doivent seulement les constater. Enfin, dans plusieurs arrêts

©ENVA

anciens, on voit les parlemens et les cours royales invoquer souvent contre l'usage le principe de la bonne foi qui doit présider au contrat de vente (*contractus bonæ fidei*), et faire triompher cette sage maxime que vous citez : *quæ rerum naturâ prohibentur, nullâ lege confirmata sunt.*

Par toutes ces raisons, il me paraissait naturel de penser qu'une interprétation de la loi plus conforme à la nature des choses et aux besoins publics, pouvait faire disparaître les inconvéniens réels des usages. Ces opinions, ces motifs exprimés par les jurisconsultes, quelque respectables qu'ils soient, ne doivent pas sans doute l'emporter sur les termes précis de la loi, à moins qu'on ne suppose qu'ils ont voulu détruire, par une condition accessoire de l'article 1648, le principe général qu'ils venaient de poser en l'article 1641 : tandis qu'ils ont cru, sans doute, le confirmer et l'aider dans son développement et son application, ils n'ont pas cru consacrer la fraude et l'injustice qui sont directement contraires à l'essence de la vente.

Quoi qu'il en soit, les tribunaux de Paris et de Lyon sont entrés dans la voie de cette interprétation, mais non sans hésitation, car le délai pour le *tic* a deux fois varié. Se fondant sur la nature de ce vice, qui peut être reconnu le lendemain de la vente, sinon le jour même, ils n'accordèrent d'abord que vingt-quatre heures; mais s'apercevant bientôt que, dans quelques circonstances, ce terme pouvait être insuffisant, on revint au délai ordinaire (neuf jours), qui ne présente aucun inconvénient. Le tribunal de Lyon a quelquefois fait droit à la demande, même après l'expiration du délai, quand il était prouvé par le rapport de l'expert que le vice existait avant la vente. C'est moins l'uniformité des usages par toute la France que nous demandons, ainsi que vous paraissez le penser, que la concordance du délai avec la nature des vices : mais il est vrai de dire que ces deux conditions sont inséparables, puisque la localité ne change rien au caractère des maladies.

Si cette réforme que nous désirons ne peut s'opérer par la

©ENVA

voie des tribunaux, qui cependant n'ont qu'à constater qu'elle s'est faite d'elle-même, du moment qu'on a reconnu partout que les anciens usages sont injustes et onéreux, il faudra bien se conformer à la loi. Mais alors nous dirons comme M. VIENNET : *La légalité actuelle tue* le commerce des animaux.

Je vous prie, Monsieur, de recevoir avec indulgence ces observations par lesquelles je défends avec défiance de moi-même une opinion qui n'est pas la vôtre.

Vous ne paraissez pas convaincu, Monsieur, de l'excellence des raisons que nous puisons dans notre art pour démontrer les inconvéniens des usages : car vous m'opposez que vous n'avez pas ouï dire que, dans les temps que j'appelle d'ignorance sur les connaissances vétérinaires, nos races fussent moins nombreuses et moins belles. Moi, je pense qu'elles étaient meilleures; car, alors, nous avions des races, et aujourd'hui nous n'en avons presque plus. Mais nous n'en demanderons pas raison aux usages concernant le commerce des animaux. Cette source de contestations injustes peut être sans influence sur la beauté et les qualités de nos animaux; seulement elle est fâcheuse pour la bourse des plaideurs, décourageante pour les éleveurs de bestiaux; et vous conviendrez sans peine avec moi que si, dans des procès injustes et ruineux, il n'y a rien de contraire à la discipline et au droit divin, il y a quelque préjudice pour la morale publique, l'équité ou le droit naturel qui y touchent de fort près, si ce n'est une même chose.

Vous m'opposez encore l'opinion de la cour royale de Metz, qui, dites-vous, n'est pas conforme à la mienne : c'est que ces messieurs raisonnent en bons jurisconsultes et en mauvais vétérinaires. C'est toujours la même idée générale, la même supposition que tous les usages sont comparables; cependant entre eux la différence est grande. Par exemple, pour les baux à loyer, les usages sont fondés sur des intérêts toujours connus des deux parties et faciles à apprécier d'avance : si l'une des parties ne veut pas s'y conformer, elle peut insérer dans son

©ENVA

bail des conventions particulières. Il n'en est pas de même des usages concernant les maladies des bestiaux : les parties sont incapables de juger de leur convenance et s'ils protègent tous les intérêts ; comment, dès-lors, comment pourraient-elles se garantir des dangers qu'elles ignorent ? J'ajoute que la garantie conventionnelle n'est pas praticable dans toutes les ventes d'animaux ; elle nuirait à la célérité nécessaire dans ces transactions, et entraverait le commerce.

J'ai oublié de vous dire, Monsieur, que cette opinion sur les usages n'est pas la mienne propre ; c'est celle de tous les vétérinaires, et de ceux de Toulouse en particulier, à qui j'ai communiqué ce Mémoire. J'ai fait plus, je l'ai inséré dans nos journaux vétérinaires ; et personne n'a élevé à cet égard aucune objection : aucun vétérinaire de Paris, où il y en a beaucoup et de très-capables, n'a réclamé contre la jurisprudence adoptée par la capitale. Nous ne craignons pas leur coopération ; au contraire, je les ai tous appelés et associés à notre œuvre ; et si je n'en ai pas fait mention dans les propositions adressées au tribunal, c'est que j'ai pensé que les trois Écoles, qui depuis long-temps ont recueilli les voix, présenteraient plus d'unité pour fournir les bases d'une jurisprudence qui doit être fixe et indépendante de quelques opinions individuelles.

Quant au privilége des expertises, je me suis sans doute mal exprimé, puisque j'ai pu vous donner à penser que je le réclamais pour nos Écoles : ce serait un tort ; je crois même que l'École ne doit être consultée que rarement, et seulement pour prononcer entre deux experts dissidens. Nous donnons chaque jour des consultations gratuites ; et il me semble qu'en bonne jurisprudence, les experts ne doivent pas être appelés à faire des rapports dans des cas sur lesquels ils ont déjà donné leur avis.

C'est cependant ce qui arrive, surtout à Toulouse, où l'on nomme presque toujours l'expert que présente le requérant. Je connais personnellement plusieurs membres du tribunal de commerce, et je ne leur ai jamais parlé de cette irrégularité (à mon

©ENVA

avis du moins), dans la crainte de leur donner à penser que nous réclamions ce privilége. Si j'étais appelé à faire des rapports au tribunal de Toulouse, je dirais dans toutes mes conclusions ce que je répète chaque jour aux personnes qui nous consultent après les neuf jours écoulés depuis la vente, et à plus forte raison après la trentaine : « La loi des usages est pour vous; mais moi, expert, je répondrai consciencieusement qu'il m'est impossible de considérer la maladie comme antérieure à la vente, attendu que toutes celles qu'on appelle rédhibitoires (deux exceptées) peuvent naître et se développer dans le délai de quarante jours, et même dans un délai beaucoup plus court. »

Je puis donc affirmer que, depuis deux ans, l'école de Toulouse a prévenu beaucoup de contestations : j'ai fait avouer à plusieurs acheteurs que leurs animaux étaient sains de toute maladie au moment de la vente, et que celle sur laquelle ils fondaient leur demande était de leur fait, soit la morve, la pousse, la courbature ou autre. Quelques acheteurs n'ont pas nié qu'ils avaient acheté des chevaux poussifs avec connaissance de cause; mais ils en avaient besoin pour faire un voyage d'un mois, et la loi leur donnait la facilité d'en économiser le louage. Malgré nos avertissemens, ont-ils profité du bénéfice de la loi? C'est probable : mais que pouvions-nous faire de plus?

Je termine, Monsieur, cette trop longue lettre, craignant de vous interrompre plus long-temps au milieu de vos importantes occupations; mais c'est une question d'intérêt public, et je tiens à faire passer dans votre esprit ma conviction bien profonde, que la loi des usages n'est pas établie sur des faits justes et raisonnables, et qu'elle est devenue onéreuse par le changement des temps et des circonstances. Je le répète, la loi ne peut pas être une abstraction en dehors de la nature des choses, puisque elle n'est que l'expression des besoins de ces choses, et qu'elle en règle l'application; et si elle protége et multiplie les infidélités, elle tend à compromettre l'esprit de la nation, comme le dit l'instruction facile sur les conventions.

Veuillez agréer, etc. BERNARD.

©ENVA

EXTRAITS ANALYTIQUES.

JOURNAL THÉORIQUE ET PRATIQUE.

(N° de Septembre 1833.)

TABLE DES MATIÈRES. — 1° Faits additionnels sur la morve des hommes; par John ELLIOSTON. — 2° Note sur un sujet de prix proposé à l'Académie de médecine ; par M. DUPUY. — 3° Analyse du *Traité d'hygiène vétérinaire* de M. GROGNIER ; par M. DUPUY. — 4° Des vétérinaires militaires ; par M. VOGELI. — 5° Extrait d'une séance de l'Académie des sciences.

1er ARTICLE. (Morve sur l'homme.) — Plus de deux ans se sont écoulés depuis que la *Gazette médicale de Paris*, ayant emprunté à la *Lancette* et à la *Gazette médicale de Londres* la narration de faits de prétendue communication de la *morve* du cheval à l'homme, les publia en les faisant précéder de quelques réflexions. Ces faits et réflexions nous furent tout d'abord communiqués; mais nous trouvions que la maladie dont les hommes sujets de ces observations avaient été affectés, différait de la *morve* proprement dite, sous tant de rapports ; nous lui trouvions, au contraire, tant de traits de ressemblance avec les affections qui résultent de l'inoculation de matières animales altérées ou putrides, que nous n'avons pas jugé ces faits assez intéressans pour les publier dans le *Recueil*. Nous pensions, d'ailleurs, que s'ils étaient aussi exacts qu'on se plaisait à le dire, s'ils établissaient évidemment la transmissibilité de la morve à l'homme, ils constituaient une découverte assez importante pour éveiller et fixer l'attention des médecins, chirurgiens et vétérinaires de Londres, et donner bientôt matière à un mémoire spécial appuyé par des observations plus nombreuses et surtout plus concluantes. Pour cette raison, et dans la crainte de jeter parmi les vétérinaires, et surtout parmi les propriétaires

©ENVA

de chevaux, des élémens d'inquiétude que nous croyions sans fondement, nous avons différé toute publication sur cette matière.

Le Journal théorique et pratique n'eut pas les mêmes scrupules. Dans son n° de mars 1832, il publia, *sans indiquer leur source*, les faits et réflexions qu'il avait puisés dans la *Gazette médicale de Paris ;* de sorte que ces réflexions semblaient émaner de ses rédacteurs. Nous avons, à cette époque, exprimé notre opinion sur cette absence de toute délicatesse, malheureusement trop familière à ce journal. Nous n'y reviendrons donc pas aujourd'hui. Dans une note qui terminait cet article, le *Journal théorique et pratique* promettait d'examiner, dans un de ses *prochains* numéros, la valeur des observations qu'il venait de rapporter. Dix-huit mois s'étaient écoulés, et nous pensions qu'il en était de cette promesse des rédacteurs, comme de tant d'autres ; qu'elle était déjà oubliée. Nous avions tort : les réflexions de ces Messieurs ont paru dans le n° que nous analysons. Elles font suite à *une* nouvelle observation, lue par M. John Ellioston à la Société médico-chirurgicale de Londres, à l'appui de celles qu'il a déjà publiées, pour prouver la possibilité de la communication de la morve du cheval à l'espèce humaine. Ce fait *unique* a pour titre, dans le *Journal théorique et pratique :* Faits additionnels, etc.

Quoi qu'il en soit des motifs de cette petite rouerie sans importance, nous dirons que ce nouveau fait, pas plus qu'un autre du même genre publié dans la *Lancette* de Londres du 11 février 1832, ne prouve le moins du monde la contagion de la *morve* du cheval à l'homme. En cela, nous nous trouvons de l'avis des rédacteurs du *Journal théorique et pratique*, dont nous rapporterons sur ce sujet les réflexions suivantes, qui nous ont paru pleines de justesse.

« Ce fait et ceux que nous avons rapportés dans notre cahier » de mars 1832, ne prouvent pas que la morve proprement » dite du cheval se communique à l'homme ; ils ne prouvent

©ENVA

» pas non plus que l'homme soit exposé à la morve, mais ils » corroborent ce que l'on sait déjà sur la transmission de cer- » taines maladies dites gangréneuses, charbonneuses des ani- » maux à l'homme, et réciproquement de l'homme aux ani- » maux. Ils viennent aussi grossir le nombre des cas où l'on a » observé que certains produits morbides sécrétés, soit par les » animaux, soit par l'homme, déterminaient des maladies, » lorsqu'ils étaient mis en contact, soit avec des hommes, soit » avec des animaux; mais il arrive fort rarement que les lésions » produites par le contact des substances délétères soient sem- » blables à celles qui ont donné naissance à ces substances. On » ne connait jusqu'à présent que la rage, le vaccin et le char- » bon qui se transmettent sans changer de caractère, sans mo- » dification bien sensible, des animaux à l'homme. Les autres » maladies qui produisent des effets morbides par le contact des » animaux malades à l'homme sont assez nombreuses; la plupart » de celles qui sont accompagnées de sécrétion *sui generis*, » comme les dartres, la gale, le piétain, les eaux aux jambes, » les caries, les ophtalmies chroniques avec sécrétion de larmes » corrosives, etc., peuvent, non se communiquer à l'homme, » mais produire chez l'homme, par le contact immédiat des li- » quides morbides qui constituent une partie de leur caractère, » de leur essence, des maladies diverses qui, en général, sont » éphémères et d'aucune gravité. Certaines nuances de la morve » et du farcin, et surtout de la morve et du farcin aigus, » pourraient fort bien être dans ce cas. Je sais, pour mon » compte, qu'il m'est fréquemment arrivé d'avoir *mal* (je me » sers à dessein de cette locution vulgaire, parce que je ne » connais pas au juste la nature de la lésion qui survenait) » soit au bout du nez, soit aux lèvres, ou aux joues, ou aux » poignets, après avoir eu touché, à diverses reprises, des » animaux affectés, soit de dartres, de gale, de piétain, d'eaux » aux jambes (notamment), de carie du ligament cervical, de » la morve, etc., etc.; mais les maladies que j'éprouvais, comme

©ENVA

» je l'ai dit tout à l'heure, se dissipaient, sans aucun soin, dans » très-peu de temps.

» Ces derniers faits ne doivent certainement pas autoriser à » déclarer que les maladies que je viens de citer se communi- » quent des animaux à l'homme.

» Je pense que si des hommes ont été atteints de maladies » fort graves et mortelles, après avoir été en contact avec des » chevaux morveux, l'influence produite par le liquide sécrété » des animaux malades n'a été qu'une cause occasionnelle, non » spéciale, qui a excité le développement d'une maladie dont la » cause principale n'était autre que celle qui consistait dans » la présence du fluide morveux, à moins que la maladie de » l'animal ne fût une inflammation gangréneuse bien décidée, » qui ait produit un inflammation gangréneuse semblable sur » l'homme; mais alors cette maladie aurait aussi bien pu pro- » duire une inflammation gangréneuse sur une partie du corps » autre que les narines (1); comme cela arriverait si l'on ino- » culait, sur quelque partie du corps que ce soit, du liquide

---

(1) « L'on ne se sert malheureusement pas de termes assez explicites quand on décrit les maladies, et l'on ne s'entend pas assez sur la valeur des expressions que l'on emploie. Ainsi, par exemple, quand on dit que la morve se communique à l'homme, on doit entendre que toutes les nuances de maladies connues sous ce terme générique se transmettent à l'homme. Si c'est là l'opinion des médecins anglais qui ont rédigé les observations que nous avons rapportées, je la crois erronée. Si ces médecins n'ont entendu parler que de ce que l'on appelle encore aujourd'hui la morve aiguë, on peut admettre que la maladie des chevaux a provoqué chez l'homme une autre maladie qui, sans être la morve aiguë, a quelque analogie avec cette lésion par rapport à certains symptômes seulement. »

©ENVA

» qui découle des narines d'un cheval qui aurait une inflamma-
» tion gangréneuse de la membrane nasale.

» Si la morve, soit chronique, soit aiguë, était réellement
» contagieuse pour l'homme, il n'y aurait pas un seul vétéri-
» naire qui y aurait échappé ; et l'on sait que les seuls pré-
» tendus exemples de contagion sont ceux cités par le doc-
» teur Ellioston, et encore nous n'avons point reconnu la
» morve dans la maladie de l'homme décrite par ce médecin.

2e ARTICLE. (Sujet de prix proposé à l'Académie de médecine.) — Tous les ans, l'Académie royale de médecine arrête en séance générale les sujets de prix qu'elle mettra au concours pour l'année ou l'une des années suivantes. Chaque membre, à ce qu'il paraît, a le droit de faire à cet égard telle proposition qu'il croit convenable ; l'Académie l'examine, entend les motifs, et prononce. Or, M. Dupuy est académicien, et, comme tel, il a voulu user de son droit. Il a donc proposé la question suivante :

« *Déterminer, par l'observation et l'expérience sous les rapports physiologique et pathologique, l'influence que les nerfs de la cinquième paire exercent sur les sens, sur les autres nerfs et sur l'ensemble des animaux vertébrés.* »

Si intéressante que fût cette question, si immenses que parussent au savant académicien les résultats de sa solution, elle avait auprès de l'Académie des rivales qui, elles aussi, se recommandaient par de l'intérêt, et paraissaient à leurs auteurs présenter pour la science d'incalculables avantages. C'était donc l'assemblée qu'il fallait convaincre, car c'était elle qui devait prononcer. Aussi, M. Dupuy s'était-il préparé en conséquence.

Malheureusement (des méchans diront heureusement), et pour des motifs qu'il ne fait pas connaître, M. Dupuy n'est pas venu lire à l'Académie les notes qu'il avait rédigées pour la déterminer à accorder la préférence à son sujet de prédilection. Elles auraient donc été perdues pour la science, si le *Journal*

©ENVA

théorique et pratique ne les avait précieusement recueillies pour en faire jouir les vétérinaires. Profitons-en, nous, pour les faire connaître à nos lecteurs; car de pareils morceaux sont rares dans la littérature vétérinaire : ce sont de vrais morceaux d'académie.

M. Dupuy, avons-nous dit, veut prouver que des observations et expériences sur l'influence de la cinquième paire de nerfs sont utiles à tenter; et, toujours logicien dans ce qu'il écrit, il commence par ranger sous trois points de vue ce qu'il a à dire.

Il envisagera d'abord la question sous le rapport *physiologique;* puis sous le rapport *pathologique;* puis enfin sous le rapport de L'ÉCONOMIE POLITIQUE. Il commence!

Il dit d'abord, et cette observation nous paraît on ne peut plus judicieuse, que les médecins ne pouvaient connaître *à priori* les résultats des expériences faites par M. Magendie; qu'il a fait lui-même ces expériences, et qu'elles demandent *beaucoup d'adresse;* que les concurrens qui traiteront cette question devront le faire avec beaucoup d'adresse et de sagacité. Puis, là, s'intercale une assez longue digression sur l'ascension de l'eau dans les corps de pompe, sur l'horreur du vide, etc... Après quoi, M. Dupuy se demande si les phénomènes qui se manifestent dans l'économie des animaux peuvent se rattacher aux grandes lois qui régissent l'univers? Ce à quoi, bien entendu, il ne répond pas. « Des auteurs recommandables, dit-il, ont soutenu » le contraire. Nous dirons que ce ne sera pas avec les mots de » principe vital, de force, de propriété vitale, d'archée, qu'on » parviendra à la découverte de ces lois. Ce n'est pas de cette » manière qu'a procédé Newton, etc. » D'où M. Dupuy est naturellement amené à dire à l'Académie : « Concluez avec moi » que, sous ces rapports, la question mérite d'être adoptée, » puisqu'elle changerait la face de la science. » — Voilà pour la question sous le rapport *physiologique.*

©ENVA

M. Dupuy va maintenant l'examiner sous le point de vue de la *pathologie.*

D'abord, il pose en principe que, *toujours*, les observations pathologiques sont venues confirmer ce qu'on avait obtenu par des expériences physiologiques exactes et bien faites ; principe contestable s'il en fût jamais. Et la preuve qu'il en donne, c'est qu'il avait préparé un grand nombre de pièces démontrant que la cataracte chez le cheval était accompagnée d'une lésion plus ou moins grave du nerf de la cinquième paire. Oui, sans doute, en admettant que M. Dupuy ait bien vu, ait vu sans prévention ces lésions dont il parle; oui, ce serait là une preuve du principe qu'il a posé, si des expériences antérieures ou postérieures aux observations qu'il dit avoir faites, avaient prouvé qu'une lésion artificielle du nerf de la cinquième paire produisait la cataracte ou quelque chose d'approchant. Mais, sans ces expériences, sans ces résultats, je ne vois rien qui ressemble à une preuve dans ce qu'a dit M. Dupuy. Il est vrai qu'il ajoute : « Le mémoire que » je dépose aujourd'hui sur le bureau de l'Académie renferme » des documens intéressans sur cet objet. J'y renvoie. » A la bonne heure! mais nous, qui ne sommes pas de l'Académie, nous ne pourrons être convaincus que par les raisons qu'il vous plaît de nous donner; et, en bonne conscience, nous ne le sommes guère. M. Dupuy ajoute : « On consultera avec fruit les travaux » de Tenon, Duval, Rousseau, sur la dentition de l'homme » et des animaux; mais ces habiles observateurs *n'ont pas assez* » *examiné le nerf de la cinquième paire.* » Que peut donc alors y apprendre l'Académie ? Et puis, n'est-il pas un peu singulier de renvoyer l'Académie qui va peut-être prononcer séance tenante, à des ouvrages que ses membres, avec la meilleure volonté du monde, n'auront pu consulter que dans plusieurs jours. Du reste, M. Dupuy n'en dit pas davantage sur la question envisagée sous le point de vue pathologique ; et cependant, il termine ainsi ce lumineux paragraphe : « En résumé, cette » question mérite la préférence sur les autres, sous le rapport » de la *pathologie!!!* »

©ENVA

Soit ! laissons croire à M. Dupuy qu'il a démontré sans réplique à l'Académie que, sous le double rapport de la physiologie et de la pathologie, sa question mérite la préférence. Nous avons hâte d'arriver au troisième point de vue sous lequel il se propose de l'envisager : nous sommes curieux, nous, esprits vulgaires, de connaître le genre d'influence que le nerf de la cinquième paire exerce sur l'*économie politique*. L'économie politique et le nerf trifacial !!! Certes, nous étions loin de soupçonner, avant d'avoir lu M. Dupuy, qu'il pût y avoir entre eux d'aussi étroites connexions. Sans doute, aussi, l'Académie comptait parmi ses membres bon nombre de savans qui partageaient notre ignorance.

Eh bien ! maintenant que la main puissante de M. Dupuy a déchiré le voile qui nous couvrait les yeux ; maintenant que, par sa lucide argumentation, il a changé pour nous l'obscurité en lumière, et nous a initiés aux grandes vérités qu'il a découvertes, nous sommes tout honteux de nous-mêmes ; nous nous demandons avec étonnement, comment des rapports aussi simples, aussi vrais, aussi frappans, ont pu nous échapper ! C'est qu'il y a dans les développemens que donne M. Dupuy à cette partie de son travail un si admirable enchaînement dans les idées, une si merveilleuse sagacité pour rattacher les effets aux causes et les causes aux effets, un discernement si sévère dans le choix des preuves, que le doute même ne paraîtrait plus que de la déraison au plus déterminé pyrrhonien. Aussi, laisserons-nous parler M. Dupuy. L'analyse est impuissante à rendre, sans les altérer, des choses aussi parfaites. Nous nous bornerons à transcrire.

« Nous n'avons plus qu'à traiter la troisième proposition, ou » à considérer ce sujet sous le point de vue de l'*économie poli-* » *tique*.

» Les doctrines de cette science, qui n'est pas la statistique, » ne sont pas assez répandues. Elles sont trop ignorées des » hommes très-instruits sous d'autres rapports. Cette science en-

©ENVA

» visage les animaux comme des machines à laine, à suif, à » viande, à mouvemens propres pour le travail.

» Examinés de cette manière, les animaux deviennent des » forces qui ont la faculté d'attirer à eux, pour les convertir » en substances utiles à la société, des élémens ou agens li- » bres, calorique, lumière, électricité, magnétisme, oxigène, » azote. Ces agens libres sont donnés avec abondance et gra- » tuitement par la nature. Les autres sont, comme les fourrages, » fournis par le travail, l'industrie de l'homme. Voyez, avec ce » petit nombre de corps simples, les combinaisons diversifiées » qui en résultent; combinaisons qui deviennent si utiles aux » hommes réunis en société.

» Toute l'industrie du cultivateur a pour but d'obtenir le plus » possible de ces conversions, de ces combinaisons, de ces pro- » duits utiles, avec le moins de dépenses possibles. Pour arriver » à ce point important, il éprouve des difficultés qui dépendent » de ce que les animaux et les végétaux sur lesquels il exerce » son industrie sont composés de parties qui ont une tendance » continuelle à se séparer, à se disperser : les unes étant solides, » les autres volatiles, ces élémens se dissocieraient en effet, s'ils » n'étaient retenus sans cesse par la force nutritive, et amenés » dans la circulation organique par cette même force. Pour réus- » sir, le cultivateur doit donner en engrais au sol ce que ce der- » nier lui a fourni de fourrage aux animaux. Il doit combiner la » succession de ses cultures de manière à semer une plante amé- » liorante après une plante détériorante; faire un choix des » végétaux qui tirent leur nourriture plus de la terre que de » l'atmosphère, *et vice versâ*, remplaçant ceux à racines pivo- » tantes par ceux à racines traçantes. Il doit faire ses efforts » pour rendre à la terre ce qu'elle a fait naître : une année sera » pour l'homme, une autre abandonnée aux animaux. C'est le » moyen d'éviter les famines qui se renouvellent trop souvent » lorsqu'on ne cultive que des céréales. Pour que ce cultivateur » obtienne des profits de son industrie, les consommateurs sont

©ENVA

» nécessaires. Cette industrie agricole ne peut prospérer qu'en » perfectionnant, en améliorant, en multipliant les animaux » domestiques. Nous avons le plus grand intérêt à conserver » cette source de richesses, à étudier tout ce qui concerne l'é- » conomie de ces animaux.

» Avant de terminer ces considérations, il se présente à l'es- » prit une question qu'il faut résoudre. Avons-nous la quantité » nécessaire de ces animaux pour nos besoins nombreux et con- » tinuels ?

» Pour répondre à cette question, il faut consulter les hom- » mes et les ouvrages de ceux qui s'en sont occupés, qui ont » médité sur ce sujet d'un haut intérêt. C'est ce que nous allons » faire d'une manière rapide.

» Chaptal nous donnera la preuve que nous ne possédons pas » la moitié de bestiaux indispensables pour nos exploitations » rurales. Nous dirons, avec Gilbert, qu'on importait, avant » 1789, pour trente millions de francs de laine.

» Notre honorable collègue Tessier vous dira qu'il nous fau- » drait trente millions de têtes de bêtes ovines de plus pour as- » surer convenablement la subsistance du peuple.

» M. Moreau de Jonès fera la statistique de la France compa- » rée à celle de l'Angleterre, et le résultat sera affligeant pour » notre gloire nationale. Il prouve que les Anglais, dans l'es- » pace d'un siècle, sont parvenus à doubler le poids des bœufs » de boucherie, d'engraisser la région du même animal qui est » achetée à un plus haut prix; que le revenu de nos prairies » naturelles n'est que de 200 fr. par arpent; tandis que la même » surface, cultivée en prairies artificielles, rapporterait 800 fr.

» Vous connaissez les funestes influences des marais, soit sur » la santé des hommes, soit sur celle des animaux : eh bien ! » quinze cent mille hectares existent encore en France, et ex- » posent les pays voisins à de grandes mortalités, en même » temps que la vie moyenne des hommes est diminuée dans une » proportion effrayante.

©ENVA

» L'illustre Sauvages prouvera que, sur vingt bœufs attaqués » de l'épizootie en 1745, dix-neuf périssaient. Le docteur Faust » portera la perte, depuis 1713 jusqu'à 1796, à dix millions de » têtes de bêtes bovines.

» Courtivron assura que la perte des peaux tailladées, en » 1745, a été de plus de trois cent mille francs pour la seule » province de Bourgogne.

» Ces exemples suffisent, sans doute, pour démontrer l'im- » portance de ces matières aux yeux des amis de notre belle » France.

» Nous finirons par un fait qui n'est peut-être pas assez connu.

» C'est que l'institution de l'ancienne Société royale de méde- » cine doit être attribuée à l'épizootie de 1774.

» Voici comment Dupont de Nemours raconte le fait :

» Turgot, ministre, profondément affligé de l'épizootie de » 1774 qui avait dévoré des sommes énormes (huit millions), » affligé de ne pouvoir surtout y opposer que le massacre de » plusieurs milliers de bestiaux, s'adressa aux plus grandes cé- » lébrités médicales de l'époque. Il réunit les médecins, qu'on » rencontre toujours où il y a de grands dangers à courir, pour » chercher un remède à cette calamité. C'est cette comission qui » est devenue, vers 1776, la Société de médecine. Déjà, en » 1745, le doyen Lépine, accompagné des Chomel, des Bou- » vart et autres, avait visité, traité des bestiaux, ne croyant » pas ces fonctions au-dessous de leur caractère. Pouvait-on, » d'ailleurs, confier ces bestiaux en de meilleures mains ?

» Nous dirons qu'une des plus belles attributions des acadé- » mies est de rechercher des vérités nouvelles. Elles doivent sans » cesse diriger leurs vues du côté de l'avenir ; tandis que les » facultés remontent plutôt, il faut le dire, du présent au passé. » Au moyen de ces belles institutions, la médecine est envisagée » dans ses détails comme dans son ensemble; aussi peut-elle, » au besoin, répandre avec abondance ses secours, ses conso- » lations et ses bienfaits.

» La mythologie, parmi ses divinités, en avait une qu'elle re-

©ENVA

» présentait avec deux têtes : l'une, tournée vers les siècles » écoulés qu'elle embrassait d'un seul regard; l'autre, vers les » siècles à venir qu'elle embrassait aussi, quoiqu'ils n'existassent » pas encore. C'est l'emblême de la médecine. Nous emprunte- » rons, pour mieux faire connaître notre pensée, un passage à » l'illustre chancelier d'Angleterre. Ecoutons-le un instant; ce » sera le seul ornement de cette dissertation, que j'aurais voulu » rendre plus digne de vous.

» Je ne ferai pas comme ceux qui, voulant visiter et con- » naître un temple qu'on a rendu plus obscur pour le rendre » plus religieux, se promènent de chapelle en chapelle, d'autel » en autel, en éclairant une partie, laissent son immensité dans » les ténèbres. Je suspendrai, dit Bacon avec ce style étincelant » d'images, au milieu de la voûte du temple un lustre qui, en » éclairant toutes les parties à la fois, montrera, sous un seul » coup d'œil, tous les autels et les images de tous les dieux.

» Je conclus par demander que la Société propose pour su- » jet de prix la question sur la cinquième paire de nerfs. »

Certes, on ne démontre pas avec une puissance de dialectique plus entraînante, la singulière influence du *nerf de la cinquième paire* sur L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

3e ARTICLE. (Analyse du *Traité d'hygiène vétérinaire.*) — Nous avons analysé, nous-mêmes, ce travail de notre confrère M. Grognier, dans les nos *d'avril* et de *décembre* 1833, pages 221 et 670 du Xe volume de notre Journal. Nous y renvoyons ceux de nos lecteurs qui ne se seraient point encore procuré l'utile ouvrage de ce professeur. Dans le dernier de ces articles, page 670, nous avons fait connaître les idées analytiques de M. Dupuy sur l'hygiène vétérinaire.

4e ARTICLE. (Des vétérinaires militaires.) — Voyez la page 551 du tome X de notre Journal, où cet article a été inséré en entier.

5e ARTICLE. (Séance de l'Académie des sciences.) — Il a trait à la rage; nous y reviendrons plus tard, si le fait dont il est question se confirme.

©ENVA

PATHOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE.

De la RÉSORPTION DU PUS *considérée comme cause immédiate du* FARCIN ;

Par M. RENAULT.

(3e article sur les effets de la résorption du pus.)

Il résulte, suivant moi, de l'article que j'ai publié dans le numéro d'avril dernier : 1° que du pus existant *dans certaines conditions* au milieu des tissus ou à la surface des plaies, peut être absorbé *par les veines*, et donner naissance à une série d'accidens généraux dont la mort est assez souvent la suite ;

2°. Que si l'absorption du pus ne peut être démontrée par l'existence matérielle de ce produit morbide au milieu du sang, c'est qu'aussitôt versé dans ce liquide, il s'y mélange d'une manière assez intime pour ne pouvoir en être distingué ;

3°. Mais qu'il imprime au sang au milieu duquel il se trouve, des qualités et propriétés nouvelles facilement appréciables, et qui, si elles ne sont pas des preuves, sont du moins de grandes probabilités en faveur de l'absorption du pus ;

4°. Que ces probabilités acquièrent surtout une nouvelle force, *a* quand l'animal a présenté pendant le cours de la suppuration certains épiphénomènes (la toux, les battemens du cœur, etc.) qu'on ne remarque

pas ordinairement dans le cours des plaies qui suppurent ; *b* quand, après la mort, on rencontre au lieu de certains organes beaucoup de petites masses purulentes avec ou sans ecchymoses, et déposées dans l'épaisseur de tissus dont l'état, le plus ordinairement sain, prouve à la fois, et qu'ils n'ont pas sécrété ce pus, et qu'il n'y a que peu de temps qu'ils sont en contact avec lui.

Dans l'article que je publie aujourd'hui, j'ai pour but de démontrer, et ici la démonstration sera rigoureuse, que, sur le cheval, l'absorption du pus a souvent lieu *par les vaisseaux lymphatiques*, dans lesquels on le rencontre en nature, et qu'alors elle donne lieu à une variété bien commune de cette maladie si fréquente et si grave, désignée en médecine vétérinaire sous le nom de FARCIN.

Les faits que je rapporte sont nombreux, et ils sont, je crois, concluans. J'ai pensé que lorsqu'il s'agissait, comme ici, d'une maladie aussi fréquente et aussi désastreuse que le farcin, on ne saurait appuyer sur trop de preuves des idées qui peuvent avoir une si heureuse influence dans la prophylactique de cette maladie.

En résumant, dans un dernier article, tout ce que j'ai dit sur les effets généraux et particuliers de la résorption du pus, j'indiquerai les conséquences que doit avoir, pour la pratique vétérinaire, la connaissance de ce fait remarquable de physiologie pathologique.

©ENVA

1re Observation (1). — Cheval hongre propre au cabriolet, d'une constitution qui paraît sanguine, âgé de dix ans, appartenant à M. Sungfleisch.

Renseignemens. — Il est conduit à l'École le 7 décembre 1833, pour y être traité d'une boiterie du membre antérieur droit. Indépendamment de cette maladie, le propriétaire déclare qu'il y a deux ans, le cheval était très-maigre, et est resté long-temps sans reprendre d'état : qu'aujourd'hui, bien que mieux portant sous ce rapport, il tousse et jette chaque fois qu'il travaille beaucoup.

État de l'animal. — Il est bouleté du membre boiteux; il a le tendon perforant fortement rétracté. Ne voyant aucune autre cause de claudication, on conseille la section du tendon. Le propriétaire y consent.

Confié à la surveillance de l'élève Waignier.

Le 11, après avoir été préparé à l'opération les jours précédens, le cheval est abattu et opéré sans le moindre accident. Deux points de suture rapprochent les bords de la plaie; trois plumasseaux la recouvrent et sont maintenus par quelques tours de bande. (La fièvre qui se développe dans la soirée,

(1) Mon but, dans cet article, étant exclusivement de montrer le *farcin dans ses rapports avec l'absorption du pus* considérée comme cause efficiente, je passerai rapidement, dans les diverses observations que j'ai à citer, sur la marche qu'aura pu suivre la maladie après son développement bien constaté, et sur les différens traitemens mis en usage pour la combattre.

©ENVA

les douleurs locales et l'engorgement du canon et du genou nécessitent une saignée de six livres, la diète et des lotions calmantes.)

Les deux jours suivans, les douleurs sont moindres, mais l'engorgement persiste. (Mêmes soins.)

Le 14, du pus s'écoule de la plaie; il est jaunâtre, séro-grumeleux et de mauvaise odeur. Persistance de l'engorgement du genou; beaucoup moins de chaleur et de douleur. (Digestif simple sur la plaie, frictions alcooliques camphrées sur l'engorgement.)

Le 16 au matin, la plaie commence à bourgeonner; la suppuration est abondante, mais claire et fétide. — A onze heures, symptômes fébriles très-prononcés. (Saignée de six livres à l'ars droit.) Cette saignée produit un peu de mieux. — L'engorgement du genou s'étend jusqu'à l'ars droit.

Le 17, à la visite du matin, on reconnaît l'existence d'un engorgement douloureux, allongé, s'étendant depuis la saillie formée par le muscle sterno-huméral gauche, et contournant la face interne de l'avant-bras jusqu'à la veine sous-cutanée thoracique du même côté. Sur le côté droit de l'encolure et à la base, s'est développé et déjà ramolli *un gros bouton continué en avant par une corde noueuse d'environ* 15 *pouces de longueur*. Ni ce bouton, ni cette corde n'existaient la veille au soir. — Le pus est toujours très-abondant, clair et jaunâtre, et la plaie blafarde. L'engorgement du membre droit n'a pas diminué.

©ENVA

L'animal a le *farcin aigu*.

Depuis cette époque, et quoiqu'on pût faire, de quelques soins que le cheval fût entouré, la plaie et le pus conservèrent les mêmes caractères. Le membre antérieur gauche s'engorgea à son tour; un bouton farcineux s'y développa, se ramollit, et suppura dans l'espace de sept heures. Une corde apparut sur l'aile droite du nez; les ganglions de l'auge s'engorgèrent; un bouton de la grosseur d'une noisette se déclara sur la cloison nasale, dont la membrane prit une couleur rouge-jaunâtre très-prononcée; un jetage abondant commença par la narine gauche (la matière de ce jetage, aussi bien que celle des différens boutons qui s'ouvrirent spontanément, ou qu'on incisa, avait la couleur et la consistance du pus fourni par la plaie du tendon). Les ailes du nez, ainsi que les lèvres, se tuméfièrent. — *Morve aiguë*. — Sept ou huit cordes se dessinèrent sur l'avant-bras droit, affectant la direction des lymphatiques, dont elles exprimaient l'altération; enfin, tuméfaction des membres postérieurs, augmentation de celle des membres antérieurs, à la surface desquels de petites tumeurs se forment en grand nombre, s'ouvrent, laissent écouler une matière semblable à celle de la plaie : tels furent les principaux désordres extérieurs qui se succédèrent jusqu'au 26, époque de la mort de l'animal.

Il est bon de faire remarquer que, depuis l'apparition du farcin jusqu'à la mort de l'animal, *les*

©ENVA

battemens du cœur furent toujours extrêmement forts (1).

Autopsie (six heures après la mort). — Parmi les lésions qui furent notées avec le plus grand soin, je me bornerai à énumérer les suivantes, comme attestant plus spécialement le fait de l'absorption du pus.

Les *vaisseaux lymphatiques* émanant de la plaie du tendon, ainsi que tous ceux qui avoisinaient les boutons ramollis, étaient entourés de tissu cellulaire infiltré, *remplis de matière blanchâtre, de consistance caséeuse, ayant tous les caractères du pus.*

Les veines provenant du membre malade ne renfermaient, il est vrai, pas de pus; mais le sang qu'elles contenaient était fortement coagulé et *di-*

---

(1) J'observerai aussi que, dans la soirée du 23, le cheval ayant été saigné à l'encolure, le sang reçu dans un hématomètre, présenta les phénomènes suivans :

Température extérieure,	0, 15°
Température du sang,	mal notée.
Pesanteur spécifique,	0, 20
Hauteur de la colonne de sang,	98

— Examen après 36 heures de repos :

Caillot blanc, 62 : il est dur, résistant, de couleur jaunâtre, et sans produit morbide dans son épaisseur.

Caillot noir, 31 : il est dur, noir foncé et assez solide.

Sérum, 36 : il est parfaitement clair et transparent, et s'est promptement séparé du caillot.

©ENVA

visé en deux caillots bien distincts et parfaitement séparés ; l'un, blanc, ferme, difficile à écraser, et réfléchissant une légère nuance verdâtre ; l'autre, noir et solide, bien que moins consistant.

Le *cœur* présentait quelques *ecchymoses* à sa surface, notamment autour des vaisseaux cardiaques.

Les cavités droites étaient occupées par un énorme caillot blanc-jaunâtre, dur, se déchirant par une forte pression, et laissant écouler de la sérosité citrine. Ce caillot, exactement moulé sur la face interne du ventricule et de l'oreillette, se prolongeait fort avant dans les veines-caves antérieure et postérieure. Dans ces derniers vaisseaux seulement *il était accolé à un peu de caillot noir.*

Les cavités gauches ne contenaient qu'un petit coagulum noir et blanc. Aucune altération ne fut remarquée sur la séreuse interne du cœur.

La *rate, très-volumineuse, était molle ; le sang qu'elle contenait était noir, épais, poisseux, et s'écoulait facilement à la simple expression, quand on faisait une incision sur ce viscère.*

Poumons. Beaucoup de petites ecchymoses sont disséminées çà et là dans l'épaisseur du lobe gauche. On y trouve, en outre, une vingtaine *de petites masses de pus concret, s'écrasant facilement sous le doigt, et entourées, les unes, par du tissu pulmonaire légèrement ecchymosé ; les autres, de tissu parfaitement sain. Aucune n'est enkystée.* Dans le

©ENVA

poumon droit, ces masses sont beaucoup plus nombreuses et plus rapprochées : *dans le centre de quelques-unes, existe du pus déjà ramolli. Le tissu cellulaire interlobulaire qui entoure ces masses est infiltré d'une assez grande quantité de sérosité citrine ;* ce qui établit entre elles et les boutons de farcin une assez frappante analogie. Le pus qui constitue ces masses, recueilli et comparé à celui retiré des boutons de farcin et des lymphatiques, offre avec ce dernier la plus grande ressemblance.

2e Observation. — Cheval hongre, propre à la selle, constitution molle, âgé de onze à douze ans, appartenant au gendarme Huez, de la brigade de Charenton.

Renseignemens. — Il y a près de trois semaines que le cheval a été saigné. Peu de jours après, sans doute par suite de frottement, un trombus s'est développé. Malgré le traitement mis en usage d'abord, l'engorgement ne put se résoudre. Un abcès se forma et s'ouvrit spontanément; il s'en écoula du pus clair, tenant en suspension des flocons fibrineux et des débris de veine. Alors, la tumeur ne tarda pas à disparaître; mais la fistule persista : elle se dirigeait en haut, et avait au moins six pouces de profondeur. Bientôt, une nouvelle tumeur apparut entre le point où la première s'était ouverte et la région parotidienne, et le cheval commença à tousser. Ces deux circonstances décidèrent le propriétaire à mettre son cheval en pension à l'École : c'é-

©ENVA

tait le 9 mai.—Cet animal fut confié à la surveillance de l'élève BOCHARD.

Le 14, la tumeur du cou devient fluctuante.

Le 17, on en fait la ponction : le pus qui s'en écoule est louable, mais un peu clair. Depuis l'arrivée de l'animal, la toux a persisté.

Jusqu'au 23, les plaies suppurent bien; mais le pus qui s'écoule par la fistule qui s'étend sous la parotide est grisâtre et peu consistant.

Le 24, on remarque *des infiltrations séreuses sous forme de grosses cordes*, sur le trajet des veines des ars, des avant-bras et des saphènes. Les *membres postérieurs et le dessous du ventre s'œdématient*. La toux augmente.

Les 25 et 26, les engorgemens et les cordes ont pris tous les caractères du *farcin*. Un bouton qui avait apparu en quelques heures sur le membre postérieur gauche, s'ouvre, et laisse écouler un liquide jaunâtre, séreux. Un semblable bouton s'est aussi formé et ouvert à la face interne du grasset droit. De nouvelles cordes farcineuses se déclarent sur la face interne de l'avant-bras gauche.

Au 1er juillet, les boutons farcineux sont en grand nombre à la surface du corps : la toux continue. Depuis quelque temps déjà, l'animal perd l'appétit, et maigrit sensiblement. La plaie résultant de l'ouverture de la tumeur, qui avant l'apparition des boutons s'était beaucoup rétrécie, est mainte-

©ENVA

nant stationnaire; elle est lisse et blafarde; le pus qui s'en écoule est clair et peu abondant.

Le 5, l'animal commence à *jeter.*

Le 6, on ouvre un nouvel abcès qui s'était formé près de la parotide, au-dessus du premier. Le pus qu'il contient est clair et grisâtre : des débris de veine sont en suspension dans ce liquide.

Le 15, le jetage est augmenté; la plupart des boutons qui ont été cautérisés donnent écoulement à un pus sanieux de très-mauvais caractère.

Le 19, l'animal est dans un état de maigreur extrême : il ne mange plus. Un nouvel engorgement, avec fluctuation profonde, annonce un nouvel abcès dans l'épaisseur de la parotide. L'animal est sacrifié, avec le consentement du propriétaire.

Autopsie. — Toutes les lésions caractéristiques du farcin, dans le tissu cellulaire, les vaisseaux et les ganglions lymphatiques.

Les *poumons* renfermaient une assez *grande quantité de petites masses purulentes, en tout point semblables aux boutons de farcin sous-cutanés.* Quelques-unes de ces petites masses, plus molles et par conséquent plus anciennes que les autres, commençaient à s'enkister; d'autres, de consistance encore caséeuse, étaient entourées de tissu pulmonaire hépatisé : *la plupart, les plus petites, étaient entourées par du tissu entièrement sain, ou simplement ecchymosé.*

3e Observation. — Cheval entier, propre au

©ENVA

trait, âgé de dix ans, assez fortement constitué, appartenant à M. Plissot, salpêtrier à Vincennes, conduit à l'École pour y être traité d'une plaie suppurée du garrot.

Renseignemens. — Il y a douze à vingt jours, un kyste volumineux s'est développé sur le garrot par suite de frottement. Un vétérinaire appelé auprès de ce cheval quelques jours après, au lieu de traiter la tumeur par les résolutifs, en a fait la ponction. Depuis lors, la plaie suppure abondamment, et la peau est décollée dans l'étendue de près d'un pied sur la partie supérieure et latérale droite du garrot. Du côté gauche, il y a bien un léger engorgement avec un peu de fluctuation; mais la sonde introduite par l'ouverture faite au côté droit, ne peut aller au-delà du plan médian.

Depuis le 6 janvier jusqu'au 2 mars, la plaie fut traitée par tous les moyens qu'on jugea les plus rationnels, sans qu'au bout de ce temps, la cicatrisation fût plus avancée que le premier jour. Plus d'une fois, dans cet intervalle de temps, on crut à une guérison prochaine : la fistule diminuait de profondeur; la peau paraissait adhérente sur presque tout le garrot; le pus était peu abondant et très-épais; l'engorgement était bien affaissé; quand, profitant d'un moment où il n'était plus surveillé, l'animal se frottait, quelque précaution qu'on ait prise pour l'en empêcher, et faisait ainsi reparaître tout le mal.

©ENVA

Le 6 mars, en sondant de nouveau la fistule droite, on reconnut qu'elle s'étendait du côté gauche à quatre pouces au moins du plan médian. On fit sur ce point une contre ouverture, et on y engagea une mèche qui sortait par l'incision de la partie inférieure du côté droit.

Jusqu'au 13 avril, alternatives de mieux et de mal, suivant que l'animal s'était ou ne s'était pas frotté. Depuis quelque temps, le pus est séreux ; l'animal *tousse ;* et la toux, *sèche d'abord*, est devenue *grasse*, *et s'accompagne d'expectoration*. On remarque aussi que le poil se pique, et que l'appétit est faible. Sur la partie latérale gauche du garrot, et au niveau de l'orifice supérieur d'une fistule qui existe de ce côté, commence une *corde farcineuse* qui se continue jusqu'à l'angle scapulo-huméral. (Application sur cette corde d'un mélange de sublimé et de térébenthine : une partie sur huit.)

Le 15, cette corde s'est étendue en bas de deux pouces. (Même application sur ce prolongement.)

Le 18, elle a disparu.

Le 25, le cheval, abandonné par son propriétaire, est sacrifié par effusion de sang.

A *l'autopsie*, entre autres lésions, *on trouve dans l'épaisseur du poumon droit plusieurs petites masses de matière blanc-grisâtre, s'écrasant facilement sous le doigt, non enkistées, et entourées par du tissu pulmonaire congestionné, mais crépitant.*

©ENVA

Ce cheval était surveillé par l'élève MAILLET.

— Il se trouve en ce moment (18 août) dans les hôpitaux de l'École une jument de selle affectée, depuis quatre à cinq mois, d'une carie de la partie du ligament cervical qui recouvre les premières vertèbres dorsales. La suppuration est assez abondante. Il y a quatre jours, *une corde de farcin* s'est déclarée sur le trajet du lymphatique qui accompagne la veine sous-cutanée thoracique gauche. Le même jour, le membre postérieur gauche s'est engorgé. Le lendemain, quelques boutons ont apparu, et se sont promptement développés au voisinage de la corde. Aujourd'hui, il existe un grand nombre de ces boutons sur différentes parties du corps; plusieurs sont déjà ramollis. Vraisemblablement, cette bête succombera au farcin aigu.

Elle est surveillée par l'élève VERRIER.

4e OBSERVATION. — Cheval entier, propre au trait, d'une constitution molle, appartenant à M. Levasseur, de la barrière de Reuilly.

Renseignemens.—Le 12 mai 1833, ce cheval avait été mis en pension aux hôpitaux de l'École, pour y être traité d'un trombus à la jugulaire gauche. Ce trombus est accompagné de suppuration : un engorgement considérable existait sur la région parotidienne, et une fistule, ayant son orifice à la plaie de la saignée, s'étendait, en suivant la veine, jusque dans cet engorgement. Après vingt-trois jours de traitement, l'engorgement ayant complétement disparu,

©ENVA

et la suppuration étant peu abondante et très-louable, ce cheval avait été rendu à son propriétaire, à qui on avait indiqué les faciles pansemens que nécessitait encore la plaie. — Le 24 juin, ce cheval avait été ramené à l'École : l'engorgement avait reparu très-douloureux et très-sensible à la région parotidienne. Un pus clair et d'assez mauvaise nature s'écoulait par l'orifice de l'ancienne fistule. — Le 30, il y avait un mieux sensible ; ce qui engagea le propriétaire à retirer son cheval, malgré mes conseils de le laisser jusqu'à l'entière guérison. Alors, les plaies n'étaient point encore cicatrisées, et le pus continuait à couler par l'orifice inférieur de la fistule.

Enfin, le 11 juillet, le cheval est ramené pour la troisième fois aux hôpitaux, pour y être traité du *farcin*.

État de l'animal à son entrée à l'École. — La fistule du trombus persiste toujours ; mais elle est tellement étroite, que le pus amassé à la partie supérieure ne s'échappe que difficilement par cette voie, et seulement lorsqu'on presse fortement sur son trajet. *Ce pus est grisâtre et peu consistant. Les ganglions de l'auge* du côté *gauche* sont engorgés ; il existe sur la joue du même côté *plusieurs boutons de farcin*. Au rapport du propriétaire, ce sont les premiers qui se soient développés. Depuis lors, il s'en est manifesté sur différentes parties du corps, notamment sur le membre antérieur

©ENVA

gauche. De ces boutons, les uns sont ramollis, les autres consistans. Les membres postérieurs sont engorgés.

A dater de cette époque, et malgré les soins les mieux appropriés, de nouveaux boutons et des cordes plus ou moins étendues ont apparu sur diverses régions, mais plus particulièrement du côté gauche. Il a fini par s'en développer sur la membrane nasale des deux côtés : le jetage alors a commencé, et l'engorgement des ganglions de l'auge a pris de l'accroissement. C'est en cet état que ce cheval a été repris par son propriétaire, le 1er août. Je n'en ai plus entendu parler depuis : il est bien probable qu'il l'aura fait sacrifier.

Ce cheval a été surveillé successivement par les élèves Colson, Lefranc et Garcin.

5e Observation. — Cheval entier, propre au trait, âgé de quatorze ans, de grande taille, d'une constitution molle, appartenant à M. Terrier, marchand de chevaux à Paris, entré aux hôpitaux le 23 novembre 1832, et confié à la surveillance de l'élève Chaignaud.

Renseignemens. — Depuis plusieurs mois, ce cheval portait à la pointe de l'épaule droite une tumeur produite par la pression du collier. Cette tumeur, chaude d'abord et légèrement douloureuse, avait perdu ces caractères par suite de quelques applications émollientes. Elle avait néanmoins conservé le même volume. Comme elle n'avait pas

©ENVA

paru fluctuante, on ne l'avait pas ouverte. Mais, depuis une quinzaine de jours, on s'est aperçu qu'elle grossissait un peu ; et, il y a cinq jours, une corde farcineuse s'est déclarée au voisinage de la tumeur. Ces deux circonstances, et surtout la dernière, ont décidé le propriétaire à conduire son cheval à l'École.

État de l'animal à son arrivée aux hôpitaux. — Il paraît abattu, sa démarche est nonchalante ; les muqueuses apparentes sont pâles, les crins s'arrachent très-facilement, l'appétit est nul. Le pouls et le flanc ne présentent rien de remarquable. La tumeur qui existe à la pointe de l'épaule droite offre à peu près le volume des deux poings : elle est dure, profonde, non adhérente à la peau, peu chaude et à peine douloureuse. A trois pouces de sa partie inférieure, commence à être apparente une corde de farcin, se dirigeant en arrière en passant au milieu de l'ars, et s'étendant au-delà du passage des sangles. Cette corde est constituée par une succession de nodosités, de renflemens durs et très-rapprochés, noyés dans le milieu du tissu cellulaire infiltré qui l'entoure, depuis son origine jusqu'à sa terminaison apparente. Le conducteur du cheval déclare que, depuis quelques jours, les membres s'engorgent au repos, mais qu'il suffit d'une heure de marche pour faire disparaître l'engorgement : en effet, ces parties, qui, d'après le rapport de cet homme, étaient grosses et tuméfiées

©ENVA

au moment du départ, sont actuellement aussi sèches qu'elles peuvent l'être dans l'état normal.

Diagnostic. — Farcin aigu.

Visite du 24. — Membres engorgés au point d'en rendre la flexion très-difficile ; faiblesse excessive, pouls petit ; augmentation de l'infiltration presque froide et insensible qui entoure la corde de farcin. L'animal a bien mangé les quatre livres de foin, le quart d'avoine et la paille qu'on lui a donnés la veille.

Diagnostic. — Confirmation du farcin aigu. On attribue le développement de la corde de farcin à la présence dans un lymphatique d'une certaine quantité de pus, absorbé par ce vaisseau dans le centre de la tumeur de l'épaule. Les symptômes généraux adynamiques qui accompagnent cette maladie sont regardés comme une conséquence de l'altération du sang par le pus déjà versé dans le système circulatoire général.

Pronostic. — Fâcheux.

Traitement. — Ouverture de la tumeur de l'épaule avec un bistouri droit. Il s'échappe du foyer situé dans le centre, à trois pouces au moins de profondeur, environ deux décilitres d'un pus épais, jaunâtre, et mélangé de stries sanguinolentes. La sortie de ce liquide est suivie de l'affaissement de la tumeur : un cautère rouge est plongé dans l'incision, et promené à plusieurs reprises sur les parois lisses, épaisses et indurées de l'abcès. On

©ENVA

scarifie et cautérise de la même manière les principaux boutons de la corde de farcin, qu'on recouvre d'onguent vésicatoire sur tout son trajet. — *Médication.* — Breuvage composé d'un litre de vin chaud et de deux onces d'extrait de gentiane. — *Régime.* — six livres de foin aspergé d'eau salée, six livres d'avoine et deux quarts de farine d'orge donnés à l'animal en six ou huit repas.

Le 24 décembre suivant, après un traitement d'un mois, modifié suivant l'état et les caractères de la maladie, ce cheval sortit des hôpitaux. A cette époque, la corde farcineuse et l'infiltration qui l'entourait avaient complétement disparu : il ne restait plus que deux ou trois petits boutons autour d'un noyau de tissu cellulaire induré qui occupait la place de l'ancienne tumeur de l'épaule. Je voulais les cautériser ; mais le propriétaire n'y consentit pas, ayant, disait-il, trouvé à se défaire avantageusement de son cheval ; promettant de le ramener s'il ne réussissait pas à le vendre. Je ne l'ai plus revu ; et j'ignore si le farcin a reparu, ou s'il s'est entièrement dissipé ; ce dont je doute fort.

6e Observation. — Cheval entier, propre au trait, âgé de cinq ans, appartenant à M. Desforges, cultivateur à Tigery, entré aux hôpitaux de l'école d'Alfort le 23 décembre 1831, et confié à la surveillance de l'élève Barthélemy.

Renseignemens. — Depuis un mois, ce cheval

©ENVA

porte à la pointe de l'épaule droite une tumeur occasionnée par la pression d'un collier trop étroit. Elle a été traitée chez le propriétaire par des décoctions émollientes d'abord, puis par l'huile de laurier. Sous l'influence de ce traitement, l'engorgement est devenu moins chaud et moins douloureux; mais il a conservé le même volume, et est devenu très-dur.

État de l'animal à son arrivée aux hôpitaux. — Il a tous les caractères de la santé. A la pointe de l'épaule droite, il existe une tumeur large, étalée, peu circonscrite, s'étendant profondément, très-dure, et ne présentant de fluctuation ni de ramollissement sur aucun point de sa superficie.

Diagnostic. — Induration du tissu cellulaire sous-cutané et de toute la portion du muscle mastoïdo-huméral qui recouvre la pointe de l'épaule. (On enlèvera l'huile de laurier avec une dissolution de savon vert, pour préparer la partie à la cautérisation.)

Le 24, plusieurs cautères en pointes sont plongés dans toute l'épaisseur de la tumeur sur divers points de son étendue; il ne s'échappe de pus par aucune des ouvertures. Le cheval étant très-irritable, et s'étant beaucoup défendu pendant le peu de temps qu'avait duré la cautérisation, on lui tire six livres de sang deux heures après. (Diète blanche.) — Le soir, toute la région située au-dessous de la partie cautérisée est le siége d'une abondante infil-

©ENVA

tration dans le tissu cellulaire sous-cutané : le pouls est développé, les muqueuses apparentes rouges. (Nouvelle saignée de six livres, application d'un bandage matelassé, lotions fréquentes avec une décoction de têtes de pavot laudanisée.)

Le 25, l'œdème est moins chaud, la fièvre de réaction beaucoup moins vive. (Frictions sur l'œdème avec de l'huile camphrée.)

Le 28, les escarres produites par le feu sont détachées, les plaies qu'elles découvrent commencent à suppurer. On les panse avec du digestif pour entretenir la suppuration.

Le 14 décembre, toute la portion d'engorgement qui faisait autrefois saillie au dehors a complétement disparu ; mais il reste profondément un point induré qui ne paraît pas tendre à la résolution. En explorant avec attention les environs de cette induration, on reconnaît, au niveau à peu près des ganglions qui occupent l'entrée du côté droit de la poitrine, *un gros bouton dur, un peu ramolli à son centre, se continuant vers le poitrail par un cordon induré* qui s'efface et se perd au milieu de cette région. (Cautérisation du bouton.)

Le lendemain, après nouvel examen, on découvre sur différentes parties du corps, et presque exclusivement du côté droit, plusieurs petits boutons de *caractère farcineux*, bien qu'à peine saillans au dehors. Une légère infiltration entoure ces boutons, dont quelques-uns se trouvent sur la même

©ENVA

ligne, à peu de distance les uns des autres. (Application sur tous ces boutons d'un mélange de térébenthine et de sublimé corrosif en poudre, une partie de sublimé sur huit de térébenthine ; administration à l'intérieur de deux onces de poudre diurétique.)

Ce cheval quitta les hôpitaux de l'École le 3 janvier 1832, quarante-trois jours après son arrivée. Les boutons farcineux n'existaient plus ; l'induration profonde persistait toujours à la pointe de l'épaule. On aurait pu l'extirper ; mais il eût fallu pour y parvenir faire une plaie large et profonde, qui eût suppuré beaucoup et pendant long-temps. Les dispositions que paraissait avoir l'animal à contracter le farcin, m'empêchèrent de pratiquer cette opération.

7e Observation. — Cheval entier, propre au service de poste, âgé de six ans, appartenant à M. Labbé, maître de poste à Alfort.

Renseignemens. — Depuis plusieurs mois, ce cheval est soumis à des travaux très-pénibles qui l'ont beaucoup fatigué, sans pour cela lui faire perdre sensiblement de son embonpoint : il est seulement plus mou qu'auparavant.

Le 15 mai 1834, ce cheval est mordu par un de ses voisins à la partie moyenne de l'encolure, auprès de la crinière, du côté gauche. Il en résulte une plaie d'un pouce à peu près de profondeur, et dont l'ouverture est plus étroite et plus élevée que

©ENVA

le fond. Le postillon, croyant cet accident sans danger, continue à faire travailler le cheval sans me le faire visiter. Cependant plusieurs jours s'étant écoulés sans que la plaie parût tendre à se cicatriser, le cheval fut mis à l'infirmerie, où je le vis le 22 du même mois.

La portion de peau qui formait la lèvre inférieure de la plaie était séparée des muscles sous-jacens dans une étendue d'un grand pouce. Il en résultait une petite poche, dans laquelle le pus s'amassait et séjournait quelque temps avant de s'écouler. Cette lèvre inférieure était le point de départ *d'un cordon allongé, dur, bosselé*, qui la veille n'avait guère, m'a-t-on dit, que deux pouces d'étendue, et qui aujourd'hui en avait près de six. Une légère infiltration existait autour de ce cordon, que je regardai comme une véritable *corde farcineuse*. Je fis absterger la plaie, dont je fendis la lèvre inférieure de haut en bas, pour empêcher l'accumulation du pus, et faciliter son écoulement. Elle fut pansée avec de la teinture d'aloès et de l'étoupe hachée. La corde fut enduite sur son trajet d'un mélange (un sur huit) de poudre de sublimé corrosif et de térébenthine.

Le 24, la plaie supérieure avait un bel aspect; mais la corde de farcin s'étendait en bas, avait déjà plus d'un pied de long, et se rapprochait des ganglions de l'entrée de la poitrine. Je fis conduire ce cheval à l'Ecole, où il fut abattu et fixé; et,

©ENVA

après avoir disséqué la *corde de farcin* dans toute sa longueur, j'en fis l'excision, et je promenai un cautère chauffé à blanc sur la plaie très-étendue qui résulta de l'opération. Les bords en furent rapprochés, et l'appareil de pansement maintenu avec quatre anses de suture à bourdonnets.

A dater du 27, jour où la suppuration était bien établie, l'animal fut pansé tous les jours, et l'appareil disposé de manière à ce que le pus, absorbé aussitôt que sécrété, ne restât pas en contact avec la surface traumatique. L'étoupade était assez épaisse, et recouverte de poudres absorbantes (poudre de chlorure de chaux, de quinquina, de gentiane, de charbon, etc.).

Le 16 juin, vingt-trois jours après l'opération, cette plaie, qui avait plus d'un pied de long, trois pouces au moins de large, et deux de profondeur, avait cessé de suppurer : elle était de niveau avec les surfaces environnantes, considérablement rétrécie, et recouverte dans presque toute son étendue d'une membrane de cicatrice déjà assez résistante. Depuis plusieurs jours déjà, les points de suture avaient été enlevés, et les pansemens consistaient en digestif simple, puis en cérat, recouverts d'étoupe hachée. A dater du 24, l'onguent égyptiac, délayé dans la teinture d'aloès, fut substitué au cérat sur les points encore bourgeonneux de la plaie.

Le 28, la cicatrisation était complète, et le cheval avait repris ses travaux.

©ENVA

Je dois faire observer qu'à dater du jour de l'opération, bien que la plaie s'étendît jusqu'à deux pouces, tout au plus, des ganglions de l'entrée de la poitrine, on n'observa pas le plus léger engorgement qui attestât la continuation en bas de la corde de farcin, qui, pendant les deux jours qui avaient précédé, s'était étendue si rapidement.

Une précaution importante que j'avais eue en terminant mon incision à l'angle inférieur de la plaie, avait été de la prolonger de telle sorte, que le pus qui ne serait pas absorbé par l'appareil, pût facilement s'écouler sans être arrêté par aucun obstacle à la partie inférieure; car, ce que je craignais le plus, et ce que je voulais éviter, c'était le séjour du pus sur la plaie, surtout avant qu'il eût acquis une bonne consistance : une cause semblable avait produit le mal; son renouvellement aurait probablement produit les mêmes effets.

— Cet animal était à peine guéri, que le même accident arriva à un autre cheval du même établissement. Ce dernier fut mordu à la gorge par un de ses voisins. La plaie qui en résulta était profonde, puisqu'elle s'étendait jusqu'à la trachée; cependant, la peau n'était que très-légèrement entamée. Aussi, le pus qui se forma bientôt ne pouvant s'écouler que très-difficilement, s'accumula sous la peau; et, lorsque je vis ce cheval, huit jours après la morsure, une *corde de farcin* bien caractérisée s'étendait déjà, en suivant le bord inférieur de l'enco-

©ENVA

lure, jusqu'à trois pouces environ des ganglions de l'entrée de la poitrine. Le postillon dans l'attelage duquel se trouvait ce cheval me dit que cette corde n'avait apparu que depuis deux jours, et avait commencé tout près de l'endroit de la morsure.

J'excisai environ deux pouces de la corde à sa partie inférieure, et je plongeai dans son trajet quatre cautères en olive chauffés à blanc. Je cautérisai aussi la surface de la plaie inférieure qui résultait de l'excision d'une partie du lymphatique, et je débridai la plaie de la morsure de manière à permettre le facile écoulement du pus.

Cinq semaines après, ce cheval était tout-à-fait guéri.

8e Observation. — Cheval hongre, propre au trait, âgé de quatorze ans, de constitution molle, appartenant à M. Hubert, voiturier du faubourg Saint-Antoine, conduit aux hôpitaux de l'École, le 25 juillet 1834.

Renseignemens. — Depuis huit jours seulement, le propriétaire s'est aperçu de l'existence, sur la partie gauche du bord supérieur de l'encolure, d'une tumeur qu'il croit produite par le frottement du collier. Cette tumeur était déjà un peu molle à l'époque où il l'a reconnue : il s'est borné à la recouvrir de corps gras.

État de l'animal. — La tumeur a le volume des deux poings, la fluctuation y est très sensible ; la peau qui en recouvre le sommet est bleuâtre dans

©ENVA

l'étendue d'une pièce de cinq francs. Cette tumeur *se continue en bas par un engorgement allongé, œdémateux à sa circonférence, plus dur à son centre, de l'étendue de dix à onze pouces ; véritable corde de farcin* se dirigeant vers les ganglions de la poitrine qu'elle était près d'atteindre.

Après avoir ouvert la tumeur, avec l'attention de prolonger l'incision jusqu'à son point le plus déclive, pour permettre le facile écoulement du pus, je fis une autre incision à l'extrémité inférieure de la corde farcineuse, et j'excisai à cet endroit deux pouces à peu près du lymphatique, déjà épaissi, autour duquel la corde s'était développée. Je fis recouvrir ensuite cette corde, dans toute son étendue, avec un mélange de sublimé en poudre et de térébenthine (une partie sur huit). La plaie fut pansée avec des plumasseaux imprégnés de chlorure de chaux liquide.

Je dois faire observer que le pus que renfermait l'abcès était blanc et *extrêmement liquide.*

Depuis ce moment, la corde de farcin a cessé de s'étendre : elle s'est entièrement affaissée; et, le 6 août, treize jours après son entrée à l'Ecole, le cheval est sorti, ne portant plus qu'une très-petite plaie résultant de l'excision de l'abcès, qui marchait promptement vers la cicatrisation.

Ce cheval était surveillé par l'élève Carré.

9e Observation. — Jument de trait, âgée de cinq ans, de constitution ordinaire, appartenant

©ENVA

à M. Sellier, de Noisy-le-Grand, amenée à la consultation de l'Ecole le 15 août 1834.

Renseignemens. — Il y a une vingtaine de jours que la jument a paru éprouver beaucoup de difficulté pour avaler. Bientôt, un engorgement s'est manifesté des deux côtés de la gorge (régions parotidiennes). Peu de jours après, celui du côté gauche a disparu ; mais celui du côté droit a fait des progrès sensibles jusqu'au 10 à peu près, époque à laquelle il était très-considérable. Depuis le 10, il n'a plus augmenté ; seulement, il est devenu plus mou tous les jours.

Etat de l'animal. — En examinant avec attention cette tumeur, qui, évidemment, était produite par un abcès ayant son siége sous la parotide, ou dans l'épaisseur de cette glande, je reconnus une *longue corde de farcin*, profondément située, partant du tiers inférieur de l'engorgement, et s'étendant en bas et en arrière, jusqu'aux ganglions de l'entrée de la poitrine. Ceux-ci sont déjà assez tuméfiés pour faire saillie sous la peau de la région où ils sont situés. Questionné sur ce point, le propriétaire me répondit qu'il n'avait remarqué cette corde que depuis trois jours.

L'abcès fut ouvert : il en sortit plus d'un litre de pus assez bien lié. Quant au *farcin*, bien que j'espérasse peu d'en arrêter les progrès, puisque le prolongement de la corde dans les ganglions et l'engorgement de ceux-ci prouvaient que déjà le pus y

©ENVA

avait pénétré, je voulus essayer si l'excision d'une partie du lymphatique, en empêchant le transport d'une nouvelle quantité de ce produit morbide dans les ganglions, produirait de bons résultats. A cet effet, je fis une incision à l'entrée de la poitrine, et j'enlevai un pouce à peu près de la corde au milieu de laquelle se trouvait le lymphatique. Je prescrivis le traitement à suivre, et engageai le propriétaire à me donner des nouvelles de son cheval, ou à le ramener à la visite au bout de quelques jours.

Je ne l'ai point encore revu au moment où j'écris cette observation.

JURISPRUDENCE VÉTÉRINAIRE.

Quelques réflexions touchant la troisième édition du Traité *de M. Huzard fils sur la garantie et les vices rédhibitoires dans le commerce des animaux domestiques;*

Par M. Bouley jeune.

En annonçant, il y a quelque temps, dans le *Recueil de médecine vétérinaire*, la troisième édition du *Traité de la garantie* de M. Huzard fils, nous avons promis à nos lecteurs de revenir sur cet important ouvrage, et d'examiner avec attention les changemens que l'auteur avait apportés à cette nou-

©ENVA

velle édition. Nous venons aujourd'hui nous acquitter de cet engagement.

Si M. Huzard fils, comme beaucoup d'auteurs, se fût contenté de changer seulement le titre de son livre pour convertir la seconde en une troisième édition, nous nous serions bornés à annoncer son ouvrage, dont le mérite et l'utilité ont été appréciés dès long-temps de tous les vétérinaires; mais il n'en est point ainsi : M. Huzard, plus consciencieux, a fait dans sa nouvelle édition des changemens, ou plutôt des additions, que les circonstances avaient rendues nécessaires, et sur lesquelles nous voulons appeler quelques instans l'attention de nos confrères.

Tous nos lecteurs se rappellent le jugement rendu en janvier 1832, par le tribunal de commerce du département de la Seine, duquel il résultait que *l'immobilité* annulait une vente *faite à Paris*, et n'était pas *rédhibitoire à Mortagne*; tous se souviennent également de la lettre que M. Huzard fils a adressée à cette occasion au rédacteur du *Moniteur du commerce*, et dans laquelle il a démontré, jusqu'à l'évidence, l'erreur du tribunal et l'injustice involontaire qu'il avait commise; enfin, personne n'a oublié sans doute qu'à cette époque, une polémique s'engagea entre M. Huzard fils et M. Picard, avoué à Evreux, touchant l'interprétation des articles 1641 et 1648 du Code civil; et tout le

©ENVA

monde se ressouvient que M. Huzard sortit victorieux de cette lutte (1).

Quelques jugemens semblables à celui que nous venons de rappeler, rendus, depuis cette époque, par le même tribunal consulaire, ont fixé toute l'attention de M. Huzard fils. Il a vu, avec raison, dans cette marche rétrograde, une tendance de la part du tribunal à revenir aux anciens usages, et, par conséquent, à replonger la jurisprudence commerciale des animaux domestiques dans le chaos d'où elle était en grande partie sortie depuis la promulgation du Code civil. Cette circonstance lui a paru assez importante pour donner à la troisième édition du *Traité de la garantie* une extension qu'on ne retrouve pas dans les deux premières. L'auteur a pensé sans doute, et nous partageons cette opinion, qu'il lui appartenait, plus qu'à tout autre, de défendre une jurisprudence dont M. Huzard père est assurément le fondateur. Personne, au surplus, n'aurait pu, selon nous, s'acquitter de cette tâche mieux que M. Huzard fils : il suffira, d'ailleurs, pour s'en convaincre, de lire avec attention l'ouvrage dont nous rendons compte en ce moment.

M. Huzard, dans la troisième édition du *Traité de la garantie*, a suivi la même marche que dans

(1) Voir le *Recueil de médecine vétérinaire*, année 1832, pages 92 et 153.

©ENVA

les deux éditions précédentes : il a seulement donné plus d'extension au chapitre qui compose la première partie de cet ouvrage ; et il s'est particulièrement appliqué à reproduire, avec plus de force, il est vrai, les argumens qu'on retrouve dans les lettres que nous avons déjà citées. L'auteur s'attache d'abord à démontrer que l'article 1641 du Code civil a posé, d'une manière claire et précise, les bases équitables d'après lesquelles on doit établir les cas rédhibitoires dans le commerce des animaux domestiques. Il s'étonne avec raison que, malgré la précision de cet article, beaucoup de jurisconsultes aient prétendu que les anciens usages et les coutumes étaient conservés, et que les vices et maladies que reconnaissaient ces coutumes et ces usages étaient seuls rédhibitoires. Il s'élève avec force contre cette opinion, et prouve péremptoirement combien elle est peu fondée, en commentant non-seulement l'article 1641, mais encore les articles 1642 et 1643, qui n'en sont, en quelque sorte, que le complément. Passant ensuite à l'examen de l'article 1648, M. Huzard cherche à démontrer qu'il ne s'applique qu'à la durée de la garantie, et non point au nombre des vices et maladies rédhibitoires, ainsi qu'on l'a soutenu récemment encore. Il ne peut comprendre comment, après avoir établi des principes aussi justes que ceux qui découlent naturellement des articles 1641, 1642 et 1643 du Code civil, le législateur les aurait détruits, en

©ENVA

conservant des usages et des coutumes qui, sont le plus ordinairement contraires à la justice et à l'équité. Toutefois, l'auteur convient qu'il existe dans la rédaction de cet article 1648 quelque chose d'obscur, d'ambigu, qui, au premier abord, peut donner naissance à de fausses interprétations; mais il soutient qu'en le lisant avec attention, on reconnaîtra facilement qu'on a eu pour but, en le rédigeant ainsi, de régler seulement la durée de la garantie, et non pas de spécifier les vices et maladies qui peuvent entraîner la rédhibition.

M. Huzard pense que l'intention du législateur a été d'abord d'établir la durée de la garantie, dans tous les cas, d'après *la nature du vice rédhibitoire*; mais que, présumant qu'il pourrait se présenter des circonstances où les juges seraient embarrassés pour décider positivement si l'action a été intentée dans un délai convenable, en rapport avec la nature du vice, le législateur s'était trouvé dans la nécessité d'ajouter à l'article 1648 le dernier paragraphe, afin de laisser aux magistrats la facilité de sortir de ces cas douteux, en jugeant d'après *l'usage du lieu où la vente a été faite.* Hâtons-nous de dire, au surplus, que l'auteur ne présente cette explication interprétative qu'avec beaucoup de réserve. Il avoue qu'une mesure législative serait le seul moyen de faire cesser l'incertitude dans laquelle l'article 1648 laisse les tribunaux touchant la durée de la garantie; et il espère que cette loi, sollicitée depuis long-

©ENVA

temps, et dont l'utilité est généralement reconnue, fera partie du Code rural. M. Huzard croit que, pour atteindre le but désiré, il suffirait de retrancher de l'article 1648 les mots qui le terminent : Et l'usage » du lieu où la vente a été faite, » et de fixer ensuite, pour toutes les maladies et les vices rédhibitoires, une durée générale de garantie, applicable à toute la France, en établissant toutefois deux degrés dans cette durée : l'un, court, de neuf jours, par exemple, pour les maladies et les vices non intermittens ; l'autre, plus long, de vingt-cinq jours, pour les vices et maladies qui se manifestent par accès fugitifs. En adoptant ces principes, voici, dit M. Huzard, comment l'article 1648 pourrait être modifié :

1648. « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être « intentée par l'acquéreur dans un bref délai, suivant » la nature des vices rédhibitoires.

» Ce délai pour les vices rédhibitoires qui, dans les » animaux domestiques, résultent de maladies à symp- » tômes continus, non intermittens, est de neuf jours.

» Pour les vices qui résultent de maladies à accès » fugitifs et intermittens, il est de vingt-cinq jours. »

Nous pensons avec M. Huzard que, dans l'intérêt du commerce, il serait indispensable qu'on créât une durée générale de garantie pour toute la France; et nous croyons, comme lui, qu'il serait juste d'établir deux degrés dans cette durée : l'un, applicable seulement aux vices non intermittens ; l'autre,

©ENVA

relatif aux maladies qui ne se décèlent que par des accès passagers ; mais nous ne partageons point son opinion touchant les délais qu'il assigne à la garantie dans les deux cas que nous venons d'indiquer. Ils nous paraissent généralement trop restreints ; et nous n'hésitons pas à dire que si la rédaction que propose l'auteur était admise, la garantie, dans beaucoup de circonstances, deviendrait tout-à-fait illusoire pour un grand nombre d'acquéreurs. Nous allons essayer de justifier notre opinion.

Personne n'ignore que, sur les champs de foire, il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'examiner avec attention les animaux qu'on achète, et de s'assurer s'ils sont ou non atteints de vices ou maladies rédhibitoires. Tout le monde sait aussi que les marchands sont dans l'habitude, et je dirai plus, dans la nécessité, de mettre leurs chevaux en route immédiatement après l'acquisition ; qu'ils ne les revoient ordinairement que lorsqu'ils sont arrivés à leur destination, et que c'est alors seulement qu'ils peuvent s'apercevoir des défauts rédhibitoires qu'ont ces animaux. Admettons maintenant que la garantie soit de neuf jours seulement pour les vices non intermittens, et voyons si les marchands qui auront acheté des chevaux vicieux, dans les circonstances que nous venons de préciser, pourront exercer, en temps opportun, leur recours contre leurs vendeurs.

Pour rendre nos réflexions plus frappantes, sup-

©ENVA

posons, par exemple, qu'un cheval *poussif* soit acheté à la foire de Caen par un marchand de Paris, et dirigé de suite, avec d'autres chevaux, sur cette dernière ville. Ces animaux seront nécessairement de sept à huit jours en route; ce ne sera donc que le dernier ou l'avant-dernier jour de la garantie, que l'acquéreur pourra se convaincre qu'il a été trompé par son vendeur. Lui sera-t-il loisible alors d'user des droits que la loi lui accordait? N'oublions point qu'un arrêt de la cour de cassation, rendu le 18 mars 1833, a décidé que, pour exercer un recours, il ne suffisait point qu'il y eût constatation légale d'un vice rédhibitoire, mais qu'il fallait encore qu'une action fût intentée contre le vendeur avant l'expiration du délai de la garantie. Eh bien! nous le demandons maintenant, si la loi n'accordait que neuf jours pour les vices non intermittens, serait-il possible aux marchands de Paris, de Saumur, de Nantes, de Bordeaux, etc., d'exercer leurs droits, par exemple, contre les éleveurs de la Normandie, qui certes est la province de France où se fait le plus grand commerce de chevaux; la garantie, dans ces circonstances, ne deviendrait-elle pas tout-à-fait fictive pour ces acquéreurs? N'en serait-il pas absolument de même pour des négocians, des commis-voyageurs, qui se mettraient en route immédiatement après avoir acheté des animaux vicieux, s'ils ne remarquaient le vice rédhibitoire que sept ou huit jours après leur départ? Nous persistons donc à dire que le délai que

©ENVA

M. Huzard assigne à la garantie des vices non intermittens n'est point assez étendu. Pour que la rédaction qu'il propose pût être admise, il faudrait d'abord que l'arrêt de la cour suprême que qne nous venons de rappeler fût rapporté, et, qu'en outre, la loi nouvelle accordât à l'acquéreur, conformément à l'article 5 du Code de procédure civile, un jour par trois myriamètres pour la signification au vendeur. Sans ces conditions, le deuxième paragraphe de l'article 1648 nous paraîtrait tout-à-fait injuste, puisqu'il priverait des acquéreurs trompés d'un droit qu'on exercerait bientôt contre eux, s'ils revendaient, avec garantie, les chevaux vicieux qu'ils n'auraient pu faire reprendre eux-mêmes.

Si maintenant nous jetons un coup d'œil sur le dernier paragraphe de l'article proposé, lequel fixe à vingt-cinq jours la durée de la garantie pour les maladies intermittentes qui se manifestent par accès fugitifs, nous dirons qu'en ne considérant seulement, comme on le doit, que la nature du vice, cette garantie ne nous semble pas non plus assez étendue; et qu'en la restreignant ainsi, les intérêts des acquéreurs se trouveront souvent compromis. Ne sait-on pas, en effet, que les accès d'épilepsie ne se manifestent ordinairement que tous les trente ou quarante jours, et quelquefois même plus tard, lorsque la maladie est récente? Ne sait-on pas aussi que la fluxion périodique suit à peuprès la même marche? Or, si l'on n'accordait qu'un délai de vingt-

©ENVA

cinq jours, comme le demandé M. Huzard, ne serait-ce pas rendre la garantie contre ces maladies à peu près nulle dans beaucoup de circonstances ?

Pour donner plus de force à nôtre opinion, nous rappellerons ici que les auteurs du projet de Code rural, parmi lesquels se trouvait M. Huzard père, ont proposé de fixer la garantie pour l'épilepsie et la fluxion périodique à quarante jours. Nous ajouterons que Chabert et Fromage de Feugré ont émis la même opinion, tout en avouant que ces affections se montraient souvent à des intervalles plus éloignés. Mais ils ont été d'avis que, toutes les fois que ces maladies se manifestaient après quarante jours, on devait supposer qu'elles apparaissaient pour la première fois et qu'elles avaient été contractées chez l'acquéreur (1). Au surplus, nous convenons qu'il faut un terme à tout, et qu'il serait difficile d'étendre, sans injustice, la garantie au-delà de quarante jours ; mais nous croyons, avec les auteurs que nous avons cités, que ce délai est nécessaire.

Nous bornerons là nos observations touchant la rédaction projetée de l'article 1648 du Code civil, laissant à nos confrères le soin d'apprécier les réflexions que nous venons de leur soumettre dans l'intérêt *seulement* de la science et de la justice ; personne ne professant pour M. Huzard fils une plus haute estime que nous.

(1) Voyez le *Traité des lois sur la garantie des animaux*, par Chabert et Fromage de Feugré.

©ENVA

En terminant cette note, peut-être déjà trop longue, nous demanderons à nos lecteurs la permission de leur exposer encore, dans un prochain numéro, quelques remarques que nous a suggérées la lecture de la seconde partie de l'ouvrage, dans laquelle l'auteur traite, comme on le sait, des vices et maladies qui, selon lui, doivent entraîner la rédhibition.

VARIÉTÉS.

Distribution des diplômes et des prix aux élèves de l'école royale vétérinaire d'Alfort.

Le 30 août, la distribution des diplômes et des prix aux élèves de l'école royale vétérinaire d'Alfort a eu lieu, sous la présidence de M. Vincens, conseiller-d'état et directeur de la division d'agriculture au ministère du commerce et des travaux publics.

M. le président a ouvert la séance par un discours dans lequel, après avoir témoigné le regret que le ministre éprouvait de ne pouvoir présider cette solennité, il a exposé la sollicitude du gouvernement pour tout ce qui intéresse le commerce, l'agriculture, et, par conséquent, la médecine vétérinaire.

M. Delafond a pris ensuite la parole, et, dans un discours bien pensé et très-bien écrit, il a traité de *l'utilité de la médecine vétérinaire*. Ce professeur a d'abord rappelé que cette science n'avait pas

©ENVA

seulement pour but le traitement des animaux malades ; puis il s'est attaché à démontrer l'influence que les vétérinaires avaient exercée, depuis l'institution des écoles, sur l'éducation et l'amélioration de nos animaux domestiques ; et là s'est naturellement trouvé placé l'éloge de Bourgelat, de Flandrin, de Gilbert et de MM. Huzard père et fils. Jetant ensuite un coup d'œil sur les épizooties qui ont ravagé la France depuis 1740 jusqu'à 1814, il a fait voir ces cruels fléaux perdant successivement de leur intensité, à mesure que la science vétérinaire prenait de l'accroissement ; enfin, il a signalé, en terminant ce tableau, les nombreux services que les vétérinaires rendent chaque jour dans les contestations que fait naître le commerce des animaux domestiques.

Après avoir esquissé ainsi à grands traits les avantages que la société retire de la médecine vétérinaire, M. Delafond a fait sentir combien ceux qui professaient cette science étaient mal récompensés des efforts continuels qu'ils faisaient pour son avancement. Dans l'intérêt de la médecine vétérinaire civile, ce professeur a sollicité du gouvernement le rappel de cette ordonnance qui autorise certains vétérinaires à délivrer des brevets de *maréchal expert* ; il a peint cette création comme nuisible, non-seulement à l'agriculture, mais encore aux vétérinaires eux-mêmes, que la multitude confond trop souvent avec les maréchaux-experts. Enfin,

©ENVA

M. Delafond s'est apesanti surtout en terminant sur le sort des vétérinaires militaires, qui, malgré leur instruction croissante, sont toujours confondus dans les régimens avec les *chefs-ouvriers ;* et il s'est demandé si le gouvernement laisserait subsister longtemps encore un état de choses aussi intolérable.

Ce discours, qui faisait un contraste si frappant avec celui de M. le président, a été écouté avec beaucoup d'attention, et fort applaudi de tous les auditeurs.

M. le professeur Renault, qui a succédé à M. Delafond, a lu un rapport court, mais précis et très-substantiel, des travaux de l'année. Nous n'en donnerons point ici l'analyse, attendu qu'il sera publié, ainsi que le discours de M. Delafond, dans le prochain numéro.

Enfin, M. Desmarets, en sa qualité de secrétaire, a terminé la séance en faisant connaître le procès-verbal des opérations du jury, dont voici le résultat :

Sur quarante-deux élèves qui concouraient pour le diplôme de *vétérinaire*, trente-huit l'ont obtenu. Ce sont :

MM. Maillet (Louis), de Maine-et-Loire.
Thomasses Jean-Baptiste-Basile), de la Côte-d'Or.
Mignon (Jacques), du Loiret.
Bartin (Jacques), du Puy-de-Dôme.
Saunier (Jean-Pierre), de la Suisse.

MM. Vangeon (Augustin-Hilaire-Désiré), d'Eure-et-Loir.
Maillard (Charles-François), de la Meurthe.
Gérard (Pierre-Jean-Baptiste-Ferdinand), de la Somme.
Habert (Philippe-Adelin), de l'Yonne.
Lemoine-Catel (Jean-Sylvain), des Vosges.
Ligner (Divant), de la Côte-d'Or.
Trudeau (Joseph), de Maine-et-Loire.
Hervier (Pierre-Charles), de la Moselle.
Bernard (Jules-Louis-Marie), de la Vendée.
Planté (Pierre-Alexis), des Vosges.
Grapf (Jean), de la Haute-Loire.
Joinon (Louis-Charles-Théodore), de l'Yonne.
Montoulieu (Alphonse-Louis), de la Seine.
Alépée (Dominique-Louis-Charles), de l'Yonne.
Jeannin (Joseph-Camille), de la Corrèze.
Dubois (Eutrope-Louis), de la Charente-Inférieure.
Noviant (Jean-Nicolas), de la Meurthe.
Anjuère (Adolphe-Théodore), de la Mayenne.
Rivierre (Pierre-Louis), Seine-et-Marne.
Dufau (Pierre), du Gers.
Saison (Louis-Joseph-Léon), du Pas-de-Calais.
Véret (Théophile), de la Somme.
Logeay (Louis-Charles), des Deux-Sèvres.
Huet (Michel-Charles), de Seine-et-Oise.
Hédon (Louis-Joseph), du Nord.

MM. Riboulleau (Pierre-Auguste), de la Vendée.
Waignier (Alexis-Joseph), du Nord.
Lambert (Denis), de la Vienne.
Thibaudeau (Charles-Auguste), de la Vendée.
Pilton (Jean-Nicolas), de la Marne.
Héliot (Jean-Marie-Georges), de la Côte-d'Or.
Bauchard (Amédée-Alexandre), de la Somme.

Les prix ont été distribués dans chaque année d'études ainsi qu'il suit :

PREMIÈRE ANNÉE D'ÉTUDES.

1er PRIX :

M. Régère (Dominique), de la Gironde.

2e PRIX :

MM. Chichet (Alexandre-Philippe), de Seine-et-Oise.
Lavocat (Etienne-Achille), de la Seine.
Oger (Martin-Joseph), de la Belgique.

1er ACCESSIT :

MM. Geersen (David-Hyppolite), du Nord.
Marly (Joseph-Hyppolite-Marie), du Morbihan.

2e ACCESSIT :

MM. Dufils (Jean), du Lot-et-Garonne.
Lecellier (Jean-François (du Calvados.

DEUXIÈME ANNÉE D'ÉTUDES.

1er PRIX :

M. THOMAS dit COLLIGNON (François), de la Moselle.

2e PRIX :

MM. AUSSET (Jean), de Tarn-et-Garonne.
BOULEY (Henri-Marie), de la Seine.

1er ACCESSIT :

M. IMLIN (Jean-Daniel-François), du Bas-Rhin.

2e ACCESSIT :

COUTANT (Joseph-Hyacinthe-François), de la Seine.
LAFOSSE (Jean-Antoine-Léon), de l'Aisne.

TROISIÈME ANNÉE D'ÉTUDES.

1er PRIX :

M. JOSSART (Jean-Joseph), de la Belgique.

2e PRIX :

MM. GODEFROY (Oscar-Benoît-Joseph), de la Belgique.
MOUTONNET (Eugène-Julien), de Seine-et-Marne.

1er ACCESSIT :

MM. GUYOT (Ambroise), Haute-Marne.
SALOMÉ (Henri-Joseph), du Nord.
FÉLIZET (Laurent), de l'Aube.

©ENVA

2e ACCESSIT :

MM. CORMONT (Alexandre-Joseph-Nicolas), du Nord.

VERRIER (Adrien-Pierre-Léandre), de l'Yonne.

GODET (Philoxime-Benjamin), de l'Aisne.

QUATRIÈME ANNÉE D'ÉTUDES.

1er PRIX :

M. MAILLET, déjà nommé.

2e PRIX :

M. THOMASSÈS, déjà nommé.

1er ACCESSIT :

MM. MIGNON, BARTIN, } déjà nommés.

2e ACCESSIT :

MM. SAUNIER, VANGEON, } déjà nommés.

Cours de Dessin.

1er PRIX :

M. FESTAL (Philppe), de la Gironde.

1er ACCESSIT :

M. MERCHE (Charles), de la Seine.

2e ACCESSIT :

M. RÉGÈRE (Dominique), déjà nommé.

2e PRIX :

M. DUFILS (Jean), de Lot-et-Garonne.

©ENVA

1er ACCESSIT.

M. RIGAULT (Ferdinand-Auguste), des Ardennes.

2e ACCESSIT.

M. ROUGON (Marie-Marius), des Buuches-du-Rhône.

Distribution des prix et des diplômes aux élèves de l'école royale vétérinaire de Toulouse.

La distribution des prix et des diplômes aux élèves de l'école royale vétérinaire de Toulouse a eu lieu le 21 août, sous la présidence de M. le préfet de la Haute-Garonne.

Le discours d'usage a été prononcé par M. Rodet.

Le même professeur a fait connaître le résultat suivant des opérations du jury :

PREMIÈRE ANNÉE D'ÉTUDES.

1er PRIX :

MM. SERRES (Bernard), de la Haute-Garonne.
GOUTS (Jean), du Gers.

2e PRIX :

M. MARSSAN (Jean-Baptiste-Auguste), du Gers.

1er ACCESSIT :

M. DEYNAUD (Pierre), de la Gironde.

2e ACCESSIT :

M. PÉRÈS (Bernard), du Gers.

MENTIONS HONORABLES :

MM. FORSANT (Jean), de la Charente-Inférieure.
GUIBERT (Sicaire), de la Dordogne.

DEUXIÈME ANNÉE D'ÉTUDES.

1er PRIX :

M. DURBAS (Frix-Joseph), du Gers.

2e PRIX :

M. CAPELLE (Joseph), du Gers.

1er ACCESSIT :

M. RIGAL (Pierre-Martial), de l'Hérault.

2e ACCESSIT :

M. PÉRÉ (Jean), des Basses-Pyrénées.

TROISIÈME ANNÉE D'ÉTUDES.

1er PRIX :

M. SAUX (Charles-Joseph), de la Haute-Garonne.

2e PRIX :

MM. MAURY (Joseph-Victor), de la Haute-Garonne.
FRUT (Michel), de la Dordogne.

1er ACCESSIT :

M. AUSSET (Jean), du Lot.

2e ACCESSIT :

M. LABAT (Jean), des Basses-Pyrénées.

QUATRIÈME ANNÉE D'ÉTUDES.

1er PRIX :

M. HARAMBOURE (Jacques-Paul), des Basses-Pyrénées.

©ENVA

2e PRIX :

M. ROUCHON (Jean), de la Dordogne.

1er ACCESSIT :

M. DIEUZAIDE (Joseph), du Gers.

2e ACCESSIT :

M. FRANCHISTÉGNY (Bernard), des Basses-Pyrénées.

Elèves qui ont obtenu leur diplôme, classés par ordre de mérite.

M. HARAMBOURE, déjà nommé.

MM. ROUCHON, DIEUZAIDE, FRANCHISTÉGNY, } déjà nommés.

RIGAL (Charles-Léon-Antoine), de l'Aveyron.

DARROS (Jean), de la Haute-Garonne.

CASSAN dit RAVEL (Bernard-Adolphe), de la Dordogne.

GALY (François), de l'Arriége.

LAPOUZE (Jean), de la Dordogne.

PARIOT (Pierre-Désiré), de l'Aude.

BAYLE (Jacques), de la Dordogne.

FAGET (Jean), des Landes.

LARMAUDIE (Sylve-Dieudonné), de Tarn-et-Garonne.

DURAND (Pierre-Firmin), de la Charente-Inférieure.

Bertrand (François), de la Charente-Inférieure.

Durand (Joseph-Hyppolite), de Tarn-et-Garonne.

Dumestre (Jacques), des Hautes-Pyrénées.

Denoc (Jean-François-Georges), de la Gironde.

Miermont (Joseph), de la Dordogne.

Roturier (Jean-Adolphe), de Lot-et-Garonne.

Pressecq (Jean-Pierre-Adolphe), de Tarn-et-Garonne.

MM. Laluque (Pierre), des Landes.

Benoist (Pierre), de la Dordogne.

Bézin (Joseph-Marie), du Jura.

Grand (Joseph), de la Dordogne.

Jouet (François-Henri), de Seine-et-Oise.

Meynadié (Martin), de l'Aude.

Aries (Guillaume), des Hautes-Pyaénées.

Barbaste (Jean-Pierre), de l'Aude.

Noyez (Jean-Louis), de l'Arriége.

Pommaret (Charles), de l'Aveyron.

Billiet (Pierre), de la Corrèze.

Marty (Paul), de l'Arriége.

Lavigne (Bertrand), de la Haute-Garonne.

Despages (Pierre-Paul), du Lot.

Borros (Jean), de la Dordogne.

Mignot (Léonard), de la Haute-Garonne.

Maurice (Vincent), de Lot-et-Garonne.

©ENVA

MÉDECINE ÉTRANGÈRE.

Sur l'absence de contagion de la rage communiquée; par Augustin Capello, *de Rome* (1).

Le docteur Capello qui, depuis beaucoup d'années, s'est livré avec ardeur à des recherches sur cette maladie, a publié deux mémoires dans lesquels il cherche surtout à prouver que la rage, après sa première transmission à un autre animal, sans en excepter les espèces du genre *canis*, ne conserve plus sa propriété vénéneuse, mais que cette propriété est détruite sans que l'affection puisse se reproduire comme les maladies contagieuses. Voici les faits principaux que présente l'auteur à l'appui de son opinion.

Première observation. — Dans la campagne de Caserano, tout près de Tivoli, un chien, affecté de rage spontanée, mordit un jeune homme nommé Dominique Giaco, âgé de 24 ans. La plaie, après avoir donné quelques gouttes de sang, se cicatrisa, et le jeune homme parut jouir d'une bonne santé. (Il n'est donc pas constant, comme des auteurs l'ont avancé, que la blessure reste ouverte.) Un bœuf avait été mordu en même temps, et le chien était disparu. Trois jours après la morsure, le bœuf fut assailli des symptômes de la rage. Il mordit beaucoup d'animaux de son espèce et d'espèces différentes, jusqu'à ce qu'on l'eût tué en lui tirant plusieurs coups de fusil; mais aucun des animaux mordus ne fut affecté de la rage.

L'accident du bœuf épouvanta tellement le jeune homme qui avait été mordu en même temps, que, malgré sa bonne santé, il se décida à subir un traitement; on appliqua 12 sangsues sur la partie affectée; on pratiqua, selon la méthode de Wendelstadt, les lotions d'hydrochlore (acide hydro-chlorique), quatre fois dans la journée. On appliqua aussi le cautère actuel, lequel agrandit la plaie de manière qu'elle ne pût se cicatriser. Il s'était passé

(1) En parcourant les Archives générales de médecine, nous avons remarqué, dans le numéro de juillet 1834, l'analyse d'un *Mémoire sur la rage* que nous croyons devoir transcrire textuellement. Nous pensons que nos abonnés la liront tous avec intérêt; nous invitons nos confrères à constater, s'il leur est possible, le fait important consigné dans ce mémoire.

(*Note du rédacteur*).

©ENVA

quatre mois et on aurait cru que ce jeune homme était à l'abri de tout accident, lorsqu'il devint triste et se mit à pleurer. On lui donna de l'huile de ricin uni au proto-chlorure de mercure; 14 sangsues furent appliquées à l'anus, et en même temps on lui tira une livre de sang du bras gauche. La tristesse et la crainte s'accrurent rapidement; toutes les trois heures on lui administra par force deux à trois grains de racine d'*Atropa belladona* qu'on continua pendant trois jours sans aucun succès. Les bords de la plaie étaient devenus fongueux, et on l'irrita avec la poudre de cantharides. La maladie faisait des progrès, l'aversion pour les alimens, pour les boissons, et par intervalle pour tout ce qui frappait ses sens, augmenta. Dans cette malheureuse position on l'amena à l'hôpital où il fut attaché dans son lit à cause de la fièvre et du délire furieux qu'il éprouvait. La salivation était abondante et écumeuse. Il n'était pas possible de lui faire avaler aucune sorte d'alimens ou de boissons. Dans un moment de trève on lui fit trois saignées, et on laissa le sang couler jusqu'à l'évanouissement. Les symptômes s'exaspérèrent; le malade désirait la mort; on employa presque trois onces de pommade mercurielle pour lui faire des frictions; tout fut inutile, le malheureux mourut cinq mois après la morsure.

Le cadavre, dont on fit l'ouverture dans la même journée, présenta un commencement de putréfaction. On observait çà et là des lividités sur la surface extérieure du corps. Les vaisseaux cérébraux étaient engorgés, les voies laryngo-pharyngées de couleur d'un brun noirâtre. Le long du trajet de l'œsophage et de l'appareil gastro-intestinal, on observait des points noirâtres. Le foie était volumineux, la bile noirâtre et d'une odeur fétide. Le péricarde ne contenait pas de sérosité; le cœur semblait diminué de volume; les organes de la génération livides et tuméfiés; le sang, dont on avait tiré douze livres, ne s'est pas coagulé.

La bave fut inoculée à un petit chien que l'on a renfermé, mais auquel on a donné la liberté au bout de huit mois, parce qu'il ne présentait aucun symptôme de rage.

Deuxième observation. — Le chien d'un bouvier fut affecté de rage spontanée; avant de le tuer on recueillit une certaine quantité de salive, qui fut inoculée à un chat et au même petit chien dont il a été parlé ci-dessus. Le sixième jour de l'inoculation, le chien devint triste, commença à refuser les alimens et les boissons. Le onzième jour se développèrent tous les symptômes de la rage; il y avait aversion pour les liquides, fureur, bave écumeuse, etc.; les symptômes nerveux augmentèrent avec une rapidité ex-

©ENVA

trême et continuèrent jusqu'à la mort, qui arriva le quatorzième jour après l'inoculation.

Troisième observation. — La salive de ce même chien fut inoculée à un autre petit chien à l'aide d'un plus grand nombre d'incisions que dans les cas précédens; après qu'on l'eut laissé pendant sept mois enfermé, on le mit en liberté parce qu'il ne présentait aucun symptôme de la rage.

Quatrième observation. — Chez le chat dont nous avons parlé précédemment (*deuxième observation*), la rage se développa trente-quatre jours après l'inoculation, et l'intensité de la maladie fut telle, que le deuxième jour la mort eut lieu. La bave fut inoculée à un autre chat qui est resté six mois enfermé et n'a pas présenté les symptômes de la rage.

Cinquième observation. — Dans le mois de mars 1816, un chien, enragé spontanément, mordit, à Tivoli, deux chiens. L'un d'eux fut tué après la morsure; l'autre, atteint de tous les symptômes de la rage, s'échappa par les rues et mordit trois à quatre femmes qui allaient à la campagne; aucune ne fut affectée de la rage.

Sixième observation. — En 1818, au mois de janvier, M. Capuccini, en revenant de la chasse, vit venir, tout près du pont Lucane, un chien avec les yeux brillans, regard féroce, bave écumeuse, qui assaillit et mordit son chien. M. Capuccini lui tira un coup de fusil et le tua, sans penser qu'il fût enragé. Trente-huit jours après, le chien mordu devient triste, refuse les alimens, a de l'horreur pour l'eau, sort dans la rue et mord quatre chiens qu'il rencontre. Tout le monde s'enfuit à l'aspect de l'animal enragé, excepté deux enfans qui sont mordus. Le chien disparaît, mais ensuite on le trouve mort dans le même endroit où il avait présenté les premiers symptômes de la rage. On vérifia en même temps qu'un chien d'un jardinier était devenu spontanément enragé, et c'était précisément celui qui avait été tué près le pont Lucane. Les maitres des quatre chiens mordus firent des plaintes contre M. Capuccini; mais il leur assura que les quatre chiens étant mordus par un chien dans lequel la rage s'était développée par communication ou par deuxième degré, seraient exempts de la rage. On assura la même chose aux parens des deux enfans mordus : le pronostic s'est vérifié complètement.

Septième observation. — M. Rosa avait deux chiens, un d'une belle apparence, l'autre de mauvaise mine. Ce dernier, après avoir refusé les alimens et les boissons, triste et tremblant, sort de la maison pour n'y plus rentrer; mais avant de sortir il

mord l'autre chien, se dirige vers le mont Ripoli, et quelques jours après on le trouve mort dans cet endroit. Après avoir vérifié qu'il n'avait été mordu par aucun autre animal et que, par conséquent, la rage était spontanée, on prévint M. Rosa que son autre chien serait atteint de la maladie. En effet, au bout de cinquante et un jours, le chien est assailli par tous les symptômes de la rage; et, quoique retenu avec précaution, il rompt ses chaines, mort la femme de ménage et le domestique, sort de la maison, et, dans une rue près de la place de Jésus, mord plusieurs femmes qui sortaient de l'église; ensuite il se dirige vers la rue du Palais Communal où il mord plusieurs fois les chiens de François Giansanti et des sieurs Betti. Il passe sur la place Palatine et se dirige vers Saint-Valérie, il rencontre M. de Angelis, le mord sur le dos de la main en lui faisant une légère blessure et en laissant une quantité de bave; enfin, dehors la porte Saint-Ange, il mord une femme âgée et une petite fille, et se précipite dans les ruines de la campagne de Quintilie Varo. Aucune des personnes ni aucun des animaux ne furent attaqués de la rage.

Huitième observation. — Un chien de M. Etienne Jani, marchand, commence, sur la fin de mai 1821, à être triste et abattu; il ne reste plus avec le domestique Séraphin Orsini, dont il était compagnon inséparable. Dans la matinée du 29, le chien, à peine sorti de la maison, s'élance sur un chien de Madelcine Romani, qui, malgré sa force et l'attaque dont il est l'objet, ne se défend pas. Le domestique le menace fortement et le fait rentrer à la maison. Les symptômes de la rage augmentent; le lendemain, le chien, non-seulement refuse le pain que lui jette le domestique, mais s'échappe de la maison; il fuit d'autant plus qu'on l'appelle. Le domestique le poursuit, le rejoint sur la place de la Cathédrale et le prend par le cou. Le chien se retourne et le mord légèrement à la main gauche; néanmoins le chien est reconduit à la maison, et comme la rage faisait des progrès, on le tue et on le jette dans le fleuve. Quinze jours après la morsure, le malheureux domestique commence à devenir triste; il perd le sommeil et l'appétit; il y avait constipation. On donne par force un purgatif de résine de jalap et des boissons d'acide hydro-chlorique. A l'extérieur, on scarifie la partie mordue, on applique des vésicatoires, etc. Voyant l'inefficacité de ces remèdes, on fait usage d'opium et de musc; mais la maladie augmente; la déglutition devient impossible; on ne voit aucune éruption ou altération au frein de la langue ni aux parties voisines. Le cinquième jour de l'invasion, le malade meurt dans des souffrances horribles. Des circonstances particulières n'ont pas permis l'ouverture du cadavre.

©ENVA

Cet évènement avait produit une grande terreur dans toute la famille. La mère de M. Jani traversait sa chambre, et un lapin, qui avait une grande quantité de bave au dehors de la bouche, lui fit une marque à la jambe gauche; ce lapin passe dans l'écurie voisine, et y mord plusieurs fois les pieds de derrière d'un cheval; ensuite il se cache, et meurt enragé. On trouva sur son corps deux blessures, dont une n'était pas encore cicatrisée; ce lapin avait vécu avec le chien mort auparavant enragé. Ni la maîtresse de la maison ni le cheval n'ont eu la rage.

Neuvième observation. — Le chien de Madeleine Romani avait été mordu le premier, comme nous avons dit; néanmoins la rage ne se développa que deux mois après la mort du domestique Orsini et du lapin; peut-être, dit l'auteur, parce qu'il fut mordu quand la rage chez le chien agresseur était dans sa naissance. Un jour, ce chien sort de bonne heure de la maison, furieux, et mord tout ce qui se présente devant lui; plusieurs chiens et cinq personnes ont été mordus; mais ni les unes ni les autres n'ont présenté les symptômes de la rage.

Le docteur Capello, d'après ces observations, non-seulement conclut que la rage ne se communique pas au-delà du 2e degré, mais aussi il cherche à prouver que sa nature n'est pas contagieuse. Les maladies contagieuses, dit-il, se reproduisent plusieurs fois presqu'à l'infini, et partout; cela n'arrive pas pour la rage. Celles-là, par un germe latent, sous des circonstances atmosphériques non connues, se montrent et disparaissent à des époques déterminées; la rage, au contraire, se présente dans toutes les époques. Les affections contagieuses, soit universelles, ou qui affectent seulement le système dermique, produisent toujours dans le même système quelque éruption ou efflorescence, au moyen de laquelle on connaît la véritable forme de la maladie contagieuse. La rage, au contraire, ne présente aucune éruption à la peau. Celles-là exercent une influence plus ou moins intense, en raison des changemens météorologiques. La rage, au contraire, fait les mêmes progrès, quelles que soient les circonstances des temps, des lieux et de l'atmosphère. Les contagions, depuis leur premier développement, sont tellement affaiblies, que quelques-unes ont disparu de la surface de la terre. La rage, au contraire, depuis le premier moment qu'on l'a décrite, a conservé toujours le même caractère. Celles-là, lors même qu'elles ont un caractère fâcheux, épargnent beaucoup des individus qui en sont attaqués. La rage, au contraire, soit spontanée, soit communiquée en premier degré, une fois qu'elle se développe dans un animal quelconque, est toujours mortelle. Enfin, les contagions se propagent avec d'autant plus de facilité, qu'elles sont plus funestes, et se transmettent

©ENVA

non-seulement par le contact immédiat, mais aussi médiat. La rage, au contraire, quoique très-funeste, ne se transmet pas sans une solution de continuité.

Une différence de telle nature, ajoute l'auteur, me faisait douter de plus en plus de la contagion de la rage. La rage canine semblerait donc former l'anneau moyen qui unit la chaîne des contagions à celle des poisons proprement dits? Je faisais ces réflexions quand, après plus de 40 jours, de beaucoup d'animaux mordus dans le mois de mars 1811 par le bœuf dont il a été question dans la première observation, aucun ne devenait enragé. Je pensais à l'opinion de ceux qui, sans nous présenter des raisons convaincantes, affirment que les herbivores ne communiquent pas la rage; mais des argumens fournis par l'analogie étaient contraires à cette assertion. Outre l'anthrax charbonneux et autres maladies contagieuses des animaux herbivores, je pensais à l'heureuse découverte de la pustule de la vache, laquelle, non-seulement des vaches, se propage sans accident par l'inoculation aux autres espèces, mais aussi préserve l'homme du fléau de la petite vérole. A l'appui de mes réflexions, il me parvint, sur la fin du mois d'avril de la même année, le cahier d'août 1810 du *Journal Médico-chirurgical* d'Alexandre Flajani. Il y avait un article dans lequel, outre les observations du professeur Rossi, de Turin, à ce sujet, on trouvait aussi l'observation suivante du professeur Bader : « Ce professeur eut un chien enragé qui mordit plusieurs autres chiens : ceux-ci devinrent enragés, mais ne communiquèrent pas la rage aux chiens qu'ils mordirent. » Ce fait isolé, ajoutait le rédacteur, ne suffit pas pour démontrer d'une manière certaine l'opinion de M. Bader, qui nie le troisième passage de la rage. — Cette sage réflexion me tenait dans un état d'incertitude, mais je fus tout-à-fait convaincu par les expériences que j'ai faites en 1813, 16, 18, 20 et 21.

On demandera comment il se fait que la rage spontanée soit si contagieuse, et que la rage communiquée ne le soit pas, quand les symptômes de l'une et de l'autre sont presque semblables? A cela on pourrait répondre que la véritable médecine consiste dans des faits, et les observations que nous venons de décrire ne sont que des faits. On pourrait aussi ajouter, qu'en considérant avec attention l'état physiologique et pathologique des êtres organisés et vivans, on voit se présenter un grand nombre de questions obscures que les efforts des hommes les plus ingénieux n'ont pas encore su faire disparaître.

S'il est permis d'avancer une opinion, je pense qu'il y a une cause particulière du développement de la rage spontanée. La

©ENVA

cause n'est certainement pas la même chez ceux qui ont acquis la maladie par communication. Les symptômes de l'hydrophobie par cause morale et ceux de l'hydrophobie symptomatique ne simulent-ils pas ceux de la rage essentielle? cependant les premiers appartiennent à une affection qui n'est pas de nature virulente. Au reste, les symptômes de la rage spontanée ne sont pas entièrement semblables, quant au degré, à ceux de la rage communiquée. J'ai constamment observé que la désobéissance, la haine, la fuite de la société, symptômes précurseurs de la maladie, sont plus intenses et plus prompts chez ceux qui sont affectés de rage spontanée. Les histoires de la rage que nous avons rapportées prouvent cette vérité. C'est pour cela qu'il arrive très-rarement que les chiens affectés de rage spontanée sont vus dans les endroits habités. Quand ils sont enragés, ils cherchent les cavernes et les lieux les plus retirés.

L'auteur finit son premier mémoire (1) en faisant quelques observations sur l'étiologie de cette maladie. Porté à admettre une cause spéciale de la rage spontanée, il a cherché à déterminer cette cause. Les réflexions que j'ai faites, dit-il, sur le développement de la rage dans la campagne Tiburtine, m'ont conduit, entre toutes les causes décrites par les auteurs, à en reconnaître une exclusivement, laquelle, je pense, doit être la même partout où se manifeste la rage essentielle. Ce n'est ni la colère, ni les alimens chauds, ni les viandes putrides, ni la privation de la liberté, ni la fatigue excessive, ni la transpiration supprimée, ni la variété de la température, mais uniquement le désir vénérien porté à l'excès et non satisfait: cette circonstance me semble la cause absolue de cette maladie. En effet, à Tivoli, les chiens femelles sont en plus petit nombre que les mâles. Les premières, quand elles sont en rut, sont renfermées pour recevoir un mâle de choix. Les chiens attirés par leur instinct, rôdent autour des demeures de celles-ci. Mais plus la copulation est difficile, plus les désirs sont violens; veilles, jeûnes, habitudes domestiques, tout devient indifférent à un chien qui désire ardemment la copulation. Il est facile de concevoir les souffrances de cet animal et les troubles qui surviennent dans son économie lorsqu'il n'a pas satisfait ses désirs.

---

(1) Dans un second Mémoire, M. Capello s'attache à démontrer que les observations recueillies par plusieurs auteurs sont d'accord avec les siennes, et tendent également à prouver que la rage ne se communique pas par une transmission en troisième degré.

©ENVA

La structure particulière des organes sexuels chez les animaux du genre *canis*, qui sont, en effet, les plus sujets à la rage, donnent, suivant l'auteur, de la force à cette opinion. Ces animaux sont privés de vésicules séminales, de manière que le fluide prolifique ne peut pas être excrété sans la copulation; aussi l'espèce canine est-elle fournie des moyens qui tendent à prolonger la durée de cet acte. Chez les autres animaux, au contraire, pourvus de vésicules séminales, ces vésicules tiennent en dépôt l'humeur sécrétée, laquelle peut être non-seulement résorbée, mais éjaculée aussi sans copulation. Cela n'étant pas pour le chien, le sperme surabonde incessamment dans ses vaisseaux spermatiques, et l'état d'orgasme vénérien, dans lequel il est continuellement, réagit sur tout son individu.

En Egypte et dans les autres provinces mahométanes, on ne voit pas la rage; cela tient peut-être à la facilité que trouve l'espèce canine à satisfaire ses désirs. Quelques auteurs célèbres rapportent que les chiens castrats sont très-rarement affectés de la rage (1).

---

(1) Cette opinion de M. Capello sur l'étiologie de la rage, avait été déjà émise par un auteur allemand, M. Greve (Bern. Ant.), dans l'ouvrage intitulé : *Erfahrungen und Beobachtungen über die krankheiten der hausthiere in vergleich mit den krankheiten der menschen.* T. 1er, 1818, in-8°. Cet auteur, d'après la note que nous remet à ce sujet M. Dezeimeris, appuie son sentiment sur les expériences et les observations suivantes : 1° la rage a été produite chez des chiens que l'on empêchait, à plusieurs reprises, de satisfaire leur appétit vénérien, en les éloignant des femelles qu'ils étaient près de saillir; 2° la rage est assez souvent causée chez les chiens de bergers par la masturbation exercée sur eux par ces derniers; masturbation qui excite au plus haut degré l'appétit vénérien de ces animaux sans qu'ils puissent le satisfaire, parce qu'il n'y a pas d'éjaculation, 3° les chiennes ne sont jamais prises *spontanément* de la rage, parce que l'appétit vénérien est moins violent chez elles que chez les mâles, parce que cet appétit éprouve chez elles de longues intermittences, et qu'il est presque toujours satisfait.

©ENVA

PATHOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE.

Empoisonnement de sept chevaux par L'ARSÉNIATE DE POTASSE.

Note communiquée à l'Académie royale de médecine, dans sa séance du 21 octobre 1834, par l'un de ses membres,

M. BOULEY jeune, vétérinaire à Paris.

Le 9 de ce mois, MM. Minguet et Protais, négocians à Paris, chargèrent le sieur Lamy, voiturier, demeurant rue Saint-Martin, impasse Saint-Fiacre, de prendre deux cents livres de marchandises chez M. Hédouin, ancien pharmacien, et maintenant fabricant de produits chimiques, rue Saint-Médéric, et de les faire conduire, le lendemain au matin, à leur magasin, rue Cadet n.° 30.

Le soir même, le sieur Lamy se présenta chez M. Hédouin, qui lui fit remettre quatre paquets enveloppés de papier gris, bien ficelés, et pesant chacun vingt-cinq kilogrammes. Ces quatre paquets furent apportés à l'instant même dans l'écurie du sieur Lamy par un de ses charretiers et par un garçon de magasin de M. Hédouin. Trois furent déposés à terre, et le quatrième placé sur un tonneau non fermé, et rempli d'avoine destinée aux chevaux de ce voiturier.

Le lendemain 10, à cinq heures du matin, on enleva le paquet qui était placé sur le tonneau, sans s'apercevoir qu'il était percé dans son fond (ce qui

©ENVA

a été constaté depuis), et l'on donna l'avoine à sept chevaux qui se trouvaient alors à l'écurie. Une heure après on mit, dans de petits sacs que l'on désigne vulgairement sous le nom de *sachets*, l'avoine que chaque animal devait manger dans le courant du jour, sans remarquer qu'elle contenait un corps étranger; ce que l'on concevra facilement, au surplus, lorsqu'on saura que l'écurie est située dans un cul-de-sac étroit, dont les maisons sont élevées; qu'elle ne reçoit de jour que par une porte d'entrée, et que le tonneau à l'avoine était placé derrière cette porte. Sur les sept heures, les chevaux partirent pour le travail, et à huit heures on chargea dans une voiture suspendue les quatre paquets apportés la veille, *avec trente pains de sucre* destinés à un épicier du faubourg Saint-Denis.

La journée se passa bien : les chevaux mangèrent leur avoine comme de coutume, et firent leur service habituel, sans donner signe de la moindre indisposition. A quatre heures de l'après-midi, l'un de ces animaux partit pour Versailles. Son conducteur emporta de Paris une mesure d'avoine prise dans le même tonneau, et qu'il fit manger à cet animal à son arrivée à sa destination. Sur les neuf heures du soir, ce cheval fut de nouveau mis en route, et dirigé sur Paris. Chemin faisant, après avoir passé Sèvres, le conducteur s'endormit, et ne se réveilla qu'en traversant le village du Point-du-Jour, entre onze heures et minuit, au moment où cet animal tomba

©ENVA

tout à coup dans les brancards. Cet homme s'empressa de le secourir ; mais ses soins furent inutiles : le cheval expira quelques instans après.

Les six chevaux qui étaient restés à Paris rentrèrent du travail sur les sept heures. On leur donna leur souper ordinaire, c'est-à-dire, une ration de son et d'avoine, qu'ils mangèrent généralement avec moins d'appétit que de coutume. A minuit environ trois de ces animaux furent frappés de violentes coliques, accompagnées d'une diarrhée presque continuelle. Le sieur Lamy envoya d'abord chercher son maréchal, qui fut effrayé en voyant trois chevaux aussi gravement malades en même temps. Ne sachant à quoi attribuer les accidens qu'il observait, cet homme eut l'heureuse idée d'examiner l'avoine que renfermait le tonneau, et il remarqua avec étonnement qu'elle contenait, pour me servir de son expression, de petites pierres blanches. Ayant voulu en goûter une, il fut frappé de son âcreté, et, sans en connaître la composition, il annonça à tout hasard que les animaux étaient empoisonnés. On fit alors appeler le grainetier qui avait fourni l'avoine deux jours auparavant, et on lui communiqua les craintes qu'on avait. Celui-ci se défendit en affirmant que la marchandise qu'il avait livrée ne renfermait rien qui pût nuire à la santé des animaux. Moins prudent que le maréchal, il goûta sans précaution une des soi-disant pierres que l'on avait trouvées dans son avoine, et bientôt il ressentit des coliques qui heureusement

©ENVA

n'eurent aucune suite fâcheuse. Ce fut alors seulement qu'on se rappela qu'un des sacs pris chez M. Hédouin avait été placé durant la nuit sur le tonneau à l'avoine. On se souvint aussi qu'en chargeant ces sacs le matin, on s'était aperçu que l'un d'eux était percé. Dès-lors on ne douta plus que les animaux n'eussent été empoisonnés.

D'après les conseils du maréchal, deux des chevaux les plus malades furent immédiatement conduits chez M. Collas, vétérinaire. L'un d'eux mourut en entrant dans l'infirmerie; l'autre expira une heure après dans les plus violentes douleurs; le troisième, qui était resté dans l'écurie du sieur Lamy, succomba à quatre heures, après s'être long-temps débattu. Enfin, les trois autres chevaux présentèrent bientôt, à leur tour, les mêmes symptômes que ceux qui avaient succombé; et le 11, à huit heures du matin, je fus appelé pour les soigner. Je les examinai successivement : deux me parurent dans un état à peu près désespéré; ils étaient météorisés, avaient de violentes coliques, une diarrhée fréquente, la respiration difficile, le pouls effacé et les extrémités froides. Le troisième était beaucoup moins triste et peu ballonné; quoiqu'il eût la diarrhée, ses coliques étaient légères; il avait le pouls régulier, et cherchait encore à manger; en un mot, rien n'indiquait chez lui un danger pressant : aussi verrons-nous par suite qu'il vécut beaucoup plus long-temps que les autres. Avant de prescrire aucun traitement, j'exami-

©ENVA

nai le sel qu'on avait trouvé dans l'avoine. A son inspection, et surtout à son poids, je crus reconnaître un sel métallique ; mais il me fut impossible d'indiquer au juste sa composition. Je pris alors le parti d'en faire demander le nom à M. Hédouin, qui me répondit, par écrit, que ce sel était *l'arséniate de potasse*. Il ne me fut plus permis dès-lors de douter que ces chevaux n'eussent été empoisonnés, comme on le soupçonnait. Ne connaissant aucun antidote bien éprouvé contre les empoisonnemens par l'arsenic, et sachant d'ailleurs que tous ceux qu'on avait préconisés étaient à peu près abandonnés, je me contentai de prescrire des boissons mucilagineuses et des demi-lavemens émolliens, en annonçant toutefois que je reverrais les malades dans la matinée. Quoique je n'eusse aucun motif de douter que le sel qui avait empoisonné les animaux ne fût de l'arséniate de potasse, ainsi que le déclarait M. Hédouin, je désirais cependant en acquérir la certitude. Je me transportai dans cette intention chez M. Labarraque, où j'eus l'avantage de rencontrer M. Chevallier. Je priai alors ces deux messieurs, vos honorables membres, de vouloir bien analyser le sel que je leur présentais; ils y consentirent. Voici le résultat de leurs recherches, que je copie textuellement dans une note que je dois à l'obligeance de MM. Chevallier et Labarraque, auxquels je me fais un devoir de témoigner ici toute ma reconnaissance.

« Ce sel fut examiné : il était blanc très-pesant,

©ENVA

« cristallisé confusément. Il jouissait des caractères « suivans : 1° Jeté sur les charbons, il se boursou- « flait, et répandait une odeur marquée d'arsenic « (l'odeur alliacée). 2° Sa dissolution précipitait « par le nitrate d'argent *en rouge brique*, par le « sulfate de cuivre *en blanc bleuâtre*, par l'hydro- « chlorate neutre de cobalt *en rose*. 3° Traitée par « l'hydrogène sulfuré, à l'aide de la chaleur, elle « donnait lieu à un précipité de sulfure jaune d'ar- « senic. 4° Elle rougisssait fortement le papier de « tournesol. Tous ces caractères démontraient bien « que ce sel était un *arséniate*. Voulant recon- « naître sa base, nous fîmes une solution très-con- « centrée d'arséniate, puis nous ajoutâmes dans une « portion de cette solution du chlorure de platine : « il y eut à l'instant formation d'un précipité jaune. « Une autre portion, essayée par la potasse, ne « donna lieu à aucun précipité, ni à aucun déga- « gement d'ammoniaque.

« Ces recherches nous donnèrent la certitude que « le sel que nous avions examiné était bien de *l'ar-* « *séniate acide de potasse.* »

Cette analyse terminée, d'après les conseils de M. Chevallier, je résolus d'employer de suite le *tri-toxide de fer hydraté*, nouvellement signalé comme antidote de l'arsenic par les docteurs *Bunzen et Berthold*, de Gœttingue (1). J'invitai ces messieurs

(1) Ces deux médecins ont consigné leurs recherches à ce sujet dans

©ENVA

à préparer cet antidote, que je me chargeai d'administrer. « N'ayant point à notre disposition, di-
« sent MM. Chevalier et Labarraque, dans une
« autre note que je dois aussi à leur complaisance,
« de ce tritoxide de fer hydraté, qu'on ne trouve point
« dans les pharmacies, nous prîmes du sulfate de
« fer du commerce, qui, ayant été exposé pendant
« long-temps à l'air, avait passé en partie de l'état
« de protosulfalte à l'état de persulfate. Ce sel fut
« dissous dans l'eau, puis précipité par l'alcali vo-
« latil. Nous obtînmes ainsi un tritoxide de fer
« hydraté, mêlé à des hydrates de protoxide et de
« deutoxide. »

Ce produit fut administré successivement à chacun des chevaux à la dose d'un litre environ, et en commençant par celui que je jugeais le plus malade. Le premier mourut six heures après avoir pris cet antidote ; le second ne succomba qu'au bout de trente-sept heures, et le troisième vécut jusqu'au huitième jour.

---

un mémoire fort intéressant qu'ils ont adressé récemment à l'Académie royale des sciences. Il résulte des observations de ces deux expérimentateurs que le per-oxide hydraté de fer, administré à grande dose (12 parties environ contre une de poison), est un antidote certain contre les empoisonnemens par l'arsenic. Cette importante découverte a besoin sans doute d'être confirmée. Déjà des expériences ayant pour but de constater l'efficacité du moyen proposé sont tentées à la Faculté de médecine de Paris par M. le professeur Orfila, et à l'école d'Alfort par MM. Renault et Lassaigne. Nous en faisons nous-même de notre côté ; et bientôt nos lecteurs sauront si le per-oxide de fer hydraté possède réellement la précieuse propriété que lui attribuent les docteurs Bunzen et Berthold.

©ENVA

Je vais maintenant exposer le plus succinctement possible les principales lésions observées à l'ouverture de ces animaux. Je les indiquerai dans l'ordre numérique, en commençant par le cheval qui a succombé le premier.

N°. I. *Cheval entier, sous poil gris, hors d'âge, mort sur la route de Versailles à Paris, treize heures environ après l'ingestion du poison.* Les viscères abdominaux sont dans leur position naturelle; le péritoine est coloré, et les vaisseaux qui rampent le long des bandes intestinales sont très-injectés. L'estomac ne contient qu'un liquide jaunâtre, qui est recueilli dans un vase; la membrane muqueuse qui tapisse la face interne du sac droit, réfléchit une couleur rouge, presque écarlate; sa surface est ecchymosée dans plusieurs endroits par plaques de la largeur d'un franc environ; le tissu sous-muqueux est injecté, et cette injection s'étend jusqu'à la membrane charnue qui y participe. L'intestin grêle contient une grande quantité d'un liquide lactescent : il ne présente d'ailleurs aucune lésion sensible; il en est de même du cœcum. La muqueuse du colon est au contraire, dans toute son étendue, d'un rouge très-foncé : les matières que renferme cet intestin sont très-liquides. La vessie contient une assez grande quantité d'urine colorée, qui a été aussi conservée dans un vase particulier; la membrane qui revêt sa face interne est très-injectée, surtout dans son fond. Les poumons sont sains, le cœur d'un volume ordinaire, ses cavi-

©ENVA

tés ventriculaires remplies de caillots fibrineux. Le ventricule droit et les oreillettes n'offrent aucune lésion ; *le ventricule gauche présente un grand nombre d'ecchymoses de forme pyramidale qui s'étendent de sa base à sa pointe.* Lorqu'on les incise, on remarque que la membrane qui les recouvre est très-rouge, et qu'au-dessous d'elle il existe un caillot bien marqué. Les vaisseaux qui rampent à la surface du cerveau sont très-injectés. Quelques ecchymoses se font aussi remarquer sur l'arachnoïde. La masse cérébrale n'offre aucune altération sensible. Rien ne pouvant faire soupçonner une lésion de la moelle épinière, la colonne vertébrale n'a point été ouverte. Les liquides contenus dans l'estomac et dans la vessie ont été soumis à l'analyse par MM. Chevallier et Labarraque. Les recherches minutieuses de ces savans chimistes n'ont pu leur faire découvrir aucune trace de poison. Il est présumable que le cheval qui fait le sujet de cette observation aura éprouvé, sur la route de Versailles à Paris, comme les autres chevaux, une diarrhée dont le conducteur ne se sera point aperçu. Est-ce par les déjections que l'agent délétère a disparu, ou bien a-t-il été absorbé et porté dans le torrent de la circulation ? Il est à regretter que le sang et le liquide contenus dans les intestins n'aient point été analysés. Peut-être auraient-ils présenté le poison que les premières matières n'ont pu faire découvrir.

N° II. — *Cheval gris, entier, hors d'âge, mort*

©ENVA

chez M. Collas, vétérinaire, quatorze heures environ après l'empoisonnement. Estomac très-volumineux, renfermant une grande quantité d'alimens très-durs; la membrane péritonéale de ce viscère est déchirée à sa grande courbure, dans une étendue de 40 centimètres environ; la muqueuse du sac droit est rouge et injectée dans quelques points seulement: il en est de même de celle qui tapisse l'intestin grêle et le cœcum. Le diaphragme est rupturé dans sa portion charnue, près du cartilage xiphoïde. Il n'existe aucun épanchement de sang ni dans la poitrine, ni dans l'abdomen, et tout porte à croire que cette lésion est arrivée au moment de la mort de cet animal, qui était non-seulement empoisonné, mais encore atteint d'une indigestion bien marquée. Les poumons sont sains. Le cœur présente les altérations qui ont été décrites dans la précédente observation, c'est à dire *des ecchymoses nombreuses dans le ventricule gauche, s'étendant de l'orifice auriculo-ventriculaire à la pointe du viscère.*

N° III. *Cheval hongre, alezan, hors d'âge, mort comme le précédent dans l'écurie de M. Collas, quinze heures après avoir mangé l'avoine qui contenait le poison.* Traces marquées d'inflammation sur la face interne du sac droit de l'estomac et sur la muqueuse du colon; intestin grêle et cœcum sains, vessie injectée, *ventricule gauche du cœur garni d'ecchymoses*; caillots fibrineux dans sa cavité et dans l'aorte postérieure.

©ENVA

N° IV. — *Cheval hongre, bai, hors d'âge, mort chez le sieur Lamy, dix-sept heures après avoir mangé l'aliment empoisonné.* Rougeur et épaississement de la muqueuse du canal alimentaire, depuis et y compris le sac droit de l'estomac jusqu'à la portion flottante du colon. Poumons sains, cœur volumineux; *ventricule gauche fortement ecchymosé à sa base.*

N° V. — *Cheval entier, gris foncé, âgé de sept ans mort chez son propiétaire trente deux heures environ après l'empoisonnement, et six heures après l'administration de l'antidote.* L'estomac est garni d'alimens qui à leur surface présentent çà et là quelques points verdâtres; la membrane muqueuse du sac droit de l'estomac est fortement injectée, l'intestin grêle est rempli d'une matière noire verdâtre, qui paraît être le contre-poison administré, mêlé aux liquides que contenait cet intestin; sa muqueuse est rougeâtre; ainsi que celle du colon. Le cœcum n'offre point d'altération sensible; il en est de même de la vessie et des poumons. *Le cœur, comme chez les autres animaux, présente à la base du ventricule gauche des ecchymoses très-marquées.*

N° VI. — *Cheval entier, rouan-vineux, hors d'âge, mort chez le sieur Lamy cinquante-quatre heures environ après l'empoisonnement et trente-six heures après avoir pris la solution de tritoxide de fer hydraté.* L'estomac et l'intestin grêle contiennent un liquide noir-verdâtre, semblable à celui que ren-

©ENVA

fermait l'intestin du cheval précédent. Ces deux viscères et le cœcum sont très-enflammmés. *Le ventricule gauche du cœur offre aussi des ecchymoses tout-à-fait semblables à celles que nous avons décrites chez les autres animaux.*

N° VII. — *Cheval entier, alezan, hors d'âge, mort le neuvième jour de l'empoisonnement, et huit jours après avoir pris l'antidote.* Le péritoine qui recouvre l'estomac et les intestins est très-rouge; la membrane épidermoïde du sac gauche de ce premier viscère s'enlève par lames; la muqueuse du sac droit est légèrement ecchymosée et ramollie; sa membrane charnue réfléchit une couleur rouge-pourpre; l'intestin grêle est rempli d'une matière noire, fétide; le cœcum n'offre aucune altération; la membrane muqueuse qui tapisse le colon est épaissie et remplie de sang épanché, particulièrement à la courbure pelvienne, le cœur nage dans un liquide sanguinolent; le ventricule droit renferme beaucoup de sang; la membrane qui le revêt est très-rouge; *le gauche présente des ecchymoses nombreuses, mais à la vérité beaucoup moins sensibles et moins étendues que chez les autres chevaux.*

De tout ce qui précéde il résulte, Messieurs, 1° que les sept chevaux qui font le sujet de cette note ont été empoisonnés, à n'en pas douter, par *l'arséniate de potasse;* 2° que la présence de ce poison s'est manifestée chez tous ces animaux par de violentes coliques, compliquées d'une diarrhée qui n'a

©ENVA

cessé qu'avec la vie, 3° qu'à l'ouverture de ces sept chevaux, des traces d'inflammation ont été observées soit dans l'estomac, soit dans les intestins, soit dans la vessie, et quelquefois sur tous ces viscères en même temps; 4° que chez tous ces animaux des ecchymoses nombreuses existaient à la base du ventricule gauche du cœur, et qu'aucune lésion semblable ne se faisait remarquer dans les autres cavités de ce viscère; 5° que les matières contenues dans l'estomac et dans la vessie du premier de ces chevaux, soumises à l'analyse, n'ont offert aucune trace de poison; 6° enfin, que le tritoxide de fer hydraté a été administré à trois de ces chevaux comme antidote; que le premier de ces animaux est mort six heures après l'ingestion du contre-poison, le deuxième au bout de trente-sept heures, et que le troisième a vécu jusqu'au huitième jour.

Est-ce à l'action du contre-poison qu'il faut attribuer la prolongation de l'existence de ce dernier animal, ou bien dépend-elle de ce qu'il avait pris une moins grande quantité d'arséniate de potasse que les autres chevaux? La solution de ces questions me paraissant impossible, je ne m'y arrêterai point. Je me bornerai seulement à vous faire remarquer, Messieurs, qu'il me semblerait injuste de tirer du peu du succès que nous avons obtenu de l'emploi du tritoxide de fer hydraté, aucune conséquence défavorable au moyen proposé par les docteurs Bunzen et Berthold, attendu que leur antidote n'a été admi-

©ENVA

nistré que vingt-huit heures environ après l'empoisonnement.

Je me propose de faire très-prochainement des expériences sur des chevaux, pour constater l'efficacité de ce contre-poison. Aussitôt qu'elles seront terminées, je m'empresserai de vous en soumettre le résultat, quel qu'il soit.

L'événement dont je viens d'avoir l'honneur de vous entretenir, Messieurs, soulève une question d'une haute importance, et qui est du domaine de l'hygiène publique. Lorsqu'une loi sévère, rendue en germinal an XI; impose aux pharmaciens l'obligation de ne vendre des poisons que sur ordonnance de médecin, et punit les contrevenans d'une amende de 3,000 francs, on se demande comment il se fait que les poisons les plus actifs, les matières les plus vénéneuses circulent tous les jours sur la voie publique, sans la moindre précaution. Un tel état de choses ne peut subsister plus long-temps, et mérite de fixer toute l'attention de l'autorité. Dejà le Conseil général de salubrité a dû s'occuper de cette importante question. La sollicitude des savans qui le composent, pour tout ce qui intéresse la santé publique, nous est un sûr garant de la sagesse des mesures qui seront prises.

©ENVA

Extrait du compte-rendu des travaux de l'Ecole d'Alfort, pendant l'année scolaire 1833—1834.

Par M. Renault.

Messieurs, le nombre des professeurs de cette école est si restreint, quand on le compare avec les cours importans et multipliés dont se compose l'enseignement vétérinaire, que je rendrais de nos travaux un compte assurément bien satisfaisant, en me bornant à dire que chacun de nous a suffi aux exigences de la chaire dont il est chargé. Et ce compte-rendu qui semblerait si laconique, il résumerait, cette année, des travaux nombreux et bien pénibles, puisque, sur huit fonctionnaires affectés aux besoins de l'enseignement, trois ont manqué à notre école pendant les deux semestres qui viennent de s'écouler.

Cependant, Messieurs, fidèle à l'usage suivi depuis long-temps dans ces solennités, je vais essayer de vous faire connaître, par une rapide analyse, les principales observations que chacun de nous a pu faire pour la science, pendant le cours de cette année.

CHAIRE DE CLINIQUE ET DE CHIRURGIE.

Pendant les onze mois qui se sont écoulés depuis le 1er octobre 1833 jusqu'aujourd'hui, 590 animaux ont été admis dans les hôpitaux de cette école, savoir :

382 chevaux,
5 ânes,
1 chèvre,
182 chiens,

Sur les 382 chevaux, 209 sont sortis guéris ou en voie de guérison ; 19 sont morts, après avoir subi un traitement plus ou moins long ; 45 ayant été abandonnés à l'école, parce que leur état avait tout d'abord été jugé incurable, ont été sacrifiés.

Des cinq ânes, un seul est mort : il était affecté de tétanos.

Sur les 182 chiens, 129 sont sortis guéris ; 46 sont morts, ou ont été sacrifiés, après avoir été abandonnés par leurs propriétaires.

Il n'est donc mort que le 19e environ des chevaux qui ont été traités dans nos infirmeries.

Nous ne saurions mieux faire ressortir tout ce qu'il y a d'honorable pour l'école dans un semblable résultat, qu'en rappelant que l'année dernière, à pareil jour, nous nous félicitions devant vous de n'avoir perdu que le *treizième* des animaux confiés à nos soins.

Nous vous rappelons aussi que les animaux qui nous sont envoyés sont généralement atteints de maladies graves, et que beaucoup, déjà traités sans succès, ou condamnés, ne sont conduits à nos infirmeries qu'en désespoir de cause.

Une observation que je dois faire ici, c'est que, cette année, le nombre des animaux mis en traitement dans nos hôpitaux dépasse de 95 celui déjà si progressif de l'année dernière. Ce fait, qui prouve évidemment la confiance toujours croissante des propriétaires de nos environs, est surtout avantageux

©ENVA

pour l'Ecole, en ce qu'il augmente singulièrement les moyens d'instruction pratique dont elle peut disposer.

Malheureusement, l'absence, depuis 18 mois, d'un chef de service qui lui est si nécessaire, n'a pas permis à M. Renault de faire profiter les élèves de tous ces élémens d'enseignement clinique. Peut-être même ce professeur n'aurait pu suffire au nombre et à l'étendue des occupations dont l'accablaient ces deux circonstances, sans l'obligeance de son collègue, M. Delafond, qui a bien voulu consacrer à une partie du service des hôpitaux, les courts instans de loisir dont ses fonctions à l'Ecole lui permirent de disposer. M. Renault lui offre ici un témoignage public de sa reconnaissance.

1624 animaux, dont 1545 chevaux, 10 vaches, 23 porcs, 31 moutons et 12 chiens, ont, en outre, été amenés aux hôpitaux pour y être visités.

Sur chacun d'eux, le professeur a donné son avis verbalement ou par écrit; et sur beaucoup d'entre eux il a pratiqué diverses opérations chirurgicales.

Enfin, les élèves de la 4e année d'études ont été envoyés hors de l'école pour y traiter des chevaux, vaches ou moutons, toutes les fois que leurs secours ont été réclamés par les propriétaires des environs.

D'où il résulte que, soit dans les hôpitaux, soit aux consultations journalières, le professeur de clinique a donné ses secours à 2,143 animaux.

Parmi les remarques intéressantes qu'on a pu re-

©ENVA

cueillir dans les infirmeries, nous nous contenterons d'indiquer les suivantes :

Morve. — Les chevaux affectés de *morve* ont été à peu près en même nombre cette année que la précédente. Nous ne pouvons que répéter à cette occasion ce que nous avons dit dans notre dernier compte-rendu : c'est que, malgré tous les soins dont on les a entourés, malgré la plus grande minutie dans l'administration des moyens de traitement qui paraissaient les plus rationnels, ou qu'on vantait ailleurs comme les plus efficaces, nous ne pourrions rapporter un seul exemple de guérison complète d'animaux ayant présenté tous les caractères de la *morve chronique confirmée*.

Sept de ces chevaux avaient été rendus à leurs propriétaires, guéris en apparence, c'est-à-dire que tous les symptômes saisissables de la maladie avaient disparu. Six n'ont pas tardé à être ramenés à l'école plus morveux encore qu'auparavant : ils y ont été sacrifiés. Le 7e est sorti depuis trois mois ; nous sommes à même de le voir de temps à autre, et nous sommes convaincus qu'il aura le sort des six autres.

Quant aux chevaux sur lesquels la *morve* est à son début, sans doute ils peuvent être traités avec succès ; mais il faut qu'ils soient soustraits *à temps* à l'influence des causes qu'on est fondé à regarder comme déterminantes. Du reste, une bonne constitution de l'animal, et une rigoureuse observation des règles de l'hygiène, nous ont paru les conditions

©ENVA

principales de toute guérison de ce genre. Tous les médicamens qu'on emploie nous ont généralement semblé plus nuisibles qu'utiles.

Enfin, nous n'en finirons pas avec la *morve*, sans manifester le vœu que nous avons tant de fois exprimé, que des expériences soient faites en grand, pour résoudre enfin la question, encore controversée de la *contagion* de cette maladie. Car, ou la morve est contagieuse, et alors les mesures de police sanitaire qu'on lui oppose sont insuffisantes ou trop négligemment observées; ou bien elle ne l'est pas, et, dans ce cas, il est vraiment déplorable de voir sacrifier un nombre si considérable de chevaux dont on pourrait encore tirer pendant long-temps de fort bons services.

Si la morve proprement dite n'est pas contagieuse, ce que nous sommes portés à croire, combien ne serait-il pas important que cette vérité fût authentiquement démontrée, puisqu'il est constant que la plupart des propriétaires et beaucoup de chefs de corps, attribuant les ravages de cette maladie à la seule *contagion*, ne s'occupent qu'à soustraire leurs animaux à ce genre d'influence, et négligent de rechercher dans des écarts d'hygiène les causes véritables qui la produisent. Erreur grave! qui coûte chaque année tant de bons chevaux à notre pays.

Farcin. — De même que la *morve*, avec laquelle il a tant d'analogie par sa nature et ses causes, le *farcin* est, on peut le dire, le plus souvent incurable,

©ENVA

quand il se manifeste sur plusieurs points de l'économie. Puis donc qu'on peut si rarement le combattre avec succès, c'est à le prévenir que doivent surtout s'attacher les vétérinaires. En s'occupant, dans une série de recherches, des effets produits sur les animaux par la *résorption du pus*, M. Renault a constaté que bien souvent le *farcin*, et surtout le *farcin aigu*, ne reconnaissait d'autre cause que cette résorption. Il a déjà publié et continuera de publier dans le *Recueil* de médecine vétérinaire, ces observations pleines d'intérêt, et indiquera les conséquences importantes qu'elles peuvent avoir pour la médecine et la chirurgie.

Altération du sang. — De nouvelles observations ont permis à MM. Renault et Delafond de continuer leurs études sur les maladies produites ou compliquées par les altérations du sang. La faiblesse extrême et presque subite du cheval qui en est affecté; l'infiltration des conjonctives qui sont d'un rouge jaunâtre et livide; la mollesse et le peu de développement du pouls contrastant avec la force souvent très-grande des battemens du cœur; la facilité avec laquelle les crins s'arrachent dès le début; l'appétit que conserve l'animal jusqu'au dernier moment, et enfin les phénomènes particuliers que présente le sang qu'on a tiré de la veine, sont, à leurs yeux, les principaux symptômes de ce genre d'affection.

Le volume et la mollesse de la rate; la liquidité et la teinte noire ou violet foncé de la substance

©ENVA

contenue dans les mailles de sa trame fibreuse, les nombreuses ecchymoses que l'on trouve souvent dans différens organes; la décoloration et la mollesse des muscles rouges; les épanchemens séro-sanguinolens que l'on trouve souvent dans les cavités séreuses, et notamment dans le péricarde, sans aucune lésion apparente des membranes qui les contiennent, et la promptitude avec laquelle les cadavres se putréfient, ont paru à ces deux professeurs les lésions les plus caractéristiques de ces maladies.

Quelques très-petites saignées au début, auxquelles succédait bientôt un traitement tonique et progressivement analeptique, ont complétement réussi sur la plupart des sujets qu'ils ont eu à traiter.

Clous de rue. — Parmi les blessures dont peut être le siége la face plantaire du pied du cheval, la plus grave est, sans contredit, celle qui, désignée vulgairement sous le nom de *clou de rue pénétrant*, traverse l'aponévrose du perforant, et fait à la coulisse sésamoïdienne une ouverture plus ou moins large par laquelle s'écoule la synovie.

Beaucoup de chevaux de selle, de cabriolet ou de gros trait, sont entrés cette année dans nos hôpitaux avec de semblables blessures. Tous ont été opérés; mais sur tous la cure n'a pas été aussi heureuse.

Ceux sur lesquels l'opération a été pratiquée le jour même ou le lendemain de l'accident, ont été rétablis, et en état de travailler très-promptement,

©ENVA

quelque grave qu'ait été d'ailleurs la blessure. Tandis que sur ceux qui n'ont été opérés que 3, 4 et 5 jours après l'accident, le traitement a toujours été long, et la cure rarement parfaite. Des exfoliations fibreuses, la carie de l'os sésamoïde et de l'os du pied, le ramollissement du tendon, le développement de fistules, des abcès dans le paturon, telles sont les complications qui ont souvent entravé ou ralenti la guérison.

Névrotomie. — Déjà, dans le compte-rendu de l'année dernière, nous avions fait connaître les résultats heureux obtenus dans notre école par la *névrotomie*. Nos succès se sont continués cette année. Douze chevaux, dont les pieds antérieurs étaient tellement encastelés, ou les talons tellement serrés, qu'ils ne pouvaient rendre aucun service à leurs propriétaires, ont été opérés et rendus non boiteux. Trois, entre autres, de race distinguée, opérés successivement aux deux membres antérieurs, ont été remis parfaitement droits. — On avait dit qu'après la section complète des deux branches nerveuses au-dessus du boulet, les tendons fléchisseurs du pied pouvaient se rupturer au-dessous du point de l'opération pendant une course rapide ou un tirage forcé. Cet accident s'est fait remarquer cette année sur deux chevaux de cabriolet opérés depuis huit mois. Sur l'un de ces animaux, qui fut ramené et sacrifié à l'école, on disséqua le pied avec attention, et on remarqua le ramollissement, l'alongement bien sensible et la dilacération du

©ENVA

tendon perforant. Il y avait, en outre, une fracture transversale du petit sésamoïde. Nous ferons observer que le propriétaire de ce cheval en a chez lui deux autres qui ont subi la même opération il y a plus de deux ans, travaillent beaucoup et tous les jours, et ne boitent pas le moins du monde.

Le sujet sur lequel le second accident a été observé était encore à l'école il y a quelques jours. Il présentait les mêmes symptômes que le premier. Il est très-probable qu'ils sont produits par de semblables lésions.

Quoiqu'il en soit de ces accidens, ils sont les seuls que MM. Renault et Delafond aient observés depuis quatre ans qu'ils pratiquent la névrotomie à l'école, c'est-à-dire à peu près dans le rapport de *un* à *vingt*. Ils n'établissent donc rien contre l'opération, puisqu'ils sont si rares, et que, d'ailleurs, ils sont survenus chez des propriétaires qui confessent eux-mêmes avoir abusé de leurs chevaux. Mais fussent-ils beaucoup plus fréquens, que nous persisterions à dire que la *névrotomie* est une opération d'un grand secours, puisqu'elle est mise en usage sur des chevaux rendus presque incapables de service par des maladies auxquelles rien, jusqu'à présent, n'a pu remédier.

Cornage.—Des observations faites et publiées par M. Delafond tendaient à prouver que la gesse-chiche, donnée aux chevaux, en paille et en graine, pouvait occasionner le *cornage*. Ce professeur et M. Re-

©ENVA

nault, ont eu l'occasion, dans le courant de cette année, de faire la même observation chez un agriculteur des environs, qui nourrissait ses chevaux avec une faible ration de paille et une forte proportion de vesce d'hiver hachée et associée avec de la mélasse.

Le cornage de ces chevaux était fort remarquable. Il suffisait du plus léger exercice pour le développer au bout d'une ou deux minutes. Il devenait alors tellement fort, que l'animal semblait, pendant quelques instans, menacé de suffocation. Un de ces chevaux tombait à terre, où il restait quelquefois une demi-heure dans un état de dyspnée effrayante. Mais généralement le cornage cessait après quelques minutes de repos. Dans l'intervalle des accès, ces chevaux étaient parfaitement tranquilles, avaient une respiration normale, et mangeaient avec appétit la ration ordinaire d'un cheval bien portant.

Deux de ces chevaux furent amenés à l'école: l'un pour y être traité, l'autre pour y être sacrifié. Sur ce dernier, qui fut tué dans le moment même où il cornait le plus fort, on ne trouva dans les nerfs, ni dans les voies respiratoires, aucune lésion à laquelle on pût rapporter ce singulier phénomène.

L'autre fut traité sans succès pendant deux mois, et ensuite sacrifié au moment d'un accès de cornage. Le résultat de l'autopsie fut tout aussi peu satisfaisant.

©ENVA

Cette maladie serait-elle une névrose des nerfs respiratoires du larynx ? On peut le croire; mais rien n'autorise à l'affirmer.

CHAIRE D'ANATOMIE.

CALCULS BILIAIRES. — M. Rigot, professeur adjoint, a déposé dans les collections de l'école quatre-vingt-dix calculs recueillis dans les canaux hépatiques et cholédoques d'un cheval destiné aux travaux anatomiques. La dilatation de ces différens canaux, et l'épaississement de leurs parois, étaient les seules altérations qu'eussent déterminées dans le foie ces productions dont aucun symptôme n'avait fait soupçonner l'existence pendant la vie de l'animal.

CALCUL SALIVAIRE. — Un calcul salivaire, de la grosseur et de la forme d'une amande, fut trouvé, sur le même cheval, dans le canal excréteur d'une des glandes maxillaires. — L'obstruction complète du canal était accompagnée d'une transformation de la glande en une masse lardacée, au milieu de laquelle se voyaient çà et là de vastes cavités remplies d'un fluide muqueux, communiquant avec le canal excréteur dont elles représentaient les ramifications considérablement dilatées. — Cette même altération organique que M. Rigot a déjà eu occasion d'observer en pareil cas, et qu'il a plusieurs fois obtenue en liant le canal parotidien, est toujours précédée de l'inflammation du tissu grandulaire.

OSSIFICATION DE L'AORTE ABDOMINALE. — Un au-

©ENVA

tre cheval a offert une ossification complète de l'aorte abdominale, depuis l'origine des artères sus-diaphragmatiques jusqu'au niveau des artères rénales. — Un caillot fibrineux, existant dans cette partie du vaisseau, en avait diminué de plus de moitié la cavité. — Le tissu cellulaire des membres postérieurs était infiltré de sérosité. — M. Rigot a déjà observé de ces infiltrations séreuses lors d'une gêne dans la circulation artérielle ou veineuse, et des épanchemens de même nature dans la cavité du péritoine, accompagnant des indurations du foie.

Kyste de la rate.—Un kyste sphéroïde du poids de sept livres, rempli de fibrine non décolorée, et d'une petite quantité de liquide séro-sanguinolent, a été trouvé dans l'épaisseur de la rate d'un cheval. — Aucune altération ne se faisait remarquer dans le tissu de l'organe, même dans les parties qui étaient en contact immédiat avec les parois de cette poche. — M. le professeur Renault a fait déposer, il y a quelques années, dans les collections, une production morbide exactement semblable à celle-ci quant à sa composition.

Corps étranger dans la poche gutturale. — Un biscayen, d'un pouce de diamètre environ a été trouvé dans la poche gutturale gauche d'un cheval. — Une cicatrice, que l'on remarquait à la peau et dans l'épaisseur de la parotide, en arrière de l'artère faciale, indiquait le trajet que ce projectile avait parcouru avant de pénétrer dans la poche gutturale,

©ENVA

où son séjour avait déterminé la formation d'une grande quantité de pus.

Insufflation des poumons. — L'insufflation des poumons du cheval, faite autant que possible dans les limites d'une respiration ordinaire, ayant appris à M. Rigot que les différentes parties de ces organes sont inégalement perméables à l'air; que là où cette perméabilité est la plus facile et la plus prompte, c'est aussi là que se font le plus ordinairement observer les emphysèmes interlobulaire et sous-pleural, ce professeur demande si cette coïncidence qui existe bien réellement entre la perméabilité plus grande et la fréquence de l'altération signalée ci-dessus dans certaines régions des poumons, ne met pas en droit de supposer que ces mêmes régions sont les plus habituellement en action pendant la vie de l'animal.

CHAIRE D'HYGIÈNE.

Troupeau de moutons anglais. — Le troupeau anglais et le troupeau métis ont donné peu de sujets d'observations pour le cours de clinique. — Plusieurs ophthalmies intenses qui règnent d'une manière épizootique en Angleterre, ont été beaucoup moins rebelles sous notre climat, et guéries assez promptement par l'emploi de collyres astringens. — Plusieurs accidens, et notamment des boiteries occasionnées par le voyage d'Angleterre en France, ont cédé à des traitemens méthodiques. — Les seules bêtes que l'établissement ait perdues sont mortes à la suite de tuméfactions gangréneuses des mamelles, et de la maladie connue sous le nom de

©ENVA

sang de rate, malheureusement trop commune dans notre canton comme dans beaucoup d'autres localités. — La santé du troupeau a été généralement bonne, malgré le changement de régime et d'habitudes auquel il a été soumis. — L'agnèlement a été heureux : beaucoup de brebis ont donné chacune deux agneaux, et il en est plusieurs qui les ont élevés. — Au total, depuis dix mois qu'il est en France, le troupeau a doublé. — Cette augmentation a permis de vendre et de louer cette année quelques béliers, dont plusieurs, dans les environs de l'établissement, donneront des métis faciles à étudier. — Elle nous permettra de vendre l'année prochaine si, comme nous l'espérons, aucun accident ne vient à se manifester, une assez grande quantité de béliers antenais pour servir au métisage de nos brebis indigènes : alors se vérifieront par des faits multipliés les observations déjà faites en petit à Alfort, et consistant en ce point bien important, que notre climat ne s'oppose nullement à ce que nous obtenions, en France, les laines longues, fortes et lustrées que les Anglais ont eu le privilége d'exploiter et de nous livrer.

— Le directeur de l'école renouvelle l'engagement qu'il a déjà pris de suivre ces essais avec assiduité et persévérance. — Dans l'année qui s'est écoulée, M. Yvart a été consulté sur plusieurs points relatifs à l'hygiène vétérinaire, et à l'élève des animaux domestiques ; et notamment sur les effets du sarrazin dans la nourriture des moutons, sur les moyens de remédier à la pénurie des fourrages qui se fait sen-

©ENVA

tir dans plusieurs départemens, sur le projet, fâcheux d'après lui, d'introduire dans le département du Pas-de-Calais, et surtout dans le Boulonnais, des étalons normands, du Cottentin et de la plaine de Caen. — M. Yvart a fait à la Société royale et centrale d'Agriculture un rapport sur le système de leviers que Granger a proposé d'appliquer aux charrues à avant-train; et il a distingué les circonstances où cette heureuse découverte pourrait devenir utile.

Désigné par M. le directeur pour faire partie d'une commission créée par le ministre de la guerre, et destinée à apprécier le projet de substituer le pain à l'avoine dans l'alimentation des chevaux de troupe, M. le professeur Delafond s'est particulièrement occupé de cette question d'hygiène sous les différens points de vue qu'elle peut présenter. — Il en a fait l'objet d'un mémoire qu'il a publié.

VARIÉTÉS.

Discours prononcé par M. *le professeur* DELAFOND, *dans la séance publique tenue à l'École d'Alfort, le* 30 *août* 1834, *sous la présidence de* M. *Vincens* (1).

Monsieur le Président, Messieurs,

C'est un devoir pour les professeurs des écoles vé-

(1) Jusqu'à la veille de la séance, on était fondé à croire

térinaires de relater, chacun à leur tour, les principaux travaux de l'année. Chargé, pour la première fois, des fonctions de rapporteur, je sens ce qu'elles présentent de difficile dans toutes les circonstances, et particulièrement aujourd'hui que plusieurs de mes auditeurs ont le droit d'être exigeans. Aussi, messieurs, mon premier soin est-il de réclamer votre indulgence, et de vous déclarer, qu'en omettant d'entrer dans des détails qui trouveront leur place dans le compte-rendu imprimé, et en priant un de mes collègues de lire le résumé rapide de ce qui a été fait pour justifier la confiance du gouvernement, je préfère porter votre attention sur des vues plus générales, sur des idées qui peuvent être plus facilement senties.

Jamais, d'ailleurs, dans cette séance, où nous parlons devant beaucoup d'élèves qui vont nous quitter, nous n'avons terminé avec eux, sans nous permettre quelques conseils. Or, ce but ne sera-t-il pas rempli, si je parviens à démontrer que la guérison des animaux malades, un des plus importans services que rendent les vétérinaires, parce que c'est leur occupation la plus fréquente, n'est cependant pas tout ce qu'on a le droit d'attendre d'eux; et que, sous plusieurs autres rapports, l'exemple a été donné aux jeunes vétérinaires de contribuer pour

---

qu'elle serait présidée par M. le ministre du commerce et des travaux publics.

©ENVA

leur part à guider les cultivateurs dans le perfectionnement de nos animaux domestiques, à s'opposer aux ravages des épizooties par les conseils sages et prudens donnés aux autorités et aux propriétaires; enfin, à éclairer les juges et les tribunaux dans les nombreuses contestations que fait naître si souvent le commerce des bestiaux.

L'autorité de l'exemple, ou, pour mieux dire, la relation des faits accomplis, sera le principal argument dont je me servirai dans les trois points que je me suis proposés.

Un caractère est remarquable dans l'action qu'ont exercée les vétérinaires sur l'amélioration de nos animaux domestiques, cette partie si importante de notre économie rurale : il consiste dans l'alliance, bien rare en France, de la science et du métier, de la théorie et de la pratique.

Les connaissances d'anatomie et de physiologie qu'ils acquièrent, ont permis tout d'abord aux vétérinaires de s'affranchir des erreurs, des préjugés que peuvent souvent partager des hommes étrangers à la médecine, et les plus instruits d'ailleurs.

Les lois de la vie ne peuvent être connues que de ceux qui en ont fait une étude spéciale; mais quand, ensuite, les vétérinaires passent à l'application des principes, leur fréquentation avec les cultivateurs et avec les éleveurs de bestiaux, tardent rarement à compléter les connaissances qu'il est à désirer que chacun possède. Ils voient facilement quand et com-

©ENVA

ment les lois, posées d'une manière générale, doivent être mises en pratique, et quelle part il faut laisser aux habitudes et à l'influence locale.

Là, messieurs, se trouve le cachet qui marque les travaux de nos confrères.

Avant la création des écoles et de la médecine vétérinaire, car les connaissances exactes et positives en ce genre datent de l'institution des écoles, les naturalistes les plus célèbres, Pline et Aristote; les agriculteurs latins, Varron et Columelle; les écuyers hippiâtres, Tacquet, Delanoue, Newcastle, Solleysel, Garsault, de La Guérinière, avaient jeté au milieu d'un fatras de théories inapplicables, de préjugés absurdes, quelques bonnes idées, quelques sages préceptes sur l'élève des chevaux; mais rien de raisonné et de tant soit peu complet n'avait été publié sur cet objet, avant l'impression des lettres de Bourgelat sur l'éducation du cheval, adressées à lord Pembroke. Bourgelat, le fondateur des écoles vétérinaires en France, était aussi commissaire-général des haras du royaume; et comme ces doubles fonctions lui permettaient de beaucoup voir, et de bien voir, on sent tout ce que devait présenter d'intéressant son premier ouvrage déjà indiqué, et celui qu'il publia bientôt sur les haras, dans son livre intitulé : *De l'extérieur du cheval.*

En suivant cette direction, les élèves de Bourgelat profitèrent des leçons de leur illustre maître. On vit Brugnone en Italie, et Flandrin en France, s'oc-

©ENVA

cuper activement et avec persévérance, des moyens d'améliorer l'espèce du cheval : le premier, par la publication d'un traité des haras, encore estimé de nos jours, où se trouvent consignées beaucoup d'observations intéressantes, recueillies dans l'établissement de Chivasso ; le second, par ses efforts pour établir une institution qui alors ne put avoir lieu, mais qui s'est réalisée de nos jours.

Flandrin publia, par ordre du gouvernement, le projet qu'il avait imaginé d'une association de particuliers éleveurs, ayant pour but l'amélioration des chevaux en France, sans pouvoir faire adopter son système, qui sans doute était prématuré, eu égard au temps où il vivait. Heureusement que, plus éclairés, sentant mieux l'avantage des associations, les plus célèbres éleveurs de chevaux de course viennent de se réunir pour augmenter les encouragemens que le gouvernement avait seul donnés jusqu'à présent.

Bourgelat, cependant, s'était occupé presque exclusivement du cheval de manège, comme plus tard on ne s'occupa guère que des chevaux de course ou de pur sang, dans notre pays qui en a fort peu. Il devenait indispensable de considérer aussi, comme digne d'intérêt, le perfectionnement des races, beaucoup plus nombreuses, employées à l'agriculture, aux charrois, aux postes et aux diligences. L'*Instruction sur l'amélioration des chevaux en France*, de M. Huzard père, le *Traité*

des haras domestiques, de M. Huzard fils, ont beaucoup contribué à remplir cette lacune; et ce dernier travail, où se trouvent de judicieuses remarques, faites sur le système des remontes militaires en Autriche, aurait pu, s'il avait été mieux étudié, déterminer à ne pas entreprendre un essai dispendieux, celui des dépôts militaires, où l'on a voulu élever des poulains, par les soins et au compte de l'administration de la guerre.

Les vétérinaires, messieurs, sont mieux placés que certains administrateurs pour reconnaître si des systèmes dont on se promet merveille ne présentent pas leur mauvais côté, et surtout s'ils sont applicables. Ils voient de très-près et très-souvent les agriculteurs; et l'on a tort de croire que, dans ces fréquentations de tous les jours, il ne s'agisse que des animaux malades pour lesquels ils sont appelés; que par les opinions qu'ils peuvent se faire, ils ne méritent pas d'obtenir plus souvent cette confiance qui leur a été accordée, lorsque, dans les recherches demandées en 1820 par le ministre de l'intérieur sur l'état des animaux de l'espèce bovine, les investigations ont été confiées aux vétérinaires. Beaucoup d'entre eux n'avaient pas attendu cet appel; beaucoup d'entre eux s'occupaient spontanément, non pas d'un simple dénombrement de nos animaux domestiques, mais de l'étude de nos races; travail d'autant plus important, que nos richesses en ce genre étaient bien moins connues que celles des

©ENVA

étrangers qui ont eu soin de les faire valoir, et que nos livres d'économie rurale contiennent souvent une description plus exacte et plus détaillée des chevaux de l'Angleterre, par exemple, que de ceux de notre patrie.

Il fallait rendre justice à nos agriculteurs, démontrer que tout n'était pas vice et préjugés chez eux, et que, quelquefois au moins, en ne changeant pas leur pratique, les habitans des campagnes sont retenus par des obstacles insurmontables, du moins dans l'état actuel des choses.

C'est une tâche que se sont efforcés de remplir MM. Dehan et Mangin, pour la Lorraine; Pasquier, pour la Bretagne; Bouin, pour la Vendée; Damalix, pour la Franche-Comté; Dufils, pour le Limousin; Chambert, pour la Saintonge; Girard fils et Cailleux, pour la Normandie; Barrier, pour le Perche; Bénard, pour le Boulonnais; et, sans doute, quelques autres de nos confrères dont les noms nous échappent ici.

De ces recherches consciencieuses faites sur les lieux mêmes, vous devez bien le penser, messieurs, naquirent quelquefois des projets d'amélioration que plusieurs vétérinaires se sont efforcés de faire goûter à leurs compatriotes, ou de soumettre aux conseils-généraux des départemens. L'institution du petit nombre de haras départementaux créés jusqu'à ce jour, est due en partie à leurs efforts. Nous connaissons particulièrement celui de l'Ain, dont tous les

©ENVA

étalons ont été achetés, et sont surveillés par M. Chanel, vétérinaire du département, qui, par son savoir et sa probité reconnus, a obtenu cet honorable témoignage de la confiance des autorités, et contribuera à faire apprécier une institution simple, destinée à remplacer peut-être un autre système beaucoup plus compliqué, et, par suite, plus coûteux, celui des haras royaux.

Pour tout ce qui regarde l'amélioration de l'espèce du cheval, les jeunes vétérinaires ont, comme on peut l'apprécier par ce qui vient d'être dit, de bons modèles à imiter. Nous leur indiquerons en peu de mots combien leurs prédécesseurs ont cherché à se rendre utiles pour la propagation des meilleures races de bêtes à laine.

Les manufactures ayant obtenu depuis long-temps en France les encouragemens du gouvernement, la toison est dans les produits des bêtes à laine, ce qui a le plus attiré l'attention et les regards dans toutes les importations; tandis que la facilité de l'engraissement, le poids auquel parviennent les moutons, les bénéfices qu'ils peuvent donner pour la boucherie, ont été rangés en dernière ligne.

La finesse, l'élasticité de la laine, voilà ce que l'on a voulu avant tout dans la race espagnole : sa longueur, sa force, son brillant, voilà ce qu'on espère obtenir des races anglaises, qu'on cherche à acclimater, sans examiner assez que si nos voisins d'outre-mer nous livrent de la laine à si bon compte,

©ENVA

ils doivent cet avantage aux bénéfices obtenus par eux dans la production de la viande.

Les meilleurs vétérinaires ont, toutefois, cherché à diriger l'élève des mérinos de manière à placer en ligne de compte, ainsi qu'elles doivent y figurer, les propriétés des races, quant à leurs produits pour la boucherie. Les mérinos de Rambouillet ont été grandis sous la direction des Gilbert, des Huzard et des Tessier, de manière à donner une sous-race plus précieuse pour les localités bien cultivées et abondantes en pâturages.

Quand, peu de temps après sa fondation, la bergerie de Rambouillet fut sur le point d'être supprimée, Gilbert, professeur à l'école d'Alfort, fut le plus ardent défenseur de cet établissement dont l'influence a été si grande sur les changemens heureux de notre économie rurale, et en particulier sur l'extension des prairies artificielles.

Gilbert parvint à conserver Rambouillet; il fit plus, messieurs, il facilita l'exécution du traité de Bâle, conclu entre la France et l'Espagne, se chargea d'une nouvelle importation de mérinos, et parvint à diriger vers nos frontières une nouvelle colonie de ces précieux animaux. Il y parvint, à force de peines et de fatigues; et cet homme de bien mourut victime de son zèle sur la terre étrangère, après avoir bien mérité de sa patrie!...

Les moutons mérinos, importés, conservés, répandus en France par les soins des hommes placés

©ENVA

à la tête de nos écoles, furent encore étudiés par eux dans leur croisement avec la race indigène.

Le troupeau d'expérience, formé à l'effet d'essayer ces croisemens, placé d'abord à Sceaux, puis à Versailles, fut entretenu à l'école d'Alfort, et mis sous la surveillance du professeur Godine. C'est là que les croisemens ayant donné les meilleurs résultats, les béliers de race pure du troupeau d'Alfort acquirent en peu d'années, aux yeux des cultivateurs des environs, la plus haute valeur. La race mérinos était ainsi étudiée dans son état de pureté, et on reconnaissait son influence dans la formation des métis. Gilbert, Flandrin, Tessier, publièrent des mémoires sur ces nouvelles sources de richesses. Ainsi, comme praticiens, comme publicistes, les vétérinaires, loin de rester étrangers au grand mouvement commencé dans notre agriculture, par l'introduction des mérinos, s'étaient placés à sa tête, et le dirigeaient en quelque sorte. Dans un autre genre, le professeur Flandrin s'occupait à faire connaître les races à longue laine originaires d'Angleterre, et que nos relations, bien moins nombreuses à cette époque avec ce pays qu'elles ne le sont maintenant, ne nous avaient guère permis d'apprécier.

Depuis lors, plus de quarante ans se sont écoulés, Les races mérinos seules se sont répandues en France, et les races anglaises, prônées avec engouement par quelques auteurs, essayées sans esprit de suite et d'observation, sont encore à étudier.

©ENVA

Vous savez, messieurs, que c'est une des occupations du directeur de cette école; et qu'après avoir été l'an dernier, dans les comtés où on l'élève, chercher la race originaire, M. Yvart tend à l'acclimater. Vous n'ignorez pas que les commencemens de cette expérience sont heureux.

Je n'ai pas non plus à vous dire qu'en agriculture, et spécialement dans l'éducation des bestiaux, les expériences complètes ne s'obtiennent pas si vite. Par le petit nombre de celles que j'ai rapportées, j'ai voulu faire connaître les avantages qu'on peut retirer de la coopération des vétérinaires pour l'amélioration des races des animaux domestiques, les progrès que l'agriculture a droit d'espérer, et le devoir qui en résulte pour les vétérinaires de faire tous leurs efforts pour y contribuer.

J'arrive maintenant, messieurs, à vous présenter, sous un point de vue non moins important, les travaux des vétérinaires et les services qu'ils ont rendus.

Je vous ai dit leur utile influence sur l'éducation et l'amélioration de nos animaux domestiques les plus précieux; il me reste à vous faire connaître ce qu'ils ont fait, ce qu'ils font tous les jours, pour leur *conservation*. Et ici, je le dis avec un juste sentiment d'orgueil, si beaucoup de bien a été opéré sous ce rapport; si l'agriculture française n'a plus autant à redouter ces effrayantes mortalités, dont les ravages, à d'autres époques, la menacèrent de l'anéan-

©ENVA

tissement complet de son industrie; s'il est permis de penser qu'à l'avenir l'Etat n'aura plus à s'imposer les énormes sacrifices que lui léguaient ces affreuses calamités, c'est aux vétérinaires, c'est à leur instruction croissante, c'est au perfectionnement journalier de leurs connaissances hygiéniques et médicales, qu'il faut en grande partie l'attribuer.

Cette fois encore, messieurs, c'est en me faisant historien que j'essaierai de vous convaincre; c'est en reportant vos souvenirs sur les principales affections typhoïdes qui se manifestèrent dans le dernier siècle; c'est en comparant entre elles celles de ces épizooties qui précédèrent ou suivirent la fondation de nos écoles; c'est en constatant les différences qu'elles ont présentées dans la fréquence de leur apparition, dans leur propagation, dans leur durée, dans leurs ravages, qu'il me sera facile de vous démontrer combien les vétérinaires contribuent puissamment à la conservation des bestiaux.

Je laisse parler les faits :

En 1740, le typhus contagieux se déclare sur le gros bétail. En vain, le gouvernement effrayé, met en usage toutes les mesures sanitaires qu'il croit les plus efficaces; en vain a-t-il recours aux lumières et au zèle des médecins les plus éclairés de l'époque, pendant *dix années* entières le mal poursuit ses progrès avec une désespérante rapidité. Ce n'est qu'en 1750 qu'il s'arrête : il avait enlevé en France la presque totalité des bestiaux. Je ne vous rappellerai

©ENVA

pas, messieurs, les longues souffrances qui en résultèrent pour notre agriculture ; je ne vous dirai point tous les millions qui sortirent des caisses de l'Etat, sans pouvoir combler tous ces désastres ! Les traces que de pareilles calamités laissent dans le souvenir des peuples sont trop profondes pour qu'elles puissent de long-temps s'effacer !

Ce fut peu de temps après, et sous l'empire de la terreur qu'inspiraient encore les épizooties, que furent créées en France deux écoles vétérinaires : l'une à Lyon, en 1761 ; l'autre à Alfort, en 1765.

Les écoles ne comptaient donc que treize années d'existence ; les élèves qu'elles avaient formés étaient encore en bien petit nombre, leurs connaissances sur les maladies devaient être bien incomplètes, quand, en 1774, se manifesta de nouveau, sur tous les points du royaume, le même fléau qui avait fait tant de victimes de 1740 à 1750. Eh bien ! circonstance déjà fort remarquable, il ne dura que *trois ans*, et les pertes qu'il occasionna furent de moitié moindres.

Enfin, à une époque plus rapprochée de nous, en 1814, le typhus, apporté par les armées étrangères, menaçait de nouveau d'envahir et de ravager toute la France. Cette fois, il ne dura qu'*une année*, se borna à quelques départemens, et enleva à peine le dixième des animaux attaqués.

Ainsi, une épizootie se déclare sur le gros bétail avant la création des écoles vétérinaires ; elle dure

©ENVA

dix ans, n'épargne aucune province : presque tous les animaux y succombent. — La même maladie reparaît peu de temps après que les écoles sont fondées. Aussi terrible à son début, elle est encore très-meurtrière ; mais déjà sa durée est plus courte, ses victimes de moitié moins nombreuses. — Quarante ans plus tard, elle se montre de nouveau ; ses caractères contagieux sont les mêmes qu'aux précédentes époques, et cependant elle ne dépasse pas les limites de certains pays, ne dure qu'*une année*, et tue à peine le dixième des animaux qu'elle attaque.

Certes, messieurs, je ne veux pas contester que les progrès de l'agriculture, ceux de l'instruction du peuple dans les campagnes, n'aient contribué pour quelque chose à éteindre ou diminuer ces fléaux ; mais ce que je signale comme ressortant avec le plus d'évidence du rapprochement de ces époques ; ce que, sans une bien étrange préoccupation, on ne saurait méconnaître dans ces heureux résultats, c'est la puissante, c'est la principale influence exercée par les vétérinaires.

Voyez, en effet, ce qui se passa dans les mêmes circonstances aux trois époques que j'ai rappelées. De 1740 à 1750, il n'y avait pas de vétérinaires : les bergers, les maréchaux, les charlatans de toute espèce, voilà les hommes à qui s'adressaient, dans leur désespoir, les malheureux cultivateurs dont les bestiaux étaient frappés par l'épizootie ; voilà les

©ENVA

hommes qui, méconnaissant les moyens de communication de la maladie, la portaient eux-mêmes dans les étables qu'ils promettaient d'en préserver, devenus ainsi, par leur ignorance, les auxiliaires d'un fléau qu'ils étaient impuissans à combattre.

Cependant, alors, le gouvernement n'était pas inactif : secondé par d'habiles médecins, il avait prescrit de sévères mesures contre la propagation de la maladie; quelques bons mémoires avaient été publiés. Mais ces mesures, qui pouvait en diriger l'exécution dans les campagnes? qui pouvait indiquer aux autorités locales l'opportunité de leur application? de quelle utilité pouvaient être des mémoires à peine connus des hommes simples auxquels ils étaient destinés, et que personne d'ailleurs n'aurait pu comprendre ou utiliser avec discernement? de là la longue durée du typhus à cette époque déplorable; de là les malheurs incalculables dont il fut suivi.

Voyez maintenant la même affection reparaître en 1774. A cette époque encore, elle avait envahi toute la France. Son début, qui fut terrible, avait jeté la consternation dans les campagnes. Mais déjà des vétérinaires, bien qu'en très-petit nombre, exerçaient leur art dans nos provinces. Grâce aux zèle et à l'activité qu'ils déployèrent; grâce aux élèves des deux écoles qui se répandirent dans les pays les plus affectés; grâce à la sagesse et à la vigueur des mesures conseillées au gouvernement

©ENVA

par les lumières et l'expérience de Bourgelat ; cette épizootie, qui semblait devoir encore une fois ruiner notre agriculture, n'existait plus au bout de trois ans, et avait été beaucoup moins meurtrière. Et cependant, je le répète, notre médecine était bien jeune alors, les hommes qui l'exerçaient bien peu nombreux, et les préjugés et l'ignorance bien grands encore dans nos campagnes.

Arrivons à 1814. Alors la médecine vétérinaire commence véritablement à prendre rang parmi les sciences : l'observation et l'expérience l'ont grandie ; des hommes instruits font déjà ressentir ses bienfaits sur presque tous les points de la France. Les armées étrangères arrivent, et, avec elles, un fléau d'un autre genre, le typhus des bêtes à cornes. Jamais peut-être il ne s'était annoncé sous des auspices aussi effrayans. Apporté chez nous par les immenses convois de bœufs que traînaient les armées après elles, jamais plus large et plus actif foyer de contagion n'avait contribué à le répandre. Et puis, que d'obstacles en apparence insurmontables, que de difficultés sans cesse renaissantes ne devaient pas présenter les dangers de la guerre et les horreurs d'une invasion ! Eh bien ! Messieurs, cette épizootie, qui menaçait d'être si désastreuse, qui, à son début, s'était étendue avec tant de rapidité du nord au midi, et de l'est à l'ouest de notre pays, ne fut ni longue ni meurtrière. A peine avait-elle paru en France, qu'elle avait été étudiée, que ses causes

©ENVA

et ses moyens de propagation avaient été signalés avec précision à l'autorité; que les méthodes curatives ou préservatives les plus efficaces avaient été communiquées par les vétérinaires des pays infectés, aux vétérinaires de ceux qui étaient menacés de l'être; et qu'enfin des instructions claires et simples avaient été répandues dans les campagnes, pour indiquer aux cultivateurs les conditions d'hygiène les plus propres à éloigner la mortalité de leurs étables.

Vous le savez sans doute, le typhus de 1814 n'étendit pas ses ravages au-delà des provinces que parcourut et occupa l'armée étrangère; et je vous ai dit qu'il n'avait duré qu'un an, et avait borné ses victimes au dixième des animaux attaqués.

Je vous le demande, Messieurs, en faudrait-il davantage pour démontrer tout ce que doit l'agriculture à l'institution de nos écoles? aurais-je besoin d'autres exemples pour prouver qu'elles ont complétement répondu à l'objet de leur création?

Cependant je n'ai point dit tout ce qu'ont fait les vétérinaires contre les épizooties du gros bétail, et celles encore qui peuvent affecter d'autres espèces non moins précieuses d'animaux domestiques. J'aurais pu, en vous parlant de l'épizootie qui régna sur les chevaux en 1825, vous rappeler la gravité avec laquelle elle débuta, la rapidité avec laquelle elle s'étendit dans la Normandie, le Boulonnais, la Picardie, nos pays d'élèves les meilleurs et les plus pro-

©ENVA

ductifs, et mettre en regard la promptitude avec laquelle elle fut arrêtée par les vétérinaires, les succès avec lesquels elle fut traitée.

J'aurais pu vous parler de la *morve*, et vous dire combien, par leurs sages conseils, les hommes sortis de nos écoles ont contribué à la rendre moins fréquente, en éclairant les propriétaires sur les véritables causes qui la produisent. Et cette redoutable maladie, devenue plus rare dans nos villes et dans nos campagnes où des hippiâtres instruits ont pu se faire entendre, je vous l'aurais montrée aussi fréquente et aussi désastreuse qu'autrefois dans notre cavalerie qu'elle décime; parce que, dans beaucoup de régimens, par un contresens que la raison ne saurait expliquer, le *grade* semble être *tout*, la science *rien*; et que, dès-lors, les vétérinaires qui ne sont que de simples *maréchaux-de-logis* sont à peine écoutés par les chefs de corps en ce qui regarde l'hygiène des chevaux, que souvent même ils ne sont point consultés.

Je n'aurais pas terminé, sans vous dire un mot des épizooties du mouton. Vous eussiez apprécié avec moi le bienfait immense de la clavélisation conseillée par Bourgelat, et si heureusement répandue par ses élèves.

Vous eussiez reconnu tout ce qu'ont dû produire de bien dans les campagnes les instructions publiées sur les causes de plusieurs maladies des bêtes à laine; la cachexie aqueuse, par exemple, qui enlève an-

©ENVA

nuellement un si grand nombre de ces précieux animaux dans les contrées où on ne fait rien pour les en préserver.

Il me resterait, Messieurs, pour terminer ce rapide aperçu de ce que les vétérinaires ont fait pour la conservation des bestiaux, à vous entretenir de tout ce qu'il leur a fallu d'études et de persévérance pour arriver à l'art difficile de reconnaître la nature et le siége des maladies sur des animaux qui ne peuvent indiquer eux-mêmes le mode et le lieu de leurs souffrances; à vous faire connaître les recherches nombreuses auxquelles ils ont dû se livrer, les longues expériences qu'ils ont dû faire pour trouver des moyens de traitement qui fussent à la fois efficaces et peu coûteux; à vous retracer enfin les préjugés sans nombre qu'ils ont eu et qu'ils ont quelquefois encore à combattre et à surmonter, pour substituer, dans les campagnes, les salutaires applications de leur art, aux aveugles et funestes pratiques prônées encore par l'ignorance et la routine, ou répandues par des charlatans *que protège la loi, ou qu'encourage l'impunité.*

Vous ne verriez peut-être pas sans étonnement à quelle hauteur scientifique s'est déjà élevée cette médecine vétérinaire, à peu près méconnue jusqu'à présent, et pour ainsi dire abandonnée à elle-même depuis l'institution des écoles.

Des journaux créés et publiés à grande peine, dans le seul intérêt de la science, par des hommes laborieux, consacrant à ces publications sans profit

©ENVA

les courts instans de loisir que leur laissent les fatigues de la pratique, ou les travaux au moins aussi pénibles de l'enseignement; des ouvrages spéciaux sur l'anatomie, l'hygiène, la botanique, la pharmacie, la matière médicale, la chimie, la pathologie, la chirurgie, et plusieurs bonnes monographies sur les maladies internes ou chirurgicales les plus fréquentes : voilà ce que depuis moins de vingt ans les vétérinaires ont fait dans l'intérêt de la conservation des animaux domestiques, soit comme propriété publique, soit comme propriété particulière.

Il est pourtant encore une partie de leur mission assez importante, et dont ils poursuivent l'accomplissement avec un zèle trop soutenu pour que je puisse ici la passer sous silence.

Les animaux, vous le savez, sont, en France, l'objet d'un commerce qui ne laisse pas que d'être fort considérable. Tous les jours des contestations s'élèvent, à l'occasion de ces transactions, sur la question de savoir si les animaux sont, ou non, attaqués de *vices rédhibitoires*. Là commence l'intervention des vétérinaires; car ce sont eux qui dirigent les tribunaux dans l'application de la loi.

C'est en envisageant les animaux sous ce nouveau point de vue; c'est en étudiant leurs vices sous le rapport de la garantie, que les vétérinaires n'ont point tardé à reconnaître tout ce qu'avait, je ne dirai pas d'insuffisant, mais de contraire à l'équité, à la raison, à la morale même, cette partie de notre législation.

©ENVA

Dès-lors ils ne sont pas restés inactifs. Ils ont signalé le mal à tous les tribunaux. Des mémoires plus ou moins développés, des traités plus ou moins complets ont été publiés par plusieurs d'entre eux sur cette matière. Les uns trouvant dans quelques articles de notre Code les bases d'une meilleure jurisprudence; les autres appelant de tous leurs vœux une législation nouvelle applicable aux vices rédhibitoires des animaux; mais *tous* flétrissant la législation des *usages*, celle qui nous régit actuellement, comme éminemment injuste, absurde, et, ce qui est pis encore, comme immorale.

Le peu de succès de leurs efforts n'a pas dû les ralentir : la cause qu'ils défendent est celle de la raison; les intérêts qu'ils soutiennent sont ceux de l'agriculture; et ces motifs sont pour eux trop puissans pour qu'ils abandonnent, avant qu'elle se soit opérée, l'œuvre de réforme qu'ils ont entreprise, et qui tôt ou tard ne peut manquer de s'accomplir.

En résumé, Messieurs, s'il est vrai que la multiplication, l'amélioration, et la conservation des chevaux et du bétail, soient une des conditions essentielles de la prospérité de notre agriculture; si j'ai démontré que les vétérinaires, non-seulement ont puissamment contribué à multiplier, améliorer, et surtout à conserver ces animaux dans notre pays, mais encore qu'ils se sont occupés d'en faciliter le commerce, en faisant ressortir les vices des lois qui le régissent, et posant les bases d'une législation

©ENVA

meilleure, j'ai prouvé en même temps tout le parti que pourrait retirer de nos écoles, et des élèves qui en sont sortis, le gouvernement *qui voudrait* tenter les améliorations que réclame de toutes parts notre agriculture.

Et n'est-ce pas en effet ce qui avait frappé les nations étrangères, quand elles ont envoyé chez nous, et entretenu, à grands frais, des élèves qui venaient y puiser les principes d'une science pourtant bien jeune encore, mais dont les services précoces leur avaient déjà fait pressentir toute l'importance ?

N'est-ce pas dans les écoles françaises, et surtout dans celle d'Alfort, que se sont formés les Vial de St.-Bel, les Viborg, les Brugnone, les Toggia, et tant d'autres savans vétérinaires qui tous ont été ou sont encore directeurs ou professeurs dans les écoles de Londres, de Copenhague, de Berlin, de Vienne, de Madrid, de Turin, de Padoue, du Caire, où ils ont rendu tant de services, et se sont acquis une si juste célébrité.

Eh bien ! Messieurs, ces vétérinaires dont je vous ai retracé les nombreux et importans services ; ces hommes, dont la science est un des élémens les plus indispensables à la prospérité de notre industrie agricole, partout, depuis quelque temps, le découragement s'en empare. — De tous côtés, les plaintes qu'ils élèvent attestent le malaise profond qui les tourmente.

C'est que partout, si ce n'est dans quelques

©ENVA

grandes villes, leur science est pour eux ingrate, ou bien souvent stérile; c'est que, plus que jamais, ils voient s'éloigner devant eux les temps meilleurs qu'ils étaient en droit d'attendre de leurs travaux, et que naguère encore ils croyaient si prochains.

Voyez dans l'armée ces jeunes vétérinaires sortis de nos écoles : quel fruit ont porté pour eux les connaissances qu'ils y ont acquises au prix de leurs plus belles années? que sont-ils? à quoi leur ont servi leurs longues et pénibles études? à quoi ont abouti leurs beaux rêves d'avenir? A devenir des êtres exceptionnels; à rester toujours, quoi qu'ils fassent, d'humbles sous-officiers en dehors du droit commun, *pour qui ni le temps ni les services n'amèneront jamais d'avancement*! Confondus dans les régimens, eux, hommes d'instruction et de science, avec les ouvriers de tous les genres, dont leur grade les a faits les égaux! est-il donc surprenant qu'ils se plaignent? et doit-on s'étonner de leur indifférence ou de leur dégoût?

Assurément la vie civile offre moins de déboires aux vétérinaires : je dis plus; dans les départemens où l'instruction est déjà répandue, partout où leurs connaissances peuvent être appréciées, considération et bien-être, ils peuvent tout acquérir.

Mais, Messieurs, il existe d'autres contrées où la civilisation n'a encore que peu ou point pénétré, et où l'ignorance et la crédulité sont exploitées par le charlatanisme. Eh bien! dans beaucoup de ces pays,

©ENVA

dont le bétail est souvent la principale richesse, où par conséquent il serait si utile qu'il existât des vétérinaires, les habitans, même les plus éclairés, ceux qui sentent le besoin de ne faire traiter leurs bestiaux que par des hommes dont la capacité leur soit garantie par un titre, sont souvent exposés à employer d'ignorans empiriques, alors qu'ils croient avoir accordé leur confiance à des hommes instruits. Et la cause de cette erreur dont ils sont si innocens, et qui leur coûte quelquefois si cher, c'est qu'il existe un article, encore en vigueur, du décret de 1813, *qui confère aux vétérinaires le droit de délivrer, moyennant certaines conditions, des certificats de maréchal-expert;* c'est que plusieurs d'entre eux font de cette faculté l'objet d'une honteuse spéculation; c'est que, dans les campagnes, le mot de *maréchal-expert* servant exclusivement à qualifier l'homme qui traite les animaux, et le vétérinaire lui-même étant obligé de prendre ce titre pour faire comprendre sa profession, il en résulte que l'homme porteur d'un *certificat de maréchal-expert, revêtu du cachet de la préfecture*, est, aux yeux de la plupart des cultivateurs, l'egal en connaissances de celui qui se recommande d'un diplôme de vétérinaire.

De là le discrédit dans lequel est tombée la médecine vétérinaire dans la plupart des campagnes, où avec la meilleure foi du monde on lui attribue toutes les erreurs, toutes les fautes des hommes qui paraissent autorisés à l'exercer.

©ENVA

De là aussi les tribulations sans nombre des vétérinaires, et leur éloignement des lieux où leurs connaissances pourraient produire de si heureux résultats.

Que serait-ce, Messieurs, si, dans nos écoles, point de départ de toute impulsion, centre d'où devraient émaner, et où devraient arriver toutes les lumières, je vous montrais le découragement plus grand encore que partout ailleurs!

Si vous voyiez chaque année nos rangs s'éclaircir, et les professeurs les plus laborieux et les plus expérimentés quitter, jeunes encore, les chaires dont ils étaient la gloire ou l'espérance (1).

Si vous saviez que nos concours, où devraient se presser tous les mérites, où devraient se disputer toutes les ambitions, restent déserts, ou ne sont souvent fréquentés que par des médiocrités désespérantes!

Ah! Messieurs, vous qui aimez et appréciez notre science, vous qui êtes venus encourager par votre présence et vos applaudissemens ceux de nos élèves qui ont obtenu des succès, vous seriez justement affligés de l'avenir qui attend la médecine vétérinaire, et, comme moi, vous auriez le besoin d'espérer qu'elle occupera la sollicitude du gouvernement dans les améliorations qu'il médite pour l'industrie, le commerce, et notamment pour l'agriculture.

---

(1) Depuis la fondation des écoles vétérinaires jusqu'à ce jour, vingt-deux professeurs, professeurs-adjoints, ou chefs de service, ont quitté volontairement les écoles vétérinaires. Dans ce nombre, et depuis dix ans, dix ont abandonné l'école d'Alfort.

©ENVA

ÉCOLE VÉTÉRINAIREE DE LYON.

Distribution des prix et diplômes.

Août 1834.

DIPLOMES.

MM. Rey (Alfred), de l'Isère.
Portal, du Gard.
Gudet, de la Suisse.
Coquet, de la Loire.
Raspiller, du Rhône.
Brandis, des Bouches-du-Rhône.
Fleurant, du Rhône.
Hyvernat, de l'Ain.
Simon, de la Drôme.
Deloffre, du Nord.
Develay, du Pas-de-Calais.
Delalonde, de la Manche.
Alliot, de la Drôme.
Brun, du Rhône.
Nicolin, de la Côte-d'Or.
Cailleau, du Nord.
Cozona, de la Suisse.
Branche, du Rhône.
Huré, de la Meuse.
Pacoux, de l'Aisne.
Mangenot, de la Meuse.
Barba, de la Côte-d'Or.
Sanville, de l'Ain.

©ENVA

PRIX.

PREMIÈRE ANNÉE.

1er PRIX :

M. TIRANT, de l'Ardèche.

2e PRIX :

MM. DURAND, des Bouches-du-Rhône.
REYDELLET, du Jura.
GILLARDET, du Doubs.

1er ACCESSIT :

M. SALIGNAT, de l'Ain.

2e ACCESSIT :

MM. CAMUS, des Bouches-du-Rhône.
LACROIX, du Jura.
MONTAGNIER, de Saône-et-Loire.
ROBERT (Pierre), de la Côte-d'Or.
RENAUD, de la Côte d'Or.

MENTIONS HONORABLES.

MM. FLORAND (Antoine), de la Creuse.
MONTILLOT (aîné), de la Haute-Saône.
REY (Benoît), de l'Isère.
MATHERON, de l'Ain.

DEUXIÈME ANNÉE.

1er PRIX : RETENU PAR LE JURY.

2e PRIX :

M. VIEILLARD, du Puy-de-Dôme.

1er ACCESSIT :

M. PROHET, de la Drôme.

2e ACCESSIT :

M. SICARD, des Bouches-du-Rhône.

TROISIÈME ANNÉE.

1er PRIX :

MM. BESSAY, de la Loire.

©ENVA

M. DEMAY, de la Creuse.

2e PRIX :

MM. BISCHOF, de la Suisse.
TRELUT, de la Haute-Saône.

1er ACCESSIT :

M. ROCHUT, de Saône-et-Loire.

2e PRIX :

M. ROSSIGNOL, de Saône-et-Loire.

QUATIÈME ANNÉE.

1er PRIX :

M. REY, déjà nommé.

2e PRIX :

M. PORTAL, déjà nommé.

1er ACCESSIT :

M. GUDET, déjà nommé.

2e ACCESSIT :

M. COQUET, déjà nommé.

DESSIN.

1er PRIX :

M. ROBERT, de la Seine.

2e PRIX :

MM. TIRANT, déjà nommé.
BUFFET, de l'Ain.

1er ACCESSIT :

MM. BORIE, du Puy-de-Dôme.
REY, déjà nommé.

2e ACCESSIT :

MM. DURAND, déjà nommé.
MONTAGNIER, déjà nommé.
CAMUS, déjà nommé.

NOTA. Notre prochain numéro contiendra la partie du compte-rendu qui concerne les hôpitaux de l'école de Lyon.

©ENVA

PATHOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE.

Compte-rendu des travaux de l'Ecole royale vétérinaire de Lyon pendant l'année scolaire de 1833 — 1834,

Par M. GROGNIER.

Messieurs,

Selon l'usage déjà ancien que M. l'inspecteur-général a introduit dans les écoles, les professeurs sont chargés tour à tour de soumettre, dans chaque solennité, à un auditoire éclairé autant que bienveillant, les résultats des travaux auxquels ils se sont livrés pendant le cours de l'année.

Ayant à remplir aujourd'hui cette mission, je présenterai d'abord une notice sur les observations recueillies dans les infirmeries, telle que l'a exposée M. le professeur de pathologie, *opérations cliniques*, etc. J'exprimerai ensuite, au nom de mes collègues, quelques vœux dans l'intérêt de l'établissement, et j'adresserai quelques conseils, tant aux élèves qui, ayant terminé leurs cours d'études, vont se rendre dans leurs foyers, qu'à ceux qui n'ont pas encore atteint le but de leurs efforts.

CHAIRE DE CLINIQUE.

Nous éprouvons de nouveau cette année la vive satisfaction d'annoncer que la pratique de nos hôpitaux se soutient, et s'augmente même.

©ENVA

C'est à cette source et dans les nombreuses visites que font nos élèves dans la ville et les campagnes environnantes aux animaux malades, qu'ils ont de fréquentes et heureuses occasions d'appliquer les connaissances théoriques qu'ils ont acquises pendant les deux premières années de leurs études.

Le nombre des animaux admis dans nos hôpitaux, depuis le 1er août de l'année dernière jusqu'à pareille époque de celle-ci, est de 940, savoir: 430 chevaux, 36 ânes ou mulets, 1 vache, 464 chiens ou chats, 5 chèvres, et quelques autres animaux beaucoup moins communs, comme singe, coati, loup, écureuil, etc. Un peu plus du sixième des animaux de la classe des monodactyles sont morts pendant leur traitement; la mortalité des chiens et des chats a été plus grande.

Les animaux malades que l'on conduit journellement à l'école, pour nous consulter sur les maladies dont ils sont atteints, ou subir les opérations chirurgicales que leur état exige; ceux que les élèves traitent à domicile, ajoutés aux précédens, fournissent, sans exagération, un total qui dépasse 2,500; en sorte qu'une telle clientelle, dans un établissement vétérinaire, est assurément bien propre à faciliter aux élèves l'étude pratique de leur art, et conséquemment à leur faire apprécier à leur juste valeur toute l'étendue des moyens que le gouvernement met à leur disposition pour qu'ils acquièrent une instruction solide,

qui doit tourner, à n'en pas douter, à l'avantage des possesseurs d'animaux.

Il y aurait ingratitude de la part des élèves à ne pas sentir tout le prix d'un pareil bienfait, et à ne pas seconder le gouvernement de tout leur pouvoir dans les vues d'amélioration qu'il se propose, pour le bien-être de la nation.

Maladies des organes respiratoires. — Bien que le nombre des animaux traités par l'école puisse paraître considérable, il faut le dire, nous n'avons heureusement pas vu de maladies épizootiques se montrer dans le cours de cette année. La température a été douce pendant l'hiver et le printemps; ces saisons se sont succédé sans de grands changemens atmosphériques. Les pluies froides, qui sont des causes fréquentes de maladies, n'ont presque pas fait sentir leur fâcheuse influence; nous avons vu pourtant, à la suite du changement des saisons et des variations de température qu'elles entraînent inévitablement, un certain nombre d'angines laryngées et pharyngées simples et de facile guérison, quelques bronchites, des pneumonites et pleurites qui ont fait plusieurs victimes, lorsqu'on a trop attendu d'avoir recours à notre art. Prises à temps, ces maladies se sont terminées heureusement. La pleurite nous a fourni l'occasion de juger des effets trop actifs sur l'estomac et les intestins, du vésicatoire placé sur la poitrine, même après des saignées paraissant suffisantes, pour empêcher la vive réaction qu'il suscite.

©ENVA

Nous avons été plus heureux dans l'emploi des cataplasmes de farine de graine de lin soupoudrés de moutarde, et dans celui des scarifications sur l'engorgement qui en résultait. On a conduit ainsi cette inflammation cutanée révulsive jusqu'à la vésication.

Morve et farcin. — La connaissance que nous croyons avoir acquise des causes occasionnelles de la *morve* et du *farcin*, peut nous servir à expliquer pourquoi ces deux maladies ont été si rares pendant l'hiver et les autres saisons de cette année, et également aussi pourquoi le traitement a été généralement suivi de succès dans la dernière de ces affections. En effet, l'influence d'une température douce, d'un air sec, semble être presque aussi efficace que les remèdes que l'on apporte à ce mal.

A l'égard du farcin, un vétérinaire exerçant à Autun, M. Legros, nous a fait connaître dans le temps une pommade dont nous avons fait usage sur plusieurs chevaux, alors que les cordes du farcin étaient bien dessinées, et avant que le ramollissement suppuratif ait lieu. Son application détermina une escarre fort épaisse; et, à sa chute, les tubercules ont disparu.

Nous continuerons l'emploi de ce moyen, et nous en ferons connaître les effets, s'ils se soutiennent, l'année prochaine.

Rhumatismes. — Nous avons observé pendant la durée du printemps plusieurs rhumatismes des lombes

©ENVA

chez les chiens ; il nous a semblé que ces affections devaient leur existence à l'eau des rivières dans lesquelles on plonge ces animaux pendant les chaleurs, quand toutefois ils ne s'y jettent pas d'eux-mêmes, et au refroidissement qu'ils éprouvent ensuite, la nuit, dans les magasins ou les basses-cours humides où on les place.

Ces rhumatismes, dont quelques-uns ont donné lieu à la paralysie presque complète du train de derrière, ont cédé à l'action des embrocations d'huile camphrée et opiacée, ou d'huile de morphine, sur la partie souffrante, à la chaleur d'une couverture de laine, et, en dernier lieu, aux frictions avec des spiritueux.

Castration. — Tous les chevaux opérés de la castration par les casseaux ont guéri sans aucun accident (1).

Coliques.—La disette des fourrages et leur cherté ont forcé les propriétaires d'animaux à vider les fenils, et à leur faire consommer les provisions d'hiver, de faible et même de mauvaise qualité. Il leur a fallu ensuite avoir recours de très-bonne heure aux végétaux donnés en vert ou sec, avant d'avoir jeté leur feu. De l'usage de ces substances alimentaires sont résultées des indigestions accompagnées d'entérite, de ballon-

(1) Nous regrettons qu'il n'ait pas été spécifié dans le compte-rendu si la castration avait été faite à testicules *couverts* ou *découverts*. (*Note du Rédacteur.*)

©ENVA

nement du ventre, et de coliques plus ou moins vives. Nous avons à nous féliciter de n'avoir perdu qu'un cheval sur 22 traités de cette maladie. On a employé dans ce traitement les boissons délayantes, rendues légèrement stimulantes et antispasmodiques par l'addition de fleurs de tilleul et de nombreux lavemens émolliens. Lorsque le ventre était douloureux et son ballonnement considérable, on l'a fomenté avec des liquides émolliens, portés à la température de 45 à 50 degrés, qu'on a entretenue au moyen de couvertures en laine qui entouraient à la fois le ventre et les lombes. On a saigné à une ou aux deux veines thoraciques externes, lorsque le pouls s'est montré dur et fort ; on n'a négligé aucun des autres moyens usités dans le traitement externe de ces affections, comme frictions sèches, fumigations, promenades, etc.

Rage. — Malgré l'élévation de la température et la sécheresse de la fin du printemps et du commencement de l'été, nous n'avons pas vu beaucoup plus de chiens atteints de la rage dans nos hôpitaux que pendant les années précédentes. Le nombre des animaux affectés de cette maladie ne s'élève qu'à 22. Les mesures sages prises par l'administration municipale peuvent rendre raison de ce fait.

Vertige. — Sur 20 chevaux atteints de la maladie dite *vertige*, 8 seulement sont guéris. L'année dernière, le nombre de ces animaux dont nous aidâmes la guérison fut de 8 sur 16, c'est-à-dire de moitié ; mais une

©ENVA

remarque à noter, concernant cette affection, est que cette année la teinte ictérique a été très-prononcée sur la plupart des animaux vertigineux : leurs urines offraient, dès le début, une teinte jaune-brunâtre ; elles étaient troubles, huileuses et fétides. Après avoir combattu l'irritation cérébrale, et apaisé le trouble nerveux par la saignée révulsive des vaisseaux coccygiens, l'administration de tisane de guimauve et de valériane, l'emploi des irritans révulsifs cutanés et des lavemens, l'odeur de souris de la transpiration cutanée s'est fait sentir, et l'adynamie s'est rapidement manifestée, bien qu'on ait eu recours d'abord aux boissons acidulées et amarescentes. Le lendemain de l'apparition de ces symptômes, l'animal mourait ordinairement. Dans l'un de ces sujets, un des sétons déjà en suppuration s'est gangréné du soir au lendemain.

Dartres.—Les irritations cutanées, sous l'aspect de dartres furfuracées à la tête et sur d'autres parties du corps, se sont montrées sur plusieurs chevaux de voyage ; elles ont cédé à la saignée générale, au régime délayant et aux onctions de pommade sulfureuse ordinaire. Lorsqu'elles ont offert plus de ténacité, on a ajouté à cette pommade quelques gouttes d'huile de cade.

Gastro-entérite.—Les irritations de l'estomac et des intestins, avec peu ou point de phénomènes cérébraux, se sont accompagnées, dans le cheval, d'ictère, et, dans le chien, plus particulièrement de fortes cons-

tipations. Chez quelques-uns de ces derniers, pourtant, de dysenterie légère. Nous avons perdu deux chevaux de cette affection qui a pris rapidement le caractère adynamique, malgré le soin que l'on avait eu de ne faire que de petites saignées répétées, et de soumettre l'animal malade à l'usage des boissons adoucissantes, légèrement acidulées par le vinaigre. Les bains émolliens tièdes, donnés plusieurs jours de suite, les nombreux lavemens, les laxatifs et la diète, ont été opposés avec plus de succès à l'irritation intestinale et à la constipation des chiens.

Amputation des membres. — Depuis quelques années, on voit se multiplier à Lyon l'espèce de chiens dite *bull-dog*. Ces chiens, que l'on dresse pour combattre l'ours et le taureau (amusement barbare et étranger aux mœurs françaises), nous sont fréquemment amenés pour être traités de plaies avec déchirement de la peau et des muscles, ou de fractures résultant de coups de pied de taureau, avec contusions énormes, nécessitant quelquefois l'amputation. Le goût de ces sortes de combats est arrivé à tel point, qu'on a vu de ces chiens y être encore livrés, même après l'amputation d'un des membres. Quant aux amputations sur les chiens, il est impossible de tenir le moignon couvert après cinq à six jours, lorsque la suppuration est bien établie : l'animal déchire, arrache à tout instant son appareil, quelque soin que l'on prenne pour l'en empêcher : aussi le supprimons-nous.

©ENVA

Alors le chien se lèche tout à son aise, et la guérison ne paraît pas en être retardée, peut-être même faudrait-il dire qu'elle est plus prompte.

Crapaud. — La dégénérescence du tissu de la fourchette du pied des monodactyles dite *crapaud* s'étant manifestée chez des chevaux conduits dans nos infirmeries, nous avons essayé le mode de traitement local vanté par quelques vétérinaires, qui consiste à cautériser les parties dégénérées avec la poudre à canon enflammée. Ce traitement est resté sans succès, comme bon nombre d'autres, jusqu'à ce jour : mais nous continuerons à l'appliquer, jusqu'à ce qu'un plus grand nombre d'observations nous permettent de tirer des conclusions bien fondées.

En attendant, il convient de prévenir les praticiens qui voudraient employer ce traitement, que la poudre à canon seule ne produit, après s'être enflammée, qu'une simple couche noire sur les tissus, sans escarres. Il faut mélanger, dans la proportion d'un tiers, la fleur de soufre avec deux tiers de salpêtre, si l'on veut déterminer une escarre de quelque épaisseur.

Eaux aux jambes. — M. *Schaak*, vétérinaire, exerçant à Fontaine (Rhône), ayant désiré que nous fissions usage de la poudre caustique du docteur *Dubois*, dont il se sert avec avantage pour arrêter seulement l'écoulement des eaux aux jambes chroniques, et détruire les dégénérescences cutanées connues sous le nom de *grappes*, suite de cette

maladie, nous nous sommes servis de son topique sur deux chevaux, et nous devons assurer qu'il a réussi complètement. De nouvelles tentatives seront faites quand l'occasion se présentera, et nous en publierons le résultat dans le prochain compte-rendu (1).

Non-hérédité de la morve. — Le jeune poulain que nous avons obtenu, il y a trois ans, d'une jument atteinte de la morve et du farcin et d'un étalon aveugle, jouit de la meilleure santé, quoiqu'il n'ait jamais cessé de cohabiter avec les chevaux morveux. Ses yeux n'ont éprouvé aucune maladie jusqu'à ce jour.

Consultations diverses. — L'Ecole a eu à répondre, pendant le cours de cette année, à plusieurs consultations sur des cas litigieux de médecine légale.

Plusieurs vétérinaires, nommément MM. *Thomas*, exerçant à Avignon (Vaucluse); *Beaux*, à Massillargues (Gard); *Peryau*, à Barcelonnette (Basses-Alpes); *Le Gros*, à Dijon (Côte-d'Or), ont adressé au professeur de pathologie des observations fort intéressantes tirées de leur pratique.

Ces observations sont relatives à la morve, au farcin, à la gastro-entérite aiguë dans le mulet, et à la même maladie, sous une forme épizootique, dans un troupeau composé de 280 agneaux.

(1) Nous publions dans ce numéro les notes que M. Schaak a bien voulu nous communiquer sur sa méthode de traitement des *eaux aux jambes*. (*Note du Rédacteur.*)

©ENVA

Le professeur de pathologie se chargera de remercier ces vétérinaires, au nom de l'Ecole, et les engagera à continuer cette correspondance, utile à la médecine vétérinaire (1).

---

(1) Dans le reste de son rapport, que nous interrompons après ce qui est relatif à la clinique, M. Grognier rappelle 1° l'ouvrage qu'il vient de publier sur l'histoire naturelle, l'hygiène, et l'éducation des animaux domestiques; 2° la mort de Godine aîné, à la mémoire de qui un tribut va bientôt être payé; 3° la nomination de M. *Magne* à la place de professeur-adjoint qu'occupait avant lui M. Bernard, nommé professeur à Toulouse, et la nomination de M. *Rodet* à la place de chef de service laissée vacante par M. Magne. Il félicite l'Ecole du résultat de ces deux concours.

Ensuite, il exprime les vœux formés par l'Ecole, 1° qu'il soit imprimé chaque année et officiellement, comme cela avait lieu autrefois, un procès-verbal des séances publiques annuelles des Ecoles, 2° que l'on termine la reconstruction des bâtimens de l'Ecole, où le défaut de localités laisse beaucoup de services en souffrance, où il manque de bibliothèque pour les livres précieux qu'elle possède, et de cabinet pour les collections anatomiques si utiles à la science en général, et à l'enseignement en particulier; 3° que M. le président (M. de Gasparin, préfet du Rhône), veuille bien appuyer de son crédit le projet d'établissement d'un cours d'agriculture dans les Ecoles vétérinaires.

M. Grognier termine par de sages conseils adressés aux élèves, à qui il signale les principaux écueils contre lesquels ils auront à se tenir en garde à leur sortie des Ecoles, et les règles de conduite qu'ils doivent s'imposer pour les éviter.

Toutes ces parties du compte-rendu de M. Grognier n'ayant véritablement d'intérêt que pour l'Ecole de Lyon en particulier, nous avons cru utile de n'en donner à nos lecteurs qu'une indication très-sommaire; appuyant du reste autant qu'il est en nous

Hernie étranglée. — Erreur de diagnostic. — Mort.

Par M. Bernard (de Toulouse).

Mulet de quatre ans, bistourné, appartenant au sieur Leblanc, meunier à Montaudron, entré à l'école vétérinaire de Toulouse le 24 décembre 1832, à six heures du matin.

Commémoratif. — Le 26, à six heures du soir, l'animal manifeste une agitation extrême qui dure toute la nuit; il se roule, regarde son flanc, se campe et ne peut uriner.

Symptômes. — A six heures du matin, membres postérieurs écartés, dos voûté, marche difficile, testicule droit rétracté. L'animal se campe souvent pour uriner; il se couche, se relève, se roule sur le dos; il regarde son flanc; sa bouche est chaude, ainsi que le rectum, le pouls petit et vite, concentré; l'inquiétude est extrême, la queue continuellement agitée.

Diagnostic. — On soupçonne une affection du rein droit et de la vessie; secondairement, on explore la région inguinale. Le cordon droit est court, rétracté, il a son volume ordinaire et n'est pas dou-

---

les vœux exprimés dans le rapport, et déplorant avec nos collègues de Lyon l'état d'abandon vraiment affligeant dans lequel le gouvernement laisse depuis quelque temps les Ecoles.

(*Note du Rédacteur.*)

©ENVA

loureux à la pression. Les testicules sont petits, atrophiés.

Sept heures du matin. — Fouille du rectum qui est chaud, enflammé ; vessie distendue, douloureuse à la pression.

Prescription. — Saignée de huit livres à la jugulaire, fomentations émollientes sur les reins et le bas-ventre, boissons et lavemens de même nature.

Deux heures. — Même état, sueurs alternatives : autre saignée qui coule quinze minutes (l'animal est couché) ; frictions d'extrait de belladone sur le périné.

Trois heures. — Nouvelle fouille du rectum : l'urine n'a pas coulé ; la vessie est toujours distendue et douloureuse. On explore encore les régions inguinales, on ne sent rien. La vessie est vidée par une incision au périné et l'introduction difficile d'une canule de trocart. L'urine coule d'abord assez claire, quoique très-colorée ; puis sale et bourbeuse.

Quatre heures. — Point d'amélioration : nouvelle saignée de six livres. Le testicule droit est toujours rétracté, et le cordon testiculaire parfaitement libre.

Six heures. — Le pouls, qui a toujours été en diminuant, s'efface presque entièrement ; la température du corps s'abaisse, l'agitation diminue, et l'animal meurt dans la nuit, à trois heures du matin.

Autopsie (cinq heures après la mort). — Partie flottante de l'intestin grêle engagée dans l'anneau inguinal droit, de la longueur d'environ un

©ENVA

pouce à un pouce et demi. La portion étranglée est bleuâtre à l'extérieur ; ses membranes sont épaissies ; épanchement sanguin, sous-muqueux noir. La vessie et le rectum sont légèrement enflammés ; toutes les parties du cordon testiculaire sont confondues ; la gaîne vaginale est adhérente jusqu'auprès de l'anneau, tout le reste est dans l'état normal.

Réflexions. — Le but de cette observation n'est pas de nous justifier ; d'examiner si, avec plus d'attention, nous n'aurions pas saisi le véritable diagnostic de cette maladie ; si nous devions nous en laisser imposer par cet état de la vessie, qui s'observe dans toutes les inflammations internes des organes environnans, soit que cette partie participe à l'inflammation, soit par un effet spasmodique.

Nous disons que nous nous sommes trompés, que cela pourrait arriver à d'autres, et qu'il ne faut rien négliger dans l'observation des maladies. (Dans tous les cas, l'opération de la hernie aurait été difficile, peut-être impossible.)

Nous publions trop souvent nos succès et pas assez nos revers et nos erreurs.

Enorme CHAMPIGNON, *suite de la castration.* — *Guérison au moyen des* CAUSTIQUES.

PAR LE MÊME.

Le cheval est présenté à l'Ecole trois mois environ après l'opération. L'opérateur avait ordonné

©ENVA

fort inutilement des frictions avec la pommade d'hydriodate de potasse. On suit distinctement du côté droit l'engorgement du cordon, qui est du reste suffisamment indiqué par la marche de l'animal et les fistules autour du scrotum.

L'animal est presqu'épuisé par la suppuration, et son état est voisin du marasme.

L'animal étant abattu et les adhérences détruites, on suit l'engorgement jusqu'auprès de l'anneau; il s'étend très-certainement dans l'abdomen ; la partie supérieure est dure, élastique, squirrheuse, et la main ne peut l'embrasser : nous jugeons son diamètre de plus de trois pouces. La partie inférieure a éprouvé le ramollissement cancéreux ; elle a pu être arrachée, déchirée en grande partie avec les doigts.

Traitement. — Le scrotum étant fortement débridé par deux grandes incisions antérieure et postérieure, on essaye la ligature; mais elle ne peut être placée assez haut, elle glisse. Il faudrait trop long-temps pour détruire le cordon par ce moyen; et pour la serrer de nouveau, il faudrait chaque jour abattre l'animal qui n'est pas facile à manier. On y renonce.

La portion la plus ramollie du cordon ayant été détruite, comme je l'ai dit, partie avec les ongles, partie avec les ciseaux courbes pour éviter une trop grande hémorragie, on plonge à plusieurs reprises un long cautère chauffé à blanc. L'instrument est

©ENVA

dirigé au milieu du cordon par un canal fait avec la moitié d'un gros bâton de sureau, coupé en pointe par son extrémité, qui pénètre dans le cordon.

Mais le cautère se refroidit vite au milieu du sang qui bouillonne; refroidi, il ne détruit que de faibles parcelles du cordon; il communiquerait d'ailleurs trop de chaleur et développerait une inflammation que l'on doit craindre.

On passe donc à un troisième moyen : dans l'infundibulum formé par le cautère, on introduit aussi profondément que possible un morceau de potasse caustique, que l'on retient dans la partie à l'aide d'un fort tampon d'étoupes. D'autres étoupes entourent le cordon pour garantir les parties voisines du sang qui pourrait entraîner une partie du caustique. Pendant ce temps, on fixe ces étoupes par plusieurs points de suture. L'animal est sur son dos, et on ne le laisse relever qu'un quart d'heure après l'application du caustique, quand on suppose qu'il est en grande partie combiné avec les tissus.

Trois jours après, une abondante suppuration a entraîné toute l'étoupade. On lave fréquemment avec l'eau de saturne, quelquefois à la rivière. L'animal est d'une maigreur extrême, mais il se nourrit bien. Enfin la suppuration tarit, et la fonte de l'engorgement s'est opérée. Depuis un an et demi l'animal travaille, mais il reste maigre quoiqu'il prenne une abondante nourriture. On ne sent rien le long du cordon.

©ENVA

Pour éviter des détails et des répétitions, j'ai décrit le traitement de cette observation tout d'une pièce. Cependant le cheval a été abattu deux fois : la première, pour le placement de la ligature et l'application de quelques pointes de feu; la deuxième pour l'application de la pierre à cautère, précédée d'une nouvelle cautérisation.

Indigestion avec MÉTÉORISATION. — PONCTION DE L'INTESTIN. — *Guérison.* (Cheval).

PAR LE MÊME.

Un jeune cheval de quatre ans, appartenant à un jardinier des environs de l'Ecole, nous est amené le matin.

La veille, il avait beaucoup travaillé, et à la pluie; il avait mangé comme à l'ordinaire de la luzerne, du son, etc. Pendant la nuit, il est tourmenté par des coliques : on lui donne quelques lavemens, et on le présente à l'Ecole à sept heures du matin, dans l'état suivant :

Ballonnement considérable, pouls petit et vite, piétinement, agitation, alternative de calme, ou plutôt d'abattement et de stupeur.

Traitement. — Je n'hésite pas à plonger au milieu du flanc droit un trocart de la grosseur d'une forte plume ou d'un crayon ordinaire. Les gaz sortent avec impétuosité; mais on a la précaution de boucher de

temps en temps la canule, et de ne l'évacuer que graduellement.

La respiration reprend lentement son cours; le pouls se relève plus lentement encore : l'animal est soulagé. On administre une infusion de camomille, à laquelle on ajoute un demi-verre de chlorure de soude par bouteille. Lavemens froids avec un peu de sel d'epsom.

Dans la journée, des évacuations s'opèrent ; l'animal donne des signes d'appétit : il sort guéri. On recommande au propriétaire qui veut le retirer, de continuer la diète, les lavemens, le barbotage de farine d'orge, etc.

La maladie n'a pas eu de suite.

Remarques. — Depuis long-temps les praticiens s'accordent à regarder la ponction de l'intestin du cheval comme inutile et dangereuse (1). Je n'ai jamais partagé cette opinion; j'ai cru que les circonstances étrangères à l'opération en avaient imposé. En effet, elle est inutile quand on la fait trop tard ; elle est ou elle a dû paraître dangereuse toutes les fois qu'elle a été inutile.

Je l'ai vu essayer sans succès, et cela m'est arrivé aussi plusieurs fois; mais je n'ai jamais attribué la mort

(1) Jusqu'à ce que de plus nombreux exemples soient venus modifier notre opinion sur ce point de chirurgie, nous croyons, avec la plupart des praticiens, que la ponction de l'intestin du cheval dans le cas de météorisation est une opération qu'on ne doit essayer qu'en désespoir de cause.

(*Note du Rédacteur.*)

©ENVA

des animaux à l'opération. J'ai cherché inutilement la trace du trocart et pour citer le cas le plus récent : Un cheval qu'on avait ponctué, mourut l'année dernière à l'Ecole de Toulouse, ne présentant aucune trace d'inflammation ni dans la péritoine, ni dans le cœcum qui avait été percé; on remarquait seulement une légère ecchymose dans les muscles du flanc traversé par l'instrument.

Dans l'observation citée, je ne sais si l'on doit attribuer la guérison à l'évacuation du gaz; mais à coup sûr elle prouve que la ponction n'a pas été dangereuse, et peut-être aussi qu'elle n'a pas été inutile.

Qu'on me permette encore une réflexion : On a dit que la ponction, ne fût-elle pas dangereuse, était indifférente parce qu'elle ne combat qu'un symptôme. On a abusé de ce mot dans deux sens opposés; mais n'est-ce bien qu'un symptôme? Ne serait-ce pas un accident intimement lié à une espèce particulière d'indigestion, comme le vertige à une autre?

Toutes les indigestions ne sont pas vertigineuses, méphytiques; mais ne fût-ce que des symptômes, il n'en est pas moins urgent de les combattre, comme de vider la vessie quand elle va se rupturer. Par ce moyen on remplit deux indications principales. Dans le cas dont il s'agit, on a le temps de traiter l'indigestion et on prévient les effets délétères du gaz; car il me semble que c'est une erreur de lui avoir attribué une action purement mécanique. On ne voit pas la mort arriver par l'asphyxie, mais très-probable-

©ENVA

ment par l'effet du gaz acide carbonique, hydrogéné, sulfureux, et autres sur le sang ou le système nerveux (effets démontrés par des expériences chimiques très-connues, à travers une vessie, et sans qu'il soit besoin du contact immédiat).

Par ces remarques, je n'ai pas voulu faire prévaloir ma manière de voir, mais donner des raisons suffisantes pour engager les praticiens à ne pas abandonner, sans le soumettre à de nouvelles expériences, un procédé qui me semble devoir être avantageux, et qui s'appuie encore sur l'analogie du procédé de la ponction de la panse.

Dans ce dernier cas, je trouve encore qu'on a tort d'attendre pour pratiquer cette opération : rien ne justifie ce retard. Je l'ai toujours faite aussitôt que l'indication s'en est présentée, et, je crois, avec raison.

Note sur l'emploi de L'ARSENIC *dans le traitement des* EAUX AUX JAMBES,

Par M. SCHAACK, vétérinaire à Fontaine (Rhône).

L'arsenic, ce poison violent, redouté par tous ceux qui en connaissent les propriétés, ne laisse pas cependant que de devenir un moyen thérapeutique héroïque dans le traitement de plusieurs maladies externes.

Le docteur Dubois a reconnu que mêlé dans les proportions d'un demi-gros, avec une demi-once de

©ENVA

sandragon, et une once de vermillon, il peut être employé sans aucun danger, même sur de larges surfaces.

Depuis plusieurs années j'emploie cette préparation contre les *eaux aux jambes*, sans jamais en avoir observé aucun accident fâcheux ; au contraire, j'en ai presque toujours obtenu des succès complets. Néanmoins, je ne prétends pas la prôner ici comme le spécifique unique et infaillible de cette maladie redoutable ; la pratique m'a appris qu'il n'était pas applicable à tous les cas divers de cette maladie, et que dans les circonstances les plus favorables, sa réussite dépendait presque toujours de divers moyens auxiliaires.

Je n'ai jamais essayé cette préparation arsénicale dans les cas où les eaux aux jambes apparaissent sous la forme aiguë, parce qu'un traitement antiphlogistique mixte a toujours triomphé des cas semblables que j'ai eu à traiter : mais elle m'a surtout réussi dans les cas où cette maladie s'annonce lentement par des altérations successives de la peau, qui précèdent de plusieurs mois, et parfois de quelques années, l'écoulement séreux et l'excoriation des parties malades.

C'est seulement lorsque le suintement était bien établi et que la peau était bien excoriée, que cette préparation a eu le plus de succès. Avant cette époque, c'est-à-dire lorsqu'il y a seulement dépilation et enduit sec de la partie qui lui donne un aspect

©ENVA

chagriné, elle a toujours été sans aucun succès. Et plus tard, lors de l'induration et de la désorganisation presque entière des tissus, cette préparation a réussi, mais quelquefois moins complétement qu'à la période qu'on pourrait appeler *période d'état* de la maladie.

J'ai toujours vu que le séjour à l'écurie s'opposait à son effet, tandis que le travail a toujours favorisé son action curative.

Tous les ânes (et j'en compte un bon nombre) que j'ai traités par cette méthode, sont guéris plus ou moins complétement selon l'époque de la maladie et l'état des parties. Ceux qui se sont trouvés dans cette période moyenne du mal où les végétations de la peau n'ont pas encore acquis un volume extraordinaire, ont été guéris complètement, sans traces, sans tares, et sans récidives. J'en vois tous les jours dont la guérison date même de cinq ans. Voici en quoi consiste ce traitement :

Chaque soir, au retour du travail, je prépare les parties par des lotions d'eau chaude alcoolisée, et cela durant deux ou trois jours. L'emploi des émolliens en cataplasme a, dans plusieurs cas, paru indispensable. Je coupe les poils le plus ras que possible ; je nettoie et mets à découvert toutes les excoriations, sans les faire saigner; puis, avec un pinceau, j'enduis toutes les parties malades d'une forte couche de *pâte arsénicale*, qui, au préalable, a été réduite à la *consistance de bouillie*, au moyen d'eau chaude. Je garde l'animal en repos, attaché court, et à

©ENVA

l'abri des mouches, jusqu'à ce que la couche arsénicale soit sèche; ce qui arrive au bout de quelques heures. Si le mal est peu étendu, l'animal peut reprendre immédiatement son travail; dans le cas contraire, il est prudent de le laisser en repos, le premier jour seulement.

Le lendemain, lotions émollientes chaudes, et cataplasmes pour détremper les escarres. Si l'animal souffre beaucoup, je lui fais une saignée, je le mets au régime, et le fais promener.

Le surlendemain, je cherche, par des lotions chaudes, à détacher les croûtes sans faire saigner; je laisse pour un autre jour celles qui tiennent trop; puis je fais une nouvelle application de pâte arsenicale: après quoi, mêmes soins, mêmes précautions que pour la première application, et ainsi de suite, jusqu'à la dessication de la partie. Dans le cas où la maladie a beaucoup d'étendue, et que l'animal souffre beaucoup, les nouvelles couches doivent être appliquées un peu plus claires. Mais, pour la première couche, elle doit être plutôt forte que faible: c'est ce que l'expérience m'a démontré plus d'une fois, et ce qui, suivant moi, accélère beaucoup la guérison.

Lorsque, malgré ce traitement, le suintement a reparu au bout de quelques jours, je me suis toujours bien trouvé de revenir à l'emploi des premiers moyens (émolliens), et de les faire durer cinq à six jours. Les sétons, les purgatifs salins, et les saignées, ont aussi rendu, à ce que je crois, la guérison plus

©ENVA

facile dans certains cas où la maladie était plus rebelle.

D'après ce que l'observation m'a appris sur ce mode de traitement, je crois pouvoir dire que l'effet curatif de la pâte arsénicale sera d'autant plus certain, que tous les moyens auxiliaires tendront à dissiper les causes de l'écoulement.

L'état faible de l'animal, une saison trop humide, sont des circonstances qui peuvent compromettre le succès du traitement. L'art indique assez ce qu'il faut faire en pareille circonstance.

JURISPRUDENCE.

La circulaire suivante a été adressée à tous les préfets, par M. le ministre de commerce et des travaux publics.

« Monsieur,

« Les ventes de bestiaux, et surtout celles des chevaux, occasionnent de fréquentes contestations, quand, sur la découverte de quelques vices cachés, les acheteurs se prétendent fondés à réclamer la garantie du vendeur.

De droit commun, le vendeur est tenu de la garantie, à raison des défauts cachés qui rendent la chose vendue impropre à l'usage pour lequel elle s'achète, tellement que si ces défauts avaient été connus, l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en

©ENVA

aurait donné qu'un moindre prix. Cette garantie est due, quand même le vendeur aurait ignoré ces vices ; mais il n'en est pas tenu, s'ils sont tellement apparens, que l'acheteur a pu s'en convaincre lui-même.

Ces principes sont généraux et inattaquables : c'est la manière de les appliquer qui présente des difficultés.

L'article 1648 du Code civil porte : *L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée dans un bref délai, suivant la nature des vices rédhibitoires, et l'usage du lieu où la vente a été faite.*

Ici, deux questions se sont élevées :

1° L'article s'en remet aux usages locaux pour le délai dans lequel l'acheteur doit former sa réclamation ; mais ces usages sont si variables, que l'on connaît des communes limitrophes où, d'un côté de la limite qui les sépare, ce délai en faveur de l'acheteur est de trente jours, et de l'autre côté, de neuf jours seulement, parce que ces deux territoires ressortissaient autrefois de deux parlemens, dont les arrêts avaient consacré des usages si différens. Cette irrégularité de condition suffit pour déplacer tout un commerce. Ne serait-il pas juste, a-t-on demandé, et en même temps serait-il possible que la loi ramenât les contractations à la règle d'un délai uniforme, plutôt que de renvoyer à des usages si discordans?

2° L'article 1648 ne réfère-t-il à l'usage des lieux que pour la fixation du délai? ou s'y rapporte-t-il aussi pour déterminer ce qui est un vice rédhibitoire?

Les tribunaux ont été partagés sur cette question : suivant les uns, il faut appliquer le principe général, voir en chaque cas si tel vice non-apparent, une fois reconnu, rend l'animal vendu impropre à l'usage auquel l'acheteur a dû le destiner, ou indigne du prix qu'il en a payé.

Selon les autres, cette appréciation ne doit pas se faire suivant l'équité du juge, mais, conformément à l'usage local qui, dans les lieux différens tient le même défaut, ici pour rédhibitoire, et ailleurs ne le reconnaît pas pour tel.

La bonne foi, le commerce, l'agriculture, sont intéressés à la solution de ces doutes. Pour leur éclaircissement, et pour obtenir le remède, s'il y a lieu, aux inconvéniens qui sont signalés, il est nécessaire de constater d'abord la contrariété des usages, et les limites de leur dissidence. Je vous prie donc, Monsieur, de vous occuper sérieusement à me procurer des réponses certaines aux questions suivantes :

1° Quel est, dans l'usage de votre département (ou de ses diverses parties, si l'usage n'y est pas uniforme), le délai dans lequel l'acheteur, soit de chevaux, soit d'autres animaux, est regardé comme recevable à exercer la garantie pour vices rédhibitoires?

2° Cet usage est-il simplement d'opinion ou d'habitude, ou les tribunaux du pays le regardent-ils comme légal, et le sanctionnent-ils par leurs jugemens?

3° Y a-t-il des usages qui déterminent certaines

©ENVA

maladies comme vice rédhibitoire (la morve des chevaux, le cornage, etc.)? Quelles sont ces maladies?

4° Comme à la question n° 2, les tribunaux admettent-ils ces *usages* pour règle légale de leurs jugemens?

5° Croirait-on utile que la loi fixât, soit les cas rédhibitoires, soit le délai pour réclamer la garantie? Et, en ce cas, quelles fixations voudrait-on proposer?

Je pourrais sans doute faire interpeller directement les tribunaux sur leur jurisprudence; mais l'intérêt agricole et commercial appelle essentiellement la sollicitude de l'administration; et il vous appartient de prendre soin de constater dans votre département les faits et les vœux qui doivent servir de fondement aux mesures que l'on pourrait avoir à adopter.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée,

Le Ministre du commerce,

Signé, T. DUCHATEL.

Il est extrêmement probable que dans la plupart, sinon dans la totalité des départemens, les vétérinaires seront consultés par les préfets sur les diverses questions qui sont adressées à ces administrateurs par M. le ministre du commerce.

Nous engageons donc nos lecteurs qui ne se se-

©ENVA

raient que peu occupés de la matière à se reporter aux divers articles de *jurisprudence* qui ont été publiés dans notre journal, et dans lesquels ont été agitées, traitées et discutées les principales questions soulevées aujourd'hui par le cinquième paragraphe de la demande de M. le ministre.

De la précision et de la conformité des réponses qui seront faites à M. le ministre, dépend très-certainement l'importante révolution réclamée depuis si long-temps par les vétérinaires, et qui est sur le point de s'opérer dans notre si barbare jurisprudence.

(*Note du Rédacteur.*)

SUR LA DURÉE DE LA GARANTIE DANS LE CAS DE VICES RÉDHIBITOIRES DES ANIMAUX.

A M. *le Rédacteur du* RECUEIL DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE PRATIQUE.

Paris, Octobre 1834.

Monsieur,

Dans le numéro d'août 1834, de votre très-bon recueil, M. Bouley jeune a bien voulu annoncer la nouvelle édition de mon ouvrage sur la garantie et les vices rédhibitoires, et accompagner cette annonce de quelques considérations relatives à la durée de la garantie; durée que je pensais qu'il faudrait que le nouveau Code rural rendît la même pour toute la France, en la fixant à neuf jours pour les vices qui

©ENVA

résultent des maladies à symptômes continus, non intermittens, et à vingt-cinq jours pour les vices, qui résultent de maladies à accès fugitifs et intermittens.

M. Bouley jeune pense que ces deux délais ne sont pas assez longs, et que, dans beaucoup de cas, ils rendraient le droit de garantie illusoire. M. Bouley appuie sa manière de voir sur de si bonnes raisons, qu'il me faut nécessairement défendre la mienne, pour ne pas paraître avoir proposé sans des motifs plausibles au moins, cette durée de garantie.

J'espère que la discussion servira à éclairer ce point important, le seul, je le crois du moins, qui, pour tout esprit impartial, reste à fixer dans la question de la garantie et des vices rédhibitoires dans le commerce des animaux.

Je dirai donc que, lorsque la première fois, il m'est venu dans l'esprit de chercher parmi toutes les coutumes des provinces relatives à la durée de la garantie, quelle était la plus en rapport avec ce qui était juste, j'ai été incertain pour le second cas, pour celui de vices rédhibitoires dépendant de maladies à accès fugitifs intermittens; mais je dirai aussi que, pour le cas des vices rédhibitoires résultant de maladies à symptômes continus, ma manière de voir s'était formée si profondément d'après, je puis le dire, une grande pratique, qu'à peine ai-je hésité un instant.

Aujourd'hui donc, je ne sais pas si c'est la suite d'un esprit prévenu, qui s'est fait d'avance les objec-

©ENVA

tions qu'on lui présente, je reste de l'opinion fortement prononcée, que pour le premier cas il suffit d'une garantie de neuf jours. Pour le second cas, sans être aussi ferme dans ma croyance, je pense qu'une garantie de vingt-cinq jours, et tout au plus de trente suffit.

Je vais chercher à faire comprendre sur quoi est basée une pareille conviction.

Le législateur, en rédigeant l'article 1641 du Code civil, a certainement voulu empêcher l'acheteur de bonne foi d'être la dupe d'un vendeur de mauvaise foi ; mais le législateur a bien senti en même temps, que pour que le vendeur à son tour ne pût être à la merci d'un acheteur de mauvaise foi, il fallait mettre des bornes à cette garantie donnée à l'acheteur ; et, sans aucun doute, c'est pour cela que les articles 1642, 1643, et surtout 1648 qui dit qu'il y aura un terme à la durée de la garantie, ont été rédigés.

Dans la durée de temps à assigner à ce droit de garantie, il y a donc, comme on voit, deux choses également importantes à considérer : 1° que dans aucun cas l'acheteur ne puisse être à la merci du vendeur ; 2° que dans aucun cas également le vendeur ne puisse être à la merci de l'acheteur.

Ce sont deux intérêts contradictoires en présence, qu'il ne faut pas blesser aux dépens l'un de l'autre.

C'est peut-être parce que M. Bouley a trop considéré les intérêts de l'acheteur, qu'il a pensé qu'une

©ENVA

durée de garantie de neuf jours et de vingt-cinq jours était trop courte ; c'est peut-être parce que j'ai trop considéré les intérêts du vendeur, que j'ai pensé que cette durée était suffisante.

La question à résoudre n'est donc pas, comme l'a posée M. Bouley, celle, si les délais de neuf jours et de vingt-cinq jours sont suffisans ; mais celle si les délais de neuf jours et de vintg-cinq jours protègent d'une manière égale, bien balancée, les intérêts de l'acheteur et du vendeur.

La question ainsi posée, et c'est, je crois, la seule manière équitable de la résoudre, rendra plus facile la défense de mon opinion relative au temps à fixer pour la durée de la garantie.

Le délai de neuf jours pour les vices rédhibitoires résultant de maladies à symptômes continus, non intermittens, sera-t-il également dans l'intérêt de l'acheteur et du vendeur ?

Je pense que ce délai est bien suffisant, plus que suffisant même dans beaucoup de cas, parceque, bien avant l'expiration des neuf jours, l'acheteur aura pu se convaincre de l'existence du vice rédhibitoire ; mais comme il est des cas où il ne sera que suffisant, comme le terme de neuf jours est le plus généralement fixé par les coutumes et les usages, j'ai cru qu'il fallait l'adopter de préférence. Maintenant, si j'examine les raisons avancées par M. Bouley jeune pour le prolonger, elles ne me paraissent point assez fortes.

©ENVA

Personne, dit-il, n'ignore que sur les champs de foires il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'examiner avec attention les animaux qu'on achète et de s'assurer s'ils sont ou non atteints de vices ou maladies rédhibitoires. Tout le monde sait aussi que les marchands sont dans l'habitude, et je dirai plus, dans la nécessité de mettre leurs chevaux en route immédiatement après l'acquisition; qu'ils ne les revoient ordinairement que lorsqu'ils sont arrivés à leur destination, et que c'est alors seulement qu'ils peuvent s'apercevoir des défauts rédhibitoires qu'ont ces animaux.

Admettons maintenant que la garantie soit de neuf jours seulement pour les vices intermittens, et voyons si les marchands qui auront acheté des chevaux vicieux, dans les circonstances que nous venons de préciser, pourront exercer en temps opportun leur recours contre leurs vendeurs.

Ensuite M. Bouley conclut, en appuyant son raisonnement de faits qui ont lieu tous les jours, que la garantie de neuf jours ne serait pas assez longue pour les cas semblables.

La première observation que je ferai, c'est que l'objection de M. Bouley ne roule que sur un cas particulier du commerce des chevaux, et que, quoique très-fréquent, ce cas n'est pas encore le plus fréquent; que le nombre de ventes faites par les marchands aux particuliers consommateurs, *et vice versâ*, par ceux-ci aux marchands, et par les

©ENVA

particuliers à d'autres particuliers, est encore bien plus grand que le nombre des ventes faites des cultivateurs aux marchands de chevaux sur les champs de foires ; que, par conséquent, cet intérêt d'une partie des intéressés au commerce des chevaux d'avoir une durée de garantie plus longue, ne devrait pas l'emporter sur l'intérêt d'une partie plus nombreuse encore d'autres intéressés d'avoir une durée de garantie moins longue, dans le sens d'une bonne justice distributive.

Mais ce n'est là qu'un argument de moindre importance ; passons à un plus fort.

Parce que les marchands de chevaux qui achètent leurs animaux en Normandie ou ailleurs, se confiant sur une durée de garantie trop longue, n'examinent d'abord que d'une manière très-superficielle les chevaux qu'ils ont achetés, et réservent d'en faire un examen approfondi à l'arrivée des chevaux à Paris, est-ce une raison que cet état de chose doive durer, s'il entraîne du reste de graves inconvéniens, ainsi que nous allons voir tout-à-l'heure que cela est ? Non, ce n'est pas une raison, d'autant plus qu'il y a, non pas impossibilité pour les marchands de faire autrement, ainsi que paraît le penser M. Bouley, mais facilité très-grande au contraire pour eux de s'assurer, dans un très-court délai, s'il y a vice rédhibitoire, et facilité très-grande encore d'actionner le vendeur dans le même délai.

Ainsi, si les marchands de Paris n'avaient point

©ENVA

une durée de garantie de trente jours en Normandie, au lieu de n'examiner leurs chevaux qu'à leur arrivée à Paris, il les examineraient attentivement avant de les mettre en route; ils les garderaient un jour pour faire cet examen : et les vices rédhibitoires parmi les chevaux de quatre et cinq ans ne sont pas assez nombreux pour qu'un jour d'examen ne suffise pas à des gens aussi habiles que les marchands pour voir s'il n'y a pas *quelque chose à refaire* à leurs chevaux.

S'ils n'en sont pas sûrs dès ce premier jour, qui empêche les marchands de s'en assurer le long de la route, où ils n'ont à faire autre chose? Et qu'on ne dise pas que les hommes qu'ils chargent de conduire leurs chevaux ne s'y connaissent pas; ces hommes sont des hommes de confiance qui, en fait de vices, de défauts, s'y connaissent fort bien, et mieux quelquefois que leurs patrons. Qui les empêche, d'ailleurs, de consulter des vétérinaires sur leur passage dans les villes, de Saint-Lô à Paris? Qui les empêche ensuite, s'ils ont reconnu un vice rédhibitoire pendant le temps qu'ils mettent à faire la route, de dénoncer, de l'endroit où ils se trouvent, légalement par huissier, le vice rédhibitoire à leur vendeur? Rien ne s'y oppose; et cela a lieu de temps à autre sous les lois commerciales actuelles. Enfin, une bonne preuve que ce délai de neuf jours est bien suffisant, c'est qu'il n'empêche pas les marchands de chevaux de Lyon et de quelques autres villes

©ENVA

éloignées de venir de temps en temps acheter des chevaux à Paris, où la durée de la garantie n'est que de neuf jours.

Mais, dira-t-on peut-être, pourquoi ne pas favoriser les marchands acheteurs par une durée de garantie plus longue, si l'on peut le faire sans inconvénient pour les vendeurs?

C'est sur ce point que je vais arrêter un instant l'attention, parce que, selon moi, autant il y a peu d'inconvénient pour le marchand acheteur à n'avoir qu'une durée de garantie de neuf jours, autant il y a d'inconvénient pour le vendeur à ce que la durée de la garantie soit plus longue.

Un cheval percheron acheté à la foire des Barricades, à Chartres, est conduit à Rambouillet; deux ou trois jours après, il est conduit au bon trot à Paris. Le soir, il est malade, il refuse de manger: on lui supprime sa nourriture pour toute la nuit. Le lendemain matin, engorgement pulmonaire bien marqué, battement de flancs comme un cheval poussif. (Saignée, diète sévère, léger barbotage.) — Le soir, mieux bien sensible. (Barbotage, quelques carottes pour toute nourriture.) — Le battement de flancs continue, il est moins considérable. Le lendemain, gaîté tout-à-fait revenue, sauf un battement de flancs comme un cheval poussif. Le cheval mange davantage de carottes. Il repart au pas pour Rambouillet, couche à moitié route, arrive le surlendemain à Rambouillet avec tous les signes d'une

©ENVA

bonne santé, sauf le mouvement du flanc, qui est resté celui d'un cheval poussif. Avant l'expiration des neuf jours, le cheval paraissait tout-à-fait en bonne santé; il était devenu poussif néanmoins, et il est resté poussif. Dans ce cas, l'acheteur aurait pu faire reprendre au vendeur un cheval devenu poussif par la faute de lui acheteur.

Un jeune cheval normand est vendu à Paris : un fort catarrhe trachéal se déclare ; toute l'arrière-bouche s'engorge; le cheval *corne*. L'acheteur se met en mesure, dans les neuf jours de garantie, de faire reprendre le cheval. Le vétérinaire examine l'animal, il le trouve *corneur*, constate le vice, fait une seconde visite après la maladie passée, trouve que le cheval est encore *corneur*, et déclare *que le cheval est corneur*. C'est un fait, le vétérinaire ne peut dire autre chose. Eh bien! je le demande, dans un cas pareil, le vétérinaire est-il sûr que le cornage était antérieur à la vente? Non, certes, il n'en est pas sûr, et il ne peut le dire positivement au tribunal. Dans ce cas encore, une garantie de neuf jours peut être trop longue, et le vendeur peut en être la victime. Ce cas n'est pas aussi rare que le précédent.

Un jeune cheval, nouvellement acheté, est affecté d'une violente maladie catarrhale; il donne tous les signes d'*immobilité*. L'acheteur se met en mesure de faire reprendre le cheval dans les neuf jours. L'affection catarrhale se passe, l'immobilité subsiste.

©ENVA

Existait-elle avant la vente ? C'est encore une question qui peut rester indécise.

Un cheval est acheté, il devient boiteux quand il a fait un exercice prolongé. La boiterie disparaît par le repos. L'acheteur se met en mesure pour vices rédhibitoires. Le vétérinaire-expert ne peut point trouver le siége de la boiterie ; la boiterie intermittente subsiste dans les examens suivans. Le vétérinaire est-il sûr que le vice existait avant la vente, qu'il n'est point du fait de l'acheteur ? Non ; souvent encore il peut y avoir incertitude (1).

Je sais très-bien que ces cas d'incertitude sont très-rares pour une garantie de neuf jours ; mais enfin ils se sont présentés dans les nombreuses expertises que j'ai été à même de faire ; et ils me paraissent des causes puissantes, sinon de diminuer cette durée de garantie, du moins de ne pas l'augmenter.

Une autre raison viendra enfin encore appuyer cette façon de penser : c'est que l'acheteur d'un animal attaqué d'un vice rédhibitoire, après s'être aperçu que l'animal avait ce vice, continue quel-

---

(1) Quoique les boiteries intermittentes puissent être placées, à cause de leur nature, dans la seconde classe des vices rédhibitoires, ceux dont la garantie serait la plus longue, il est, il me semble, inutile de dire ici qu'elles doivent rester nécessairement dans la classe des vices pour lesquels la durée de la garantie doit être la plus courte, celle de neuf jours.

©ENVA

quefois à s'en servir pendant tout le temps qui lui reste pour intenter l'action en garantie. Dans ce cas, il se sert souvent de l'animal d'une manière peu en rapport avec sa conservation ; et c'est un grand mal qui se présente assez fréquemment.

On n'oubliera pas enfin que, devant tout tribunal, il est passé presque en chose jugée que, quand l'action rédhibitoire est intentée dans le délai voulu, il y a présomption que le vice existait avant la vente.

Voilà pour le premier cas, pour celui des vices rédhibitoires à symptômes continus non intermittens ; passons maintenant au second.

Le délai de vingt-cinq jours pour les vices rédhibitoires résultant de maladies à accès fugitifs et intermittens, sera-t-il celui qui égalisera le mieux l'intérêt de l'acheteur et du vendeur ?

Il est certain que, si l'on ne considère que l'intérêt de l'acheteur, le délai de vingt-cinq jours ne sera pas suffisant dans certains cas pour rendre toujours le droit de garantie efficace. Sous ce rapport, nous sommes parfaitement d'accord, M. Bouley et moi.

Ainsi, par exemple, il pourra arriver qu'un nouvel accès d'épilepsie ne se déclarera qu'après les vingt-cinq jours ; qu'un accès de fluxion périodique, qu'un accès de rage, n'aura lieu qu'après ce laps de temps ; que des coliques calculeuses ou d'égagropiles n'auront également lieu que poste-

©ENVA

rieurement au temps de la durée de la garantie, et qu'ainsi le droit de garantie deviendra illusoire.

Mais aussi ne peut-il pas arriver qu'un accident, qu'une maladie récente, donne lieu dans ce laps de temps à l'épilepsie? ne peut-il pas arriver que la rage soit communiquée à l'animal acheté, sans que l'acheteur lui-même s'en doute? ne peut-il pas arriver qu'une mauvaise nourriture, qu'une mauvaise habitation, qu'un travail forcé ou mal entendu détermine une première attaque de fluxion périodique, et que par conséquent, dans cet espace de temps de vingt-cinq jours, les intérêts du vendeur ne puissent être tout-à-fait lésés?

Il y a donc, comme on le voit, dans la fixation de la durée de la garantie dans ce cas, comme dans le précédent, deux écueils à éviter : celui de ne pas garantir suffisamment les intérêts de l'acheteur, en ne fixant pas une durée de garantie assez longue, et celui de léser les intérêts du vendeur, en fixant une durée de garantie trop longue.

En fixant à quarante jours la durée de la garantie dans le cas dont il s'agit, dans celui de vices redhibitoires résultant de *maladies à accès fugitifs et intermittens*, vous accordez à l'acheteur tout ce que vous pouvez lui accorder, mais les intérêts du vendeur sont totalement sacrifiés : toutes les chances défavorables sont contre lui, celles mêmes qui peuvent résulter de la faute de l'acheteur; il n'y a plus là justice distributive, et c'est à quoi le législateur, en

©ENVA

faisant la loi, doit surtout avoir égard. En fixant à vingt-cinq jours, à trente jours au plus, pour le cas dont il s'agit, la durée de la garantie, la part est encore bien belle pour l'acheteur; et il se trouve suffisamment garanti de la position défavorable dans laquelle le législateur le place toujours, en supposant qu'il ignore les vices de la chose qu'il achète, tandis que le vendeur est supposé devoir les connaître.

Il serait bien malheureux, et cela arrivera d'ailleurs bien rarement, qu'un vice rédhibitoire à symptômes intermittens ne se déclarât qu'après les vingt-cinq ou trente jours de garantie.

Comme on l'a vu, par ces courtes considérations, nous sommes donc bien d'accord, M. Bouley et moi sur les inconvéniens de la durée de la garantie, telle que je pense, qu'elle doive être fixée : nous ne différons que sur ce point, que M. Bouley croit que ces inconvéniens doivent engager le législateur à la rendre plus longue, tandis que je crois, moi, qu'il y aurait d'autres inconvéniens plus graves à la prolonger.

Or, ne serait-il pas possible au législateur de concilier ces deux points? Je pense que cela serait fort aisé en employant un des moyens mêmes qu'indique M. Bouley. Voici, dans ce cas, comme il serait possible de rédiger ou de modifier dans le Code rural, l'article 1648 du Code civil.

©ENVA

Code civil. — *Art.* 1648.

« L'action résultant des vices rédhibitoires doit » être intentée par l'acquéreur dans un bref délai, » suivant la nature des vices rédhibitoires.

« Ce délai pour les vices rédhibitoires qui, dans » les animaux domestiques, résultent de maladies à » symptômes continus non intermittens, est de neuf » jours.

» Pour les vices qui résultent de maladies à accès » fugitifs et intermittens, il est de vingt-cinq jours.

» Cependant, dans l'une et l'autre circonstances, » les tribunaux pourront admettre une durée de » garantie plus longue quand l'acheteur apportera » des preuves notoires que le vice existait avant la » vente.

» Dans tous les cas où l'acheteur aura emmené » l'animal loin du lieu de la vente, la durée de la » garantie sera prolongée d'autant de jours qu'il y » aura de fois trois myriamètres de distance du lieu » de la vente au lieu où l'animal aura été con- » duit. »

De cette manière, il me semble que la loi générale fixerait pour les vices rédhibitoires, dans les cas ordinaires, une durée de garantie autant que possible en rapport avec les intérêts de l'acheteur et du vendeur, et que, cependant, pour les cas extraordinaires, les tribunaux pourraient faire, sans violer la loi, des exceptions toutes en faveur d'une bonne justice distributive.

HUZARD FILS.

©ENVA

VARIÉTÉS.

Cas extraordinaire de superfétation observé dans une jument.

M. le vicomte Auguste de Vaublanc, ancien chef du dépôt royal d'étalons de Saint-Maixent, nous a fait part d'un fait dont il a été témoin, et qui nous a paru de nature à être mis sous les yeux de nos lecteurs.

Pendant une tournée faite dans sa circonscription par cet officier zélé et actif, il lui fut présenté, à la station des Ardilliers, chez le sieur Gourreau, garde-étalon, commune de Saint-Gemme, arrondissement de Fontenay (Vendée), une jument qui avait été saillie en 1827 par un baudet dudit sieur Gourreau. Le même jour, dans la matinée, le propriétaire l'emmena chez lui, où il la mit au pâturage dans un enclos fermé d'une haie vive et d'un fossé assez profond. Un autre enclos se trouvait à côté, et renfermait un poulain entier de deux ans. Cet animal fit si bien qu'il trouva moyen de franchir les obstacles qui le séparaient de la jument et parvint à venir la saillir plusieurs fois dans la même journée. Comme on craignait que ces saillies n'eussent fait tort à celle du baudet, on lui ramena la jument; mais elle le refusa : on ne sut alors si elle avait été fécondée par lui ou par le jeune cheval.

Quel ne fut pas l'étonnement du proprietaire, au terme de la mise-bas, de voir sa jument devenir mère de deux jumeaux bien conformés, bien viables, mais l'un appartenant à l'espèce chevaline, et l'autre étant un mulet bien caractérisé!

Ces deux produits furent présentés à M. de Vaublanc en juin 1828 : ils avaient alors trois mois, la jument les nourrissait, et ils se portaient parfaitement. Cet officier supérieur des haras, désirant que ce cas de superfétation extraordinaire fût constaté, se fit délivrer un certificat par le maire de la commune, qui attestait le fait. M. de Vaublanc, l'atteste de son côté, et en a rendu compte dans le temps à son administration. Ainsi, nous ne pou-

©ENVA

vons douter en aucune façon de la réalité de cette double fécondation de la même femelle par deux mâles d'espèces différentes, dont le résultat a été des individus appartenant à chacun des mâles qui ont couvert cette femelle : cas devant se présenter bien rarement, et qui, même, a été nié jusqu'ici par beaucoup d'auteurs et de personnes éclairées. A. DE M.

Résultats des concours *ouverts dans les écoles vétérinaires de Lyon, de Toulouse et d'Alfort, pour l'obtention d'une chaire de* professeur, *et de quatre places de* chefs de service.

—LYON. Le concours pour la chaire d'anatomie laissée vacante par la mort de Godine aîné, a eu lieu le 1er septembre 1834, époque fixée par le programme.

Quatre candidats se sont présentés :

M. MAGNE, professeur adjoint à l'école de Lyon, attaché à la chaire de chimie, physique et pharmacie.

M. LECOQ, chef de service à la même école, attaché à la chaire de pathologie et clinique.

M. BREDIN (Raphaël), chef des travaux anatomiques, professant par *intérim*.

M. PIGEAIRE, docteur en médecine et médecin vétérinaire à Montpellier.

Trois de ces candidats, seulement, ont subi toutes les épreuves du concours, le quatrième, M. Raphaël BREDIN, ayant été forcé, par suite d'indisposition, de se retirer après la troisième séance.

Le dépouillement des votes a classé les candidats dans l'ordre suivant : 1° M. LECOQ ; 2° M. MAGNE ; 3° M. PIGEAIRE.

M. LECOQ, ayant obtenu l'*unanimité* des suffrages, a été présenté à M. le ministre du commerce pour occuper la chaire d'anatomie.

—TOULOUSE. La place de chef de service, qui restait à donner pour compléter le corps enseignant de l'école de Toulouse, a été

©ENVA

mise au concours le 1er octobre, ainsi que l'avait annoncé le programme.

Deux candidats se sont mis sur les rangs pour l'obtenir; ce sont :

M. Dieuzaide, vétérinaire civil, élève sorti depuis deux mois de l'école de Toulouse.

M. Lavergne, vétérinaire militaire, qui avait déjà concouru l'année précédente pour une place de chef de service à l'école de Lyon.

M. Lavergne a obtenu la majorité des voix. En conséquence, sa nomination à la place de chef de service a été proposée au ministre.

— ALFORT. Trois places de chefs de service étaient mises au concours à l'école d'Alfort.

L'une, celle d'anatomie, vacante depuis vingt et un mois;

L'autre, celle des hôpitaux, vacante depuis dix-huit mois;

La troisième, celle de physique, pharmacie et chimie, vacante depuis huit mois.

Fixé par le programme au 15 octobre, le concours n'a été ouvert que le 20 du même mois. Ce retard a été occasioné par l'absence de M. le président du jury, non encore arrivé de Toulouse où il venait de remplir les mêmes fonctions.

Deux candidats seulement se sont présentés; ce sont :

MM. Maillet et Mignon, tous deux vétérinaires, sortis depuis deux mois de l'école d'Alfort.

L'un et l'autre ayant obtenu, bien que dans une proportion différente, un nombre suffisant de suffrages, ont été présentés au ministre pour occuper deux des places mises au concours.

M. Maillet, qui avait réuni le plus de voix, a été désigné pour remplir la place de chef de service des hôpitaux.

M. Mignon occupe, quant à présent, la place de chef de service attaché à la chaire de physique, chimie et pharmacie.

Ainsi, la chaire d'anatomie qui, depuis bientôt deux ans,

©ENVA

manque de chef de service, devra se passer encore, et pendant un temps dont nous ne saurions prévoir le terme, d'un fonctionnaire dont le besoin se fait sentir tous les jours d'une manière de plus en plus pressante.

Il est vrai que cette lacune ne laisse en souffrance que l'enseignement, et que, depuis un certain temps, l'enseignement vétérinaire paraît n'être, pour l'administration, que chose fort accessoire dans nos écoles.

Les concours pour les places de professeurs ont, à nos yeux, une trop grande influence sur l'avenir des écoles, de la science et de l'enseignement vétérinaires, pour que nous ne jugions pas dignes d'un haut intérêt toutes les questions qui s'y rattachent, tous les faits qui peuvent en assurer ou en compromettre, d'une manière quelconque, les bons résultats.

Déjà, à deux époques différentes (n^os^ de septembre 1832 et de mai 1834), nous avons soumis à nos lecteurs des réflexions assez étendues sur la composition et les conditions des programmes en général, et, en particulier, sur celui du concours qui vient d'avoir lieu à l'école de Lyon. Alors, nous signalions à l'administration ce qu'il y avait, suivant nous, de vicieux dans la composition de ses programmes; nous lui rappellions l'objet véritable d'un concours, et nous cherchions à lui prouver combien, avec ses exigences sans motif, elle en rendait le but difficile à atteindre, si même elle ne s'exposait à le faire manquer. Dans tous les cas, ce n'était, de notre part, qu'une opinion à laquelle l'administration pouvait opposer l'opinion d'autres vétérinaires aux lumières de qui elle avait dû avoir recours pour s'éclairer dans son travail. Et puis, après tout, eussions-nous eu raison, ce que nous blâmions, ce n'était que des *erreurs;* et l'on peut se tromper, même dans les bureaux du ministère, avec la meilleure foi du monde, toutes les fois qu'on prend des décisions sur des matières à la connaissance desquelles on est complétement étranger.

©ENVA

Mais il n'y a pas que par la composition des programmes que le ministère peut exercer une grande influence sur nos concours; son action se fait encore sentir par la manière dont il forme le jury.

Nous allons voir, par l'exposé de ce qui a eu lieu à cet égard au dernier concours de Lyon, comment cette importante mission est comprise par l'administratton qui nous dirige; nos lecteurs pourront y prendre une idée de l'extrême légèreté, ou plutôt de la profonde insouciance, pour ne pas dire plus, avec laquelle sont traitées et résolues dans ses bureaux les questions les plus décisives pour la prospérité de nos écoles.

L'ordonnance royale du 1er septembre 1825, sur l'organisation des écoles vétérinaires, la seule qui les régisse aujourd'hui, s'exprime ainsi, article 9, 2e paragraphe:

« Les places de professeurs et de chefs de service ne seront » accordées qu'au concours devant un jury spécial, qui sera » formé par notre ministre de l'intérieur, et *choisi parmi les* » *employés des écoles vétérinaires à notre nomination, et les* » *professeurs en exercice ou en retraite.* »

Cette disposition, déjà si explicite, se trouve textuellement répétée dans le programme publié deux mois avant le concours; elle y est ainsi conçue :

« Le concours aura lieu devant un jury spécial, *composé de* » *professeurs et employés des écoles vétérinaires en exercice ou* » *en retraite.* »

Certes, jamais disposition de loi ne fut plus formelle et plus claire; jamais condition de programme ne fut plus précise. Et cependant, jamais loi et programme ne furent plus complétement méconnus, plus manifestement violés que ceux-ci ne viennent de l'être à l'occasion de la composition du jury appelé à prononcer sur le concours de Lyon. En effet, sur *huit* membres (sept titulaires et un supplémentaire) dont le jury était formé, *trois* seu-

lement réunissaient les qualités exigées par l'ordonnance et le programme; c'étaient

M. Huzard, inspecteur général des écoles vétérinaires, président du jury;

Et MM. Grognier et Raynard, professeurs à l'école de Lyon, jurés titulaires.

Des *cinq* autres, *aucun n'était ou n'avait été professeur ou employé dans une des écoles vétérinaires;* c'étaient

MM. Chanel, médécin vétérinaire à Bourg,
Schaack, vétérinaire à Fontaine,
Jeanson, ancien chirurgien-major à l'Hôtel-Dieu de Lyon,
Parrat, docteur en médecine,
} jurés titulaires.

Et M. Tabaraud, physicien chimiste, juré supplémentaire.

Il y a donc ici une *illégalité* manifeste, contre laquelle nous protestons pour notre part avec d'autant plus d'énergie, qu'elle a été commise sans nécessité, en présence d'une ordonnance dont le texte et l'esprit ne sont rien moins qu'ambigus; en présence d'un programme dans lequel, deux mois auparavant, on avait pris l'engagement officiel de se conformer à la loi.

Car, nous cherchons en vain quelles impérieuses circonstances ont pu pousser l'administration des écoles à l'acte si éminemment arbitraire que nous venons de signaler.

On a dit, nous le savons, que M. le directeur de l'école de Lyon s'étant récusé pour d'honorables motifs (1), il ne restait plus à cette école que deux professeurs, MM. Grognier et Raynard, qui, avec M. l'inspecteur général, ne pouvaient à eux seuls constituer un jury; que le jury devant se composer de *huit* membres, dont un supplémentaire, il avait bien fallu chercher ailleurs que dans l'école les élémens nécessaires pour le com-

(1) M. Raphaël Bredin, l'un de ses fils, était au nombre des concurrens.

©ENVA

pléter; et que, d'anciens professeurs ou employés des écoles manquant à Lyon ou dans ses environs, il y avait eu *nécessité* de faire entrer dans le jury d'autres élémens que ceux prescrits par l'ordonnance.

Si tels sont véritablement, comme nous le croyons, les seuls motifs dont on puisse arguer pour défendre l'administration du reproche si grave d'avoir agi contrairement à la loi, nous devons avouer qu'ils ne sont guère de nature à modifier en rien l'opinion que nous avons exprimée.

Nous convenons bien, en effet, que les garanties offertes par un jury appelé à prononcer sur les résultats d'un concours, sont d'autant plus grandes, que ce jury renferme plus de membres; car, plus il y a de membres (et nous supposons ces membres bien choisis) plus il y a de lumières; plus, par conséquent, il y a de probabilités en faveur du jugement. Ainsi, lorsqu'il s'agit d'un concours pour une place de professeur, nous ne croyons pas qu'il y ait trop de *sept* membres dans le jury : suivant les règles ordinaires de la raison, *sept* jugeront mieux que *cinq*, comme *cinq* jugeront mieux que *trois*. Mais ce n'est pas à dire pour cela que nous regardions comme *mauvais* le jugement que porterait, en pareille matière, un jury composé de trois membres seulement. Pour nous, il n'y a là qu'une question de mieux ou de moins bien. Nommez *trois* membres, vous ferez *bien;* nommez-en *cinq*, vous ferez *mieux; si vous le pouvez*, nommez-en *sept*, ce sera *mieux encore :* voilà notre opinion.

Comme on le voit, en admettant que l'administration n'ait pu réunir à Lyon que trois membres pour composer le jury, nous ne pouvons reconnaître dans ce fait une de ces nécessités pressantes, impérieuses, nous ne disons pas qui justifie ou excuse, mais seulement qui puisse expliquer la conduite de l'administration dans cette circonstance.

S'il n'y avait que trois hommes à Lyon capables de composer *légalement* un jury, il fallait ne former le jury que de trois mem-

©ENVA

bres. Ses opérations eussent été moins bonnes, *peut-être*; mais elles eussent eu le premier, l'indispensable caractère de toute opération officielle, la LÉGALITÉ, sans laquelle aucune opération de ce genre ne peut être ni bonne ni régulière.

Dira-t-on que l'ordonnance de 1825 n'est plus en harmonie avec l'état et les besoins actuels de écoles?

Nous sommes d'accord; et nous hâtons de tous nos vœux le jour où elle ne sera plus un obstacle au libre développement de nos institutions vétérinaires. Si donc l'ordonnance est mauvaise, que l'administration la réforme; qu'elle la change, puisqu'elle le peut: mais, jusque là, elle doit l'exécuter; car c'est toujours un déplorable et dangereux exemple donné par le pouvoir, que celui de la violation d'une loi qui est son ouvrage.

Une autre circonstance vient rendre plus inexplicable encore l'acte administratif qui a surpris et affligé tous les hommes qui portent quelque intérêt à nos écoles. S'il était aussi impossible qu'on veut bien le dire de former le jury de Lyon conformément au vœu de l'ordonnance, assurément cette impossibilité n'a pas surgi tout d'un coup : ce que les choses étaient à Lyon, sous ce rapport, au moment de la formation du jury, elles l'étaient deux mois avant, au moment de la publication du programme. Comment se fait-il donc qu'on ait écrit dans le programme que le jury *serait composé de professeurs et employés des écoles vétérinaires en exercice ou en retraite?* Par quelle étrange préoccupation y a-t-on inséré cette clause qu'on devait bien prévoir qu'on n'exécuterait pas? A quoi bon prendre officiellement des engagemens quand on croit n'avoir pas la possibilité de les satisfaire?

Cependant, cette impossibilité qu'on invoque, était-elle bien réelle? Si on ne pouvait trouver à Lyon les élémens nécessaires pour former un jury de plus de trois membres, en se conformant aux dispositions de l'ordonnance, n'y avait-il pas à Alfort, à Toulouse, à Paris, des professeurs ou employés des écoles, en activité ou en retraite, à qui on aurait pu confier l'honorable mission de

©ENVA

siéger dans le jury avec leurs collègues de Lyon? Si nous avons bonne mémoire, ce n'eût pas été la première fois qu'à propos d'un concours semblable, des professeurs auraient été appelés d'une école dans une autre: et, par exemple, nous citerions le concours dans lequel M. le professeur RAYNARD est venu faire partie du jury réuni à Alfort; exemple d'autant plus frappant, qu'alors il n'y avait pas disette de jurés dans cette dernière école, puisque M. le professeur DUPUY assista au concours comme simple spectateur. Comment se fait-il donc que, cette année, quand il y avait nécessité, on n'ait pas jugé à propos de compléter le jury avec des professeurs choisis dans les autres écoles? On le pouvait avec d'autant moins d'inconvénient, que, le concours ayant lieu à l'époque des vacances, l'enseignement n'en eût pas souffert le plus léger dérangement.

Dans le concours qui vient d'avoir lieu à l'école de Toulouse pour une place de chef de service, l'administration a été plus loin encore. Le jury était composé de cinq membres titulaires et un supplémentaire. Il y avait dans l'école assez de fonctionnaires pour composer le jury avec des *ayant-titres*. Eh bien, là encore, et, cette fois, sans qu'il soit possible de prétexter la nécessité, on a appelé au nombre des jurés *titulaires*, un des vétérinaires de la ville; et M. GELLÉ, un des professeurs, a été désigné pour jouer le rôle muet et ordinairement inutile de juré *supplémentaire*.

Est-ce à dire que nous élevions le moindre doute sur le mérite particulier du vétérinaire choisi par l'administration? Assurément non! et nous repoussons bien loin de nous une pareille interprétation de notre pensée. Aussi bien que MM. CHANEL et SCHAACK, que nous connaissons personnellement, et dont nous avons pu apprécier le savoir et les connaissances, ce vétérinaire réunissait, nous aimons à le croire, toutes les lumières qu'on est en droit d'exiger d'un juré en pareille matière: mais, ce qui lui manquait, ce qui manquait à MM. SCHAACK et CHANEL, c'est la *capacité légale*; et l'acte de leur nomination n'a pu la leur conférer.

©ENVA

Et voyez un peu, à part l'affligeante gravité de ces actes, combien les conséquences qu'ils pouvaient avoir accusent d'irréflexion et de légèreté de la part des hommes dont ils émanent, puisqu'elles pouvaient tant les embarrasser. Supposons qu'à l'ouverture du concours de Lyon, un candidat se fût présenté, qui, l'ordonnance et le programme à la main, eût décliné solennellement la compétence de cinq des membres du jury!!! qu'aurait fait le président? Certes, sa position était fausse et bien délicate. Cependant, et suivant nous, il n'avait pas à choisir : en présence d'une récusation aussi formelle et aussi fondée, il n'avait qu'un parti à prendre, c'était de lever la séance et d'interrompre le concours jusqu'à ce que le ministre eût statué sur cet incident.

Que si, contre toute vraisemblance, M. le président eût cru pouvoir prendre sur lui de passer outre; alors, certainement, le candidat se serait retiré en protestant contre une pareille décision; et la conséquence inévitable de cette protestation eût été l'annulation du concours. Mais, nous ne craignons pas de le dire, après une semblable récusation, la volonté même de M. le président n'aurait pu continuer les opérations du concours. Car il est certain pour nous qu'en acceptant la mission honorable qui leur a été confiée, MM. Chanel, Schaack, Jeanson, Parrat et Tabaraud ignoraient la législation qui régit nos concours; et c'est parce que nous avons une haute opinion de la raison et de la loyauté de ces messieurs, que nous sommes convaincus qu'avertis par la récusation exercée publiquement contr'eux, ils se seraient empressés de se démettre de fonctions qu'il eût répugné à leur conscience de remplir en dépit de la loi.

Deux mots encore pour faire mieux comprendre comment ceux qui gouvernent les écoles s'entendent à préparer les succès de nos concours; ils suffiront pour démontrer jusqu'à l'évidence que, dans tout ceci, la raison et les principes les plus simples de l'équité, n'ont pas été plus consultés que ne l'ont été l'ordonnance et le programme.

En effet, faut-il autre chose qu'un bon sens ordinaire pour

©ENVA

concevoir qu'en matière de concours scientifiques, des jurés ne peuvent voter pertinemment que sur des sujets à eux bien connus, et dont ils font ou ont fait l'objet particulier de leurs études? Ne faut-il pas être complètement étranger à ce qu'est aujourd'hui la médecine vétérinaire, pour ignorer que si, dans quelques principes généraux, elle a des rapports avec la médecine de l'homme, elle en diffère essentiellement dans la plupart de ses parties, et se spécialise en quelque sorte, notamment dans les applications? Qui ne sait que beaucoup de branches de la vétérinaire, telles que, par exemple, l'extérieur, l'éducation des bestiaux, la jurisprudence commerciale, la ferrure, n'ont pas même leurs analogues dans la médecine humaine; et que d'autres, telles que l'anatomie descriptive, l'hygiène, la pathologie spéciale, etc., etc., n'y ont véritablement de commun que le nom?

Dès lors, qui comprendra qu'un docteur en médecine, si étendue que soit sa science; qu'un professeur de chirurgie, si grande que soit son habileté; qu'un physicien chimiste, si remarquable que soit son mérite, puissent, s'ils n'ont pas étudié la vétérinaire, être érigés, équitablement, en appréciateurs souverains du plus ou moins d'aptitude des différens candidats à occuper une chaire vétérinaire.

A Lyon, par exemple, dans les diverses séances du concours, à propos d'EXTÉRIEUR, on a demandé aux candidats d'*indiquer la meilleure conformation des chevaux de selle et de trait;* En HYGIÈNE, ils ont été questionnés sur la famille des légumineuses, *sur la qualité des fourrages qu'elle fournit; sur l'administration du vert*, etc.; en JURISPRUDENCE, sur les *principes du droit commercial applicable à l'immobilité;* en FERRURE, ils ont eu à *forger* et *à appliquer sous le pied d'un cheval un fer à pince prolongée*, etc.

Nous le demandons à tous les hommes de sens et de bonne foi, où sont, dans toutes ces questions, les sujets de la compétence d'un médecin, d'un chirurgien ou d'un physicien? Pour nous, nous n'en voyons aucun : et, tout en rendant un plein et entier

©ENVA

hommage au mérite bien connu de MM. Jeanson, Parrat et Tabaraud, nous croyons qu'ils ont dû être fort embarrassés de leur vote après ces séances, et quelques autres encore où il s'agissait de questions exclusivement vétérinaires. Et pourtant ils étaient juges, juges en dernier ressort des connaissances développées par les candidats sur ces différentes matières! C'est leur vote, consciencieux sans doute, mais entouré de tant d'élémens d'erreur, qui a décidé, pour les concurrens, une question à la solution de laquelle ils avaient consacré tant de travaux et de veilles, attaché tant d'espérances.

Pour terminer tout ce que nous avons à dire sur les concours qui viennent d'avoir lieu, il nous resterait à examiner si l'administration seule a mérité des reproches, et si, dans certaines parties de leurs opérations, les jurés n'ont pas commis des erreurs qui soient aussi de grandes irrégularités. C'est ce que nous chercherons à démontrer dans un prochain numéro. E. R.

A Messieurs les vétérinaires de l'armée et les élèves des écoles d'Alfort, de Lyon et de Toulouse.

Messieurs,

Aux pétitions aux chambres, aux réclamations adressées annuellement aux inspecteurs-généraux, contre l'inique position qu'on nous fait à l'armée, doit succéder enfin un exposé complet de nos griefs et de nos demandes.

Éclairer les élèves des écoles sur le sombre avenir que la carrière militaire leur offre ; faire connaître à l'armée l'importance et la nécessité d'une réédification dans cette portion du service ; appeler l'attention du ministre de la guerre et des législateurs sur cette importance et cette nécessité : tel est le plan de l'ouvrage que depuis deux ans j'élabore, et pour la publication duquel je réclame aujourd'hui votre participation.

©ENVA

Cette question, déjà plusieurs fois esquissée à grands traits, mais toujours imparfaitement reproduite, n'avait point encore été traitée sous toutes ses faces.

Aygaleng, qui, l'un des premiers, s'est occupé de la constitution de la médecine vétérinaire en France, n'offre dans son travail que des réminiscences très-vagues sur son état à l'armée. *Chabert* et *Fromage de Feugré*, qui l'ont plus franchement abordée, ne l'ont cependant qu'ébauchée; et *Gohier*, *Bournier* et quelques autres qui l'ont également travaillée, l'ont fait avec hésitation, ou l'ont bientôt abandonnée.

MM. *Morel*, *Rodet* et *Leblanc* lui ont consacré à leur tour quelques instans de méditation; ils ont bien, les deux premiers surtout, indiqué le mal, sans exprimer pourtant toute son étendue; mais ils n'ont pas indiqué d'une façon invariable le remède qu'il convient de lui appliquer.

Quoi qu'il en soit, ces travaux épars, et inconnus de la majorité des praticiens, auxquels la tradition seule les révèle aujourd'hui, ne doivent pas leur rester étrangers. Les noms de leurs auteurs ont des titres à notre reconnaissance: il convenait donc d'écrire une page d'histoire en leur honneur. Il convenait aussi de nous montrer au monde, à l'armée surtout, tels que nous sommes, et non tels qu'un absurde préjugé veut nous faire. C'est ce que j'ai tenté avec dévouement; l'avenir dira si ce fut avec bonheur...

Eh quoi! tandis qu'autour de nous tout se pousse, se presse et se heurte, impatient d'arriver vers un meilleur avenir; lorsque, depuis un demi-siècle, la société tout entière est en travail pour construire avec équité la hiérarchie de l'intelligence, les vétérinaires seuls ne réclameraient pas le rang qui leur appartient!.. Seuls ils se laisseraient ainsi dépasser par toutes les sciences, par toutes les industries?

On ne sait vraiment ce qui doit étonner le plus, de l'abnégation dont les praticiens de toutes les écoles et de tous les âges ont depuis si long-temps fait preuve, ou de l'incurie du pouvoir,

©ENVA

qui, suprême régulateur du mouvement universel que le dix-neuvième siècle a apporté dans les esprits, s'efforce de les tenir effacés et méconnus.

C'est pour jeter quelque lumière sur cette branche essentielle du service des troupes à cheval, qu'après dix-huit mois de recherches laborieuses, je viens réclamer votre intervention pour publier mes réflexions, mes recherches et mes vues.

C'est après avoir, autant que mes forces me le permettaient, disséqué la question principale dans ses moindres détails, après l'avoir pressurée et envisagée sous toutes ses faces et dans tous ses rapports, que je veux livrer mon œuvre à la presse. Puisse-t-elle remplir la lacune qui existe aujourd'hui à l'égard de la question qui la soulève!

Ce n'est donc point, Messieurs, une souscription ordinaire que je réclame de vous ; ce n'est pas le prix d'un volume qu'il s'agit d'acquitter : c'est une cotisation qui doit, par son importance collective, donner naissance à une manifestation contre le rang qu'on nous assigne à l'armée.

Le taux de cette souscription ne sera donc point indiqué ici ; seulement je mettrai sous vos yeux un aperçu de l'importance à laquelle il doit atteindre. L'ouvrage est spécial et ne sera guère acheté que par nous et quelques-uns de nos collégues civils: trois ou quatre cents exemplaires suffiront donc. Il faudra pour les imprimer sept ou huit cent francs au moins. Le volume de 16 feuilles d'impression in-8° (300 pages) coûtera encore un franc de port, nouvelle dépense de trois ou quatre cents francs. Il faudrait donc, *à minimâ*, que la souscription s'élevât à la somme de mille francs. En conséquence, une souscription de huit francs au moins donnera seule droit à un volume. Ceux d'entre vous, Messieurs, qui voudront bien apporter leur tribut à cette œuvre, auront la complaisance de m'adresser, *franc de port*, leur cotisation, à l'aide d'un mandat de poste, au 7e régiment d'artilerie à Besançon.

Je joins ici, Messieurs, pour vous donner une idée de l'im-

©ENVA

portance de l'ouvrage, un énoncé sommaire de sa distribution.

Introduction. — Analyse historique des démarches faites par différens auteurs, en faveur des vétérinaires militaires, dans divers ouvrages particuliers, ou auprès des différentes assemblées législatives, depuis l'an 9 jusqu'en 1833.

Chapitre 1er. — Considérations générales sur l'ensemble de la question.

— 2e. — Coup d'œil sur l'origine et les causes de la position actuelle des vétérinaires.

— 3e. — Revue critique de tous les actes qui ont régi ou régissent la matière depuis 1791.

— 4e — Réponses aux objections opposées à l'avancement des vétérinaires.

— 5e — Des élèves entretenus aux écoles aux frais du ministère de la guerre.

— 6e Des obstacles matériels que les vétérinaires rencontrent dans l'acomplissement de leur mission.

— 7e Résumé et conclusion.

— Projet de loi portant organisation du personnel des vétérinaires de l'armée.

— Projet de réglement pour l'organisation du service sanitaire des chevaux de l'armée.

— Pièces justificatives.

Messieurs, la majorité d'entre vous répondit, il y a un an, à mon appel pour une pétition collective aux députés. J'ose espérer que, constans dans vos principes, vous me donnerez cette fois encore, un témoignage aussi flatteur de votre confiance.

Dans cette attente, agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée, et de mon dévouement à la cause que j'ai entrepris de plaider.

Besançon, le 5 juillet 1834.

Félix VOGELI, *de Lyon.*

©ENVA

PATHOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE.

Inflammation suraiguë de la muqueuse œsophagienne (OESOPHAGITE) *sur un cheval.*

Par M. RENAULT.

S'il est des maladies sur le siége et la nature desquelles il est difficile qu'un praticien observateur puisse se tromper, il en est d'autres, et le nombre en est grand encore, dont le diagnostic devient fort embarrassant pour le vétérinaire; soit que certains phénomènes complexes en obscurcissent la physionomie; soit que, jusqu'alors, ces maladies n'aient été que mal ou très incomplétement décrites. Mais l'embarras est surtout bien plus grand, les chances d'erreurs bien plus nombreuses, quand l'affection qu'on est appelé à reconnaître n'a encore été observée ou décrite par personne, est par conséquent inconnue dans la science; et quand en même temps, l'organe malade a une structure et des usages qui éloignent l'idée, même de la possibilité d'une maladie de cet organe.

Telle est l'inflammation de la muqueuse du canal œsophagien du cheval. Cette affection, si rarement observée et si peu connue en médecine humaine, est encore sans exemple que je sache dans la médecine vétérinaire; et en cela, je ne vois rien qui

©ENVA

doive étonner. Aucune membrane, moins que la muqueuse œsophagienne, n'est exposée par ses usages à l'action des causes d'irritation; et, sous l'influence de ces causes, même directes, même immédiatement et longtemps agissantes, aucune membrane n'est, par son organisation, moins susceptible de s'enflammer.

J'ai vu en effet, des chevaux et chiens, sujets d'expériences, mourir après avoir avalé les poisons les plus violens, et à l'ouverture desquels la muqueuse œsophagienne ne présentait aucune trace de l'effet de la substance vénéneuse, bien que celle-ci eût corrodé en divers endroits la muqueuse gastro-intestinale. Tous les vétérinaires savent que, dans les herbivores, des pommes de terre, des morceaux de betteraves, etc., s'arrêtent et séjournent assez souvent dans un des points du canal œsophagien, et qu'il est quelquefois nécessaire d'avoir recours à des manipulations particulières pour les faire descendre dans l'estomac ou les faire remonter jusqu'au pharynx et sortir par la bouche. Dans deux circonstances semblables d'ingurgitation, j'ai dû ouvrir l'œsophage pour extraire ces corps étrangers, et, dans aucun cas, je n'ai rien reconnu qui caractérisât ou fît même soupçonner la moindre inflammation de la muqueuse de l'œsophage. Une fois entre autres, j'ai vu un petit cheval de bât dans l'œsophage duquel une pomme qu'il avait avalée entière s'était arrêtée au milieu à peu près de la portion cer-

©ENVA

vicale. Depuis deux heures un maréchal lui donnait *des soins*, lorsque je fus appelé ; et voici en quoi consistaient ses soins : il avait appliqué le long de la gouttière droite de l'encolure parallèlement au trajet de l'œsophage, un billot de bois rond de la grosseur du bras; ce billot était soutenu par un aide, tandis que lui, armé d'un marteau en fer à bouche aplatie et large, frappait, du côté gauche, sur la saillie formée par la pomme contenue dans l'œsophage, cette saillie trouvant un point d'appui de l'autre côté sur le billot maintenu par l'aide. Son but, comme on le voit, par cette *ingénieuse* opération, était d'écraser la pomme à travers les parois de l'œsophage. Jusqu'à ce moment, la pomme avait résisté. Je fis promptement cesser ce brutal; et, tout en tremblant de déchirer les membranes œsophagiennes que je croyais broyées ou à peu près par le marteau, j'introduisis par la bouche une longue baguette de saule que j'avais préparée, et je parvins assez facilement à déplacer la pomme qu'un mouvement péristaltique de l'œsophage acheva de pousser dans l'estomac. Cinq minutes après, le cheval buvait et mangeait avec un appétit et une facilité qui ne permettaient pas de croire à la moindre affection de la muqueuse œsophagienne. Le maréchal m'assura qu'il avait plusieurs fois réussi à écraser des racines ou des fruits ainsi arrêtés dans l'œsophage des vaches, et qu'il avait toujours vu ces animaux manger et boire sans difficulté immédiatement après l'opération. Le lendemain je revis

©ENVA

le cheval dont la déglutition s'exécutait aussi librement que la veille.

L'observation que je vais rapporter est donc de nature à fixer l'attention des vétérinaires, puisqu'elle constate un fait bien évident d'inflammation de la muqueuse œsophagienne; fait nouveau, unique peut-être dans notre science, et que, pour cette raison, je décrirai avec tous les détails qu'il me paraît mériter. On verra par ce que je dirai des symptômes, qu'il fallait être aussi dominé que je l'étais par l'idée de l'impossibilité d'une *œsophagite*, pour n'avoir pas reconnu ou du moins soupçonné l'existence de cette maladie dans le sujet de cette observation.

— Cheval entier, propre au service de diligence, âgé de cinq ans, de taille moyenne, de constitution forte, appartenant à M. Labbé maître de poste à Alfort, conduit aux hôpitaux de l'école pour y être traité de coliques.

Renseignemens. — Il y a environ vingt heures que les coliques existent; elles ne sont pas continues; l'animal est alternativement tranquille ou vivement tourmenté. Elles ont commencé au retour d'une course ordinaire, et immédiatement après que l'animal a eu mangé sa ration d'avoine accoutumée. Violentes à leur début, elles ont duré près de quatre heures avec la même intensité; ont cessé brusquement pendant le même temps, pour reparaître ensuite un peu moins vives que la première fois. Elles

©ENVA

se sont ainsi montrées par accès que séparaient des intervalles irréguliers. Pendant ce temps, deux larges saignées ont été pratiquées; des boissons adoucissantes et des lavemens mucilagineux ont été administrés; l'animal a été frictionné, bien couvert, promené; le tout sans autre résultat qu'une légère diminution dans les douleurs qu'il paraissait éprouver. Etonné de cette persistance, et ne voyant se déclarer aucun symptôme qui pût fixer mes idées sur la nature et le siége de la lésion occasionelle de ces coliques, j'engageai le propriétaire à faire conduire ce cheval à l'école où je serais plus à portée de l'observer avec toute l'attention nécéssaire : il y consentit; et le 21 avril, le malade entra dans nos hôpitaux à quatre heures du soir. J'ai dit plus haut que les coliques existaient depuis la veille. (Confié à la surveillance de l'élève SAUNIER).

État de l'animal à son arrivée aux hôpitaux et pendant la soirée de 21. — Légère rougeur des muqueuses apparentes, cette couleur est mélangée d'une teinte jaunâtre sur la conjonctive; la bouche est un peu plus chaude qu'elle ne l'est naturellement; la langue est sédimenteuse; une faible augmentation dans leur fréquence est le seul changement apparent observé dans les battemens du pouls et les mouvemens respiratoires. — De temps en temps l'animal se couche, se roule lentement en affectant de se tenir le plus long-temps possible sur le dos; puis se

©ENVA

relève, reste quelques instans debout, gratte continuellement le sol avec les pieds antérieurs, paraît inquiet, se couche encore, s'agite peu, se relève de nouveau, et semble tout à fait tranquille pendant un temps assez long (vingt minutes): après quoi, nouvelles coliques semblables aux premières, qui cessent et apparaissent alternativement sans présenter rien de bien déterminé dans l'ordre de leur manifestation ou de leur disparition. Cet état se prolonge jusqu'au lendemain matin. On observe que pendant les rémittences, il y a des érections fréquentes. L'urine a été rendue deux fois en petite quantité; elle est filante et jaunâtre. Les défécations sont nulles.

L'exploration par le rectum, de la vessie, des reins, des anneaux inguinaux, des renflemens pelviens du colon, ne découvre rien d'insolite dans leurs rapports, leur position ou état de plénitude; le toucher n'y indique la présence d'aucun corps étranger; le ventre est mou et affaissé.

Diagnostic incertain.

Traitement. Saignée de cinq livres. Bouchonnemens souvent répétés. Breuvages fortement mucilagineux édulcorés avec du miel: on les administrera de deux en deux heures à la dose d'une demi-bouteille chaque fois. Lavemens émolliens aussi fréquens, diète absolue.

Une remarque importante et qui fixa mon attention, sans pourtant éclairer mon diagnostic, fut faite

©ENVA

à plusieurs reprises pendant la nuit par l'élève Saunier : *Toutes les fois que, pendant la durée des coliques, on administrait un breuvage à l'animal, elles s'exaspéraient tout aussitôt : lorsque le breuvage était administré pendant les rémissions, les coliques se manifestaient à l'instant même, et se prolongeaient pendant plusieurs minutes.*

Ce fait qui me parut alors fort singulier et que je ne m'expliquais pas, était pourtant assez significatif, comme je pus m'en convaincre plus tard après que l'ouverture m'eut fait connaître le siége et la nature de l'affection.

Le 22.— Les symptômes se sont exaspérés : ce n'est pas que les coliques aient beaucoup augmenté de violence ; mais elles n'ont presque plus d'intermittence. L'animal ne peut rester debout cinq minutes de suite; à chaque instant il se couche, sans pourtant pouvoir pendre un moment de repos. Tantôt il se met sur son dos et garde cette position, les membres antérieurs fléchis, quelquefois pendant plus d'une minute ; tantôt il se couche sur le côté, l'un ou l'autre indifféremment, reste étendu, le cou alongé, exécutant de temps à autre des mouvemens de flexion et d'extension de la tête sur l'encolure, mouvemens accompagnés d'une expression de physionomie impossible à rendre, mais qui accusait assurément de bien vives souffrances. Quand ces mouvemens avaient cessé, l'animal regardait son flanc pendant quelque temps ; et puis, il recommençait à s'agiter et

©ENVA

à se débattre. Cependant on ne reconnaît dans le pouls qu'un peu plus de vitesse et de plénitude : le flanc n'est pas plus accéléré que la veille ; les muqueuses ont la même coloration, l'animal cherche à manger : sa soif, surtout, parait très vive, et il se jette avec avidité sur les liquides (eau blanche) qu'on met à sa portée : mais à peine en a-t-il avalé quelques gorgées, qu'il est obligé de s'arrêter pour se coucher et se débattre; car les coliques se déclarent aussitôt qu'il prend des boissons, comme lorsqu'on lui fait avaler des breuvages.

Une nouvelle exploration du rectum est sans résultat pour le diagnostic : pendant cette opération, cet intestin est violemment contracté, et l'animal fait de grands efforts pour repousser la main de l'explorateur : les défécations sont nulles, et l'urine rendue continue à être jaune et huileuse.

Diagnostic toujours incertain : seulement, et sans pouvoir rien préciser à cet égard, j'exprime devant les élèves l'opinion que la lésion, quelle qu'elle soit, doit exister dans les premières voies digestives.

Traitement. Comme il y a un peu de météorisme, je prescris des boissons mucilagineuses légèrement éthérées, et administrées en petite quantité à la fois. On continuera les demi-lavemens de deux en deux heures : diète, bouchonnemens, courte promenade au pas de temps à autre. — A deux heures de l'après-midi, je fais supprimer les breuvages, attendu le renouvellement persistant des coliques après leur

©ENVA

administration. Pour la même raison, les boissons blanches seront aussi supprimées. Cependant, pour calmer la soif que l'animal parait éprouver, on lui gargarisera souvent la bouche avec une décoction mucilagineuse additionnée d'oximel simple. — Le soir, saignée de quatre livres.

Le 23. — L'état du malade est plus alarmant; les coliques persistent avec les mêmes caractères que la veille. Les mouvemens du flanc qui, jusqu'alors, n'avaient été remarquables que par un peu de fréquence, sont accélérés et saccadés; le pouls est plein, vite et fort; la conjonctive est d'un rouge foncé et très injectée; la bouche est pâteuse; la langue chargée à sa surface et d'un rouge vif à sa pointe et à ses bords; les reins sont inflexibles. La déglutition, toujours douloureuse, est devenue plus difficile: quand on présente un peu de foin à l'animal, il le saisit, bien que nonchalamment, le mâche avec lenteur, et, pour l'avaler, alonge la tête sur l'encolure, témoignant par le grippement particulier de sa face des souffrances qu'il éprouve pendant que la pelote alimentaire franchit le pharynx et le canal œsophagien. Après chaque déglutition, il se manifeste des pandiculations, des bâillemens fréquens; la tête s'alonge de nouveau et plusieurs fois sur l'encolure, comme s'il restait quelque chose à avaler encore : au-bout de quelques instans, ces phénomènes cessent pour reparaître après une nouvelle déglutition. Un symptôme fort important qu'on observe à dater de ce jour, c'est

©ENVA

qu'après avoir avalé quelques alimens, l'animal en rend une partie par les naseaux : ils sont mélangés d'un peu de mucus blanchâtre. Le soir les coliques sont moins intenses que le matin.

Diagnostic incertain. Cependant, faisant attention à l'extrême difficulté de la déglutition et à la douleur qui en résulte quand les liquides ou les alimens sont parvenus dans l'estomac ; considérant surtout le rejet des alimens après qu'ils ont été avalés, j'exprime l'idée que l'estomac pourrait bien être légèrement enflammé, et, surtout, distendu par une trop grande masse d'alimens solides ou de liquides.

Traitement. On continuera les gargarismes, les bouchonnemens, la promenade au pas et les couvertures. De plus, on donnera des lavemens chargés d'émétique, et on frictionnera légèrement la face interne des cuisses et des avant-bras avec une solution tiède du même sel. Les boissons et breuvages seront toujours interdits.

La nuit est assez tranquille, si ce n'est à minuit que l'animal éprouve de très violentes coliques, après avoir pris quelques gorgées du liquide qui servait aux gargarismes, et que les élèves de garde avaient laissé dans un vase à sa portée.

Le 24.—Dès le matin on observe le long de la gouttière de l'encolure uu mouvement ondulatoire de bas en haut souvent répété, et à des intervalles inégaux. Examiné avec quelqu'attention, ce mouvement qu'on avait d'abord attribué au *pouls veineux*, est reconnu

©ENVA

pour être produit par des contractions antipéristaltiques de l'œsophage. Ce qui ne permet pas d'en douter, c'est qu'immédiatement après qu'il est terminé, l'animal rend par le nez des mucosités plus ou moins abondantes, et quelquefois même des liquides chargés de parcelles alimentaires d'une odeur acéteuse très prononcée. Lorsque l'animal se couche, il ne s'étend plus de suite, comme les jours précédens, sur le dos ou l'un des côtés ; il commence par s'asseoir sur les fesses, les membres antérieurs élevant et soutenant l'avant-main, alonge à plusieurs reprises la tête sur l'encolure, et exécute des mouvemens très prononcés de déglutition, comme s'il existait dans le pharynx ou l'œsophage un corps qu'il s'efforçât inutilement d'avaler. Puis, et sans doute fatigué de cette position, il se laisse aller sur sa litière, se couche sur l'un des côtés, la tête toujours tendue en avant, faisant entendre des cris aigus et répétés chaque fois qu'une contraction convulsive le force à la fléchir sur l'encolure.

La respiration est plaintive, plus fréquente et saccadée que la veille ; l'artère est pleine et donne 74 pulsations ; le pouls est dur, accéléré, rebondissant ; les battemens du cœur sont très forts ; la conjonctive d'un rouge brun est infiltrée ; la bouche très chaude ; la langue fuligineuse sur tous les points ; les reins conservent leur inflexibilité ; pendant la marche, les membres postérieurs ne paraissent pas parfaitement

©ENVA

libres ; ils traînent un peu sur le sol. Cet exercice n'accélère pas la respiration.

Diagnostic. L'exploration du pharynx et l'examen extérieur de la portion cervicale de l'œsophage ne me faisant rien reconnaître qui pût rendre raison des singuliers phénomènes que je remarquais, je persiste à *présumer* que l'estomac est le siége de l'altération ; qu'il est distendu par des alimens ou des liquides dont la présence a pu déterminer son inflammation. Ce qui me porte surtout à croire à sa distension, c'est que si on baisse la tête de l'animal, en même temps qu'on soulève avec le genou la région hypogastrique, on fait sortir par le nez une certaine quantité de liquide dont l'odeur suffit pour prouver qu'il provient de l'estomac.

Traitement. Saignée de quatre livres (vu l'état du pouls et des muqueuses); continuation des lavemens et frictions émétisés ; mêmes prescriptions hygiéniques.

Dans le courant de la journée, l'animal qui n'avait pas encore fienté depuis le commencement de sa maladie, a deux défécations de chacune quatre petits crottins un peu durs et légèrement coiffés. Sa soif est toujours très vive : on lui présente un peu de liquide mucilagineux miellé; il se jette dessus, et l'avale avec avidité, bien que avec beaucoup de peine ; mais à peine en a-t-il bu deux ou trois litres, qu'il est pris des coliques les plus vives qu'il ait encore éprouvées, et qu'à l'instant même il rend par les naseaux,

©ENVA

sans effort, sans convulsion, tout le liquide qu'il vient de boire. Comme il paraît chercher à manger, on lui présente vers le soir une poignée de foin qu'il prend sans empressement, mâche quelque temps, et laisse retomber après avoir tenté d'inutiles efforts pour l'avaler. Pendant cette mastication l'écoulement de salive est très abondant.

La nuit a été très agitée. On a entendu des borborygmes continuels : plusieurs fois l'animal a fait d'assez grands efforts pour fienter sans pouvoir y parvenir ; les extrémités ont été alternativement chaudes et froides ; les coliques ont duré presques sans interruption et se sont un peu calmées le matin.

Le 25.—A l'exception des coliques, tous les autres symptômes se sont aggravés. La respiration est haute et plaintive, les mouvemens du flanc très accélérés ; le pouls confus ; les battemens du cœur extrêmement forts et au nombre de 87 par minute ; l'animal est morne et abattu ; la marche plus chancelante ; la sortie des liquides par les naseaux s'effectue à la moindre pression exercée sur l'hypogastre, ou lorsqu'à la promenade, l'animal baisse la tête pour chercher à prendre un peu de gazon.

On essaye encore de lui présenter à boire ; mais, à présent, ce n'est pas après qu'il a bu que les boissons s'échappent par le nez, c'est pendant qu'il boit : et si on explore l'œsophage immédiatement après, il est facile de sentir qu'il est rempli par la partie du li-

©ENVA

quide qui a été avalée et n'a pas été rejetée par les naseaux.

Diagnostic. — De même que la veille.

Traitement. — Le même, moins la saignée.

Pendant la nuit, il y a eu des sueurs partielles notamment sur la région trachélienne de l'encolure.

Le 26, persistance des mêmes symptômes. Les coliques, cependant, sont moins fréquentes et moins vives; le peu de boissons qu'on essaye de donner s'arrête visiblement dans l'œsophage qui, au fur et à mesure que la quantité du liquide augmente, se distend, se gonfie et forme dans la partie inférieure de la gouttière de l'encolure une grosse saillie cylindroïde très apercevable à l'œil. La percussion sur cette saillie y fait distinctement entendre un flot de liquide; et il suffit de la presser de bas en haut pour la faire disparaître, puisque, par cette pression, on fait remonter le liquide qui sort par les cavités nasales. (Mêmes prescriptions hygiéniques et médicamenteuses.)

Le 27.—Rien de remarquable pendant la journée; les coliques vont toujours en diminuant de fréquence et d'intensité, et les autres symptômes en s'aggravant.

La nuit fut assez calme jusqu'à deux heures du matin. Alors, le cheval commença à se rouler et à se débattre plus fort qu'il n'avait encore fait. Il ne restait plus un seul instant debout, faisait entendre des cris très aigus, principalement à chaque rejet de matières liquides par les naseaux; et ces matières, qui

©ENVA

sortaient presque continuellement, étaient teintes de sang et avaient une odeur acide des plus pénétrantes. Cet état d'horribles souffrances se prolongea jusqu'à cinq heures du matin : pouls inexplorable, sueurs froides sur tout le corps; extrémités glacées ; respiration profonde et tremblante, air expiré froid. De cinq à sept heures tranquillité morne : à sept heures et demie mort sans aucune agitation.

Ouverture. — (Trois heures après la mort.)

Je négligerai, à dessein, de parler ici de quelques lésions de la rate et du poumon tout à fait étrangères au sujet qui nous occupe, pour ne m'attacher à décrire que les altérations qui constituaient la maladie principale, celle à laquelle l'animal a succombé.

Bouche. Rien de bien remarquable, si ce n'est la teinte noirâtre dont j'ai déjà fait mention en relatant les symptômes.

Pharynx. On distingue à travers l'épithelium qui recouvre la muqueuse la teinte rouge vif de la membrane. Cet épithelium qui se détache assez facilement de la membrane qu'il revêt, est percé sur huit ou dix points de son étendue d'ulcérations arrondies, à fond brunâtre, qui pénétrent jusque dans le corps de la muqueuse.

OEsophage. Examiné extérieurement, ce conduit, d'une mollesse et d'une flaccidité très grandes, a acquis un diamètre plus que triple de celui qu'il a ordinairement. Ouvert dans toute sa longueur, il laisse

©ENVA

échapper une certaine quantité d'un mélange liquide d'eau, de farine d'orge, de mucosités et de sang, qu'on est obligé d'enlever à grande eau pour bien voir la muqueuse siége d'altérations extrêmement remarquables, notamment dans la *portion thoracique*.

L'épithélium blanchâtre et épais qui revêt toute la face interne de la muqueuse œsophagienne, est presqu'entièrement détruit dans cette portion de l'œsophage. Là où il existe encore, il est disposé par stries longitudinales, espèces d'ourlets blanchâtres disposés en lignes saillantes et parallèles occupant le sommet des plis que forme naturellement la muqueuse. Il y est épaissi, friable, se détachant du corps de la membrane avec la plus grande facilité. Entre les bandes étroites d'épithélium conservé, et sur les larges surfaces où il a été détruit, apparait la membrane muqueuse, dont la couleur rouge brun et l'injection très prononcée ressortent d'une manière frappante à côté du blanc terne de ces bandes épidermiques. Par places, la muqueuse elle-même parait détruite; et l'œil distingue les fibres dénudées de la membrane charnue, aux endroits correspondant à cette destruction. Il est certains points où l'on découvre de nombreuses ecchymoses entre les faisceaux de la membrane musculeuse. Ces ecchymoses, à teinte foncée, sont surtout bien apparentes dans l'épaisseur de la portion blanchâtre de cette dernière qui avoisine la cardia.

©ENVA

L'adhérence est si peu forte entre les deux membranes œsophagiennes, que, dans les points de son étendue où la muqueuse offre encore quelque consistance, il suffit d'une légère traction pour la séparer d'avec la charnue. Le tissu cellulaire si lâche qui les unit représente un réseau sanguin très serré, tant est forte et prononcée l'injection des vaisseaux qui le parcourent.

Au fur et à mesure qu'on se rapproche de la partie supérieure de l'œsophage, ces altérations, bien que encore très sensibles, sont cependant moins profondes. Les portions dénudées d'épithélium n'y sont plus aussi étendues : celui-ci n'est détruit que par places circonscrites, figurant des ulcérations superficielles, de largeur variable depuis celle d'une pièce de cinq sols, jusqu'à celles d'une pièce de cinq francs. La muqueuse qui forme le fond de ces érosions a le même aspect et les mêmes caractères que dans la portion thoracique : seulement elle y est moins friable. Du reste, dans la portion cervicale comme dans la portion thoracique, il suffit de frotter sur l'épithélium pour le détacher ; et je ne saurais mieux comparer les lames qui s'en détachent, qu'aux lamelles composantes de la cornée lucide quand on les a séparées et qu'on les examine isolément.

Estomac. Il est moyennement distendu par un liquide de consistance de bouillie et qui ressemble à de la farine d'orge délayée dans l'eau. La muqueuse

©ENVA

du sac droit n'est qu'un peu plus rouge que dans l'état normal.

Dans le *sac gauche*, on trouve les mêmes caractères que dans la partie supérieure de l'œsophage, si ce n'est que sur aucun point l'épithélium n'est détruit: mais, surtout, et principalement près du cardia, il laisse distinguer à travers son épaisseur la teinte rouge de la muqueuse qu'il recouvre, et dont il est très facile de le séparer. Celle-ci alors, ainsi mise à découvert, est d'un rouge lie de vin claire; et les vaisseaux qui rampent dans le tissu cellulaire sous jacent sont tellement injectés, que le sang a transsudé à travers leurs parois distendues.

Le reste du tube intestinal n'offre rien de notable.

---

*Emploi de l'*ARSENIC BLANC *dans le traitement de la* GALE, *des* EAUX AUX JAMBES *et du* FARCIN. — *Atténuation de ses effets vénéneux, par le sulfate de fer.*

Par MM. DROUARD, vétérinaire, et LECLERC, pharmacien, à Montbard.

Depuis nombre d'années, on avait presque entièrement délaissé en médecine l'emploi de l'oxide blanc d'arsenic à l'extérieur; on redoutait son absorption si prompte et si dangereuse, puisqu'elle détermine la mort à faible dose, en considérant d'ailleurs que ce médicament énergique peut être rem-

©ENVA

placé par d'autres agens qui offrent beaucoup moins de dangers et peuvent conduire aux mêmes résultats.

La longue pratique de M. Chantrier, vétérinaire à Alise-Ste-Reine, lui ayant appris que plusieurs sels avaient la propriété de neutraliser en quelque façon les redoutables effets de l'acide arsénieux sur l'économie vivante, et permettaient en diminuant les dangers, d'en faire une application plus fréquente, songea à faire usage de solutions dans lesquelles il associait à l'arsenic, tantôt le sulfate de cuivre et tantôt le sulfate de protoxide de fer ; cette dernière médication, d'après une formule donnée par Tessier dans son instruction sur les bêtes à laine. L'analogie qu'offre l'action de ce remède avec celle du tritoxide de fer signalé récemment comme antidote de l'arsenic, nous a déterminés à publier la présente notice.

—En 1816, une éruption galeuse affecta enzootiquement la plupart des chevaux des cantons de Montbard et de Flavigny (Côte d'Or). Cette maladie sévit avec une force étonnante ; plusieurs animaux en furent couverts des oreilles à la queue ; chaque jour on en voyait tomber des plaques de poil et d'épiderme de la largeur de la main.

On employa d'abord une solution aqueuse d'arsenic et de sulfate de cuivre ; mais quelques légers symptômes d'empoisonnement s'étant manifestés par de l'agitation et des coliques de ventre, on en cessa bientôt l'emploi.

©ENVA

La solution d'acide arsénieux pure fut alors employée sur deux chevaux seulement; mais ils ne tardèrent pas à mourir, offrant tous les symptômes d'un empoisonnement bien caractérisé: ces deux animaux périrent 18 à 20 heures après la lotion (1).

Ce ne fut qu'au troisième essai qu'on eut recours à la solution de Tessier; dès lors, plus de symptômes d'empoisonnement, et prompte disparition de ces gales rebelles qui, jusqu'alors, avaient résisté aux traitemens les plus rationnels.

Depuis cette époque, la même préparation a servi à traiter avec un plein et entier succès, sans le moindre accident, plus de quatre mille bêtes à laine affectées de la même maladie; et il ne se passe pas d'années que, dans nos contrées, on n'en fasse l'emploi sur quelques troupeaux.

Formule de la solution et manière de s'en servir.

Pr. Eau 10 litres.

Arsenic pulverisé, 214 gram. (6 onces 5 1/2 gros)

Sulfate vert de fer, 1000 gram. (2 livres).

On fait dissoudre par ébullition l'oxide d'arsenic; on ajoute ensuite le sel de fer. Aussitôt que la tem-

(1) Ce résultat signalé par MM. Drouard et Leclerc a d'autant plus lieu de nous étonner, que, tout récemment, de deux chevaux auxquels nous avons administré, à titre d'expérience, à chacun *une once* d'acide arsénieux, l'un n'est mort qu'au bout de cinq jours; l'autre a survécu, sans en avoir paru bien sensiblement affecté. (*Note du Rédacteur.*)

©ENVA

pérature du liquide permet d'y tenir la main, on prend un tampon d'étoupes ou une éponge, on l'imbibe en agitant la solution trouble, et on la promène sur le corps de l'animal en lotionnant bien la partie après l'avoir nettoyée exactement. Les moutons couverts de gale sont préalablement tondus, puis lavés sur tout le corps. Il faut avoir la précaution de ne les pas laisser refroidir : une lotion est toujours suffisante pour chaque bête ; la dose ci-dessus suffit pour traiter quinze à vingt moutons.

— La dissolution arsenicale avec le sulfate de cuivre, dans les proportions suivantes :

Deuto-sulfate de cuivre.		32 gram.
Deutoxide d'arsenic.		16 gram.
Vinaigre.	ãã	500 gram.
Eau commune.		

a été employée dans le troisième état de la *Phymatose* (eaux aux jambes) (1), c'est à dire, avant l'apparition des poireaux ou verrues. Elle a constamment réussi chez les sujets bien constitués, et n'a jamais produit d'accidens. Toutefois, on avait l'attention de combattre auparavant les phénomènes inflammatoires par les saignées, les cataplasmes et les pédiluves émolliens. La préparation ferro-arsenicale substituée à celle-ci n'a pas produit d'aussi bons effets.

— L'arsenic employé pour détruire quelques

(1) Voir la notice publiée par M. Schaack sur le même sujet, dans notre précédent numéro. (*Note du Rédacteur.*)

©ENVA

boutons de *farcin*, avec la précaution de ne les cautériser que l'un après l'autre, nous a, dans certains cas, mieux réussi que le feu, et toujours mieux que le deuto-chlorure de mercure.

De la réaction chimique qui a lieu dans la solution ferro-arsenicale.

Frappé de l'innocuité d'un médicament contenant une aussi forte dose d'arsenic, ainsi que de la sécurité avec laquelle on peut plonger les mains dans la solution chaude, et lotioner sur toute la surface cutanée un animal aussi délicat que le mouton, l'un de nous crut intéressant de rechercher par quelle espèce d'action chimique le sulfate de fer neutralisait l'énergie de l'acide arsénieux, et fit les expériences suivantes :

1° Une solution de proto-sulfate de fer pur fut mélangée à chaud avec une solution de deutoxide d'arsenic, dans les proportions voulues par la formule de Tessier. Le mélange se troubla en peu d'instans et laissa déposer dans l'espace d'une demi-heure un précipité peu abondant, d'un blanc jaunâtre, qui passa bientôt au jaune orangé ; ce précipité soluble en partie dans l'eau pure, fut reconnu pour être une combinaison de deutoxide de fer et d'acide arsénieux.

La liqueur restante fut décomposée par le carbonate de soude et évaporée à siccité, pour séparer en-

©ENVA

tièrement le fer, le résidu donna avec l'eau chaude une solution contenant de l'acide arsénieux.

2° De l'hydrate de protoxide de fer fut délayé en grand excès dans la solution d'oxide blanc d'arsenic, et le mélange chauffé une demie-heure au bain de sable. Le liquide refroidi et filtré donna un précipité vert-pomme avec le sulfate de cuivre ammoniacal.

3° Avec l'hydrate de deutoxide de fer, même résultat. La combinaison ferro-arsenicale étant en partie soluble dans l'eau, ce n'est qu'après plusieurs filtrations qu'on parvint à l'obtenir isolément de la liqueur sous forme de précipité jaune.

4° Une semblable solution d'acide arsenieux chaude fut mêlée exactement avec de l'hydrate gélatineux de tritoxide de fer, préparé soit avec le nitrate au maximum soit avec le sulfate rouge de fer. Après une heure de contact on filtra : la liqueur claire dès le premier abord fut essayée par les réactifs appropriés ; aucun d'eux n'y fit reconnaître la présence de l'acide arsenieux ; en dégustant cette liqueur, on n'y trouvait plus rien de la saveur âcre de l'oxide vénéneux (1).

Par l'addition d'une très petite quantité d'hydrate de tritoxide ferrique, on obtient très promptement

(1) Cette expérience est identique pour le résultat avec celle publiée sur le même sujet par M. Lassaigne, dans le numéro de novembre du *Journal de chimie médicale*. (*N. du R.*)

©ENVA

un précipité rouge, et la solution ne retient point de fer, comme il arrive avec les protoxide et deutoxide de ce métal. — Les précipités obtenus par le moyen du tritoxide de fer introduits dans la solution arsénicale, dégagent, lorsqu'on les chauffe, l'odeur alliacée de l'arsenic.

De ces expériences il résulte :

1° Que dans la solution antiherpétique, il y a décomposition partielle du sulfate vert de fer par la réaction de l'acide arsénieux, et combinaison entre cet oxacide et les divers oxides de fer qui se forment dans la liqueur pendant sa préparation et son emploi : ce qui explique, selon nous, l'action non vénéneuse de ce médicament, bien qu'il contienne encore de l'arsenic non combiné (1).

2° Que les protoxide et deutoxide de fer, quoique n'ayant pas la propriété d'enlever à une solution arsénicale tout ce qu'elle peut contenir de ce deutoxide, forment néanmoins avec lui une combinaison peu soluble d'oxide de fer et d'acide arsénieux.

3° Qu'enfin l'hydrate de tritoxide de fer, employé en proportion suffisante, enlève à une solution aqueuse d'arsenic blanc tout ce qu'elle peut contenir de cet oxide, et forme avec ce corps un composé insoluble et non vénéneux. D'après MM. Bunzen et Berthold, la combinaison qui se forme dans les diverses circonstan-

(1) Cette action différente ne dépendrait-elle pas de l'astriction produite sur les tissus par le sulfate de fer? (*N. du R.*)

©ENVA

ces que nous venons d'exposer parait être analogue à celle que l'on obtient avec le sulfate de cuivre ammoniacal, et que M. Orfila dit être une combinaison de deutoxide d'arsenic et de deutoxide de cuivre : au reste, n'ayant pu nous procurer le travail original des chimistes de Gœttingue, nous nous abstiendrons de toute réflexion à cet égard.

Quant à l'action délétère du deutoxide d'arsenic sur les tissus vivants, elle est si subite et si terrible, que le temps nécessaire à préparer le réactif contrepoison est déjà un retard funeste. Neanmoins, comme heureusement l'oxide d'arsenic est très peu soluble, et qu'il est presque toujours donné criminellement sous forme pulvérulente, l'hydrate de tritoxide de fer viendrait encore à propos, administré aussitôt après le vomissement sous forme de bouillie liquide et volumineuse, et s'emparerait immédiatement de la portion d'arsenic déjà en contact avec la muqueuse gastro-intestinale.

Nous venons de signaler comme une circonstance heureuse, que l'acide arsénieux se présente difficilement soluble; mais il est plus heureux encore que les sels solubles d'arsenic soient peu répandus dans les arts, et à peu près inconnus du vulgaire: car, alors, comment se défendre contre l'horrible agression du crime? Cependant, l'antidote proposé, étant d'une préparation prompte et facile entre les mains des pharmaciens, pourrait encore arriver assez tôt au secours des victimes. Ce serait donc une bonne et utile

©ENVA

précaution que d'avoir dans les pharmacies des solutions toujours prêtes des sels de tritoxide de fer, pour les administrer en pareille circonstance. (1)

HYGIÈNE.

Effets pernicieux de la MERCURIALE ANNUELLE *donnée comme aliment aux ruminans. — Hématurie. —Gastro-entérite.*

Par M. PAPIN, vétérinaire au 4e d'artillerie.

Rangée long-temps parmi les plantes émollientes, la *mercuriale annuelle* fut et est encore, disent quelques auteurs, usitée dans plusieurs pays comme aliment. Dans certains ouvrages de matière médicale, elle est regardée aussi comme laxative. Ce végétal est pourtant de la famille naturelle des *euphorbiacées*, du même genre que la *mercurialis perennis*, classée par M. Orfila dans les poisons narcotico-âcres ; et, bien que son analyse chimique n'ait pas encore été faite de manière à y faire reconnaître les propriétés irritantes de la plupart des euphorbiacées, l'on sait que les végétaux de la même famille ne s'éloignent presque jamais assez, pour qu'il existe dans un

(1) Nous croyons qu'il serait préférable qu'il y eût toujours dans les pharmacies, à la disposition des médecins et des vétérinaires, de l'hydrate de peroxide de fer tout préparé, que l'on conserverait dans un bocal fermé par un parchemin, ou dans un pot de faïence bien couvert. (*N. du R.*)

©ENVA

même genre une plante émolliente à côté d'autres qui sont éminemment irritantes. Les faits que je vais rapporter me semblent propres à prouver que, si elle est moins active que sa congénère, la *mercuriale annuelle* n'en jouit pas moins de propriétés vénéneuses, ou tout au moins très-irritantes.

J'avais maintes et maintes fois, depuis que je suis à Rennes, entendu parler par mes collègues de cette ville, d'accidens qui survenaient aux vaches après qu'elles ont mangé de la mercuriale. Ces accidens sont surtout communs dans l'automne, après des étés secs pendant lesquels cette plante pullule dans les champs où l'on a cultivé le sarrazin. Les paysans disent alors que leurs vaches sont *lambergées;* car c'est sous le nom de *lamberge* qu'ils désignent la mercuriale. Le traitement le plus usité par certains praticiens et maréchaux dans cette contrée, où l'affection dont je veux parler cause parfois de grands ravages, consiste surtout dans l'administration de toniques et d'astringens. Ce traitement est fondé, sans doute, sur ce que l'on dit des prétendues propriétés du végétal dont nous nous occupons.

— Dans le commencement d'octobre 1834, cinq vaches appartenant à M. Bigot, propriétaire dans la commune de Chantepie, présentèrent quelques symptômes de dépérissement. La fille chargée de les traire s'aperçut d'une diminution de lait bien notable, et d'un mélange de sang dans les urines. On fit d'abord très-peu d'attention au dérangement de la

©ENVA

santé de ces animaux; le propriétaire n'en fut pas même prévenu. Ce ne fut que trois jours après l'apparition des premiers symptômes, qu'on jugea à propos de l'avertir. Croyant que cette affection n'aurait pas de suites fâcheuses, celui-ci donna ordre à un de ses domestiques d'aller chercher un empirique du village, qui exerçait la double profession de boucher et de *guérisseur*. Notre savant administra à chacune des malades deux onces de sa panacée universelle, *la thériaque*.

Les symptômes, loin de diminuer; ayant augmenté d'intensité, je fus mandé le 12 octobre. A mon arrivée, une des vaches avait succombé depuis huit heures. Je procédai aussitôt à la nécropsie :

Les viscères pectoraux étaient sains. Il n'en était pas de même des organes digestifs renfermés dans l'abdomen. Le rumen contenait une grande quantité de matières desséchées; l'on y reconnaissait facilement les feuilles, les tiges et les graines de la *mercuriale*. L'épithélium de ce viscère était de couleur noirâtre et ramolli, et s'enlevait assez facilement. Le réseau ne contenait que fort peu de substances alimentaires; son épithelium, aussi noir et ramolli, s'enlevait avec autant de facilité que si cette partie eût été laissée pendant quelque temps dans de l'eau chaude; la muqueuse sous-jacente était très-rouge.

Mais ce fut dans le feuillet que je rencontrai les plus grands désordres; avant de l'inciser, je le palpai; il était dur et tendu. Ayant fait plusieurs

©ENVA

incisions parallèles à la direction de ses lames, je le trouvai rempli d'alimens secs, durs et noirs, qu'on avait beaucoup de peine à enlever : il fallait presque les arracher. L'épiderme se détachait avec les matières, laissant à découvert la muqueuse ainsi que ses innombrables papilles qui réfléchissaient, comme elle, une teinte rouge violacée allant dans certains endroits jusqu'au noir. Il y avait dans quelques parties du sang épanché et desséché sur les matières. Au milieu des débris alimentaires, il était possible de reconnaître parfaitement, et en grande quantité, des feuilles et des graines de *mercuriale*.

La muqueuse de la caillette était d'un rouge violacé ; la matière chimeuse qu'elle contenait était noirâtre, d'une odeur nauséabonde que nous avons crue analogue à celle de la mercuriale, quoique masquée par une odeur acide.

L'intestin grêle et le gros intestin présentaient aussi les traces d'une inflammation très-aiguë. — Les reins étaient d'un rouge foncé ; leur consistance était normale. Il n'y avait pas de sang dans les uretères ni dans la vessie. — Les organes génitaux ne présentaient point d'altération.

J'étais accompagné, lors de cette autopsie, par un de mes amis, chirurgien militaire, qui put apprécier avec moi la nature et la gravité de ces lésions.

Les quatre autres vaches présentaient les symptômes suivans : abattement général ; peau sèche; poil piqué ; colonne dorso-lombaire inflexible ; extrémi-

©ENVA

tés, cornes et oreilles froides; mamelles flétries et ne donnant plus de lait; cessation de la rumination; bout du nez sec et chaud; bouche brûlante remplie de bave blanche; fiente dure, noire et coiffée, respiration accélérée, mais régulière; pouls petit et vite; yeux ternes; pupilles dilatées; pituitaire et conjonctive injectées; écoulement par la vulve d'une grande quantité de sang mélangé à l'urine; lorsque l'animal voulait rejeter ce liquide, il faisait entendre des cris plaintifs, la colone dorso-lombaire se voussait en haut, les muscles abdominaux se contractaient fortement, et l'émission avait lieu.

L'ensemble de ces symptômes, et la nature des lésions observées sur le cadavre de la vache qui avait succombé, ne me laissaient aucun doute sur l'existence d'une inflammation gastro-intestinale. Et cette affection était arrivée à un tel point de gravité sur une des quatre malades, que le pronostic ne pouvait être que fâcheux. Néanmoins je crus devoir la soumettre comme les autres au seul traitement qui me paraissait rationnel.

Je fis à chaque vache une saignée de six livres et prescrivis deux litres d'une forte décoction de graine de lin et de mauve pour boisson de quatre heures en quatre heures, des lavemens de même nature, des bains de vapeurs émolliens, des frictions sèches sur les membres : je fis appliquer sur le dos des sachets remplis de son et de mauve bouillis ensemble, et des couvertures de laine. J'ordonnai une diète absolue.

©ENVA

Dans la soirée, celle que j'avais jugée la plus malade succomba. L'autopsie me présenta des lésions semblables à celles que j'ai rapportées plus haut, à l'exception pourtant, que je trouvai de plus un peu de sang mêlé à l'urine contenue dans la vessie.

Le 13, le pouls est moins fréquent et plus souple sur les trois malades qui restent. Deux d'entr'elles qui, la veille, avaient besoin d'aide pour se lever, ont pu se lever seules. Tous les symptômes ont perdu de leur intensité. (Même traitement, à l'exception de la saignée.)

Le 14, l'amélioration se soutient; la rumination se fait de temps en temps. Il y a appétence d'alimens. On donne un peu de farine d'orge délayée. (Même traitement.)

Les 15, 16, 17, 18 et 19, le traitement reste le même.

Le 20, on commence à donner quelques feuilles de betteraves. On cesse les breuvages et les bains de vapeurs; seulement, de temps à autre, on administre encore quelques lavemens pour tenir le ventre libre. Depuis cette époque, le lait est revenu, et la santé est parfaite. Une des vaches qui, dans le commencement de l'affection, avait avorté, n'a pas été sensiblement plus malade que les autres (1).

---

(1) Dans le numéro de février 1833 (tome X^e^ de notre journal), page 97, se trouve une observation publiée sur le même sujet par l'un de nos collaborateurs, M. Charlot. Nous engageons nos lecteurs à rapprocher ces deux observations qui ont entre elles la plus grande analogie. (*N. du R.*)

©ENVA

VARIÉTÉS.

LITTÉRATURE VÉTÉRINAIRE.

Histoire de la médecine vétérinaire dans l'antiquité, extraite de l'Histoire de la médecine de M. J. Fréd. Ch. HECKER, *professeur à l'Université de Berlin, traduite de l'allemand, par* L. P. Auguste GAUTHIER, *D. M. P., médecin de l'hospice de l'Antiquaille de Lyon, membre du Conseil de salubrité de la même ville et de plusieurs Sociétés savantes.*

Il serait très-utile de réunir les maladies de tous les êtres vivans en un seul corps de doctrine, afin de parvenir à une connaissance approfondie des lois de la nature; mais c'est un grand problème, à la solution duquel bien des obstacles se sont opposés jusqu'ici. Avant cette réunion, la médecine humaine et la médecine vétérinaire devraient être parvenues à un degré complet de perfectionnement. Elles doivent toutes deux leur origine au besoin qui borne la dernière au traitement de quelques animaux. Comme elles sont d'un usage continuel dans la société, elles peuvent, en faisant de nouveaux progrès, être comparées l'une à l'autre; mais elles ne peuvent se fondre en un seul corps de doctrine; et aucun siècle n'a encore été assez avancé pour considérer ainsi dans leur ensemble, avec un esprit élevé de recherches, les maladies de tous les êtres doués de la vie. A peine dans les temps modernes, après de si nombreux travaux et avec tant de moyens de secours, a-t-on pu tenter quelques essais de ce genre. Il serait donc injuste d'exiger un semblable résultat de l'état des connaissances humaines dans l'antiquité. La physiologie nous offre cependant alors les grands travaux d'Aristote et de Galien, où l'homme et les animaux sont comparés entre eux; tandis que la pathologie, bornée au corps humain, dédaignait les lumières importantes qu'elle aurait pu retirer de la médecine vétérinaire. Mais à l'époque de ces deux grands hommes, les

©ENVA

sciences étaient dans un état florissant. Plus tard, quand elles furent en décadence, la réunion dont nous parlons fut encore bien moins possible.

Cependant la médecine vétérinaire, si nécessaire dans les sociétés civilisées, et qui marche toujours volontiers sur les traces de la médecine humaine, existait déjà alors comme une branche à part. Elle ne fut pas oubliée dans le dixième siècle par l'empereur Constantin Porphyrogénète, qui, animé d'un zèle ardent pour le progrès des sciences, fit exécuter de grands travaux sur toutes les connaissances de l'antiquité. Il fit composer un recueil des meilleurs fragmens des écrivains vétérinaires, dans lequel on trouve des éclaircissemens importans sur cette science (1).

On a certainement commencé dans des temps très-anciens à observer les maladies des animaux domestiques; car une médecine vétérinaire dépourvue d'art se joint, d'une manière nécessaire, aux soins que l'on donne au bétail, et ces soins sont plus grands chez les peuples grossiers que chez les peuples civilisés. Les Grecs ont les premiers montré une disposition naturelle pour élever et utiliser les animaux domestiques. L'ouvrage de Xénophon sur la cavalerie (2), qui est parvenu jusqu'à nous, prouve que les Grecs avaient bien observé les diverses qualités des chevaux; et l'on doit regretter de n'y trouver aucun renseignement sur l'état de l'hippiatrie à l'époque où la Grèce florissait (3). Les écrits de Xénophon sur ce sujet avaient été précédés par ceux de Simon, qui acquit une grande célébrité, et auquel on éleva une statue de bronze à Eleusine (4). La médecine vétérinaire ne fut en quelque sorte élevée au rang de science que beaucoup plus tard, dans les siècles où commença la décadence des lettres et des arts, quoique auparavant de nombreux hippiatres aient exercé leur art, et peut-être même accompagné les guerriers dans leurs expéditions. Il est difficile d'expliquer comment il put s'élever des vétérinaires habiles et expérimentés au milieu du quatrième siècle, époque où les autres sciences étaient en décadence, et où la médecine elle-même, qui avait encore

©ENVA

dans ses rangs un homme tel qu'Oribase, commençait déjà à souffrir par l'esprit de compilation qui dominait alors.

Vers le commencement du deuxième siècle, et peut-être même un peu auparavant, il y avait dans les camps romains un espace particulier appelé *valetudinarium*, et un autre *veterinarium*. Le premier était destiné pour les soldats, et le second pour les chevaux blessés. Ce dernier était placé près des forges et autres fabriques destinées aux besoins des troupes (5). D'après cela, on peut regarder comme hors de doute que, chez les Romains, et plus tard dans l'empire grec, des vétérinaires suivaient constamment les armées. On n'a cependant pas d'autres renseignemens à cet égard que le témoignage d'Apsyrte, qui assure qu'il suivit Constantin dans ses expéditions (6).

Le plus ancien écrivain vétérinaire dont il soit fait mention, est Eumelus de Thèbes, qui ne peut être plus moderne que la fin du troisième siècle, et qui vécut peut-être beaucoup plus tôt; ce qu'il est difficile de déterminer, vu le manque de renseignemens à cet égard. On a conservé quelques fragmens d'un grand ouvrage de cet auteur, qui font présumer qu'il avait une expérience assez étendue, et justifient ainsi la réputation dont il a joui, mais qui n'annoncent pas un homme savant. Il décrit la fièvre des chevaux (7), l'inflammation du poumon (8) (*pneumonia*), la pousse (πνευμόῤῥωξ), et sa terminaison par la phthisie (9), l'inflammation des glandes de l'oreille (*parotides*), et d'autres tumeurs glandulaires du col (χοιράδες, *glandulæ*), qui sont jointes à un écoulement de pus du gosier (10), ainsi que plusieurs autres maladies. Mais l'énumération des symptômes est souvent superficielle et peu claire; ce qui montre un défaut d'instruction solide et une certaine tendance à l'empirisme.

Nous ne connaissons que les noms de deux autres écrivains vétérinaires qui appartiennent probablement aussi au même siècle : ce sont Stratonicus (11) et Hyéronyme de Libye (12).

Le plus important de ces auteurs est Apsyrte, contemporain d'Oribase, mais un peu plus ancien. Il suivit en qualité d'hippiatre

©ENVA

l'expédition de Constantin-le-Grand contre les Sarmates, qui eut lieu vers l'an 319—321 (13), et il acquit une grande célébrité dans le milieu du quatrième siècle, comme le prouvent ses nombreuses lettres écrites à des hommes de divers états, mais surtout à des vétérinaires. On voit, par le contenu de ces lettres, qu'elles ont été réunies par Apsyrte lui-même, et dédiées, comme un ouvrage à part, à un certain Asclépiade, médecin (14), et qu'à cette époque il y avait à Alexandrie et à Laodicée plusieurs vétérinaires qui y exerçaient leur art. Il paraît que cette profession était héréditaire dans la famille d'Apsyrte : il nous apprend que son grand-père Demetrius était aussi hippiatre (15). Quand on manque d'établissemens scientifiques, on trouve toujours à leur place l'instruction transmise des pères aux enfans. Dans les fragmens que nous possédons de cet auteur, on remarque l'observation simple, mais non approfondie, de la nature. Il a peu de rapport avec les médecins de son temps; ce qui s'explique aisément par son manque d'éducation. L'hippiatrie, étant ainsi séparée de la médecine, y gagna une indépendance qui la distingue avantageusement.

Apsyrte dit expressément que le cheval n'a point de vésicule biliaire (16); ce qu'il pouvait au reste facilement connaître, d'après les écrits d'Aristote. D'ailleurs, on ne peut pas attendre de ces auteurs des connaissances anatomiques autres que celles de leur siècle; et, en physiologie, ils se contentèrent des croyances populaires et des lumières que leur fournissait la médecine. Apsyrte a reconnu l'hérédité des défauts des organes de la vue chez les chevaux (17). On pourrait citer plusieurs autres maladies où l'exactitude de ses observations, quoique dépourvues d'art, a droit d'exciter la surprise. Il décrit d'une manière conforme à la nature la fièvre du cheval, ses symptômes et ses causes (18), et il la combat par un traitement simple et sans médicamens. Il prescrit, au commencement de la maladie, la diète et la saignée à la tête, et, après le premier jour, un exercice doux et une nourriture convenable : il recommande même un régime fortifiant et

©ENVA

nutritif, lorsque la maladie provient d'une fatigue et s'accompagne d'amaigrissement (19). Les moyens de traitement conseillés par Apsyrte dans d'autres affections, sont également dignes d'éloges par leur simplicité. On peut seulement lui reprocher d'avoir eu quelquefois recours aux amulettes et aux pratiques superstitieuses pour préserver des maladies (20); ce qui fit beaucoup de tort à la médecine vétérinaire dans les derniers temps de l'empire romain, et en arrêta les progrès.

La fièvre nerveuse ou putride contagieuse des chevaux (λοιμος), était alors généralement redoutée. Nous ne possédons aucun fragment d'Apsyrte à ce sujet; mais ceux de Pistérius de Sicile (21), de Léontius (22), d'Æmilius d'Espagne (23), de Litorius de Bénévent (24), donnent lieu de supposer qu'on avait déjà observé de grandes épizooties de cette redoutable affection. On cherchait même à en prévenir la contagion en séparant les chevaux sains des chevaux malades; ce qu'on obtenait à l'aide d'endroits convenables pour les pâturages. On ne trouve dans l'antiquité, soit avant, soit après l'établissement du christianisme, aucun réglement pour des mesures de ce genre dans les maladies qui atteignent l'espèce humaine, à moins qu'on ne veuille y rapporter les diverses ordonnances de police pour la purification de l'air, publiées chez les Grecs et chez les Romains (25). Cœlius Aurelianus blâme même le conseil salutaire donné par quelques médecins de son temps, de borner par l'isolement des malades la contagion de la lèpre, sous prétexte que la médecine ne peut pas se rendre coupable d'un pareil acte d'inhumanité (26). On connaissait cependant alors la manière dont se propagent les affections contagieuses (27); mais les préjugés, la barbarie, la superstition, et surtout la négligence des gouvernemens, empêchèrent les ordonnances salutaires sur un objet aussi important, en sorte que l'on eut des réglemens pour préserver les bestiaux de la contagion, avant d'avoir songé à en garantir les hommes.

On connaissait à cette époque la propriété contagieuse de la gourme (μάλις ὑπο δερματίτις), et l'on employait les mêmes me-

©ENVA

sures d'isolement pour préserver les chevaux qui n'en étaient pas atteints. Apsyrte dit expressément que cette maladie est surtout dangereuse pour les poulains (28), ainsi qu'on l'observe encore aujourd'hui; et il en distingue avec soin quelques autres affections des chevaux, accompagnées d'écoulemens des narines, auxquelles on doit rapporter la morve et la morfondure. Cette dernière est décrite clairement sous le nom de μάλις ὑγρὰ, *malis humida*, maladie qu'il regarde comme facile à guérir, quand l'écoulement muqueux est sans odeur, et comme d'une guérison très-difficile dans le cas contraire. On pourrait croire qu'il s'agit ici de la morve (29). Dans la maladie appelée μάλις ξηρα, *malis sicca*, qu'Eumelius regarde comme incurable, on n'observe aucun flux des narines; mais le principal symptôme est une inflammation maligne des poumons et du diaphragme. Sous le nom de μάλις ἀρθρίτις, *malis arthritis*, il paraît que l'on doit entendre la morve ou la morfondure, avec rhumatisme de la cuisse. Cependant Théomnestus désigne la morve d'une manière plus claire, sous la dénomination de μάλις ὀυσώδης, *malis fœtida*, pour la distinguer de ce qu'on appelle μάλις ἀνόσμος, *malis sine odore*, qui est la morfondure bénigne (30). On ne doit pas attendre de ces auteurs une distinction bien exacte des espèces. Ils n'employaient aucun terme technique, mais seulement les expressions en usage dans le langage ordinaire. Ils ne savaient pas non plus ramener les affections compliquées à un état plus simple, comme on le voit par la description qu'Apsyrte donne de la pousse (πνευμόῤῥωξ). On y reconnait plutôt une inflammation du diaphragme terminée par un empyème, que l'asthme proprement dit (31).

L'étiologie de la morve et des maladies analogues qu'on trouve dans les fragmens d'Apsyrte, peut donner une idée de la physiologie des vétérinaires de cette époque. Le manque de vésicule biliaire chez le cheval cause facilement un afflux trop abondant de bile dans les artères situées sur les côtés de l'épine

©ENVA

dorsale : une humidité nuisible est propagée par là à la moelle épinière, et de là au cerveau, qui en tire sa nourriture (32). L'ancienne théorie qui enseigne que les maladies catarrhales viennent du cerveau, ne paraît pas avoir été sans influence sur l'opinion dont nous venons de parler.

Apsyrte décrit, avec des caractères qu'on ne peut méconnaître, la fourbure des chevaux *(rheumatismus acutus)*, sous le nom ancien de κριθιασις *(hordeatio)* (33). Il ordonne contre cette affection la saignée, jointe au changement de nourriture. On voit par là qu'il souscrit à l'opinion du vulgaire, qui croit que la fourbure provient de ce que l'animal a mangé d'une manière intempestive de l'orge après une fatigue. On voit souvent des chevaux être atteints de cette maladie pour avoir bu une trop grande quantité d'eau lorsqu'ils ont très-chaud; ce qui lui a fait donner par Hiéroclès le nom de λαβροποσια (34).

Apsyrte et les autres écrivains vétérinaires décrivent le farcin sous le nom d'*elephantiasis* (35). On le regardait comme contagieux, et, ainsi que dans la gourme et la fièvre putride, on prescrivait l'isolement pour en empêcher la propagation. La description que le même auteur donne des convulsions du cheval *(tetanos)*, est excellente. Quelques hippiatres cherchaient à guérir cette affection par le bain de sable chaud, ou en tenant l'animal plongé dans du fumier (36). On a aussi essayé d'autres remèdes, que nous nous dispenserons de rapporter. Nous pourrions encore citer diverses descriptions très-exactes et très-instructives, telles que celles de la dysenterie (37), de l'hydropisie (38), de l'inflammation des reins, de plusieurs autres maladies inflammatoires, enfin du mors aux dents *(mania)*, contre lequel on recommande la castration (39). Contre la morsure du chien enragé, Apsyrte prescrit un moyen insignifiant qui équivaut à une simple irritation de la plaie dès le début. Cela prouve toutefois que les vétérinaires grecs avaient observé la rage du cheval (40).

Les préceptes que donne Apsyrte sur la saignée sont étendus

©ENVA

il désigne les divers endroits où l'on peut la pratiquer dans les différentes maladies : il se déclare contre l'abus que l'on en faisait alors, en saignant, par exemple, les chevaux sains, ou ceux qui avaient éprouvé une simple fatigue ; et il prévient que la saignée de la cuisse est quelquefois suivie d'une inflammation qui entraîne la claudication (41). Ses préceptes sur la castration (42) et autres opérations chirurgicales, sont très-remarquables. Il traitait les fractures au-dessous du genou avec des attelles et un bandage convenable, et il assure qu'il obtenait la guérison en quarante jours. Les fractures au-dessus du genou passaient généralement alors pour incurables (43). Dans la chute de matrice, il employait principalement l'eau froide et les piqûres répétées avec une aiguille fine (44), sorte d'acupuncture qui ne paraît pas avoir de rapport avec l'usage de cette opération anciennement connue en Orient.

Deux autres hippiatres, Hippocrate et Hemerius, étaient contemporains d'Apsyrte. Il existe dans la collection de Constantin Porphyrogénète, déjà citée, plusieurs fragmens du premier de ces écrivains : ils sont pour la plupart d'un mérite inférieur, et ne contiennent le plus souvent que des recettes de remèdes, ou des descriptions superficielles de maladies (45). On voit, par l'un d'eux, qu'on doit entendre par le mot κοιράδες, une inflammation au col des chevaux, dans laquelle les glandes lymphatiques acquièrent le volume d'une noix (46). On voit par là qu'Hippocrate et Hemerius appartinrent au grand nombre des hippiatres qui reconnurent volontiers le mérite d'Apsyrte, et qui puisèrent leur instruction dans leur correspondance épistolaire avec lui (47).

De tous ces hippiatres, Hiéroclès est, après Apsyrte, celui qui a le plus écrit : c'est le seul qui annonce de l'éducation. Il vivait probablement vers la fin du quatrième siècle, ou, au plus tard, au commencement du cinquième. Il a beaucoup profité de l'ouvrage d'Apsyrte, qu'il copie souvent mot pour mot. Il paraît, au reste, avoir embrassé la médecine vétérinaire par un

©ENVA

zèle spécial; car il était en même temps jurisconsulte, comme il nous l'apprend lui-même (48). Ses descriptions sont claires; ses prescriptions, presque entièrement tirées d'Apsyrte, sont conformes au but qu'il se propose. Apsyrte et lui donnent sur l'art de dresser les chevaux des détails qui nous fournissent des éclaircissemens instructifs sur cette branche de l'économie rurale chez les Grecs. On y voit, entre autres choses, qu'on exigeait alors à peu près les mêmes qualités par rapport à l'utilité et la beauté des chevaux que du temps de Xénophon, près de sept cents ans auparavant.

Quant aux autres vétérinaires, dont l'auteur inconnu de cette collection faite par l'ordre de Constantin Porphyrogénète nous a conservé les fragmens, nous ne pouvons guère déterminer les époques auxquelles ils vécurent, et nous ne connaissons presque que leurs noms. Celui de tous qui a le moins de mérite est Pélagonius, empirique, qui appartient probablement au quatrième siècle. Il recommande sans choix les moyens de traitement les plus bizarres, dignes seulement de la superstition des gens de campagne. C'est ainsi qu'il prescrivit contre les maux d'yeux une décoction de nids d'hirondelles (49): ces oiseaux sont regardés depuis long-temps comme salutaires dans les maladies des organes de la vue (50). Dans la fièvre pestilentielle des chevaux, il vante les cendres de jeunes cigognes brûlées vives, données intérieurement, mêlées avec du vin (51). En un mot, on peut l'appeler le Marcellus, l'empirique de la médecine vétérinaire.

Théomnestus, qui ne peut avoir vécu plus tard que dans le quatrième siècle, l'emporte, sous quelques rapports, sur Pélagonius : il pense pouvoir guérir la rage chez les chiens en les privant de nourriture pendant un jour, et en leur donnant de l'hellébore (52). Il raconte sérieusement que lorsque les cerfs ont des vers qui leur remontent au gosier, ils avalent par instinct des serpens qui mangent ces vers (53). Dans les maladies verminеuses des chevaux (54), dont les symptômes n'ont été bien dé-

©ENVA

crits que dans ces derniers temps, et dont par conséquent on ne peut attendre une bonne description d'un auteur aussi ancien, il recommande un des moyens les plus efficaces, qui est d'extraire les vers du fondement avec les doigts : il n'entend probablement donner ce conseil que quand les vers s'y présentent d'eux-mêmes.

Les autres vétérinaires dont les fragmens ont été conservés dans la collection déjà citée, sont Anatolius, Agathotycus, Didyme, Néphron, Tibère, Cassius, Hiéron, Pistérius de Sicile, Émile d'Espagne, Litorius de Bénévent, Grégoire, Magon, Démocrite, Bérétius, Africanus, Pamphile, Archidème et Diophante. Vindicianus Anatolius de Béryte (55) et Didyme d'Alexandrie (56) sont des écrivains agronomes. Nous ignorons l'époque précise où ils ont vécu; mais on peut, sans grande erreur, la fixer au quatrième siècle. Cassius Dionysius, d'Utique, traduisit l'ouvrage de Magon de Carthage sur l'agriculture, qui était alors très-célèbre. Nous avons déjà fait connaître cet auteur comme botaniste (57). Les fragmens attribués à Démocrite sont tirés des livres apocryphes du grand philosophe de ce nom. Leur véritable auteur est Bolus Mendesius, Égyptien (58). Bérétius est probablement le même qu'Anatolius de Béryte. Sextus Julius Africanus de Libye vivait sous Alexandre Sévère : il est célèbre comme historien et comme ayant écrit un ouvrage qui contenait des matières très-variées (κεστοί); il était grand partisan des formules magiques et d'autres pratiques superstitieuses (59), Diophane de Nicée, écrivain agronome, était contemporain de Cicéron. Il fit en six livres un abrégé de la traduction de Cassius Dionysius, qu'il dédia au roi Déjotare (60). Dans le même temps vivait Hiéron de Sicile, qui a écrit sur le même sujet (61). Nous manquons de renseignemens suffisans sur ces divers autres auteurs.

Plusieurs de ces écrivains exercèrent, outre l'hippiatrie, d'autres branches de la médecine vétérinaire; mais comme, dans l'antiquité, la médecine vétérinaire n'était pas séparée de l'éco-

©ENVA

nomie rurale, elle ne pouvait pas s'élever au rang de science. Voilà pourquoi on trouve beaucoup de fragmens qui y ont rapport dans les auteurs qui ont écrit sur l'agronomie. Ce que nous a transmis sur ce sujet Caton, l'ennemi des médecins grecs, prouve qu'il était superstitieux et très-mauvais observateur. Ainsi, dans toutes les maladies du gros bétail, il recommande sans distinction de faire avaler un œuf cru à l'animal; et il a bien soin d'ajouter qu'il faut que le valet qui donne cet œuf soit à jeun (62). Il était partisan des formules magiques (63), et il n'indique partout que des remèdes populaires (64) : il recommande, comme un procédé déjà anciennement connu, l'injection des médicamens dans les narines des animaux, dont parlent fréquemment les hippiatres plus modernes (65). Praxamus, auteur grec, qui vécut probablement avant Columelle dans le siècle qui précéda la naissance de Jésus-Christ, et qui paraît avoir principalement suivi les ouvrages de Magon et d'Hamilcar, écrivains carthaginois (66), regarde une connaissance exacte des maladies des animaux comme impossible (67). Cependant il distingue plusieurs espèces de maladies du gros bétail, telles que la douleur de tête, la diarrhée, la dyspepsie, la colique (68) : il montre en général beaucoup d'habileté; ce qui tend à prouver que l'esprit observateur des Grecs aurait pu produire des résultats importans, si les circonstances eussent été favorables.

La perte de l'ouvrage de Celse sur l'économie rurale est très à regretter pour les sciences. Il contenait sans doute un traité sur les maladies des animaux domestiques; et l'on peut croire que cet homme, si instruit, et plus exempt de préjugés qu'aucun autre Romain, y eût montré le même jugement que dans son livre sur la médecine, et qu'il eût su réunir dans un seul traité instructif les divers morceaux épars qui existaient alors sur ce sujet. Nous sommes en partie dédommagés de la perte de la médecine vétérinaire de Celse, par l'ouvrage de Columelle, son contemporain, sur l'économie rurale (69). Il a profité des écrits de Celse, et a traité la médecine vétérinaire d'une manière aussi approfondie

©ENVA

et aussi développée qu'on pouvait l'attendre de l'expérience et des lumières d'un écrivain du siècle d'Auguste. La partie de son ouvrage qui traite des affections des chevaux (70) est d'une étendue suffisante, et sa description des maladies du gros bétail est certainement le meilleur qui nous reste de l'antiquité. Dans les affections contagieuses des bestiaux, il prescrit la séparation des animaux qui en sont atteints, et donne des règles pour maintenir la santé de ceux qui ne le sont pas, sans cependant décrire d'une manière exacte les maladies dont il est ici question (71). Il paraît qu'il a regardé ces descriptions comme superflues, parce que ces affections étaient alors généralement connues de tous ceux qui s'occupaient de travaux agricoles. Cet usage blâmable des anciens de traiter ainsi d'une manière superficielle les objets qui se présentaient tous les jours à l'observation, sous le prétexte qu'ils n'étaient ignorés de personne, est cause que nous possédons des connaissances très-incertaines sur plusieurs choses importantes. Ainsi, par exemple, il est très-difficile de rechercher aujourd'hui quelles étaient les denrées dont on faisait usage dans l'antiquité (72). La médecine elle-même, quoiqu'elle ait été traitée d'une manière plus scientifique, ne manque pas de lacunes sur des objets semblables. Ainsi, les détails que Celse nous donne sur les fièvres malignes contagieuses des hommes (73), sont aussi incomplets que ceux de Columelle sur les mêmes maladies qui atteignent les animaux domestiques. Columelle décrit plus loin, parmi les affections du gros bétail, l'indigestion (74), *cruditas*; la dysenterie (75), *tormina*; la colique (76), *ventris et intestinorum dolor*; la fièvre, qu'il traite par la saignée, et la diète (77); la toux, dont il distingue plusieurs espèces très-distinctes (78); les abcès, qu'il recommande d'ouvrir avec le fer rouge (79); plusieurs maladies cutanées, sous le nom commun de *scabies* (80); la phthisie pulmonaire (81), *exulceratio pulmonum*; l'ophthalmie qui occasionne la cécité, et contre laquelle il prescrit le sel ammoniaque, remède très-employé par les anciens vétérinaires dans les maladies des

©ENVA

yeux (82). Columelle parle aussi de la morsure des animaux venimeux, et des sangsues que les bœufs peuvent avaler en buvant de l'eau (83). Dans ce dernier cas, Anatolius, auteur plus moderne, conseille un singulier vomitif, qui consiste à tenir sous les narines de l'animal des punaises écrasées (84). Columelle croit que les mauvaises digestions sont la cause de la formation des vers chez les veaux, comme dans l'espèce humaine (85). Il décrit enfin une machine propre à contenir les bestiaux, afin qu'on puisse plus facilement leur administrer des remèdes (86); ce qui prouve les soins que les agriculteurs et les vétérinaires avaient alors pour les animaux malades.

D'après ces travaux préliminaires exécutés dans le siècle d'Auguste, on aurait pu espérer de voir plus tard la médecine vétérinaire acquérir un haut degré de perfectionnement chez les Romains; mais l'état de décadence, qui commença dès le deuxième siècle, lui devint funeste, ainsi qu'aux autres sciences. Un certain Gargilius Martial (87), qui vivait au troisième siècle (88), nous a laissé sur les maladies du gros bétail un fragment qui prouve que la médecine vétérinaire n'avait pas été en progrès depuis Columelle, et qu'elle avait plutôt fait des pas rétrogrades. Cet opuscule porte l'empreinte des monumens scientifiques de cette époque, et ne mérite pas de fixer notre attention d'une manière plus étendue.

Les Grecs ont appris aux Romains la médecine vétérinaire, ainsi que les autres sciences. Ces derniers l'ont seulement traitée à leur manière, et y ont fort peu ajouté. Elle fut beaucoup plus tôt en décadence chez eux que chez les peuples de la Grèce: aussi, dans les quatre siècles qui suivent Columelle, on ne trouve aucun écrivain vétérinaire digne de remarque chez les Romains. On doit donc être bien surpris de voir paraître, vers la fin du quatrième siècle, Publius Végèce (89), auteur d'un ouvrage assez important sur cette science (90). Il ne faut pas confondre ce Végèce, sur la vie duquel nous n'avons aucun détail, avec un autre écrivain de ce nom (91), qui nous a laissé un traité sur

©ENVA

l'art militaire. Quelles que soient les circonstances dans lesquelles l'auteur dont nous parlons ait pu se trouver, on ne peut lui refuser une expérience assez vaste sur la connaissance et le traitement des maladies des chevaux. Il a d'ailleurs su profiter de la lecture des vétérinaires grecs ses prédécesseurs, et il ne se montre pas ignorant lui-même dans la science qui nous occupe, ainsi que le prouvent plusieurs endroits de son ouvrage, écrit dans un latin qui ne pouvait guère être meilleur dans le quatrième siècle. Il embrasse quelquefois les principes des méthodistes (92); ce qui prouve, ainsi que l'expérience des temps l'a démontré, que les vétérinaires ont toujours été en arrière des progrès de la médecine, et ont généralement suivi des théories déjà vieillies. Végèce regarde Columelle et Pélagonius, ses prédécesseurs, comme deux écrivains de la même époque (93); mais de semblables erreurs se trouvent chez les meilleurs auteurs de l'antiquité, parce qu'alors on manquait absolument de critique littéraire. Il a le style de son siècle, et, à cet égard, il l'emporte même sur quelques médecins latins ses contemporains. Il a profité beaucoup des lettres d'Apsyrte, sans cependant les traduire mot pour mot : il le blâme même à cause de sa diction incorrecte (94). Il ne cite pas d'autres auteurs, à l'exception du faux Chiron (95), auquel il adresse le même reproche; et il cherche avec soin à donner une empreinte d'originalité à son ouvrage. Comme Végèce parle souvent des Huns et de leurs chevaux (96), cela prouve qu'il a certainement vécu après l'irruption de ces peuples au centre de l'Europe. Les Huns ayant traversé le Volga en 314, notre auteur ne peut pas être plus moderne que le commencement du cinquième siècle; et, à cette époque, les Latins entendaient encore la langue grecque. Il décrit les maladies d'après la situation des parties, et ses descriptions diffèrent peu de celles que nous ont laissées les hippiatres grecs. Au reste, on ne prend pas une haute idée de son savoir en lisant une anatomie fort incomplète du cheval (97), qu'il a ajoutée à son livre, afin de lui donner un vernis scientifique. Il augmente encore les pré-

©ENVA

cautions que l'on prenait contre les maladies contagieuses, en ordonnant d'enterrer profondément les chevaux qui y succombaient (98). Il admet des opinions justes sur l'origine de ces affections, qu'il attribue à la corruption de l'air ; et il recommande principalement pour les combattre de purifier l'air par des fumigations (99). Végèce décrit les diverses maladies d'après les meilleurs auteurs et d'après sa propre expérience. Il combat l'opinion ancienne qui attribue la fourbure des chevaux à ce que ces animaux ont mangé de l'orge (100) ; et l'on trouve dans plusieurs endroits de son ouvrage des connaissances qu'on ne rencontre pas chez les hippiatres grecs. On peut citer pour exemple ce qu'il dit sur la vermine (101) (*tineolæ, pediculi*), et sur les calculs de la vessie (102). Sous le nom ancien de *malleus* (103), qu'on ne trouve pas dans Columelle, Végèce décrit des maladies plus diverses encore que les Grecs sous le nom de μάλις (*malis*) ; ce qui rend la connaissance de ces différentes affections très-difficile pour le lecteur. La partie de son ouvrage où il traite des maladies des yeux (104) est préférable, sous quelques rapports, à ce que nous ont transmis les Grecs sur le même sujet ; et son traité sur les maladies du gros bétail (105), plus complet que celui de Columelle, peut être regardé comme le précis des connaissances que possédaient les Grecs sur cette branche de la médecine vétérinaire (106).

Les vétérinaires grecs et romains n'ont pas passé sous silence les maladies des moutons, des chèvres, des cochons et des chiens. Cependant ils n'en ont pas traité avec beaucoup de soin. Il paraît qu'ils ne se sont occupés que dans les temps modernes à apprivoiser les oiseaux de basse-cour (107). Parmi les soins qu'ils donnaient aux brebis, on remarque quelques connaissances dans l'art des accouchemens. Dans les positions vicieuses du fœtus, ils prescrivaient de le dépecer par morceaux, afin de conserver la mère (108). Plusieurs passages prouvent que la gale et d'autres affections cutanées, décrites avec inexactitude, faisaient alors de grands ravages parmi les troupeaux de moutons (109). Dans l'hy-

©ENVA

dropisie des chèvres, Columelle prescrit de faire une incision à la peau, dans un endroit propice, afin d'évacuer l'eau (110). Tout ce que dit cet auteur sur l'art d'élever les animaux domestiques, prouve une connaissance très-étendue de la nature et de la manière de vivre de chacun d'eux. Il ne donne que peu de détails sur les maladies des cochons (111). La plus connue alors était l'inflammation des glandes du cou. Didyme la décrit très-exactement (112); et il fait aussi mention des affections cutanées des chameaux (113), dont les maladies avaient sans doute, à cette époque, très-peu fixé l'attention des vétérinaires.

On possédait alors sur l'art d'élever et de dresser les chiens les connaissances indispensables pour l'économie rurale et pour la chasse; mais on n'eut, jusqu'aux temps modernes, que des notions très-imparfaites sur leurs maladies. Columelle ne parle, d'une manière un peu satisfaisante, que de la gale et des ulcères qui surviennent aux cartilages des oreilles (114). Leurs autres affections morbides ont été ou passées sous silence, ou traitées d'une manière incomplète. La rage même, qui menace continuellement l'homme, était alors connue d'une manière superficielle; et les médecins méritent des reproches pour n'avoir pas à cette époque apporté une attention suffisante sur cette maladie, qui s'observe dans les cités populeuses comme dans les déserts, et qui est cependant d'origine ancienne (115). On lit avec étonnement que les vétérinaires regardaient alors la rage comme guérissable, et l'on soutenait encore cette opinion dans le treizième siècle. Un écrivain d'un mérite inférieur qui vivait à cette époque (116), et qui est indigne du nom de Demetrius Pépagomène, qu'on a voulu à tort lui donner, propose avec confiance une boisson faite avec la racine de rosier sauvage pour guérir les chiens enragés (117). Une semblable erreur est inexcusable avec la connaissance des vrais rapports de l'hydrophobie avec la rage. Le même auteur propose, pour prévenir la rage, l'excision d'une pustule vermiforme qui se développe sous la langue: c'est encore, au reste, aujourd'hui la croyance vulgaire. Nous ne

©ENVA

pensons pas devoir nous arrêter plus au long sur de semblables opinions de cet anonyme, ni sur ses prescriptions contre l'ensorcellement des chiens (118).

Nous regardons comme beaucoup plus dignes de notre attention les détails que nous donne la médecine vétérinaire du treizième siècle sur le traitement des maladies des faucons de chasse, dont l'usage a commencé à s'introduire en Europe lors du retour des croisés. Voilà pourquoi ce sujet, important pour le moyen-âge, a été traité par un médecin dans un ouvrage qui est parvenu jusqu'à nous (119), et qu'on peut regarder comme un modèle d'observation en médecine vétérinaire, pour l'époque où il a paru. Il porte le nom de Demetrius de Constantinople, et c'est probablement le même que Demetrius Pépagomène, médecin distingué de l'empereur Michel Paléologue. Un ouvrage aussi supérieur à ceux de son siècle ne peut avoir pour auteur qu'un médecin éclairé et instruit dans l'observation des lois de la nature chez les êtres organisés. Son opinion, que les faucons sont sujets aux mêmes affections morbides que les autres animaux (120), donne lieu de supposer qu'il avait pressenti l'existence de formes générales de maladies communes à tous les êtres doués de la vie. On a par là une idée favorable de son travail, et il la justifie suffisamment. Enfin, on acquiert une pleine certitude que son livre, ainsi qu'il l'atteste, est le fruit d'une longue expérience (121). Demetrius décrit avec une grande exactitude plusieurs affections catarrhales des faucons, genre de maladies qui prédominent évidemment chez les oiseaux, à cause du grand développement de leurs organes respiratoires, et qui prennent chez eux des caractères plus tranchés que chez l'homme. Il énumère leurs causes avec le plus grand soin, et prescrit pour les combattre des moyens de traitement convenables et d'une exécution facile (122). On trouve aussi dans cet ouvrage des remarques instructives sur l'inflammation des cavités nasales (123), des poumons (124) et du gosier (125); sur les aphtes de la bouche, dont l'auteur in-

©ENVA

dique très-bien les rapports symptômatiques avec la suppuration du foie (126), viscère qui est très-souvent dans un état morbide chez les oiseaux. Demetrius donne encore des détails intéressans sur les affections des yeux chez les faucons, principalement sur l'ophthalmie et le flux muqueux des paupières, contre lequel il recommande la cautérisation de leurs bords. Il traite également des taches de la cornée (127) et des vers qui se développent dans le tissu des paupières (128), vraisemblablement le *filaria abbreviata*, qu'on a trouvé dernièrement dans le *falco nævius*[x], et qui se rencontre peut-être encore dans d'autres espèces. Parmi les maladies nerveuses, il fait mention des convulsions épileptiques (129). Il parle aussi des symptômes des mauvaises digestions et des vers intestinaux (130), de l'emphysème, qu'il conseille de combattre en enfonçant une aiguille à travers la peau (131); de l'inflammation des griffes (132) (ῥεῦμα ποδὼν), affection commune chez les oiseaux apprivoisés, ainsi que de plusieurs autres maladies de ces animaux, qui méritent l'attention des observateurs. La superstition est bannie entièrement de cet ouvrage, qui intéresse le naturaliste comme le chasseur; car Demetrius décrit avec détail les faucons de chasse. Les remèdes qu'il prescrit sont simples et appropriés à l'organisation des animaux auxquels ils sont administrés. La saignée aux cuisses, quoique couvertes de plumes, n'est pas même omise (133). Démétrius assure qu'il n'a trouvé que très-peu de ressources dans le petit nombre d'écrits qui existaient alors sur le même sujet, et qui sans doute étaient de la même époque. Un seul d'entre eux, qui est fort important, et dont nous ignorons le nom de l'auteur, est parvenu jusqu'à nous (134).

Nous n'avons conservé que quelques fragmens des ouvrages des anciens sur les maladies des autres oiseaux de basse-cour. Praxamus a prescrit des remèdes contre plusieurs maladies des poulets, entre autres contre l'ophthalmie, qu'il combat avec le sel ammoniac, et contre la diarrhée, la vermine et le catarrhe (135) (κορυζα). Columelle ne fait mention, chez ces animaux, que de

x Spiroptera stercura Rud.

©ENVA

l'inflammation et de la suppuration du pied, sous le nom de *podagre* (136). On peut croire, vu le manque d'instruction des vétérinaires grecs dans les sciences naturelles, que Demetrius leur est supérieur à tous, s'étant élevé, dans un sujet d'une médiocre importance, bien au-dessus de son siècle, qui n'offrait partout que décadence dans les autres branches des connaissances humaines.

NOTES.

---

(1) ΤΩΝ ΙΡΡΙΑΤΡΙΚΩΝ ΒΙΒΛΙΑ ΔΥΟ. *Veterinariæ medicinæ*, libri dvo, à Joanne Ruellio suessionensi olim quidem latinitate donati, nunc uero ijdem sua, hoc est Græca lingua primum in lucem æditi. Basileæ, 1537, in-4° (L'éditeur est Simon Grynæus; mais le nom de l'auteur du recueil est inconnu.)

(2) *De re equestri* liber.

(3) Xénophon ne fait mention que d'une seule maladie du cheval: le rhumatisme aigu, *χραθίασις*, c. 4, p. 20.

(4) Xenophon, *Opere* citat., c. 1, p. 2.

(5) Hyginus, *De castramentatione* cum comment. Rateold. Herm. Schelii in Grævii thesaur. antiq. Romanorum, t. 10, p. 1014—1020.

(6) Ce passage se trouve un peu plus bas dans l'original, au chapitre où l'auteur parle de la médecine militaire dans l'antiquité.

(7) *Hippiatrica*, l. 1, c. 1, p. 7.

(8) L. 1, c. 5, p. 27.

(9) Lib. 1, c. 6, p. 29.

(10) Par le mot *χοιράδες*, on ne doit pas entendre les glandes du cheval, comme on le trouve par erreur dans quelques manuscrits, mais une maladie analogue à l'inflammation du col chez les cochons.

(11) L. 1, c. 2, p. 5. — C. 18, p. 65.

(12) L. 1, c. 20, p. 67.

(13) L. 1, c. 1, p. 1. Je pense que quand Apsyrte dit qu'il suivit

©ENVA

les armées sur les bords de l'Ister, il faut entendre l'expédition de Constantin Ier contre les Sarmates, dans laquelle ce prince passa le Danube, et vainquit le roi Rausimode. D'après Manso (*Vie de Constantin-le-Grand*, Breslau, 1817, p. 57), cette expédition eut lieu dans les années 319, 321. D'ailleurs, les lettres d'Apsyrte présentent le caractère des écrits du quatrième siècle, et il paraît impossible qu'elles soient plus modernes. Sprengel pense (*Histoire de la médecine*, t. 2) qu'il est ici question de Constantin IV, dit *Pogonat*, qui régna de l'an 668 à l'an 685, et qui entreprit, en 671, une expédition contre les Bulgares. D'après cette opinion, Apsyrte n'aurait vécu que vers la fin du septième siècle, au temps de Paul d'Égine, époque où la médecine avait déjà beaucoup perdu. Il n'est pas vraisemblable que la médecine vétérinaire eût pu compter alors un si grand nombre d'hommes qui n'étaient pas sans mérite, et qui correspondoient entre eux. A la fin du septième siècle, plusieurs villes considérables, telles que Alexandrie et Laodicée, dans lesquelles, suivant les lettres d'Apsyrte, la médecine vétérinaire était florissante, avaient été prises par les Sarrasins, et il ne pouvait guère y être question de correspondance épistolaire entre ces vétérinaires grecs. Enfin, pour soutenir son opinion, Sprengel est obligé de reculer l'époque où vécut Végèce plus loin que ne le permet une saine critique. Il cherche aussi à appuyer son avis sur ce que Apsyrte a écrit quelques-unes de ses lettres à des barons; mais c'est une erreur. Ainsi, quand il écrit à Tyrannius Barron (l. 1, c. 9, p. 37), il s'agit du nom romain Varron, qui en grec s'écrit par un *B*. Dans l'empire grec, il n'y a pas eu de barons; on n'en trouve que beaucoup plus tard, dans le onzième ou douzième siècle, chez les Français.

(14) L. 1, c. 1, p. 1.
(15) L. 1, c. 10, p. 40.
(16) L. 1, c. 2, p. 10.
(17) L. 1, c. 14, p. 56.
(18) L. 1, c. 1, p. 1.

(19) *Geoponicorum sive de re rustica*, libri XX, ed. Jo. Nic. Niclas, Lipsiæ, 1781, 2 vol. in-8°. On trouve dans cette collection, faite également par l'ordre de Constantin Porphyrogénète, plusieurs fragmens importans sur la médecine vétérinaire, qui ne sont pas dans le

©ENVA

recueil intitulé *Hippiatrica*, et qui peuvent souvent servir à compléter ce dernier ouvrage.

(20) L. 1, c. 14, p. 55.

(21) L. 1, c. 4, p. 24.

(22) Ce passage, où il est question de l'isolement des chevaux malades, manque dans l'édition grecque des *Hippiatrica;* mais il se trouve dans la traduction latine de Ruellius, qui est plus complète en quelques endroits. (*Veterinariæ medicinæ*, libri II, Joanne Ruellio suessionensi interprete. Paris, 1530, in-folio.)

(23) L. 1, c. 4, p. 26.

(24) *Ibid.*

(25) On trouve plusieurs passages à ce sujet dans le premier volume de cet ouvrage. Voyez aussi la dissertation d'Hebenstreit, intitulée : *Curæ sanitatis publicæ apud veteres*. Lipsiæ, 1779, in-4.

(26) Quod è se alienum humanitas approbat medicinæ. *Morbor. chronic.*, lib. IV, c. 1, p. 497.

(27) Voyez Marx, *Origines contagii.* Carieliruh. et Bad. 1824, in-8.

(28) L. 1, c. 2, p. 10.

(29) Fragment de Theomnestus, qui, en général, parle seulement de *malis humida* et *malis sicca*, et en distingue les espèces mentionnées plus haut.

(30) L. 1, c. 2, p. 16—17.

(31) L. 1, c. 6, p. 29.

(32) L. 1, c. 2, p. 10.

(33) L. 1, c. 8, p. 33.

(34) *Ibid*, p. 35.

(35) L. 1, c. 3, p. 21.

(36) L. 1, c. 35, p. 119.

(37) L. 1, c. 39, p. 138.

(38) L. 1, c. 38, p. 134.

(39) L. 1, c 30, p. 100.

(40) L. 2, c. 100, p. 243.

(41) L. 1, c. 10, p. 41; c. 9, p. 37.

(42) L. 2, c. 98, p. 238.

(43) L. 2, c. 74, p. 197.

(44) L. 1, c. 15, p. 57.

(45) Valentini a publié une édition séparée de ces divers fragmens. Il eût mieux fait de choisir ceux d'Apsyrte ou d'Hiéroclès. Hippo-

©ENVA

crate était indigne d'un semblable honneur. Voici le titre de cet ouvrage : *Hippocratis veterinaria*, græcè, latinè et italicè, reddidit ac notis illustravit Petrus Aloysius Valentini, in nosocomio St-Spir., med. prim. Romæ, 1814, in-8.

(46) Edit. Valent., p. 12.

(47) L. 1, c. 12, p. 50; c. 7, p. 31; c. 40, p. 140.

(48) L. 1, c. 1, p. 2.

(49) L. 1, c. 11, p. 43.

(50) *Cels*, l. VI, c. 6, p. 39.

(51) L. 1, c. 4, p. 24.

(52) *Geoponic*, l. XIX, c. 3.

(53) L. 1, c. 41, fol. 55 b. de l'édition de Ruellius. Ce passage manque dans le texte grec.

(54) *Ibid.*

(55) *Photii Bibliothec.*, c. 163.

(56) Suidas voce Διόδυμος.

(57) *Fabricii Biblioth. græc.*, t. II, p. 802; t XIII, p. 143.

(58) *Columella*, *De re rusticâ*, l. VII, c. 5, §. 17, p. 656, édit. Gesneri.

(59) *Photii Biblioth.*, tmem. 34.

(60) *Columella*, *De re rusticâ*, l. I, c. 1, p. 425, ed. Gesner. *Varro*, *De re rusticâ*, l. I, c. 1, §. 10, p. 146.

(61) *Ibid.*

(62) *De re rusticâ*, c. 71, p. 75, ed. Gesner.

(63) c. 83, p. 80.

(64) Par exemple, dans la gale des moutons, c. 96, p. 85.

(65) C. 102, p. 86.

(66) *Columella*, l. XII, c. 5, §. 2, p. 817.

(67) *Geoponic*, l. XVII, c. 14.

(68) *Ibid*, c. 15, 16, 17, 19.

(69) *De re rusticâ*, libri XII, ed. Gesner, vol. 1. (Scriptores rei rusticæ veteres latinis. Lipsiæ, 1773, 2 vol. in-4.

(70) L. 6, c. 25, seq.

(71) L. 6, c. 5, §. 1, p. 615.

(72) Voyez les deux traités importans de H. F. Link : l'un sur l'*Histoire des denrées* (1817), l'autre sur *celle des légumes, des pâturages et des plantes dont on faisait usage dans l'antiquité* (1820).

©ENVA

(73) *De medicinâ*, l. III, c. 7.

(74) L. 6, c. 6, p. 616.

(75) C. 7, p. 617.

(76) *Ibid.* Dans cet endroit, ainsi que dans divers passages de cet auteur, où il parle d'autres maladies, on trouve plusieurs preuves de la superstition qui continuait à régner alors.

(77) C. 9, p. 618.

(78) *Ibid.* c. 10.

(79) C. 11, p. 619.

(80) C. 13, p. 620.

(81) *Ibid.* c. 14.

(82) C. 17, §. 7, p. 625.

(83) C. 17—18, p. 624—626.

(84) *Geoponic*, l. XIII, c. 17.

(85) C. 25, p. 630. (*Lumbrici ex cruditatibus.*)

(86) C. 9, p. 626.

(87) Curæ boum ex corpore Gargilii Martialis, ed. Gesner. *Scrip. rei rusticæ*, vol. 2, p. 305.

(88) Lamprid. in Alexandr. Sever, c. 37. V. Chr. Schoetgen de Gargilio Martiale dissert. apud Gesner, vol 1, p. 47.

(89) Fabricius (*Biblioth. lat.*, t. III, p. 177), prouve que tel est son nom; mais il ne donne pas des recherches approfondies sur le temps où il a vécu.

(90) *Artis veterinariæ sive mulo medicinæ*, libri quatuor, ed. Gesner, t. II, p. 71.

(91) Flavius Vegetius Renatus.

(92) L. 1, c. 28—1, p. 193. *Minutio sanguinis, per quam constricta laxantur. — Ustio cauterii per quod laxator firmantur.* — Cet auteur range le tétanos, la goutte et la phthisie parmi les maladies de resserrement. (*Perstrictio.*)

(93) Il les appelle *proximæ aetatis scriptores*. Præf., p. 173, 2.

(94) Præf., p. 173, 3.

(95) *Ibid.*

(96) L. II, Præf., p. 211, 1. L. IV, c. 6, p. 292.

(97) L. IV, Præf. seq. Pour donner de l'importance à cette partie de son livre, il emploie les expressions suivantes : « Neque enim » curare rationaliter potest, qui qualitatem rei quam curat ignorat. »

©ENVA

(98) L. 1, c. 17, 3, p. 185.

(99) L. 1, c. 19, 20, p. 188.

(100) *Ibid.*, c. 17.

(101) L. 1, c. 44, 1, p. 200.

(102) L. 1, c. 46, p. 201.

(103) L. 1, c. 2, p. 178. *Malleus humidus*, *aridus* (la phthisie), *subtercutaneus*, *articularis*, *elephantiasis*, *subreualis*, *farciminosus*. — Ce nom de *malleus* vient de la mortalité de ces affections, *à vi cladis*. Il ne paraît pas avoir de rapport avec le mot grec μάλις, (malis).

(104) L. II, c. 15, seq. p. 218.

(105) L. III.

(106) Sprengel (*Hist. de la médecine*, t. II) regarde comme auteur de cet ouvrage un moine ignorant, italien, du 12e ou 13e siècle. Il pense, en outre, que ce livre est une simple traduction de la collection des vétérinaires grecs. La comparaison de ces deux ouvrages prouve que cette opinion n'est pas fondée. Qu'on lise, en effet, et qu'on juge si un moine ignorant peut écrire ainsi, et donner des preuves évidentes de son expérience. Mais Sprengel, ayant placé Apsyrte dans le septième siècle, il ne lui restait pas d'autre parti à prendre que de faire un moine ignorant de Végèce qui vécut dans le quatrième ou cinquième siècle. On sait que les moines italiens du douzième ou du treizième siècle n'entendaient plus le grec; et il serait difficile de prouver qu'ils s'occupaient de médecine vétérinaire.

(107) Demetrii Hieracosophion, p. 2. (*Rei accipitrariæ scriptores*). Lutet. 1612, in-4, ed. Rigault.

(108) *Columella*, L. VII, c. 3, 16, p. 649.

(109) *Ibid.*, c. 5, p. 654.

(110) *Ibid.*, c. 7, 3, p. 660.

(111) *Ibid.*, c. 10, p. 665.

(112) *Geoponic.*, l. XIX, c. 7.

(113) *Ibid.*, l. XVI, c. 22.

(114) L. VII, c. 13, p. 670.

(115) Voyez la Dissertation de l'auteur *sur l'origine très-ancienne de l'hydrophobie chez l'homme*, dans le *Journal de chirurgie et de médecine oculaire*, tome 2, n° 2, p. 625.

(116) Cet auteur, dont on ignore le véritable nom, a écrit un Traité sur les soins à donner aux chiens (κυνοστρφίον), qu'on trouve dans la

©ENVA

collection de Rigault, intitulée : *Scriptores rei accipitrariæ*. André Aurifaber lui donne, sans aucune preuve, le nom de Phæmon. (*Andr. Aurifabri annotationes, in Phæmonis philosophi libellum de curâ canum*. Wittemberg, 1648, in-8.) D'autres l'appellent Demetrius. C'est pourquoi quelques écrivains n'ont pas hésité d'attribuer ce mauvais opuscule à Demetrius Pépagomène, médecin de mérite, qui ne peut en être l'auteur, comme nous le prouverons par la suite. Ce traité a certainement été composé dans le treizième siècle; car il y est parlé des faucons (p. 259), qui ont seulement commencé à cette époque à être employés à la chasse.

(117) P. 264 de la collection de Rigault.

(118) P. 277.

(119) Demetrii Constantinopolitani, *De re accipitrariâ* liber, dans la collection de Rigault, intitulée : *Scriptores rei accipitrariæ*.

(120) P. 57.

(121) P. 2.

(122) Il distingue le coryza sec, p. 82: plus loin, le coryza pectoral et le coryza occulte, p. 87—88. Il paraît aussi qu'il rapporte au même genre de maladie le rhume de cerveau, p. 48.

(123) P. 86.

(124) P. 94.

(125) P. 96.

(126) P. 91.

(127) P. 57—63.

(128) P. 66.

(129) P. 55—56.

(130) P. 111—116.

(131) P. 108.

(132) P. 155.

(133) P. 68.

(134) Il est intitulé Ὀρνεοσοφίον. On le trouve dans la collection de Rigault, déjà citée, p. 177—255.

(135) *Geoponic*, l. XIV, c. 17.

(136) *De re rusticâ*, l. VIII, c. 3, p. 675.

©ENVA

PATHOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE.

Note sur L'EXTIRPATION *complète de la conque de l'oreille du cheval* ;

par M. DELAFOND.

La carie du cartilage, formant la partie principale de l'oreille externe des animaux domestiques, est souvent une affection rebelle qui nécessite des soins minutieux après lesquels, quelquefois, l'amputation partielle est le seul moyen curatif. On sait que l'excision partielle de la conque est mise en usage sur le chien très-fréquemment ; que dans les grands animaux domestiques l'amputation partielle est mise quelquefois en pratique comme opération de convenance ou de nécessité : mais je ne sache pas qu'il ait été dit dans les annales vétérinaires, que l'extirpation complète du cartilage conchinien ait été employée pour obtenir la guérison de la carie ancienne de ce cartilage. Dans le courant de l'année qui vient de s'écouler, deux chevaux affectés depuis long-tems d'une carie de la conque ont été reçus dans les hôpitaux de l'école ; depuis long-tems l'affection existait et avait résisté au débridement, à l'excision partielle de la carie, à la cautérisation actuelle et potentielle, mise en usage à plusieurs reprises. Sur ces chevaux, la conque a été complètement extirpée et la plaie promptement cicatrisée ; ces deux faits m'ont paru intéressans, non seulement parcequ'ils ont le mérite

©ENVA

de la nouveauté, mais encore parcequ'ils peuvent engager les vétérinaires à user de ce nouveau moyen chirurgical.

Je décrirai d'abord le manuel opératoire que j'ai mis en pratique ; je donnerai ensuite quelques détails sur la marche de la carie de la conque, les altérations morbides qu'elle a déterminées et qui ont nécessité son enlèvement.

« Le cheval étant abattu, la tête portée très en arrière et bien maintenue par deux aides, l'opérateur charge un troisième aide de tenir la conque par son extrémité et de la porter dans tous les sens selon le besoin. Muni d'un bistouri courbe, il incise complètement et d'un seul trait la peau qui recouvre la conque à l'extérieur, en faisant partir cette incision de l'ouverture extérieure du cartilage; il sépare ensuite la peau du cartilage, en dirigeant le tranchant de l'instrument du côté de ce dernier, pour éviter la blessure des parties essentielles à ménager. Ces parties sont les deux branches de la glande parotide qui embrassent la base du cartilage à ses faces externe, antérieure et postérieure, ainsi que le cartilage scutiforme situé à sa partie antérieure et interne. L'incision, l'extirpation de quelques lobules glandulaires, pourraient occasionner plus tard une fistule salivaire; la blessure du cartilage scutiforme, ou sa dénudation du tissu cellulaire et des parties musculaires qui l'entourent, pourraient en

©ENVA

amener la carie consécutive pendant la suppuration.

Les parties qui doivent être inévitablement coupées, sont : les muscles qui font mouvoir l'oreille externe, les vaisseaux et les nerfs qui se rendent à la conque et les deux plexus nerveux situés à ses parties antérieure et postérieure.

La séparation de la peau du cartilage étant faite jusqu'à sa base, l'opérateur incise en deux ou trois coups de bistouri, et toujours en dédolant du côté de la conque pour ménager la parotide, les muscles cervico-auriculaires, les nerfs, la veine l'artère et le plexus auriculaires postérieurs; l'artère donne beaucoup de sang et doit être liée immédiatement. Cette première partie de l'opération est très douloureuse, elle doit être faite hardiment et avec dextérité au milieu des brusques et nombreux mouvemens de la tête de l'animal.

La conque portée en arrière par l'aide, l'opérateur procède à la séparation du cartilage, d'avec les parties adhérentes en rapport avec ses faces antérieure et externe ; il divise d'abord les muscles scuto-auriculaire et parotido-auriculaire, le plexus sous cutané antérieur, le nerf et l'artère auriculaires antérieurs, vaisseau qu'il doit lier ; il arrive à la branche antérieure de la parotide qu'il isole, et parvient jusqu'à la partie rétrécie et arrondie du cartilage. Faisant alors porter la conque en bas du côté du larynx, il divise le muscle pariéto-auriculaire, con-

©ENVA

tourne la convexité du cartilage en dessous, et arrive bientôt à sa partie inférieure et au ligament fibreux qui l'unit à l'annulaire. S'assurant alors, en la saisissant entre l'index et le pouce, si l'isolement de la conque est complet, ce qu'il reconnaît à la flexibilité du ligament fibreux; il coupe ce ligament en travers, et la conque est extirpée. L'incision à travers ce ligament est essentielle, parcequ'elle rend la plaie simple et qu'elle prévient la carie ultérieure de la portion restante de la conque si elle avait été incomplètement enlevée, ou du cartilage annulaire s'il avait été intéressé. »

La plaie doit être lotionnée abondamment avec de l'eau fraîche, puis épongée convenablement; et après s'être assuré de la solidité des ligatures, l'opérateur réunit les fils et les place dans l'angle externe et inférieur de la plaie. Mettant ensuite une mêche d'étoupes roulée en boulette à une extrémité, sur l'ouverture auriculaire béante, pour éviter l'entrée du sang dans l'oreille interne, et l'autre extrémité terminée en mèche dans le même angle où il a déjà placé les ligatures, il procéde au rapprochement des lèvres de la plaie, réunissant ses deux bords à l'aide d'une suture à surjet en commencant par sa partie supérieure, et laissant inférieurement une ouverture pour le passage de la mèche, des ligatures, et l'écoulement du pus; le pansement est terminé.

Le cheval rentré à l'écurie, doit être attaché de court pour éviter le frottement.

©ENVA

Le troisième jour, la suppuration commence à suinter par la mêche et l'ouverture inférieure; à cette époque les ligatures, la suture, et la mèche peuvent être retirées; cette dernière doit être remplacée par une autre petite mèche, pour absorber le pus. Après une quinzaine de jours la plaie est cicatrisée; le huitième jour l'animal peut reprendre son travail habituel, et même plutôt au besoin, en abritant la plaie par un léger bandage.

1er Fait *(recueilli par* M. Renault). — Cheval appartenant à M. Labbé; maître de poste a Alfort.

Renseignemens. — Ce cheval a reçu probablement un coup de manche de fouet vers le tiers supérieur de la conque; une tumeur s'en est suivie, chaude, douloureuse, et qui, au bout d'une douzaine de jours, s'est terminée par un abcès dont l'ouverture s'est faite spontanément. Pendant près d'un mois ce cheval est resté dans les attelages; on se bornait à des soins de propreté, espérant qu'ils suffiraient pour amener la guérison. Au bout de ce temps, on le fit voir à M. Renault : toute la conque était alors tuméfiée, principalement sur la face convexe : il en résultait un renversement de l'oreille en dedans. Du pus sanguinolent coulait de l'étroite ouverture de l'abcès; une fistule se dirigeait en bas, deux pouces au moins au-dessous de cette ouverture. — Une incision est pratiquée jusqu'au point où s'arrête la fistule, pour permettre l'écoulement facile du pus; on déterge avec de la teinture d'aloës, et on recommande de

©ENVA

grands soins de propreté; le cheval est amené à l'école deux fois par jour pour y être pansé.

Pendant trois mois, ce cheval est traité sans succés. Les poudres d'aloës, de charbon, d'alun, de chlorure de chaux; l'onguent égyptiac; l'excision plusieurs fois répétée des points cariés, la cautérisation par l'eau de Rabel, le nitrate acide de mercure, le nitrate d'argent, le sublimé corrosif et le feu lui-même, sont successivement et inutilement employés: l'oreille externe est complètement déformée; elle est épaissie, dure, et d'une sensibilité telle qu'on ne peut rien approcher de la tête de l'animal qu'il ne cherche à se défendre. Un pus abondant, clair et fétide s'écoule continuellement dans l'intérieur de l'oreille dont il a enflammé la muqueuse. L'animal maigrit sensiblement. On propose d'essayer l'amputation de la conque, et on la pratique avec l'assentiment du propriétaire, d'après les règles précitées. Au bout de vingt jours, la plaie résultant de l'opération est entièrement fermée: le cheval n'a été que sept ou huit jours sans travailler.

2e Fait.— Cheval entier de trait, onze ans, appartenant à M. Richebet, rue de Reuilly à Paris.

Renseignemens. — Le cheval a été mordu à l'oreille par un autre cheval il y a environ trois mois. Après l'accident, tuméfaction douloureuse de la conque, traitement émollient et anodin, formation d'un abcès qui est ouvert, persistance de la plaie,

©ENVA

développement d'une fistule. — *Diagnostic.* Carie du cartilage.

Le 29 octobre, l'oreille est examinée avec attention ; elle présente l'état suivant : La conque est tuméfiée, dure, peu douloureuse, sa base est très-grosse, sa pointe est renversée en dedans. — Deux petites plaies recouvertes de bourgeons pâles et mous existent à sa face interne; elles laissent suinter un liquide séreux et légèrement fétide. — Une sonde droite et inflexible introduite dans chacune d'elles pénètre profondément jusqu'à la base de la conque.

Diagnostic. — La carie est certaine, on conseille au propriétaire l'extirpation complète de l'oreille ; il y consent. Le 4 novembre, l'extirpation est pratiquée ainsi qu'il a été dit.

Altérations morbides. — Les deux fistules débridées jusqu'à leur terminaison, sont tapissées par une muqueuse accidentelle très-mince. — Toutes deux aboutissent dans une cavité résultant d'une destruction complète du cartilage par la carie. Celle-ci est d'un jaune verdâtre. Le cartilage malade est très-mou et répand une odeur infecte. — De la matière purulo-sanguinolente, sorte de sanie rougeâtre, est contenue dans cette cavité. Le cartilage est détruit jusqu'à sa base ; la peau est amincie et ulcérée.

L'altération grave et étendue du cartilage, sa situation, expliquent l'insuccès des moyens mis en usage avant l'extirpation, et justifient la nécessité de l'emploi de l'opération.

©ENVA

Les 5, 6 et 7, soins de propreté ; on retire la suture et la mêche. —Ecoulement de quelques caillots de sang décomposé, associés a un pus sanguinolent.

Pansement avec un peu de chlorure de chaux. — Le 8, écoulement d'un pus louable. — Soins de propreté — Le 9, la plaie est très-belle.

Le 14, la plaie est presque entièrement cicatrisée; le cheval est rendu à son propriétaire, et reprend son travail habituel.

JURISPRUDENCE.

La circulaire de M. le ministre du commerce, que nous avons publiée dans le numéro d'octobre de notre journal, a été accueillie avec une vive satisfaction par les amis éclairés de l'agriculture, et notamment par les vétérinaires. Ils ont vu dans cette enquête administrative le prélude des modifications, ou plutôt du changement que depuis si long-temps ils réclament dans la partie de notre législation applicable aux vices rédhibitoires des animaux domestiques ; et, comme nous, ils ont applaudi à cet essai de réforme qui, nous l'espérons, ne sera pas sans résultats, et substituera à des usages confus, obscurs, disparates, et souvent absurdes, une législation uniforme plus digne de notre époque, plus en rapport avec les besoins du commerce, et plus en harmonie avec l'état actuel de la science et de la civilisation.

Cependant, il ne faut pas s'y tromper : la question de réforme n'est que soulevée par la circulaire ; elle n'est pas encore décidée. Avant de prendre aucune résolution, avant de formuler aucun projet à cet égard, M. le ministre a voulu constater officiellement jusqu'à quel point sont fondées les attaques dont est l'objet, depuis quelque temps surtout, la législation des usages; et, pour cela, il a ordonné qu'il lui soit transmis par tous les pré-

©ENVA

fets des rapports, aussi exacts et précis que possible, sur l'état actuel de la jurisprudence en vigueur dans les divers départemens relativement aux vices rédhibitoires. Tel est, évidemment, l'objet des quatre premières questions qui terminent la circulaire. Nous ne doutons pas que M. le ministre ne trouve dans le tableau qu'il aura sous les yeux, des preuves surabondantes de la nécessité d'une complète réforme, ou, tout au moins, de grandes modifications à ce qui se pratique maintenant.

Comme les recherches qu'auront à faire MM. les préfets pour répondre à cette première partie de la circulaire seront bien faciles, puisqu'il ne s'agit que de constater ce qui est; comme aussi les vétérinaires n'ont été, et ne seront pas ou qu'indirectement consultés dans ces recherches, nous ne croyons pas utile de nous en occuper plus long-temps, et nous passerons outre à la cinquième et dernière question du ministre, la seule véritablement importante, et à la solution de laquelle les vétérinaires ont déjà été ou seront nécessairement et principalement appelés, dans les commissions ou sociétés auxquelles cette question sera soumise par MM. les préfets. Elle est ainsi conçue :

« *Croirait-on utile que la loi fixât, soit les cas rédhibitoires,* » *soit le délai pour réclamer la garantie? En ce cas, quelle* » *fixation voudrait-on proposer?* »

Ici, M. le ministre, sans rien préjuger de la décision qu'il pourra prendre, mais la supposant favorable à l'abolition des usages, demande dans quel sens pourrait être opérée la réforme; sur quelles bases on pense, dans chaque pays, que devrait reposer la loi nouvelle? Il est évident qu'en provoquant des réponses claires et précises sur des faits aussi nettement posés, M. le ministre veut trouver dans la comparaison des propositions qui lui seront soumises au nom de chaque département, le moyen de juger de l'expression véritable des besoins généraux, et trouver ainsi dans leur combinaison, si elle est possible, les élémens d'une loi uniforme et qui satisfasse les intérêts de tous, ou ne froisse que ceux du très-petit nombre. Si telle est,

©ENVA

comme nous le croyons, la pensée du ministre, et elle nous paraît juste et raisonnable, il est bien clair que, non-seulement le sens dans lequel sera opérée la réforme dépendra principalement de la manière dont sera généralement résolue la première partie de la question, mais encore qu'il n'y aura de réforme possible qu'autant que les réponses faites à cette question auront entre elles une certaine analogie, sinon dans la forme ou les détails, du moins dans les principes qui les auront dictées.

Or, nous l'avons dit, de toutes les voix qui se feront entendre dans les commissions appelées à éclairer les diverses parties de cette question, les plus compétentes, les plus écoutées, les plus influentes sans doute, seront celles des vétérinaires.

C'est donc entre leurs mains que se trouve véritablement le sort d'une mesure législative, objet de leur part de tant et de si vives réclamations. Puissent-ils, par l'accord de leurs principes, par la conformité de leurs vues, par la sagesse et l'importance des motifs dont ils appuieront les propositions qu'ils seraient appelés à développer, prouver la possibilité et l'avantage d'une bonne loi sur la garantie des vices rédhibitoires dans le commerce des animaux domestiques!

Déjà l'enquête a donné lieu à des rapports dans plusieurs parties de la France. Parmi ceux qui nous sont parvenus, nous en choisirons deux pour les faire connaître à nos lecteurs: l'un, qui nous a paru très-remarquable, et dont nous adoptons, à peu de chose près, toutes les idées, a été adressé à M. le préfet de la Seine par la Société royale et centrale d'agriculture; l'autre, dont nous ne publierons que la réponse à la cinquième question de la circulaire, et qui exprime des opinions que nous sommes loin de partager, a été fait à M. le préfet du Nord par la Société d'agriculture de Valenciennes.

Nous aurons soin, dans les diverses publications de semblables rapports que nous croirons utiles de faire, d'indiquer par des notes plus ou moins développées suivant l'importance du

©ENVA

sujet, les points où nous différons de sentiment avec MM. les rapporteurs, en exprimant, bien entendu, les motifs de notre dissidence. E. R.

SOCIÉTÉ ROYALE ET CENTRALE D'AGRICULTURE.

Séance du 24 décembre 1834.

RAPPORT *en réponse aux questions relatives aux vices rédhibitoires des animaux domestiques, adressées à la Société par M. le Préfet de la Seine* (1).

MESSIEURS,

La commission que vous avez chargée des réponses à faire à M. le Préfet de la Seine, relativement aux vices redhibitoires des animaux domestiques, a l'honneur de vous soumettre le rapport suivant.

Les demandes que vous a adressées M. le Préfet ont été faites à ce magistrat par M. le Ministre du Commerce.

Elles sont au nombre de cinq. Les réponses aux quatre premières n'étaint point difficiles : il ne s'agissait que de faits aisés à constater ; aussi elles ont à peine arrêté un instant vos Commissaires ; mais la cinquième avait une tout autre portée : elle a donné lieu à une controverse fort animée, et a soulevé des questions accessoires qu'il a fallu résoudre avant de formuler la réponse. Ce sera donc pour vos

---

(1) COMMISSAIRES : MM. *Tessier*, *Dailly*, *Girard*, *Yvart*, et *Huzard fils*, rapporteur.

©ENVA

Commissaires une nécessité de vous donner les raisons qui ont motivé leur réponse. Quant aux autres demandes il suffira de les mettre en regard des réponses.

1re DEMANDE.

Quel est, dans l'usage de votre département (ou de ses diverses parties, si l'usage n'y est pas uniforme), le délai dans lequel l'acheteur, soit de chevaux, soit d'autres animaux, est regardé comme recevable à exercer la garantie pour vices rédhibitoires?

RÉPONSE.

L'usage, pour le délai de la garantie des vices rédhibitoires des animaux, dans le département de la Seine est de neuf jours.

Le tic des chevaux non apercevable à l'usure des dents, qui, autrefois, n'était garanti que pendant vingt-quatre heures, est placé, depuis plus de trente ans peut-être, dans la même position que les autres vices rédhibitoires.

Le délai de neuf jours est uniforme dans tout le département.

2e DEMANDE.

Cet usage est-il simplement d'opinion ou d'habitude, ou les tribunaux du pays le regardent ils comme légal et le sanctionnent-ils par leurs jugemens?

RÉPONSE.

Cet usage est autant d'opinion que d'habitude:

©ENVA

les tribunaux le regardent comme légal, et le sanctionnent tous les jours par leurs jugemens.

3ᵉ DEMANDE.

Y a-t-il des usages qui déterminent certaines maladies comme vices rédhibitoires (la morve des chevaux, le cornage, etc.) ? Quelles sont ces maladies.

RÉPONSE.

Autrefois, avant la publication du *Code civil*, l'usage admettait comme vices rédhibitoires certaines affections : c'étaient, pour le cheval, l'âne et le mulet, la morve, la pousse, la courbature, l'immobilité, la claudication de vieux mal intermittente et le tic non apercevable à l'usure des dents ; pour les bœufs et les vaches, l'épilepsie et la pommelière ou phthisie pulmonaire ; pour les cochons, la ladrerie.

Mais, après la publication du *Code civil*, les tribunaux, faisant l'application de l'art 1641, si clair, si positif, si bien basé sur ce qui est juste, ont admis généralement, sans distinction comme vices redhibitoires,

« Tous défauts cachés de la chose vendue, qui la » rendaient impropre à l'usage auquel on la destinait, » ou qui diminuaient tellement cet usage que l'ache- » teur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné » qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

Cependant le tribunal de commerce, dans le premier instant du renouvellement des juges, a quelquefois, mais très-rarement, admis les anciens usages par rapport aux vices rédhibitoires. Vos Com-

©ENVA

missaires n'ont pas connaissance que cela ait eu lieu au tribunal civil.

4e DEMANDE

Comme à la question n° 2, *les tribunaux admettent-ils ces usages pour règle légale de leurs jugemens ?*

RÉPONSE.

La réponse à la troisième demande a fait voir que les tribunaux n'admettaient généralement pas ces usages pour règle de leurs jugemens.

5e DEMANDE.

Croirait-on utile que la loi fixât, soit les cas rédhibitoires, soit le délai pour réclamer la garantie, En ce cas, quelle fixation voudrait-on proposer ?

C'est ici, Messieurs, que la réponse est devenue plus difficile, d'une portée grave, et qu'avant de la formuler vos Commissaires ont cru devoir vous exposer les difficultés qui se sont présentées et les motifs qui les ont décidés dans la réponse à faire.

Jusqu'à présent, dans les demandes, l'on avait séparé la question des cas *rédhibitoires* de la question de la *durée de garantie* ; dans cette cinquième demande, les deux questions sont comprises, nous les séparerons.

Première partie de la demande.

1°. *Croirait-on utile que la loi fixât les cas rédhibitoires.*

Si, d'une part, la science vétérinaire avait fait

©ENVA

assez de progrès pour que les vétérinaires appelés comme experts pussent ne pas se tromper dans l'appréciation du vice reproché à l'animal, et surtout dans le jugement à porter de l'existence du vice avant la vente ; si, d'autre part, dans toute la France comme à Paris, et comme dans quelques autres grandes villes, les tribunaux trouvaient beaucoup de vétérinaires dont les actes pussent être facilement contrôlés sans que le cours de la justice en souffrît, et sans que les frais dussent être augmentés, il n'y aurait pas de raisons de désigner nominativement les vices redhibitoires. L'article 1641 suffit pour indiquer, d'une manière extrêmement juste, quels doivent être ces vices.

Mais la science vétérinaire n'est pas encore assez avancée pour qu'elle soit infaillible ; mais il s'en faut que le nombre des vétérinaires instruits soit assez grand pour qu'on puisse en trouver partout suffisamment, de manière à ce qu'ils puissent être contrôlés les uns par les autres.

Ces deux premières raisons ont fait penser à vos Commissaires qu'il fallait, dans l'état actuel des choses, que les vices rédhibitoires fussent désignés nominativement ; mais ils ont pensé qu'après les avoir désignés il était indispensable qu'un article supplémentaire laissât à l'article 1641 du *Code civil* toute sa portée pour les vices et maladies non désignés, qui, accidentellement et plus rarement, pouvaient entrer dans le cas prévu par ledit article.

©ENVA

Deuxième partie de la demande.

2°. *Croirait-on utile que la loi fixât la durée de la garantie ? et en ce cas, quelles fixations voudrait-on proposer.*

Les mêmes raisons avancées pour qu'on désigne nominativement les vices rédhibitoires deviennent bien plus puissantes encore pour qu'on fixe une durée de garantie ; et vos Commisaires, qui, avant la discusssion, étaient partagés sur le premier point, se sont trouvés aussitôt d'accord sur le second.

Seulement, dans la fixation de la durée de cette garantie, les nombreuses difficultés qui se présentaient les ont long-temps occupés et tenus indécis sur sur la fixation de la durée.

En effet, *suivant leur nature*, quelques vices peuvent être reconnus facilement peu après la vente ; d'autres, au contraire, certaines maladies entre autres, qui se manifestent par accès plus ou moins rares, et qui, dans l'intervalle des accès, ne se font remarquer par aucun dérangement extérieur dans la santé, ne peuvent être reconnus qu'à des intervalles très-éloignés.

Il y avait alors à craindre en fixant une courte durée, que les maladies du second genre ne pussent être reconnues dans le temps prescrit ; il y avait à craindre, en fixant une longue durée, que l'acheteur, après avoir reconnu un vice redhibitoire, n'abusât de l'animal avant de se servir du droit de ga-

©ENVA

rantie ; il y avait, dans ce cas, à redouter surtout que des maladies rédhibitoires du premier genre ne se développassent pendant le temps de la garantie, et ne donnassent à l'acquéreur la possibilité de faire reprendre un animal devenu d'une bien moins grande valeur postérieurement à la vente.

Ces diverses considérations forçaient donc, en cherchant à fixer une durée de garantie propre à conserver à l'acquéreur, autant que possible, tous ses droits, à restreindre aussi, dans l'intérêt du vendeur, autant que possible, cette durée de la garantie.

Vos Commissaires ont pensé, dans ce cas, qu'il était facile de concilier ces deux intérêts, en fixant deux délais pour la durée de la garantie : l'un, court, pour les vices rédhibitoires qui peuvent être reconnus en peu de jours ; l'autre, plus long, pour les vices dont l'apparition peut ne se manifester que long-temps après la cause de leur production, et pour ceux dont les symptômes ne se produisent que par accès n'ayant lieu assez souvent qu'à des intervalles éloignés;

Les vices rédhibitoires, ceux désignés s'entend, seront, par conséquent, suivant leur nature, rangés en deux catégories, l'une à courte durée, l'autre à longue durée de garantie.

Après une discussion, dans laquelle la nature des vices les plus généralement admis comme rédhibi-

©ENVA

toires a été la considération principale, vos Commissaires sont tombés d'accord que

La durée de la garantie la plus courte devait être de neuf jours :

Et la durée de la garantie la plus longue, de trente jours :

Ils ont pensé qu'une garantie de neuf jours était suffisante pour que l'acheteur pût reconnaître les vices rédhibitoires de la première catégorie et se mettre en mesure légale de faire reprendre l'animal. Cette durée de garantie réunissait, en outre, à ce premier avantage, celui d'être la durée de la garantie la plus généralement admise par les usages des anciennes provinces.

Quant à la plus longue durée de garantie, celle de trente jours, vos Commissaires ont été long-temps indécis s'ils ne devaient pas proposer de la porter à quarante jours ; mais enfin une considération qui va suivre les a réunis dans l'opinion que la durée de trente jours, comme règle générale, était celle qui balançait le plus également les intérets de l'acheteur et ceux du vendeur.

En effet, comme l'une et l'autre durée de garantie, en supposant même la plus longue portée à quarante jours, pouvaient, pour les vices désignés, n'être pas toujours suffisantes pour protéger l'acheteur ; comme il pouvait aussi arriver qu'un vice non prévu, non rangé dans la liste des vices rédhibitoires, donnât lieu à une demande en garantie, ils ont pen-

©ENVA

sé que la loi, en fixant d'une manière générale ces durées de garantie, devait encore laisser aux tribunaux la faculté de prolonger cette durée de garantie, ou l'abréger même, comme elle devait leur laisser la faculté d'admettre d'autres vices rédhibitoires que ceux désignés nominativement.

Enfin, comme les deux durées de garantie sont aussi courtes que possible, et comme, dans beaucoup de cas, l'acheteur de bestiaux emmène ceux-ci dans un lieu éloigné du lieu de la vente, et comme alors il lui serait difficile, s'il s'apercevait tardivement d'un vice rédhibitoire, de signifier à son vendeur, dans ce délai, qu'il veut jouir du bénéfice de la garantie; il faut pour une bonne justice distributive, que, dans ce cas, la loi n'exige pas que la signification de la mise en demeure soit faite dans le délai même de la garantie, mais dans le délai de la garantie, augmenté d'une durée de temps en rapport avec la distance à laquelle les animaux auront été conduits.

En conséquence, vos Commissaires vous proposent de répondre à la cinquième demande de la manière suivante:

5e DEMANDE.

Croirait-on utile que la loi fixât soit les vices rédhibitoires, soit le délai pour réclamer la garantie? En ce cas, quelles fixations voudrait-on proposer?

RÉPONSE.

Il serait utile que la loi fixât les cas rédhibitoires les plus communs en les désignant nominativement.

©ENVA

Il serait également utile que la loi fixât la durée de la garantie pour les vices désignés.

La loi devrait alors être formulée à peu près de la manière suivante :

VICES RÉDHIBITOIRES DES ANIMAUX.

Article 1er. — Sont vices rédhibitoires dans le commerce des animaux tous les défauts cachés qui rendent ces animaux impropres à l'usage auquel on les destinait, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne les aurait pas acquis, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il avait connu ces défauts. (Art. 1641 du *Code civil.*)

Art. 2. — Pour les vices désignés ci-après, la durée de la garantie est de neuf jours :

1°. Dans le cheval, l'ane et le mulet,

La morve,
Le farcin, } (1)
L'immobilité,
L'habitude vicieuse de mordre et de frapper l'homme,
Le tic non apercevable à l'usure des dents,
La mauvaise denture qui empêche l'animal de broyer ses alimens,
Le cornage,
L'amaurose,

(1) Nous examinons dans un article qui fait suite à ce rapport, s'il est vrai qu'une durée de garantie de *neuf* jours soit suffisante pour la *morve* et le *farcin*. (*N. du R.*)

©ENVA

La pousse,

Les boiteries intermittentes dites de vieux mal;

2°. Dans l'espèce bovine,

Les boiteries intermittentes dites de vieux mal; aussi dans l'animal vendu comme bête de travail,

Les suites facheuses du part (1),

La phthisie pulmonaire;

3° Pour l'espèce ovine,

Le claveau,

---

(1) Nous craignons qu'une rédaction aussi vague que celle-ci, *les suites fâcheuses du part*, ne puisse donner matière à bien des interprétations, et ne devienne ainsi la source de plus d'un procès qu'on pourrait prévenir en précisant mieux celles des *suites fâcheuses du part* qui peuvent donner lieu à la rédhibition. Par exemple, une jeune vache fait son premier veau; à la suite de manœuvres précoces ou violentes, comme cela n'arrive que trop souvent dans les campagnes, la bête a un renversement du vagin et de l'utérus. Où est la faute du vendeur? — Autre exemple : une partie où la totalité de l'arrière-faix n'est pas expulsée, après le vêlage, reste dans l'utérus, s'y altère; une fièvre putride se déclare, la bête meurt. Le vendeur n'est-il pas entièrement innocent?

Nous savons bien que les tribunaux, éclairés par les experts, tiendront compte de toutes ces circonstances, et rendront justice à qui de droit: mais le procès n'en aura pas moins eu lieu; et une rédaction plus précise l'aurait certainement évité. Il ne faut pas perdre de vue qu'un des buts que doit chercher à atteindre la nouvelle loi, est aussi de diminuer, autant que possible, le nombre des procès. (*Note du rédacteur.*)

©ENVA

La maladie du sang (1),
Le piétain (2),

4° Pour le porc,
La ladrerie.

Art. 3. Pour les vices désignés ci-après, la durée de la garantie est de trente jours :

1°. Dans le cheval, l'âne et le mulet,
La fluxion périodique,
L'épilepsie ;

2°. Dans l'espèce bovine,
L'épilepsie.

Art. 4. Outre les vices désignés ci-devant, seront encore vices rédhibitoires tous ceux qui rentreront dans le cas prévu par l'art. 1er (art. 1641 du *Code civil*) pourvu que l'acquéreur se soit mis en mesure de faire reprendre l'animal dans un bref délai, en rapport avec la nature du vice. Dans l'espèce, les

(1) Nous ferons ici la même observation que dans la note précédente. Quelle maladie entend-on désigner par cette appellation, *maladie du sang?*

(2) Parmi les maladies rédhibitoires de l'espèce ovine, nous ne voyons pas la *cachexie aqueuse*, vulgairement connue sous le nom de *pourriture*. Autant au moins que les affections proposées par la société, la *pourriture* a des droits à la rédhibition. Et certes, en ne lui accordant qu'une durée de *neuf* jours, on ne s'exposerait pas à compromettre les intérêts du vendeur. Nous ne comprenons pas les motifs qui ont pu engager la société à ne pas comprendre cette maladie au nombre des vices rédhibitoires.
(*Note du rédacteur.*)

©ENVA

tribunaux seront juges si l'acheteur s'est mis en mesure dans un délai suffisamment bref.

Art. 5. Pour les vices placés nominativement soit sur la liste de ceux à durée de garantie de neuf jours, soit sur la liste de ceux à durée de garantie de trente jours, les tribunaux pourront néanmoins prolonger ou restreindre la durée de la garantie, quand, dans l'espèce, l'intérêt de la justice le réclamera.

Art. 6. Quand l'acheteur n'aura point emmené l'animal loin du lieu de la vente, il devra signifier légalement au vendeur, dans le délai de la garantie, relativement aux vices désignés, qu'il entend jouir du bénéfice de la garantie. Quand il aura emmené l'animal loin du lieu de la vente, la mise en demeure devra toujours être faite dans le délai de la garantie; mais il jouira, pour la signifier légalement au vendeur, d'un délai d'autant de jours qu'il y aura de fois trois myriamètres de distance du lieu de la vente au lieu où aura été conduit l'animal acheté.

Art. 7. L'art. 7 de la loi du 30 ventose an XII, promulguée le 10 germinal suivant, ainsi conçu : *A compter du jour où ces lois sont exécutoires, les lois romaines, les ordonnances, les coutumes générales ou locales, les statuts, les réglemens, cessent d'avoir force de loi générale ou particulière dans les matières qui sont l'objet desdites lois composant le présent Code*, recevra sa pleine et entière exécution relativement aux vices rédhibitoires des

©ENVA

animaux et à la durée de la garantie de ces vices (1).

Telle est la réponse qu'il a paru convenable de faire à la cinquième demande. Vous avez entendu les circonstances qui avaient obligé vos Commissaires à la faire de cette teneur ; ils vous indiqueront les avantages que cette législation présenterait (2).

---

(1) L'art. 7 de la commission était ainsi conçu :

Art. 7. Tous les anciens usages locaux et toutes les anciennes coutumes des provinces, relatifs aux vices rédhibitoires et à la durée de la garantie dans le commerce des animaux, sont abolis (Art. 7 de la loi du 30 ventose an XII, promulguée le 13 germinal suivant.)

Il a été modifié par la Société ainsi qu'il est ci-dessus.

(2) La question du ministre ne comportait que la désignation des vices dont l'existence reconnue devait donner lieu à la *rédhibition*, dans l'acception rigoureuse du mot, c'est-à-dire à la reddition du prix de la vente de la part du vendeur, et à la reddition de l'animal vendu et vivant de la part de l'acheteur. Elle ne portait que sur l'interprétation à donner aux articles 1641 et 1648. Dès-lors, la commission n'a pas dû s'occuper des maladies antérieures à la vente, et à la suite desquelles l'animal *meurt* chez l'acheteur. L'article 1647 resterait donc en vigueur : conséquemment, donneraient toujours lieu à la résiliation du marché, les vices cachés antérieurs à la vente, et dont l'existence aurait causé la mort de l'animal. L'appréciation de ceux de ces vices qui devraient autoriser la résolution de la vente, et l'indication du délai pendant lequel l'acheteur serait recevable dans son action, seraient donc à peu près confiées aux lumières des experts.

Nous dirons, dans un de nos prochains numéros, comment nous concevons que doive être faite, en général, l'application des principes posés par l'article 1647. (*Note du rédacteur.*)

©ENVA

Pour l'immense majorité des demandes en résiliation de marchés pour cause de vices rédhibitoires des animaux, la loi aurait déterminé d'avance les cas où la rédhibition devrait avoir lieu et la durée de la garantie ; les tribunaux n'auraient qu'à prononcer l'exécution de la loi. Les experts nommés par les tribunaux ne seraient plus appelés à décider si tel vice doit être rédhibitoire ou ne peut l'être ; ils ne seraient plus appelés qu'à décider si le vice existe ou n'existe pas ; et les erreurs d'ignorance ou de mauvaise foi de leur part deviendraient presque impossibles.

Les mêmes vices, quand ils se présenteraient d'une manière extraordinaire, inaccoutumée, et ceux qui ne sont pas désignés nominativement, rentreraient dans les généralités relatives aux vices rédhibitoires et à la durée de la garantie (art. 4 et 5) ; et pour chacun d'eux, suivant la manière dont ils se présenteraient, les tribunaux pourraient juger sans être astreints à suivre tel usage ancien que ce soit. La conscience d'une bonne justice distributive serait leur seul guide.

Par cette législation, tous les anciens usages tomberaient, et avec eux cette jurisprudence des divers tribunaux, si contradictoire, presque toujours injuste, dont la dernière phrase de l'art. 1648 du *Code civil* est la cause, et contre laquelle se sont élevés tant d'écrits et de réclamations.

Vos Commissaires sont loin, Messieurs, de regar-

©ENVA

der les articles du projet de loi qu'ils vous soumettent comme devant faire cesser toute espèce d'inconvéniens et toute cause d'erreurs; ils ne craignent même pas de vous dire que les seuls art. 1641 et 1648 *du Code civil*, en retranchant de l'art. 1648 le dernier membre de phrase ainsi conçu, *et l'usage du lieu où la vente a été faite*, eussent été bien plus simples, bien plus en rapport avec les règles d'une bonne justice, par cela seul qu'ils auraient laissé aux tribunaux, pour chaque cas qui se présenterait, la facilité de juger si le vice reproché devait être rédhibitoire ou non, et si l'action avait été intentée dans un délai en rapport avec la nature du vice.

Mais c'est une responsabilité que les tribunaux pouvaient prendre, et qu'excepté ceux de Paris, de Versailles et de Lyon, les autres n'ont jamais voulu encourir, probablement par la crainte, de leur part, de changer une législation ancienne, toute mauvaise qu'elle est, contre une législation nouvelle, d'une application toujours un peu difficile dans les commencemens; ensuite, et peut-être principalement dans la crainte d'être obligés d'avoir recours à des experts peu instruits ou pas assez indépendans, ainsi que cela, comme nous l'avons dit, est malheureusement pour beaucoup de localités.

Quelques personnes pourront penser qu'il serait mieux d'en finir de suite avec l'ancienne législation en obligeant explicitement (art. 7 ci-devant), par la loi, les tribunaux à abandonner les anciens usages

©ENVA

locaux ; mais vos Commissaires ont pensé qu'une loi qui souleverait la répugnance des tribunaux, relativement à de si petits intérêts sociaux, pourrait bien rester sans exécution, comme a été sans application jusqu'à présent, presque partout, l'art. 1641 du *Code civil*, quand il s'est agi de ces mêmes intérêts.

Vos Commissaires vous répéteront qu'au reste cette répugnance des tribunaux à prendre l'art. 1641 du *Code civil* en considération est assez bien fondée là où les vétérinaires ne leur offrent pas assez de garantie d'instruction et d'indépendance.

Parmi toutes les questions que la disscussion a soulevées, il en est une qui a dû se présenter une des premières, celle de savoir si les articles de loi proposés diminueraient ou augmenteraient le nombre des procès. Vos Commissaires ont pensé que la nouvelle loi en augmentant le nombre des vices rédhibitoires pour beaucoup de localités en France, devait, dans les commencemens, susciter un plus grand nombre de demandes en garantie ; mais ils ne craignent pas de dire que vendeurs et acheteurs connaîtraient bientôt leurs droits respectifs, et que consécutivement, selon toutes les probabilités, le nombre des contestations redeviendrait, à très-peu près, ce qu'il était avant la promulgation de la loi. Sous le rapport de la complication des procès, au contraire, l'avantage qu'elle présenterait serait de diminuer cette complication, de rendre les jugemens plus faciles, plus justes surtout; ce qui, vos Commissaires ne craignent

©ENVA

pas de vous le dire, est très rare sous la législation des anciens usages locaux,

En résumé,

La législation ancienne, dans la matière qui nous occupe, législation suivie par la plupart des tribunaux des provinces, est *absurde*, en ce qu'elle donne lieu, pour le très grand nombre des procès, à des jugemens injustes.

Une nouvelle sanction législative de l'art. 1641 du *Code civil*, et de l'art. 1648 du même code modifiés ainsi que vos Commissaires ont dit que ce dernier article devrait l'être, soulèverait la répugnance des tribunaux, laisserait probablement les choses dans l'état actuel ; tandis que le projet que vous soumettent vos Commissaires, quoique moins simple, moins concis, mais d'une application infiniment plus facile pour la grande majorité des cas qui se présenteront, aura l'avantage, sans augmenter le nombre des contestations, de donner lieu à des jugemens basés sur ce qui est juste.

Il resterait, pour éviter toute difficulté, le moyen de détruire entièrement le droit de recours en garantie ; mais jamais pareille idée ne viendra à l'esprit de celui qui aura été témoin, ainsi que vos Commissaires l'ont été quelquefois, du désespoir de la famille du petit cultivateur ou du journalier, qui avait acquis soit une tête de gros bétail, soit un cheval incapable de rendre les services pour lesquels il avait été acheté.

©ENVA

La morve *et le* farcin *doivent-ils n'avoir qu'une durée de garantie de* neuf *jours ?*

En proposant de classer le *farcin* et surtout la *morve* au nombre des cas rédhibitoires qui ne doivent avoir qu'une garantie de *neuf* jours, la Société ne nous paraît pas avoir été conséquente aux principes si pleins de raison développés par son rapporteur dans cette partie de l'exposé des motifs où il dit :

« Vos commissaires ont pensé qu'il était facile de concilier ces » deux intérêts, en fixant deux délais pour la garantie : l'un » court, pour les vices rédhibitoires qui peuvent être reconnus » en peu de jours ; l'autre, plus long, *pour les vices dont l'ap-* » *parition peut ne se manifester que long-temps après la cause* » *de leur production*, et pour ceux dont les symptômes ne se » produisent que par accès, n'ayant lieu assez souvent qu'à des » intervalles éloignés. »

Assurément, s'il est dans l'espèce du cheval une maladie dont l'apparition, nous ne dirons pas *peut* ne se manifester, mais ne se manifeste que long-temps après la cause de sa production, c'est la *morve*. Et telle est à cet égard notre conviction, qu'en lisant le passage du rapport que nous venons de transcrire, nous étions convaincus qu'il avait été rédigé tout exprès pour justifier le classement de cette maladie au nombre des vices rédhibitoires avec une durée de garantie de *trente* jours. Il est bien entendu que nous ne voulons parler ici que de la *morve* proprement dite, c'est-à-dire de la morve désignée par les vétérinaires sous le nom de *morve chronique*, et non de celle qui s'accompagne de phénomènes gangréneux, ou s'annonce par des symptômes d'acuité qu'il n'est possible à aucun vétérinaire de méconnaître, et qu'on désigne sous le nom de *morve aiguë*.

Puisqu'elle n'avait l'intention de comprendre ni la *morve* ni le *farcin* parmi les vices à longue durée de garantie, la commission a fait un non sens dans son rapport. Elle pouvait se dispenser de

©ENVA

dire qu'il fallait une longue durée *pour les vices dont l'apparition peut ne se manifester que long-temps après la cause de leur production*, puisqu'elle n'avait aucun vice de ce genre à classer parmi ceux pour lesquels elle a fixé la durée de la garantie à *trente* jours. Que voyons-nous, en effet, dans la catégorie des vices à longue durée de garantie? seulement la *fluxion périodique* et *l'épilepsie*. Or, ce n'est pas parce qu'elles n'apparaissent que long-temps après l'action de leurs causes que ces maladies sont admises au privilége d'une longue garantie; c'est parce qu'elles ne se manifestent que par accès à intervalles souvent très-éloignés, et que, pendant ces intervalles, elles ne laissent généralement aucune trace sensible de leur existence. Ainsi, dans le rapport fait à la Société, se trouve un principe très-juste, sans application.

Nous le répétons, ce principe pouvait, devait même s'appliquer à la *morve*. Pour quiconque a observé cette maladie dans les écuries où elle s'est développée; pour quiconque a voulu et pu remonter aux causes qui l'ont produite, que ces causes aient été la mauvaise ou insuffisante alimentation, les habitations malsaines ou l'excès de travail, il est démontré que, dans l'immense majorité des cas, pour ne pas dire toujours, ce n'est pas vingt ou trente jours, c'est deux, trois, quatre, cinq ou six mois et plus après le commencement d'action de ces causes que les premiers symptômes de la morve ont apparu. Vingt fois nous avons été à même de nous en convaincre par nos propres observations; chaque fois, notre conviction s'est établie sur des faits si certains, si évidens, que les propriétaires eux-mêmes, quels que fussent leurs préjugés, quelque répugnance qu'ils eussent à confesser leurs erreurs ou leurs fautes, ne pouvaient les méconnaître. La morve a été pour nous l'objet de recherches consciencieuses; nous avons compulsé bien des livres, consulté bien des vétérinaires instruits et expérimentés, et il en est résulté pour nous la preuve que, dans tous ou presque tous les cas de morve (nous parlons toujours de la morve proprement dite), dont la cause a pu

©ENVA

être reconnue, l'apparition des premiers symptômes n'a eu lieu que plus d'un mois après que les animaux avaient été soumis à l'action de ces causes. Nous pourrions citer les faits par centaines. — Qu'on nous dise s'il est beaucoup d'observations contraires ? qu'on nous cite seulement quelques enzooties ou épizooties de *morve* dont la cause, même soupçonnée, remonte à moins d'un mois ?

Il y avait trop de lumières dans les hommes qui composaient la commission, pour que cette circonstance d'étiologie ait pu être méconnue ou passée sous silence. Nous avons donc peine à comprendre comment il se fait qu'elle ait proposé de n'accorder que *neuf* jours pour une maladie qui, sur cent fois qu'elle se déclarera chez l'acheteur avant le *trentième* jour, sera quatre-vingt-dix-neuf fois bien certainement du fait du vendeur.

Nous regrettons de ne pouvoir connaître, pour les discuter, les raisons, sans doute très-puissantes, qui ont motivé la détermination de la Société ; et qui, par cela même qu'elles ont dû être agitées dans le sein de la commission, auraient peut-être dû être présentées dans le rapport.

Quoi qu'il en soit, nous ne terminerons pas ces courtes observations, sans dire un mot de l'opinion que nous avons entendu professer sur ce sujet par quelques-uns de nos confrères. D'après cette opinion, une des raisons qui devrait empêcher d'accorder à la *morve* un délai de *trente* jours, serait la possibilité qu'un cheval vendu parfaitement sain fût mis par l'acheteur en communication avec un cheval morveux, et contractât ainsi, dans le délai de la garantie, une maladie dont le vendeur deviendrait bien injustement responsable.

Nous ignorons si ce raisonnement s'est produit dans la commission dont nous examinons le travail. S'il en était ainsi, nous ne comprendrions pas qu'il ait pu être de quelque poids dans la détermination de la Société. Car, et d'abord, il repose tout entier sur une donnée au moins très-contestable : la *contagion* de

©ENVA

la morve. Et qu'est-ce qu'un raisonnement dont le point de départ est un doute !

Admettons pourtant que la morve soit contagieuse, et raisonnons dans le sens de cette supposition.

Pour être fondé à établir que la *morve* développée par contagion n'a droit qu'à *neuf* jours de garantie, il faudrait au moins qu'il fût constant que lorsqu'un cheval sain communique avec un cheval morveux, et qu'il contracte la *morve*, cette maladie se déclare avant l'expiration des *neuf* jours. Or, nous le demandons, quel est celui de MM. les commissaires qui consentirait à prendre sur lui la responsabilité d'une pareille assertion? Quels sont les faits *avérés* qui prouvent qu'un cheval bien portant, sortant de chez un propriétaire où il n'a eu à souffrir d'aucun écart d'hygiène, a été atteint de la *morve chronique* dans l'espace de *neuf* jours, après avoir été mis en contact avec un cheval ou des chevaux affectés de la même maladie?

Dans l'hypothèse même de la contagion, nous ne croyons donc pas qu'il soit trop de *trente* jours pour que les symptômes se manifestent. Et, d'ailleurs, toujours dans la supposition d'une contagion possible, le vendeur ne saurait-il pas dans quelles circonstances son cheval a été placé? ne chercherait-il pas à s'en informer? Et s'il fournissait aux tribunaux la preuve que l'animal qu'il a vendu a été exposé par l'acheteur à un foyer de contagion, ne serait-ce pas le cas pour les juges d'user de la latitude que leur laissent les articles 4 et 5 proposés par la Société.

Nous prévoyons bien une objection qu'on pourrait nous faire avec quelque apparence de raison, et que, vu la gravité de la question que nous avons soulevée, nous ne voulons pas laisser sans réponse. !

Vous niez la contagion de la *morve*, nous dira-t-on; vous niez surtout que ses effets puissent se traduire au dehors sur un animal exposé à son action, avant l'expiration de *neuf* jours. N'avez-vous donc jamais vu un cheval atteint de la *morve aiguë* communiquer cette maladie à un cheval son voisin, et celle-ci

©ENVA

se développer dans un espace de temps moindre encore que celui que nous accordons ? N'y a-t-il pas des exemples de chevaux sains en apparence, qu'on a placés à côté de chevaux atteints de la morve *chronique*, et sur lesquels la morve, *aiguë* il est vrai, s'est déclarée dans l'espace de moins de dix jours ?

D'accord ; et sans vouloir discuter la valeur de ces faits, nous les acceptons pour aussi authentiques qu'on voudra les donner. Nous dirons plus, *nous avons été témoins*, plus d'une fois, du développement de la *morve aiguë* sur des chevaux placés depuis moins de neuf jours auprès d'autres chevaux malades de cette affection, et que tout portait à croire sains avant cette communication. Mais ce que nous n'avons jamais vu, c'est la *morve chronique* se manifester *dans l'espace de moins de trente jours* sur des chevaux sains et bien constitués, placés au voisinage d'autres chevaux atteints de la *morve chronique* ou de la *morve aiguë*.

En résumé, nous croyons exprimer l'opinion de la majorité des vétérinaires en disant que la *morve chronique*, qu'elle soit due à une alimentation insalubre ou insuffisante, à de mauvaises habitations ou à des fatigues excessives, qu'elle soit même due à la contagion (si contagion il y a), ne se manifeste que bien rarement moins de quarante à cinquante jours après le commencement d'action de ces causes ; et que, par conséquent, ce serait rendre la garantie illusoire que de n'accorder qu'un délai de *neuf* jours pour cette maladie : qu'il serait, au contraire, raisonnable et de toute justice de proposer pour elle le plus long délai, c'est-à-dire celui de *trente* jours.

Quant à la *morve aiguë*, bien que dans notre opinion il doive être bien rare qu'elle se développe avant *neuf* jours par le fait de l'acheteur ; attendu que plusieurs observations tendent à démontrer que, dans beaucoup de cas, elle s'est déclarée assez rapidement sous l'influence de la contagion, nous regarderions comme suffisant le délai de *neuf* jours.

Resterait à répondre à une autre objection qui nous a été faite, et dont voici, sinon les termes, du moins le sens très-précis :

©ENVA

« Y a-t-il entre les symptômes de la *morve aiguë* et ceux de » la *morve chronique* des différences tellement tranchées, qu'un » expert ne soit jamais embarrassé pour prononcer que l'animal » est atteint de l'une ou de l'autre de ces deux maladies ? Ne se- » rait-il pas possible qu'elles fussent souvent confondues ? Et s'il » en est ainsi, n'y aurait-il pas de graves inconvéniens à établir, » quant à la durée du délai, une différence aussi grande entre » deux maladies qu'il ne serait pas toujours possible de distin- » guer ? »

Nous ne croyons pas, pour notre compte, qu'il soit possible à un expert qui a vu quelques chevaux morveux, de confondre entre elles la morve aiguë et la morve chronique. Pour peu qu'il ait d'habitude et de connaissances, un vétérinaire peut tout d'abord distinguer ces deux maladies. Mais arrivât-il qu'il ne pût, à un premier examen de l'animal, décider celle des deux affections dont il est atteint, il n'aurait qu'à faire déposer le cheval en fourrière pendant quelques jours, et la marche de la maladie aurait bientôt éclairci tous ses doutes.

—Le *farcin*, présentant dans ses causes, sa nature, son siége et sa marche, la plus grande analogie, sinon une identité parfaite avec la *morve*, nous étendrons à cette maladie les réflexions que nous avons faites sur la *morve*; et nous exprimerons l'opinion que le *farcin aigu* devrait être classé dans les vices rédhibitoires avec une durée de garantie de *neuf* jours, et le *farcin chronique* dans les vices rédhibitoires avec une durée de garantie de *trente* jours.

— Il résulte de cette discussion à laquelle nous nous sommes livrés que, tout en donnant pleine et entière adhésion aux bases du projet de la Société royale d'agriculture, nous différons d'opinion avec elle sur quelques points de détail. Il résultera sans doute aussi de la comparaison que pourra faire M. le ministre entre les projets qui lui seront envoyés par les divers départemens, que tous les vétérinaires sont bien loin d'être d'accord sur ce qu'il conviendrait de faire. Voudrait-on inférer

©ENVA

de cette dissidence l'impossibilité ou l'inopportunité d'une réforme? Ce serait, à notre avis, une étrange et bien fâcheuse erreur: car il est un point, nous ne craignons pas de l'affirmer, sur lequel tout le monde sera d'accord : c'est la nécessité d'abolir la législation des usages. Cette nécessité nous paraît, à nous, si impérieuse, cette législation est si monstrueuse pour notre époque, que, quelle que soit la loi qu'on adopte, si elle n'est pas la meilleure possible, elle sera très-certainement meilleure, beaucoup meilleure que ce que nous avons. Il est donc à désirer qu'elle se fasse. En quoi que ce soit, on n'arrive pas tout d'abord à la perfection : mais toujours, quand on voit la possibilité de faire un pas vers le bien, il faut le faire. Faisons *bien* d'abord, plus tard nous ferons *mieux* si nous pouvons. E. R.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE VALENCIENNES.

Extrait d'un rapport sur les réponses à faire aux questions posées par M. le ministre du Commerce.

.....

CINQUIÈME QUESTION. *Croirait-on utile que la loi fixât, soit les cas rédhibitoires, soit le délai pour réclamer la garantie? Et en ce cas, quelles fixations voudrait-on proposer?*

Réponse. — L'énumération des cas rédhibitoires pourrait offrir des inconvéniens: celui, par exemple, de ne pas peut-être comprendre tous les cas, ce qui serait nuisible à l'acheteur. Une nomenclature complète et bien précise est difficile à faire ; des maladies, qui ne rendent pas les animaux impropres à

©ENVA

l'usage auquel on les destine, peuvent être confondues avec d'autres qui sont essentiellement rédhibitoires. Par exemple, la courbature est ou n'est pas un cas rédhibitoire, selon qu'elle est chronique ou aiguë. La courbature aiguë n'est qu'une lassitude générale de nature à disparaître en deux ou trois jours. La courbature chronique, au contraire, est une maladie interne qui rend l'animal impropre à tout (1).

A quoi bon, d'ailleurs, des dispositions spéciales pour les vices rédhibitoires? Les principes généraux du Code civil (art. 1641 et suivans) sont si clairs et si équitables, qu'il n'en est pas besoin d'autres (2). Il faudrait seulement, en retranchant l'art. 1648, excepter la vente des chevaux et bestiaux de la seconde disposition de l'art. 1644, que l'acheteur ait seulement le droit de rendre l'animal en reprenant le

---

(1) La confusion que semblent craindre ici MM. les commissaires pouvait avoir lieu autrefois, à une époque où on désignait par l'expression collective de *courbature* cinq ou six maladies qui n'avaient de commun que le nom. Aujourd'hui que les progrès de notre médecine pratique ont permis de distinguer ces diverses affections, le législateur pourrait indiquer par son nom particulier celle de ces maladies qu'il voudrait comprendre au nombre des vices rédhibitoires.

Nous ne concevons pas que les vétérinaires qui faisaient partie de la commission n'aient point observé à la Société qu'elle se préoccupait d'une difficulté chimérique. (*Note du Rédacteur.*)

(2) Voir les considérations dont nous avons fait suivre ce rapport, et dans lesquelles nous discutons l'utilité de la fixation précise des cas rédhibitoires. (*Note du Rédacteur.*)

©ENVA

prix, et non pas celui de le garder en se faisant rendre une partie du prix. Cette faculté serait exploitée par le maquignonage qui spéculerait sur la crainte des procès.

Que l'on fasse du reste une nomenclature des vices rédhibitoires ou qu'on les soumette à la règle générale, il est de la plus grande importance qu'un vice rédhibitoire le soit partout. On a vu profiter de la différence de jurisprudence établie entre Valenciennes et Paris pour faire des dupes. Un cheval qui n'a pas de vices rédhibitoires de Valenciennes, mais qui a un vice rédhibitoire de Paris, est acheté sur le marché de Valenciennes ; on est mécontent du cheval; on veut une diminution sur le prix; si on refuse, le cheval est conduit à Paris où on simule une vente. L'acheteur simulé poursuit son vendeur de Paris; ce dernier appelle en garantie celui de Valenciennes qui, s'il ne veut pas subir un procès et une condamnation, est forcé de passer par les arrangemens onéreux qu'on lui propose.

Le délai doit aussi nécessairement être uniforme, et le plus court possible, si l'on veut soustraire nos cultivateurs à l'exploitation du maquignonage. Le délai étant à Valenciennes de quarante jours (au lieu qu'il n'est que de dix à Paris) il est facile de conduire à Paris les chevaux achetés ici et de les ramener à temps encore pour exercer l'action rédhibitoire.

Aussi arrive-t-il que des chevaux achetés ici sont conduits à Paris pour y être vendus, avec la résolu-

©ENVA

tion frauduleuse de les faire reprendre au vendeur si on n'a pu s'en défaire dans la capitale. Pour y parvenir, on les échauffe fortement dans le trajet, afin de les faire jeter. Quand on intente l'action, il y a doute si le cheval est morveux; en supposant que l'expert soit assez sage pour s'abstenir de décider s'il y a cas rédhibitoire, avant que le cheval soit remis de la grande fatigue qu'on lui a fait éprouver; toujours est-il que la morve peut s'en suivre sans que l'expert, qui n'a pas vu le cheval avant la vente, puisse décider si le principe de la maladie est antérieur ou postérieur à l'achat. Le délai n'étant pas écoulé lorsque l'action a été intentée, le tribunal condamne le vendeur à reprendre le cheval (1).

---

(1) Il y a dans ce peu de lignes des idées qu'on nous permettra de trouver fort étranges. D'abord, MM. les commissaires s'imaginent qu'il suffit d'échauffer un cheval pour le faire *jeter*, et qu'on peut, par ce moyen, le rendre *morveux* ou le faire paraître tel dans l'espace d'une vingtaine de jours. Nous ne nous occuperons pas à discuter sérieusement la valeur d'un pareil moyen, dont assurément, et pour de bonnes raisons, ceux qui font le commerce des chevaux n'essaieront jamais de faire usage. D'un autre côté, MM. les commissaires regardent comme peu probable qu'un vétérinaire à qui on présente un cheval *jeteur* abattu par la fatigue, soit assez sage pour s'abstenir de prononcer qu'il est atteint de la *morve*. Nous ignorons qui a pu donner à ces MM. une idée aussi peu favorable des vétérinaires. Quant à nous, nous doutons qu'il se trouve des experts assez légers ou assez ignorans pour, en pareille circonstance, ne pas demander que le cheval soit mis en fourrière pendant un temps suffisant, afin de se mettre à même de juger plus sainement du caractère véritable de la maladie.

(*Note du Rédacteur.*)

©ENVA

On a même vu des cas (et ceci est à la connaissance personnelle de M. Meilhan, médecin vétérinaire de l'arrondissement) où, pendant les quarante jours, la morve a été simulée, soit par la cautérisation, soit par des injections de vinaigre dans les narines. Un expert peu habile ou peu attentif pourrait être pris au piége (1).

Il est donc de la plus grande importance de voir fixer un délai uniforme, et comme le veut l'esprit de la loi, le délai le plus court possible. On pense que *dix* jours suffiraient pour tous les cas. A la verité, il existe des maladies occultes qui ne se manifestent pas bien dans les dix jours, et quelquefois pas même dans

---

(1) Si on cautérise fortement le nez d'un cheval, le cautère laissera des traces qu'il ne sera pas possible de méconnaître. Si on le cautérise légèrement et par place, les escarres ne tarderont pas à tomber, et les plaies sous-jacentes se cicatriseront. — Il en sera de même des injections de vinaigre : fortes, elles détermineront une inflammation suraiguë de la membrane nasale, dont la rougeur très-vive et l'écoulement abondant diffèrent essentiellement, dans ce cas, de ce qu'ils sont dans la morve : légères, ces injections ne produiront qu'une phlogose qui sera promptement dissipée. Dans tous les cas, le cheval, étant mis en fourrière à la naissance de la contestation, se trouve ainsi soustrait à la continuation de ces manœuvres, et l'expert est bientôt désabusé, s'il avait pu un seul instant être induit en erreur.

Mais, encore une fois, quel acheteur sera jamais assez insensé pour avoir recours à des moyens aussi violens, dont il n'est rien moins que certain d'obtenir l'effet qu'il se propose, et qui ne sont pas sans danger pour l'animal sur lequel on en fait le coupable essai? (*Note du Rédacteur.*)

©ENVA

les quarante. La fluxion périodique, par exemple, peut ne pas se manifester pendant un assez long espace de temps; mais celui qui s'y connaît peut voir quand un cheval est disposé à contracter cette maladie (1). Pour reconnaître dans les dix jours si un animal n'a point de vices rédhibitoires, il faut, dans certains cas, être expert; mais aussi on estime qu'un homme expert peut très-difficilement y être trompé. La loi ne peut considérer que la plupart des acheteurs ne sont pas connaisseurs; c'est à eux à s'aider des lumières d'autrui. D'ailleurs, laisser le délai à l'arbitrage des juges ou fixer de longs délais, c'est ouvrir la porte à une foule de procès suscités par la friponnerie, comme on vient de le voir par les exemples cités précédemment. C'est, donc par conséquent, entraver le commerce et nuire à l'agriculture.

Est-il utile que la loi désigne nominativement les vices rédhibitoires?

Dans des considérations générales pleines de justesse, qui précèdent leur réponse à la cinquième question du ministre, MM. les commissaires de la Société d'agriculture de Valenciennes s'attachent, entre autres inconvéniens des usages, à faire ressortir ceux qui résultent de leur diversité; et, par cela même, ce qu'ils de-

---

(1) MM. les commissaires qui, tout à l'heure, accordaient si peu de discernement aux vétérinaires, nous paraissent ici présumer beaucoup trop de leur habileté et de leur savoir, en avançant qu'il leur est possible de reconnaître quand un cheval est disposé à contracter la *fluxion périodique* ou *l'épilepsie*.

(*Note du Rédacteur.*)

©ENVA

mandent surtout à une loi nouvelle, c'est l'uniformité qu'ils regardent comme devant en être le caractère indispensable, si l'on veut faire cesser les graves abus qui sont si nombreux sous l'empire de la législation actuelle.

C'est précisément parce que nous partageons cette manière de voir de MM. les commissaires, c'est parce que nous croyons comme eux qu'il faut avant tout que les vices rédhibitoires soient les mêmes dans toute la France, que nous n'approuvons pas la réponse qu'ils ont faite à cette première partie de la question : « *Serait-il utile « que la loi désignât les vices rédhibitoires ?* »

En effet, si, comme ils en expriment le vœu, la loi nouvelle se bornait, après avoir prononcé l'abolition des usages, à ordonner la mise en vigueur des principes généraux posés dans l'article 1641, sans désignation spéciale et expresse des vices auxquels ils s'appliquent, il en résulterait que, dans toutes les contestations, les experts auraient à déterminer eux-mêmes, non plus seulement si tel ou tel vice existe ou n'existe pas ; mais encore si ce vice doit, ou non, donner lieu à la rédhibition. Ils prononceraient à la fois et sur le point de *fait*, qui est véritablement de leur compétence, et sur le point de *droit*, que les tribunaux seuls sont aptes à décider. Les juges n'auraient plus, en quelque sorte, qu'à enregistrer la décision des experts qu'ils seraient inhabiles à contrôler, et à la sanctionner en la libellant sous forme de jugement.

A part les graves inconvéniens, je dirais presque l'impossibilité légale d'un pareil déplacement de compétence, examinons seulement cette extension des pouvoirs de l'expert sous le rapport du manque d'uniformité qui en résulterait infailliblement dans la jurisprudence ; et, pour cela, jugeons de ce qui arriverait par ce qui a eu lieu jusqu'à présent, et surtout par ce qui se passe aujourd'hui.

Dès avant la circulaire du ministre, des discussions scientifiques s'étaient élevées dans quelques circonstances sur la question de savoir si, conformément à l'esprit de l'article 1641, tel ou tel vice devait être ou non considéré comme rédhibitoire. A cet égard, il est plus d'une fois arrivé que des vétérinaires d'un grand mérite et de la meilleure foi du monde, aient professé sur le même vice

©ENVA

une opinion entièrement différente, que la discussion n'a pas toujours modifiée. Les journaux vétérinaires en font foi, et, au besoin, les archives des tribunaux en fourniraient d'assez nombreux exemples. Voilà pour le passé.

Aujourd'hui, par suite de la circulaire ministérielle, des propositions vont arriver ou sont déjà arrivées au ministère de tous les points de la France. Ces propositions, nous n'en doutons pas, exprimeront l'opinion des vétérinaires les plus éclairés, ou du moins les plus influens des départemens. Eh bien! qu'on consulte toutes les propositions faites au ministre par celles des commissions départementales qui auront cru utile de désigner les vices rédhibitoires, qu'on les compare entre elles, et qu'on nous dise si, pour le plus grand nombre des vices à admettre à la rédhibition, elles ne sont pas très-loin d'être concordantes. Qu'on nous dise s'il n'est pas beaucoup de vices qui sont admis par les unes, et que repoussent les autres ou dont elles ne parlent pas; *et vice versâ?* Or, il est bien clair que si la loi nouvelle se bornait à établir que « *seraient* « *vices rédhibitoires ceux qui se trouvent dans les conditions pré-* « *vues par l'article* 1641 », il est bien clair, disons-nous, que, consultés par les tribunaux, les vétérinaires qui ont fait partie des diverses commissions départementales soutiendraient devant les juges les mêmes opinions qu'ils ont exprimées en s'adressant à l'administration; c'est-à-dire que les uns admettraient au bénéfice de la rédhibition tel vice, défaut, ou maladie que les autres regarderaient comme non-rédhibitoires. Cause manifeste, comme on le voit, cause certaine de manque d'uniformité.

Remarquons en outre que, dans ce que nous venons de dire, nous n'avons tenu compte que de l'opinion des vétérinaires les plus éclairés ou les plus laborieux; que nous n'avons examiné leur opinion que dans ses rapports avec des faits absolus, bien déterminés, et aussi simples que la théorie peut les présenter.

Que serait-ce donc lorsque les tribunaux s'adresseraient à des experts moins instruits ou moins judicieux? Que serait-ce, lorsque les vétérinaires ne pourraient plus, comme dans des commissions délibérantes, s'éclairer par la discussion? Que serait-ce, lorsqu'ils auraient à prononcer sur des vices peu connus, mal caractérisés,

©ENVA

ou en présence de circonstances de vente plus ou moins embrouillées? Et puis, voyez combien leur position serait fausse et embarrassante, lorsqu'ils devraient conclure contre les intérêts des grands propriétaires dont la clientelle et le bon vouloir sont les principales sources de leur existence dans le pays qu'ils habitent, et qui, pour peu qu'ils croient avoir raison, les mettent dans l'alternative d'opter entre leur conscience et leur intérêt. Sans doute le plus grand nombre n'hésiterait pas, nous aimons à le croire; mais à quel prix! Et est-il d'un législateur prudent de mettre la conscience des juges (car les experts seraient véritablement des juges) aux prises avec leurs intérêts?

En résumé, la loi a besoin surtout d'uniformité; et nous sommes convaincus que rien ne serait moins propre à lui donner ce caractère, que la mise en vigueur pure et simple des principes posés par l'article 1641; car jamais, suivant nous, on ne pourrait réunir plus d'élémens d'inévitable confusion.

Un autre inconvénient non moins grave de ce défaut de précision serait, à n'en pas douter, l'augmentation du nombre des procès, résultat si contraire au but nécessaire d'une bonne loi. En effet, il est évident que les contestations en matière commerciale, comme en toute autre, ne prennent leur source, généralement parlant, que dans l'incertitude ou la croyance mutuelle où sont les parties de leurs droits. Que si, par conséquent, la loi ne s'explique pas ou que très-vaguement sur ces droits, avec les incertitudes réciproques naîtront infailliblement les procès: rien n'est plus facile à concevoir. Par exemple, et pour nous restreindre à la spécialité que nous discutons, si la loi dit explicitement que la *pousse*, la *morve*, *l'immobilité*, sont des maladies rédhibitoires; il suffira que l'une de ces maladies soit reconnue dans le délai légal pour prévenir toute contestation, ou la terminer si déjà elle avait pris naissance; car, si le fait était constant, la loi s'étant clairement prononcée sur les droits qui résultent de son existence, le vendeur ne serait pas assez fou pour entreprendre un procès dont l'issue ne serait rien moins que douteuse. De son côté, l'acheteur d'un cheval atteint d'un vice qui ne sera pas inscrit par la loi au nombre de ceux rédhibitoires de plein droit, y regardera à deux fois avant de pour-

©ENVA

suivre judiciairement la résiliation de son marché, s'il n'a pas, pour plaider, des motifs puisés dans des circonstances particulières de la vente, et plus ou moins indépendans du sujet qui nous occupe.

Plaçons-nous maintenant dans l'hypothèse contraire : supposons que le législateur, trouvant les droits de l'acheteur et du vendeur suffisamment établis dans l'article 1641, laisse aux tribunaux à statuer sur les cas auxquels devront s'appliquer les principes généraux qui y sont développés, et voyons ce qui arrivera.

Un cheval vendu est *poussif :* l'acheteur et le vendeur le reconnaissent ; mais la loi n'ayant point dit expressément que la *pousse* fût un vice rédhibitoire, une question se présente : Peut-on, doit-on faire à la *pousse* l'application de l'article 1641? Là commencent des doutes, des croyances, des incertitudes, parce qu'il ne s'agit plus d'un fait, il s'agit d'une *opinion* sur la valeur de ce fait. Or, sur le même fait, les opinions peuvent varier, même parmi les experts. De là un procès qui, très-certainement, n'eut pas eu lieu si la loi eût désigné les vices rédhibitoires : car l'existence de la *pousse* une fois constatée par les deux parties, elles auraient consulté la loi, et suivant qu'elle eût admis ou non la *pousse* à la garantie, l'une ou l'autre des parties aurait gardé l'animal objet de la contestation, ou aurait fait à l'amiable tels autres arrangemens qu'elle eut jugés convenables.

Nous avons pris pour exemple la *pousse*, nous eussions pu citer tout autre cas. Et comment n'en serait-il pas ainsi, sous l'empire d'une législation qui serait aussi peu précise, quand, aujourd'hui, nous voyons tant de contestations s'élever dans les pays où les usages sont en pleine vigueur, bien que les vices rédhibitoires et la durée de garantie à laquelle ils ont droit soient formellement spécifiées dans ces usages.

Disons donc, en terminant cette courte discussion, que si le législateur veut que les vices rédhibitoires des animaux domestiques soient les mêmes pour toute la France, s'il veut en même temps diminuer autant que possible le nombre des contestations et des procès, il est indispensable qu'il désigne nominativement quels devront être les vices rédhibitoires.

©ENVA

Puisque nous sommes sur ce chapitre, nous en profiterons pour répondre d'avance à une objection assez spécieuse qu'on pourrait nous faire, et que voici :

« Vous demandez, nous dirait-on, que le législateur détermine « expressément les vices rédhibitoires et le délai de garantie, et « cependant vous reconnaissez vous-mêmes que les seuls hommes « qui puissent raisonnablement l'éclairer de leurs lumières sont « loin d'être d'accord sur les propositions qu'il convient de faire à « cet égard. De votre propre aveu, il est donc impossible, quant à « présent du moins, d'asseoir la loi sur les bases que vous regar- « dez comme les plus rationnelles. »

Il est vrai que, tout en s'accordant sur la nécessité d'une réforme, les vétérinaires ne s'entendent plus aussi bien sur les moyens de l'opérer. Mais, en vérité, nous ne voyons pas que ce soit là une difficulté assez sérieuse pour arrêter le législateur. Il en est de cette loi comme de toutes les autres ; elle n'est point, elle ne peut être l'expression des opinions ou des vœux de tous ceux qui auront été appelés à en fournir ou en discuter les élémens : mais nous croyons que si on tire un sage parti de tous les documens que renfermeront les diverses propositions qui seront faites, elle satisfera *le plus grand nombre*. — De ce que, lors de la discussion d'une loi dans les chambres, les propositions les plus contraires se produisent à la tribune, de ce que les amendemens les plus divers s'y croisent dans tous les sens, en conclut-on contre le principe ou le système de cette loi? De ce qu'une minorité, quelquefois assez nombreuse, vote contre son adoption, en infère-t-on nécessairement que cette loi est mauvaise ou inopportune? Assurément non ; car s'il fallait pour qu'une loi fût bonne que l'unanimité lui fût acquise, nous ne craignons pas de le dire, il n'y aurait que de mauvaises lois.

Notons bien ici, comme une circonstance dont il faut tenir compte et qui a dû puissamment contribuer à la diversité des avis, que dans la plupart, sinon la totalité des départemens ou arrondissemens, les vétérinaires n'ont pu se réunir entre eux pour s'éclairer de leurs avis réciproques et concerter leurs réponses. S'il en eût été ainsi, il est extrêmement probable qu'il y eût eu généra-

©ENVA

lement plus de concordance dans l'expression des opinions; et que celles-ci, modifiées par la discussion, n'en auraient été que plus éclairées, sans être moins consciencieuses. E. R.

VARIÉTÉS.

Des opérations du jury dans les concours qui viennent d'avoir lieu pour des places de professeur et de chefs de service aux écoles de Lyon et d'Alfort.

Dans notre numéro d'octobre dernier, après avoir annoncé le résultat des concours qui venaient d'avoir lieu dans les trois écoles pour une place de professeur et quatre places de chefs de service, nous avons cherché à démontrer les torts qu'aurait eus l'administration supérieure, en composant le jury contrairement aux dispositions les plus formelles de l'ordonnance royale de 1825. Pour terminer ce que nous avions à dire sur ces concours, il nous restait à examiner si l'administration seule avait mérité des reproches; et si, dans certaines parties de leurs opérations, les jurés n'avaient pas eux-mêmes commis des erreurs qui fussent aussi de grandes irrégularités. Nous avons promis d'aborder cette question dans un prochain numéro : c'est cette promesse que nous venons remplir aujourd'hui.

Voici d'abord ce qui a eu lieu :

A Lyon, le programme du concours indiquait pour les candidats *neuf* exercices : il y en a eu *treize*. — La *zoologie* et la *jurisprudence* vétérinaires n'étaient point écrites dans ce programme au nombre des exercices théoriques; et, nonobstant, le jury a fait résoudre oralement aux candidats des questions sur la *jurisprudence* et la *zoologie*.

A Alfort, il y a eu *sept* exercices, au lieu de *six* que comportait le programme; et on a fait pratiquer des *opérations chimiques* aux candidats, bien qu'il ne fût question d'aucune opération de cette nature dans le programme.

Nous ignorons ce qui s'est passé à Toulouse.

Or, une question ressort naturellement de ces actes, et se présente à résoudre : l'omnipotence du jury, en matière de concours, va-t-elle jusqu'à lui permettre de ne tenir aucun compte

©ENVA

des stipulations expresses du programme? ou, en d'autres termes, est-il dans ses pouvoirs de déterminer à son gré les formes et les conditions du concours? — Dans l'espèce, nous ne le croyons pas.

Il est vrai qu'aucune ordonnance ou décision ministérielles n'ont consacré de principes généraux devant servir de règle en pareil cas. Mais il est une loi particulière à chaque concours, loi souveraine à nos yeux, et dont le jury ne nous paraît pas pouvoir s'écarter, sans méconnaître à la fois les intentions du ministre dont elle émane, et les droits des candidats dont elle est la seule garantie. Cette loi, c'est le *programme*.

Qu'est-ce en effet qu'un programme? C'est la détermination par le ministre, c'est l'exposé *officiel* des conditions auxquelles devront se soumettre les candidats; c'est, par conséquent, l'engagement implicite de les observer scrupuleusement lorsqu'elles seront acceptées. Ces conditions, elles font la base invariable du concours; aussi, le ministre a-t-il pris soin de les fixer lui-même. Il a indiqué toutes les parties de la science sur lesquelles il jugeait utile que les candidats fussent examinés; il a fixé rigoureusement le *nombre* d'exercices dans lequel le concours devait consister; et puis, après avoir bien arrêté ces points essentiels, il a terminé le programme par ces mots :

« Le jury spécial du concours en déterminera les *règles particulières*. »

C'est-à-dire, que pour tout ce qui n'a pas été fixé par le programme, le jury est libre d'opérer d'après tel ou tel mode qu'il jugera le plus propre à donner au concours le meilleur résultat possible. Par exemple, il fixera la durée des exercices pour chaque candidat; il composera les questions qui en feront l'objet; il décidera si les candidats devront improviser leurs réponses, ou combien de temps ils auront pour les préparer; il arrêtera le nombre et la valeur des notes par lesquelles chaque juré exprimera son opinion sur les concurrens à la fin de chaque exercice; il déterminera la quantité de notes favorables nécessaires pour autoriser la nomination d'un candidat à la place mise au concours, etc., etc.

Voilà les *règles particulières* que le jury a le droit de fixer. C'est d'après ces règles qu'il fera subir aux candidats les diffé-

©ENVA

rentes épreuves qu'a stipulées le programme. A dater de ce moment, il n'a plus de loi à laquelle il doive se soumettre; il ne relève plus que de sa conscience; elle seule lui dicte les votes dont il n'est permis à personne de lui demander compte. C'est dans cette partie de ses opérations que nous rendons plein et entier hommage à son omnipotence, et que, légalement parlant, nous regardons ses décisions, quelles qu'elles soient, comme bonnes et à l'abri de tout contrôle.

Mais, encore une fois, si le jury change ou modifie les *conditions* du concours, il excède ses pouvoirs. Il n'a pas plus le droit d'augmenter les exigences du programme, qu'il n'a celui de les diminuer. S'il fait *plus* que le programme, *moins* que le programme, *autrement* que le programme, il le dénature: et admettre que les jurés ont le droit de le dénaturer, c'est dire, en d'autres termes, qu'il est une pièce, sans importance, sans valeur, sans utilité aucunes. Il y a plus, suivant nous, c'est en faire une véritable déception pour les candidats. N'est-ce pas, en effet, d'après les conditions formelles qu'il leur a fait connaître qu'ils se sont décidés au concours? n'est-ce pas d'après les bases qu'il a établies qu'ils s'y sont préparés? n'est-ce pas d'après le nombre et la composition des exercices qu'ils ont supputé leurs chances de succès? Car les concours dans nos écoles sont choses assez dispendieuses et difficiles, pour que l'homme qui veut s'y présenter *sérieusement* ne néglige aucun élément de prévision. C'est un acte si important dans la vie d'un vétérinaire! Et, s'il ne fait pas déjà partie des écoles, un revers, même honorable, a quelquefois un si fâcheux retentissement dans le pays qu'il habite!

En résumé, nous croyons que le programme est l'annonce *officielle* des *conditions* du concours; qu'il est le tableau tracé par avance du *nombre* et de la *nature* des épreuves que les candidats auront à subir; nous croyons qu'en le faisant parvenir aux concurrens, l'administration s'engage nécessairement, moralement, à ne pas le changer quand ils l'auront accepté; nous croyons, par conséquent, que le jury, nommé par le ministre, ne peut avoir pour mission de juger le mérite des conditions du concours, mais seulement le mérite des candidats dans leur rapport avec

ces conditions; qu'autrement, ce serait le ministre lui-même dont il aurait à contrôler les actes, ce qui n'est pas admissible.

Nous croyons, dès-lors, qu'en examinant les candidats *sur des branches de la médecine vétérinaire qui n'étaient pas indiquées sur le programme*, aussi bien qu'en *augmentant le nombre des exercices qu'il avait fixés*, les jurys de Lyon et d'Alfort ont méconnu les engagemens pris par le ministre avec les candidats, *dépassé leurs pouvoirs*, et entaché leurs opérations d'une grave *irrégularité*.

Cette opinion, du reste, ne nous est pas particulière. Nous savons qu'elle a été soutenue par une minorité dans les deux jurys; et, qu'à Alfort, l'un des jurés a regardé le dédoublement d'un exercice comme tellement en dehors des droits du jury, qu'il a cru ne pouvoir en accepter la responsabilité : en conséquence, il s'est récusé pour les deux séances résultant de ce dédoublement, contre lequel il a protesté par écrit.

A ceux qui pourraient penser que, dans ces deux cas, le jury a agi dans la limite de ses pouvoirs, nous poserons ce dilemme :

Ou les conditions stipulées par le programme sont exécutoires par le jury, et alors il a agi irrégulièrement en les dénaturant;

Ou le jury a le droit de changer, modifier et dénaturer ces conditions, et alors à quoi bon un programme, puisqu'il ne sert à rien, si ce n'est à tromper les candidats?

Et, nous le demandons, comment admettre l'inutilité et la déception dans des pièces qui, comme les programmes de nos concours, empruntent à leur objet et à l'administration dont elles émanent et qui les publie, un si haut caractère de gravité et d'authenticité.

Nous n'avons sans doute pas besoin de dire ici que, quelle que soit notre opinion sur les opérations des jurys de Lyon et d'Alfort, ce sont leurs actes seuls que nous attaquons ici dans ce qu'ils peuvent avoir d'irrégulier. Il n'est ni dans nos intentions, ni dans notre pensée, de porter atteinte en quoi que ce soit à la sincérité ou aux loyales convictions des jurés qui n'ont pas partagé notre manière de voir sur cette matière.

E. R.

TABLE DES MATIERES

CONTENUES DANS LE TOME ONZIÈME (ANNÉE 1834) DU RECUEIL DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE.

PATHOLOGIE ET THERAPEUTIQUE.

Accidens généraux observés sur des animaux affectés de plaies suppurantes ; par M. RENAULT. (2 articles.) Pages 1—169

Fracture transversale du premier phalangien du membre antérieur droit ; fracture longitudinale du second phalangien du membre antérieur gauche sur le même cheval ; — guérison ; par M. GAYOT fils. 7

Emploi de la graine de moutarde blanche dans le cas de vertige ; par M. HUVELLIER. 13

Quelques effets thérapeutiques du chlorure de chaux ; par *le même* 18

Hypertrophie du cœur accompagnée de foyers purulens ; par *le même*. 19

Observations sur une maladie aphteuse qui s'est déclarée sur les chevaux du dépôt de remontes d'Alençon. 57

Observations sur les eaux aux jambes des chevaux ; — moyens curatifs employés dans les derniers degrés de cette maladie ; par M. PRADAL. 60

De la castration sur la vache et de son influence sur la sécrétion du lait. 65

Maladie contagieuse observée sur les organes génitaux du cheval mâle et femelle ; par M. LAUTOUR. 113

Mémoire sur le typhus charbonneux des porcs, dans le département de l'Aveyron ; par M. ROCHE-LUBIN. 120

Castration des vaches, nouveaux exemples de cette opération ; par M. RIGÈRE. 167

©ENVA

Résultats d'une clavélisation pratiquée sur un troupeau de 881 bêtes ovines de différens âges, — nouveau procédé pour puiser et inoculer le virus; par M. Beugnot. 188

Abcès de la région souslombaire dans une jument; — passage du pus dans le canal vertébral; — paraplégie; par M. Decoste. 201

Extraction d'une fourchette de l'abdomen d'un chien; par M. Noirit. 225

Blennorrhée du chien; — bons effets de la liqueur de Van-Swieten; par M. Renault. 234

Avortement; — fœtus monstrueux; — conservation de la vache; par M. Maillet. 239

Nécrose de l'os du pied, — enlèvement de cet organe sur un mulet; par M. Garcin. 281

Note sur l'hématurie dans les bêtes bovines; par M. Taiche. 285

Cachexie vermineuse du bœuf; par *le même*. 289

Calcul vésical observé sur une jument, — débridement du col de la vessie, extraction du calcul, — guérison; par M. Renault. 337

Décollement de la moitié du sabot sans boiterie; par M. Chopin. 344

Cachexie aqueuse comparée dans l'homme et dans le mouton; par MM. Hamont et Fischer (analysé par M. Girard). 352

De la résorption du pus considérée comme cause immédiate du farcin; par M. Renault. 393

Sur l'absence de la contagion de la rage communiquée; par A. Capello. 441

Extrait du compte rendu des travaux de l'école d'Alfort pendant l'année scolaire 1833—1834; par M. Renault. Morve.— Farcin. —Maladies avec altération de sang. — Clous de rue. — Névrotomie. — Cornage. — Calculs bi-

©ENVA

liaires. — Calcul salivaire. — Ossification de l'aorte abdominale. — Kyste de la rate. — Corps étranger dans la poche gutturale. — Insufflation des poumons. — Note sur le troupeau de moutons anglais. 463

Extrait du compte rendu des travaux de l'école vétérinaire de Lyon, année scolaire 1833—1834; par M. Grognier. Maladies des organes respiratoires. — Morve et farcin. — Rhumatismes. — Castration. — Coliques. — Rage. — Vertige. — Dartres. — Gastro-entérite. — Amputation des membres. — Crapaud. — Eaux aux jambes. — Non hérédité de la morve. 505

Hernie étranglée; — erreur de diagnostic; — mort; par M. Bernard. 516

Énorme champignon, suite de la castration; — guérison au moyen des caustiques; par *le même*. 518

Indigestion avec météorisation; — ponction de l'intestin; — guérison (cheval); par *le même*. 521

Note sur l'emploi de l'arsenic dans le traitement des eaux aux jambes; par M. Schaack. 524

Cas extraordinaire de superfétation observé dans une jument. 546

Inflammation suraiguë de la muqueuse œsophagienne (œsophagite) sur un cheval; par M. Renault. 561

Emploi de l'arsenic blanc dans le traitement de la gale, des eaux aux jambes et du farcin; atténuation de ses effets vénéneux par le sulfate de fer; par MM. Drouard et Leclerc. 578

Note sur l'extirpation complète de la conque de l'oreille du cheval; par M. Delafond. 617

TOXICOLOGIE.

Sur l'existence de la *solanine* dans les germes des tubercules de la pomme de terre, et les effets nuisibles des germes de pommes de terre sur l'économie animale. 48

©ENVA

Empoisonnement de sept chevaux par l'arséniate de potasse; par M. Bouley jeune. 449

Empoisonnement par la mercuriale annuelle donnée comme aliment aux ruminans. — Hématurie, gastro-entérite; par M. Papin. 587

HYGIÈNE ET ÉDUCATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

Emploi du pain à la nourriture des chevaux; — recherches et considérations sur une alimentation panaire que l'on associe aujourd'hui à la nourriture des chevaux dans quelques grands établissemens de Paris (3 articles.) 22—134—205

Rapport à M. le préfet de police sur la pommelière ou phtisie pulmonaire des vaches laitières de Paris et des environs; par M. Huzard fils. 73

Avantage des feuilles des arbres résineux pour combattre la *pourriture* des bêtes à laine. 166

Notice sur la perte considérable de chevaux qu'éprouvent quelques régimens; par M. Dehan. 299

Des causes qui produisent la morve dans le cheval, et des moyens de la prévenir (analyse critique.) 310

JURISPRUDENCE COMMERCIALE.

Rapport par M. Bouley jeune au sujet d'une contestation élevée devant le tribunal de première instance de la Seine. 90

Un symptôme intermittent dont la cause est une maladie permanente très-visible, doit-il donner lieu à la rédhibition? par M. Renault. 244

Lettre d'un jurisconsulte de Toulouse sur la législation des usages dans leur application au commerce des animaux domestiques. 366

Réponse à cette lettre; par M. Bernard. 374

Quelques réflexions touchant la troisième édition du *Traité* de M. Huzard fils sur la garantie et les vices rédhibitoires dans le commerce des animaux domestiques; par M. Bouley jeune. 420

Circulaire de M. le ministre du commerce, relative aux vices rédhibitoires. 528

Sur la durée de la garantie dans le cas de vices rédhibitoires (lettre de M. Huzard fils. 532

Quelques mots sur la circulaire du ministre du commerce; par M. Renault. 624

Projet d'une loi sur la garantie des vices rédhibitoires proposé par la Société royale et centrale d'agriculture. 627

La morve et le farcin doivent-ils n'avoir qu'une durée de garantie de neuf jours? par M. Renault. 645

Réponse de la Société d'agriculture de Valenciennes à la cinquième question de la circulaire du ministre. 651

Est-il utile que la loi désigne nominativement les vices rédhibitoires? par M. Renault. 656

VARIÉTÉS.

Infirmerie vétérinaire de Betz; — établissement d'une infirmerie vétérinaire pour le traitement des chevaux morveux et farcineux des régimens de la première division militaire. 38

Annonce d'un nouvel instrument destiné à servir dans l'extirpation des cornets. 161

Annonces publiées dans *le Cabinet de lecture*, *le Constitutionnel*, *le Journal des haras*, etc.... le Betzilien !!! 163

Réclamation de M. Gally à MM. les rédacteurs du *Journal des haras*. *ib.*

Résultat du concours pour l'obtention de trois places de chefs de service à l'école d'Alfort. 167

©ENVA

Programme d'un concours qui sera ouvert le 1er septembre 1834, à l'école royale vétérinaire de Lyon, pour la chaire d'anatomie vacante à cette école. 261

Réflexions sur ce programme ; par M. Renault. 263

Programme de deux concours qui seront ouverts, l'un le 1er octobre 1835, à l'école royale vétérinaire de Toulouse, pour une place de chef de service à cette école ; l'autre le 15 du même mois, à l'école royale vétérinaire d'Alfort, pour trois places de chefs de service vacantes à cette dernière école. 262

Nouvelles remarques faites en 1834 sur l'assainissement des étables par les mèges et les charlatans. 313

Ordonnance du Roi portant l'établissement d'un registre matricule pour l'inscription des chevaux de race pure existant en France (stud-book français), et institution d'une commission spéciale pour la tenue de ce registre. 315

Distribution des diplômes et des prix aux élèves de l'école vétérinaire d'Alfort. 430

Distribution des prix et des diplômes aux élèves de l'école vétérinaire de Toulouse. 437

Discours prononcé par M. le professeur Delafond dans la séance publique tenue à l'école d'Alfort, le 30 août 1834, sous la présidence de M. Vincens. 477

Distribution des prix et diplômes à l'école vétérinaire de Lyon. 502

Résultats des concours ouverts dans les écoles vétérinaires de Lyon, de Toulouse et d'Alfort, pour une chaire de professeur et quatre places de chefs de service. 549

Réflexions sur ces concours ; par M. Renault. *ib.*

Lettre de M. Vogely. 557

Histoire de la médecine vétérinaire dans l'antiquité. 592

Des opérations du jury dans les derniers concours d'Alfort et de Lyon ; par M. Renault. 662

©ENVA

ANALYSES DU JOURNAL THÉORIQUE ET PRATIQUE.

Un dernier mot à MM. du *Recueil de médecine vétérinaire pratique.* 51
Réflexions sur l'art vétérinaire; par M. Dupuy. 103
(1re lettre de Pézénas.) 104
Maladie de l'encéphale et du bulbe du prolongement rachidien. 147
Arrachement du sabot. 150
Petite revue servant d'introduction à la grande revue annoncée par M. Dupuy. (2e lettre de Pézénas.) 151
Aperçu sur les calculs et les plaies salivaires. 218
Expériences sur les plaies du canal parotidien. 221
Apoplexie pulmonaire; — maladie du cœur. 222
Phlébite dans le cheval. 223
Des vétérinaires militaires. 224
Contre-critique. *ib.*
Accidens à la suite de la castration. 271
Avantages de l'avoine concassée. 275
Pétitions adressées à différentes époques à la Chambre des députés et à la Chambre des pairs, extraites du *Moniteur.* 276
Lettre au Rédacteur. 278
Altération des liquides. 322
Pneumonite aiguë dans le bœuf et dans le porc. 326
Fer à bec renversé contre un effort de boulet. 327
Sur la préparation de l'onguent populéum. 328
Du crapaud du cheval. 330
Note sur le crapaud. 333
Procès Rivière et Rouleau. 334
Morve des hommes. 381
Sujet de prix proposé à l'Académie de médecine. 385
Analyse du *Traité d'hygiène vétérinaire.* 392
Des vétérinaires militaires. *ib.*
Séance de l'Académie des sciences. *ib.*

ECOLE NATIONALE BIBLIOTHÈQUE